NOTICE ANNUELLE

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

31 mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE 3

RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ 5

1.1 NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION. 5

RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ 5

2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES 5

Exercice terminé le 31 décembre 2006 5

Exercice terminé le 31 décembre 2007 6

Exercice terminé le 31 décembre 2008 7

Perspectives pour 2009 10

2.2 ACQUISITIONS IMPORTANTES 12

RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ 12

3.1 APERÇU GÉNÉRAL 12

3.2 FACTEURS DE RISQUE 12

Risques financiers 13

Risque de retard du projet 13

Risque lié à l'incertitude de l'estimation des réserves et des ressources minérales 13

Risques environnementaux 14

Volatilité du prix des métaux 15

Risque lié aux conditions sectorielles 15

Risque lié à la collectivité de Malartic 16

Fluctuations des cours : volatilité du cours de l'action 16

Situation financière mondiale actuelle 16

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété 16

Risques liés à la conformité aux lois et règlements 17

Risques relatifs au recrutement de la main-d'œuvre 17

Risque lié aux assurances 17

Absence de bénéfices 18

Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires 18

Concurrence 18

Conflits d'intérêts 18

Risques liés à l'accroissement des coûts et de l'observation des règles propres aux sociétés ouvertes 19

Risques liés aux pays étrangers et aux exigences réglementaires 19

3.3 PROJETS MINIERS 19

Description et emplacement de la propriété 20

Accessibilité, ressources locales et infrastructures 24

Historique 25

Contexte géologique 31

Minéralisation 32

Travaux d'exploration et de forage 33

Approche et méthodologie d'échantillonnage 37

Préparation des échantillons et procédures analytiques 40

Protocoles de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité (QA/QC) 41

Estimations de ressources minérales 43

Plan annuel d'exploitation minière 46

Traitement du minerai 46

Coût d'exploitation 47

Développement communautaire et programme de relocalisation 47

Investissements sur le projet 48

Autres travaux d'exploration – Gîte Barnat Sud 49

RUBRIQUE 4. DIVIDENDES 52

RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL 52

RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 53

6.1 COUR ET VOLUME DES OPÉRATIONS 53
6.2 VENTES ANTÉRIEURES 54

RUBRIQUE 7. TITRES ENTIERCÉS 54

RUBRIQUE 8. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION 55

8.1 NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS 55
8.2 INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS 57
8.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS 58

RUBRIQUE 9. LITIGES 58

RUBRIQUE 10. MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES 59

RUBRIQUE 11. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 59

RUBRIQUE 12. CONTRATS IMPORTANTS 59

RUBRIQUE 13. INTÉRÊTS DES EXPERTS 60

13.1 NOM DES EXPERTS 60
13.2 INTÉRÊTS DES EXPERTS 60

RUBRIQUE 14. INFORMATION ADDITIONNELLE 61

14.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION 61
Composition du comité de vérification 61
Formation et expérience pertinente 61
Honoraires pour les services du vérificateur externe 62
14.2 INFORMATION ADDITIONNELLE 62

Notes Explicatives

1. Dans cette notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, (la "**Notice Annuelle**"), "Osisko" et la "Société" réfèrent à Corporation Minière Osisko, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2008 à moins d'indication contraire.

2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les États Financiers Consolidés Vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et par le Rapport de Gestion de la Direction portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site internet SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site internet de la Société (www.osisko.com).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la section « Description de l'activité » de la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portants sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Les renseignements concernant l'interprétation des résultats des sondages, les estimations des ressources et des réserves minérales et l'estimation des coûts en capitaux peuvent aussi être réputés constituer des énoncés prospectifs, étant donné qu'ils constituent des prévisions sur l'ampleur de la minéralisation qui pourrait être découverte et les coûts en capitaux qui pourraient être encourus advenant la mise en valeur effective d'un projet. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or ainsi que des produits pétroliers;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- la disponibilité de sources de financement à des conditions raisonnables pour le développement du projet Canadian Malartic de la Société;
- l'estimation par Osisko de ses coûts de production, de sa production anticipée ainsi que sa productivité, de même que ceux de ses concurrents;
- les prix de l'énergie;

- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour le développement du projet d'Osisko;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de notre estimation de la ressource (notamment à l'égard de son volume, sa teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'opération et le prix de l'or sur lesquelles cette estimation repose;
- des avantages fiscaux et des taux d'imposition;
- la capacité à mettre en œuvre avec succès le déménagement de la Ville de Malartic;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et la communauté de la Ville de Malartic.

Ces énoncés prospectifs signalent des risques et des incertitudes portant notamment sur l'évolution des marchandises, et plus particulièrement sur le prix de l'or, l'accès à une main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs de l'extraction et du traitement du minerai, les résultats découlant des activités d'exploration et de mise en valeur, l'expérience limitée de la Société en matière d'exploitation et de mise en valeur de propriétés minières, les risques non assurés, l'évolution de la réglementation, les vices de titres, la disponibilité du matériel et de l'équipement, les délais d'obtention des approbations gouvernementales, le rendement réel des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes ainsi que les impacts environnementaux imprévus sur les activités minières. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs susceptibles d'occasionner de telles divergences comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Voir la rubrique « **3.2 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également en garde le lecteur à l'effet de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir pour l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus.

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de l'aménagement du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de grammes par tonne;

« **gîte** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou d'aménagement; un gîte ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« ha », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalent à 10 000 mètres carrés;

« **investissements en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 44-101** » s'entend du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées »** désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables »** désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux de base, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croûte terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux analyses, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux analyses, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d'une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d'affinage;

« **t** », abréviation de tonne;

« **tonne** », s'entend d'une tonne métrique équivalant à 1 000 kilogrammes;

« **TRI** », acronyme de taux de rendement interne, c'est-à-dire le taux auquel le profil des flux de trésorerie futurs doit être actualisé pour atteindre une valeur actualisée nette de zéro aujourd'hui;

« **VAN** », abréviation de valeur actualisée nette.

RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Nom, Adresse et Constitution.

Osisko a été constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée. », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres (le « fractionnement d'actions »). Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko ».

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrés principalement sur la propriété Canadian Malartic, qui lui appartient à 100 % (la « **propriété Canadian Malartic »**), située dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, au Québec. Se reporter à la rubrique 3.3 **« Projets miniers** ». Les travaux d'Osisko visant à mettre en valeur la propriété Canadian Malartic (le **« projet Canadian Malartic »**) vont bon train.

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice terminé le 31 décembre 2006

En 2006, la Société a concentré ses efforts sur sa campagne d'exploration et de mise en valeur de la propriété Canadian Malartic. Elle a également entamé, la même année, une campagne d'exploration visant d'autres cibles aurifères potentielles de type porphyrique dans la région de l'Abitibi.

Les travaux d'exploration et de mise en valeur effectués par la Société sur la propriété Canadian Malartic lui ont permis d'augmenter considérablement ses avoirs fonciers. Deux propriétés adjacentes, Cadillac et Malartic CHL, ont également été acquises ou mises sous option. Par ailleurs, la propriété brésilienne Castelo dos Sonhos a été maintenue en règle et a fait l'objet de travaux de compilation et d'échantillonnage. À la suite des résultats d'exploration obtenus à la propriété Watts Lake, située dans le nord du Québec, la Société a décidé de l'abandonner.

À la fin de 2006, la Société a annoncé que, selon une estimation conforme au Règlement 43-101, des ressources présumées de 6,5 millions d'onces d'or se trouvaient sur sa propriété Canadian Malartic. Le rapport a été rédigé par RSG Global Consulting Pty Ltd. de Perth, en Australie (« **RSG Global »**).

À la fin de l'exercice 2006, la Société possédait quatre propriétés actives dans son portefeuille, soit les propriétés Canadian Malartic, Cadillac et Malartic CHL au Québec et la propriété Castelo dos Sonhos au Brésil.

Exercice terminé le 31 décembre 2007

Le 4 juin 2007, le conseil d'administration a approuvé un fractionnement des actions ordinaires à raison de deux pour une sous forme de dividende. Le dividende a été versé le 21 juin 2007.

Le 29 juin 2007, Osisko a conclu l'acquisition de la propriété minière East Amphi et de son équipement de surface auprès de Mines Richmont Inc. (« **Richmont** »). La propriété East Amphi, qui comprend 87 claims et une concession minière d'une superficie de 3 187 hectares, est située juste au nord-ouest de la propriété Canadian Malartic. En contrepartie de la vente de la propriété East Amphi, Richmont a reçu (i) 2,45 millions de dollars, (ii) 909 000 actions ordinaires d'Osisko (soit le nombre d'actions ordinaires d'Osisko équivalant à cinq millions de dollars au cours de clôture moyen des actions ordinaires d'Osisko les cinq jours de bourse précédant la date de clôture) et (iii) 200 000 actions ordinaires additionnelles d'Osisko. Richmont a conservé une redevance RNSF de 2 % à la sortie de fonderie sur une partie de la propriété East Amphi et une redevance équivalente sur un maximum de 300 000 onces d'or de la production future d'une autre partie de la propriété.

Au début de juillet 2007, la Société a publié une mise à jour de l'estimation des ressources présumées de sa propriété Canadian Malartic, qui sont passées à 8,4 millions d'onces d'or, selon le Règlement 43-101. Le rapport a été rédigé par RSG Global et déposé sur SEDAR le 17 août 2007. À la suite de la nouvelle estimation, les ressources présumées ont augmenté de près de 30 %. Cette augmentation fait suite à l'extension du gisement vers l'est ainsi qu'à la réduction du seuil de coupure, ramené à 0,4 g/t Au, ce dernier élément étant justifié par les chiffres obtenus lors d'études préliminaires, par la comparaison avec des gisements analogues actuellement en exploitation et la qualité grandissante de la base de données. Le gisement n'a pas été délimité au sud-est vers la zone Gouldie. Le produit de 25 millions de dollars provenant du financement par actions accréditives clôturé le 12 juillet 2007 a permis de poursuivre les activités de forages et d'exploration.

Le 30 août 2007, Osisko a conclu l'acquisition du complexe de traitement East Malartic situé à Malartic, au Québec en contrepartie de 1 905 000 $. Exploité jusqu'en 2002 par Barrick Gold Corporation (« **Barrick** »), ce complexe a été mis en mode « de surveillance et de maintien » à la suite de l'arrêt, la même année, des activités de traitement du minerai qui provenait de l'ancienne mine Bousquet. Osisko a acquis ce complexe du gouvernement du Québec et de la ville de Malartic, aux termes d'une convention de vente privée qui en a fait l'unique propriétaire du complexe et des bâtiments connexes. Osisko a établi le siège du projet Canadian Malartic dans les anciens bureaux administratifs d'East Malartic et ne prévoit pas pour le moment de remettre le complexe de traitement en activité. En mars 2008 la Société a vendu une partie des équipements de traitement du minerai et a ensuite entamé la restauration du terrain de l'usine.

Le 15 novembre 2007, les actions de la Société ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). Leur passage de la Bourse de croissance TSX à la TSX reflète l'évolution de la Société, qui élargit ainsi son accès à du capital. La TSX est l'une des premières places boursières mondiales pour les titres miniers. Les actions de la Société se négocient aussi à la Deutsche Boerse de Francfort, en Allemagne. Osisko a été avisée qu'à compter du 23 mars 2009 la Société ferait partie de l'indice composé S&P/TSX, de l'indice aurifère mondial S&P/TSX et de l'indice minier mondial S&P/TSX.

En novembre 2007, la Société a conclu un placement privé de 19 250 000 bons de souscription spéciaux contre un produit brut de 125,125 millions de dollars. Par la suite, la Société a déposé un prospectus

autorisant la distribution de 19 250 000 actions ordinaires et de 9 625 000 bons de souscription d'actions ordinaires à l'exercice automatique des bons de souscription spéciaux, le 28 décembre 2007.

Au cours du deuxième trimestre de 2007, la Société a complété sa direction en engageant un chef de la direction financière. Au cours du quatrième trimestre, elle a engagé une équipe technique afin de faire progresser la mise en valeur de la propriété Canadian Malartic.

Exercice terminé le 31 décembre 2008

Le 11 mars 2008, la Société a annoncé la création du « Fonds Essor Malartic Osisko » (le « **FEMO** »), un fonds destiné au développement durable de la ville de Malartic qui est géré par un conseil d'administration de sept membres, dont deux proviennent d'Osisko. La Société a doté le FEMO d'une contribution initiale de 300 000 actions ordinaires et y fera une contribution annuelle 150 000 $ pendant la durée des activités sur la propriété Canadian Malartic. Les actions ordinaires seront émises dès que le FEMO aura reçu du gouvernement la désignation d'organisme de bienfaisance et elles seront détenues en fiducie jusqu'à ce que certaines étapes du projet aient été réalisées.

Le 23 avril 2008, Osisko a annoncé la conclusion d'une entente avec Hewitt Équipement Ltée visant l'acquisition d'un parc d'équipement minier pour son projet Canadian Malartic. Ce parc comprendra 12 camions de halage Caterpillar[MD] 793F de 227 tonnes, deux pelles électriques ainsi que de l'équipement auxiliaire minier et de construction Caterpillar. L'entente porte sur un engagement financier d'environ 83 millions de dollars américains

Caterpillar Financial SARL de Zurich, en Suisse, s'est engagée à arranger et à procurer le financement par l'intermédiaire des Services Financiers Caterpillar Ltée du Canada (« **CAT Finance** »). La première tranche du financement, destinée à acheter les engins de construction mobiles d'une valeur d'environ 5,4 millions de dollars américains, a été mise à la disposition de la Société à leur livraison en 2008. Le reste de la somme sera mis à la disposition de la Société en 2009 et 2010, sous réserve de la satisfaction de diverses conditions préalables, et toute tranche sera remboursable sur une période de 60 mois.

Le 12 mai 2008, Osisko a annoncé la clôture d'une entente de financement par emprunt non garanti de 20 millions de dollars avec le Fonds de solidarité FTQ (le « **Fonds FTQ** »). Le prêt d'une durée de sept ans porte intérêt au taux de 9,5 %, payable en actions ou en espèces avant le début de la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital sera remboursé en un minimum de 48 versements égaux à compter du premier des événements suivants, à savoir le début de la production commerciale du projet Canadian Malartic ou 36 mois suivant la clôture du financement par emprunt non garanti.

La Société a également attribué au Fonds FTQ 1 100 000 bons de souscription d'actions ordinaires pouvant être exercés sur une période de 60 mois suivant la clôture du financement par emprunt non garanti au prix d'exercice de 7,46 $. La Société pourrait devancer l'exercice des bons de souscription d'achat d'actions si ses actions se négocient à un cours largement supérieur au prix d'exercice au cours de la période de validité des bons de souscription. Le 4 novembre 2008, la Société a émis 489 927 actions ordinaires en faveur du Fonds de solidarité FTQ à titre de paiement semestriel d'intérêts sur le prêt non garanti de 20 millions de dollars.

À la suite d'un vaste programme de consultation des citoyens de Malartic en collaboration avec la ville de Malartic, la Société s'est activement engagée dans la construction d'un quartier résidentiel où sera réinstallé le secteur sud de Malartic, afin qu'elle puisse accéder au gisement de Canadian Malartic. Plusieurs étapes du programme ont été franchies dernièrement, notamment :

- la poursuite de la construction des infrastructures du nouveau quartier;
- le début de la relocalisation des citoyens le 9 juillet 2008. Une soixantaine de logements unifamiliaux et multifamiliaux ont été relocalisés jusqu'à maintenant;
- la poursuite de la conception et des études techniques des cinq immeubles institutionnels;
- le lancement officiel de la construction de la nouvelle école primaire (École des Explorateurs), du centre de la petite enfance et du centre de formation des adultes. L'engagement financier à l'égard de ces travaux, qui est d'environ 25 millions de dollars, permettra aux citoyens de Malartic de jouir pendant de nombreuses années d'établissements d'enseignement modernes.

L'ensemble du programme de relocalisation prévoit la réinstallation ou l'achat de 205 habitations. Dans le cadre du programme de relocalisation, la Société a par ailleurs acheté 77 habitations aux propriétaires qui ne souhaitaient pas être relogés dans le nouveau quartier

Une importante étape a été franchie le 4 septembre 2008, date à laquelle la Société a déposé son étude d'impact sur l'environnement (l'« **étude d'impact sur l'environnement** ») auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* du Québec (le « **MDDEP** »).

L'étude d'impact sur l'environnement conclut qu'en raison de l'emplacement choisi pour aménager les infrastructures minières, de la technologie adoptée et des communications ouvertes menées avec les divers intervenants, le projet Canadian Malartic aurait un impact minime sur l'environnement et sur la population et se situerait bien à l'intérieur des normes industrielles acceptables. Au cours des travaux réalisés jusqu'ici, Osisko a en outre démontré qu'elle était un partenaire de taille dans le développement responsable de Malartic et des environs. L'étude d'impact sur l'environnement souligne également les retombées importantes que le projet aurait sur l'économie locale et régionale.

L'étude d'impact sur l'environnement a été examinée par les pouvoirs publics du Québec pour déterminer si elle respectait les lignes directrices du MDDEP. Le 26 janvier 2009, le MDDEP a publié un avis de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement, ce qui a ouvert une période d'information publique visant à demander au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (« BAPE ») d'étudier le projet Canadian Malartic. De concert avec la ville de Malartic et le groupe de consultation communautaire, Osisko a adressé une demande officielle au ministère de l'Environnement et du Développement durable pour tenir des audiences publiques. Vingt autres intervenants ont adressé des demandes similaires. Le 9 mars 2009, le ministère de l'Environnement et du Développement durable a donné au BAPE mandat de lancer des audiences publiques et de formuler une recommandation concernant le projet Canadian Malartic au terme de quatre mois. La première phase des audiences publiques s'est tenue en mars 2009 et la deuxième est prévue pour avril 2009.

Le MDDEP fera aussi une recommandation au ministère qui sera soumise à l'approbation des membres du gouvernement du Québec. Ce dernier a pleins pouvoirs pour autoriser les projets qui sont soumis au processus d'examen et d'évaluation des impacts environnementaux. Le BAPE a un rôle consultatif, mais son rapport peut influencer la décision du gouvernement et l'inciter à exiger des modifications au projet Canadian Malartic ou à fixer les conditions qu'il pourrait imposer à sa réalisation. Si le gouvernement refuse de donner son autorisation, la Société pourrait devoir modifier certains aspects du projet Canadian Malartic et déposer une nouvelle demande d'autorisation, ce qui occasionnerait des retards dans la construction et la réalisation du projet. Se reporter à la rubrique « **Facteurs de risque** ».

La Société prévoit que le processus d'autorisation se terminera vers la fin du deuxième trimestre ou vers le début du troisième trimestre de 2009. L'étude d'impact sur l'environnement peut être consultée sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

Le 30 septembre 2008, la Société a conclu un placement privé de 2 916 725 actions accréditives au prix de 4,20 $ l'action contre 12,25 millions de dollars. Les actions ont été émises à une plus-value de 42 % par rapport au prix du marché en vigueur à la date de clôture de la transaction. Les actions accréditives, par lesquelles la Société transfère aux investisseurs les déductions fiscales reliées à ses dépenses d'exploration, permettent à la Société d'accéder à du capital à un coût inférieur pour financer ses campagnes d'exploration.

Le 17 octobre 2008, la TSX a accepté l'avis d'intention d'Osisko de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **avis** »). Selon les termes de l'offre, Osisko pourra racheter 11 669 526 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % de son flottant public au 15 octobre 2008. Les rachats prendront fin le 20 octobre 2009 ou plus tôt si Osisko les termine avant, tel qu'il est stipulé dans l'avis déposé auprès de la TSX.

Tous les rachats d'actions ordinaires seront effectués par Osisko sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX et Osisko remettra les actions ainsi rachetées à son agent des transferts pour les faire annuler. Le prix qu'Osisko paiera pour chacune des actions ordinaires rachetées correspondra au cours du marché au moment de leur rachat. Osisko a confié à Thomas Weisel Partners Canada Inc. le mandat de procéder aux rachats en son nom.

Au 31 mars, 2009, Osisko avait racheté 445 900 actions ordinaires au prix moyen de 1,71 $.

Le 25 novembre 2008, Osisko a annoncé les résultats d'une étude de faisabilité (l'« **étude de faisabilité** ») du projet Canadian Malartic. L'étude de faisabilité a été établie par BBA Inc. en collaboration avec MICON International Limited (« **MICON** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar, société en commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko.

L'étude de faisabilité vise à aider Osisko dans son évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité financière d'une exploitation à ciel ouvert du projet Canadian Malartic. Cette étude a conclu que la Société devrait passer au stade final de mise en œuvre, ce qui consiste à obtenir du financement pour le projet, à terminer le programme de relocalisation avant la fin de 2009, à obtenir les permis et les autorisations nécessaires auprès des autorités gouvernementales et réglementaires, à poursuivre le programme d'études techniques et à entamer les travaux de construction.

Les points saillants de l'étude de faisabilité sont résumés dans le tableau qui suit [1)] :

Réserves d'or prouvées et probables (oz)	6 283 000
Estimation de la quantité nette d'or récupérable (oz)	5 397 000
Production d'or annuelle moyenne (oz)	591 000
Production d'argent annuelle moyenne (oz)	754 000
Coût comptant d'exploitation par once	
- avant redevances	320 $
- après redevances, net des revenus provenant des ventes de l'argent	319 $
Investissement total en immobilisations	789 M$
Investissement total en immobilisations par once récupérée	146 $
Investissement en immobilisations de maintien	95 M$
Coûts de fermeture	45M$

Flux de trésorerie d'exploitation, avant impôt	2 463 M$
Durée de vie de la mine	10 ans

Note :

1) Montants en $ US. Un prix de l'or de 775 $ US l'once et un prix de l'argent de 10 $ US l'once ont été utilisés pour l'analyse financière; les prix du marché en vigueur au troisième trimestre de 2008 ont été retenus pour l'ensemble du matériel et de la main-d'œuvre. L'étude de faisabilité s'appuyait quant à elle sur un taux de change de 1,18 $ (pour les dépenses en dollars canadiens) et un baril de pétrole à 70 $ US.

L'étude de faisabilité montre qu'à lui seul le gisement principal dégage de solides rendements dans le contexte économique actuel. Ce gisement constitue la pierre d'assise de la croissance future de la Société. Pour plus de précisions sur l'étude de faisabilité, se reporter à la rubrique 3.3 « **Projets miniers** ».

Le 23 janvier 2009, Osisko a annoncé la signature avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (le « **MRNF** ») d'une entente-cadre prévoyant la fermeture et la restauration du parc à résidus abandonné de la mine East Malartic (« **East Malartic** »), dont le MRNF est devenu responsable en 2004. L'entente-cadre stipule que les deux parties prendront en charge à parts égales le coût de la restauration du site d'East Malartic, évalué de façon préliminaire à 23 millions de dollars.

L'entente entre Osisko et le MRNF prévoit l'utilisation des résidus de la future mine Canadian Malartic d'Osisko pour restaurer le site d'East Malartic. Ces résidus seront acheminés par des canalisations sous la forme d'une boue épaissie et serviront à recouvrir les résidus d'East Malartic.

L'entente a une durée initiale de six ans à compter de sa signature, mais pourrait être prolongée s'il y a lieu pour réaliser l'objectif visé. Compte tenu de l'échéancier probable qui mènera à l'exploitation de la mine Canadian Malartic, cette période devrait suffire à la restauration complète du site. Comme le MRNF est légalement responsable de la restauration du site, il en aura le contrôle jusqu'à l'échéance de l'entente. Par la suite, le contrôle du site sera transféré à Osisko, qui aura la responsabilité de le réhabiliter conformément aux lois et aux règlements. Osisko procédera à la restauration du site de façon continue, de sorte qu'à la fin de l'exploitation de la mine il aura déjà été restauré à 65 %.

Perspectives pour 2009

La Société poursuivra avec détermination la réalisation du projet Canadian Malartic. Pour ce faire, elle compte :

- participer activement au processus officiel d'audiences publiques que le BAPE tiendra à Malartic;
- sous réserve de la délivrance des permis par le gouvernement du Québec, entamer les activités de construction relatives au projet Canadian Malartic;
- obtenir le financement nécessaire pour financer la réalisation du projet Canadian Malartic;
- mener à terme le programme de relocalisation dans le secteur sud de la ville de Malartic;
- accroître les ressources et les réserves minérales de la Société.

La Société mettra aussi l'accent sur la campagne d'exploration régionale visant à compléter le gisement Canadian Malartic.

Dans le cadre de cette campagne, Osisko a publié, le 26 janvier 2009, une estimation des ressources minérales présumées de la partie occidentale du gîte Barnat Sud (« **Barnat Sud** »), situé sur la propriété Canadian Malartic. Barnat Sud est un gîte d'or distinct qui jouxte le gisement Canadian Malartic. Belzile Solutions, cabinet indépendant spécialisé dans l'estimation des ressources dont les services ont été

retenus par Osisko, a estimé les ressources minérales présumées à 1,81 million d'onces d'or, à la teneur moyenne de 2,12 g/t Au fondée sur un seuil de coupure inférieur de 1,00 g/t Au, et à 2,03 millions d'onces d'or à la teneur moyenne de 1,74 g/t Au fondée sur un seuil de coupure inférieur de 0,36 g/t Au.

Le 26 février 2009, la Société a publié des résultats métallurgiques préliminaires sur Barnat Sud. Le taux de récupération global obtenu a partir de 42 essais de lixiviation distincts par le procédé de cyanuration du minerai global direct a été confirmé à un taux moyen de 92 % (fourchette comprise entre 86,6 % et 97,2 %) à partir d'échantillons composites représentant les principales lithologies du gisement à une teneur d'alimentation moyenne de 1,92 g/t Au (fourchette comprise entre 0,74 et 7,64 g/t Au) et amenés à 80 % à une granulométrie inférieure à 60 microns. Des études pétrographiques des échantillons minéralisés ont été entreprises pour déterminer les particularités de la minéralisation aurifère de Barnat Sud et confirmer les résultats métallurgiques préliminaires qui indiquent que le minerai de Barnat Sud conviendra au circuit de traitement du projet Canadian Malartic.

Des travaux de définition additionnels sont en cours à Barnat Sud, qui concernent à la fois les ressources et la métallurgie, avec pour objectif d'établir les ressources minérales mesurées et indiquées ainsi que les taux de récupération d'or définitifs, au plus tard au milieu du deuxième trimestre de 2009. Pour plus de précision sur le gîte Barnat Sud, se reporter à la rubrique 3.3 « **Projets miniers – Autres travaux d'exploration – Gîte Barnat Sud** ».

Autres travaux d'exploration – Gîte Barnat Sud

Le 25 février 2009, la Société a clôturé un appel public à l'épargne (l'« **APE** ») en déposant un prospectus simplifié relativement à une acquisition ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes (les « **preneurs fermes** ») dirigé par Thomas Weisel Partners Canada Inc. et BMO Nesbitt Burns Inc., et comprenant Valeurs mobilières Dundee, RBC Dominion Valeurs mobilières Inc., Financière Banque Nationale Inc., Paradigm Capital Inc., Canaccord Capital Inc., TD Valeurs mobilières Inc. et PI Financial Corp. Osisko a émis 88 550 000 unités (les « **unités** ») de la Société au prix de 4,55 $ l'unité, contre un produit brut total de 402 902 500 $. Les frais liés à l'opération sont estimés à 21 045 125 $, ce qui comprend une commission de 5 % sur le produit brut à verser aux preneurs fermes.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 5,45 $ CA jusqu'au 17 novembre 2009. Osisko affectera le produit du placement au financement des travaux de mise en valeur et de construction du projet Canadian Malartic et à son fonds de roulement.

Le produit net, estimé à 381,9 millions de dollars après le paiement de la commission de 20,1 millions de dollars aux preneurs fermes et les dépenses connexes de 0,9 million de dollars, servira à la mise en valeur et à la construction du projet Canadian Malartic et aux besoins généraux de l'entreprise. L'utilisation prévue de ce produit s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	
Relocalisation de la collectivité	67 500 $
Activités minières (décapage du terrain)	13 500 $
Électricité et communication	21 500 $
Infrastructures	28 500 $
Usine de traitement	147 500 $

Gestion des résidus et de l'eau	3 500 $
Frais indirects (études techniques détaillées, gestion de la construction, fret maritime et autre, installations temporaires, matériel, outils et entretien)	38 000 $
Besoins généraux de l'entreprise	61 900 $
Total	**381 900 $**

2.2 Acquisitions importantes

Osisko n'a conclu aucune acquisition importante au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu général

Les activités de la Société consistent à acquérir, à explorer et à mettre en valeur des propriétés minières, principalement des propriétés susceptibles de receler de l'or et des métaux précieux connexes. Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrées principalement sur la propriété Canadian Malartic, qui lui appartient à 100 % (la « **propriété Canadian Malartic »**), située dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, au Québec. Se reporter à la rubrique 3.3 **« Projets miniers** ».

La Société exerce aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés minières suivantes :

Propriétés	Métal	Nombre de claims ou de permis	Participation	Travaux prévus
Cadillac, Canada	Or	241	100 %	Échantillonnage
East Amphi, Canada	Or	86	100 %	Forage
Malartic CHL, Canada	Or	10	Option sur 70 %	Forage
Castelo dos Sonhos, Brésil	Or	9	0 %	Radiation effectuée en date du 31 décembre 2008

Effectif

Au 31 décembre 2008, Osisko employait 86 personnes.

3.2 Facteurs de risque

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans un secteur d'activité tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à l'existence de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou de toucher le produit de leur disposition. Tout

placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et exposé à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-après et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La manifestation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-après ou d'autres risques pourrait causer de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et l'investisseur pourrait perdre une partie appréciable de son placement.

Les risques importants suivants peuvent notamment modifier les projets de la Société visant à (i) mener à terme la demande de permis relativement au projet Canadian Malartic, (ii) entreprendre les travaux de construction en 2009 et (iii) lancer la production commerciale en 2011. Si ces risques devaient se concrétiser, le commencement et l'achèvement de la construction d'une mine dans le cadre du projet Canadian Malartic pourraient être retardés.

Risques financiers

La Société est au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société a réalisé une étude de faisabilité favorable au projet Canadian Malartic. Des fonds additionnels seront requis pour financer les travaux de développement visant à mettre le projet Canadian Malartic en production. Les seules sources de financement dont la Société pourra disposer seront l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que ces modes de financement lui seront accessibles. De plus, même si de tels financements étaient obtenus, rien ne garantit qu'ils pourront l'être à des conditions favorables à la Société, ou qu'ils pourront lui fournir des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et à sa situation financière.

Risque de retard du projet

La Société prévoit : (i) de compléter la demande des permis concernant le projet Canadian Malartic, (ii) d'entreprendre la construction en 2009 et (iii) de lancer la production commerciale en 2011. Les risques élevés auxquels le projet Canadian Malartic est exposé pourraient retarder le commencement et l'achèvement de la construction de la mine pour des raisons hors du contrôle de la Société. Ces risques comprennent des retards dans l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers, des certificats d'autorisation, des permis de construction et d'environnement, la menée à terme des travaux d'ingénierie détaillés et la conclusion d'un contrat de construction définitif ainsi que les autres difficultés imprévues rencontrées au cours de la construction.

Risque lié à l'incertitude de l'estimation des réserves et des ressources minérales

Les chiffres des réserves minérales prouvées et probables, des ressources minérales présumées et indiquées figurant dans la présente notice annuelle ne sont que des estimations qui servent de mesure relative du niveau de confiance dans l'estimation des ressources ou des réserves. Le lecteur ne doit pas confondre les ressources minérales mesurées ou indiquées avec les réserves minérales rentables et il doit savoir que la viabilité économique des ressources qui ne constituent pas des réserves minérales n'a pas été établie. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus pourront être obtenus, que le niveau de récupération indiqué pourra être atteint ou que les réserves minérales pourront être extraites ou traitées de façon rentable. Il existe un grand nombre d'incertitudes inhérentes à l'estimation des réserves et des ressources minérales, y compris de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Cette estimation est de nature subjective et l'exactitude de l'estimation des réserves ou des ressources dépend de la quantité et de la qualité des données disponibles et des hypothèses formulées et des jugements posés dans l'interprétation technique et géologique. Des facteurs d'exploitation à court terme relatifs aux

réserves minérales comme la nécessité de procéder à une mise en valeur ordonnée des corps minéralisés ou le traitement de teneurs du minerai nouvelles ou différentes peuvent rendre l'exploitation minière non rentable au cours d'une quelconque période comptable. Rien ne garantit non plus que les taux de récupération d'or et d'argent obtenus au cours d'essais de laboratoire pratiqués à petite échelle pourront être reproduits dans des essais à grande échelle dans les conditions existant sur place ou au cours de la production.

Du fait de fluctuations des cours de l'or et de l'argent, de résultats de forages, d'essais métallurgiques, de la production et de l'évaluation de plans d'exploitation minière après la date d'une estimation, il peut être nécessaire de revoir cette estimation. Le volume et la teneur des réserves extraites et traitées et les taux de récupération peuvent ne pas être les mêmes que ceux qui sont actuellement prévus. Toute réduction importante des estimations des réserves et des ressources minérales ou de la capacité de la Société d'extraire les réserves minérales pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Risques environnementaux

Toutes les phases de l'activité de la Société sont assujetties à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides, liquides et dangereux. Sur certains territoires, les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, une augmentation des amendes en cas d'infraction, davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne permet de croire que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'auront pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. Les parties exerçant des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

La législation québécoise dans le secteur minier vise l'acquisition et la propriété des titres miniers, les normes de sécurité, les redevances et les taxes minières. La Loi sur les mines (Québec) assure le réaménagement et la restauration des terrains faisant l'objet d'activités minières. Par conséquent, toute entreprise exerçant des activités minières doit, en ce qui concerne les résidus, faire approuver par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (le « **MRNF** ») et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (le « **MDDEP** ») tout plan ou projet de restauration ou de réaménagement des terrains faisant l'objet de ces activités. L'entreprise doit se conformer à ce plan et fournir une garantie financière à cet égard. Toute entreprise qui entreprend des activités d'exploitation minière doit soumettre son programme de réaménagement et de restauration dans l'année qui suit le début de ses opérations. Le MRNF et le MDDEP peuvent exiger ou imposer des conditions ou des obligations supplémentaires avant d'approuver les programmes de fermeture et de

réaménagement qui leur sont proposés. Tout plan approuvé doit être présenté par la suite tous les trois ans pour être approuvé par le MRNF. Le MRNF peut en tout temps modifier les garanties financières s'il est d'avis qu'elles sont insuffisantes et exiger que des garanties supplémentaires soient fournies. Ces modifications permettent également au MRNF d'exiger d'une personne qui a déjà cessé ses activités minières en un lieu donné qu'elle exécute les travaux de réaménagement et de restauration rendus nécessaires par la présence de résidus. En cas de non-respect de la réglementation ou des modifications précitées par l'entreprise visée, le MRNF peut faire exécuter les travaux de réaménagement et de restauration par un tiers aux frais de l'entreprise en question. La Société n'entrevoit aucune difficulté à respecter les exigences énoncées dans la Loi sur les mines (Québec).

Volatilité du prix des métaux

Des facteurs qui échappent au contrôle de la Société peuvent influer sur les possibilités de commercialisation des minéraux susceptibles d'être découverts et extraits sur ses propriétés. Les prix des ressources naturelles ont tendance à fluctuer énormément, ce qui a été particulièrement le cas ces dernières années; ces prix sont exposés à de nombreux facteurs sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, parmi lesquels la conjoncture politique et économique à l'échelle internationale, l'inflation, les fluctuations des taux de change, les taux d'intérêt, les habitudes de consommation à l'échelle internationale ou nationale, les activités de nature spéculative et l'accroissement de la production découlant de nouvelles méthodes perfectionnées d'extraction et de production. Il est impossible de prévoir avec exactitude les incidences de ces facteurs.

Le prix de l'or a toujours eu tendance à fluctuer considérablement et est tributaire de nombreux facteurs sur lesquels la Société n'a aucun contrôle ni aucune influence. Parmi ces facteurs, citons la demande de l'industrie en général et du secteur de la bijouterie, le prêt, l'achat et la vente d'or en lingots par les banques centrales, les ventes d'or à terme ou à découvert par les producteurs et les spéculateurs, les niveaux de production d'or et les fluctuations subites à court terme de l'offre et de la demande en raison d'opérations spéculatives ou de couverture de la part de producteurs, de particuliers ou de fonds. Le prix de l'or est aussi soumis à des facteurs macroéconomiques tels que le degré de confiance accordé au système monétaire international, les attentes relatives à l'évolution du taux d'inflation, la disponibilité et l'attrait d'autres véhicules d'investissement, le niveau général des taux d'intérêt, la vigueur du dollar américain, monnaie dans laquelle le prix de l'or est généralement établi, et d'autres grandes monnaies, ainsi que le degré de confiance dans ces monnaies, les événements politiques ou économiques qui surviennent à l'échelle mondiale ou nationale et les coûts de production des autres sociétés productrices d'or dont les coûts sont libellés dans une autre monnaie que le dollar américain. Tous ces facteurs sont susceptibles, par leurs interactions, d'influer sur le prix de l'or en augmentant ou en diminuant l'offre ou la demande

Risque lié aux conditions sectorielles

L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales sont des activités extrêmement concurrentielles qui comportent un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'entreprises qui disposent de ressources techniques et financières supérieures aux siennes. De nombreux risques existent que même une évaluation prudente fondée sur l'expérience et la connaissance pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des campagnes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minerai importante et qui plus est, le minerai découvert pourrait ne pas être d'une quantité ou d'une teneur suffisante pour en rentabiliser l'extraction. La rentabilité de l'exploitation d'un gisement découvert dépend de plusieurs facteurs comme les infrastructures, le prix des marchandises, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, l'état du marché financier, les risques de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation publique concernant notamment les prix, les impôts, les redevances, l'aménagement du territoire, la participation du gouvernement au projet minier, les droits

d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement de minerai important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur un bien d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risque lié à la collectivité de Malartic

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La mise en production à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera aussi le déplacement d'une partie de la ville, dont une partie du déplacement a déjà été complétée en 2008. Même si la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, rien ne garantit qu'elle pourra conclure le contrat social requis pour assurer la production commerciale du gisement.

Fluctuations des cours : volatilité du cours de l'action

Les actions ordinaires et les bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (les « **bons de souscription** ») sont inscrits à la cote de la TSX. Les titres des sociétés minières ont connu des périodes de volatilité marquée dans le passé, souvent fondée sur des facteurs sans lien avec la performance financière ou les perspectives des sociétés en cause. Ces facteurs comprennent de nouveaux faits macroéconomiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale et les perceptions par le marché de l'intérêt que suscitent des secteurs d'activité en particulier. Le prix des actions ordinaires et des bons de souscription sont aussi appelés à varier considérablement en fonction de l'évolution à court terme du prix de l'or et de l'argent ou de la situation financière ou des résultats d'exploitation de la Société publiés dans ses rapports trimestriels.

Du fait de l'un de ces facteurs, le cours des actions ordinaires et des bons de souscription à un moment donné peuvent ne pas refléter la valeur à long terme de la Société. Rien ne garantit que les fluctuations des cours ne perdureront pas.

Situation financière mondiale actuelle

La situation financière mondiale actuelle a été marquée par une instabilité accrue, de nombreuses institutions financières ayant fait faillite ou ayant dû être renflouées par les pouvoirs publics. L'accès au financement a souffert à la fois des hypothèques à risque aux États-Unis et ailleurs et de la crise de liquidité qui frappe le marché du papier commercial adossé à des actifs. Ces facteurs peuvent influer sur la capacité de la Société à obtenir des prêts et d'autres facilités de crédit dans l'avenir et, si elle les obtient, selon des modalités qui lui seront favorables. Si ce niveau accru d'instabilité et cette tourmente des marchés se poursuivent, la croissance prévue de la Société pourrait en souffrir et le cours de ses titres pourrait s'en ressentir.

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres des biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux organismes de réglementation locaux, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne pourra pas faire l'objet d'une contestation. Un tiers pourrait posséder des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société, sans que celle-ci le sache.

Risques liés à la conformité aux lois et règlements

Les activités actuelles et futures de la Société, de l'exploration à la production commerciale, en passant par la mise en valeur sont soumises aux lois et règlements régissant l'acquisition de claims miniers, la prospection, la mise en valeur, l'extraction et la production, les exportations, les taxes et impôts, les normes du travail, la santé au travail, l'élimination des déchets, les substances toxiques, l'utilisation du sol, la protection de l'environnement, la sécurité dans les mines et diverses autres questions. Les sociétés qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation de mines et d'installations connexes doivent généralement composer avec des dépassements de coûts et des retards de production et autres du fait de l'obligation de respecter les lois, les règlements et les permis applicables. La Société a obtenu tous les permis nécessaires pour les travaux d'exploration qu'elle effectue actuellement; toutefois, rien ne garantit que les permis dont elle pourrait avoir besoin dans l'avenir pour l'exploration, la construction d'installations minières et l'exercice d'activités d'extraction pourront être obtenus à des conditions raisonnables ou en temps opportun, ou que ces lois et règlements ne pourront pas avoir une incidence défavorable sur les projets que la Société pourrait entreprendre.

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment la perte d'un claim, l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. La Société pourrait être tenue d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par ses activités d'exploration minière et pourrait se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

Les lois, les règlements et les permis actuels et futurs qui régissent les activités de sociétés d'exploration ou leur application plus stricte pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société et augmenter ses dépenses en immobilisations, exiger l'abandon de travaux d'exploration ou leur faire subir des retards.

Risques relatifs au recrutement de la main-d'œuvre

La mise en valeur de la propriété Canadian Malartic requerra une main-d'œuvre expérimentée ayant des compétences dans les domaines technique, opérationnel et gestionnel. Dans le secteur minier, il y a généralement une grande rivalité pour l'obtention d'un personnel qualifié et la Société ne peut donner l'assurance qu'elle pourra attirer ou retenir un tel personnel.

Risque lié aux assurances

L'industrie minière est exposée à des risques importants, susceptibles d'endommager ou de détruire les biens et les installations, d'occasionner des blessures ou la mort, des dégâts à l'environnement et de la pollution, des retards de production, l'expropriation de biens et la perte de titres miniers. Rien ne garantit qu'une assurance couvrant les risques auxquels les activités de la Société sont exposées sera disponible, ou que si elle l'est, ce sera moyennant des primes raisonnables sur le plan commercial. À l'heure actuelle, la Société souscrit une assurance dont la couverture est, à son avis, conforme aux pratiques du secteur pour des entreprises se trouvant à un stade de développement analogue. La Société souscrit également une assurance de responsabilité à l'égard de ses activités d'exploration minière, mais elle n'est couverte par aucune forme d'assurance de responsabilité environnementale, étant donné le coût prohibitif des assurances offertes contre les risques environnementaux (y compris la responsabilité relative à la pollution) ou d'autres dangers résultant des activités d'exploration et de mise en valeur. Le paiement de telles obligations réduirait les fonds mis à la disposition de la Société. Si elle est incapable de financer entièrement les frais devant être engagés pour corriger un problème environnemental, la Société pourrait

devoir suspendre ses activités ou adopter des mesures intérimaires de conformité onéreuses, en attendant la réalisation de travaux qui remédieront à la situation de façon permanente.

Absence de bénéfices

La Société n'a réalisé aucun de bénéfice jusqu'ici et rien ne garantit que l'une de ses propriétés minières générera des bénéfices, pourra être exploitée de façon rentable ou dégagera un rendement de l'investissement consenti dans un avenir rapproché. La Société n'a versé aucun dividende jusqu'ici et elle ne prévoit pas d'en verser dans un avenir prévisible. Ce sont les administrateurs de la Société qui établiront la future politique en matière de dividendes.

Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires

À l'heure actuelle, la Société exerce ses principales activités au Canada et y a installé ses bureaux. Certains coûts liés aux activités de la Société au Canada sont toutefois libellés dans des monnaies sans lien direct avec le cours du dollar américain. Par conséquent, une appréciation de ces monnaies par rapport au dollar américain pourrait accroître le coût d'exercice des activités de la Société dans ces pays. Le dollar américain peut en outre fluctuer par rapport au dollar canadien. La Société n'a recours à aucun programme de couverture pour limiter les effets des fluctuations du change.

Concurrence

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés minières pour acquérir des intérêts dans des propriétés de métaux précieux et de métaux communs. Quand une occasion d'acquisition se présente, la Société rivalise avec des entreprises canadiennes et étrangères qui peuvent disposer de ressources, notamment financières, nettement supérieures aux siennes. Bien que la Société ait pu acquérir bon nombre d'actifs du genre dans le passé, rien ne garantit que ses efforts en matière d'acquisition connaîtront du succès dans l'avenir.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent aussi faire partie du conseil d'administration ou de la direction d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer du temps à gérer leurs intérêts dans d'autres entreprises. Comme ils peuvent en outre siéger au conseil d'administration d'autres entreprises actives dans l'exploration minérale et la mise en valeur de minéraux, il y a des risques de conflits d'intérêts à plusieurs égards.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction avec la Société, ces administrateurs et dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les actes posés, ou se déclarer en conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société pourront toujours primer.

Risques liés à l'accroissement des coûts et de l'observation des règles propres aux sociétés ouvertes

Les dépenses de nature juridique, comptable et autres liées aux exigences de communication de l'information auxquelles doivent se plier les sociétés ouvertes ont augmenté considérablement ces dernières années. De l'avis de la Société, ces frais devraient continuer d'augmenter en raison des exigences récemment adoptées ou proposées au chapitre de la gouvernance et de la rémunération, notamment celles prévues dans le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, le Règlement 52-110 sur le comité de vérification et le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance.

La Société s'attend en outre à ce que ces nouveaux règlements augmentent les coûts et resserrent les critères de souscription des assurances de responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. Ce faisant, elle pourrait être obligée d'accepter une couverture et des montants de garantie réduits ou de payer des primes substantiellement plus élevées pour obtenir une couverture identique ou comparable. Par conséquent, la Société pourrait avoir plus de difficulté à attirer et conserver des personnes qualifiées pour siéger à son conseil d'administration ou faire partie de sa direction.

Risques liés aux pays étrangers et aux exigences réglementaires

L'exploration minérale et les activités minières peuvent être touchées à divers degrés par les changements apportés à la réglementation publique comme les lois fiscales, les lois régissant les sociétés, les lois environnementales et les lois minières visant les activités de la Société dans un pays étranger. Les modifications de la réglementation et l'évolution de la situation politique sont indépendants de la volonté de la Société et peuvent nuire suffisamment à ses activités pour l'empêcher de poursuivre son activité dans ce pays. La réglementation publique concernant les restrictions imposées à la production, le contrôle des prix, les restrictions de change, les impôts sur les bénéfices, l'expropriation, les lois sur l'environnement et la sécurité minière peuvent toucher à différents degrés les activités de la Société.

3.3 Projets miniers

CANADIAN MALARTIC

Les renseignements qui suivent au sujet de la propriété Canadian Malartic sont tirés d'un rapport technique de source indépendante (le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA avec la collaboration de MICON, Belzile Solutions, G Mining, Genivar, Golder et le groupe technique d'Osisko; une mise à jour de l'information qu'il contient a été faite par la Société aux endroits requis. Les mises à jour ne représentent pas, aux yeux de la Société, des éléments d'information importants. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com). Les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, géologue, chef de l'exploitation de la Société, qui est une personne qualifiée au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Les estimations de ressources minérales utilisées dans l'Étude de faisabilité sont tirées d'un rapport technique intitulé *Technical Report for the Canadian Malartic Gold Project* et daté du 23 octobre 2008, préparé par B. Terrence Hennessey, géo., Elzéar Belzile, ing., et Richard Gowans, ing., lequel est disponible pour consultation sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com).

Ce résumé du rapport Canadian Malartic est reproduit ci-après aux fins de divulgation des renseignements sur la propriété Canadian Malartic exigée aux termes des dispositions de l'article 5.4 de l'Annexe 51-102A2.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal. De forme à peu près rectangulaire, la propriété Canadian Malartic s'étend sur environ 13 km dans l'axe est-ouest et environ 4 km dans l'axe nord-sud. La propriété occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

Superficie

La propriété Canadian Malartic se compose de 127 titres miniers contigus, dont 114 claims désignés sur carte (« **CDC** »), 12 claims jalonnés (« **CL** ») et une concession minière (« **CM** ») occupant une superficie totale de 5 680 ha. Un petit secteur encaissé à l'extrémité ouest de la propriété Canadian Malartic est constitué d'un claim d'une superficie totale de 8,1 ha. Ce claim appartient à un prospecteur indépendant.

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (la propriété East Amphi) et à Niogold Mining Corp. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à Mines de la Vallée de l'Or Ltée (« **Mines de la Vallée de l'Or** »), à l'égard desquels la Société détient une option lui permettant d'acquérir une participation de 70 %, et à Northern Star Mining Corp. Les droits au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc., tandis que ceux à l'ouest appartiennent à la Société sous une propriété distincte (Cadillac).

Description des titres miniers

Une liste détaillée des titres miniers de la propriété Canadian Malartic, y compris les numéros de claims, leur taille, les dates d'échéance, les exigences au chapitre des dépenses devant être engagées, les frais de renouvellement et les crédits à l'exploration a été compilée par les auteurs du rapport Canadian Malartic. Tous les titres miniers sont enregistrés au nom de la Société en propriété exclusive et sont en règle. Les limites des divers titres miniers ne sont pas physiquement délimitées sur le terrain. La majorité des titres de la propriété Canadian Malartic sont des claims désignés sur carte, c'est-à-dire des cellules prédéfinies conformes à un système de jalonnement sur carte électronique mis sur pied par le gouvernement du Québec en 2000. Les coordonnées cartographiques désignées des cellules constituent les limites légales des claims et leurs limites physiques peuvent être établies par arpentage en reportant leurs coordonnées cartographiques désignées sur le terrain. Douze des claims de la propriété Canadian Malartic ont été initialement acquis par jalonnement sur le terrain, mais ont depuis été arpentés par le gouvernement et intégrés au système électronique de jalonnement sur carte. Les limites de la CM ont été arpentées et enregistrées de manière analogue. Les cartes montrant la position détaillée des CDC, des claims et des autres titres miniers pour la plupart des feuillets SNRC au Québec sont disponibles en format PDF sur le site Internet du MRNF à l'adresse ftp://ftp.mrnfp.gouv.qc.ca/public/gestim.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions telles que le pétrole, le gaz naturel, la saumure, le sable (sauf certaines exceptions), le gravier, l'argile commune et toute autre substance que l'on trouve à l'état naturel sous forme d'agrégat non consolidé. La période d'exclusivité de deux ans terminée, un claim peut être renouvelé pour une période additionnelle de deux ans à condition que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués, que les frais de renouvellement soient acquittés, que la documentation à l'appui et un rapport soient déposés et que le dossier complet soit soumis avant la date d'échéance du claim. Le propriétaire du claim a la possibilité de payer un équivalent en espèces des frais d'exploration minimums requis afin de conserver son droit de propriété sur le claim. Un protocole est par ailleurs en place pour redistribuer l'excédent des dépenses d'exploration d'un claim à des claims se trouvant à proximité. Les frais de renouvellement, fixes, sont établis selon la superficie et l'emplacement du claim, tout comme les exigences de travail minimales, qui augmentent toutefois après un certain nombre de renouvellements, à concurrence d'un montant limite à partir du septième renouvellement. Les dates d'échéance des divers titres miniers qui constituent la propriété Canadian Malartic varient du 30 novembre 2009 au 14 février 2010. Les dépenses d'exploration minimales nécessaires au maintien en bonne et due forme des titres sur la propriété Canadian Malartic sont de 140 200 $ par période de renouvellement et les frais de renouvellement des claims totalisent 7 540 $. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic excèdent présentement les dépenses minimales requises pour maintenir les claims en bonne et due forme.

Chaque claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves d'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués.

Une CM est accordée au départ pour une période de vingt ans renouvelable par tranches successives de dix ans. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession. Une CM confère certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières.

Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société entre 2004 et 2006. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. Les autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. Des 127 titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
CM 226 CL 3941621 CL 3941633 CL 3941634 CL 3941635 CL 3950771 CL 3950772	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines McWatters inc. (« **McWatters** ») en contrepartie d'un paiement en espèces. Les titres sont assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les revenus nets de fonderie (« **NSR** ») payable à Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $US/oz. La moitié de la redevance peut être rachetée par Osisko pour 1,5 M $ US.
CL 5144234 CL 5144235 CL 5144236 CL 5144237 CL 5144238 CL 5144239	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« **Dianor** ») et de sa filiale Ressources Threegold inc. (« **Threegold** ») en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier. La redevance peut être rachetée par la Société pour 2 M $.
CDC 72271	Le titre minier appartient à 100 % à la Société. Le claim a été acquis auprès de Mines de la Vallée de l'Or contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Mines de la Vallée de l'Or.
CDC 2000854 CDC 2000855 CDC 2000856 CDC 2000857 CDC 2000858 CDC 2000859	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.
CDC 2001055	Le titre minier appartient à 100 % à la Société. Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujetti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété plusieurs parc à résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y sont liées relèvent du MRNF.

Responsabilités civiles

Les activités minières aux anciennes mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic ont entraîné la création d'un réseau interconnecté de chantiers d'abattage ouverts ou remblayés et d'autres ouvrages souterrains qui sont maintenant inondés. Deux pompes, exploitées conjointement par la Société et le gouvernement du Québec, sont en service au site de la mine East Malartic dans le but de régulariser la nappe aquifère à cet endroit.

Certains quartiers à la lisière sud de la ville de Malartic ont été construits sur l'ancienne mine Canadian Malartic et un certain nombre de maisons directement au-dessus de chantiers d'abattage ouverts. Dans certains cas, les piliers de surface qui restent n'ont pas plus de 10 m d'épaisseur et posent un risque d'effondrement à tout moment. Les secteurs les plus à risque ont été expropriés et clôturés par le gouvernement du Québec en 1981 et 11 maisons ont été déménagées dans d'autres quartiers. En 2000, Barrick a clôturé d'autres secteurs jugés potentiellement dangereux. À titre de propriétaire actuel de la propriété Canadian Malartic, la Société est tenue de garder les clôtures en place en bon état. Le périmètre clôturé doit être tenu débroussaillé et les clôtures doivent être pourvues d'affiches avertissant clairement du danger que comportent les secteurs clôturés.

Le programme de développement communautaire a progressé depuis 2006, dans le but de proposer à Osisko et la ville de Malartic une initiative de développement durable pour la relocalisation de 205 résidences et de cinq bâtiments institutionnels du secteur à proximité de la fosse prévue. La mission du programme de développement communautaire pourrait s'exprimer ainsi : information, éducation et implication de la communauté d'un côté, et inventaire, planification, relocalisation et construction d'actifs immobiliers de l'autre, afin de recréer un nouveau quartier résidentiel à Malartic.

Autorisations et permis environnementaux

Étant donné que les travaux à la propriété Canadian Malartic en sont au stade de mise en valeur, aucun permis additionnel n'est exigé à ce stade. Les permis d'utilisation d'eau et de déboisement requis pour permettre le passage des foreuses ont été obtenus auprès du MRNF, du MDDEP et de la ville de Malartic.

Dans le cadre de la relocalisation d'un quartier de la ville de Malartic, la Société a demandé auprès de celle-ci et obtenu un permis d'urbanisme. Osisko a également obtenu certains des permis de construction et de rénovation dont elle avait besoin ainsi qu'un certificat d'autorisation du MDDEP pour la Phase I de l'aménagement du nouveau quartier.

Le 4 septembre 2008, Osisko a déposé son étude d'impact sur l'environnement auprès du MDDEP. L'étude d'impact sur l'environnement conclut que, compte tenu du site choisi pour les installations minières, la technologie retenue et les communications ouvertes avec les différents intervenants, le projet Canadian Malartic aurait un faible impact sur l'environnement et la population et respecterait les normes industrielles en vigueur. De plus, Osisko a démontré avec ses travaux jusqu'à présent qu'elle est un partenaire important dans le développement responsable de Malartic et des secteurs environnants. L'étude d'impact sur l'environnement souligne également les importantes retombées du projet sur l'économie locale et régionale.

L'étude d'impact sur l'environnement a été étudiée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEP. L'étude d'impact sur l'environnement est maintenant disponible pour consultation publique. Le processus formel des audiences publiques du BAPE a débuté le 11 mars 2009 et se soldera par la publication d'un rapport qui sera soumis pour approbation aux membres du Conseil des ministres du Québec. Le Conseil des ministres du Québec a pleine autorité pour autoriser les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur

l'environnement. Le rôle du BAPE consiste à émettre des recommandations. Le contenu du rapport du BAPE peut influencer la décision du gouvernement et l'amener à demander des modifications au projet Canadian Malartic, ou encore à déterminer les conditions qu'il pourrait imposer pour la réalisation du projet Canadian Malartic. Si le gouvernement refuse d'émettre une autorisation, alors Osisko pourrait devoir modifier certains aspects du projet Canadian Malartic et déposer une nouvelle demande d'autorisation, ce qui entraînerait des délais dans la construction et le développement du projet Canadian Malartic.

La Société anticipe que le processus d'obtention des permis sera complété vers la fin du deuxième trimestre ou le début du troisième trimestre de 2009. L'étude d'impact sur l'environnement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Société (www.osisko.com).

Accessibilité, ressources locales et infrastructures

Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route transcanadienne 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

Climat

Les données climatologiques relatives aux températures et aux précipitations qui sont présentées dans le rapport Canadian Malartic proviennent de la station météorologique de Val-d'Or à partir de compilations effectuées entre 1970 et 2001 par le Centre de Ressources en Impacts et Adaptation au Climat et à ses Changements (« **CRIACC** »). Les données sur la vitesse et la direction du vent sont pour leur part tirées de dossiers établis entre 1961 et 1991.

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

Ressources locales et infrastructures

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en commerces, notamment en motels, en restaurants, en fournisseurs de services, et en commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelque 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

Les activités minières ont cessé en 2002, lorsque l'usine de traitement d'East Malartic, utilisée par Barrick pour traiter le minerai provenant de sa mine Bousquet, a été fermée et mise en mode de surveillance et de maintien.

Osisko a installé ses bureaux d'exploration dans le complexe administratif d'East Malartic; certaines sections sont utilisées comme entrepôt d'équipement et comme carothèque.

La société Domtar, anciennement l'employeur principal de la ville, a fermé sa scierie en 2006, mettant ainsi en disponibilité une main-d'œuvre locale formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 25 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où il y a encore un certain nombre de mines en exploitation.

Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km^2.

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'à ce que le début de la Grande Crise vienne interrompre le projet en 1929.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a remis l'usine en état afin de traiter du minerai nickélifère de sa mine Marbridge. Cette production s'est terminée en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals, qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine productrice Canadian Malartic. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers sont assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % NSR, payable à Royal Gold et dont la moitié peut être rachetée par Osisko en contrepartie d'un paiement de 1,5 M $ US. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale en propriété exclusive Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier et qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant de 2,0 M $. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attitrés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental associé.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Historique de l'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

Travaux de forage antérieurs

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd, les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 mètres de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 mètres de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

Historique de la production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg d'or (5 126 462 oz Au), principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammoth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par méthode de chantiers en longs trous, et constituait la seule exploitation aurifère souterraine à fort tonnage du Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux s'étendant à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux

supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 M oz Au). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz Ag).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 M oz Au). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz Ag).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 M oz Au).

Historique des ressources et des réserves après la fin de l'exploitation

Certaines des ressources mentionnées dans la présente rubrique ont été calculées selon d'autres normes que celles du Règlement 43-101 et ne devraient pas être considérées conformes aux définitions et normes en vigueur actuellement. Par conséquent, les données devraient être considérées comme des estimations de ressources historiques non classifiées.

De 1980 à 1985, Lac Minerals a exploré la portion Canadian Malartic de la propriété Canadian Malartic avec l'objectif d'y définir un gisement économique situé à moins de 100 m de la surface et pouvant éventuellement être exploité à ciel ouvert. Le programme d'exploration a permis de définir 5 zones aurifères, toutes situées près de la surface, dont les ressources combinées forment une ressource non classifiée (non conforme au Règlement 43-101) d'approximativement 8 160 000 tonnes à une teneur moyenne de 1,98 g/t Au (520 000 oz Au), en utilisant un seuil de coupure de 1,03 g/t Au. Les zones minéralisées définies par Lac Minerals constituent l'expression, en surface, d'un plus large système aurifère continu à basse teneur, s'étendant jusqu'à une profondeur d'au moins 350 m.

Une estimation de ressources minérales inférées conforme à la norme 43-101 a été calculée par RSG Global et publiée par Osisko le 7 décembre 2006; le rapport technique a par la suite été déposé sur SEDAR le 24 janvier 2007. L'estimation de ressources inférées était basée sur les résultats de forage historiques et les données partielles du programme de forage de définition selon un espacement de 60 m x 60 m réalisé par Osisko à l'époque. L'estimation des teneurs a été effectuée à l'aide de différentes méthodes, dont le krigeage d'indicateurs multiples (KIM), le krigeage ordinaire (KO), et l'inverse de la distance au carré (ID^2).

La catégorisation des estimations de ressources aurifères a été entreprise conformément aux critères d'évaluation stipulés dans la norme canadienne 43-101 *Information concernant les projets miniers* de février 2001 et le schéma de classification adopté par le Conseil de l'ICM en août 2000. Les ressources inférées ont été définies à l'aide de critères établis lors de la validation des estimations de teneurs, avec une attention particulière portée aux directives de catégorisation de la norme canadienne 43-101.

Bien que différentes techniques d'estimation et différents seuils de coupure aient été examinés, RSG Global a recommandé la divulgation de l'estimation produite à l'aide de l'approche par KIM selon un seuil de coupure de 0,5 g/t Au tel qu'indiqué au tableau suivant :

Estimation globale de ressources inférées calculée par RSG en 2006 (seuil de coupure à 0,5 g/t Au)

Méthode géostatistique	Tonnes	Teneur (g/t Au)	M oz Au
Krigeage d'indicateurs multiples	178 404 000	1,14	6,539
Krigeage ordinaire	177 188 000	1,15	6,551
Inverse de la distance au carré	170 806 000	1,20	6,590

Une mise à jour de l'estimation de ressources inférées conforme au Règlement 43-101 a été préparée par RSG Global et publiée par Osisko le 5 juillet 2007; le rapport technique a par la suite été déposé sur SEDAR le 17 août 2007. La mise à jour de l'estimation de ressources inférées était basée sur les résultats de forage historiques et les résultats complets du programme de forage de définition selon un espacement de 60 m x 60 m, incluant l'extension Sladen (vers l'est) du gîte. L'estimation des teneurs a été réalisée à l'aide de différentes méthodes, dont le krigeage d'indicateurs multiples (KIM), le krigeage ordinaire (KO) et l'inverse de la distance au carré (ID^2).

La catégorisation des estimations aurifères a été entreprise conformément aux critères d'évaluation stipulés dans la norme canadienne 43-101 et le schéma de classification adopté par le Conseil de l'ICM en août 2000. Les ressources inférées ont été définies selon des critères établis lors de la validation des estimations de teneur, avec une attention particulière portée aux directives de catégorisation de la norme canadienne 43-101.

Bien que différentes techniques d'estimation et différents seuils de coupure aient été investigués, RSG Global a recommandé la divulgation de l'estimation produite à l'aide de l'approche par KO selon un seuil de coupure de 0,4 g/t Au, tel qu'indiqué au tableau suivant :

Mise à jour de l'estimation de ressources inférées calculée par RSG Global en 2007 (seuil de coupure à 0,4 g/t Au)

Méthode géostatistique	Tonnes	Teneur (g/t Au)	Au (M oz)
Krigeage ordinaire	286 200 000	0,92	8,43
Krigeage d'indicateurs multiples	288 500 000	0,90	8,37
Inverse de la distance au carré	277 100 000	0,95	8,44

Finalement, une étude d'évaluation préliminaire conforme au Règlement 43-101 compilée par BBA de Montréal, en collaboration avec RSG Global, G Mining, Genivar, Golder et le groupe technique d'Osisko,

a été publiée par Osisko le 31 mars 2008 et le rapport complet déposé sur SEDAR la même journée. Seules les ressources inférées dans la fosse, de la surface à une profondeur verticale de 400 mètres, ont été considérées pour les besoins de l'étude. Un prix de l'or de 775 $ US l'once a été utilisé pour l'analyse financière, et les prix courants du marché ont été appliqués pour tous les matériaux.

L'étude d'évaluation préliminaire indiquait la présence de ressources inférées dans la fosse de 287,7 Mt à une teneur de 0,84 g/t Au, équivalent à 6,55 M oz d'or contenu à un taux de récupération moyen de 84 %. L'étude indiquait également qu'au cours des trois premières années de production, Canadian Malartic pourrait produire 572 000 onces d'or en moyenne par année, à une teneur moyenne d'alimentation de 1,05 g/t Au et à un coût au comptant moyen de 314 $ US l'once (redevances incluses). Durant les trois premières années, l'exploitation générerait des flux de trésorerie avant impôt de 731 M $ US. Sur une durée de vie projetée de la mine de 14 ans, le gisement tel que défini produirait une moyenne de 457 800 onces d'or par année à un coût moyen d'exploitation de 381 $ US l'once (redevances incluses), ce qui générerait des flux de trésorerie avant impôt de 2,58 milliards $ US, dont plus de 1 milliard $ de flux de trésorerie avant impôt généré dans les cinq premières années de production. L'étude montrait un taux de rendement interne de 22,2 % et une période de recouvrement de l'investissement de 39 mois.

Contexte géologique

La majorité de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de métasédiments du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les métasédiments du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constitués de grauwackes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et

tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la Faille Raymond. Au sud de la Faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des métasédiments. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

Minéralisation

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcopyrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des sédiments clastiques altérés du Groupe de Pontiac (turbidites, grauwackes, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la Faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les métasédiments se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

Travaux d'exploration et de forage

Exploration générale

Suite à l'acquisition de la propriété à l'automne 2004, Osisko a entrepris une révision et une compilation de la base de données de Canadian Malartic Mines reçue du gouvernement du Québec en janvier 2005. Les données indiquaient la présence d'un vaste système minéralisé à faible teneur (1 200 m de long par 350 m de large minimum) jusqu'à des profondeurs de 350 m. Les données comprenaient les descriptions et les analyses des carottes de forage pour plus de 4 600 sondages en surface et souterrains, spécifiquement les sondages des séries U (*underground* – souterrain) et S (surface) de Canadian Malartic Mines et les séries D (forage au diamant en surface) et P (forage à percussion en surface) de Lac Minerals, ainsi que des centaines de cartes, de plans de niveaux, de sections verticales et de sections longitudinales.

Au total, 4 468 sondages historiques ont été compilés dans une base de données numériques pour les besoins du calcul de ressources inférées présenté dans le premier rapport technique Canadian Malartic (de RSG Global). Les autres sondages ont été mis de côté en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations manquantes ou non fiables. Les analyses provenant des sondages à percussion n'ont pas été considérées, leur qualité ayant été remise en question. Il est important de mentionner que les cartes et les sections provenant des archives historiques suggèrent que plus de 5 000 sondages ont été forés en surface et sous terre dans cette partie de la propriété, mais les données pour les sondages manquants (sondages de la série U au-delà de 4000) n'ont jamais été retracées.

Osisko a débuté les travaux de forage sur la propriété en mars 2005, en une série d'étapes systématiques conçues pour définir le gîte minéralisé.

Osisko a complété un programme de prospection et d'échantillonnage de reconnaissance sur la propriété à l'été 2005. Au total, 404 échantillons ont été prélevés et analysés pour l'or, ce qui a permis d'identifier deux nouvelles zones de minéralisation en surface. Les deux zones se composent d'unités sédimentaires et porphyriques minéralisées, similaires à celles que l'on observe dans le gisement Canadian Malartic. Les nouvelles zones Alpha et Bravo sont respectivement situées à 1 km au sud-ouest et à 5 km au sud-est du gisement principal.

Neuf échantillons choisis prélevés en surface dans la zone Alpha ont livré des résultats variant de 80 ppb Au à 4 840 ppb Au (4,84 g/t Au). Ces échantillons proviennent d'unités sédimentaires altérées en carbonate et minéralisées en pyrite disséminée. Les échantillons minéralisés ont été prélevés de quelques affleurements situés dans un secteur de 110 m de long par 25 m de large.

Dans la zone Bravo, 17 échantillons choisis prélevés de rares affleurements situés dans un secteur de 70 m de long par 15 m de large ont livré des résultats variant de 150 ppb Au (0,15 g/t Au) à 1 460 ppb Au (1,46 g/t Au). Les échantillons de la zone Bravo proviennent d'unités sédimentaires et porphyriques altérées en carbonate avec un peu de pyrite. Aucun travail supplémentaire n'a été effectué à proximité des indices en 2006. À l'été 2007, un programme d'échantillonnage plus détaillé a été effectué, couvrant notamment le secteur immédiat des indices Alpha et Bravo, cependant aucun nouvel indice significatif n'a été relevé.

Osisko a complété un levé géophysique aéroporté à haute résolution (espacement de 50 à 100 m entre les lignes) couvrant la propriété à l'été 2006. Le levé a permis de recueillir des données magnétiques, radiométriques (K-Th-U) et électromagnétiques en domaine fréquentiel (cinq canaux). Le levé a été réalisé par Fugro Airborne Surveys Corp. de Mississauga (Ontario), et couvrait une superficie totale de 2 485 km.

Pour finir, à l'automne 2006, le gouvernement du Québec a fourni à Osisko les données d'archives pour les mines Sladen/Barnat et East Malartic. La compilation de ces données est en cours, cependant les données font référence à une autre partie de la propriété qui est à l'extérieur du secteur considéré pour la présente estimation de ressources.

Programme de forage d'Osisko

Osisko a débuté les travaux de forage d'exploration sur la propriété de Malartic en mars 2005, par carottage de calibre NQ. Une deuxième foreuse, en tous points semblable à la première et équipée pour le forage au diamant de calibre NQ, a été ajoutée au projet en décembre 2005. Deux autres foreuses ont été mobilisées sur la propriété en juillet 2006, puis des foreuses supplémentaires ont été ajoutées au programme en 2007, de telle sorte qu'au sommet du programme de forage de définition à l'automne 2007-hiver 2008, 15 foreuses étaient en activité sur la propriété.

La production varie quelque peu, selon les conditions du sol, mais atteint à l'occasion jusqu'à 100 m de carottage par quart de travail de 12 heures. Grâce aux foreuses en opération, les travaux de forage ont pu progresser à une cadence optimale d'environ 30 000 m par mois.

Les carottes sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

L'accès aux sites de forage sur la propriété se fait par un réseau de chemins de terre. Dans les secteurs légèrement boisés, les arbres et les arbustes sont coupés avant le déplacement de l'installation de forage; les grumes de bois de plus fort diamètre sont coupées et empilées sur le côté du chemin, tandis que les buissons et les branches sont passés à la déchiqueteuse. L'eau nécessaire aux travaux de forage provient en règle générale de pompes immergées installées dans un des puits inondés des anciennes mines.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

Méthodologie et planification

Les travaux de forage ont eu lieu en plusieurs étapes distinctes. Le programme en phase 1 (totalisant 2 190 m), complété au cours du premier trimestre de 2005, avait pour but d'évaluer le porphyre de la zone F à l'extrémité ouest du gîte, entre les sections 3290E et 3674E. L'objectif était d'établir la présence de minéralisation continue, près de la surface, relativement homogène et à faible teneur. Les résultats se sont avérés encourageants, avec des analyses de minéralisation disséminée semi-continue à des teneurs entre 1,01 et 1,70 g/t Au sur des longueurs de 72 à 163 m.

Le programme en phase 2 (20 sondages totalisant 5 198 m) a été démarré immédiatement, afin de vérifier l'étendue latérale du système. Les travaux de forage dans cette phase ont été complétés jusqu'à la section 4460E en octobre 2005, et ont encore livré des résultats encourageants.

Le programme en phase 3 (totalisant 14 700 m) a suivi, marquant le début du programme de forage de définition sur le gîte, et a été réalisé le long de lignes orientées nord-sud espacées d'environ 60 m, avec les collets également espacés d'environ 50 à 60 m sur chaque ligne. La majorité des sondages ont été

forés à la verticale, puisque le gîte est très vaste et plutôt complexe localement, et ne se limite pas à un horizon particulier. Des sondages inclinés ont été implantés principalement dans les secteurs à proximité des galeries souterraines, pour éviter les chantiers ou pour investiguer des zones minéralisées en bordure des chantiers. Le programme de définition en phase 3 ciblait le gîte jusqu'à une profondeur d'environ 350 m, entre les sections 3444E et 3850E. Le programme s'est terminé en mars 2006, avec le sondage CM06-728. En tout, 22 090 m de forage ont donc été complétés au cours de la première année d'exploration, incluant trois forages additionnels d'exploration en périphérie.

Le programme de forage de définition aux 60 m s'est poursuivi jusqu'à la section 4520E dans les phases 4 et 5 (93 sondages totalisant 23 704 m), qui ont été complétées en septembre 2006. De plus, cinq sondages exploratoires inclinés totalisant 945 m ont aussi été forés pour vérifier un gîte distinct (la zone Barnat Sud) au cours de l'été 2006. Les résultats étaient particulièrement encourageants, la meilleure intersection étant 57,6 m à une teneur de 4,11 g/t Au dans le sondage BA06-1007.

Un programme de 14 095 m en phase 6 a par la suite été élaboré pour poursuivre les forages de définition sur une distance additionnelle de 480 m vers l'est jusqu'à la section 5000E, c'est-à-dire le long de l'extension Sladen, qui représente l'ancienne mine Sladen contiguë au gîte Canadian Malartic. La phase 6 a débuté en septembre 2006, en même temps que deux autres programmes : A) la phase 7 (5 296 m), qui avait pour but de vérifier l'extension méridionale du gîte autour de la zone Gilbert; et B) la phase 8 (59 400 m), un programme de forage de définition intercalaire selon une maille de 30 mètres dans la partie ouest du gîte, entre les sections 3260E et 3850E. À la fin de 2006, la phase 7 avait été complétée.

La phase 6 a été complétée en février 2007, tandis que la phase 8 était essentiellement complétée en septembre 2007. Environ 1 780 m de ce programme ont été retardés pour attendre la période de gel en janvier 2008, puisque les forages prévus devaient être effectués à partir du bassin de résidus de l'ancienne mine Canadian Malartic. Le programme de forage intercalaire aux 30 m a également été élargi en 2007 jusqu'à la section 5030E, avec les travaux en phase 9, 10, 11 et 12 (pour un total d'environ 174 800 m), qui étaient collectivement complétés à la fin de mars 2008.

Des travaux de forage d'expansion dans l'extension sud-est du gisement Canadian Malartic ont été entrepris en mai 2008 (phase 13 du projet) et 11 630 mètres de forage ont été complétés dans le cadre de cette phase en 2008.

Au début juin 2008, Osisko a entrepris un programme de forage dans la zone Barnat Sud, une zone minéralisée aurifère distincte située à environ 1200 mètres au nord-est du centre du gisement Canadian Malartic. Quelques sondages avaient été forés par Osisko en 2006 (5 sondages) et en 2007 (3 sondages) dans la zone Barnat Sud, lors du programme de forage ciblant le gisement Canadian Malartic. La première phase du programme de forage sur Barnat Sud (phase 14 du projet Canadian Malartic) était concentrée sur une grille de 850 mètres de long orientée nord-ouest/sud-est, le long de sections espacées de 50 mètres. Tous les sondages sur la grille étaient inclinés de 40 à 75 degrés vers le nord-est ou le sud-ouest. L'épaisseur réelle des intervalles minéralisés était évaluée entre 50 et 70 % des intervalles dans l'axe de forage. La deuxième phase de forage sur Barnat Sud (phase 15 du projet) marquait le début du programme détaillé de forage de définition du gîte à la fin d'octobre 2008, selon une grille de forage à densité maximale d'environ 25 m x 25 m. Le programme a été réalisé le long de sections orientées nord-ouest/sud-est intercalées entre les sections espacées de 50 mètres qui avaient été vérifiées par forage lors de la première phase. Cette phase a été complétée à la fin de février 2009, et les résultats de ce programme serviront pour de futures estimations de ressources sur ce gîte.

Les travaux de forage d'exploration en général totalisaient 10 590 m en 2007 et 27 632 m en 2008. Ceci inclut les forages réalisés dans l'extension vers l'est de la zone Barnat Sud, la zone Jeffrey, ainsi que les

vérifications de cibles sur des propriétés environnantes détenues par Osisko. Des forages de stérilisation dans le secteur du parc à résidus projeté ont totalisé 3 295 m en 2007 et 25 873 m en 2008.

À la fin de l'année 2008, Osisko avait complété un total de 2 210 sondages pour 503 353 m de forage sur le projet Malartic, toutes catégories confondues, incluant 1 327 sondages pour 316 230 m sur le gisement Canadian Malartic propre. Ces données de forage et d'analyse ont été utilisées pour préparer le rapport Canadian Malartic.

Arpentage des collets de forage

À quelques rares exceptions, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel. Entre mars et septembre 2005, c'est le personnel de la firme J. L. Corriveau de Val-d'Or (Québec) qui a réalisé les levés. En octobre 2005, un système semblable a été acheté pour les besoins du projet. Dans les cas où le tubage doit être retiré immédiatement après le forage d'un trou (c'est-à-dire les trous implantés dans les rues du secteur centre-sud de Malartic), une balise ou une marque quelconque est laissée pour indiquer l'emplacement du collet de forage, à quelques centimètres près.

Les levés sont réalisés à l'aide d'un GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. Une station de référence est installée près des bureaux d'exploration de Malartic et diffuse des données à un appareil mobile, de manière à produire des calculs en temps réel sur une position précise. Au début et à la fin de chaque journée d'arpentage, des lectures sont prises à partir d'une borne géodésique en bronze, ancrée dans un trottoir du secteur centre-sud de Malartic. Il est possible d'obtenir les coordonnées précises de cette borne auprès du gouvernement du Québec. Les mesures successives prises à partir de ce point indiquent que le GPS différentiel Sokkia a une précision horizontale d'environ ± 1 cm et une précision verticale d'environ ± 2 cm. Le système de coordonnées de la projection de Mercator Transverse Universelle (« **UTM** »), Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83), sert à l'enregistrement des données de positionnement. Dans le secteur de Malartic, l'ordonnée du système de coordonnées NAD83 comporte une déclinaison d'environ 2,18°E par rapport au nord géographique.

L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier, et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les pieux de part et d'autre de la tige servent à bien positionner la foreuse, advenant le déplacement de la tige balise pendant l'installation de la foreuse, ou peuvent agir comme marques de visée arrière ou avant, dans le cas d'un forage incliné. Les pieux de part et d'autre servent également comme point de contrôle indépendant permettant de vérifier le bon fonctionnement du GPS, puisque la tige balise et les pieux de part et d'autre présenteront un alignement précis lorsque le GPS fonctionne correctement.

Les trous forés font l'objet d'un nouveau levé à l'aide du GPS différentiel. Les mesures sont prises au centre, sur le dessus du tubage, ainsi qu'au niveau du sol, sur le côté du tubage. Pour ce qui est des trous inclinés, la mesure au niveau du sol est prise sur la bordure extérieure du tubage. En tout état de cause, la position consignée pour les trous forés est réputée avoir un degré de précision à 15 cm près, dans les directions X, Y et Z.

Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. Entre-temps, l'entrepreneur en forage a fait l'acquisition d'un instrument

Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et la première série de trous forés a fait l'objet d'un second levé.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut (à ± 0,3°), l'inclinaison (à ± 0,2°), le champ magnétique total (à ± 50 nT), l'inclinaison magnétique (à ± 0,3°), ainsi que la température du trou (à ± 0,2°C). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte des données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, un géologue conseil indépendant a prélevé une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire Chemex de Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Les mesures de densité portent sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site. Les protocoles de contrôle de la qualité visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Description et échantillonnage des carottes de forage au diamant

Des géologues d'expérience à l'emploi de Cygnus Consulting inc. (« **Cygnus** ») de Montréal, membres de l'Ordre des géologues du Québec ou de l'Ordre des ingénieurs du Québec, produisent une description détaillée des carottes de forage. Les données des journaux de sondage sont consignées directement sur un ordinateur portatif à l'aide de modèles de journaux de sondage de plusieurs pages, conçus pour les besoins précis du projet. Le protocole de description des carottes de forage est décrit ci-dessous.

Les boîtes de carottes sont examinées à raison de 9 à 12 boîtes de carottes à la fois. Les blocs marqueurs sont retirés temporairement et leur emplacement est indiqué sur la carotte à l'aide d'un crayon gras. Dans la mesure du possible, les carottes sont alignées de manière à combler tout écart, puis les carottes sont mesurées et marquées à chaque mètre au moyen d'un crayon gras. Tout écart entre un bloc marqueur et la longueur de carotte mesurée est immédiatement traité et corrigé. L'intervalle le long du trou de forage (de x à y) de chaque boîte de carottes est consigné dans le journal de sondage.

La prochaine étape porte sur la désignation de la qualité des roches (« **RQD** »), un paramètre descriptif géotechnique, selon un intervalle de référence de 2 m, sans tenir compte des sections de carotte qui font moins de 10 cm de longueur. Il y a ensuite une estimation visuelle du taux de récupération des carottes, effectuée à chaque segment de 0,5 m. Les blocs marqueurs sont ensuite remis en place.

Les carottes sont ensuite marquées pour l'échantillonnage. Toutes les carottes qui présentent ne serait-ce qu'une légère altération (carbonate, silice ou hématite), une minéralisation de sulfure ou filonienne sont désignées pour échantillonnage. Les échantillons ont une longueur minimale de 1,0 m et une longueur maximale de 1,5 m, et ils doivent respecter les contacts lithologiques ou les interfaces entre des zones d'altération clairement différentes. Les sections monotones de roches stériles et non altérées sont marquées à intervalles de 1,5 m aux fins de leur description, puis chaque cinquième intervalle est marqué pour échantillonnage de contrôle.

Les intervalles d'échantillonnage (de x à y) sont inscrits dans des livrets d'étiquettes d'échantillon numérotés dans l'ordre, qui comportent trois sections. Ces mesures sont consignées dans la première et la deuxième partie de l'étiquette, tandis que la troisième partie demeure vide. Les deuxième et troisième parties du livret sont détachées et placées dans la caisse de carottes au début de la marque correspondante de l'intervalle d'échantillonnage; elles serviront au technicien préposé à l'échantillonnage des carottes. Les intervalles d'échantillonnage et de marquage sont consignés dans les journaux de sondage, tout comme les numéros d'étiquette des échantillons, le cas échéant.

Une description géologique de chaque intervalle marqué, échantillonné ou non, est produite. Dans le journal de sondage, des colonnes séparées rendent compte des codes qui décrivent le protolite, le genre d'altération, l'intensité générale de l'altération, la proportion relative d'altération carbonatée et siliceuse, le pourcentage de sulfure, la couleur de la roche, le genre de filon, et la densité de la minéralisation filonienne. Une autre colonne sert à consigner des observations sur la lithologie, la minéralisation, la structure, l'orientation des filons et les liens connexes, etc.

Après la description de la carotte par intervalles, une description géologique sommaire du trou est réalisée à l'aide d'un code simplifié. La première page comprend le numéro du trou, les coordonnées du collet de forage, la profondeur finale, les dates de début et de fin du forage, ainsi que le nom du géologue responsable du journal de sondage. Les carottes sont photographiées par groupes d'au plus 5 caisses à la fois, à sec et humides. Les journaux de sondage et les photographies sont ensuite remis au géologue de projet.

Le géologue de projet a la responsabilité de vérifier l'information entrée dans tous les journaux de sondage, au fur et à mesure de leur saisie. Les dernières opérations consistent à inclure les données de levé de fond de trou dans le journal de sondage correspondant, et à consigner les numéros d'étiquetage de sécurité de chaque échantillon que produit le technicien préposé à l'échantillonnage des carottes. Après la réception des résultats d'analyse, ces données sont entrées dans les journaux de sondage.

Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les opérations de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu aux bureaux d'exploration, situés dans le complexe administratif de l'ancienne mine East Malartic. Le complexe est protégé par une clôture à mailles et un réseau de caméras vidéo en circuit fermé, et un gardien de sécurité est de faction en permanence à l'entrée. Les employés, administrateurs, dirigeants et associés d'Osisko ne sont d'aucune façon impliqués dans les activités de description, manipulation, et échantillonnage des carottes de forage.

Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés de Cygnus effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des géologues sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au géologue de projet qui pourra ensuite mettre la dernière main aux journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au géologue de projet.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de x à y) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remisées dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site du projet Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le géologue de projet prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messager du laboratoire commercial vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros de baril et d'étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration du projet aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

Conclusions

MICON est d'avis que les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre par Osisko et Cygnus sur le projet Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues. MICON se dit confiant que le système est approprié pour construire une base de données qui pourra servir à la préparation d'une estimation de ressources minérales conforme au Règlement 43-101.

Préparation des échantillons et procédures analytiques

Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification du projet de Malartic ont été réalisés aux laboratoires Chemex de Val-d'Or (Québec) ou de Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de Chemex situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires canadiens de Chemex ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. Chemex prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire Chemex sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un étalon vide, deux étalons internes (générés par le laboratoire), et trois échantillons en double, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les échantillons en double produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Analyse de la teneur en or

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic ont subi des essais par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en *pennyweight* (« **dwt** »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Analyse de la densité apparente

Les mesures de la densité visent approximativement un échantillon sur 25 parmi les échantillons soumis. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

Protocoles de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité (QA/QC)

L'exactitude et la possibilité de contamination des procédures analytiques du laboratoire sont vérifiés par l'insertion à l'aveuglette d'échantillons stériles et de matériaux de référence certifiés dans les lots d'échantillons soumis pour analyse par Osisko. Pour le programme de QA/QC, cinq matériaux de référence certifiés par Rocklabs ont été obtenus auprès de Mine Assay Supplies of Canada, avec des teneurs variant de 0,583 g/t Au à 8,543 g/t Au. Les matériaux de référence en vrac ont été divisés en sacs de 120 g sur le site, avec différents codes internes pour insertion dans les lots d'échantillons. Les échantillons stériles sont constitués de marbre décoratif acheté localement en sacs de 30 kg. Un matériau de référence ou un échantillon stérile est analysé dans chaque lot de 18 ou 20 échantillons soumis pour analyse.

Des analyses en double et de vérification ont été effectuées selon différents protocoles au cours de l'évolution du programme de forage. Pour les sondages 651 à 800 (au début du programme), les recommandations de Roscoe Postle Associates de Toronto (le « **protocole RPA** ») ont été suivies, comme suit :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 dans la zone minéralisée;
- Duplicata d'analyse de 1 pulpe d'origine sur 20 dans la zone minéralisée;
- Analyse de vérification de 1 pulpe d'origine sur 20 dans la zone minéralisée (différente de la pulpe d'origine ci-dessus);
- Analyse de quarts de carotte pour les zones minéralisées à plus haute teneur (interrompu après le sondage 682);
- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Pour les sondages 801 à 1250, le protocole RPA a été modifié de façon à accélérer les procédures de vérification, de la façon suivante :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 dans la zone minéralisée;
- Duplicata d'analyse de 1 pulpe d'origine sur 20 dans la zone minéralisée;
- Analyse de vérification des rejets parmi les rejets d'échantillons ci-dessus;

- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Pour les sondages 1251 à 1499, un nouveau protocole a été introduit suivant les recommandations de RSG Global. Ce nouveau protocole (le « **protocole RSG** ») a été introduit graduellement, en ajout au protocole RPA modifié, ce qui a mené à la procédure suivante :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 dans la zone minéralisée;
- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 échantillons soumis pour analyse, effectué automatiquement par Chemex (série d'échantillons CD);
- Analyse de vérification de rejets parmi les rejets des échantillons soumis pour analyse ci-dessus;
- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Finalement, à partir du sondage 1500 (et mis en pratique actuellement), le protocole RSG a été complètement mis en œuvre de la façon suivante :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 échantillons soumis pour analyse, automatiquement effectué par Chemex (série d'échantillons CD);
- Analyse de vérification des rejets tel qu'indiqué ci-dessus;
- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Le personnel de Cygnus vérifie visuellement les résultats des analyses en double, des matériaux de référence certifiés et des échantillons stériles, à la recherche d'écarts significatifs dans les résultats des doublons, de valeurs anormalement élevées pour les échantillons stériles ou d'écarts significatifs des valeurs acceptées pour les matériaux de référence, en utilisant les limites de confiance de 95 % établies par Rocklabs comme guide. Tout résultat irrégulier fait l'objet d'un suivi auprès du laboratoire et un nombre important de réanalyses ont été effectuées pour produire la base de données finales.

MICON est d'avis qu'Osisko utilise un protocole de QA/QC conforme aux normes de l'industrie pour l'insertion d'échantillons de contrôle dans l'ensemble des échantillons de carottes soumis pour analyse dans le cadre du projet Canadian Malartic. Toutefois pour l'avenir, MICON recommande que les résultats des échantillons stériles, de référence et des duplicata soient vérifiés par le biais de graphiques de contrôle plutôt que visuellement.

Pour les échantillons de référence certifiés, le graphique de contrôle devrait montrer les résultats d'analyse pour chaque matériau de référence porté à l'ordonnée versus le temps sur l'axe des abscisses. Devraient être superposées sur ce graphique cinq lignes de référence horizontales représentant la valeur acceptée pour le matériau de référence, ainsi que les valeurs acceptées plus deux et plus trois écarts type (« **ÉT** ») et moins deux et moins trois écarts type. La valeur acceptée pour les matériaux de référence, et tous les résultats d'analyse individuels du programme de vérification utilisés pour la déterminer, sont disponibles sur le site Internet de Rocklabs. L'écart type peut ensuite être calculé.

L'analyse d'un matériau de référence serait alors considérée comme aillant failli au QA/QC si le résultat s'avérait à l'extérieur des lignes de +/- 3 ÉT ou si deux échantillons de suite se trouvaient entre les lignes de 2 et 3 ÉT du même côté du graphique. De tels graphiques peuvent également montrer des tendances de dérive analytique dans le temps, indiquant des problèmes de calibrage des instruments, ou si la valeur acceptée est obtenue de façon répétée, que le matériau de référence a été identifié et que sa valeur est faussement rapportée.

Pour les échantillons stériles, une valeur de base (*background*) devrait être déterminée à partir des premiers résultats d'analyse, qui permettrait ensuite de confirmer qu'il s'agit véritablement d'un matériau stérile avec des valeurs très faibles près des limites de détection. Selon cette valeur, tout résultat subséquent supérieur à 10 fois la valeur de base devrait être considéré comme ayant failli au QA/QC. Un simple graphique similaire à celui des matériaux de référence, montrant les résultats d'analyse des matériaux stériles et la ligne montrant la valeur équivalent à 10 fois la valeur de base devrait être préparé pour faire le suivi des résultats.

Les duplicata devraient être présentés sur des graphiques de dispersion de points x-y et comparés à une droite à 45º. Des droites de régression linéaire avec des valeurs r2 peuvent également être ajoutées pour vérifier les biais ou la dispersion des résultats.

Estimations de ressources minérales

Données

Les travaux de forage sur le projet Canadian Malartic se sont déroulés en trois étapes distinctes, soit le forage historique effectué à l'ancienne mine Canadian Malartic, les programmes de forage réalisés par Lac Minerals-Barrick, et les travaux d'Osisko. Les statistiques pour les trois étapes sont résumées dans le tableau suivant (en date de mai 2008) :

Statistiques de forage et d'échantillonnage

Société	Dates	Nombre de sondages	Longueur (m)	Nombre d'échantillons	Longueur moyenne (m)
Canadian Malartic	1928 - 1963	3 838	159 056	128 618	1,18
Lac Minerals-Barrick	1987 - 1990	630	69 738	34 660	1,51
Osisko	2005 - 2008	1 327	316 230	198 173	1,44
Total		**5 795**	**545 024**	**361 451**	**1,35**

Toutes les données utilisées pour réaliser l'estimation de ressources du gisement Canadian Malartic publiée en septembre 2008 sont tirées de cette base de données de forage. La densité de trous de forage est plus que suffisante pour dresser un portrait raisonnable de la répartition de la minéralisation et pour quantifier le volume et la qualité de la minéralisation avec un bon niveau de confiance.

Le diamètre de carottage utilisé est différent pour chaque phase de forage. Les travaux récents d'Osisko produisent des carottes de forage de diamètre NQ (47,6 mm) et les travaux de Lac Minerals des carottes de forage de diamètre BQ (36,5 mm); le diamètre des carottes récupérées à l'époque de Canadian Malartic n'est pas connu. Compte tenu de la période au cours de laquelle les travaux ont eu lieu, les carottes de forage étaient probablement de calibre AX (30 mm) et possiblement plus petit aux étapes préliminaires du projet.

Modélisation

Osisko a fourni un modèle détaillé des différentes zones minéralisées et de l'unité porphyrique, ainsi qu'un modèle de type « fil de fer » en 3D de la topographie en surface et de la base interprétée du mort-terrain. Les différentes surfaces et les solides ont été examinés et ont été jugés raisonnables pour l'interprétation du gisement, et par conséquent, peuvent être utilisés pour l'estimation de ressources.

Afin d'assurer une direction et un pendage constants à la minéralisation, les zones minéralisées ont été divisées en sous-domaines pour les besoins de l'analyse variographique et pour l'interpolation des teneurs.

Unité porphyrique

Dans les journaux de sondage disponibles, aucune distinction n'a été faite au niveau des différents types de sédiments. Par conséquent, les seules unités géologiques qui peuvent être modélisées à proximité du gisement sont les unités porphyriques qui recoupent les sédiments. Le modèle 3D de la principale unité porphyrique est basé sur les sections interprétées et les descriptions géologiques des carottes tirées uniquement du programme de forage d'Osisko.

Cette unité n'est pas la seule unité de porphyre dans le secteur. Il existe plusieurs autres petits porphyres mais ils ne sont pas facile à modéliser puisque les seules données géologiques disponibles proviennent des journaux de sondage d'Osisko. Les données géologiques des sondages forés par Lac Minerals et Canadian Malartic ne sont pas disponibles dans la base de données. La modélisation pourrait être améliorée si ces données étaient disponibles en format électronique.

La minéralisation est encaissée autant dans les roches porphyriques que sédimentaires, mais la présence du porphyre est importante puisque les principales zones à plus haute teneur se trouvent au contact entre les sédiments et le porphyre, ou tout près de ce dernier.

Modélisation de la minéralisation

En utilisant un seuil de coupure de 1,0 g/t Au, cinq différents domaines à haute teneur ont été modélisés ainsi qu'une enveloppe d'altération pénétrative (seuil de coupure de 0,4 g/t Au) et une plus grande enveloppe à faible teneur (selon un seuil de coupure de 0,2 g/t Au), qui définit l'étendue de la minéralisation.

L'enveloppe d'altération pénétrative est basée sur l'intensité d'altération de la roche (porphyre et sédiments) et sur la minéralisation. Les roches sont altérées dans les zones à haute teneur, mais l'altération est également associée à du matériel à plus faible teneur (entre 0,4 et 1,0 g/t Au), particulièrement du côté est du gisement. La minéralisation associée à l'altération montre une bonne continuité et peut être différenciée de l'enveloppe extérieure à plus faible teneur (0,2 g/t Au). Toutes les zones minéralisées sont incluses à l'intérieur de la plus grande enveloppe à faible teneur.

Topographie de surface et mort-terrain

Osisko a fourni un modèle 3D de type « fil de fer » de la topographie de surface basé sur un levé topographique de la partie centrale du projet et des collets de forage dans les secteurs situés à l'extérieur du levé. Le modèle a été révisé et montre une bonne correspondance avec la localisation des collets de forage.

Un modèle 3D de type « fil de fer » qui définit la base de la couche de mort-terrain dans le secteur a aussi été fourni par Osisko. Cette surface est basée sur les données tirées des journaux de sondage. Puisque la base du mort-terrain n'est pas toujours clairement notée dans les journaux de sondage, cette surface est interprétée et n'est pas aussi précisément définie que la surface topographique. Néanmoins, puisque l'épaisseur de mort-terrain n'est typiquement que de 2 à 3 mètres, le fait que cette surface soit interprétée n'est pas considéré comme un élément important pour cette étude (l'estimation de ressources), mais elle devra être mieux définie pour des études plus détaillées.

Galeries et chantiers souterrains

Pour la modélisation géologique, Osisko a fourni des fichiers .dxf en 3D des excavations et des chantiers aux anciennes mines Canadian Malartic et Sladen. Le modèle a été révisé et comparé aux données tirées des sondages adjacents, particulièrement où les travaux de forage en surface réalisés par Osisko avaient recoupé des chantiers ouverts. De façon générale, les ouvertures semblaient correspondre assez bien avec les données récentes de forage.

La grande majorité des collets de forage souterrains sont situés dans des galeries et des chantiers. Néanmoins, il semble que certains sous-niveaux n'aient pas été inclus dans les fichiers DWG fournis, puisque certains collets de forage sont situés dans des secteurs où aucun développement souterrain n'est répertorié. Ces sous-niveaux ne devraient pas représenter un volume important de vides pour les besoins de l'estimation de ressources, mais des investigations plus poussées seront nécessaires pour confirmer que toutes les excavations souterraines ont été identifiées à l'aide des informations disponibles.

La compilation du modèle en pourcentage dans Gemcom indique le volume total des excavations est légèrement supérieur à 5 Mm^3 (5 086 761 m^3).

Pour l'estimation des ressources, le volume des chantiers a été augmenté de 1,0 m pour tenir compte du fait que certaines ouvertures pourraient ne pas avoir été identifiées pour le moment et qu'il pourrait y avoir eu de l'effondrement pendant et après l'exploitation minière, qui ne serait pas représentée dans les plans miniers.

Les excavations souterraines et les chantiers élargis ont été utilisés pour soustraire des ressources du bloc modèle. Toutes les données d'analyse dans les ouvertures ont été codées comme stériles et par conséquent ont été entièrement exclues du processus d'estimation des ressources.

Ressources minérales dans la fosse

L'optimisation préliminaire de la fosse a été établie à l'aide des ressources minérales mesurées et indiquées. Pour les besoins de l'étude de faisabilité et l'estimation des réserves minérales, seules les ressources mesurées et indiquées dans la fosse, entre la surface et une profondeur verticale de 400 mètres, ont été considérées. L'optimisation de la fosse à ciel ouvert a été réalisée à l'aide du logiciel Whittle, basé sur l'algorithme de Lerchs-Grossmann, selon un prix de l'or à 775 $ US l'once (scénario de base). Le tracé optimal de la fosse produit à l'aide de cet algorithme a servi de guide pour la conception de la fosse. Ce modèle de fosse s'est traduit par un taux de conversion de 82 % des ressources globales mesurées et indiquées en réserves minières, en utilisant un facteur de dilution pondéré de 7,6 %. Le tableau ci-dessous montre les estimations de réserves et de ressources minérales pour le gisement Canadian Malartic :

Estimations de réserves et de ressources selon le tracé optimisé de la fosse et un prix de l'or à 775 $ US l'once (scénario de base), à un seuil de coupure de 0,36 g/t Au

Catégorie	Tonnes (M)	Teneur (g/t Au)	Or (M onces)
Réserves prouvées	**5,1**	**1,14**	**0,19**
Réserves probables	**178,2**	**1,06**	**6,09**
Réserves prouvées et probables	**183,3**	**1,07**	**6,28**
Ressources indiquées	54,0	0,81	1,41
Ressources présumées	37,4	0,60	0,72

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Ces estimations de ressources et de réserves minérales n'incluent pas la zone Barnat Sud ni aucune autre zone minéralisée présentement évaluée par Osisko sur la propriété Canadian Malartic.

Plan annuel d'exploitation minière

Le plan annuel d'exploitation minière est résumé dans le tableau ci-dessous :

Période	Minerai extrait (000 t)	Teneur (g/t Au)	Stérile extrait (000 t)	Utilisation de minerai entreposé (000 t)	Total matériel déplacé (000 t)	Ratio stérile / minerai
Pré-prod. (2010)	2 829	1,10	9 481		12 310	3,35
Pré-prod. (2011)	3 553	1,05	9 194		12 747	2,59
Sous-total Pré-prod.	**6 382**	**1,07**	**18 675**		**25 057**	**2,93**
2011	16 538	1,20	21 759		38 297	1,32
2012	18 685	1,10	45 286	1 390	65 361	2,42
2013	16 124	1,05	47 893	3 951	67 968	2,97
2014	20 253	1,07	43 697		63 950	2,16
2015	22 539	1,10	41 472		64 011	1,84
2016	21 418	0,93	38 239		59 657	1,79
2017	19 662	0,88	34 137	1 213	55 012	1,74
2018	21 673	1,01	23 044		44 717	1,06
2019	17 366	1,22	11 517	2 709	31 592	0,66
2020	2 689	1,66	1 083	4 983	8 755	0,40
Sous-total Prod.	**176 947**	**1,07**	**308 127**	**14 246**	**499 320**	**1,74**
Total	**183 329**	**1,07**	**326 802**	**14 246**	**524 377**	**1,78**

Le gisement sera exploité selon des méthodes conventionnelles par fosse à ciel ouvert, à l'aide d'une flotte initiale de douze camions de halage de 227 tonnes, deux pelles électriques hydrauliques, et divers équipements auxiliaires pour soutenir les opérations minières. La production minière journalière, incluant le matériel stérile, est estimée en moyenne à 152 000 tonnes par jour. Le ratio stérile / minerai est évalué à 1,78 pour 1. Le modèle de fosse prévoit une pente inter-rampe dans la fosse de 55 degrés dans tous les secteurs à l'exception du secteur nord-est, qui a été conçu avec une pente inter-rampe de 46 degrés.

Traitement du minerai

L'usine a été conçue selon un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tonnes par jour (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. Le taux de récupération de l'or est évalué à 85,9 % avec une teneur d'alimentation moyenne de 1,07 g/t Au comme critère de conception. La taille des particules après broyage est estimée à P80 = 64 microns et la durée de lixiviation moyenne est de 28 heures. La conception est basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement, l'utilisation d'une technologie de résidus miniers épaissis a été privilégiée. Le plan actuel tel que proposé, prévoit la disposition des résidus miniers sur les anciens parcs à résidus de la mine East Malartic. Une entente-cadre a été conclue avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'utilisation de ce parc à résidus. Le matériel déposé dans le parc à résidus aura été traité au préalable dans une usine de détoxification afin de détruire une grande partie du cyanure.

Coût d'exploitation

Au cours des cinq premières années d'exploitation, le projet Canadian Malartic devrait produire en moyenne 618 400 onces d'or à un coût d'exploitation de 313 $ US l'once, avant redevances et revenus tirés des ventes d'argent.

Le résumé par année est présenté ci-dessous, en fonction d'un taux de récupération moyen de l'or de 85,9 % :

Année	**Tonnes usinées (000)**	**Teneur moyenne (g/t Au)**	**Production d'or (oz)**	**Coût/once excluant les redevances ($ US)**	**Coût total* (par oz) ($ US)**	**Production d'argent (oz)**
2011**	15 056	1,20	498 000	273	271	621 000
2012	20 075	1,11	619 000	312	310	785 000
2013	20 075	1,08	596 000	328	327	762 000
2014	20 075	1,07	597 000	327	325	759 000
2015	20 075	1,16	650 000	306	302	823 000
2016	20 075	0,96	524 000	376	373	678 000
2017	20 075	0,91	498 000	393	392	643 000
2018	20 075	1,01	563 000	336	334	713 000
2019	20 075	1,17	649 000	266	264	827 000
2020	7 672	0,95	202 000	270	267	270 000
Total	**183 328**	**1,07**	**5 396 000**	**320**	**319**	**6 881 000**

* Le coût total inclut les paiements de redevances et est présenté net des revenus tirés des ventes d'argent, basé sur un prix de l'argent de 10 $ US l'once.

** La production commerciale devrait débuter le 1er avril 2011.

Développement communautaire et programme de relocalisation

Le programme de développement communautaire a progressé depuis 2006, dans le but de proposer à Osisko et la ville de Malartic une initiative de développement durable pour la relocalisation de 205 résidences et de cinq bâtiments institutionnels du secteur à proximité de la fosse prévue. La mission du programme de développement communautaire pourrait s'exprimer ainsi : information, éducation et implication de la communauté d'un côté, et inventaire, planification, relocalisation et construction d'actifs immobiliers de l'autre, afin de recréer un nouveau quartier résidentiel à Malartic.

Osisko et la ville de Malartic ont fondé un Groupe de consultation de la communauté (GCC) réunissant des représentants de la Société, de la ville de Malartic, et des résidents, en un groupe de consultation chargé de diriger les communications, répondre aux demandes et aux plaintes, aménager le plan de relocalisation, et réviser les plans d'urbanisme du projet de relocalisation. Le GCC constitue une voie de communication efficace, nécessaire pour permettre à l'équipe d'exploration d'effectuer ses travaux, par exemple en obtenant l'autorisation au préalable de la population afin de réaliser des travaux de forage d'exploration dans le secteur urbain de Malartic en 2006 et 2007. Le GCC est toujours en activité et constitue un forum pour entendre les opinions et les questions des résidents; le GCC tient des rencontres aux deux semaines, et une assemblée sur deux est ouverte au public.

À la suite d'un vaste programme de consultation des citoyens de Malartic, avec la collaboration de la ville de Malartic, la Société a activement poursuivi le développement du nouveau quartier afin de relocaliser le quartier au sud de Malartic et ainsi accéder au gisement Canadian Malartic. Plusieurs jalons été récemment été franchis, dont :

- Le développement continu des infrastructures dans le nouveau quartier;
- Le début de la relocalisation des résidences le 9 juillet 2008. Jusqu'à présent, une soixantaine d'habitations unifamiliales et multilocatives ont été relocalisées;
- La conception et l'ingénierie continue de cinq bâtiments institutionnels; et
- Le lancement officiel de la construction de la nouvelle école primaire (l'école des Explorateurs), du centre de la petite enfance et du centre de formation pour adultes. L'engagement financier pour ces travaux s'élève à environ 25 millions $; ce montant fournira aux citoyens de Malartic des installations éducatives modernes pour plusieurs années à venir.

Dans l'ensemble, le programme de relocalisation implique l'achat et/ou le déplacement de 205 résidences. La Société a acheté 77 maisons dans le cadre du programme, auprès de propriétaires qui ne désiraient pas être relocalisés dans le nouveau quartier.

La Société prévoit terminer le programme de relocalisation en 2009. Elle s'est engagée envers les résidents de Malartic à compléter le programme de relocalisation, peu importe si le développement du projet Canadian Malartic va de l'avant ou non. Le coût total du programme de relocalisation est évalué à 103 millions $, dont 44 millions $ ont été consentis en 2008.

Investissements sur le projet

Mis à part l'exploration et la relocalisation, le projet continue de progresser avec l'achèvement de l'étude de faisabilité et de l'étude d'impact sur l'environnement, ainsi que le début des études détaillées d'ingénierie.

Les firmes-conseils suivantes sont maintenant impliquées dans le projet :

BBA Inc.	• Conception de l'usine • Infrastructures de l'usine en surface • Coordination globale de l'étude de faisabilité
Golder Associés	• Gestion et rétention des résidus • Gestion de l'eau • Géotechnique

Genivar	• Étude d'impact sur l'environnement • Infrastructures de relocalisation

Ces firmes-conseils possèdent de l'expérience dans les exploitations minières à faible teneur et à fort tonnage, et sont très familières avec les opérations dans le Nord du Québec.

Des progrès ont aussi été réalisés auprès de divers fournisseurs pour la sélection d'équipements à long délai de livraison. Afin d'assurer l'exécution rapide du projet, la Société a initié un programme d'achat d'articles à long délai de livraison. Ces contrats comprennent des clauses d'annulation dans l'éventualité où le projet n'irait pas de l'avant.

La Société a sélectionné les éléments de sa flotte minière, et la flotte de construction initiale sera livrée sur le site au cours du troisième trimestre, financée grâce à un premier retrait de la facilité de crédit de 83 millions $ US de CAT. De plus, la Société a déjà reçu des équipements stratégiques sur le site, alors que certains biens pour les installations de traitement sont en transit.

Autres travaux d'exploration – Gîte Barnat Sud

Le 26 janvier 2009, Osisko a annoncé une estimation de ressources minérales présumées pour la partie ouest de la zone Barnat Sud, située sur la propriété Canadian Malartic. Barnat Sud est un gîte aurifère distinct situé à moins de 200 mètres de la fosse modélisée pour exploiter le gisement Canadian Malartic. Le gîte renferme des ressources présumées (établies conformément au Règlement 43-101) de 36,3 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,74 g/t Au, selon un seuil de coupure de 0,36 g/t Au.

Le tableau ci-dessous résume les résultats des estimations de ressources minérales présumées selon différents seuils de coupure, établies au 26 janvier 2009 :

Estimations de ressources présumées globales pour le gîte Barnat Sud

Teneur (g/t Au)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t Au)	Au (M onces)
2,12	26,5	1,00	1,81
2,04	28,4	0,90	1,86
1,98	30,0	0,80	1,91
1,93	31,4	0,70	1,94
1,87	32,9	0,60	1,97
1,81	34,4	0,50	2,00
1,75	35,9	0,40	2,02
1,74	**36,3**	**0,36**	**2,03**
1,71	36,9	0,30	2,03

Les estimations de ressources minérales présumées présentées ci-dessus sont basées sur les paramètres suivants :

- La base de données comportait un total d'environ 55 700 m de forage complétés et analysés par Osisko en date du début décembre 2008, selon une grille de 50 m x 25 m sur une distance latérale de 855 m.

- Les estimations de ressources globales pour le gîte Barnat Sud n'ont pas été calculées selon un modèle de fosse Whittle mais ont été restreintes au-dessus d'une élévation réelle de 0 m, ce qui correspond à une profondeur réelle d'environ 320 mètres. Le système demeure ouvert en profondeur au-delà de ce niveau, entre les sections 350E et 855E, et demeure ouvert latéralement vers l'est.
- Les estimations de ressources selon un seuil de coupure de 0,36 g/t Au devraient être privilégiées pour divulgation puisqu'il s'agit du seuil de coupure utilisé pour les ressources dans la fosse dans l'étude de faisabilité réalisée pour le gisement Canadian Malartic.
- La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des excavations souterraines aux anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la faille de Cadillac, là où ils croisent les excavations souterraines de l'ancienne mine Sladen. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks comprend plusieurs sous-zones tabulaires et subverticales de direction nord-ouest/sud-est. Au sud de la faille, elles sont constituées de grauwackes silicifiés du Groupe de Pontiac. Au nord de la faille, la minéralisation est principalement encaissée dans des dykes porphyriques avec altération potassique, ainsi que dans des serpentinites schisteuses et altérées en carbonate et biotite. Les dykes porphyriques renferment également des veines de quartz tardives avec de l'or visible. Le modèle géologique pour l'estimation des ressources du gîte Barnat Sud comprend sept domaines. Deux principaux domaines renferment toutefois 89 % des ressources (l'extension Sladen au sud de la faille et l'essaim de dykes porphyriques au nord de la faille).
- Les estimations ont été calculées en utilisant le krigeage ordinaire (« **KO** ») comme méthode d'interpolation géostatistique, avec des composites analytiques de 5,0 mètres. Les ressources ont aussi été estimées par interpolation selon la méthode de l'inverse de la distance au carré, laquelle a produit des résultats similaires mais inférieurs de 1,0 à 1,2 % comparativement au KO, selon le seuil de coupure utilisé.
- Toutes les estimations sont basées sur une cellule de base de 20 mètres E par 10 mètres N par 10 mètres de hauteur, et les paramètres d'estimation ont été déterminés par analyse variographique.
- Les teneurs élevées ont été coupées en fonction d'une analyse statistique des échantillons d'origine de 1,5 m. La teneur de coupure supérieure varie de aucune à un maximum de 30 g/t Au selon les domaines. L'application d'une teneur de coupure supérieure a entraîné une réduction de la quantité globale d'or contenu d'environ 6,7 %.
- Les vides souterrains pour les excavations des anciennes mines Sladen, Barnat et East Malartic ont été modélisés à l'aide des sections minières historiques numérisées et ont été ajustés conformément aux chantiers et aux galeries recoupés en forage. De plus, le volume des vides a été accru de 1 m au pourtour des chantiers pour compenser pour les incertitudes. Les vides modélisés ont ensuite été soustraits des ressources du bloc modèle.
- Les estimations de tonnage sont basées sur des densités rocheuses de 2,69 tonnes/mètre cube pour le porphyre, de 2,75 pour les sédiments altérés, et de 2,90 pour les roches ultramafiques altérées.

Les travaux de forage intercalaire à 25 mètres d'espacement ont été complétés à Barnat Sud à la fin de février. La Société prévoit que les résultats de forage intercalaire permettront de réaliser un nouveau calcul de ressources pour y définir des ressources mesurées et indiquées d'ici la fin du deuxième trimestre de 2009. Barnat Sud offre l'occasion à la Société d'incorporer du minerai à plus haute teneur dans le plan d'usinage du projet Canadian Malartic au cours des premières années, permettant possiblement d'augmenter le taux de récupération moyen.

La possibilité de production commerciale à Barnat Sud est étroitement liée à la production au gisement Canadian Malartic. La production à Barnat Sud exigerait également la relocalisation de la route 117, la seule voie d'accès à la ville de Malartic, et nécessiterait de nouvelles autorisations de différentes agences

gouvernementales. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour s'assurer d'un soutien majoritaire de la communauté au projet Canadian Malartic, rien ne garantit qu'Osisko pourra obtenir les autorisations nécessaires à la production commerciale à Barnat Sud.

Les informations techniques divulguées dans la présente notice annuelle au sujet de Barnat Sud sont tirées d'un rapport technique intitulé *Technical Report for South-Barnat Deposit* et daté du 12 février 2009, préparé par M. Elzéar Belzile, ing. (le « **rapport technique Barnat Sud** »). Le rapport technique Barnat Sud a été déposé auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières dans les juridictions canadiennes où la Société est un émetteur inscrit. Le rapport technique Barnat Sud devrait être lu en entier et les sections ne devraient pas être lues ou citées hors contexte. Toute référence devrait être faite au rapport technique Barnat Sud dans son intégralité, lequel est disponible pour consultation sur le site de SEDAR (www.sedar.com).

Le 26 février 2009, Osisko a présenté les résultats préliminaires de son programme métallurgique sur le gîte Barnat Sud. Le taux de récupération global de 42 essais individuels de lixiviation du procédé de cyanuration directe du minerai en vrac a été confirmé à 92 % en moyenne (variant de 86,6 à 97,2 %), à partir d'échantillons composites représentant les principales lithologies du gîte, à une teneur moyenne d'alimentation de 1,92 g/t Au (variant de 0,74 à 7,64 g/t Au) et préparés à une taille de particule de 80 % à moins 60 microns. Le tableau qui suit résume les résultats pour les différents échantillons composites lithologiques (moyenne de 6 composites par lithologie) :

Type de composite	**Consommation de réactif (kg/tonne)**		**Extraction moyenne d'Au**	**Résidu**	**Teneur d'alimentation**
(6 composites en moyenne)	**NaCN**	**CaO**	**%**	**Au g/t**	**Au g/t**
Porphyre Piché 1	0,37	0,21	89,4	0,19	1,80
Porphyre Piché 2	0,42	0,21	91,3	0,08	0,98
Porphyre Piché 3	0,25	0,23	93,6	0,23	4,24
Mélange Piché	0,50	0,16	94,5	0,12	2,16
Ultramafites Piché 1	0,40	0,38	93,9	0,09	1,41
Ultramafites Piché 2	0,19	0,26	93,9	0,06	0,95
Mélange Pontiac	0,49	0,28	87,0	0,25	1,90

Les composites Piché font référence aux porphyres minéralisés et aux roches ultramafiques serpentinisées situées au sein de la zone de faille de Cadillac; les composites de mélange Piché sont constitués de 35 % de porphyre et de 65 % d'ultramafites. Les composites de mélange Pontiac sont constitués de 70 % de roches métasédimentaires minéralisées et de 30 % de porphyres, tous prélevés au sud de la faille. Les taux de récupération globaux sont de loin supérieurs à ceux obtenus pour le gisement Canadian Malartic (84 % en moyenne pour une teneur d'alimentation de 1,0 g/t Au), ce qui avait été anticipé puisque la minéralisation en pyrite-or semble plus grenue à Barnat. Des études pétrographiques ont été entreprises sur des échantillons minéralisés pour établir les paramètres spécifiques à la minéralisation aurifère à Barnat Sud et confirmer les résultats métallurgiques préliminaires indiquant que le minerai de Barnat Sud serait compatible avec le circuit d'usinage à Canadian Malartic.

Les essais préliminaires de broyage sur les composites de Barnat indiquent un indice de Bond (« **BWI** ») de 16,6 kwh/t pour les roches métasédimentaires minéralisées du Pontiac et un BWI de 14,4 kwh/t pour le porphyre minéralisé de Piché (BWI moyen de 15,0). Ces valeurs sont comparables au BWI moyen de 15,7 kwh/t déterminé pour le minerai de Canadian Malartic tel que cité dans l'étude de faisabilité publiée.

Des essais métallurgiques plus poussés seront effectués sur les roches métasédimentaires minéralisées du Pontiac, particulièrement les sédiments silicifiés, puisque ces derniers sont maintenant reconnus comme renfermant une proportion importante des ressources présumées à Barnat Sud.

Tous les essais métallurgiques et de broyage sont effectués par SGS Lakefield Research sur des échantillons composites de carottes fraîches de calibre NQ prélevés sur l'ensemble du gîte afin de fournir une combinaison représentative de tous les types de minéralisation et des lithologies qui seraient éventuellement rencontrées dans l'exploitation minière.

RUBRIQUE 4. DIVIDENDES

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions émises depuis sa constitution. La politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins de liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. La Société a actuellement l'intention de conserver tous les fonds disponibles ainsi que la totalité de ses bénéfices futurs afin de financer le développement et la croissance de ses activités et elle ne prévoit pas verser des dividendes en espèces dans un avenir prévisible.

RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion. Au 24 mars 2009, la structure de capital de la Société est composée comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation: 255 412 945

Bons de souscription en circulation: 59 285 000

Date d'expiration	Nombre de Bons de Souscription	Prix d'exercice ($)
Mai 2009	4 285 000	2,00
Novembre 2009	9 625 000	7,90
Novembre 2009	44 275 000	5,45
Mai 2013	1 100 000	7,46
	59 285 000	

Options en circulation: 9 773 100

Date d'expiration	Nombre d'Options	Prix d'exercice ($)
Mars 2009	550 000	1,60
Septembre 2009	200 000	0,10
Novembre 2009	1 943 100	3,125
Mai 2010	70 000	5,325
Juillet 2010	600 000	5,50
Septembre 2010	600 000	5,46

Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 725 000	5,46
Mai 2013	320 000	4,18
Septembre 2013	2 750 000	2,20
Novembre 2013	15 000	1,97
	9 773 100	

RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le 1er octobre 2001, les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole OSK (auparavant, elles étaient négociées à la Bourse de Montréal sous le même symbole). Osisko a été admise à la TSX le 15 novembre 2007 et ses actions ont été inscrites à la cote de la TSX à l'ouverture des marchés le 15 novembre 2007. Deux séries de bons de souscription sont aussi inscrits à la cote de la TSX sous les symboles OSK.WT et OSK.WT.A, respectivement. Les actions de la Société se transigent également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX).

6.1 Cour et volume des opérations

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires et des bons de souscription au cours du plus récent exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

Actions ordinaires :

Mois	Haut ($)	Bas ($)	Volume
Janvier	6,56	5,00	5 951 975
Février	6,29	5,44	4 089 499
Mars	6,12	4,75	8 225 442
Avril	4,96	4,04	7 284 138
Mai	4,93	4,10	5 476 217
Juin	4,71	3,59	6 097 939
Juillet	4,95	3,82	3 441 606
Août	4,60	2,97	4 653 419
Septembre	3,78	1,86	8 112 733
Octobre	3,44	1,40	7 665 161
Novembre	2,22	1,48	9 221 049
Décembre	3,70	1,88	11 285 312

Bons de souscription[(1)] :

Mois	Haut ($)	Bas ($)	Volume
Janvier	1,25	0,95	660 021
Février	1,20	1,00	167 500
Mars	1,50	0,85	875 903
Avril	0,82	0,62	86 563
Mai	0,78	0,45	234 550

Mois	Haut ($)	Bas ($)	Volume
Juin	0,55	0,22	563 550
Juillet	0,65	0,35	336 486
Août	0,46	0,18	173 502
Septembre	0,36	0,08	812 945
Octobre	0,30	0,11	197 000
Novembre	0,16	0,065	143 725
Décembre	0,21	0,11	378 475

Note :

(1) Le présent tableau ne fournit des fourchettes de cours et des volumes de négociation mensuels que pour les bons de souscription émis le 15 novembre 2007 et inscrits à la cote de la TSX le 28 décembre 2007. Les bons de souscription émis dans le cadre du placement ont été inscrits à la cote de la TSX le 25 février 2009.

6.2 Ventes antérieures

Le 30 septembre 2008, la Société a réalisé un placement privé sans intermédiaire d'un total de 2 916 725 actions accréditives au prix de 4,20 $ l'action accréditive pour un produit brut global de 12 250 245 $.

Le 25 février 2009, la Société a réalisé la clôture d'un placement public au moyen d'un prospectus simplifié, dans le cadre d'une prise ferme, avec les preneurs fermes. Osisko a émis un total de 88 550 000 unités de la Société au prix de 4,55 $ l'unité pour un produit brut global de 402 902 500 $. Les frais liés à cette opération sont estimés à 21 045 125 $, y compris une commission de 5 % sur le produit brut payable aux preneurs fermes.

Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire supplémentaire sur paiement du prix d'exercice de 5,45 $ jusqu'au 17 novembre 2009. Osisko affectera le produit du placement à la mise en valeur et à la construction de son projet Canadian Malartic et à son fonds de roulement.

RUBRIQUE 7. TITRES ENTIERCÉS

Le tableau suivant présente, au meilleur de la connaissance de la Société, le nombre d'actions ordinaires de la Société qui sont détenues en mains tierces.

Catégorie de titres	Nombre d'actions devant être entiercées	Pourcentage d'actions compte tenu du placement
Actions ordinaires	227 670	0,09 %

La Société a conclu une première convention d'entiercement le 19 mai 1983 et une deuxième le 17 juin 1999 aux termes de l'Instruction générale québécoise Q-4, Placement des titres de sociétés d'exploration ou de mise en valeur du secteur primaire. Le 4 août 2008, les conventions d'entiercement précitées ont été remplacées par une convention d'entiercement intervenue entre CIBC Mellon agissant à titre de dépositaire, la Société et certains actionnaires (la « **convention d'entiercement** ») aux termes de l'Instruction générale 46-201 – Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne.

Le calendrier de libération des actions ordinaires entiercées est le suivant.

Date	Actions entiercées libérées (en %)
60 jours après la publication du communiqué de presse annonçant la conclusion de la convention d'entiercement	25 %
6 mois après cette date	25 %
12 mois après cette date	25 %
18 mois après cette date	25 %

RUBRIQUE 8. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

8.1 Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant présente les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société et leur occupation principale actuelle. Les administrateurs de la Société sont élus chaque année.

Nom, municipalité, province et pays de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années
Sean Roosen Utterson (Ontario) Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Septembre 2003	M. Roosen est président et chef de la direction d'Osisko depuis mars 2006. Il est également chef de l'exploitation d'EurAsia Holding A.G. Auparavant, il a été directeur de l'exploitation chez IRT Interconti Trading de mai 2001 à septembre 2003. M. Roosen est aussi un administrateur de Nevoro Inc., une société minière ouverte.
Robert Wares[4] Montréal (Québec) Canada	Vice-président directeur, chef de l'exploitation et administrateur	Août 1998	M. Wares a été président et chef de la direction d'Osisko du mois d'août 1998 au mois de mars 2006 et est vice-président directeur et chef de l'exploitation de la Société depuis mars 2006. M. Wares est actuellement administrateur d'Augusta Resource Corporation, de Bowmore Exploration Ltd et de Wildcar Silver Corporation.
Victor Bradley [1,2], Toronto (Ontario) Canada	Président du conseil d'administration et administrateur	Novembre 2006	M. Bradley est comptable agréé. Il est actuellement vice-président directeur du conseil d'administration de Nevoro Inc. et administrateur de Nortec Venture Corp. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières ouvertes, y compris Yamana Gold Inc., AIM Resources Limited, Frontier Pacific Mining Corporation, Aura Minerals Inc., Caerus Resource Corporation, Meridian Gold Inc. et Castillian Resources Corp.

Nom, municipalité, province et pays de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années
Norman Storm [2,3] Jurmala, Lettonie	Administrateur	Octobre 2003	M. Storm est chef de la direction d'EurAsia Holding AG, ainsi que chef de la direction de EurAsia Resource Holdings AG et administrateur délégué de RV Resource Value Holding PLC et administrateur de Condor Petroleum Inc. Auparavant, il a été président d'IRT Interconti Trading de mai 1994 à décembre 2006.
Staph Leavenworth Bakali [1,2,3] Londres, Royaume-Uni	Administrateur	Mars 2006	M. Bakali est président et chef de la direction de Genocea Biosciences et président du conseil de LeapFrog Investment LLP, société exerçant ses activités dans le secteur des services financiers. Auparavant, il a été chef de l'exploitation chez ID Biomedical Corporation de février 2004 à avril 2006 et chef de l'exploitation chez Powderject Pharma de janvier 2001 à février 2004. M. Bakali est également administrateur non-cadre de Intercell A.G. et administrateur de Phoqus Pharmaceuticals Limited.
André J. Douchane [1,4] Toronto (Ontario) Canada	Administrateur	Juin 2007	M. Douchane est président et chef de la direction de Starfield Resources Inc., société minière ouverte. Auparavant, il a été président et chef de la direction de North American Palladium Ltd d'avril 2003 à décembre 2005. M. Douchane est présentement président du conseil d'administration de North American Palladium Ltd. Avant avril 2003, il était vice-président à l'exploitation chez Franco Nevada.
Serge Vézina [3,4] Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) Canada	Administrateur	Septembre 2007	M. Vézina est ingénieur et consultant minier depuis juin 2006; de mars 1998 à juin 2006 auprès de Cambior Inc., plus récemment vice-président, Génie industriel et environnement d'avril 2001 à juin 2006. Depuis 2008, M. Vézina est aussi administrateur de Stornoway Diamond Corporation.
Bryan A. Coates Candiac (Québec) Canada	Vice-président, Finances et chef de la direction financière	Mai 2007	M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, il a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et de IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates est actuellement administrateur de Canadian Royalties Inc., de Semafo Inc. et de U308 Corp.
John Burzynski Toronto (Ontario) Canada	Vice-président, Développement corporatif	Juin 2003	M. Burzynski était consultant en chef de la Géologie et vice-président, Exploration pour Osisko de juin 2003 à mars 2006 et, depuis mars 2006, il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko. De février 2001 à juin 2003, il était géologue-conseil à son compte.
Luc Lessard Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) Canada	Vice-président, Ingénierie et construction	Octobre 2007	M. Lessard est le vice-président Ingénierie et Construction d'Osisko. De janvier 2000 à novembre 2006, M. Lessard était directeur général, Projet et Construction pour Cambior inc. puis à la suite de l'acquisition de Cambior inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il était vice-président Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation.

Nom, municipalité, province et pays de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années
Jean-Sébastien David Longueuil (Québec) Canada	Vice-président, Développement durable	Octobre 2007	M. David est vice-président, Développement durable d'Osisko. Auparavant, il a occupé les fonctions de directeur général, Développement durable chez Cambior Inc. de mai 2006 à septembre 2007, chez IAMGOLD Corporation à la suite de son acquisition de Cambior Inc. et auparavant chez Louisiana Pacific d'août 2000 à mai 2006.
André Le Bel Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) Canada	Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société	Novembre 2007	M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et secrétaire d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il occupait depuis juillet 1997 les fonctions de conseiller juridique principal chez Cambior inc. avant d'être promu au poste de vice-président, Affaires juridiques d'e IAMGOLD Corporation à la suite de son acquisition de Cambior inc.

Notes : (1) Membre du comité de vérification
(2) Membre du comité de rémunération
(3) Membre du comité de régir d'entreprise et des nominations
(4) Membre du comité d'environnement, santé et sécurité

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société.

En date du 24 mars 2009, les administrateurs et les dirigeants détiennent, directement, 5 492 582 actions ordinaires représentant 2,15 % de l'ensemble des actions émises et en circulation de la Société. Messieurs Norman Storm, Sean Roosen et John Burzinsky agissent respectivement à titre de président et chef de la direction, chef de la direction financière et vice-président, Développement corporatif du principal actionnaire de la Société, EurAsia, lequel détient 42 869 534 actions ordinaires de la Société, soit 16,8 % de l'ensemble des actions émises et en circulation de la Société.

8.2 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière de toute compagnie qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance interdisant à cette compagnie à toute exemption en vertu de la législation sur les valeurs mobilières, pour une période de plus de 30 jours consécutifs, ou (ii) a fait l'objet d'un événement qui a entraîné, après que tel administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière ait cessé d'être un administrateur ou haut dirigeant, l'assujettissement de cette compagnie à d'une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire ou une ordonnance interdisant à cette compagnie l'accès à toute exemption en vertu de la législation en valeurs mobilières, pour une période de plus de 30 jours consécutifs, à l'exception de M. Robert Wares qui était administrateur de Wildcat Silver Corporation lorsqu'elle a reçu un avis de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique relatif à la délivrance d'une interdiction d'opérations applicables à la direction le 30 novembre 2007 au sujet du dépôt tardif de ses états financiers consolidés vérifiés annuels pour l'exercice terminé le 30 juin 2007. Cette ordonnance d'interdiction d'opérations applicables à la direction a été révoquée le 8 janvier 2008. À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influer considérablement sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une

compagnie qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de toute législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic est nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou d'un actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influer considérablement sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de toute législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs de tel administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou d'un actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influer considérablement sur le contrôle de la Société n'a fait l'objet d'aucune pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu aucune entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni n'a fait l'objet d'aucune autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

8.3 Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de l'équipe de direction d'autres sociétés de ressources ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts dans le cadre de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

RUBRIQUE 9. LITIGES

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige.

RUBRIQUE 10. MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

RUBRIQUE 11. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, comptables agréés, au 1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société est Compagnie Trust CIBC Mellon, au 2001, rue University, 16e étage, Montréal (Québec) H3A 2A6.

RUBRIQUE 12. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats suivants, la Société n'a conclu aucun contrat important, sauf ceux conclus dans le cours normal des activités :

- convention de prêt convertible datée du 9 mai 2008 et intervenue entre la Société et le Fonds de solidarité FTQ pour un financement par emprunt non garanti de 20 millions de dollars consenti pour une durée de sept ans. Cet emprunt porte intérêt au taux de 9,5 % et est payable en actions ordinaires ou en espèces avant le début de la production commerciale, puis en espèces par la suite. Le capital sera remboursé en un minimum de 48 versements égaux, débutant au plus tôt soit au début de la production commerciale du projet Canadian Malartic soit 36 mois suivant la date de clôture du financement par emprunt non garanti;
- convention principale de financement et de location datée du 27 juin 2008 et intervenue entre la Société et Caterpillar Financial Services Limited pour un engagement total d'environ 83 millions de dollars US. La tranche initiale du financement visant à procurer l'équipement mobile initial en vue de la construction évaluée à environ 5,4 millions de dollars US, a été rendue disponible au moment de la livraison de l'équipement en 2008. Le solde sera rendu disponible en 2009 et en 2010, sous réserve du respect de diverses conditions préalables. Toutes les tranches sont remboursables sur une période de 60 mois;
- la convention de prise ferme datée du 9 février 2009 et intervenue entre la Société et Thomas Weisel Partenaires Canada Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Corporation de Valeurs Mobilières Dundee, RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc., Financière Banque Nationale Inc., Paradigm Capital Inc., La Corporation Canaccord Capital, Valeurs Mobilières TD Inc. et PI Financial Corp. relativement aux placements;

- l'acte de fiducie régissant les bons de souscription daté du 25 février 2009 et intervenu entre la Société et Société de Fiducie CIBC Mellon relativement au placement.

RUBRIQUE 13. INTÉRÊTS DES EXPERTS

13.1 Nom des experts

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice terminé le 31 décembre 2007 :

Richard Gowans, ing. MICON International Limited 390, Bay Street, bureau 900 Toronto (Ontario) Canada	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800 Montréal (Québec) Canada
David Runnels, ing. BBA Inc. 630, boulevard René-Levesque Ouest, bureau 2500 Montréal (Québec) Canada	Louis-Pierre Gignac, ing. G Services Miniers Inc. 8250, rue Racine Brossard (Québec) Canada
B. Terrence Hennessey, géologue MICON International Limited 390, Bay Street, bureau 900 Toronto (Ontario) Canada	André-Martin Bouchard. ing. Genivar Société en commandite 1600, boulevard René-Levesque Ouest, 16^{e} étage Montréal (Québec) Canada
Elzéar Belzile, ing. Belzile Solutions Inc. 399, Montée du Sourire, Rouyn-Noranda (Québec) Canada	Michel R. Julien, ing. Golder Associés Limitée 9200, boulevard de l'Acadie Montréal (Québec) Canada

13.2 Intérêts des experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic sont indépendants au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant le gisement Barnat Sud sont fondés sur le rapport technique concernant Barnat Sud rédigé par M. Elzéar Belzile, Ing. et personne qualifiée indépendante au sens du Règlement 43-101. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport technique concernant Barnat Sud ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, géologue, qui est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 et un dirigeant d'Osisko. En date des présentes, M. Wares détient 2 116 150 actions ordinaires (soit 0,83 % des actions ordinaires en circulation) et des options lui permettant d'acquérir 750 000 actions ordinaires d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux vérificateurs du *Code de déontologie des comptables agréés* de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

RUBRIQUE 14. INFORMATION ADDITIONNELLE

14.1 Comité de vérification

Le but du Comité de Vérification du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, la vérification, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité de Vérification est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, le vérificateur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité de Vérification figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

Composition du comité de vérification

Nom	Indépendant	Possède des compétences financières
Victor Bradley	Oui	Oui
Staph Leavenworth Bakali	Oui	Oui
André J. Douchane	Oui	Oui

Le comité de vérification se compose de trois administrateurs indépendants tel que l'exige le Règlement 52-110 sur le comité de vérification. Tous les membres du comité « possèdent des compétences financières » et ont la capacité de lire et de comprendre des états financiers.

Formation et expérience pertinente

Les trois membres du comité de vérification tel qu'il était constitué le 31 décembre 2008, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité de vérification qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. Bradley est comptable agréé avec plus de quarante années d'expérience dans l'industrie minière dont 15 ans au sein de la société Cominco Ltée où il a occupé diverses fonctions, notamment à titre de contrôleur. Il est actuellement vice-président directeur du conseil d'administration de Nevoro Inc. et administrateur de Nortec Venture Corp. M. Bradley a fondé Yamana Gold Inc., société minière établie à Toronto et il en a été l'administrateur principal. Au cours des dernières années, il a été administrateur de sociétés minières ouvertes, y compris AIM Resources Limited, Frontier Pacific Mining Corporation, Aura Minerals Inc., Caerus Resource Corporation, Meridian Gold Inc. et Castillian Resources Corp.

M. Leavenworth Bakali a obtenu une Maîtrise en Administration de l'Université de Londres (London Business School). Il possède plus de vingt ans d'expérience dans le milieu des affaires sur le plan international, incluant cinq ans à titre de haut dirigeant et administrateur de sociétés publiques. M. Bakali est président et chef de la direction de Genocea Biosciences, et président du conseil de LeapFrog Investment LLP, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers. M. Bakali a été

chef de la direction de Corporation ID Biomedical de février 2004 à avril 2006 et il a été chef de l'exploitation de Powderject Pharma de janvier 2001 à février 2004. M. Bakali est également administrateur non-cadre de Intercell A.G. et administrateur de Phoqus Pharmaceuticals Limited.

M. Douchane possède plus de 35 années d'expérience dans tous les niveaux de l'industrie minière. M. Douchane est titulaire d'un B. Sc. génie minier (*B.S. in Mining Engineering*) du *New Mexico Institute of Mining and Technology*. Il a également complété le *Executive Business Program* de la *Kellogg School of Business*. M. Douchane est actuellement président et chef de la direction de Starfield Resources Inc., un émetteur coté à la TSX. M. Douchane agit également à titre de président du conseil de North American Palladium Ltd. Il a été président et chef de la direction de North American Palladium Ltd. du mois d'avril 2003 jusqu'en décembre 2005. Avant avril 2003, il était vice-président des Opérations pour Franco Nevada.

Honoraires pour les services du vérificateur externe

Les honoraires facturés à la Société par son vérificateur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

	Exercice 2008	**Exercice 2007**
Honoraires de vérification	70 355	48 500
Honoraires pour services liés à la vérification	42 000	115 950
Honoraires pour services fiscaux	137 525	51 500
Autres honoraires	-	84 300
Total	249 880	300 250

14.2 Information additionnelle

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés vérifiés, les notes y afférentes ainsi que le rapport du vérificateur de la Société s'y rapportant, de même que le Rapport de Gestion de la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, sous réserve que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

ANNEXE « A »

CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

I. Objectifs du comité de vérification

Les objectifs du comité de vérification sont d'assister le conseil d'administration dans le cadre :

1. de la supervision des principes, normes et règles de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures de vérification interne de la Compagnie;
2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Compagnie et de leur vérification indépendante;
3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des vérificateurs externes;
4. de l'évaluation de l'indépendance des vérificateurs externes;
5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Compagnie; et
6. de la conformité de la Compagnie en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le comité de vérification a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Compagnie est chargée de veiller à la préparation, la présentation et à la fiabilité des états financiers de la Compagnie. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assure la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les vérificateurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter une vérification adéquate des états financiers annuels de la Compagnie et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du comité de vérification ne sont pas des employés à temps plein de la Compagnie et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des vérificateurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en vérification, y compris en ce qui concerne l'indépendance des vérificateurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du comité de vérification ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou tout autre forme de procédure de révision, de vérification ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des vérificateurs; et chaque membre du comité de vérification est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Compagnie, desquelles celui-ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au comité de vérification par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au conseil d'administration), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que de vérification fournis à la Compagnie par les vérificateurs.

Les vérificateurs externes doivent rendre compte au conseil d'administration et au comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires. Le conseil d'administration, avec l'aide du comité de vérification, a le pouvoir et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les vérificateurs externes.

Les vérificateurs externes soumettent annuellement à la Compagnie et au comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires de la Compagnie, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Compagnie (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les vérificateurs externes soumettent annuellement à la Compagnie et au comité de vérification une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*.

II. Composition du comité de vérification

Le comité de vérification est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, tel que défini dans les lois applicables ainsi que dans les règles et les lignes directrices des Bourses, lesquels administrateurs sont nommés par le conseil d'administration. Il revient au conseil d'administration de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du comité de vérification.

Les membres du comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Compagnie), et au moins un membre du comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le conseil d'administration à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

III. Réunions, structure et mode de fonctionnement du comité de vérification

Le comité de vérification se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels vérifiés et des états financiers trimestriels, ainsi que tout autre sujet s'y rapportant. Le comité de vérification peut exiger que de tout dirigeant ou employé de la Compagnie, de même que les conseillers et les vérificateurs externes, assistent à une réunion du comité de vérification ou rencontrent tout membre ou conseiller du comité de vérification.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis en vertu des dispositions du Règlement Général no. 2005-1 de la Compagnie se rapportant à la réglementation des réunions et du fonctionnement du conseil d'administration telles qu'applicables et compatible en regard des dispositions de la présente charte et des autres dispositions adoptées par le conseil d'administration concernant le mode de fonctionnement et la constitution du comité.

IV. Responsabilités et pouvoirs du comité de vérification

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le comité de vérification jouit d'un accès illimité à l'information et il exerce les fonctions et les pouvoirs suivants :

1. relativement aux vérificateurs externes,

(i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des vérificateurs externes et de recommander au conseil d'administration la nomination des vérificateurs externes pour approbation par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des vérificateurs externes;

(ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux vérificateurs externes pour leurs services de vérification;

(iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non-liés à la vérification pouvant être rendus par les vérificateurs externes de la Compagnie à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas une incidence sur l'indépendance des vérificateurs. Le comité de vérification peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au comité;

(iv) de s'assurer que les vérificateurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les vérificateurs externes sont responsables de s'assurer que cette déclaration soit exacte et complète), de discuter avec les vérificateurs externes de tout lien ou service divulgués dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des vérificateurs externes de la Compagnie, ainsi que de recommander au conseil d'administration de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les vérificateurs externes sont indépendants;

(v) d'aviser les vérificateurs externes qu'ils doivent rendre compte au comité de vérification et au conseil d'administration, en tant que représentants des actionnaires; et

2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes,

(i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au comité de vérification une analyse relative aux pratiques et enjeux importants reliés à la communication d'information financière;

(ii) de s'assurer que les vérificateurs externes préparent et présentent annuellement un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences dans le traitement comptable de l'information financière à l'intérieur des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussion avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les vérificateurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les vérificateurs externes et la direction, telles des lettres de la direction ou la liste des questions non résolues; et 4) tout autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le comité de vérification;

(iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au comité de vérification par les vérificateurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :

- les lacunes soulevées suite à la vérification du design et de la mise en œuvre des contrôles internes;
- la possibilité de fraude dans la vérification des états financiers;
- la détection d'actes illégaux;

- les responsabilités des vérificateurs externes selon les normes de vérification généralement reconnues;
- les principales politiques comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de la vérification;
- la responsabilité des vérificateurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers vérifiés;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussion avec la direction avant la rétention des services des vérificateurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de la vérification;
- l'avis des vérificateurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise; et
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les vérificateurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les vérificateurs externes pour :

- discuter de l'étendue de la vérification annuelle;
- discuter des états financiers vérifiés, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des états financiers intermédiaires non vérifiés, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Compagnie qui sont utilisés pour les fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de toute vérification ou de tout rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les vérificateurs externes, concernant les rapports financiers de la Compagnie;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les vérificateurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les vérificateurs externes comptent soumettre au conseil d'administration et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et de vérification de la Compagnie, proposés ou envisagés par les vérificateurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;
- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités réglementaires ou les agences gouvernementales, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers, de l'information financière ou des politiques comptables de la Compagnie;
- réviser, évaluer et superviser le programme de gestion de risques de la Compagnie, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :

- l'évaluation des risques;
- l'évaluation quantitative du risque couru;
- les mesures de réduction de risques; et
- la divulgation de risques;

- réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de développement et de relève;

(v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Compagnie;

(vi) de discuter, avec le Vice-président, Affaires juridiques ou le Secrétaire corporatif de la Compagnie, de tout sujet juridique pouvant avoir un effet important sur les états financiers et les politiques de conformité de la Compagnie, y compris des avis importants transmis aux agences gouvernementales, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces agences;

(vii) de réviser et de discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Compagnie relativement à la procédure de certification des états financiers de la Compagnie selon les articles 302 et 906 de SOX, du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intérimaires des émetteurs* et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable.

3. relativement aux rapports et aux recommandations,

(i) de préparer et de réviser tout rapport et autre information à être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Compagnie;

(ii) de réviser et de recommander au Conseil d'administration, l'approbation des états financiers intermédiaires et annuels vérifiés de la Compagnie, ainsi que les rapports de gestion et communiqués de presse y reliés;

(iii) de réviser et de recommander au Conseil d'administration l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Compagnie conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Compagnie;

(iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Compagnie, extraites ou dérivées des états financiers de la Compagnie, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;

(v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute mise à jour au Conseil d'administration;

(vi) de passer en revue et réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent, tel que nécessaire, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil d'administration, et superviser la conformité à ce Code; et

(vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au conseil d'administration, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le comité de vérification pourrait juger nécessaire ou à propos; et

4. de réviser, de discuter avec la direction, et d'approuver, toutes les transactions entre parties apparentées,

5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, les contrôles internes, et la vérification, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou de vérification, conformément aux lois et aux règlements applicables, et

6. établir des politiques d'embauche concernant les associés, les employés, les associés antérieurs ainsi que les employés antérieurs des vérificateurs externes actuels et, selon les circonstances, des vérificateurs externes antérieurs de la Compagnie.

V. Ressources et pouvoirs du comité de vérification

Le comité de vérification a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour se libérer de toute responsabilité, en son entière discrétion, y compris le pouvoir de retenir les services de vérificateurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des vérifications ou des révisions particulières, et de retenir les services de conseillers spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

Adoptée le : 21 février 2008
Révisée le : 23 mars 2009

NOTICE ANNUELLE

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

30 mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE **1**

RUBRIQUE 1. ...STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ **3**

1.1 NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION. 3

RUBRIQUE 2. ...DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ **3**

2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES 3

Exercice terminé le 31 décembre 2007 ..... *3*

Exercice terminé le 31 décembre 2008 ..... *4*

Exercice terminé le 31 décembre 2009 ..... *7*

Perspectives pour 2010 ..... *10*

2.2 ACQUISITIONS IMPORTANTES 11

RUBRIQUE 3. ...DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ **12**

3.1 APERÇU GÉNÉRAL 12

3.2 FACTEURS DE RISQUE 12

Risques financiers *13*

Risque de retard du projet *13*

Risque lié à l'incertitude de l'estimation des réserves et des ressources minérales *13*

Risques environnementaux *14*

Volatilité du prix des métaux *15*

Risque lié aux conditions sectorielles *15*

Fluctuations des cours : volatilité du cours de l'action *16*

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété *16*

Risques liés à la conformité aux lois et règlements *16*

Risques relatifs au recrutement de la main-d'œuvre *17*

Risque lié aux assurances *17*

Absence de bénéfices *17*

Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires *17*

Concurrence *17*

Conflits d'intérêts *18*

Risques liés à l'accroissement des coûts et de l'observation des règles propres aux sociétés ouvertes *18*

Risques liés aux pays étrangers et aux exigences réglementaires *18*

Risque lié à la collectivité de Malartic *19*

3.3 PROJETS MINIERS 19

Description et emplacement de la propriété *20*

Accessibilité, ressources locales et infrastructures *22*

Historique *23*

Contexte géologique *31*

Minéralisation *32*

Travaux d'exploration et de forage *32*

Approche et méthodologie d'échantillonnage *36*

Préparation des échantillons et procédures analytiques *39*

Protocoles de QA/QC *40*

Estimations de ressources minérales *42*

Analyse des données de contrôle de la qualité analytique *46*

Opérations minières *51*

Développement et exploration *54*

RUBRIQUE 4. ...DIVIDENDES 60

RUBRIQUE 5. ...STRUCTURE DU CAPITAL 60

RUBRIQUE 6. ...MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 61

6.1 COUR ET VOLUME DES OPÉRATIONS 61
6.2 VENTES ANTÉRIEURES 62

RUBRIQUE 7. ...TITRES ENTIERCÉS 63

RUBRIQUE 8. ...ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION 63

8.1 NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS 63
8.2 INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS 66
8.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS 66

RUBRIQUE 9. ...LITIGES 67

RUBRIQUE 10. .MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES 67

RUBRIQUE 11. .VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 67

RUBRIQUE 12. .CONTRATS IMPORTANTS 67

RUBRIQUE 13. .INTÉRÊTS DES EXPERTS 68

13.1 NOM DES EXPERTS 68
13.2 INTÉRÊTS DES EXPERTS 69

RUBRIQUE 14. .INFORMATION ADDITIONNELLE 69

14.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION 69
Composition du comité de vérification 69
Formation et expérience pertinente 69
Honoraires pour les services du vérificateur externe 70
14.2 INFORMATION ADDITIONNELLE 70

Notes Explicatives

1. Dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, (la "**Notice Annuelle**"), "Osisko" et la "Société" réfèrent à Corporation Minière Osisko Exploration Ltée, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2009 à moins d'indication contraire.

2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les États Financiers Consolidés Vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et par le Rapport de Gestion de la Direction portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site internet SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site internet de la Société (www.osisko.com).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les prix futurs de l'or et de l'argent, le calendrier et l'importance de la production future estimative, les coûts de production, les fluctuations des monnaies, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, les besoins en capitaux futurs, les résultats des forages et l'estimation des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent;
- l'incidence des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- l'accessibilité à des sources de financement pour les projets futurs de la Société;
- l'estimation par la Société de ses coûts de production, de sa production anticipée et de sa productivité;
- les prix de l'énergie;
- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;

- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour la mise en valeur du projet de la Société;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de l'estimation des ressources par la Société (notamment à l'égard du volume, de la teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'exploitation et le prix de l'or sur lesquelles cette estimation repose;
- les modifications devant être apportées aux règlements et aux politiques des gouvernements ainsi qu'aux avantages fiscaux et aux taux d'imposition;
- des avantages fiscaux et des taux d'imposition;
- la capacité à mener à bien le programme déménagement du quartier sud de la Ville de Malartic;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et la communauté de Malartic.

Les facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats réels de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Pour des facteurs de risque additionnels décrits plus en détail, voir la rubrique « **3.2 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également en garde le lecteur à l'effet de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir pour l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente Notice Annuelle sont visés expressément pas cette mise en garde.

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **AQ/CQ** », abréviation d'assurance qualité/contrôle de qualité;

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **dépenses en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **cm** », abréviation de centimètre;

« **diamètre BQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 36,5 mm;

« **diamètre NQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 60,0 mm;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de l'aménagement du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de gramme par tonne;

« **gisement** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou d'aménagement; un gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« ha », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalant à 10 000 mètres carrés;

« **kg** », abréviation de kilogramme;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **mm** », abréviation de millimètre;

« **once** » ou « **oz** » s'entend d'une once troy, une unité de mesure équivalant à 31,1035 g quand il est question d'or;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 44-101** » s'entend du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées »** désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables »** désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux de base, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croute terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d'une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d'affinage;

« **t** », ou « **tonne** », s'entend d'une tonne métrique équivalant à 1 000 kg;

« **tonne courte** », s'entend d'une unité de mesure équivalant à 2000 livres (907, 18474 kg);

« **tpj** », abréviation de tonne par jour.

RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Nom, Adresse et Constitution.

Osisko a été constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée. », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres (le « fractionnement d'actions »). Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko ».

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 300, case postale 211, Montréal (Québec) H3B 2S2.

RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrés principalement sur la propriété Canadian Malartic, qui lui appartient à 100 % (la « **propriété Canadian Malartic »**), située dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, au Québec. Se reporter à la rubrique 3.3 **« Projets miniers** ». Les travaux d'Osisko visant à mettre en valeur et à aménager la propriété Canadian Malartic (le **« projet Canadian Malartic »**) vont bon train.

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice terminé le 31 décembre 2007

Le 4 juin 2007, le conseil d'administration a approuvé un fractionnement des actions ordinaires à raison de deux pour une sous forme de dividende. Le dividende a été versé le 21 juin 2007.

Le 29 juin 2007, Osisko a conclu l'acquisition de la propriété minière East Amphi et de son équipement de surface auprès de Mines Richmont Inc. (« **Richmont** »). La propriété East Amphi, qui comprend 87 claims et une concession minière d'une superficie de 3 187 hectares, est située juste au nord-ouest de la propriété Canadian Malartic. En contrepartie de la vente de la propriété East Amphi, Richmont a reçu (i) 2,45 millions de dollars, (ii) 1,1 million d'actions ordinaires d'Osisko (soit le nombre d'actions ordinaires d'Osisko équivalant à cinq millions de dollars au cours de clôture moyen des actions ordinaires d'Osisko les cinq jours de bourse précédant la date de clôture). Richmont a conservé une redevance

RNSF de 2 % à la sortie de fonderie sur une partie de la propriété East Amphi et une redevance équivalente sur un maximum de 300 000 onces d'or de la production future d'une autre partie de la propriété.

Au début de juillet 2007, la Société a publié une mise à jour de l'estimation des ressources présumées de sa propriété Canadian Malartic, qui sont passées à 8,4 millions d'onces d'or, selon le Règlement 43-101. Le rapport a été rédigé par RSG Global et déposé sur SEDAR le 17 août 2007. À la suite de la nouvelle estimation, les ressources présumées ont augmenté de près de 30 %. Cette augmentation a fait suite à l'extension du gisement vers l'est ainsi qu'à la réduction du seuil de coupure, ramené à 0,4 g/t Au, ce dernier élément étant justifié par les chiffres obtenus lors d'études préliminaires, par la comparaison avec des gisements analogues actuellement en exploitation et la qualité grandissante de la base de données. Le gisement n'a pas été délimité au sud-est vers la zone Gouldie. Le produit de 25 millions de dollars provenant du financement privé sans intermédiaire par actions accréditives clôturé le 12 juillet 2007 a permis de poursuivre les activités de forages et d'exploration.

Le 30 août 2007, Osisko a conclu l'acquisition du complexe de traitement East Malartic situé à Malartic, au Québec en contrepartie de 1,9 million de dollars. Exploité jusqu'en 2002 par Barrick Gold Corporation (« **Barrick** »), ce complexe a été mis en mode « de surveillance et de maintien » à la suite de l'arrêt, la même année, des activités de traitement du minerai qui provenait de l'ancienne mine Bousquet. Osisko a établi le siège du projet Canadian Malartic dans les anciens bureaux administratifs d'East Malartic et ne prévoit pas pour le moment de remettre le complexe de traitement en activité. En mars 2008 la Société a vendu une partie des équipements de traitement du minerai et a ensuite entamé la restauration du terrain de l'usine.

Le 15 novembre 2007, les actions de la Société ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto (la « **TSX »**). Leur passage de la Bourse de croissance TSX à la TSX a reflété l'évolution de la Société, qui élargit ainsi son accès à du capital. Les actions de la Société se négocient aussi à la Deutsche Boerse de Francfort, en Allemagne. Depuis le 23 mars 2009, la Société fait partie de l'indice composé S&P/TSX, de l'indice aurifère mondial S&P/TSX et de l'indice minier mondial S&P/TSX.

Le 15 novembre 2007, la Société a conclu un placement privé de 19 250 000 bons de souscription spéciaux contre un produit brut de 125,1 millions de dollars. Par la suite, la Société a déposé un prospectus autorisant la distribution de 19 250 000 actions ordinaires et de 9 625 000 bons de souscription d'actions ordinaires à l'exercice automatique des bons de souscription spéciaux, le 28 décembre 2007.

Au cours du deuxième trimestre de 2007, la Société a complété sa direction en engageant un chef des finances. Au cours du quatrième trimestre, elle a engagé une équipe technique chevronnée afin de faire progresser la mise en valeur de la propriété Canadian Malartic.

Exercice terminé le 31 décembre 2008

Le 11 mars 2008, la Société a annoncé la création du « Fonds Essor Malartic Osisko » (le « **FEMO** »), un fonds destiné au développement durable de la ville de Malartic qui est géré par un conseil d'administration de neuf membres, dont deux proviennent d'Osisko. La Société a doté le FEMO d'une contribution initiale de 300 000 actions ordinaires et y fera une contribution annuelle 150 000 $ pendant la durée des activités sur la propriété Canadian Malartic. Les actions ordinaires seront émises dès que le FEMO aura reçu du gouvernement la désignation d'organisme de bienfaisance et elles seront détenues en fiducie jusqu'à ce que certaines étapes du projet aient été réalisées.

Le 23 avril 2008, Osisko a annoncé la conclusion d'une entente avec Hewitt Équipement Ltée visant l'acquisition d'un parc d'équipement minier pour son projet Canadian Malartic. Ce parc comprendra

12 camions de roulage Caterpillar[MD] 793F de 227 tonnes, deux pelles électriques ainsi que du matériel minier et de construction auxiliaire Caterpillar. L'entente porte sur un engagement financier d'environ 83 millions de dollars américains

Caterpillar Financial SARL de Zurich, en Suisse, s'est engagée à arranger et à procurer le financement par l'intermédiaire des Services Financiers Caterpillar Ltée du Canada (« **CAT Finance** »). La première tranche du financement, destinée à acheter les engins de construction mobiles a été mise à la disposition de la Société à leur livraison en 2008 et 2009. Cette tranche porte intérêt au TIOL mensuel majoré de 2,75 %, le capital et l'intérêt étant remboursables en 60 versements mensuels. Un montant de 7 millions de dollars américains avait été prélevé sur cette tranche au 31 décembre 2009.

La seconde tranche du financement, pour acquérir l'équipement minier, a été mise à la disposition de la Société en 2009. Caterpillar Financial Services Limited et la Société ont modifié l'entente initiale pour permettre à la Société de rembourser le capital et l'intérêt sur une période allant de la livraison de l'équipement au 30 avril 2011. Cette tranche porte intérêt au TIOL trimestriel majoré de 2,75 %, l'écart de taux étant basé sur le prix indicatif d'un billet à moyen terme de cinq ans. Le capital et l'intérêt sont remboursables en 15 versements trimestriels. Un montant de 23,4 millions de dollars américains a été prélevé sur cette tranche en 2009.

Le 9 mai 2008, Osisko a clôturé avec le Fonds de solidarité FTQ (le « **Fonds**») une entente de financement par emprunt non garanti de 20 millions de dollars. Le prêt, d'une durée de sept ans, porte intérêt au taux de 9,5 % par an, payable semestriellement en actions ou en espèces avant le début de la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital sera remboursé en un minimum de 48 versements égaux à compter du premier des événements suivants, à savoir le début de la production commerciale du projet Canadian Malartic ou 36 mois suivant la clôture du financement par emprunt non garanti. La Société a également attribué au Fonds 1 100 000 bons de souscription d'actions ordinaires exerçables sur une période de 60 mois suivant la clôture du financement par emprunt non garanti au prix d'exercice de 7,46 $. La Société pourrait devancer l'exercice des bons de souscription d'achat d'actions si ses actions se négocient à un cours largement supérieur au prix d'exercice au cours de la période de validité des bons de souscription.

À la suite d'un vaste programme de consultation des citoyens de Malartic en collaboration avec la ville de Malartic, la Société s'est engagée dans la construction d'un quartier résidentiel où sera réinstallé le secteur sud de Malartic, afin qu'elle puisse accéder au gisement de Canadian Malartic. Plusieurs étapes du programme ont été franchies, notamment :

- la poursuite de la construction des infrastructures du nouveau quartier;
- le début du relogement des citoyens le 9 juillet 2008. En date du 31 décembre 2009, le programme de relogement avait été réalisé à 95 %;
- la poursuite de la conception et des études techniques des cinq immeubles institutionnels;
- le lancement de la construction de la nouvelle école primaire (École des Explorateurs), du centre de la petite enfance et du centre de formation des adultes. La construction de ces établissements a été achevée en août 2009.

L'ensemble du programme de relogement prévoit la réinstallation ou l'achat de 205 habitations. En date du 31 décembre 2009, la Société avait acheté, dans le cadre du programme de relogement, 95 habitations aux propriétaires qui ne souhaitaient pas être relogés dans le nouveau quartier.

Le 4 septembre 2008, la Société a déposé son étude d'impact sur l'environnement (l'« **étude d'impact sur l'environnement** ») auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* du Québec (le « **MDDEP** »). Cette étude conclut qu'en raison de l'emplacement choisi pour aménager les

infrastructures minières, de la technologie adoptée et des communications ouvertes menées avec les divers intervenants, le projet Canadian Malartic aurait un impact minime sur l'environnement et sur la population et se situerait bien à l'intérieur des normes industrielles acceptables. Au cours des travaux réalisés jusqu'ici, Osisko a en outre démontré qu'elle était un partenaire de taille dans le développement responsable de Malartic et des environs. L'étude d'impact sur l'environnement souligne également les retombées importantes que le projet aurait sur l'économie locale et régionale. L'étude d'impact sur l'environnement peut être consultée sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

Le 30 septembre 2008, la Société a conclu un placement privé sans courtier de 2 916 725 actions accréditives au prix de 4,20 $ l'action contre un produit brut de 12,25 millions de dollars. Les actions ont été émises à une plus-value de 42 % par rapport au prix du marché en vigueur à la date de clôture de la transaction. Les actions accréditives, par lesquelles la Société transfère aux investisseurs les déductions fiscales reliées à ses dépenses d'exploration, permettent à la Société d'accéder à du capital à un coût inférieur pour financer ses campagnes d'exploration.

Le 17 octobre 2008, la TSX a accepté l'avis d'intention d'Osisko de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **OPRA** »). Selon les termes de l'OPRA, Osisko pourra racheter 11 669 526 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % de son flottant public au 15 octobre 2008. L'OPRA a pris fin le 20 octobre 2009. Les 445 000 actions ordinaires rachetées par Osisko dans le cadre de l'OPRA ont été acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX à un prix moyen de 1,71 $ et Osisko les a remises à son agent des transferts pour les faire annuler.

Le 25 novembre 2008, Osisko a annoncé les résultats d'une étude de faisabilité (l'« **étude de faisabilité** ») du projet Canadian Malartic. L'étude de faisabilité a été établie par BBA Inc. en collaboration avec MICON International Limited (« **MICON** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar, société en commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko.

L'étude de faisabilité visait à aider Osisko dans son évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité financière d'une exploitation à ciel ouvert du projet Canadian Malartic. Cette étude a conclu que la Société devrait passer au stade final de mise en œuvre, ce qui consiste à obtenir du financement pour le projet, à terminer le programme de relogement avant la fin de 2009, à obtenir les permis et les autorisations nécessaires auprès des autorités gouvernementales et réglementaires, à poursuivre le programme d'études techniques et à entamer les travaux de construction.

Les points saillants de l'étude de faisabilité sont résumés dans le tableau qui suit [1)] :

Réserves d'or prouvées et probables (oz)	6 283 000
Estimation de la quantité nette d'or récupérable (oz)	5 397 000
Production d'or annuelle moyenne (oz)	591 000
Production d'argent annuelle moyenne (oz)	754 000
Coût décaissé par once	
- avant redevances	320 $
- après redevances, déduction faite des produits provenant de l'argent	319 $
Total des dépenses en immobilisations	789 M$
Dépenses en immobilisations par once récupérable	146 $
Investissement de maintien	95 M$
Frais de fermeture	45M$
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, avant impôts	2 463 M$
Durée de vie de la mine	10 ans

1) Montants en $ US. Un prix de l'or de 775 $ US l'once et un prix de l'argent de 10 $ US l'once ont été utilisés pour l'analyse financière; les prix du marché en vigueur au troisième trimestre de 2008 ont été retenus pour l'ensemble du matériel et de la main-d'œuvre. L'étude de faisabilité s'appuyait quant à elle sur un taux de change de 1,18 $ (pour les dépenses en dollars canadiens) et un baril de pétrole à 70 $ US.

L'étude de faisabilité a montré qu'à lui seul le gisement principal dégage de solides rendements dans le contexte économique actuel. Pour plus de précisions sur l'étude de faisabilité, se reporter à la rubrique 3.3 « **Projets miniers** ». L'étude de faisabilité peut être consultée sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com et sur le site Web SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Le 23 janvier 2009, Osisko a annoncé la signature avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (le « **MRNF** ») d'une entente-cadre prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic (« **East Malartic** »), dont le MRNF est devenu responsable en 2004. L'entente-cadre stipule que les deux parties prendront en charge à parts égales le coût de la restauration du site d'East Malartic, évalué de façon préliminaire à 23 millions de dollars. Le 16 mars 2010, Osisko et le MRNF ont arrêté les modalités d'une entente définitive portant sur l'utilisation des résidus de la future mine Canadian Malartic d'Osisko , lesquels seront acheminés par des canalisations sous la forme d'une boue épaissie pour recouvrir et ainsi restaurer le bassin des résidus d'East Malartic. À la réception du rapport d'un consultant indépendant confirmant l'efficacité de la couverture minérale, Osisko prendra à sa charge le bassin des résidus et sa restauration dans les règles de l'art, conformément aux lois et règlements, le MRNF conservant la responsabilité des activités minières antérieures (c'est-à-dire avant l'arrivée d'Osisko).

Le 4 septembre 2008, l'étude d'impact sur l'environnement a été examinée par le MDDEP pour déterminer si elle respectait les lignes directrices de ce ministère. Le 26 janvier 2009, le MDDEP a publié un avis de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement, ce qui a ouvert une période d'information publique visant à demander au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (« BAPE ») d'étudier le projet Canadian Malartic. De concert avec la ville de Malartic et le groupe de consultation communautaire, Osisko a adressé une demande officielle au MDDEP pour tenir des audiences publiques. Le 9 mars 2009, le MDDEP a donné au BAPE mandat de lancer des audiences publiques et de formuler

une recommandation concernant le projet Canadian Malartic au terme de quatre mois. La première phase des audiences publiques s'est tenue en mars 2009 à Malartic et la deuxième en avril 2009.

Le 9 juillet 2009, le MDDEP a publié le rapport sur l'enquête et les audiences publiques concernant le projet Canadian Malartic rédigé par le BAPE. Ce rapport a conclu que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, prévoyant notamment (i) des programmes de suivi et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour s'assurer que le projet Canadian Malartic sera réalisé dans une perspective de développement durable. La version intégrale du rapport peut être consultée sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Le 26 janvier 2009, Osisko a publié une estimation des ressources minérales présumées de la partie occidentale du gisement Barnat Sud (« **Barnat Sud** »), situé sur la propriété Canadian Malartic. Barnat Sud est un gisement d'or distinct qui jouxte le gisement Canadian Malartic. Belzile Solutions en a estimé les ressources minérales présumées à 1,81 million d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 2,12 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 1,00 g/t Au) et à 2,03 millions d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 1,74 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 0,36 g/t Au.

Le 25 février 2009, la Société a clôturé un appel public à l'épargne en déposant un prospectus simplifié relativement à une acquisition ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes. Osisko a émis 88 550 000 unités au prix de 4,55 $ l'unité, contre un produit brut total de 402,9 millions de dollars. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 5,45 $ jusqu'au 17 novembre 2009. Le produit net, de 381,9 millions de dollars après le paiement de la commission de 5 % aux preneurs fermes, soit 20,1 millions de dollars, et de dépenses connexes de 1 million de dollars, est affecté à la mise en valeur et à la construction du projet Canadian Malartic et aux besoins généraux de l'entreprise. L'emploi prévu du produit est réparti comme suit :

Emploi du produit	**(en milliers de dollars)**
Réinstallation de la collectivité	67 500 $
Activités minières (décapage du terrain)	13 500 $
Électricité et communication	21 500 $
Infrastructures	28 500 $
Usine de traitement	197 425 $
Gestion des résidus et de l'eau	3 500 $
Frais indirects (études techniques détaillées, gestion de la construction, fret maritime et autre, installations temporaires, matériel, outils et entretien)	38 000 $
Besoins généraux de l'entreprise	11 933 $
Total	**381 858 $**

Le 26 février 2009, la Société a publié des résultats métallurgiques préliminaires sur Barnat Sud. Le taux de récupération général obtenu a partir de 42 essais de lixiviation distincts par le procédé de cyanuration du minerai global direct a été confirmé à un taux moyen de 92 % (fourchette comprise entre 86,6 % et 97,2 %) à partir d'échantillons composites représentant les principales lithologies du gisement à une teneur de tête moyenne de 1,92 g/t Au (fourchette comprise entre 0,74 et 7,64 g/t Au) et amenés à 80 % à une granulométrie inférieure à 60 micromètres. Des études pétrographiques des échantillons minéralisés

ont été entreprises pour déterminer les particularités de la minéralisation aurifère de Barnat Sud et confirmer les résultats métallurgiques préliminaires qui indiquent que le minerai de Barnat Sud conviendra au circuit de traitement du projet Canadian Malartic.

Le 2 juin 2009, Osisko a publié une mise à jour de l'estimation des ressources de Barnat Sud selon le Règlement 43-101. Belzile Solutions a estimé qu'au seuil de coupure de 1,00 g/t Au les ressources mesurées et indiquées s'élevaient à 1,94 million d'onces, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 2,09 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources présumées de 100 000 onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 1,86 g/t Au. Pour plus de précisions sur le gisement Barnat Sud, se reporter à la rubrique 3.3 « **Projets Miniers – Estimation des ressources minérales**».

Le 20 août 2009, le *Conseil des ministres du Québec* a approuvé l'ordre en Conseil autorisant la réalisation du projet Canadian Malartic et, le 27 août 2009, l'équipe de construction de la Société a entrepris les activités de construction.

Le 1er septembre 2009, la Société a clôturé un deuxième placement public en déposant un prospectus simplifié relativement à une prise ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes. Osisko a émis 21 361 250 actions ordinaires au prix de 7,00 $ l'action contre un produit brut de 149,5 millions de dollars. Le produit net du placement, soit 142,4 millions de dollars, doit servir à la mise en valeur et à la construction du projet Canadian Malartic et aux besoins généraux de l'entreprise. L'emploi prévu du produit est réparti comme suit :

Emploi du produit	**(en milliers de dollars)**
Activités minières	20 000 $
Traitement	80 000 $
Frais indirects (études techniques détaillées, gestion de la construction, fret maritime et autre, installations temporaires, matériel, outils et entretien)	20 000 $
Besoins généraux de l'entreprise	22 426 $
Total	**142 426 $**

Le 24 septembre 2009, Osisko a conclu une convention de financement avec CPPIB Credit Investments Inc. (« **CPPIB** »), filiale en propriété exclusive de CPP Investment Board. Aux termes de la convention, Osisko peut tirer un montant maximal de 150 millions de dollars sur des prêts consentis en deux tranches :

i) Tranche A – Un montant de 75 millions de dollars a été prélevé le 25 novembre 2009. Osisko a émis en faveur de CPPIB 7 millions de bons de souscription exerçables avant le 24 septembre 2014, au prix de 10,75 $ le bon, ce qui représente une plus-value de 30 % par rapport au prix moyen pondéré du volume des transactions sur 15 jours. Le produit doit servir à la mise en valeur et à la construction du projet Canadian Malartic;

ii) Tranche B – Un montant de 75 millions de dollars peut être prélevé le 31 mars 2010, au gré d'Osisko, pour les besoins généraux de l'entreprise. Si ce montant est prélevé, CPPIB recevra 5,5 millions de bons de souscription additionnels d'une durée de cinq ans aux mêmes conditions que celles des bons émis relativement à la tranche A.

Cet emprunt porte intérêt au taux de 7,5 % par an, remboursable en espèces trimestriellement, et est garanti par la quasi-totalité des actifs de la Société. Le 30 mars 2010, CPPIB a convenu de reporter la date

de mise à la disposition de la tranche B au 31 décembre 2010, à condition qu'Osisko s'engage à ne pas faire de paiement anticipé volontaire avant octobre 2012.

Le 9 novembre 2009, Osisko a conclu une convention de financement de 75 millions de dollars avec SGF Mines Inc. (« **SGF** ») sous la forme d'une débenture de premier rang non garantie, convertible au gré de SGF, en des actions d'Osisko au prix de 9,18 $ l'action. Cette débenture porte intérêt au taux de 7,5 % par an, remboursable trimestriellement en actions jusqu'au début de la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital initial doit être remboursé au plus tard le 9 novembre 2014. Le produit doit servir à financer la mise en valeur et la construction du projet Canadian Malartic.

En novembre 2009, Osisko a tiré les produits suivants de l'exercice de bons de souscription attribués antérieurement :

- 39,6 millions de dollars à l'exercice de 5 015 490 bons de souscription à 7,90 $; les 4 609 510 bons de souscription qui n'avaient pas été exercés ont expiré le 16 novembre 2009;
- 241,3 millions de dollars à l'exercice de 44 266 256 bons de souscription à 5,45 $; les 8 744 bons de souscription qui n'avaient pas été exercés ont expiré le 17 novembre 2009.

Le 11 décembre 2009, Osisko et Clifton Star Resources Inc. (« **Clifton** ») ont annoncé la signature d'un accord conjoint portant sur le projet Duparquet de Clifton. En contrepartie de dépenses d'exploration et de mise en valeur de 70 millions de dollars échelonnées sur quatre ans, Osisko acquerra une participation de 50 % dans le projet Duparquet et agira à titre d'exploitant de la coentreprise.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé la mise à jour de l'estimation des ressources du projet Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé qu'à un seuil de coupure ramené à 0,34 g/t Au les ressources mesurées et indiquées s'élevaient à 11,20 millions d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources présumées de 0,47 million d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au, Cette nouvelle estimation comprenait les ressources combinées préalablement déclarées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud, ainsi que les ressources délimitées par les forages en cours dans les enveloppes de fosse estimées antérieurement et dans la zone juste au sud-est de ces enveloppes.

En 2009, Osisko a aussi clôturé des placements d'actions accréditives sans intermédiaire qui ont totalisé 14,4 millions de dollars. Le produit de ce financement doit servir à conduire les campagnes de plusieurs projets d'exploration et du projet Canadian Malartic.

Perspectives pour 2010

En 2010, la Société a l'intention de se concentrer sur :

- la poursuite de la mise en valeur et de la construction de son projet phare Canadian Malartic;
- l'augmentation de ses réserves et de ses ressources au moyen de campagnes d'exploration;
- l'acquisition d'autres projets arrivés à un stade avancé.

En ce qui concerne ce dernier point, la Société a annoncé, le 22 mars 2010, une OPA amicale pour acquérir Brett Resources Inc. (« **Brett** »). Osisko et Brett ont conclu une convention de soutien définitive en vertu de laquelle Osisko offrira d'acquérir (l'« **offre** ») la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Brett (les « **actions** »). Osisko a convenu d'offrir aux actionnaires de Brett (les « **actionnaires** ») 0,34 action ordinaire d'Osisko contre chaque action ordinaire de Brett détenue par les actionnaires. La contrepartie prévue dans le cadre de l'offre représente une plus-value de 52,5 % aux cours moyens pondérés des volumes des transactions de 20 jours d'Osisko et de Brett sur la TSX et la

Bourse de croissance TSX, respectivement, pour la période de 20 jours de bourse se terminant le 16 mars 2010. La valeur de la contrepartie offerte aux actionnaires s'élève à environ 372 millions de dollars après dilution, ce qui établit la valeur de l'entreprise à environ 308 millions de dollars. Les conseils d'administration des deux entreprises ont approuvé à l'unanimité l'opération et le conseil d'administration de Brett a recommandé aux actionnaires d'accepter l'offre.

Cette transaction fera d'Osisko un producteur d'or diversifié en expansion sous peu, du fait surtout de l'acquisition du projet Hammond Reef de Brett.

Hammond Reef est un important projet de mise en valeur en cours de développement, susceptible de se transformer en une grande mine à ciel ouvert. Hammond Reef contient actuellement des ressources présumées de 6,70 millions d'onces d'or selon le Règlement 43-101 (259,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,8 g/t Au à un seuil de coupure de 0,3 g/t Au), qui se trouvent à 97 % à moins de 300 mètres de la surface.

En novembre 2009, Brett a réalisé une étude d'évaluation préliminaire (l'« **étude** ») qui faisait état d'une mine d'une durée de vie de 14 ans à raison de 50 000 tpa. Au cours des six premières années, Hammond Reef devrait produire en moyenne 463 000 onces d'or par an à un coût décaissé de 382 $US l'once (redevances comprises, déduction faite des crédits provenant de l'argent). Sur la durée de vie de la mine, Hammond Reef devrait produire 5,13 millions d'onces d'or à une cadence moyenne de 369 000 onces par an au coût décaissé moyen de 442 $US l'once (redevances comprises, déduction faite des crédits provenant de l'argent). Au cours de 990 $US l'once d'or, l'étude montre que Hammond Reef a une valeur actualisée nette après impôts de 811 millions de dollars américains (à un taux d'actualisation de 5 %) dégageant un taux de rendement interne de 22,9 %.

Pour plus de précisions sur Hammond Reef, se reporter à la rubrique « Évaluation préliminaire du projet aurifère Hammond Reef, Atikokan, Ontario, Canada » de Brett, réalisée par Scott Willson Roscoe Postle Associates Inc., le 27 novembre 2009, dont un exemplaire peut être consulté sur le site Web de Brett à l'adresse www.brettresources.com et sur le site Web SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Une note d'information relative à l'offre publique d'achat exposant tous les détails de l'offre (ainsi qu'une circulaire du conseil d'administration) et d'autres documents connexes devraient être expédiés par la poste aux actionnaires le 13 avril 2010 ou vers cette date.

Si la transaction n'est pas conclue, Brett a convenu, dans certaines circonstances, de verser à Osisko une indemnité de rupture équivalant à 17,5 millions de dollars. L'offre est subordonnée au dépôt, dans le cadre de l'offre, d'au moins 66 2/3 % des actions en circulation, à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires et à la réalisation ou à la levée d'autres conditions usuelles. À moins d'être prorogée, l'offre expirera 36 jours après son dépôt.

Les conseillers financiers de Brett ont chacun communiqué verbalement leur opinion au comité indépendant de Brett pour lui signifier que, du point de vue financier, la contrepartie proposée aux actionnaires de Brett était équitable.

2.2 Acquisitions importantes

Osisko n'a conclu aucune acquisition importante au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu général

Les activités de la Société consistent à acquérir, à explorer et à mettre en valeur des propriétés minières, principalement des propriétés susceptibles de receler de l'or et des métaux précieux connexes. Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrées principalement sur la propriété Canadian Malartic, qui lui appartient à 100 % (la « **propriété Canadian Malartic** »), située dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, au Québec. Se reporter à la rubrique 3.3 **« Projets miniers** ».

La Société exerce aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés d'exploration suivantes, qui ne sont pas considérées pour l'instant comme des projets importants :

Propriétés	Métal	Nombre de claims ou de permis	Participation	Travaux prévus
Cadillac, Québec, Canada	Or	241	100 %	Échantillonnage
East Amphi, Québec, Canada	Or	86	100 %	Forage
Malartic CHL, Québec, Canada	Or	10	Option sur 70 %	Forage
Dunn, Québec, Canada	Or	51	Option sur 50 % [1)]	Étude géophysique et forage
Mountjoy, Ontario, Canada	Or	105	Option sur 50 % [2)]	Étude géophysique
Goldboro, Nouvelle-Écosse, Canada		5 741	Option sur 50 % [3)]	Forage
Duparquet, Québec, Canada	Or	138	Option sur 50 %	Forage

1) Option pouvant être portée à 65 %.
2) Option pouvant être portée à 70 %.
3) Option pouvant être portée à 60 %.

Effectif

Au 31 décembre 2009, Osisko employait 138 personnes.

3.2 Facteurs de risque

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans un secteur d'activité tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à l'existence de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou de toucher le produit de leur disposition. Tout placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et exposé à un certain

nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-après et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La manifestation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-après ou d'autres risques pourrait causer de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et l'investisseur pourrait perdre une partie appréciable de son placement.

Risques financiers

La Société est au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société a réalisé une étude de faisabilité favorable au projet Canadian Malartic. La Société a mobilisé et obtenu les fonds nécessaires au projet. Si des fonds additionnels sont requis, les sources de financement dont la Société pourra disposer seront l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que ces modes de financement lui seront accessibles. De plus, même si de tels financements étaient obtenus, rien ne garantit qu'ils pourront l'être à des conditions favorables à la Société, ou qu'ils pourront lui fournir des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et à sa situation financière.

Risque de retard du projet

La Société prévoit : (i) de faire la demande des permis concernant le projet Canadian Malartic, (ii) de poursuivre la construction et (iii) de lancer la production commerciale en 2011. Les risques élevés auxquels le projet Canadian Malartic est exposé pourraient retarder le commencement et l'achèvement de la construction de la mine pour des raisons hors du contrôle de la Société. Ces risques comprennent des retards dans l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers, des certificats d'autorisation, des permis de construction et d'environnement, la menée à terme des travaux d'ingénierie détaillés ainsi que les autres difficultés imprévues rencontrées au cours de la construction.

Risque lié à l'incertitude de l'estimation des réserves et des ressources minérales

Les chiffres des réserves minérales prouvées et probables, des ressources minérales présumées et indiquées figurant dans la présente notice annuelle ne sont que des estimations qui servent de mesure relative du niveau de confiance dans l'estimation des ressources ou des réserves. Le lecteur ne doit pas confondre les ressources minérales mesurées ou indiquées avec les réserves minérales rentables et il doit savoir que la viabilité économique des ressources qui ne constituent pas des réserves minérales n'a pas été établie. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus pourront être obtenus, que le niveau de récupération indiqué pourra être atteint ou que les réserves minérales pourront être extraites ou traitées de façon rentable. Il existe un grand nombre d'incertitudes inhérentes à l'estimation des réserves et des ressources minérales, y compris de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Cette estimation est de nature subjective et l'exactitude de l'estimation des réserves ou des ressources dépend de la quantité et de la qualité des données disponibles et des hypothèses formulées et des jugements posés dans l'interprétation technique et géologique. Des facteurs d'exploitation à court terme relatifs aux réserves minérales comme la nécessité de procéder à une mise en valeur ordonnée des corps minéralisés ou le traitement de teneurs du minerai nouvelles ou différentes peuvent rendre l'exploitation minière non rentable au cours d'une quelconque période comptable. Rien ne garantit non plus que les taux de récupération d'or et d'argent obtenus au cours d'essais de laboratoire pratiqués à petite échelle pourront être reproduits dans des essais à grande échelle dans les conditions existant sur place ou au cours de la production.

Du fait de fluctuations des cours de l'or et de l'argent, de résultats de forages, d'essais métallurgiques, de la production et de l'évaluation de plans d'exploitation minière après la date d'une estimation, il peut être nécessaire de revoir cette estimation. Le volume et la teneur des réserves extraites et traitées et les taux de récupération peuvent ne pas être les mêmes que ceux qui sont actuellement prévus. Toute réduction importante des estimations des réserves et des ressources minérales ou de la capacité de la Société d'extraire les réserves minérales pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Risques environnementaux

Toutes les phases de l'activité de la Société sont assujetties à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides, liquides et dangereux. Sur certains territoires, les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, une augmentation des amendes en cas d'infraction, davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne permet de croire que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'auront pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. Les parties exerçant des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

La législation québécoise dans le secteur minier vise l'acquisition et la propriété des titres miniers, les normes de sécurité, les redevances et les taxes minières. La Loi sur les mines (Québec) assure le réaménagement et la restauration des terrains faisant l'objet d'activités minières. Par conséquent, toute entreprise exerçant des activités minières doit, en ce qui concerne les résidus, faire approuver par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (le « **MRNF** ») et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (le « **MDDEP** ») tout plan ou projet de restauration ou de réaménagement des terrains faisant l'objet de ces activités. L'entreprise doit se conformer à ce plan et fournir une garantie financière à cet égard. Toute entreprise qui entreprend des activités d'exploitation minière doit soumettre son programme de réaménagement et de restauration dans l'année qui suit le début de ses opérations. Le MRNF et le MDDEP peuvent exiger ou imposer des conditions ou des obligations supplémentaires avant d'approuver les programmes de fermeture et de réaménagement qui leur sont proposés. Tout plan approuvé doit être présenté par la suite tous les trois ans pour être approuvé par le MRNF. Le MRNF peut en tout temps modifier les garanties financières s'il est d'avis qu'elles sont insuffisantes et exiger que des garanties supplémentaires soient fournies. Le MRNF peut aussi exiger d'une personne qui a déjà cessé ses activités minières en un lieu donné qu'elle exécute les travaux de réaménagement et de restauration rendus nécessaires par la présence de résidus. En cas de non-respect de la réglementation ou des modifications précitées par l'entreprise visée, le MRNF peut faire exécuter les travaux de réaménagement et de restauration par un tiers aux frais de l'entreprise en question.

La Société n'entrevoit aucune difficulté à respecter les exigences énoncées dans la Loi sur les mines (Québec).

Volatilité du prix des métaux

Des facteurs qui échappent au contrôle de la Société peuvent influer sur les possibilités de commercialisation des minéraux susceptibles d'être découverts et extraits sur ses propriétés. Les prix des ressources naturelles ont tendance à fluctuer énormément, ce qui a été particulièrement le cas ces dernières années; ces prix sont exposés à de nombreux facteurs sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, parmi lesquels la conjoncture politique et économique à l'échelle internationale, l'inflation, les fluctuations des taux de change, les taux d'intérêt, les habitudes de consommation à l'échelle internationale ou nationale, les activités de nature spéculative et l'accroissement de la production découlant de nouvelles méthodes perfectionnées d'extraction et de production. Il est impossible de prévoir avec exactitude les incidences de ces facteurs.

Le prix de l'or a toujours eu tendance à fluctuer considérablement et est tributaire de nombreux facteurs sur lesquels la Société n'a aucun contrôle ni aucune influence. Parmi ces facteurs, citons la demande de l'industrie en général et du secteur de la bijouterie, le prêt, l'achat et la vente d'or en lingots par les banques centrales, les ventes d'or à terme ou à découvert par les producteurs et les spéculateurs, les niveaux de production d'or et les fluctuations subites à court terme de l'offre et de la demande en raison d'opérations spéculatives ou de couverture de la part de producteurs, de particuliers ou de fonds. Le prix de l'or est aussi soumis à des facteurs macroéconomiques tels que le degré de confiance accordé au système monétaire international, les attentes relatives à l'évolution du taux d'inflation, la disponibilité et l'attrait d'autres véhicules d'investissement, le niveau général des taux d'intérêt, la vigueur du dollar américain, monnaie dans laquelle le prix de l'or est généralement établi, et d'autres grandes monnaies, ainsi que le degré de confiance dans ces monnaies, les événements politiques ou économiques qui surviennent à l'échelle mondiale ou nationale et les coûts de production des autres sociétés productrices d'or dont les coûts sont libellés dans une autre monnaie que le dollar américain. Tous ces facteurs sont susceptibles, par leurs interactions, d'influer sur le prix de l'or en augmentant ou en diminuant l'offre ou la demande

Risque lié aux conditions sectorielles

L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales sont des activités extrêmement concurrentielles qui comportent un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'entreprises qui peuvent disposer de ressources techniques et financières supérieures aux siennes. De nombreux risques existent que même une évaluation prudente fondée sur l'expérience et la connaissance pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des campagnes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minerai importante et qui plus est, le minerai découvert pourrait ne pas être d'une quantité ou d'une teneur suffisante pour en rentabiliser l'extraction. La rentabilité de l'exploitation d'un gisement découvert dépend de plusieurs facteurs comme les infrastructures, le prix des marchandises, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, l'état du marché financier, les risques de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation publique concernant notamment les prix, les impôts, les redevances, l'aménagement du territoire, la participation du gouvernement au projet minier, les droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement de minerai important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur un bien d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Fluctuations des cours : volatilité du cours de l'action

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la TSX. Les titres des sociétés minières ont connu des périodes de volatilité marquée dans le passé, souvent fondée sur des facteurs sans lien avec la performance financière ou les perspectives des sociétés en cause. Ces facteurs comprennent de nouveaux faits macroéconomiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale et les perceptions par le marché de l'intérêt que suscitent des secteurs d'activité en particulier. Le prix des actions ordinaires est aussi appelé à varier considérablement en fonction de l'évolution à court terme des prix de l'or et de l'argent ou de la situation financière ou des résultats d'exploitation de la Société publiés dans ses rapports trimestriels.

Du fait de l'un de ces facteurs, le cours des actions ordinaires peut, à un moment donné, ne pas refléter la valeur à long terme de la Société. Rien ne garantit que les fluctuations des cours ne perdureront pas.

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres des biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux organismes de réglementation locaux, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne pourra pas faire l'objet d'une contestation. Un tiers pourrait posséder des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société, sans que celle-ci le sache.

Risques liés à la conformité aux lois et règlements

Les activités actuelles et futures de la Société, de l'exploration à la production commerciale, en passant par la mise en valeur sont soumises aux lois et règlements régissant l'acquisition de claims miniers, la prospection, la mise en valeur, l'extraction et la production, les exportations, les taxes et impôts, les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, l'élimination des déchets, les substances toxiques, l'utilisation du sol, la protection de l'environnement, la sécurité dans les mines et diverses autres questions. Les sociétés qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation de mines et d'installations connexes doivent généralement composer avec des dépassements de coûts et des retards de production et autres du fait de l'obligation de respecter les lois, les règlements et les permis applicables. La Société a obtenu tous les permis nécessaires pour les travaux d'exploration qu'elle effectue actuellement; toutefois, rien ne garantit que les permis dont elle pourrait avoir besoin dans l'avenir pour l'exploration, la construction d'installations minières et l'exercice d'activités d'extraction pourront être obtenus à des conditions raisonnables ou en temps opportun, ou que ces lois et règlements ne pourront pas avoir une incidence défavorable sur les projets que la Société pourrait entreprendre.

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment la perte d'un claim, l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. La Société pourrait être tenue d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par ses activités d'exploration minière et pourrait se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

Les lois, les règlements et les permis actuels et futurs qui régissent les activités de sociétés d'exploration ou leur application plus stricte pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société et augmenter ses dépenses en immobilisations, exiger l'abandon de travaux d'exploration ou leur faire subir des retards.

Risques relatifs au recrutement de la main-d'œuvre

La mise en valeur de la propriété Canadian Malartic requerra une main-d'œuvre expérimentée ayant des compétences dans les domaines technique, opérationnel et gestionnel. Dans le secteur minier, il y a généralement une grande rivalité pour l'obtention d'un personnel qualifié et la Société ne peut donner l'assurance qu'elle pourra attirer ou retenir un tel personnel.

Risque lié aux assurances

L'industrie minière est exposée à des risques importants, susceptibles d'endommager ou de détruire les biens et les installations, d'occasionner des blessures ou la mort, des dégâts à l'environnement et de la pollution, des retards de production, l'expropriation de biens et la perte de titres miniers. Rien ne garantit qu'une assurance couvrant les risques auxquels les activités de la Société sont exposées sera disponible, ou que si elle l'est, ce sera moyennant des primes raisonnables sur le plan commercial. À l'heure actuelle, la Société souscrit une assurance dont la couverture est, à son avis, conforme aux pratiques du secteur pour des entreprises se trouvant à un stade de développement analogue. La Société souscrit également une assurance de responsabilité à l'égard de ses activités d'exploration minière, mais elle n'est couverte par aucune forme d'assurance de responsabilité environnementale, étant donné le coût prohibitif des assurances offertes contre les risques environnementaux (y compris la responsabilité relative à la pollution) ou d'autres dangers résultant des activités d'exploration et de mise en valeur. Le paiement de telles obligations réduirait les fonds mis à la disposition de la Société. Si elle est incapable de financer entièrement les frais devant être engagés pour corriger un problème environnemental, la Société pourrait devoir suspendre ses activités ou adopter des mesures intérimaires de conformité onéreuses, en attendant la réalisation de travaux qui remédieront à la situation de façon permanente.

Absence de bénéfices

La Société n'a réalisé aucun de bénéfice jusqu'ici et rien ne garantit que l'une de ses propriétés minières générera des bénéfices, pourra être exploitée de façon rentable ou dégagera un rendement de l'investissement consenti dans un avenir rapproché. La Société n'a versé aucun dividende jusqu'ici et elle ne prévoit pas d'en verser dans un avenir prévisible. Ce sont les administrateurs de la Société qui établiront la future politique en matière de dividendes.

Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires

À l'heure actuelle, la Société exerce ses principales activités au Canada et y a installé ses bureaux. Certains coûts liés aux activités de la Société au Canada sont toutefois libellés dans des devises sans lien direct avec le cours du dollar canadien. Par ailleurs, le dollar canadien est exposé à des variations de son cours face à d'autres monnaies. Par conséquent, une appréciation de ces monnaies par rapport au dollar canadien pourrait accroître le coût d'exercice des activités de la Société dans ces pays. Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2009, la Société n'a pas eu recours à des programmes de couverture pour limiter les effets des variations du change.

Concurrence

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés minières pour acquérir des intérêts dans des propriétés de métaux précieux et de métaux communs. Quand une occasion d'acquisition se présente, la Société rivalise avec des entreprises canadiennes et étrangères qui peuvent disposer de ressources, notamment financières, nettement supérieures aux siennes. Bien que la Société ait pu acquérir bon nombre d'actifs du genre dans le passé, rien ne garantit que ses efforts en matière d'acquisition connaîtront du succès dans l'avenir.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent aussi faire partie du conseil d'administration ou de la direction d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer du temps à gérer leurs intérêts dans d'autres entreprises. Comme ils peuvent en outre siéger au conseil d'administration d'autres entreprises actives dans l'exploration minérale et la mise en valeur de minéraux, il y a des risques de conflits d'intérêts à plusieurs égards.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction avec la Société, ces administrateurs et dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les actes posés, ou se déclarer en conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société pourront toujours primer.

Risques liés à l'accroissement des coûts et de l'observation des règles propres aux sociétés ouvertes

Les dépenses de nature juridique, comptable et autres liées aux exigences de communication de l'information auxquelles doivent se plier les sociétés ouvertes ont augmenté considérablement ces dernières années. De l'avis de la Société, ces frais devraient continuer d'augmenter en raison des exigences récemment adoptées ou proposées au chapitre de la gouvernance et de la rémunération, notamment celles prévues dans le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, le Règlement 52-110 sur le comité de vérification et le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance.

La Société s'attend en outre à ce que ces nouveaux règlements augmentent les coûts et resserrent les critères de souscription des assurances de responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. Ce faisant, elle pourrait être obligée d'accepter une couverture et des montants de garantie réduits ou de payer des primes substantiellement plus élevées pour obtenir une couverture identique ou comparable. Par conséquent, la Société pourrait avoir plus de difficulté à attirer et conserver des personnes qualifiées pour siéger à son conseil d'administration ou faire partie de sa direction.

Risques liés aux pays étrangers et aux exigences réglementaires

L'exploration minérale et les activités minières peuvent être touchées à divers degrés par les changements apportés à la réglementation publique comme les lois fiscales, les lois régissant les sociétés, les lois environnementales et les lois minières visant les activités de la Société dans un pays étranger. Les modifications de la réglementation et l'évolution de la situation politique sont indépendants de la volonté de la Société et peuvent nuire suffisamment à ses activités pour l'empêcher de poursuivre son activité dans ce pays. La réglementation publique concernant les restrictions imposées à la production, le contrôle des prix, les restrictions de change, les impôts sur les bénéfices, l'expropriation, les lois sur l'environnement et la sécurité minière peuvent toucher à différents degrés les activités de la Société.

Risque lié à la collectivité de Malartic

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. L'exploitation à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais aussi le déplacement d'une partie de la ville, ce qui est déjà réalisé dans une large mesure. L'exploitation à ciel ouvert du gisement Barnat Sud nécessiterait le déplacement d'une partie de la route 117, les permis requis n'ayant pas encore été obtenus. Même si la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, rien ne garantit qu'elle maintiendra le contrat social requis pour assurer la production commerciale du gisement, ni que la menée à terme du programme de déplacement ne subira pas des retards.

3.3 Projets miniers

CANADIAN MALARTIC

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Canadian Malartic sont tirés de :

(1) un rapport technique de source indépendante (le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA avec la collaboration de MICON, Belzile Solutions, G Mining, Genivar, Golder et le groupe technique d'Osisko. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com); et

(2) un rapport technique de source indépendante (le « **rapport Canadian Malartic mis à jour** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Updated resource and reserve estimates for the Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant du 22 mars 2010, préparé par Belzile Solutions et G Mining. MM. Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions) et Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic mis à jour peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com).

Les résumés du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour, tel que présentés ci-dessous, sont reproduits dans la présente notice annuelle pour répondre aux exigences de divulgation des renseignements sur la propriété Canadian Malartic conformément aux dispositions de l'article 5.4 de l'Annexe 51-102A2.

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, géologue, chef de l'exploitation de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Résumé du rapport Canadian Malartic

Description et emplacement de la propriété

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal, Québec. De forme à peu près rectangulaire, la propriété Canadian Malartic s'étend sur environ 13 km dans l'axe est-ouest et environ 4 km dans l'axe nord-sud. La propriété occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

Superficie

La propriété Canadian Malartic se compose de 121 titres miniers contigus, soit 108 claims désignés sur carte (« **CDC** »), 12 claims jalonnés (« **CL** ») et une concession minière (« **CM** ») occupant une superficie totale de 5 377 ha. En 2009, la Société a aussi obtenu deux baux de surface couvrant 1 856 ha pour son parc à résidus et son usine de traitement. De plus, le 25 novembre 2009, le MRNF a octroyé à Osisko un bail minier (**« BM »**) d'une superficie totale de 189 ha. L'inscription de ce bail au registre minier est en attente et par conséquent, les CDC et les CL affectés par ledit BM ont été suspendus de façon à éviter une superposition.

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (la propriété East Amphi) et à Niogold Mining Corp. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à Mines de la Vallée de l'Or Ltée (« **Mines de la Vallée de l'Or** »), à l'égard desquels la Société détient une option lui permettant d'acquérir une participation de 70 %, et à Northern Star Mining Corp. Les droits au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc., tandis que ceux à l'ouest appartiennent à la Société sous une propriété distincte (propriété Cadillac).

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un BM confère à son détenteur le droit d'exploiter et d'extraire des minéraux des terrains compris dans le BM. Un bail minier est octroyé pour une période initiale de 20 ans et peut être renouvelé trois fois, chaque fois pour une période de 10 ans. Le détenteur d'un bail minier devra payer un loyer annuel prescrit par la réglementation minière.

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions. Après la première période de deux ans, les claims peuvent être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans à certaines conditions, notamment que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués. Un claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves à l'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués. Les dates d'expiration pour les différents titres miniers de la propriété Canadian Malartic varient entre le 10 février 2011 et le 19 février 2012. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic dépassent présentement les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Une CM est accordée au départ pour une période de vingt ans renouvelable par tranches successives de dix ans. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession. Une CM confère certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières.

Chacun des deux baux de surface est octroyé pour une période d'un an et est renouvelable sur une base annuelle.

Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société de 2004 à 2009. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. Les autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. Des 121 titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	**Ententes et charges**
CM 226 CL 3941621, CL 3941633 CL 3941634, CL 3941635 CL 3950771, CL 3950772	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines McWatters inc. (« **McWatters** ») en contrepartie d'un paiement en espèces. Les titres sont assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les revenus nets de fonderie (« **NSR** ») payable à Royal Gold, Inc. (« **Royal Gold** »). Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $US/oz. La moitié de la redevance peut être rachetée par Osisko pour 1,5 million $ US.
CL 5144234, CL 5144235 CL 5144236, CL 5144237 CL 5144238, CL 5144239	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« **Dianor** ») et de sa filiale Ressources Threegold inc. (« **Threegold** ») en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier. La redevance peut être rachetée en entier par Osisko pour 2 millions $.
CDC 72271	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès de Mines de la Vallée de l'Or contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Mines de la Vallée de l'Or.
CDC 2000854, CDC 2000855 CDC 2000856, CDC 2000857 CDC 2000858, CDC 2000859	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

Titres miniers	Ententes et charges
CDC 2001055	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujetti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété plusieurs parc à résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y sont liées relèvent du MRNF. En ce qui a trait à l'entente formelle conclue avec le MRNF le 16 mars 2010, à la suite de la signature d'une entente-cadre en janvier 2009, la responsabilité environnementale liée aux anciennes mines demeurera celle du MRNF, tandis que toute nouvelle obligation environnementale découlant de l'exploitation minière dans le cadre du projet sera sous l'entière responsabilité d'Osisko.

Autorisations et permis environnementaux

Le 4 septembre 2008, Osisko a déposé son étude d'impact sur l'environnement auprès du MDDEP. L'étude d'impact sur l'environnement concluait que, compte tenu du site choisi pour les installations minières, la technologie retenue et les communications ouvertes avec les différents intervenants, le projet Canadian Malartic aurait un faible impact sur l'environnement et la population et respecterait les normes industrielles en vigueur. De plus, Osisko a démontré avec ses travaux jusqu'à présent qu'elle est un partenaire important dans le développement responsable de Malartic et des secteurs environnants. L'étude d'impact sur l'environnement soulignait également les importantes retombées du projet sur l'économie locale et régionale.

L'étude d'impact sur l'environnement a été analysée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEP. Le processus formel des audiences du BAPE a débuté le 11 mars 2009, et le 9 juillet 2009, le MDDEP a rendu public le rapport découlant de l'enquête publique et des audiences. Le rapport concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, notamment (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret autorisant la réalisation du projet Canadian Malartic.

Accessibilité, ressources locales et infrastructures

Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

Climat

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

Ressources locales et infrastructures

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en établissements commerciaux et institutionnels, et héberge notamment des garderies, un centre d'éducation aux adultes, un centre culturel, un centre de soins de longue durée, un centre hospitalier, des motels, des restaurants, des fournisseurs de services, et des commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelques 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

Une main-d'œuvre formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels est disponible directement à Malartic. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 35 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où il y a encore un certain nombre de mines en exploitation.

Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km^2.

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines

exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'à ce que le début de la Grande Crise vienne interrompre le projet en 1929.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a réaménagé l'usine afin de traiter du minerai nickélifère de sa mine Marbridge. Ces opérations se sont terminées en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals Ltd (« **Lac Minerals** »), qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine Canadian Malartic d'origine. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers sont assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % NSR, payable à Royal Gold et dont la moitié peut être rachetée par Osisko en contrepartie d'un paiement de 1,5 million $ US. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale en propriété exclusive Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier et qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant de 2,0 millions $. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attitrés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental et des charges associées.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement du Québec et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 25 novembre 2009, le MRNF a octroyé à Osisko un bail minier (« **BM** ») couvrant une superficie totale de 189 ha. L'inscription de ce bail au registre minier est en attente; par conséquent, les CDC et les CL affectés par ledit BM ont été suspendus pour éviter une superposition.

Historique de l'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la

Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

Travaux de forage antérieurs

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd, les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 mètres de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 mètres de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

Historique de la production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg d'or (5 126 462 oz Au), principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammoth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par méthode de chantiers en longs trous, et constituait la seule exploitation aurifère souterraine à fort tonnage du Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux répartis jusqu'à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 million d'onces d'or). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 million d'onces d'or). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz d'argent).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 millions d'onces d'or).

Historique des ressources et des réserves après la fin de l'exploitation

Certaines des ressources mentionnées dans la présente rubrique ont été calculées selon d'autres normes que celles du Règlement 43-101 et ne devraient pas être considérées conformes aux définitions et normes en vigueur actuellement. Par conséquent, les données devraient être considérées comme des estimations de ressources historiques non classifiées.

De 1980 à 1985, Lac Minerals a exploré la portion Canadian Malartic de la propriété Canadian Malartic avec l'objectif d'y définir un gisement économique situé à moins de 100 m de la surface et pouvant éventuellement être exploité à ciel ouvert. Le programme d'exploration a permis de définir 5 zones aurifères, toutes situées près de la surface, dont les ressources combinées forment une ressource non classifiée (non conforme au Règlement 43-101) d'approximativement 8 160 000 tonnes à une teneur moyenne de 1,98 g/t Au (520 000 oz d'or), en utilisant un seuil de coupure de 1,03 g/t Au. Les zones minéralisées définies par Lac Minerals constituent l'expression, en surface, d'un plus large système aurifère continu à basse teneur, s'étendant jusqu'à une profondeur d'au moins 350 m.

Une estimation de ressources minérales inférées conforme à la norme 43-101 a été calculée par RSG Global Consulting PTY Ltd de Perth (Australie) (« **RSG Global** ») et publiée par Osisko le 7 décembre 2006; le rapport technique a par la suite été déposé sur SEDAR le 24 janvier 2007. L'estimation de ressources inférées était basée sur les résultats de forage historiques et les données partielles du programme de forage de définition selon un espacement de 60 m x 60 m réalisé par Osisko à l'époque. L'estimation des teneurs a été effectuée à l'aide de différentes méthodes, dont le krigeage d'indicateurs multiples (KIM), le krigeage ordinaire (KO), et l'inverse de la distance au carré (ID^2).

La catégorisation des estimations de ressources aurifères a été entreprise conformément aux critères d'évaluation stipulés dans la norme canadienne 43-101 *Information concernant les projets miniers* de février 2001 et le schéma de classification adopté par le Conseil de l'ICM en août 2000. Les ressources inférées ont été définies à l'aide de critères établis lors de la validation des estimations de teneurs, avec une attention particulière portée aux directives de catégorisation de la norme canadienne 43-101.

RSG Global a recommandé la divulgation de l'estimation produite à l'aide de l'approche par KIM selon un seuil de coupure de 0,5 g/t Au tel qu'indiqué au tableau suivant :

Estimation globale de ressources inférées calculée par RSG Global en 2006

(seuil de coupure à 0,5 g/t Au)

Méthode géostatistique	Tonnes	Teneur (g/t Au)	M oz Au
Krigeage d'indicateurs multiples	178 404 000	1,14	6,539
Krigeage ordinaire	177 188 000	1,15	6,551
Inverse de la distance au carré	170 806 000	1,20	6,590

Une mise à jour du rapport technique conforme au Règlement 43-101 portant sur les ressources inférées a été préparée par RSG Global et déposée par Osisko sur SEDAR le 17 août 2007. La mise à jour de l'estimation de ressources inférées était basée sur les résultats de forage historiques et les résultats complets du programme de forage de définition selon un espacement de 60 m x 60 m, incluant l'extension Sladen (vers l'est) du gîte. L'estimation des teneurs a été réalisée à l'aide de différentes méthodes, dont le

krigeage d'indicateurs multiples (KIM), le krigeage ordinaire (KO) et l'inverse de la distance au carré (ID^2).

La catégorisation des estimations aurifères a été entreprise selon les mêmes paramètres que ceux utilisés pour le rapport technique de janvier 2007.

RSG Global a recommandé la divulgation de l'estimation produite à l'aide de l'approche par KO selon un seuil de coupure de 0,4 g/t Au, tel qu'indiqué au tableau suivant :

Mise à jour de l'estimation globale de ressources inférées calculée par RSG Global en 2007

(seuil de coupure à 0,4 g/t Au)

Méthode géostatistique	Tonnes	Teneur (g/t Au)	M oz Au
Krigeage ordinaire	286 200 000	0,92	8,43
Krigeage d'indicateurs multiples	288 500 000	0,90	8,37
Inverse de la distance au carré	277 100 000	0,95	8,44

Une étude d'évaluation préliminaire conforme au Règlement 43-101 compilée par BBA Inc. (« **BBA** ») de Montréal, en collaboration avec RSG Global, G Mining, Genivar, Golder et le groupe technique d'Osisko, a été déposée sur SEDAR par Osisko le 31 mars 2008. Seules les ressources inférées dans la fosse, de la surface à une profondeur verticale de 400 mètres, ont été considérées pour les besoins de l'étude. Un prix de l'or de 775 $ US l'once a été utilisé pour l'analyse financière, et les prix courants du marché ont été appliqués pour tous les matériaux.

L'étude d'évaluation préliminaire indiquait la présence de ressources inférées dans la fosse de 287,7 Mt à une teneur de 0,84 g/t Au, équivalent à 6,55 millions d'onces d'or en place à un taux de récupération moyen de 84 %.

Le 8 décembre 2008, Osisko a déposé sur SEDAR son étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour le projet. L'étude de faisabilité a été compilée par BBA, avec la collaboration de MICON, G Mining, Genivar, Golder et l'équipe technique d'Osisko. L'étude de faisabilité comprenait un modèle optimisé de fosse aménagée qui a permis d'arriver à une estimation de réserves prouvées et probables de 6,28 millions d'onces d'or, ce qui représente un taux de conversion de 82 % relativement à l'estimation globale de ressources mesurées et indiquées de 7,7 millions d'onces d'or.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources pour le projet Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé les ressources globales mesurées et indiquées à 11,20 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, en plus de 0,47 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,34 g/t Au. Cette nouvelle estimation comprenait les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, ainsi que de nouvelles ressources définies par les travaux de forage en cours à l'intérieur des fosses modélisées lors des estimations précédentes et immédiatement au sud-est des fosses modélisées.

Le 10 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour le projet Canadian Malartic. Cette nouvelle estimation est basée sur les ressources combinées et déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud. Belzile Solutions et G Mining sont les firmes indépendantes mandatées par Osisko pour réaliser l'estimation des ressources et des réserves.

Les points saillants de cette mise à jour sont les suivants :

- Les réserves exploitables par fosse s'élèvent maintenant à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, une hausse de 2,69 millions d'onces ou 42,8 pour cent par rapport à l'étude de faisabilité publiée antérieurement;

- Ces nouvelles réserves représentent un taux de conversion de 98 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement faisant état de 9,17 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées dans la fosse, à un prix de 825 $ US l'once d'or;

- La durée de vie de la mine s'allonge de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 tpj;

- Sur la durée de vie de la mine de 12,2 ans, la production annuelle de l'exploitation minière envisagée serait de 630 000 onces d'or en moyenne (plus 800 000 onces d'argent), pour une production totale de 7,72 millions d'onces d'or à un taux de récupération moyen de 86,1 %;

- En moyenne, 690 000 onces d'or seraient récupérées par année à partir de 800 000 onces usinées en moyenne par année au cours des trois premières années complètes de production (2012 à 2014), selon le scénario d'usinage à 55 000 tpj établi dans l'étude de faisabilité publiée antérieurement;

- En moyenne, 732 000 onces d'or seraient récupérées par année à partir de 840 500 onces usinées en moyenne par année au cours des trois premières années complètes de production (2012 à 2014), selon le scénario d'usinage débutant à 55 000 tpj puis augmenté à 60 000 tpj en 2013;

- Au cours des cinq premières années, 3,5 millions d'onces d'or seraient récupérées à un taux moyen de 700 000 onces par année, en fonction d'une augmentation du taux d'usinage de 55 000 tpj à 60 000 tpj en 2013;

- 6,72 millions d'onces d'or (soit 73,3 pour cent des ressources mesurées et indiquées dans la fosse) ont une teneur moyenne de 1,75 g/t Au si l'on utilise un seuil de coupure conservateur de 1,00 g/t Au.

Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, avait estimé les ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé à l'aide du logiciel Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 $ US l'once. Les ressources mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Consultez la section « **3.3 Projets miniers – Estimations de ressources minérales »** pour plus de détails sur les ressources minérales et les réserves minérales.

Contexte géologique

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de métasédiments du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les métasédiments du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constitués de grauwackes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la Faille Raymond. Au sud de la Faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des métasédiments. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

Minéralisation

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcopyrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des sédiments clastiques altérés du Groupe de Pontiac (turbidites, grauwackes, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la Faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les métasédiments se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

Travaux d'exploration et de forage

Exploration générale

Suite à l'acquisition de la propriété à l'automne 2004, Osisko a entrepris une révision et une compilation de la base de données de Canadian Malartic Mines reçue du gouvernement du Québec en janvier 2005.

Au total, 4 468 sondages historiques ont été compilés dans une base de données numériques pour les besoins du calcul de ressources inférées. Les autres sondages ont été mis de côté en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations manquantes ou non fiables.

Osisko a débuté les travaux de forage sur la propriété en mars 2005, en une série d'étapes systématiques conçues pour définir le gîte minéralisé.

Osisko a complété un programme de prospection et d'échantillonnage de reconnaissance sur la propriété à l'été 2005, ce qui a permis d'identifier deux nouvelles zones de minéralisation en surface.

Osisko a complété un levé géophysique héliporté à haute résolution (espacement de 50 à 100 m entre les lignes) couvrant la propriété à l'été 2006. Le levé a permis de recueillir des données magnétiques, radiométriques (K-Th-U) et électromagnétiques en domaine fréquentiel (cinq canaux). Le levé a été

réalisé par Fugro Airborne Surveys Corp. de Mississauga (Ontario), et couvrait une superficie totale de 2 485 km.

À l'automne 2006, le gouvernement du Québec a fourni à Osisko les données d'archives pour les mines Sladen/Barnat et East Malartic. La compilation de ces données a été réalisée, cependant les données font référence à une autre partie de la propriété qui est à l'extérieur du secteur considéré pour l'estimation de ressources de novembre 2008.

Programme de forage d'Osisko

Osisko a débuté les travaux de forage d'exploration sur la propriété de Malartic en mars 2005, par carottage de calibre NQ. Une deuxième foreuse, en tous points semblable à la première et équipée pour le forage au diamant de calibre NQ, a été ajoutée au projet en décembre 2005. Des foreuses supplémentaires ont été ajoutées au programme en 2006 et 2007, de telle sorte qu'au plus fort du programme de forage de définition à l'automne 2007-hiver 2008, 15 foreuses étaient en activité sur la propriété. Lorsque toutes ces foreuses étaient en opération, le forage progressait à un rythme d'environ 30 000 m par mois. Présentement, on compte six foreuses d'exploration sur la propriété.

Les carottes sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

Méthodologie et planification

Les travaux de forage ont eu lieu en plusieurs étapes distinctes. Le programme en phase 1 (totalisant 2 190 m), complété au cours du premier trimestre de 2005, avait pour but d'évaluer le porphyre de la zone F à l'extrémité ouest du gîte, entre les sections 3290E et 3674E. L'objectif était d'établir la présence de minéralisation continue, près de la surface, relativement homogène et à faible teneur. Les résultats se sont avérés encourageants, avec des analyses de minéralisation disséminée semi-continue à des teneurs entre 1,01 et 1,70 g/t Au sur des longueurs de 72 à 163 m.

Le programme en phase 2 (20 sondages totalisant 5 198 m) a été démarré immédiatement, afin de vérifier l'étendue latérale du système. Les travaux de forage dans cette phase ont été complétés jusqu'à la section 4460E en octobre 2005, et ont encore livré des résultats encourageants.

Le programme en phase 3 (totalisant 14 700 m) a suivi, marquant le début du programme de forage de définition sur le gîte, et a été réalisé le long de lignes orientées nord-sud espacées d'environ 60 m, avec les collets également espacés d'environ 50 à 60 m sur chaque ligne. La majorité des sondages ont été forés à la verticale, puisque le gîte est très vaste et plutôt complexe localement, et ne se limite pas à un horizon particulier. Des sondages inclinés ont été implantés principalement dans les secteurs à proximité des galeries souterraines, pour éviter les chantiers ou pour investiguer des zones minéralisées en bordure des chantiers. Le programme de définition en phase 3 ciblait le gîte jusqu'à une profondeur d'environ 350 m, entre les sections 3444E et 3850E. Le programme s'est terminé en mars 2006, avec le sondage CM06-728. En tout, 22 090 m de forage ont donc été complétés au cours de la première année d'exploration, incluant trois forages additionnels d'exploration en périphérie.

Le programme de forage de définition aux 60 m, entrepris en phase 3, s'est poursuivi jusqu'à la section 4520E dans les phases 4 et 5 (93 sondages totalisant 23 704 m), qui ont été complétées en septembre 2006. De plus, cinq sondages exploratoires inclinés totalisant 945 m ont aussi été forés pour vérifier un gîte distinct (la zone Barnat Sud) au cours de l'été 2006. Les résultats étaient particulièrement encourageants, la meilleure intersection étant 57,6 m à une teneur de 4,11 g/t Au dans le sondage BA06-1007.

Un programme de 14 095 m en phase 6 a par la suite été élaboré pour poursuivre les forages de définition sur une distance additionnelle de 480 m vers l'est jusqu'à la section 5000E, c'est-à-dire le long de l'extension Sladen, qui représente l'ancienne mine Sladen contiguë au gîte Canadian Malartic. La phase 6 a débuté en septembre 2006, en même temps que deux autres programmes : A) la phase 7 (5 296 m), qui avait pour but de vérifier l'extension méridionale du gîte autour de la zone Gilbert; et B) la phase 8 (59 400 m), un programme de forage de définition intercalaire selon une maille de 30 mètres dans la partie ouest du gîte Canadian Malartic, entre les sections 3260E et 3850E. À la fin de 2006, la phase 7 avait été complétée.

La phase 6 a été complétée en février 2007, tandis que la phase 8 était essentiellement complétée en septembre 2007. Environ 1 780 m de ce programme ont été retardés pour attendre la période de gel en janvier 2008, puisque les forages prévus devaient être effectués à partir du bassin de résidus de l'ancienne mine Canadian Malartic. Le programme de forage intercalaire aux 30 m a également été élargi en 2007 jusqu'à la section 5030E, avec les travaux en phase 9, 10, 11 et 12 (pour un total d'environ 174 800 m), qui étaient collectivement complétés à la fin de mars 2008.

Des travaux de forage d'expansion dans l'extension sud-est du gisement Canadian Malartic ont été entrepris en mai 2008 (phase 13 du projet) et 11 630 mètres de forage ont été complétés dans le cadre de cette phase en 2008.

Au début juin 2008, Osisko a entrepris un programme de forage dans la zone Barnat Sud, une zone minéralisée aurifère distincte située à environ 1200 mètres au nord-est du centre du gisement Canadian Malartic. Quelques sondages avaient été forés par Osisko en 2006 (5 sondages) et en 2007 (3 sondages) dans la zone Barnat Sud, lors du programme de forage ciblant le gisement Canadian Malartic. La première phase du programme de forage sur Barnat Sud (phase 14 du projet Canadian Malartic) était concentrée sur une grille de 850 mètres de long orientée nord-ouest/sud-est, le long de sections espacées de 50 mètres. Tous les sondages sur la grille étaient inclinés de 40 à 75 degrés vers le nord-est ou le sud-ouest. L'épaisseur réelle des intervalles minéralisés était évaluée entre 50 et 70 % des intervalles dans l'axe de forage. La deuxième phase de forage sur Barnat Sud (phase 15 du projet) marquait le début du programme détaillé de forage de définition du gîte à la fin d'octobre 2008, selon une grille de forage à densité maximale d'environ 25 m x 25 m. Le programme a été réalisé le long de sections orientées nord-ouest/sud-est intercalées entre les sections espacées de 50 mètres qui avaient été vérifiées par forage lors de la première phase. Cette phase a été complétée à la fin de février 2009, et les résultats de ce programme ont été utilisés pour une mise à jour des estimations de ressources sur ce gîte.

Les travaux de forage d'exploration générale totalisaient 10 590 m en 2007, 27 632 m en 2008, et 12 413 m en 2009. Ceci inclut les forages réalisés dans l'extension vers l'est de la zone Barnat Sud, la zone Jeffrey, ainsi que les vérifications de cibles sur des propriétés environnantes détenues par Osisko. Des forages de stérilisation dans le secteur du parc à résidus projeté ont totalisé 3 295 m en 2007 et 25 873 m en 2008.

À la fin de l'année 2008, Osisko avait complété un total de 2 210 sondages pour 503 353 m de forage sur le projet Malartic, toutes catégories confondues, incluant 1 327 sondages pour 316 230 m sur le gisement

Canadian Malartic propre. Ces données de forage et d'analyse ont été utilisées pour préparer le rapport Canadian Malartic.

À la fin de 2009, Osisko avait complété un total de 3 010 sondages pour 684 474 m de forage sur le projet Malartic, toutes catégories confondues, incluant 1 503 sondages pour 348 345 m sur le gisement Canadian Malartic et 898 sondages pour 207 615 m sur le gîte Barnat Sud. Ces données de forage et d'analyse ont été utilisées pour préparer le rapport Canadian Malartic mis à jour.

Arpentage des collets de forage

À quelques rares exceptions, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel. Entre mars et septembre 2005, c'est le personnel de la firme J. L. Corriveau de Val-d'Or (Québec) qui a réalisé les levés. En octobre 2005, un système semblable a été acheté pour les besoins du projet. Dans les cas où le tubage doit être retiré immédiatement après le forage d'un trou (c'est-à-dire les trous implantés dans les rues du secteur centre-sud de Malartic), une balise ou une marque quelconque est laissée pour indiquer l'emplacement du collet de forage, à quelques centimètres près.

Les levés sont réalisés à l'aide d'un GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. Une station de référence est installée près des bureaux d'exploration de Malartic et diffuse des données à un appareil mobile, de manière à produire des calculs en temps réel sur une position précise. Au début et à la fin de chaque journée d'arpentage, des lectures sont prises à partir d'une borne géodésique en bronze, ancrée dans un trottoir du secteur centre-sud de Malartic. Il est possible d'obtenir les coordonnées précises de cette borne auprès du gouvernement du Québec. Les mesures successives prises à partir de ce point indiquent que le GPS différentiel Sokkia a une précision horizontale d'environ ± 1 cm et une précision verticale d'environ ± 2 cm. Le système de coordonnées de la projection de Mercator Transverse Universelle (« **UTM** »), Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83), sert à l'enregistrement des données de positionnement. Dans le secteur de Malartic, l'ordonnée du système de coordonnées NAD83 comporte une déclinaison d'environ 2,18°E par rapport au nord géographique.

L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier, et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les pieux de part et d'autre de la tige servent à bien positionner la foreuse, advenant le déplacement de la tige balise pendant l'installation de la foreuse, ou peuvent agir comme marques de visée arrière ou avant, dans le cas d'un forage incliné. Les pieux de part et d'autre servent également comme points de contrôle indépendants permettant de vérifier le bon fonctionnement du GPS, puisque la tige balise et les pieux de part et d'autre présenteront un alignement précis lorsque le GPS fonctionne correctement.

Les trous forés font l'objet d'un nouveau levé à l'aide du GPS différentiel. Les mesures sont prises au centre, sur le dessus du tubage, ainsi qu'au niveau du sol, sur le côté du tubage. Pour ce qui est des trous inclinés, la mesure au niveau du sol est prise sur la bordure extérieure du tubage. En tout état de cause, la position consignée pour les trous forés est réputée avoir un degré de précision à 15 cm près, dans les directions X, Y et Z.

Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. Entre-temps, l'entrepreneur en forage a fait l'acquisition d'un instrument

Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et la première série de trous forés a fait l'objet d'un second levé.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut (à ± 0,3°), l'inclinaison (à ± 0,2°), le champ magnétique total (à ± 50 nT), l'inclinaison magnétique (à ± 0,3°), ainsi que la température du trou (à ± 0,2°C). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte des données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, un géologue conseil indépendant a prélevé une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire Chemex de Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Les mesures de densité portent sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site. Les protocoles de QA/QC visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Description et échantillonnage des carottes de forage au diamant

Des géologues d'expérience à l'emploi de Cygnus Consulting inc. (« **Cygnus** ») de Montréal, membres de l'Ordre des géologues du Québec ou de l'Ordre des ingénieurs du Québec, produisent une description détaillée des carottes de forage. Les données des journaux de sondage sont consignées directement sur un ordinateur portatif à l'aide de modèles de journaux de sondage de plusieurs pages, conçus pour les besoins précis du projet. Le protocole de description des carottes de forage est décrit ci-dessous.

Les boîtes de carottes sont examinées à raison de 9 à 12 boîtes de carottes à la fois. Les blocs marqueurs sont retirés temporairement et leur emplacement est indiqué sur la carotte à l'aide d'un crayon gras. Dans la mesure du possible, les carottes sont alignées de manière à combler tout écart, puis les carottes sont mesurées et marquées à chaque mètre au moyen d'un crayon gras. Tout écart entre un bloc marqueur et la longueur de carotte mesurée est immédiatement traité et corrigé. L'intervalle le long du trou de forage (« de » - « à ») de chaque boîte de carottes est consigné dans le journal de sondage.

La prochaine étape porte sur la désignation de la qualité des roches (« **RQD** »), un paramètre descriptif géotechnique, selon un intervalle de référence de 2 m, sans tenir compte des sections de carotte qui font moins de 10 cm de longueur. Il y a ensuite une estimation visuelle du taux de récupération des carottes, effectuée à chaque segment de 0,5 m. Les blocs marqueurs sont ensuite remis en place.

Les carottes sont ensuite marquées pour l'échantillonnage. Toutes les carottes qui présentent ne serait-ce qu'une légère altération (carbonate, silice ou hématite), une minéralisation de sulfure ou filonienne sont désignées pour échantillonnage. Les échantillons ont une longueur minimale de 1,0 m et une longueur maximale de 1,5 m, et ils doivent respecter les contacts lithologiques ou les interfaces entre des zones d'altération clairement différentes. Les sections monotones de roches stériles et non altérées sont marquées à intervalles de 1,5 m aux fins de leur description, puis chaque cinquième intervalle est marqué pour échantillonnage de contrôle.

Les intervalles d'échantillonnage (de/à) sont inscrits dans des livrets d'étiquettes d'échantillon numérotés dans l'ordre, qui comportent trois sections. Ces mesures sont consignées dans la première et la deuxième partie de l'étiquette, tandis que la troisième partie demeure vide. Les deuxième et troisième parties du livret sont détachées et placées dans la caisse de carottes au début de la marque correspondante de l'intervalle d'échantillonnage; elles serviront au technicien préposé à l'échantillonnage des carottes. Les intervalles d'échantillonnage et de marquage sont consignés dans les journaux de sondage, tout comme les numéros d'étiquette des échantillons, le cas échéant.

Une description géologique de chaque intervalle marqué, échantillonné ou non, est produite. Dans le journal de sondage, des colonnes séparées rendent compte des codes qui décrivent le protolite, le genre d'altération, l'intensité générale de l'altération, la proportion relative d'altération carbonatée et siliceuse, le pourcentage de sulfure, la couleur de la roche, le genre de filon, et la densité de la minéralisation filonienne. Une autre colonne sert à consigner des observations sur la lithologie, la minéralisation, la structure, l'orientation des filons et les relations entre les filons, etc.

Après la description de la carotte par intervalles, une description géologique sommaire du trou est réalisée à l'aide d'un code simplifié. La première page comprend le numéro du trou, les coordonnées du collet de forage, la profondeur finale, les dates de début et de fin du forage, ainsi que le nom du géologue responsable du journal de sondage. Les carottes sont photographiées par groupes d'au plus 5 caisses à la fois, à sec et humides. Les journaux de sondage et les photographies sont ensuite remis au géologue de projet.

Le géologue de projet a la responsabilité de vérifier l'information entrée dans tous les journaux de sondage, au fur et à mesure de leur saisie. Les dernières opérations consistent à inclure les données de levé de fond de trou dans le journal de sondage correspondant, et à consigner les numéros d'étiquetage de sécurité de chaque échantillon que produit le technicien préposé à l'échantillonnage des carottes. Après la réception des résultats d'analyse, ces données sont entrées dans les journaux de sondage.

Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les opérations de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu aux bureaux d'exploration, situés dans le complexe administratif de l'ancienne mine East Malartic. Le complexe est protégé par une clôture à mailles et un réseau de caméras vidéo en circuit fermé, et un gardien de sécurité est de faction en permanence à l'entrée. Les employés, administrateurs, dirigeants et associés d'Osisko ne sont d'aucune façon impliqués dans les activités de description, manipulation, et échantillonnage des carottes de forage.

Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés de Cygnus effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des géologues sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au géologue de projet qui pourra ensuite mettre la dernière main aux journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au géologue de projet.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de/à) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remisées dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site du projet Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le géologue de projet prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messager du laboratoire commercial vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros de baril et d'étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration du projet aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

De l'avis des consultants indépendants de la Société, les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre par Osisko et Cygnus sur le projet Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues. Les consultants se disent confiants que le système est approprié pour construire une base de données qui pourra servir à la préparation d'estimations de ressources minérales conformes au Règlement 43-101.

Préparation des échantillons et procédures analytiques

Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification du projet de Malartic ont été réalisés aux laboratoires Chemex de Val-d'Or (Québec) ou de Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de Chemex situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires canadiens de Chemex ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. Chemex prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire Chemex sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un étalon vide, deux étalons internes (générés par le laboratoire), et trois échantillons en double, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les échantillons en double produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Analyse de la teneur en or

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac Minerals ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic ont subi des essais par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en *pennyweight* (« **dwt** »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Analyse de la densité apparente

Les mesures de la densité visent approximativement un échantillon sur 25 parmi les échantillons soumis. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

Protocoles de QA/QC

L'exactitude et la possibilité de contamination des procédures analytiques du laboratoire sont vérifiés par l'insertion à l'aveuglette d'échantillons stériles et de matériaux de référence certifiés dans les lots d'échantillons soumis pour analyse par Osisko. Pour le programme de QA/QC, cinq matériaux de référence certifiés par Rocklabs ont été obtenus auprès de Mine Assay Supplies of Canada, avec des teneurs variant de 0,583 g/t Au à 8,543 g/t Au. Les matériaux de référence en vrac ont été divisés en sacs de 120 g sur le site, avec différents codes internes pour insertion dans les lots d'échantillons. Les échantillons stériles sont constitués de marbre décoratif acheté localement en sacs de 30 kg. Un matériau de référence ou un échantillon stérile est analysé dans chaque lot de 18 ou 20 échantillons soumis pour analyse.

Des analyses en double et de vérification ont été effectuées selon différents protocoles au cours de l'évolution du programme de forage. Pour les sondages 651 à 800 (au début du programme), les recommandations de Roscoe Postle Associates de Toronto (le « **protocole RPA** ») ont été suivies, comme suit :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 dans la zone minéralisée
- Duplicata d'analyse de 1 pulpe d'origine sur 20 dans la zone minéralisée
- Analyse de vérification de 1 pulpe d'origine sur 20 dans la zone minéralisée (différente de la pulpe d'origine ci-dessus)
- Analyse de quarts de carotte pour les zones minéralisées à plus haute teneur (interrompu après le sondage 682)
- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Pour les sondages 801 à 1250, le protocole RPA a été modifié de façon à accélérer les procédures de vérification, de la façon suivante :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 dans la zone minéralisée
- Duplicata d'analyse de 1 pulpe d'origine sur 20 dans la zone minéralisée
- Analyse de vérification des rejets parmi les rejets d'échantillons ci-dessus

- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Pour les sondages 1251 à 1499, un nouveau protocole a été introduit suivant les recommandations de RSG Global. Ce nouveau protocole (le « **protocole RSG** ») a été introduit graduellement, en ajout au protocole RPA modifié, ce qui a mené à la procédure suivante :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 dans la zone minéralisée
- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 échantillons soumis pour analyse, effectué automatiquement par Chemex (série d'échantillons CD)
- Analyse de vérification de rejets parmi les rejets des échantillons soumis pour analyse ci-dessus
- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse

Finalement, à partir du sondage 1500 (et mis en pratique actuellement), le protocole RSG a été complètement mis en œuvre de la façon suivante :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 échantillons soumis pour analyse, automatiquement effectué par Chemex (série d'échantillons CD)
- Analyse de vérification des rejets tel qu'indiqué ci-dessus
- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Le personnel de Cygnus vérifie visuellement les résultats des analyses en double, des matériaux de référence certifiés et des échantillons stériles, à la recherche d'écarts significatifs dans les résultats des doublons, de valeurs anormalement élevées pour les échantillons stériles ou d'écarts significatifs des valeurs acceptées pour les matériaux de référence, en utilisant les limites de confiance de 95 % établies par Rocklabs comme guide. Tout résultat irrégulier fait l'objet d'un suivi auprès du laboratoire et un nombre important de réanalyses ont été effectuées pour produire la base de données finales.

Pour les échantillons de référence certifiés, le graphique de contrôle devrait montrer les résultats d'analyse pour chaque matériau de référence porté à l'ordonnée versus le temps sur l'axe des abscisses. Devraient être superposées sur ce graphique cinq lignes de référence horizontales représentant la valeur acceptée pour le matériau de référence, ainsi que les valeurs acceptées plus deux et plus trois écarts type (« **ÉT** ») et moins deux et moins trois écarts type. La valeur acceptée pour les matériaux de référence, et tous les résultats d'analyse individuels du programme de vérification utilisés pour la déterminer, sont disponibles sur le site Internet de Rocklabs, ce qui permet de calculer l'écart type.

L'analyse d'un matériau de référence serait alors considérée comme aillant failli au QA/QC si le résultat s'avérait à l'extérieur des lignes de +/- 3 ÉT ou si deux échantillons de suite se trouvaient entre les lignes de 2 et 3 ÉT du même côté du graphique. De tels graphiques peuvent également montrer des tendances de dérive analytique dans le temps, indiquant des problèmes de calibrage des instruments, ou si la valeur acceptée est obtenue de façon répétée, que le matériau de référence a été identifié et que sa valeur est faussement rapportée.

Pour les échantillons stériles, une valeur de base (*background*) devrait être déterminée à partir des premiers résultats d'analyse, qui permettrait ensuite de confirmer qu'il s'agit véritablement d'un matériau stérile avec des valeurs très faibles près des limites de détection. Selon cette valeur, tout résultat subséquent supérieur à 10 fois la valeur de base devrait être considéré comme ayant failli au QA/QC. Un simple graphique similaire à celui des matériaux de référence, montrant les résultats d'analyse des

matériaux stériles et la ligne montrant la valeur équivalent à 10 fois la valeur de base devrait être préparé pour faire le suivi des résultats.

Les duplicata devraient être présentés sur des graphiques de dispersion de points x-y et comparés à une droite à 45º. Des droites de régression linéaire avec des valeurs r^2 peuvent également être ajoutées pour vérifier les biais ou la dispersion des résultats.

Estimations de ressources minérales

Le 20 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour des estimations de réserves et de ressources pour le projet. La nouvelle estimation est basée sur les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud. Belzile Solutions et G Mining sont les firmes indépendantes mandatées par Osisko pour réaliser l'estimation des ressources et des réserves.

Voici les principaux faits saillants :

- Les réserves exploitables par fosse s'élèvent maintenant à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, une hausse de 2,69 millions d'onces d'or ou 42,8 pour cent par rapport à l'étude de faisabilité publiée antérieurement;

- Ces nouvelles réserves représentent un taux de conversion de 98 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement faisant état de 9,17 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées dans la fosse, à un prix de 825 $ US l'once d'or;

- La durée de vie de la mine s'allonge de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 tpj;

- Sur la durée de vie de la mine de 12,2 ans, la production annuelle de l'exploitation minière envisagée serait de 630 000 onces d'or en moyenne (plus 800 000 onces d'argent), pour une production totale de 7,72 millions d'onces d'or à un taux de récupération moyen de 86,1 %;

- En moyenne, 690 000 onces d'or seraient récupérées par année à partir de 800 000 onces usinées en moyenne par année au cours des trois premières années complètes de production (2012 à 2014), selon le scénario d'usinage à 55 000 tpj établi dans l'étude de faisabilité publiée antérieurement;

- En moyenne, 732 000 onces d'or seraient récupérées par année à partir de 840 500 onces usinées en moyenne par année au cours des trois premières années complètes de production (2012 à 2014), selon le scénario d'usinage débutant à 55 000 tpj puis augmenté à 60 000 tpj en 2013;

- Au cours des cinq premières années, 3,5 millions d'onces d'or seraient récupérées à un taux moyen de 700 000 onces par année, en fonction d'une augmentation du taux d'usinage de 55 000 tpj à 60 000 tpj en 2013;

- 6,72 millions d'onces d'or (soit 73,3 pour cent des ressources mesurées et indiquées dans la fosse) ont une teneur moyenne de 1,75 g/t Au si l'on utilise un seuil de coupure conservateur de 1,00 g/t Au.

Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, avait estimé les ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé à l'aide du logiciel Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 $ US l'once. Les ressources mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions

d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Les tableaux ci-dessous résument les estimations de ressources exploitables par fosse selon différents seuils de coupure, tel que présentées dans le communiqué du 14 décembre 2009 :

Estimations de ressources pour le projet Canadian Malartic
selon un modèle de fosse Whittle à 825 $ US l'once

Mesurées			Indiquées				Total des ressources mesurées et indiquées		
Teneur (g/t Au)	**Tonnes (M)**	**Oz (M)**	**Teneur (g/t Au)**	**Tonnes (M)**	**Oz (M)**	**Seuil de coupure (g/t Au)**	**Teneur (g/t Au)**	**Tonnes (M)**	**Oz (M)**
0,97	**27,5**	**0,86**	**1,23**	**210,6**	**8,31**	**0,34**	**1,20**	**238,1**	**9,17**
1,13	21,4	0,78	1,40	174,2	7,82	0,50	1,37	195,6	8,60
1,25	17,6	0,71	1,51	154,3	7,47	0,60	1,48	172,0	8,18
1,38	14,5	0,65	1,61	138,0	7,13	0,70	1,59	152,6	7,78
1,50	12,2	0,59	1,70	125,3	6,83	0,80	1,68	137,5	7,42
1,62	10,3	0,54	1,78	114,1	6,52	0,90	1,77	124,5	7,06
1,75	8,7	0,49	1,86	104,4	6,23	1,00	1,85	113,1	6,72

Ressources présumées			
Teneur (g/t Au)	**Tonnes (M)**	**Oz (M)**	**Seuil de coupure (g/t Au)**
0,90	**3,8**	**0,11**	**0,34**
1,05	2,9	0,10	0,50
1,18	2,3	0,09	0,60
1,31	1,8	0,08	0,70
1,42	1,6	0,07	0,80
1,55	1,3	0,06	0,90
1,67	1,1	0,06	1,00

La sensibilité des ressources mesurées et indiquées dans la fosse au prix de l'or est indiquée ci-dessous (ressources présumées exclues) :

Prix de l'or ($US)	Teneur (g/t Au)	Tonnes (M)	Oz (M)	Ratio stérile/minerai
700 $	1,31	195,8	8,25	2,01
825 $	**1,20**	**238,1**	**9,17**	**1,91**
900 $	1,15	255,8	9,48	1,84
1 000 $	1,09	287,8	10,07	1,81
1 100 $	1,05	308,0	10,37	1,76

Pour les besoins de l'estimation de réserves, le modèle de fosse optimisé par logiciel Whittle a été utilisé comme guide pour la conception manuelle de la fosse aménagée, et seules les ressources mesurées et indiquées dans la fosse décrites ci-dessus ont été considérées. Les paramètres d'optimisation comprennent notamment : un prix de l'or à 825 $ US l'once, des coûts de traitement du minerai à 4,96 $ US la tonne, des coûts totaux entre 6,38 et 6,63 $ US par tonne de minerai, un taux moyen de récupération métallurgique de 86,1 %, et des angles de pente inter-rampe dans la fosse entre 43 et 55 degrés. Pour les estimations de réserves, le facteur de dilution du minerai a été établi à 3,3 %.

Le tableau ci-dessous présente les nouvelles estimations de réserves et de ressources pour le projet Canadian Malartic :

Estimations de réserves et de ressources selon un modèle de fosse aménagée basé sur un prix de l'or à 825 $ US l'once (scénario de base) et un seuil de coupure de 0,34 g/t Au

Catégorie	Tonnes (M)	Teneur (g/t Au)	M oz
Réserves prouvées	28,4	0,92	0,84
Réserves probables	217,4	1,16	8,13
Réserves prouvées et probables	**245,8**	**1,13**	**8,97**
Ressources indiquées	70,4	0,99	2,23
Ressources présumées	20,0	0,73	0,47

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Ces estimations de réserves sont présentés en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée à partir de 2012. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la Route 117. Des études supplémentaires sont présentement en cours pour évaluer la déviation de la Route 117 et obtenir les autorisations nécessaires; ces études sont réalisées en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic. Ces études ont pour but de minimiser le segment de route qui devra être relocalisé, de minimiser l'impact social sur la communauté, et d'obtenir tous les permis nécessaires pour l'exploitation du gîte Barnat Sud d'ici 2012.

Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 7,7 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (6,4 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic, a été publiée le 8 septembre 2008 et déposée sur SEDAR. Une estimation de réserves de 6,3 millions d'onces d'or conforme au Règlement 43-101 et une étude de faisabilité pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic ont été publiées le 25 novembre 2008 et déposées sur SEDAR. Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 2,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (2,0 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Barnat Sud a été publiée le 2 juin 2009 et déposée sur SEDAR. Une estimation de ressources globales combinées conforme au Règlement 43-101, faisant état de 11,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (9,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées

exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud a été publiée le 14 décembre 2009, et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette dernière estimation de ressources ainsi que sur la mise à jour de l'estimation des réserves présentée ci-dessus ont été déposés sur SEDAR le 23 mars 2010.

Résumé du rapport Canadian Malartic mis à jour

Consultez « 3.3 Projet miniers - Canadian Malartic » pour de plus amples détails sur le gisement Canadian Malartic.

Belzile Solutions et G Mining ont été mandatés par Osisko pour préparer une mise à jour indépendante de l'estimation de ressources et de réserves minérales pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud combinés, tous deux situés sur la propriété Canadian Malartic au Québec, Canada. La minéralisation du gîte Barnat Sud se trouve à environ 1 200 mètres au nord-est du centre du gisement Canadian Malartic.

Minéralisation dans la zone Barnat Sud

La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la Faille de Cadillac. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks s'étend selon un axe NW-SE et est encaissée dans des grauwackes silicifiés du Groupe de Pontiac au sud de la faille, et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques au nord de la limite de la zone de faille. Des dykes porphyriques subverticaux présents des deux côtés de la faille, mais plus abondants du côté nord, renferment de la minéralisation disséminée ainsi que des veines de quartz tardives avec de l'or visible localement. La minéralisation encaissée dans les roches sédimentaires silicifiées du côté sud de la faille représente l'extension Sladen (vers l'est) du gisement Canadian Malartic, qui aurait été déplacée et possiblement disloquée le long de la zone de faille. Le modèle préconisé à l'heure actuelle suggère que la minéralisation aurifère dans la zone Barnat Sud pourrait se prolonger vers l'est, le long des murs nord et sud de l'ancienne mine East Malartic

Estimation de ressources

Corporation Minière Osisko a fourni à l'auteur une base de données de forage qui comprenait toutes les données de forage disponibles au 1er octobre 2009. La base de données comportait les tableaux et les champs suivants :

- Données de collets - numéro d'identification du sondage, coordonnées xyz du collet, profondeur finale.
- Levés d'orientation - numéro d'identification du sondage, profondeur le long du trou, pendage, azimut.
- Analyses_géologie - numéro d'identification du sondage, numéro d'identification de l'échantillon, profondeur de, profondeur à, valeur aurifère en g/t, géologie (altération).

Trois phases de forage distinctes ont eu lieu sur le projet. Dans la première phase, de 1928 à 1963, la Canadian Malartic a complété un total de 3 838 sondages pour 159 056 m de forage. Ces sondages ont pour la plupart été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. De 1987 à 1990, Lac Minerals-Barrick ont complété 629 sondages pour 69 449 m de forage. Ces sondages ont été forés de la surface et ont permis de définir des ressources près de la surface (essentiellement à moins de 200 m de la surface). Depuis 2005, Osisko a complété 2 379 sondages pour 561 202 m de forage au diamant de calibre NQ. Ces sondages ont permis de définir la minéralisation sur l'ensemble de la zone minéralisée principale.

La base de données comprend des données provenant de 6 846 sondages au diamant, ce qui représente un total de 789 707 m de carottes. La base de données combinée a été révisée et validée avant d'être finalisée dans un format approprié pour l'estimation des ressources.

Analyse des données de contrôle de la qualité analytique

Belzile Solutions a entrepris une analyse statistique détaillée des données de contrôle de la qualité disponibles par le biais d'échantillons de référence, d'échantillons stériles et de duplicata, pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud. Globalement, les données disponibles dans le cadre du programme de QA/QC montrent de bons résultats même si certains écarts sont notés pour des réanalyses de pulpes et de rejets individuels, ce qui est assez courant dans le cas des gisements aurifères, surtout en présence d'or visible.

Les statistiques pour les matériaux de référence (étalons) sont considérés comme étant dans les limites de précision acceptables dans l'industrie. On remarque que les résultats d'ALS Chemex montrent (pour la plupart des matériaux de référence) un léger biais négatif lorsque comparés aux valeurs attendues pour les matériaux de référence.

Le degré de contamination semble être faible puisque les échantillons stériles ne montrent pas d'indications de contamination importante.

Les échantillons envoyés à un laboratoire externe ne montrent pas de biais significatif, puisque la moyenne globale est sensiblement la même et le coeffficient de corrélation entre les deux populations est de 92 % en moyenne pour les deux zones minéralisées.

De l'avis de Belzile Solutions, Osisko a mis en place un programme de QA/QC conforme aux normes de l'industrie en ce qui a trait à l'insertion d'échantillons de contrôle dans la série d'échantillons de carottes de forage issus du programme de définition du gîte Barnat Sud. Toutefois, Belzile Solution recommande qu'à l'avenir, les résultats des échantillons stériles, de référence et les duplicata fassent l'objet d'un suivi par l'entremise de graphiques de contrôle plutôt qu'uniquement par examen visuel.

Modélisation

Toute la modélisation réalisée dans le cadre de cette estimation de ressources a été exécutée par Belzile Solutions, à l'aide des données fournies dans la base de données de forage d'Osisko. La modélisation des contacts géologiques, des zones minéralisées, des surfaces topographiques et des couches de mort-terrain a été effectuée à l'aide du logiciel GEMS 6.2.

Pour le gisement Canadian Malartic, sept différents domaines à haute teneur (codés 21, 22, 30, 40, 51, 52 et 60) ont été modélisés en utilisant un seuil de coupure de 1,0 g/t Au. De plus, six domaines d'altération pénétrative (codés 70, 71, 72, 73, 74 et 75) ont été identifiés principalement comme des halos entourant les enveloppes à haute teneur. Ces domaines d'altération pénétrative ont été modélisés en utilisant un seuil de coupure de 0,4 g/t Au. Finalement, une grande enveloppe à basse teneur (codée 10), basée sur un seuil de coupure nominal de 0,2 g/t Au, a été générée pour définir les limites de la minéralisation à basse teneur.

Un modèle en trois dimensions de l'unité porphyrique principale a également été généré à partir des sections géologiques fournies et des descriptions géologiques des carottes de forage. Cette unité porphyrique est importante puis la minéralisation y est étroitement associée, et aussi parce que sa densité apparente est différente de celle des sédiments encaissants.

Pour le gîte Barnat Sud, en utilisant un seuil de coupure de 0,40 g/t Au, sept différents domaines à haute teneur (201, 202, 204, 205, 206, 208 et 209) ont été modélisés. Puisque les zones minéralisées sont souvent étroitement associés à la présence d'essaims de dykes porphyriques, la géologie a aussi été utilisée pour délimiter les zones minéralisées. Les dykes porphyriques ont été injectés plus ou moins parallèlement au contact faillé entre les roches sédimentaires et ultramafiques; d'ailleurs, quatre des zones minéralisées suivent cette orientation.

Pour la modélisation des vides, Osisko a fourni à Belzile Solutions des fichiers 3-D .dxf d'une partie des excavations et des chantiers des anciennes mines Sladen, Barnat et East Malartic. La modélisation couvre le secteur visé par l'estimation de ressources actuelle mais devra être agrandie si les forages se poursuivent à l'est du gîte Barnat Sud (dans le secteur de l'ancienne mine East Malartic). Le modèle des vides a été utilisé pour réduire d'autant le modèle de ressources.

Analyse statistique

Les intervalles de forage analysés recoupant les domaines interprétés ont été codés dans la base de données, utilisés pour analyser les longueurs d'échantillonnage, générer des statistiques, des composites et une analyse variographique.

L'application d'une teneur de coupure supérieure pour les hautes teneurs représente une perte totale de 1,7 % et 3,2 % de l'or (pour Canadian Malartic et Barnat Sud respectivement), si l'on considère le volume de chaque zone individuelle et le pourcentage d'or perdu par zone. La teneur de coupure a été établie en fonction d'une étude de l'effet des valeurs à haute teneur sur la moyenne et l'écart type, ainsi qu'à l'aide de diagrammes de probabilité et d'histogrammes.

Les données de forage codées à l'intérieur de chacune des zones interprétées ont été regroupées en composites pour obtenir une longueur d'échantillonnage uniforme. Compte tenu de l'envergure de l'opération minière envisagée qui utiliserait des gradins de 10 mètres, on a choisi de former des composites avec des longueurs (dans l'axe de forage) régulières de 5 mètres dans chaque domaine interprété en utilisant la valeur coupée des échantillons d'origine. Les composites ont été utilisés pour l'interpolation des teneurs.

Au total, 3 109 mesures de densité ont été effectuées sur des carottes de forage provenant du gisement Canadian Malartic aux laboratoires Chemex, sur des échantillons issus des campagnes de forage de 2006 et 2007, tandis que 400 mesures de densité ont été effectuées sur des carottes du gîte Barnat Sud, avec des échantillons provenant de la campagne de forage de 2008.

Des mesures de densité moyenne ont été utilisées dans le modèle pour chacune des lithologies. Lorsque les zones minéralisées comprennent plus d'un type de type de roche, une densité a été assignée à chaque échantillon et la densité moyenne de la zone a été calculée.

Bloc-modèle et interpolation des teneurs

Un bloc-modèle a été construit (octobre 2009) dans la base de données Canadian_Malartic09 dans Gems 6.2. Les dimensions du bloc-modèle ont été conçues de façon à être suffisamment grandes pour faciliter l'optimisation des fosses et des pentes de fosse associées pour les deux gisements.

La dimension des blocs (20 m × 10 m × 10 m) est basée sur la grille de forage existante (15 m × 25 m à Barnat Sud et 30 m × 30 m à Canadian Malartic) et sur des considérations au niveau de la planification minière (gradins de 10 mètres).

De plus, dans le processus de modélisation, une série de modèles ont été incorporés pour tenir compte des différents attributs assignés et calculés pour élaborer le bloc-modèle.

L'estimation des teneurs a été réalisée par krigeage ordinaire comme méthode officielle, tandis que l'inverse de la distance au carré (ID^2) a été utilisé à des fins de comparaison. Le logiciel Gems 6.2 a servi pour les estimations.

Les estimations de teneurs ont été générées à l'aide des composites de 5 m coupés. Les blocs inclus dans un domaine en particulier ont été estimés uniquement avec les composites codés à l'intérieur du domaine en question (limite rigide).

Classification

Les ressources minérales estimées pour le gîte Barnat Sud ont été classifiées conformément aux « Normes de l'ICM sur les définitions pour les ressources minérales et les réserves minérales » du 11 décembre 2005.

La classification des ressources est basée sur la robustesse des diverses sources de données disponibles, notamment :

- La qualité et la fiabilité des données de forage et d'échantillonnage
- La distance entre les sites d'échantillonnage (densité de forage)
- La confiance dans l'interprétation géologique
- La continuité des structures géologiques et la continuité des teneurs au sein des structures
- Des modèles variographiques et leurs champs respectifs (structures primaires et secondaires)
- Statistiques de la population de données
- Qualité des données analytiques
- Facteur de tonnage

En tenant compte de ces critères, les ressources ont été classifiées en fonction des requêtes de données utilisées pour estimer chaque bloc ainsi que sur le type de données utilisées pour l'estimation.

Les ressources mesurées se limitent aux blocs estimés dans la première passe d'estimation, uniquement dans les zones minéralisées pour lesquelles la continuité des teneurs est bien établie. De plus, les ressources mesurées se limitent aux blocs situés dans les zones minéralisées où les données de forage récentes représentent une forte majorité des données (>65 %).

Les ressources indiquées correspondent aux blocs estimés dans la deuxième passe d'estimation, ainsi qu'aux blocs estimés dans la première passe mais qui n'ont pas été classifiés dans les ressources mesurées.

Les ressources présumées correspondent aux blocs estimés lors de la troisième passe d'estimation.

Estimation des ressources minérales

Le bloc-modèle des teneurs obtenues par KO a été exporté dans le logiciel Whittle d'optimisation de fosses, où un modèle de fosse a été généré en tenant compte uniquement des ressources mesurées et indiquées. Les paramètres pour la fosse selon le scénario de base sont : un angle de pente maximal de 55,0 degrés (variant de 43 à 55 degrés), un coût total de 6,38 $ US (CM) et de 6,63 $ US (Barnat) par tonne de minerai usinée (en fonction d'un taux d'usinage de 55 000 tpj), un coût d'extraction minière variable selon la profondeur (coût d'extraction minière de référence de 1,32 $ US/t, augmentant de 0,020 $ US/gradin de 10 m) et des taux de récupération à l'usinage variables selon la teneur et le type de roche (variant de 78,6 % à 96,7 %). Un prix de 825 $ US par once d'or a été utilisé. Ces coûts proviennent de l'étude de faisabilité 2008 portant sur le gisement Canadian Malartic (Runnels et al., 2008). G Mining Services Inc. de Montréal a effectué les travaux d'optimisation de la fosse.

Le tableau ci-dessous présente le détail des estimations de ressources, par catégorie et à différents seuils de coupure pour le modèle par krigeage ordinaire à l'intérieur du tracé de fosse modélisé. Basé sur un coût de 6,38 $ US par tonne de minerai, le seuil de coupure correspondant dans la fosse pour le scénario optimisé par Whittle à un prix de 825 $ US/oz est de 0,34 g/t Au. À ce seuil de coupure, l'estimation officielle de ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud totalise 238,1 millions de tonnes à une teneur avant dilution de 1,20 g/t Au, ce qui représente 9,17 millions d'onces d'or (voir ligne en caractères gras dans le tableau ci-dessous).

	Mesurées			**Indiquées**			**Total Mes. + Ind.**			**Présumées**		
Seuil de coupure (g/t Au)	**Tonnes (Mt)**	**Teneur (g/t Au)**	**Onces (M oz)**	**Tonnes (Mt)**	**Teneur (g/t Au)**	**Onces (M oz)**	**Tonnes (Mt)**	**Teneur (g/t Au)**	**Onces (M oz)**	**Tonnes (Mt)**	**Teneur (g/t Au)**	**Onces (M oz)**
0,34	**27,5**	**0,97**	**0,86**	**210,6**	**1,23**	**8,31**	**238,1**	**1,20**	**9,17**	**3,8**	**0,90**	**0,11**
0,40	25,5	1,02	0,83	196,5	1,29	8,15	222,0	1,26	8,98	3,5	0,95	0,11
0,50	21,4	1,13	0,78	174,2	1,40	7,82	195,6	1,37	8,60	2,9	1,05	0,10
0,60	17,6	1,25	0,71	154,3	1,51	7,47	172,0	1,48	8,18	2,3	1,18	0,09
0,70	14,5	1,38	0,65	138,0	1,61	7,13	152,6	1,59	7,78	1,8	1,31	0,08
0,80	12,2	1,50	0,59	125,3	1,69	6,83	137,5	1,68	7,42	1,6	1,42	0,07
0,90	10,3	1,62	0,54	114,1	1,78	6,52	124,4	1,76	7,06	1,3	1,54	0,06
1,00	8,7	1,75	0,49	104,4	1,85	6,23	113,1	1,85	6,72	1,1	1,67	0,06

Mise en garde : La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'estimation de ressources minérales pourrait être sensiblement affectée par des enjeux environnementaux, juridiques, fiscaux, au niveau des permis et des titres, sociopolitiques, de marketing, ou d'autres enjeux pertinents.

Estimation de réserves minérales et exploitation

Les travaux d'optimisation de la fosse ont été effectués pour déterminer les limites optimales d'exploitation pour les deux gisements combinés (Canadian Malartic et Barnat Sud). Les paramètres d'optimisation utilisés sont identiques aux coûts établis dans l'étude de faisabilité de novembre 2008 pour le projet Canadian Malartic, à l'exception du prix de l'or qui a été augmenté à 825 $ US/oz. Une étude des angles de pente de la fosse Barnat a été utilisée comme guide pour établir les contraintes de pente et concevoir la fosse. Les seuils de coupure sont de 0,34 g/t à Canadian Malartic et de 0,36 g/t Au à Barnat Sud. Le tracé de fosse à 825 $ US/oz a été utilisé pour guider la conception de la fosse aménagée.

La modèle de fosse aménagée renferme des réserves de 245,8 Mt de minerai à 1,13 g/t Au, soit 8 965 835 onces d'or en place. Cette estimation tient compte d'un facteur de dilution évalué à 3,3 % et de pertes de minerai résultant de la perte du matériel dans les piliers de surface des chantiers souterrains. Le taux de récupération moyen est de 86,1 %, pour une production de 7 720 935 onces d'or.

Le plan d'exploitation est basé sur des phases d'exploitation initiales pour Canadian Malartic et Barnat, une deuxième phase combinant les deux fosses, et une phase finale d'exploitation. Le plan d'exploitation des fosses suppose que Barnat sera accessible pour l'exploitation à partir de 2012, ce qui exige la relocalisation de la Route 117.

Un plan d'exploitation a été élaboré pour accommoder une augmentation de la capacité d'usinage. Deux scénarios d'usinage ont été développés, le premier avec un taux d'usinage constant à 55 000 tpj, tel qu'indiqué dans l'étude de faisabilité, et le deuxième où le débit serait augmenté à 60 000 tpj à partir de 2013. Les stocks de minerai entreposé serviraient de tampon pour équilibrer les taux d'extraction et d'usinage. Le taux d'extraction dans la fosse augmenterait de 57,5 Mt en 2011 à 77,4 Mt en 2012, culminant à 77,5 Mt en 2015, pour diminuer graduellement par la suite.

Selon le scénario à un taux d'usinage constant de 55 000 tpj, la production moyenne serait de 630 000 oz d'or par année. Au cours des cinq premières années de production, 3,36 millions d'onces seraient produites à un taux moyen de 673 000 oz par année. La durée de vie de la mine à ce taux d'usinage serait de 12,2 années.

Selon le scénario où le taux d'usinage est augmenté, la production moyenne grimperait à 679 000 oz par année. Au cours des cinq premières années de production, 3,50 millions d'onces seraient produites à un taux moyen de 700 000 oz par année.

Autres renseignements pertinents

Puisque le quartier sud de la ville de Malartic se trouve au-dessus du gisement Canadian Malartic, la production commerciale éventuelle par fosse à ciel ouvert requiert non seulement la collaboration et le soutien du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais également des arrangements pour acheter, relocaliser ou reconstruire 205 résidences ainsi qu'un HLM, un centre d'éducation aux adultes, un CHSLD, une école primaire et un CPE. Ce programme est déjà bien entamé mais n'est pas entièrement complété.

De plus, l'exploitation du gîte Barnat Sud exigerait également la relocalisation de la Route 117, la seule voie d'accès à la ville de Malartic. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour assurer le soutien d'une majorité dans la communauté pour le projet, rien ne garantit qu'Osisko obtiendra le contrat social ni les permis requis pour arriver à la production commerciale des gisements.

Conclusions et recommandations

Osisko a fait une découverte significative de minéralisation aurifère dans le secteur de Malartic dans le nord-ouest québécois, et a réussi à développer et avancer sa connaissance du gisement et à augmenter le niveau de confiance dans les ressources et les réserves minérales par le biais d'un programme de forage d'exploration et de définition.

Depuis la publication d'une étude de faisabilité en novembre 2008 portant sur le gisement Canadian Malartic (Runnels et al., décembre 2008), un gîte significatif et potentiellement économique de minéralisation aurifère a été délimité à Barnat Sud. De l'avis de Belzile Solutions, il est justifié qu'Osisko procède à une mise à jour de l'étude de faisabilité basée sur les ressources combinées du gisement

Canadian Malartic et du gîte Barnat Sud afin d'évaluer le potentiel économique du projet dans son ensemble.

Les travaux préparatoires et d'ingénierie visant à relocaliser la Route 117 et les autres infrastructures dans l'empreinte de la fosse Barnat devraient être initiés de façon à ce que l'exploitation minière puisse commencer en 2012 conformément au plan d'exploitation sur la durée de vie de la mine présenté dans ce rapport technique.

Opérations minières

Plan annuel de production minière

Compte tenu de la mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour le projet qui comprend maintenant le gîte Barnat Sud, le plan sommaire de production minière annuelle mis à jour, selon le taux d'usinage établi antérieurement à 55 000 tpj, est le suivant :

Nouvelles estimations de production minière annuelle selon un taux d'usinage de 55 000 tpj

Période	Minerai extrait (Kt)	Stérile extrait (Kt)	Ratio stérile/ minerai	Envoyé à l'usinage[(1)] (Kt)	Teneur (g/t Au)	Or usiné (oz)	Taux de récupération (%)	Or récupéré (oz)
Pré-prod.	2 244	11 568	5,16	0	0	0	0	0
2011	17 011	40 533	2,38	15 056	1,18	568 965	86,5	492 394
2012	20 258	57 152	2,82	20 075	1,22	788 857	87,2	687 506
2013	22 967	54 441	2,37	20 075	1,26	814 023	87,4	711 812
2014	20 473	56 879	2,78	20 075	1,24	798 723	87,0	694 606
2015	20 155	57 354	2,85	20 075	1,13	732 352	85,7	627 503
2016	23 154	53 876	2,33	20 075	1,10	709 148	85,0	602 822
2017	20 625	49 433	2,40	20 075	0,97	625 547	83,6	522 970
2018	21 115	48 628	2,30	20 075	1,06	686 467	85,5	586 651
2019	20 809	33 848	1,63	20 075	1,14	738 660	87,2	643 886
2020	22 316	30 226	1,35	20 075	1,26	813 303	87,3	709 715
2021	25 029	16 817	0,67	20 075	1,29	833 849	87,0	725 056
2022	9 689	5 617	0,58	20 073	1,04	672 359	84,4	567 586
2023	0	0	0	9 966	0,57	183 582	80,9	148 428
Total/moy.	**245 845**	**516 372**	**2,10**	**245 845**	**1,13**	**8 965 835**	**86,1**	**7 720 935**

(1) Le minerai envoyé à l'usinage dans une année donnée peut inclure des stocks de minerai entreposé.

Avec l'ajout du gîte Barnat Sud, la durée de vie de la mine selon un taux d'usinage à 55 000 tpj est évaluée à 12,2 années, et le taux de production minière par jour, incluant le matériel stérile, est estimé à une moyenne de 170 000 tpj. Le gisement sera exploité selon des méthodes conventionnelles dans une fosse à ciel ouvert, avec une flotte initiale de douze camions de halage de 227 tonnes (ou 240 tonnes courtes), deux pelles hydrauliques électriques, et divers équipement auxiliaires pour soutenir les opérations minières. La flotte sera graduellement augmentée dans les années subséquentes pour répondre aux exigences du plan d'exploitation. Le ratio stérile/minerai est estimé en moyenne à 2,10 pour 1,0. Les coûts d'extraction minière utilisés pour le calcul des réserves ont été estimés en moyenne à 1,41 $ US par tonne usinée. Les coûts de carburants sont basés sur un prix de 70 $ US par baril de pétrole.

La production totale d'or sur la durée de vie de la mine serait de 7,72 millions d'onces d'or, pour une moyenne de 630 000 onces par année. Les cinq premières années d'exploitation se solderaient par une production de 3,36 millions d'onces à un taux moyen de 673 000 onces par année.

Le plan de production minière annuelle qui suit tient compte de l'ajout du gîte Barnat Sud et est estimé en considérant la possibilité d'augmenter le taux d'usinage à 60 000 tpj à partir de la troisième année de production :

Estimations de production minière annuelle selon un taux d'usinage de 60 000 tpj (à partir de 2013)

Période	Minerai extrait (Kt)	Stérile extrait (Kt)	Ratio stérile/ minerai	Envoyé à l'usinage(1) (Kt)	Teneur (g/t)	Or usiné (oz)	Taux de récupération (%)	Or récupéré (oz)
Pré-prod.	2 244	11 568	5,16	0	0	0	0	0
2011	17 011	40 533	2,38	15 056	1,18	568 965	86,5	492 394
2012	20 258	57 152	2,82	20 075	1,22	788 857	87,2	687 506
2013	22 967	54 441	2,37	21 900	1,25	879 670	87,3	768 341
2014	20 473	56 879	2,78	21 900	1,21	853 006	86,9	740 986
2015	20 155	57 354	2,85	21 900	1,09	765 085	85,5	654 085
2016	23 154	53 876	2,33	21 900	1,07	750 032	84,8	636 249
2017	20 625	49 433	2,40	21 900	0,87	612 421	82,8	506 871
2018	21 115	48 628	2,30	21 900	1,03	724 217	85,3	617 505
2019	20 809	33 848	1,63	21 900	1,11	781 489	87,0	679 694
2020	22 316	30 226	1,35	21 900	1,20	846 467	87,0	736 573
2021	25 029	16 817	0,67	21 900	1,23	868 283	86,7	752 998
2022	9 689	5 617	0,58	13 614	1,20	527 343	84,9	447 733
2023	0	0	0	0	0	0	0	0
Total/moy.	**245 845**	**516 372**	**2,10**	**245 845**	**1,13**	**8 965 835**	**86,1**	**7 720 935**

(1) Le minerai envoyé à l'usinage dans une année donnée peut inclure des stocks de minerai entreposé.

Avec l'ajout du gîte Barnat Sud, la durée de vie de la mine et le taux quotidien de production minière, selon ce taux d'usinage plus élevé, seraient similaires. La production totale d'or sur la durée de vie de la mine, à 7,72 millions d'onces d'or, serait identique dans ce scénario, à un taux de production plus élevé de 679 000 onces par année. Dans ce cas-ci, les cinq premières années de production se solderaient par une production de 3,50 millions d'onces à un taux moyen de 700 000 onces par année.

Ce plan d'exploitation suppose que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée à partir de 2012. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la Route 117. Des études supplémentaires sont présentement en cours pour évaluer la déviation de la Route 117 et obtenir les autorisations nécessaires; ces études sont réalisées en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic. Ces études ont pour but de minimiser le segment de route qui devra être relocalisé, de minimiser l'impact social sur la communauté, et d'obtenir tous les permis nécessaires pour l'exploitation du gîte Barnat Sud d'ici 2012.

Traitement du minerai

L'étude de faisabilité déposée en 2008 envisageait une usine conçue selon un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tpj (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. Le taux de récupération de l'or est évalué à 85,9 % avec une teneur d'alimentation moyenne de 1,07 g/t Au. La taille des particules après broyage est estimée à P80 = 64 microns et la durée de lixiviation moyenne est de 28 heures. La conception est basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement, l'utilisation d'une technologie de résidus miniers épaissis a été privilégiée. Le plan actuel tel que proposé prévoit la disposition des résidus miniers sur les anciens parcs à résidus de la mine East Malartic. Une entente-cadre a été conclue (et la signature d'une entente finale est attendue sous peu) avec le MRNF pour l'utilisation de ce parc à résidus. Le matériel déposé dans le parc à résidus aura été traité au préalable dans une usine de détoxification afin de détruire une grande partie du cyanure.

Coût d'exploitation

Selon l'étude de faisabilité déposée en 2008, au cours des cinq premières années d'exploitation le projet Canadian Malartic devrait produire en moyenne 673 000 onces d'or à un coût d'exploitation de 313 $ US l'once, avant redevances et revenus tirés des ventes d'argent.

Le résumé par année est présenté ci-dessous, en fonction d'un taux de récupération moyen de l'or de 85,9 %, tel qu'indiqué dans l'étude de faisabilité déposée en 2008 :

Année	**Tonnes usinées (000's)**	**Teneur moyenne (g/t Au)**	**Production d'or (oz)**	**Coût/once excluant les redevances ($ US)**	**Coût total[(1)] ($ US / oz)**	**Production d'argent (oz)**
2011[(2)]	15 056	1,20	498 000	273	271	621 000
2012	20 075	1,11	619 000	312	310	785 000
2013	20 075	1,08	596 000	328	327	762 000
2014	20 075	1,07	597 000	327	325	759 000
2015	20 075	1,16	650 000	306	302	823 000
2016	20 075	0,96	524 000	376	373	678 000
2017	20 075	0,91	498 000	393	392	643 000
2018	20 075	1,01	563 000	336	334	713 000
2019	20 075	1,17	649 000	266	264	827 000
2020	7 672	0,95	202 000	270	267	270 000
Total	**183 328**	**1,07**	**5 396 000**	**320**	**319**	**6 881 000**

(1) Le coût total inclut les paiements de redevances et est présenté net des revenus tirés des ventes d'argent, basé sur un prix de 10 $ US l'once d'argent.

(2) La production commerciale devrait débuter au deuxième trimestre de 2011.

Développement et exploration

Développement général

En 2009, le groupe de développement et de construction d'Osisko s'est affairé à compléter le programme de relocalisation, à recruter les membres clés du personnel de construction, à avancer l'ingénierie détaillée de l'usine de traitement, à sélectionner et à se procurer les principaux équipements et retenir les entrepreneurs requis et à initier les travaux de construction sur le site du projet.

Au 31 décembre 2009, l'avancement global des travaux sur le projet était estimé à 30 %. Ce taux reflète l'avancement à 95 % du programme de relocalisation et à 10 % du développement et de la construction du site miner.

Relocalisation

Forte de l'expérience acquise en 2008, la Société a révisé ses procédures pour améliorer le processus de relocalisation des résidences en 2009 et quelques 80 maisons de plus ont été relocalisées en 2009, pour un total de 140 maisons maintenant relocalisées dans le nouveau quartier.

La Société a également complété six unités multifamiliales (24 appartements en tout) et relocalisé les résidents. De plus, Osisko s'est engagé à construire 20 nouvelles maisons pour la revente, afin de compenser pour les 68 résidences qui ont été démolies dans le quartier sud. Le contrat pour la construction des maisons a été octroyé et devrait être terminé d'ici le troisième trimestre de 2010.

Les nouvelles infrastructures municipales ont été complétées et la responsabilité pour le nouveau quartier a été transférée à la ville de Malartic le 1er septembre 2009.

Le programme de relocalisation est maintenant complété à 95 % et le dialogue se poursuit afin d'arriver à une entente avec les résidents qui restent. Des procédures d'expropriation ont été entreprises en lien avec un résident, mais Osisko maintient néanmoins une approche d'ouverture en espérant arriver à une entente.

Dans le cadre du programme de relocalisation, la Société devait construire six (6) nouveaux bâtiments institutionnels pour remplacer les cinq (5) bâtiments qui étaient situés dans le quartier sud de Malartic. Un résumé des progrès réalisés sur les bâtiments institutionnels, au 31 décembre 2009, est présenté ci-dessous :

Institution	**Date de début**	**Date d'achèvement réelle ou prévue**	**Investissement (M $)**	**Transfert aux autorités**
École primaire	Août 2008	Août 2009	14,74	Août 2009
Centre de la petite enfance	Août 2008	Août 2009	4,70	Sept. 2009
Centre d'éducation aux adultes	Sept. 2008	Août 2009	6,20	Août 2009
Centre de soins de longue durée	Avril 2009	Avril 2010	15,80	Mai 2010
HLM pour aînés	Avril 2009	Déc. 2009	3,14	Déc. 2009
Auditorium communautaire	Avril 2009	Fév. 2010	6,70	Mars 2010

Gestion des travaux d'ingénierie et de construction

Les travaux d'ingénierie détaillée au niveau de l'usine de traitement, ainsi que dans le secteur de la digue de rétention des résidus sont avancés à un taux d'achèvement de 85 %.

Le personnel de gestion des travaux de construction a été recruté après consultation avec le personnel des opérations. Quelques 35 personnes font partie du groupe de gestion des travaux de construction. La Société a aussi recours à des firmes de génie-conseil pour compléter son personnel de supervision.

Approvisionnement

Des efforts importants ont été déployés pour négocier différents contrats d'approvisionnement et d'installation. Les contrats ont été octroyés en lien avec la stratégie visant à maximiser les retombées pour Malartic, l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec.

Des efforts de relance importants sont déployés pour assurer la livraison en temps opportun des pièces d'équipement et des fournitures afin d'assurer un maximum de flexibilité durant la construction. Au 31 décembre 2009, plusieurs importantes pièces d'équipement au niveau de l'usine de traitement avaient été livrées sur le site.

Électricité et communications

Un contrat a été conclu avec Hydro-Québec pour la construction d'une ligne de transmission à 120 kV. Hydro-Québec a reçu les permis nécessaires pour la construction de la ligne et les activités de déboisement ont débuté en novembre 2009. La ligne de transmission couvre une distance de 19 km, depuis la sous-station à Cadillac jusqu'à la sous-station principale à Canadian Malartic. La construction de la sous-station principale a grandement progressé (20 % d'achèvement) et les transformateurs de la sous-station principale ont été livrés sur le site. Les contrats pour la ligne de 25 kV ont été octroyés pour le site de distribution électrique. Il est prévu que le site sera alimenté en électricité à partir de septembre 2010.

Infrastructures

Les travaux ont débuté sur diverses infrastructures de soutien, dont les bâtiments de contrôle d'accès et les installations d'entreposage du carburant. La construction du bâtiment qui abritera l'administration, l'entrepôt et l'atelier mécanique a débuté en août 2009 et devrait être terminée en avril 2010. Le coulage de béton, la structure en acier, la toiture et le recouvrement extérieur ont été complétés.

Usine de traitement

L'octroi des contrats d'achat pour l'équipement d'usinage est pratiquement complété. L'octroi des contrats pour l'installation des équipements d'usinage a été complété au cours du premier trimestre de 2010. Les principaux contrats pour les matériaux de tuyauterie et les raccords ont été octroyés.

Les travaux pour la fondation du bâtiment de l'usine étaient achevés à 50 % à la fin de l'année. Les travaux visant à ériger la structure du bâtiment et les réservoirs de lixiviation étaient avancés à 15 %. L'excavation pour les installations du concasseur giratoire est terminée et la coulée de béton a débuté.

Gestion des résidus et de l'eau

Les pipelines qui serviront pour les résidus et le recyclage ont été achetés, et la soudure et l'installation ont eu lieu au cours du premier trimestre de 2010. Les fondations pour les digues A et B sont en construction, et Golder Associés assure une supervision QA/QC.

La construction des pipelines pour l'eau potable, les eaux usées et la protection des incendies sont en cours, à un taux d'achèvement de 30 %.

Exploitation (préparation du site)

En 2009, dans le cadre des travaux de développement, la Société a manipulé environ 472 000 tonnes de matériel à l'aide de la flotte de construction acquise en juillet 2008.

La préparation du site de l'usine et du bâtiment administratif s'est soldée par l'excavation d'environ 300 000 mètres cubes de matériel.

Pendant cette période, plusieurs éléments de la flotte minière prévue ont été reçus, notamment :

- 1 pelle RH340 O&K;
- 3 camions de 240 tonnes courtes CAT 793F;
- 1 bouteur CAT D10T;
- 1 niveleuse CAT 16M;
- 1 petite chargeuse CAT IT38H ;
- 1 camion surbaissé CAT 785; et
- 1 bouteur sur roues CAT 834H.

La pelle et les camions ont été assemblés sur le site dans une aire temporaire aménagée.

D'importants contrats d'approvisionnement ont été conclus au cours de l'année en ce qui a trait au carburant et aux produits connexes, aux explosifs (incluant les éléments de charge et de mise à feu) et les pneus. Ces nouveaux contrats ont été obtenus à un coût moindre que celui anticipé dans l'étude de faisabilité.

Usinage

Le personnel au niveau des opérations a continué à soutenir l'équipe de construction pour l'ingénierie détaillée et la sélection de l'équipement. La Société s'affaire à conclure tous les contrats importants au niveau des réactifs, du gaz naturel et des médias de broyage d'ici la fin du premier trimestre de 2010.

Échéancier

La construction du projet a bénéficié de conditions météorologiques favorables en novembre et décembre; par conséquent, le démarrage est toujours prévu pour le deuxième trimestre de 2011.

Relations communautaires

Dans le secteur des relations communautaires, l'accent a été mis au courant de l'année sur les éléments suivants :

- Audiences publiques tenues par le BAPE;
- Le maintien de liens solides avec les résidents affectés par la relocalisation; et
- Un accent particulier sur les relations avec les intervenants de Malartic et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Conformément aux lois en vigueur, le BAPE a tenu une rencontre d'information le 5 février 2009 et les audiences publiques formelles sur le projet ont débuté le 9 mars 2009. Le processus des audiences publiques du BAPE s'est déroulé sur une période de quatre mois comme suit :

- Rencontres publiques incluant une présentation du projet par les dirigeants et les consultants de la Société, et réponses aux questions des intervenants. Divers ministères du Québec et les autorités locales ont participé aux audiences qui ont eu lieu du 11 au 13 mars 2009 (pour un total de cinq séances publiques).
- Présentations publiques et par écrit du 14 au 16 avril 2009 (pour un total de cinq séances publiques). Plus de 83 mémoires ont été déposés et sept présentations orales ont été faites aux membres de la commission.
- Dépôt du rapport par les membres de la commission au ministre de l'Environnement le 3 juillet 2009.
- Le rapport du BAPE est rendu public le 9 juillet 2009.

Suite à l'une des recommandations du rapport du BAPE et avec l'assistance de la Chaire Desjardins des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (« UQAT »), un nouveau groupe de suivi a été mis sur pied. Le groupe est formé de 14 membres et sera en place pendant les phases d'exploitation et de clôture.

La Société a également tenu un tournoi de golf bénéfice le 9 septembre 2009, qui a permis d'amasser un montant de 400 000 $ pour le FEMO. Le FEMO a subventionné diverses initiatives communautaires totalisant 195 000 $.

La Société a également fait don de 250 000 actions au Département des sciences de la Terre et planétaires de l'Université McGill, pour égaler le don personnel de Robert Wares, fondateur et chef de l'exploitation d'Osisko. Le don servira à financer des postes en géologie économique et d'autres initiatives pour les étudiants en sciences géologiques.

La Société a publié son premier rapport sur le développement durable, portant sur ses activités de 2008. Le rapport a été compilé en se fondant sur les principes de responsabilité des entreprises (*Global Reporting Initiative*). Finalement, Osisko a reçu plusieurs prix visant à souligner ses réalisations au plan technique et du développement durable rentable.

Environnement

Un plan environnemental détaillé a été élaboré pour le projet. Le personnel sur le site a participé à l'élaboration du plan et a endossé la responsabilité pour le suivi au jour le jour. La Société a réalisé des levés de suivi sur les fondations des bâtiments institutionnels actuels dans le cadre de son programme sismique pré-dynamitage et des levés de suivi post-relocalisation dans le nouveau quartier afin de recueillir des données.

La Société participe à plusieurs d'initiatives de recherche :

- Drainage rocheux acide, élimination des résidus miniers et des déchets avec l'UQAT
- Travaux de stabilité des résidus miniers avec Golder, UQAT, École Polytechnique de Montréal et University of British Columbia
- Travaux de recherche sur les eaux souterraines (eskers) avec l'UQAT
- S'est joint à COREM en 2010 pour participer à différents projets de recherche métallurgique financés par l'industrie
- Fermeture et réhabilitation de sites de résidus miniers par reboisement avec l'UQAT et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) du Canada

Une ébauche de plan de fermeture a été préparée et Osisko est en discussions avec les représentants du gouvernement pour l'approbation; de plus la Société finalise l'entente sur le plan de fermeture du parc à résidus East Malartic avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés de la Société et de ses entrepreneurs. Des suivis réguliers pour assurer la conformité au programme et des séances de formation sont en place. Les employés d'Osisko n'on subi aucun accident menant à une perte de temps en 2008 et 2009.

Exploration – Autres projets

En 2009, le groupe d'exploration a pris de l'expansion avec l'ajout de personnel qualifié pour rechercher et évaluer de nouveaux projets. La Société a examiné différentes opportunités et a conclu les transactions suivantes :

- Bowmore Exploration Ltd – Placement stratégique
- Projet Goldboro (Orex Exploration Inc.)
- Propriété aurifère Dunn (Exploration Midland inc.)
- Propriété aurifère Mountjoy (Claim Post Resources Inc.)
- Camp Duparquet (Clifton Star Resources Inc.)

Bowmore Exploration Ltd

Le 3 juillet 2009, la Société a clôturé un placement stratégique dans Bowmore Exploration Ltd (« Bowmore ») en investissant 3,0 millions $ dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire de 4,2 millions $. À la date de clôture, Osisko détenait 15 000 000 (39,1 %) des 38 364 984 actions ordinaires de Bowmore et 22 500 000 (40,4 %) des actions en circulation après dilution. De plus, Osisko a procédé à la nomination de deux des cinq membres du conseil d'administration de Bowmore.

Ce placement a pour but d'accroître l'inventaire d'actifs de la Société en collaborant avec Bowmore pour faire avancer différents projets d'exploration aurifère de base dans le nord du Mexique et au Québec.

Propriété aurifère Dunn (Exploration Midland inc.)

Le 11 août 2009, Osisko a conclu une entente d'option avec Exploration Midland inc. (« Midland ») pour la propriété aurifère Dunn. La propriété est constituée de 51 claims dans les cantons de Cléricy et La Pause près de Rouyn-Noranda, dans la région de l'Abitibi au Québec. Selon les conditions de l'entente, Osisko peut acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété sur une période de trois ans en contrepartie de (i) paiements en espèces totalisant 140 000 $, incluant 50 000 $ à la signature; et (ii) dépenses d'exploration totalisant 1,3 million $, incluant un minimum de 320 000 $ au cours de la première année.

Suite à l'acquisition d'un intérêt de 50 %, Osisko aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 15 % sur livraison d'une étude de faisabilité bancaire, aux conditions suivantes : (i) paiements annuels en espèces de 40 000 $ et (ii) dépenses d'exploration minimales de 200 000 $ chaque année jusqu'au dépôt d'une étude de faisabilité bancaire dans un délai de trois ans. Une autre possibilité pour Osisko d'acquérir cet intérêt additionnel de 15 % serait de prendre en charge l'ensemble des coûts d'exploration et de développement sur la propriété Dunn, obtenant ainsi un intérêt additionnel de 1 % par tranche de 1 000 000 $ investie sur la propriété, jusqu'à un maximum de 15 millions $. Midland sera gérant des travaux jusqu'à l'achèvement d'une étude de préfaisabilité positive.

Propriété aurifère Mountjoy (Claim Post Resources Inc.)

Le 10 août 2009, Osisko a conclu une entente d'option avec Claim Post Resources Inc. (« Claim Post ») pour la propriété aurifère Mountjoy. La propriété est constituée de 105 claims dans le canton de Mountjoy, près de Timmins en Ontario.

Selon les conditions de l'entente, Osisko peut acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété Mountjoy sur une période de quatre ans en contrepartie de : (i) paiements en espèces totalisant 250 000 $, incluant un paiement de 50 000 $ le ou avant le premier anniversaire de l'entente d'option; et (ii) dépenses d'exploration totalisant 4 000 000 $, incluant 500 000 $ la première année.

Suite à l'acquisition d'un intérêt de 50 % dans la propriété Mountjoy, Osisko aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 10 % sur livraison d'une étude de faisabilité bancaire au plus tard trois mois après le sixième anniversaire de l'entente d'option. Osisko pourra acquérir un intérêt additionnel de 10 % en assurant le financement du projet. Osisko sera gérant des travaux sur le projet durant la période d'option.

Osisko a également réalisé un placement privé de 200 000 $ dans Claim Post en souscrivant 2 millions actions ordinaires, équivalent à une participation de 9,9 % dans la société.

Propriété Goldboro (Orex Exploration Inc.)

Le 13 novembre 2009, la Société a conclu une entente d'option avec Orex Exploration Inc. (« Orex ») pour la propriété Goldboro, située dans le comté de Guysborough en Nouvelle-Écosse.

Selon les conditions de l'entente, la Société peut acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété Goldboro sur une période de quatre ans en contrepartie de : (i) dépenses d'exploration totalisant 8 000 000 $, et (ii) un placement privé composé de 13 000 000 unités au prix de 0,10 $ dans le capital d'Orex. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire transférable. Chaque bon de souscription d'action ordinaire transférable confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire à 0,125 $ sur une période de trois ans. Le placement privé d'unités a été clôturé après la signature de l'entente d'option.

Suite à l'acquisition d'un intérêt de 50 % dans la propriété Goldboro, la Société aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 10 % sur livraison d'une étude de préfaisabilité le ou avant le sixième anniversaire de l'entente.

Osisko sera gérant des travaux pendant la période d'option.

Camp Duparquet (Clifton Star Resources Inc.)

Le 10 décembre 2009, la Société a formé une coentreprise avec Clifton Star Resources Inc. (« Clifton ») dans le but d'acquérir un intérêt de 50 % dans plusieurs claims et ententes d'option dans l'ancien camp minier aurifère de Duparquet. Selon les conditions de l'entente, Osisko devra dépenser :

2010	15,0 M $ (minimum)
2011	15,7 M $
2012	23,6 M $
2013	15,7 M $
	70,0 M $

De plus, Osisko a consenti des prêts à Clifton pour financer les paiements d'options, à la hauteur de 8,5 millions $ pendant 24 mois et 22,5 millions $ pendant 36 mois. Ces prêts portent intérêt à un taux de 5 % par année et peuvent être convertis en actions à la discrétion de Clifton. La Société a également consenti une ligne de crédit de 6 millions $, pour retrait avant le 1er janvier 2010, qui n'aura finalement pas été exercée.

RUBRIQUE 4. DIVIDENDES

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions émises depuis sa constitution. La politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins de liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. La Société a actuellement l'intention de conserver tous les fonds disponibles ainsi que la totalité de ses bénéfices futurs afin de financer le développement et la croissance de ses activités et elle ne prévoit pas verser des dividendes en espèces dans un avenir prévisible.

RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion et, à la liquidation ou la dissolution de la Société, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, les actifs nets de la Société, après la paiement des dettes et des autres passifs, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant un rang supérieur ou égal à celui des porteurs d'actions ordinaires pour ce qui est des dividendes ou de la liquidation. Au 25 mars 2010, la structure de capital de la Société est composée comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation : 336 436 229.

Bons de souscription en circulation : 8 100 000.

Date d'expiration	Nombre de Bons de Souscription	Prix d'exercice ($)
Mai 2013	1 100 000	7,46
Septembre 2014	7 000 000	10,75
	8 100 000	

Options en circulation : 9 647 832.

Date d'expiration	Nombre d'Options	Prix d'exercice ($)
Mai 2010	30 000	5,325
Juillet 2010	100 000	5,50
Septembre 2010	300 000	5,46
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 725 000	5,46
Mai 2013	275 000	4,18
Septembre 2013	2 392 165	2,20
Novembre 2013	10 000	1,97
Mars 2014	30 000	5,61
Avril 2014	186 667	5,20
Mai 2014	189 000	5,88
Juin 2014	375 000	6,72
Novembre 2014	2 875 000	7,80
Février 2015	160 000	8,70
	9 647 832	

RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le 1er octobre 2001, les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole OSK (auparavant, elles étaient négociées à la Bourse de Montréal sous le même symbole). Osisko a été admise à la TSX le 15 novembre 2007 et ses actions ont été inscrites à la cote de la TSX à l'ouverture des marchés le 15 novembre 2007. Les actions de la Société se transigent également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Depuis le 23 mars 2009, la Société est incluse dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que dans l'indice aurifère mondial S&P/TSX et l'indice miner mondial S&P/TSX.

6.1 Cour et volume des opérations

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires au cours du plus récent exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

Mois	Haut ($)	Bas ($)	Volume
Janvier	5,44	2,66	23 247 052
Février	5,54	4,26	55 912 295
Mars	6,05	4,22	55 673 782
Avril	6,10	4,91	35 171 684
Mai	7,22	5,43	31 994 799
Juin	7,55	6,25	35 310 867
Juillet	7,15	6,14	24 477 953
Août	7,70	6,77	54 035 957
Septembre	9,24	6,88	71 850 547
Octobre	8,34	6,90	34 745 819
Novembre	8,55	7,01	71 638 566
Décembre	9,06	7,80	32 886 391

6.2 Ventes antérieures

Le 25 février 2009, la Société a réalisé la clôture d'un placement public au moyen d'un prospectus simplifié, dans le cadre d'une prise ferme, avec un syndicat de preneurs fermes. Osisko a émis un total de 88 550 000 unités de la Société au prix de 4,55 $ l'unité pour un produit brut global de 402,9 millions de dollars. Les frais liés à cette opération sont estimés à 21,1 millions de dollars, y compris une commission de 5 % sur le produit brut payable aux preneurs fermes.

Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire. Chaque bon de souscription conférait à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire supplémentaire sur paiement du prix d'exercice de 5,45 $ jusqu'au 17 novembre 2009. Osisko affecte le produit du placement à la mise en valeur et à la construction de son projet Canadian Malartic et à son fonds de roulement.

Le 26 juin 2009, la Société a clos un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier aux termes duquel elle a émis un total de 1 216 000 actions accréditives au prix de 8,75 $ l'action, moyennant un produit brut global de 10,6 millions de dollars. Ces fonds ont été affectés à la poursuite intensive de campagnes d'exploration sur plusieurs projets d'exploration et sur le projet afin d'augmenter l'inventaire de réserves et de ressources d'Osisko.

Le 1er septembre 2009, la Société a clos avec un syndicat de preneurs fermes un deuxième appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus simplifié par voie de prise ferme. Osisko a émis un total de 21 361 250 actions ordinaires au prix de 7,00 $ l'action ordinaire, moyennant un produit brut global de 149,5 millions de dollars. Le produit net du placement s'établissant à 141,8 millions de dollars est affecté à la mise en valeur et à la construction du projet Canadian Malartic et aux fins générales du fonds de roulement.

Le 24 septembre 2009, Osisko a conclu une entente de financement avec OIRPC, filiale en propriété exclusive de l'Office d'investissement du RPC. Selon les conditions de l'entente, au moment de l'encaissement de la première tranche de 75 millions de dollars, Osisko a émis à OIRPC 7 millions de bons de souscription pouvant être exercés au plus tard le 24 septembre 2014, au prix de 10,75 $, ce qui

représente une prime de 30 % sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 15 jours. Si Osisko encaisse la deuxième tranche de 75 millions de dollars, l'OIRPC recevra 5,5 millions de bons de souscription supplémentaires d'une échéance de cinq ans et à des conditions similaires à celles des bons de souscription émis au moment de l'encaissement de la première tranche.

Le 9 novembre 2009, Osisko a conclu avec la SGF une entente de financement de 75 millions de dollars au moyen d'une débenture senior non garantie, convertible au gré de la SGF en actions d'Osisko au prix de 9,18 $ l'action. Cette débenture porte intérêt au taux de 7,5 %. Le capital initial doit être remboursé au plus tard le 9 novembre 2014. Le produit sera affecté au financement de la mise en valeur et de la construction du projet Canadian Malartic.

Le 18 décembre 2009, la Société a clos un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier aux termes duquel elle a émis un total de 335 290 actions accréditives au prix de 11,30 $ l'action, moyennant un produit brut de 3,8 millions de dollars. Ces fonds ont été affectés à la poursuite intensive de campagnes d'exploration sur plusieurs projets d'exploration et sur le projet afin d'augmenter l'inventaire de réserves et de ressources d'Osisko.

RUBRIQUE 7. TITRES ENTIERCÉS

La Société a conclu une première convention d'entiercement le 19 mai 1983 et une deuxième le 17 juin 1999 aux termes de l'Instruction générale québécoise Q-4, Placement des titres de sociétés d'exploration ou de mise en valeur du secteur primaire. Le 4 août 2008, les conventions d'entiercement précitées ont été remplacées par une convention d'entiercement intervenue entre CIBC Mellon agissant à titre de dépositaire, la Société et certains actionnaires (la « **convention d'entiercement** ») aux termes de l'Instruction générale 46-201 – Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne.

Le calendrier de libération des actions ordinaires entiercées était le suivant.

Date	Actions entiercées libérées (en %)
60 jours après la publication du communiqué de presse annonçant la conclusion de la convention d'entiercement	25 %
6 mois après cette date	25 %
12 mois après cette date	25 %
18 mois après cette date	25 %

Au 4 février 2010, aucune autre action n'est entiercée.

RUBRIQUE 8. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

8.1 Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant présente les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société et leur occupation principale actuelle.

Chacun des administrateurs a été élu pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

Nom et lieu de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années
Victor Bradley[1, 2] Alpes-Maritime France	Administrateur et président du conseil d'administration	Novembre 2006	M. Bradley est comptable agréé. Il est actuellement président du conseil d'administration d'Osisko. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières, y compris AIM Resources Limited, Aura Mineras Inc., Castillian Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc., Nortec Ventures Corp. et Yamana Gold Inc.
Sean Roosen Ontario, Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Septembre 2003	M. Roosen est président et chef de la direction d'Osisko depuis mars 2006. Il est également chef de l'exploitation d'EurAsia Holding A.G. M. Roosen est aussi un administrateur de Bowmore Exploration Ltd. et de Rio Novo Gold Inc., deux sociétés minières ouvertes.
André J. Douchane [1,4] Ontario, Canada	Administrateur	Juin 2007	M. Douchane est président et chef de la direction de Starfield Resources Inc., (société au stade de l'exploration et de la mise en valeur des éléments du groupe cuivre, nickel et platine). D'avril 2003 à décembre 2005, il a été président et chef de la direction de North American Palladium Ltd. M. Douchane est présentement président du conseil d'administration de North American Palladium Ltd.
Staph Leavenworth Bakali [1,2,3] Londres, Royaume-Uni	Administrateur	Mars 2006	M. Bakali est président et chef de la direction de Genocea Biosciences (société de découverte, de développement et de commercialisation de vaccins clés), et président du conseil d'administration de LeapFrog Investment LLP, société active dans le secteur des services financiers. M. Bakali a été chef de l'exploitation de Corporation ID Biomédical de février 2004 à avril 2006. M. Bakali est administrateur non membre de la direction d'Intercell A.G. et administrateur de Phoqus Pharmaceuticals Limited.
Norman Storm [2,3] Jurmala, Lettonie	Administrateur	Octobre 2003	M. Storm est chef de la direction d'EurAsia Holding AG (société de placement dans le secteur des ressources naturelles) ainsi que chef de la direction de EurAsia Resource Holdings AG et administrateur délégué de RV Resource Value Holding PLC ainsi qu'administrateur de Condor Petroleum Inc.
Serge Vézina[3,4] Québec, Canada	Administrateur	Septembre 2007	M. Vézina est ingénieur et consultant minier depuis juin 2006; de mars 1998 à juin 2006 auprès de Cambior Inc., plus récemment vice-président, Génie industriel et environnement d'avril 2001 à juin 2006. Depuis février 2009, M. Vézina est aussi administrateur de Stornoway Diamond Corporation.
Robert Wares[4] Québec, Canada	Vice-président directeur, chef de l'exploitation et administrateur	Août 1998	M. Wares a été président et chef de la direction d'Osisko d'août 1998 à mars 2006 et il est vice-président directeur et chef de l'exploitation de la Société depuis mars 2006. M. Wares est actuellement administrateur d'Augusta Resource Corporation, de Bowmore Exploration Ltd. et de Wildcat Silver Corporation.

Nom et lieu de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années
John Burzynski Ontario, Canada	Vice-président, Développement corporatif	Juin 2003	M. Burzynski a été consultant en chef de la Géologie et vice-président, Exploration pour Osisko de juin 2003 à mars 2006 et il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006.
Sergio Cattalani Québec, Canada	Vice-président, Exploration	Avril 2009	M. Cattalani est vice-président, exploration avec Osisko depuis avril 2009. Avant de se joindre à Osisko, il a été géologue principal chargé de projets d'exploration et de mise en valeur. En 2008, M. Cattalani a travaillé pour Hecla Mining Company of Canada au sein du Groupe d'élaboration et d'évaluation de projets axés sur l'Argentine, le Pérou, et l'Alaska. Auparavant, il a été géologue principal auprès d'Inco et de Vale-Inco au sein de leur Groupe technique et a travaillé à l'évaluation et à la mise en valeur de projets à l'international, tel qu'au Brésil (gîtes cuivre-or-oxydes de fer, latérites nickelifères), en Chine et en Australie (gisements magmatiques de nickel-cuivre), en Turquie, en Indonésie et en Amérique du Nord (sulfures massifs volcanogènes, gîtes épithermaux, gîtes de porphyres cuprifères).
Bryan A. Coates Québec, Canada	Vice-président, Finances et chef de la direction financière	Mai 2007	M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, il a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et de IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates est actuellement administrateur de Semafo Inc. et de U308 Corp.
Jean-Sébastien David Québec, Canada	Vice-président, Développement durable	Octobre 2007	M. David est vice-président, Développement durable d'Osisko. De mai 2006 à septembre 2007, M. David a occupé les fonctions de directeur général, Développement durable chez Cambior Inc. et chez IAMGOLD Corporation à la suite de son acquisition de Cambior Inc. et auparavant chez Louisiana Pacific d'août 2000 à mai 2006.
André Le Bel Québec, Canada	Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société	Novembre 2007	M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et secrétaire d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il occupait depuis juillet 1997 les fonctions de conseiller juridique principal chez Cambior inc. avant d'être promu au poste de vice-président, Affaires juridiques d'e IAMGOLD Corporation à la suite de son acquisition de Cambior inc.
Luc Lessard Québec, Canada	Vice-président, Ingénierie et Construction	Octobre 2007	M. Lessard est vice-président, Ingénierie et Construction d'Osisko. De janvier 2000 à novembre 2006, M. Lessard a été directeur général, Projet et Constructoin de Cambior inc. puis, après l'acquisition de Cambior inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation.
Robert Mailhot Québec, Canada	Vice-président, Ressources humaines	Mai 2009	M. Mailhot est vice-président, Ressources humaines d'Osisko depuis mai 2009. Avant de se joindre à Osisko, M. Mailhot a été directeur général des relations industrielles de Télébec-Northern Tel de mai 2002 à avril 2009.

Notes : (1) Membre du comité de vérification
(2) Membre du comité de rémunération
(3) Membre du comité de régir d'entreprise et des nominations
(4) Membre du comité d'environnement, santé et sécurité

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société.

Au 25 mars 2010, les administrateurs et dirigeants détenaient directement 5 130 749 actions ordinaires, ce qui représente 1,53 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société.

8.2 Interdiction d'opérations, Faillites, Amendes ou Sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'était, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière de toute compagnie qui, (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, à l'exception de M. Robert Wares qui était administrateur de Wildcat Silver Corporation lorsqu'elle a reçu un avis de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique relatif à la délivrance d'une interdiction d'opérations applicables à la direction le 30 novembre 2007 au sujet du dépôt tardif de ses états financiers consolidés vérifiés annuels pour l'exercice terminé le 30 juin 2007. Cette ordonnance d'interdiction d'opérations applicables à la direction a été révoquée le 8 janvier 2008. À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influer considérablement sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une compagnie qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de toute législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic est nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou d'un actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influer considérablement sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de toute législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs de tel administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou d'un actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influer considérablement sur le contrôle de la Société n'a fait l'objet d'aucune pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu aucune entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni n'a fait l'objet d'aucune autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

8.3 Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de l'équipe de direction d'autres sociétés de ressources ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des

opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts dans le cadre de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

RUBRIQUE 9. LITIGES

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige.

RUBRIQUE 10. MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

RUBRIQUE 11. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société est Compagnie Trust CIBC Mellon, au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2A6.

RUBRIQUE 12. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats suivants, la Société n'a conclu aucun contrat important, sauf ceux conclus dans le cours normal des activités :

- la convention de prise ferme datée du 9 février 2009 et intervenue entre la Société et Thomas Weisel Partenaires Canada Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Corporation de Valeurs Mobilières Dundee, RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc., Financière Banque Nationale Inc., Paradigm Capital Inc., La Corporation Canaccord Capital, Valeurs Mobilières TD Inc. et PI Financial Corp. relativement aux placements;
- l'acte de fiducie régissant les bons de souscription daté du 25 février 2009 et intervenu entre la Société et Société de Fiducie CIBC Mellon relativement au placement;
- la convention de prise ferme datée du 18 août 2009 et intervenue entre la Société et Thomas Weisel partners Canada Inc., BMO Nesbitt Burns Inc. et Corporation de Valeurs Mobilières Dundee relativement au financement conclu le 1er septembre 2009;
- la convention de financement datée du 24 septembre 2009 et intervenue entre Osisko et OIRPC, filiale en propriété exclusive de l'Office d'investissement du RPC relativement à un financement de 150 millions de dollars mis à la disposition d'Osisko en deux tranches;
- la convention de souscription datée du 24 août 2009 et intervenue entre Osisko et la SGF relativement à un financement de 75 millions de dollars au moyen d'une débenture senior non garantie, convertible au gré de la SGF en actions d'Osisko au prix de 9,18 $ l'action;
- la convention de soutien datée du 21 mars 2010 et intervenue entre la Société et Brett aux termes de laquelle Osisko offrira d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Brett.

RUBRIQUE 13. INTÉRÊTS DES EXPERTS

13.1 Nom des experts

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice terminé le 31 décembre 2007 :

Richard Gowans, ing.
MICON International Limited
390, Bay Street, bureau 900
Toronto (Ontario) Canada

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 2800
Montréal (Québec) Canada

David Runnels, ing.
BBA Inc.
630, boulevard René-Levesque Ouest,
bureau 2500
Montréal (Québec) Canada

Louis-Pierre Gignac, ing.
G Services Miniers Inc.
8250, rue Racine
Brossard (Québec) Canada

B. Terrence Hennessey, géologue
MICON International Limited
390, Bay Street, bureau 900
Toronto (Ontario) Canada

André-Martin Bouchard. ing.
Genivar Société en commandite
1600, boulevard René-Levesque Ouest,
16e étage
Montréal (Québec) Canada

Elzéar Belzile, ing.
Belzile Solutions Inc.
399, Montée du Sourire,
Rouyn-Noranda (Québec) Canada

Michel R. Julien, ing.
Golder Associés Limitée
9200, boulevard de l'Acadie
Montréal (Québec) Canada

13.2 Intérêts Des Experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic et le rapport Canadian Malartic mis à jour. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour sont indépendants au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport Canadian Malartic mis à jour ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, géologue, qui est une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 et un dirigeant d'Osisko. En date des présentes, M. Wares détient 1 746 500 actions ordinaires (soit 0,5 % des actions ordinaires en circulation) et des options lui permettant d'acquérir 650 000 actions ordinaires d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux vérificateurs du *Code de déontologie des comptables agréés* de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

RUBRIQUE 14. INFORMATION ADDITIONNELLE

14.1 Comité de Vérification

Le but du Comité de Vérification du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, la vérification, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité de Vérification est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, le vérificateur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité de Vérification figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

Composition du comité de vérification

Nom	Indépendant	Possède des compétences financières
Victor Bradley	Oui	Oui
Staph Leavenworth Bakali	Oui	Oui
André J. Douchane	Oui	Oui

Le comité de vérification se compose de trois administrateurs indépendants tel que l'exige le Règlement 52-110 sur le comité de vérification. Tous les membres du comité « possèdent des compétences financières » et ont la capacité de lire et de comprendre des états financiers.

Formation et expérience pertinente

Les trois membres du comité de vérification tel qu'il était constitué le 31 décembre 2009, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité de vérification qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. Bradley est comptable agréé avec plus de quarante années d'expérience dans l'industrie minière dont quinze ans au sein de la société Cominco Ltée où il a occupé diverses fonctions, notamment à titre de contrôleur. M. Bradley a fondé Yamana Gold Inc., société minière établie à Toronto et il en a été l'administrateur principal. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières, y compris AIM Resources Limited, Aura Minerals Inc., Castillian Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Ventures Corp.

M. Leavenworth Bakali a obtenu une Maîtrise en Administration de l'Université de Londres (London Business School). Il possède plus de vingt ans d'expérience dans le milieu des affaires sur le plan international, incluant cinq ans à titre de haut dirigeant et administrateur de sociétés publiques. M. Bakali est président et chef de la direction de Genocea Biosciences, et président du conseil de LeapFrog Investment LLP, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers. M. Bakali a été chef de la direction de Corporation ID Biomedical de février 2004 à avril 2006 et il a été chef de l'exploitation de Powderject Pharma de janvier 2001 à février 2004. M. Bakali est également administrateur non-cadre de Intercell A.G. et administrateur de Phoqus Pharmaceuticals Limited.

M. Douchane possède plus de 35 années d'expérience dans tous les niveaux de l'industrie minière. M. Douchane est titulaire d'un B. Sc. génie minier (*B.S. in Mining Engineering*) du *New Mexico Institute of Mining and Technology*. Il a également complété le *Executive Business Program* de la *Kellogg School of Business*. M. Douchane est actuellement président et chef de la direction de Starfield Resources Inc., un émetteur coté à la TSX. M. Douchane est également président du conseil de North American Palladium Ltd. Il a été président et chef de la direction de North American Palladium Ltd. du mois d'avril 2003 jusqu'en décembre 2005. Avant avril 2003, il était vice-président des Opérations pour Franco Nevada.

Honoraires pour les services du vérificateur externe

Les honoraires facturés à la Société par son vérificateur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

	Exercice 2009 ($)	**Exercice 2008 ($)**
Honoraires de vérification	117 000	70 355
Honoraires pour services liés à la vérification	170 655	42 000
Honoraires pour services fiscaux	34 350	137 525
Total	**322 005**	**249 880**

14.2 Information additionnelle

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés vérifiés, les notes y afférentes ainsi que le rapport du vérificateur de la Société s'y rapportant, de même que le Rapport de Gestion de la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de

participation dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle.

Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, sous réserve que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

ANNEXE « A »

CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

I. Objectifs du comité de vérification

Les objectifs du comité de vérification sont d'assister le conseil d'administration dans le cadre :

1. de la supervision des principes, normes et règles de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures de vérification interne de la Compagnie;

2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Compagnie et de leur vérification indépendante;

3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des vérificateurs externes;

4. de l'évaluation de l'indépendance des vérificateurs externes;

5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Compagnie; et

6. de la conformité de la Compagnie en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le comité de vérification a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Compagnie est chargée de veiller à la préparation, la présentation et à la fiabilité des états financiers de la Compagnie. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assure la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les vérificateurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter une vérification adéquate des états financiers annuels de la Compagnie et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du comité de vérification ne sont pas des employés à temps plein de la Compagnie et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des vérificateurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en vérification, y compris en ce qui concerne l'indépendance des vérificateurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du comité de vérification ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou tout autre forme de procédure de révision, de vérification ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des vérificateurs; et chaque membre du comité de vérification est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Compagnie, desquelles celui-ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au comité de vérification par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au conseil d'administration), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que de vérification fournis à la Compagnie par les vérificateurs.

Les vérificateurs externes doivent rendre compte au conseil d'administration et au comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires. Le conseil d'administration, avec l'aide du comité de vérification, a le pouvoir et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les vérificateurs externes.

Les vérificateurs externes soumettent annuellement à la Compagnie et au comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires de la Compagnie, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Compagnie (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les vérificateurs externes soumettent annuellement à la Compagnie et au comité de vérification une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification.*

II. Composition du comité de vérification

Le comité de vérification est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, tel que défini dans les lois applicables ainsi que dans les règles et les lignes directrices des Bourses, lesquels administrateurs sont nommés par le conseil d'administration. Il revient au conseil d'administration de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du comité de vérification.

Les membres du comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Compagnie), et au moins un membre du comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le conseil d'administration à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

III. Réunions, structure et mode de fonctionnement du comité de vérification

Le comité de vérification se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels vérifiés et des états financiers trimestriels, ainsi que tout autre sujet s'y rapportant. Le comité de vérification peut exiger que de tout dirigeant ou employé de la Compagnie, de même que les conseillers et les vérificateurs externes, assistent à une réunion du comité de vérification ou rencontrent tout membre ou conseiller du comité de vérification.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis en vertu des dispositions du Règlement Général no. 2005-1 de la Compagnie se rapportant à la réglementation des réunions et du fonctionnement du conseil d'administration telles qu'applicables et compatible en regard des dispositions de la présente charte et des autres dispositions adoptées par le conseil d'administration concernant le mode de fonctionnement et la constitution du comité.

IV. Responsabilités et pouvoirs du comité de vérification

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le comité de vérification jouit d'un accès illimité à l'information et il exerce les fonctions et les pouvoirs suivants :

1. relativement aux vérificateurs externes,

   (i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des vérificateurs externes et de recommander au conseil d'administration la nomination des vérificateurs externes pour approbation par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des vérificateurs externes;

   (ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux vérificateurs externes pour leurs services de vérification;

   (iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non-liés à la vérification pouvant être rendus par les vérificateurs externes de la Compagnie à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas une incidence sur l'indépendance des vérificateurs. Le comité de vérification peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au comité;

   (iv) de s'assurer que les vérificateurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les vérificateurs externes sont responsables de s'assurer que cette déclaration soit exacte et complète), de discuter avec les vérificateurs externes de tout lien ou service divulgués dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des vérificateurs externes de la Compagnie, ainsi que de recommander au conseil d'administration de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les vérificateurs externes sont indépendants;

   (v) d'aviser les vérificateurs externes qu'ils doivent rendre compte au comité de vérification et au conseil d'administration, en tant que représentants des actionnaires; et

2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes,

   (i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au comité de vérification une analyse relative aux pratiques et enjeux importants reliés à la communication d'information financière;

   (ii) de s'assurer que les vérificateurs externes préparent et présentent annuellement un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences dans le traitement comptable de l'information financière à l'intérieur des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussion avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les vérificateurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les vérificateurs externes et la direction, telles des lettres de la direction ou la liste des questions non résolues; et 4) tout autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le comité de vérification;

   (iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au comité de vérification par les vérificateurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :

- les lacunes soulevées suite à la vérification du design et de la mise en œuvre des contrôles internes;
- la possibilité de fraude dans la vérification des états financiers;
- la détection d'actes illégaux;
- les responsabilités des vérificateurs externes selon les normes de vérification généralement reconnues;
- les principales politiques comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de la vérification;
- la responsabilité des vérificateurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers vérifiés;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussion avec la direction avant la rétention des services des vérificateurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de la vérification;
- l'avis des vérificateurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise; et
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les vérificateurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les vérificateurs externes pour :

- discuter de l'étendue de la vérification annuelle;
- discuter des états financiers vérifiés, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des états financiers intermédiaires non vérifiés, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Compagnie qui sont utilisés pour les fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de toute vérification ou de tout rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les vérificateurs externes, concernant les rapports financiers de la Compagnie;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les vérificateurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les vérificateurs externes comptent soumettre au conseil d'administration et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et de vérification de la Compagnie, proposés ou envisagés par les vérificateurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;

- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités réglementaires ou les agences gouvernementales, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers, de l'information financière ou des politiques comptables de la Compagnie;
- réviser, évaluer et superviser le programme de gestion de risques de la Compagnie, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
  - l'évaluation des risques;
  - l'évaluation quantitative du risque couru;
  - les mesures de réduction de risques; et
  - la divulgation de risques;
- réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de développement et de relève;

(v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Compagnie;

(vi) de discuter, avec le Vice-président, Affaires juridiques ou le Secrétaire corporatif de la Compagnie, de tout sujet juridique pouvant avoir un effet important sur les états financiers et les politiques de conformité de la Compagnie, y compris des avis importants transmis aux agences gouvernementales, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces agences;

(vii) de réviser et de discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Compagnie relativement à la procédure de certification des états financiers de la Compagnie selon les articles 302 et 906 de SOX, du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intérimaires des émetteurs* et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable.

3. relativement aux rapports et aux recommandations,

(i) de préparer et de réviser tout rapport et autre information à être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Compagnie;

(ii) de réviser et de recommander au Conseil d'administration, l'approbation des états financiers intermédiaires et annuels vérifiés de la Compagnie, ainsi que les rapports de gestion et communiqués de presse y reliés;

(iii) de réviser et de recommander au Conseil d'administration l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Compagnie conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Compagnie;

(iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Compagnie, extraites ou dérivées des états financiers de la Compagnie, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;

(v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute mise à jour au Conseil d'administration;

(vi) de passer en revue et réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent, tel que nécessaire, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil d'administration, et superviser la conformité à ce Code; et

(vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au conseil d'administration, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le comité de vérification pourrait juger nécessaire ou à propos; et

4. de réviser, de discuter avec la direction, et d'approuver, toutes les transactions entre parties apparentées,

5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, les contrôles internes, et la vérification, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou de vérification, conformément aux lois et aux règlements applicables, et

6. établir des politiques d'embauche concernant les associés, les employés, les associés antérieurs ainsi que les employés antérieurs des vérificateurs externes actuels et, selon les circonstances, des vérificateurs externes antérieurs de la Compagnie.

V. Ressources et pouvoirs du comité de vérification

Le comité de vérification a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour se libérer de toute responsabilité, en son entière discrétion, y compris le pouvoir de retenir les services de vérificateurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des vérifications ou des révisions particulières, et de retenir les services de conseillers spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

Adoptée le : 21 février 2008
Révisée le : 15 février 2010

NOTICE ANNUELLE

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

30 mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE **1**

RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ **4**

NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION 4

RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ **5**

2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES ET PERSPECTIVES POUR 2011 5
2.2 ACQUISITIONS SIGNIFICATIVES 13

RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ **13**

3.1 APERÇU GÉNÉRAL 13
3.2 PROJETS MINIERS 15
3.2.1 Projet Canadian Malartic *15*
Avis de renseignements techniques 15
Description et emplacement de la propriété 15
Titres miniers 15
Droits et obligations associés aux titres miniers 16
Ententes et charges 16
Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures 17
Autorisations et permis environnementaux 18
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique 19
Accès 19
Climat 19
Ressources locales 19
Infrastructures 19
Géographie physique 19
Historique 20
Détenteurs précédents et détenteur actuel 20
Historique d'exploration 21
Historique de forage 22
Historique de production 23
Contextes géologiques 24
Minéralisation 25
Canadian Malartic 25
Barnat Sud 25
Forage 26
Base de données 26
Forage complété en 2010 26
Carottes et tubage 26
Arpentage des collets de forage 26
Levés de fond de trou 27
Approche et méthodologie d'échantillonnage 27
Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession 27
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité 28
Laboratoires d'analyse 28
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse 29
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ 30
Estimations de ressources et de réserves minérales 30
Opérations minières 35
Plan annuel de production minière 35
Traitement du minerai 37
Coût d'exploitation 37
Développement 38

Développement des activités minières 38
Relations communautaires 38
Environnement 39
Santé et sécurité 40
3.2.2 Projet Hammond Reef 40
Avis de renseignements techniques 40
Description et emplacement de la propriété 40
Titres miniers 40
Droits et obligations associés aux titres miniers 41
Ententes et charges 41
Responsabilités environnementales 43
Autorisations et permis environnementaux 44
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographique physique 44
Accès 44
Climat 44
Ressources locales 45
Infrastructures 45
Géographie physique 45
Historique 46
Détenteurs précédents et détenteur actuel 46
Historique d'exploration et de forage 46
Historique de production 48
Contextes géologiques 48
Minéralisation 49
Forage 50
Base de données 50
Forage complété en 2010 51
Carottes et tubage 51
Arpentage des collets de forage 51
Levés de fond de trou 52
Approche et méthodologie d'échantillonnage 52
Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession 52
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité 53
Laboratoires d'analyse 53
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse 53
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ 54
Estimations de ressources minérales 54
Développement 56
Infrastructures 56
Calendrier 57
Relations communautaires 57
3.3 EXPLORATION – AUTRES PROJETS 57
Nouvelles opérations 57
Travaux d'exploration 58
3.4 FACTEURS DE RISQUE 60
Risques financiers 60
Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires 60
Risque lié aux conditions sectorielles 60
Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales 61
Risque de retard de projet 61
Risque opérationnel 61
Risques liés aux relations communautaires 61
Risque lié à la réglementation gouvernementale 62
Risques environnementaux 62
Risque lié aux assurances 63
Risque lié au caractère incertain des titres de propriété 63
Risques liés aux conflits d'intérêts 63

RUBRIQUE 4. DIVIDENDES ET DISTRIBUTION 63

RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL 64

RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 65

6.1 COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS 66
6.2 PLACEMENTS ANTÉRIEURS 66

RUBRIQUE 7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 66

7.1 NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS 66
7.2 INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS 71
7.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS 72

RUBRIQUE 8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI 72

RUBRIQUE 9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES 72

RUBRIQUE 10. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 73

RUBRIQUE 11. CONTRATS IMPORTANTS 73

RUBRIQUE 12. INTÉRÊTS DES EXPERTS 73

12.1 NOM DES EXPERTS 73
12.2 INTÉRÊTS DES EXPERTS 74

RUBRIQUE 13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 75

13.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION 75
Composition du comité de vérification 75
Formation et expérience pertinente 75
Honoraires pour les services du vérificateur externe 76
13.2 INFORMATION ADDITIONNELLE 76

Notes Explicatives

1. Dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, (la "**Notice Annuelle**"), "Osisko" et la "Société" réfèrent à Corporation Minière Osisko, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2010 à moins d'indication contraire.

2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et par le Rapport de Gestion de la Direction portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site Internet SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site internet de la Société (www.osisko.com).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les prix futurs de l'or et de l'argent, le calendrier et l'importance de la production future estimative, les coûts de production, les fluctuations des monnaies, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, les besoins en capitaux futurs, les résultats des forages et l'estimation des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent;
- l'incidence des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- l'accessibilité à des sources de financement pour les projets de mise en valeur futurs de la Société;
- l'estimation par la Société de ses coûts de production, de sa production anticipée et de sa productivité;
- les prix du carburant et de l'énergie;

- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour la mise en valeur du projet de la Société;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de l'estimation des ressources par la Société (notamment à l'égard du volume, de la teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'exploitation et le prix sur lesquelles cette estimation repose;
- les modifications devant être apportées aux règlements et aux politiques des gouvernements ainsi qu'aux avantages fiscaux et aux taux d'imposition;
- les risques environnementaux, incluant une augmentation des limites à la réglementation;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et les communautés situées près de ses projets miniers.

Les facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats réels de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Pour des facteurs de risque additionnels décrits plus en détail, voir la rubrique « **3.4 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également en garde le lecteur à l'effet de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir pour l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente Notice Annuelle sont visés expressément pas cette mise en garde.

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **AQ/CQ** », abréviation d'assurance qualité/contrôle de qualité;

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **BM** » désigne un bail minier;

« **CDC** » désigne un claim désigné sur carte;

« **CL** » désigne un claim jalonné;

« **cm** », abréviation de centimètre;

« **CM** » désigne une concession minière;

« **dépenses en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **diamètre BQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 36,5 mm;

« **diamètre NQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 60,0 mm;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de l'aménagement du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de gramme par tonne;

« **gisement** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou d'aménagement; un gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« ha », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalant à 10 000 mètres carrés;

« **kg** », abréviation de kilogramme;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **kt** » désigne des milliers de tonnes métriques;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **mm** », abréviation de millimètre;

« **once** » ou « **oz** » s'entend d'une once troy, une unité de mesure équivalant à 31,1035 g quand il est question d'or ou d'argent;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l' information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 51-102** » s'entend du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées »** désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables »** désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux de base, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croute terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir

d’emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l’espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s’entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d’un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l’estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l’aide de techniques appropriées à partir d’emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d’une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d’affinage;

« **t** », ou « **tonne** », s’entend d’une tonne métrique équivalant à 1 000 kg;

« **tonne courte** », s’entend d’une unité de mesure équivalant à 2000 livres (907, 18474 kg);

« **tpj** », abréviation de tonne par jour.

RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Nom, Adresse et Constitution

Osisko a été constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée. », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres (le « fractionnement d'actions »). Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko ».

Le 13 août 2010, Brett Resources Inc. (« **Brett** ») est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société et, en conséquence, sa dénomination a été remplacée le 6 octobre 2010 par « Osisko Hammond Reef Gold Ltd. » (« **OHRG** »). À court terme, cette opération positionne Osisko comme producteur aurifère diversifié et en croissance grâce, notamment, à la propriété de la propriété aurifère Hammond Reef. Hammond Reef est un projet de mise en valeur susceptible de se transformer en une grande mine à ciel ouvert. L'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont ainsi concentrés sur sa propriété Canadian Malartic, qu'elle détient à 100 % (la « **propriété Canadian Malartic** » ou le « **projet Canadian Malartic** ») et sa nouvelle propriété Hammond Reef (la « **propriété Hammond Reef** » ou le « **projet Hammond Reef** ») (se reporter à la rubrique 3.2 **« Projets miniers »**).

Le tableau qui suit illustre les participations de la Société dans d'importantes propriétés minières :

ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ ET DES PROPRIÉTÉS[1]
en date du 31 décembre 2010

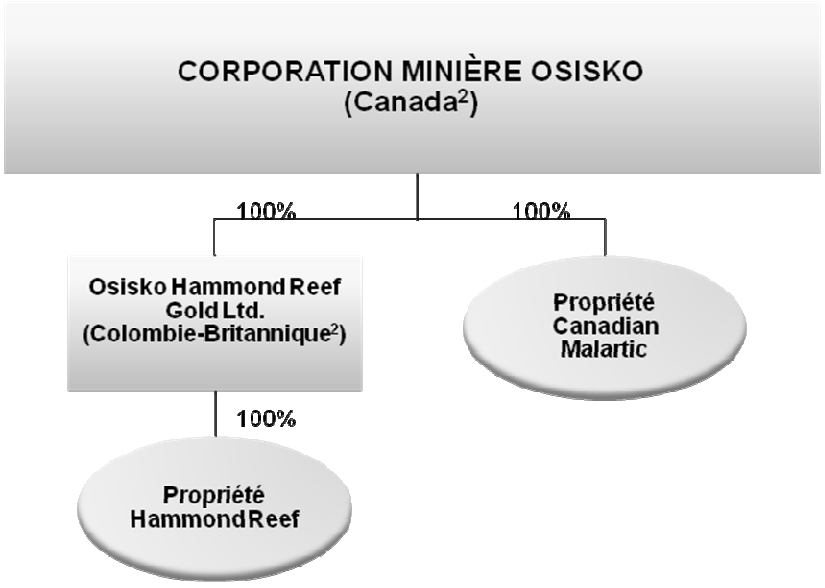

[1] Ce tableau n'inclut pas toutes les filiales de la Société ni tous les membres du même groupe que celle-ci.
[2] Territoire de constitution.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, case postale 211, Montréal (Québec) H3B 2S2.

RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

La Société exerce ses activités dans les domaines de l'acquisition, de l'exploration, de la mise en valeur et de l'exploitation de propriétés minières dans les Amériques, principalement celles qui contiennent de l'or et des métaux précieux connexes. Les activités d'Osisko sont concentrées principalement sur ses propriétés Canadian Malartic et Hammond Reef, qui lui appartiennent à 100 % (se reporter à la rubrique 3.2 « **Projets miniers** »).

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2011

Événement	Date	Détails	Historique sur trois exercices
Expansion de la Société et développement stratégique			
- Adoption d'un régime de droits des actionnaires (le « **RDA** »)	17 mai 2010	Le 17 mai 2010, le conseil d'administration de la Société a adopté un RDA qui a été ratifié par 94,1 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 30 juin 2010. Le RDA vise à donner au conseil d'administration et aux actionnaires suffisamment de temps pour examiner convenablement toute offre publique d'achat visant la Société et à permettre la présentation d'offres concurrentes et de propositions de rechange.	
- Acquisition de Brett (acquisition non significative selon la partie 8 du Règlement 51-102)	19 août 2010 (après la circulaire contenant l'offre et la note d'information datée du 13 avril 2010)	Le 19 mai 2010, Osisko a acquis environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les autres actions au moyen d'un plan d'arrangement. À court terme, cette opération permet à Osisko de se diversifier en devenant un producteur aurifère en croissance grâce, notamment, à la propriété de la propriété Hammond Reef. Hammond Reef contient actuellement des ressources minérales présumées de 6,70 millions d'onces d'or conformes au Règlement 43-101 (259,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,8 g/t Au à un seuil de coupure de 0,3 g/t Au), qui se trouvent à 97 % à moins de 300 mètres de la surface. Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique 3.2, **« Projets miniers »**.	
Mise en valeur de projets miniers			
- Construction d'un nouveau quartier résidentiel pour relocaliser le secteur sud de Malartic	2008	Construction des infrastructures; conception et études techniques des cinq immeubles institutionnels; lancement de la construction de la nouvelle école primaire (École des Explorateurs), du centre de la petite enfance et du centre de formation des adultes. L'ensemble du programme de relogement initial prévoyait la	

		relocalisation ou l'achat de 205 habitations. La relocalisation des unités d'habitation à Malartic a commencé le 9 juillet 2008 et s'est terminée en août 2010.
- Dépôt d'une étude d'impact sur l'environnement (l'« **étude d'impact sur l'environnement** ») auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (le « **MDDEP** »)	4 septembre 2008	L'étude d'impact sur l'environnement conclut qu'en raison de l'emplacement choisi pour aménager les infrastructures minières, de la technologie adoptée et des communications ouvertes menées avec les divers intervenants, le projet Canadian Malartic aurait un impact minime sur l'environnement et sur la population et se situerait bien dans la fourchette des normes industrielles acceptables. Au cours des travaux réalisés à ce jour, Osisko a en outre démontré qu'elle était un partenaire de taille dans le développement responsable de Malartic et des environs. Cette étude a souligné également les retombées importantes que le projet aurait sur l'économie locale et régionale. Cette étude peut être consultée sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.
- Étude de faisabilité visant la propriété Canadian Malartic (l'« **étude de faisabilité** »)	25 novembre 2008	L'étude de faisabilité a conclu que la Société devrait passer au stade final de mise en œuvre, ce qui consiste à obtenir du financement pour le projet, à terminer le programme de relogement avant la fin de 2009, à obtenir les permis et les autorisations nécessaires auprès des autorités gouvernementales et de réglementation, à poursuivre le programme d'études techniques et à entamer les travaux de construction. Pour de plus amples détails sur les résultats de l'étude de faisabilité, se reporter à la rubrique 3.2, **« Projets miniers »**. L'étude de faisabilité peut être consultée sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com et sur le site Web SEDAR à l'adresse www.sedar.com.
- Ressources minérales présumées estimatives de la partie occidentale du gisement Barnat Sud (« **Barnat Sud** »)	26 janvier 2009	Barnat Sud est un gisement d'or distinct qui jouxte le gisement Canadian Malartic. Belzile Solutions en a estimé les ressources minérales présumées globales à 1,81 million d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 2,12 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 1,00 g/t Au et à 2,03 millions d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 1,74 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 0,36 g/t Au.
- Début des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le « **BAPE** »)	Mars 2009	Le 9 mars 2009, le MDDEP a donné au BAPE mandat de lancer des audiences publiques et de formuler une recommandation concernant le projet Canadian Malartic au terme de quatre mois.

Événement	Date	Détails	Historique sur trois exercices
- Mise à jour de l'estimation des ressources de Barnat Sud conforme au Règlement 43-101	2 juin 2009	Belzile Solutions a estimé qu'au seuil de coupure de 1,00 g/t Au, les ressources minérales mesurées et indiquées s'élevaient à 1,94 million d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 2,09 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources présumées de 100 000 onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 1,86 g/t Au dans la catégorie des ressources présumées. Pour de plus amples détails sur le gisement Barnat Sud, se reporter à la rubrique 3.2, **« Projets miniers »**.	
- Publication du rapport du BAPE sur l'enquête publique et les audiences sur le projet Canadian Malartic	9 juillet 2009	Ce rapport a conclu que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, incluant (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le rapport complet peut être consulté sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.	
- Décret du Conseil des ministres autorisant la construction du projet Canadian Malartic	20 août 2009	L'équipe de construction de la Société a lancé les activités de construction le 27 août 2009 après la publication du décret n^{o} 914-209.	
- Accord conjoint sur le projet Duparquet de Clifton Star Resources Inc.	11 décembre 2009	En contrepartie des dépenses d'exploration et de mise en valeur de 70 millions de dollars échelonnées sur quatre ans, Osisko a le droit de gagner une participation de 50 % dans le projet Duparquet et agira à titre d'exploitant de la coentreprise.	
- Mise à jour de l'estimation des ressources de la propriété Canadian Malartic	14 décembre 2009	Belzile Solutions a estimé qu'à un seuil de coupure ramené à 0,34 g/t Au, les ressources minérales mesurées et indiquées globales s'élevaient à 11,20 millions d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources minérales présumées de 0,47 million d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au. Cette nouvelle estimation comprenait les ressources combinées préalablement déclarées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud, ainsi que les ressources supplémentaires délimitées par les forages en cours dans les enveloppes de fosses estimées antérieurement et dans la zone juste au sud-est de ces enveloppes.	

Événement	Date	Détails	Historique sur trois exercices
- Mise à jour de l'estimation des ressources de la propriété Canadian Malartic	10 février 2010	Cette nouvelle estimation est fondée sur les ressources combinées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse s'élèvent maintenant à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 1,13 g/t après dilution, une hausse de 2,69 millions d'onces d'or ou 42,8 % par rapport à l'étude de faisabilité. Se reporter à la rubrique 3.2, **« Projets miniers »**.	
- Achèvement du programme de relocalisation	Août 2010	La Société a réussi à s'acquitter de ses obligations en 2010 et a ainsi relocaliser presque 140 habitations dans le nouveau quartier, construit 20 nouvelles maisons et six nouveaux immeubles institutionnels pour servir la population de Malartic. Des procédures d'expropriation ont été entreprises relativement à un résident. L'ordonnance d'expropriation a été accordée en août 2010.	
- Lettre d'intention concernant une option visant les propriétés aurifères West Hammond Contact et Clement Lake de Sparton Resources Inc. (« **Sparton** »)	11 novembre 2010	Osisko dispose d'un droit d'effectuer des travaux et d'une option exclusive visant l'acquisition, au maximum, d'une participation indivise de 70 % dans les propriétés aurifères de Sparton qui jouxtent la propriété Hammond Reef près d'Atikokan (Ontario). Se reporter à la rubrique 3.3, **« Exploration – Autres projets »**.	
- Réalisation à 90 % du programme de construction et d'aménagement à la propriété Canadian Malartic	31 décembre 2010	La construction et l'aménagement ont beaucoup progressé au cours de 2010, le projet atteignant un taux de réalisation à 90 %. Grâce à une excellente exécution de projet, un solide appui des entrepreneurs et des fournisseurs ainsi qu'à de bonnes conditions météorologiques, la construction s'est accélérée, ce qui a permis de rattraper environ deux mois sur le calendrier des travaux. Le début de la production est maintenant prévu pour mai 2011. Les dépenses engagées à ce jour totalisent 888 millions de dollars, le coût global étant prévu à moins de 1 milliard de dollars. Au nombre des activités principales figure la réalisation de l'immeuble qui abrite les services d'administration et l'atelier d'entretien des camions; la réalisation du programme d'infrastructure sur place, la mise en service du parc d'équipement minier mobile; la construction du « mur vert » pour atténuer l'impact des activités minières sur la communauté; la construction de l'usine et le début de l'installation d'équipements importants. Les activités minières ont été touchées par des retards dans la relocalisation de la dernière maison, ce qui a eu une	

Événement	Date	Détails	Historique sur trois exercices
		incidence sur l'avancement et l'emplacement des activités d'excavation et le mode de construction du « mur vert ». La Société a reçu 13 avis de violation, principalement en raison des niveaux de bruit dépassant la limite au cours du quart de nuit.	
Opérations financières			
- Financement par emprunt non garanti de 20 millions de dollars d'une durée de sept ans avec le Fonds de solidarité du Québec (« **FSTQ** »)	9 mai 2008	Taux d'intérêt de 9,5 % par année, payable semestriellement en actions ordinaires ou en espèces avant le début de la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital sera remboursé en un minimum de 48 versements égaux à compter du premier des événements suivants : la production commerciale du projet Canadian Malartic ou 36 mois suivant la clôture de ce financement par emprunt non garanti. La Société a également attribué au FSTQ un total de 1 100 000 bons de souscription d'actions ordinaires exerçables sur une période de 60 mois suivant la clôture du financement par emprunt non garanti, au prix de 7,46 $. Osisko peut devancer l'exercice des bons de souscription si ses actions se négocient à au moins 9,70 $ au cours des deux premières années suivant leur émission et à plus de 10,70 $ par après.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	30 septembre 2008	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, administrateurs, employés et dirigeants. La Société a émis 2 916 725 actions accréditives au prix de 4,20 $ l'action moyennant un produit brut de 12,25 millions de dollars.	
- Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (« **OPR** ») acceptée par la TSX	17 octobre 2008	Autorisation donnée à Osisko d'acquérir un maximum de 11 669 526 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % de son flottant public au 15 octobre 2008. Les 445 900 actions ordinaires achetées par Osisko aux termes de l'OPR ont toutes été achetées sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX à un prix moyen de 1,71 $ et Osisko les a remises à son agent des transferts pour les faire annuler.	
- Appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus simplifié, relativement à une acquisition ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes	25 février 2009	Émission d'un total de 88 550 000 unités au prix de 4,55 $ l'unité, contre un produit brut total de 402,9 millions de dollars. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 5,45 $ jusqu'au 17 novembre 2009. Le produit net s'est établi à 381,8 millions de dollars.	

Événement	Date	Détails	Historique sur trois exercices
- Produit de l'exercice de bons de souscription attribués	Mai et novembre 2009	8,8 millions de dollars provenant de l'exercice de 4 403 750 bons de souscription à 2 $. Un total de 1 250 bons de souscription n'ont pas été exercés et ont expiré le 10 mai 2009; 39,6 millions de dollars provenant de l'exercice de 5 015 490 bons de souscription à 7,90 $. Un total de 4 609 504 bons de souscription n'ont pas été exercés et ont expiré le 16 novembre 2009; 241,3 millions de dollars provenant de l'exercice de 44 266 256 bons de souscription à 5,45 $. Un total de 8 744 bons de souscription n'ont pas été exercés et ont expiré le 17 novembre 2009.	
- Placements privés sans courtier d'actions accréditives	26 juin 2009	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, certains investisseurs qualifiés, administrateurs, employés et dirigeants. La Société a émis 1 216 000 actions accréditives au prix de 8,75 $ l'action contre un produit brut de 10 640 000 $.	
- Appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus simplifié, relativement à une acquisition ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes	1er septembre 2009	Émission d'un total de 21 361 250 actions ordinaires au prix de 7 $ l'action ordinaire contre un produit brut global de 149,5 millions de dollars. Le produit net du placement s'élevait à 141,8 millions de dollars.	
- Financement auprès de CPPIB Credit Investments Inc. (« **CPPIB** »)	24 septembre 2009	Osisko a conclu une facilité de prêt de 150 millions de dollars avec CPPIB. Ce prêt est accessible en deux tranches de 75 millions de dollars. Il porte intérêt au taux de 7,5 % par année, remboursable en espèces trimestriellement et est garanti par la quasi-totalité des actifs de la Société. La première tranche de 75 millions de dollars a été prélevée le 25 novembre 2009. Osisko a émis en faveur de CPPIB 7 millions de bons de souscription exerçables avant le 24 septembre 2014, au prix de 10,75 $ le bon, ce qui représente une plus-value de 30 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 15 jours. Osisko peut devancer l'exercice des bons de souscription, si ses actions se négocient à au moins 16,13 $ pendant une période de 15 jours.	

Événement	Date	Détails	Historique sur trois exercices
- Convention de financement conclue avec SGF Mines Inc. (« **SGF** »)	9 novembre 2009	Osisko et SGF ont conclu une convention de financement de 75 millions de dollars sous la forme d'une débenture de premier rang non garantie, convertible au gré de SGF, en des actions d'Osisko au prix de 9,18 $ l'action. Cette débenture porte intérêt au taux de 7,5 % par année, remboursable trimestriellement en actions jusqu'au début de la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital initial doit être remboursé au plus tard le 9 novembre 2014.	
- Placements privés sans courtier d'actions accréditives	18 décembre 2009	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, certains investisseurs qualifiés, administrateurs, employés et dirigeants. La Société a émis 335 290 actions accréditives au prix de 11,30 $ l'action contre un produit brut de 3 789 000 $.	
- Report de la date de prélèvement de la deuxième tranche de la convention conclue avec CPPIB du 31 mars 2010 au 31 décembre 2010	30 mars 2010	Ce report est accordé en contrepartie de l'acceptation par Osisko de ne pas procéder à un remboursement anticipé volontaire avant octobre 2012.	
- Produit de l'exercice de bons de souscription accordé au FSTQ	25 mai 2010	1 100 000 bons de souscription ont été exercés contre une contrepartie en espèces de 8 206 000 $.	
- Placements privés sans courtier d'actions accréditives	Octobre 2010 et novembre 2010	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, certains investisseurs qualifiés, administrateurs, employés et dirigeants. La Société a émis 982 827 actions accréditives au prix de 17,50 $ l'action contre un produit brut de 17 199 000 $.	
- Prélèvement de la seconde tranche de la convention conclue avec CPPIB (75 millions de dollars)	31 décembre 2010	Osisko a émis en faveur de CPPIB 5,5 millions de bons de souscription qui sont exerçables au plus tard le 31 décembre 2015. Chaque bon de souscription confère à CPPIB le droit d'acheter une action d'Osisko au prix de 19,25 $, ce qui correspond à une prime de 30 % par rapport au cours moyen pondéré sur 15 jours en fonction du volume avant l'émission. Osisko peut devancer l'exercice des bons de souscription si ses actions se négocient à au moins 28,88 $ pour une période de 15 jours.	

Événement	Date	Détails	Historique sur trois exercices
Développement durable et environnement			
- Création du « Fonds Essor Malartic Osisko » (le « **FEMO** »), un fonds destiné au développement durable de la ville et de la communauté de Malartic	11 mars 2008	La Société a doté le FEMO d'une contribution initiale de 300 000 actions ordinaires et y fera une contribution annuelle de 150 000 $ pendant la durée de l'exploitation commerciale du projet Canadian Malartic.	
- Entente-cadre avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (le « **MRNF** ») prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic	23 janvier 2009	Le MRNF est devenu responsable du bassin à résidus en 2004. L'entente-cadre prévoit que les deux parties prendront en charge à parts égales le coût de la restauration du site d'East Malartic, évalué de façon préliminaire à 23 millions de dollars.	
- Entente définitive avec le MRNF prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic	16 mars 2010	L'entente prévoit l'utilisation des résidus de la future mine Canadian Malartic, lesquels seront acheminés par des canalisations sous la forme d'une boue épaissie pour recouvrir et ainsi restaurer le bassin des résidus d'East Malartic. À la réception du rapport d'un consultant indépendant confirmant l'efficacité de la couverture minérale, Osisko prendra à sa charge le bassin des résidus et sa restauration dans les règles de l'art, conformément aux lois et règlements, le MRNF conservant la responsabilité des activités minières antérieures (c'est-à-dire avant l'arrivée d'Osisko).	
- Signature de l'entente de partage des ressources à Hammond Reef avec les Premières nations de la région (Première nation du Lac Des Mille Lacs et sept Premières nations participantes du Secrétariat des Chefs de Fort	10 décembre 2010	Cette entente prévoit l'engagement des parties signataires de créer plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes. Osisko s'engage également à offrir des opportunités d'emploi et de formation aux membres des communautés participantes. Les communautés s'engagent à créer des fiducies qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, et qui recevront des actions d'Osisko lorsque certaines étapes d'exploration et de développement auront été franchies. Cette entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par les membres	

Événement	Date	Détails	Historique sur trois exercices
Frances)		des communautés signataires. OHRG a déjà déposé en fiducie le montant de financement initial convenu dans l'entente.	

En 2011, la Société a l'intention de se concentrer sur les aspects suivants :

- L'achèvement de la construction et de la mise en valeur de son projet phare Canadian Malartic et le début de la production commerciale en mai 2011. La production aurifère devrait se situer entre 375 000 et 425 000 onces à un coût décaissé estimatif se situant entre 380 $ et 475 $ l'once.
- La Société a l'intention d'entreprendre les travaux relatifs à l'étude de faisabilité à la propriété Hammond Reef étant donné que les résultats des forages sont inclus dans l'actuel modèle géologique. De plus, des efforts seront poursuivis sur les études de base environnementales et des aspects de l'obtention de permis.
- La Société a aussi l'intention de finaliser la nouvelle route afin de permettre l'exploitation du gisement Barnat Sud (qui jouxte le gisement Canadian Malartic), d'entreprendre des démarches pour apporter des modifications aux permis et réaliser des études connexes.
- La Société a l'intention de poursuivre dynamiquement la croissance de ses réserves et ressources par des campagnes de forage intensives aux projets Canadian Malartic et Hammond Reef et à d'autres projets d'exploration dans son portefeuille de propriétés existantes. Elle cherchera aussi de nouvelles possibilités dans les Amériques, de préférence des projets qui sont arrivés à un stade avancé.

2.2 Acquisitions significatives

Osisko n'a conclu aucune acquisition significative au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu général

Les activités de la Société consistent à acquérir, à explorer, à mettre en valeur et à exploiter des propriétés minières, principalement des propriétés susceptibles de receler de l'or et des métaux précieux connexes. Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrées principalement sur ses propriétés Canadian Malartic et Hammond Reef, qui lui appartiennent à 100 % (voir la rubrique 3.2, **« Projets miniers »**).

La propriété Canadian Malartic est située au Québec dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or. Osisko travaille activement à la mise en production commerciale de la propriété Canadian Malartic au cours du deuxième trimestre de 2011.

La propriété Hammond Reef est située dans la région du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay et à environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, en Ontario. Osisko travaille activement à la mise en valeur du projet Hammond Reef.

La Société exerce aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés d'exploration suivantes, qui ne sont pas considérées pour l'instant comme des projets importants :

Propriétés	Métal	Nombre de claims ou de permis	Participation	Travaux prévus (pour 2011)
Cadillac, Québec, Canada	Or	241	100 %	Échantillonnage
East Amphi, Québec, Canada	Or	85	100 %	Forage
Malartic CHL, Québec, Canada	Or	10	Option sur 70 %	Forage
Dunn, Québec, Canada	Or	51	Option sur 50 % [1)]	Forage
Sparton, Ontario, Canada	Or	39	Option sur 60 % [2)]	Étude géophysique et forage
Mountjoy, Ontario, Canada	Or	105	Option sur 50 % [2)]	Étude géophysique
Goldboro, Nouvelle-Écosse, Canada		5 741	Option sur 50 % [3)]	Forage
Duparquet, Québec, Canada	Or	138	Option sur 50 %	Forage et calcul des ressources

1) Option pouvant être portée à 65 %.
2) Option pouvant être portée à 70 %.
3) Option pouvant être portée à 60 %.

Effectif

Au 31 décembre 2010, Osisko et sa filiale employaient 543 personnes :

Employeur	Employés
Corporation Minière Osisko	
- Siège social (Montréal)	42
- Propriété Canadian Malartic	328
- Construction (Malartic)	15
- Exploration (Malartic et Duparquet	59
	444
Osisko Hammond Reef Gold Ltd.	**99**
Total	**543**

3.2 Projets miniers

Les projets miniers importants de la Société sont au Canada et comprennent le projet Canadian Malartic, situé dans la province de Québec, et le projet Hammond Reef, situé dans la province d'Ontario.

3.2.1 Projet Canadian Malartic

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet du projet Canadian Malartic sont tirés :

(1) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA Inc. (« **BBA** »), avec la collaboration de MICON International Limited (« **Micon** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar Société en Commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com); et

(2) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic mis à jour** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Updated resource and reserve estimates for the Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant du 22 mars 2010, préparé par Belzile Solutions et G Mining. MM. Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), et Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic mis à jour peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, géologue, vice-président directeur, Exploration et développement des ressources et administrateur de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or, Québec, et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal, Québec. De forme à peu près rectangulaire, la propriété Canadian Malartic s'étend sur environ 13 km dans l'axe est-ouest et environ 4 km dans l'axe nord-sud. La propriété Canadian Malartic occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

Titres miniers

La propriété Canadian Malartic se compose de 122 titres miniers contigus, soit 108 CDC, 12 CL et 1 CM occupant une superficie totale de 5 377 ha. En 2009, la Société a aussi obtenu deux baux de surface

couvrant 1 856 ha pour son parc à résidus et son usine de traitement. De plus, le 25 novembre 2009, le MRNF a octroyé à Osisko un BM d'une superficie totale de 189 ha. Enfin, deux (2) BM, d'une superficie combinée d'environ 12 ha, devraient être octroyés par le MRNF au cours du deuxième trimestre de 2011 dans le quartier sud de la ville de Malartic qui a fait l'objet d'un programme de relocalisation. Une demande pour un autre BM, pour le gîte Barnat Sud cette fois, est présentement sous étude par le MRNF.

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (propriété East Amphi) et à Niogold Mining Corp. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à Northern Star Mining Corp., ainsi qu'à Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée dans la propriété sur laquelle la Société détient l'option d'acquérir un intérêt de 70 %, dont l'exercice par la Société devrait être confirmé au cours du deuxième trimestre de 2011. Les droits au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc., tandis que ceux à l'ouest appartiennent à la Société sous une propriété distincte (propriété Cadillac).

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un BM confère à son détenteur le droit d'exploiter et d'extraire des minéraux des terrains compris dans le BM. Un bail minier est octroyé pour une période initiale de 20 ans et peut être renouvelé trois fois, chaque fois pour une période de 10 ans. Le détenteur d'un bail minier devra payer un loyer annuel prescrit par la règlementation minière.

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions. Après la première période de deux ans, les claims peuvent être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans à certaines conditions, notamment que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués. Un claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves à l'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués. Les dates d'expiration pour les différents titres miniers de la propriété Canadian Malartic varient entre le 12 mai 2011 et le 14 février 2013. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic dépassent présentement les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Une CM est accordée au départ pour une période de vingt ans renouvelable par tranches successives de dix ans. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession. Une CM confère certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières.

Chacun des deux baux de surface a été octroyé en 2009 pour une période d'un an, renouvelable sur une base annuelle. À compter de 2011, ces baux seront renouvelables pour une période de cinq ans avec possibilité de renouvellement dans l'avenir, chaque fois pour une période de cinq ans.

Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société de 2004 à 2009. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. D'autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. Des 122 titres

miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
CM 226 CL 3941621, CL 3941633 CL 3941634, CL 3941635 CL 3950771, CL 3950772	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines McWatters inc. (« **McWatters** ») en contrepartie d'un paiement en espèces. Les titres sont assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les revenus nets de fonderie (« **NSR** ») payable à RGLD Gold Canada, Inc. (« **RGLD** »), une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $ US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1,5 million $ US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RGLD.
CL 5144234, CL 5144235 CL 5144236, CL 5144237 CL 5144238, CL 5144239	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« **Dianor** ») et de sa filiale Ressources Threegold inc. (« **Threegold** ») en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier. La redevance peut être rachetée en entier par Osisko pour 2 millions $.
CDC 72271	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès de Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée dans la propriété, contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc.
CDC 2000854, CDC 2000855 CDC 2000856, CDC 2000857 CDC 2000858, CDC 2000859	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch, en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.
CDC 2001055	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujetti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété Canadian Malartic plusieurs parc à résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y sont liées relèvent du MRNF. En ce qui a trait à l'entente formelle conclue avec le MRNF le 16 mars 2010, à la suite de la signature d'une entente-cadre en janvier 2009, la responsabilité environnementale liée aux anciennes

mines demeurera celle du MRNF, tandis que toute nouvelle obligation environnementale découlant de l'exploitation minière dans le cadre du projet Canadian Malartic sera sous l'entière responsabilité d'Osisko.

Autorisations et permis environnementaux

Le 4 septembre 2008, Osisko a déposé son étude d'impact sur l'environnement auprès du MDDEP. L'étude d'impact sur l'environnement concluait que, compte tenu du site choisi pour les installations minières, la technologie retenue et les communications ouvertes avec les différents intervenants, le projet Canadian Malartic aurait un faible impact sur l'environnement et la population et respecterait les normes industrielles en vigueur. De plus, Osisko a démontré avec ses travaux jusqu'à présent qu'elle est un partenaire important dans le développement responsable de Malartic et des secteurs environnants. L'étude d'impact sur l'environnement soulignait également les importantes retombées du projet sur l'économie locale et régionale.

L'étude d'impact sur l'environnement a été analysée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEP. Le processus formel des audiences du BAPE a débuté le 11 mars 2009, et le 9 juillet 2009, le MDDEP a rendu public le rapport découlant de l'enquête publique et des audiences. Le rapport concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, incluant (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret (le « **décret 914-2009** ») autorisant la réalisation du projet Canadian Malartic.

Au 31 décembre 2010, le projet Canadian Malartic avait reçu tous les permis gouvernementaux requis pour la construction et les activités connexes, à l'exception des autorisations pour l'exploitation de l'usine et de la mine. Tous les documents requis dans le cadre de cette demande de permis officielle ont été déposés par la Société à la fin de l'année 2010, et le processus d'analyse gouvernementale se poursuit de façon diligente. Le certificat d'autorisation officiel pour l'usine et la mine sont attendus au printemps 2011, et à partir de ce moment, le projet Canadian Malartic aura tous les permis requis.

Au cours de 2010 toutefois, la Société a reçu 12 avis d'infraction du MDDEP. Les avis ont surtout été émis en raison de niveaux de bruit nocturne dépassant les niveaux établis dans le décret 914-2009, lequel définit les paramètres d'exploitation. Les avis pour le bruit ont été établis à partir des données fournies par les appareils de mesure de la Société elle-même, tel qu'exigé dans le décret.

Les niveaux de bruit plus élevés étaient en partie attribuables à des délais et à la méthode de construction du « mur vert » qui doit servir de barrière sonore et visuelle pour les opérations minières. Les délais ont été causés par la nécessité d'avoir recours au processus d'expropriation établi par le gouvernement pour le dernier résident, et ce malgré un processus de négociation qui s'est étalé sur plus d'un an avec le propriétaire de la résidence. La Société a mis en place différentes mesures pour réduire l'impact sonore de ses opérations, notamment en modifiant sa flotte d'équipement, en ajoutant des « ensembles d'assourdissement du bruit » nouvellement élaborés sur les camions de 240 tonnes de marque Caterpillar, et des mesures de réduction du bruit pour l'équipement de forage. La Société a également accepté de relocaliser 60 familles de plus situées dans un secteur adjacent au « mur vert », élargissant du même coup la zone tampon. De plus, la Société s'est engagée à construire un nouveau parc récréatif, ce qui se soldera par une modification du zonage municipal et qui permettra ainsi de hausser le niveau de bruit minimal permis la nuit. La Société a également entrepris des discussions avec le MDDEP afin de modifier les paramètres d'exploitation du décret 914-2009. Par mesure de précaution et pour établir les niveaux de bruit nocturne ambiants, la Société a cessé ses activités minières entre 19 : 00 et 7 : 00. Le retour aux opérations à temps plein est prévu au cours du deuxième trimestre.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété Canadian Malartic. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

Climat

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

Ressources locales

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en établissements commerciaux et institutionnels, et héberge notamment des garderies, un centre d'éducation aux adultes, un centre culturel, un centre de soins de longue durée, un centre hospitalier, des motels, des restaurants, des fournisseurs de services, et des commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelques 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

Infrastructures

Une main-d'œuvre formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels est disponible directement à Malartic. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 35 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où plusieurs mines sont toujours en exploitation.

Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété Canadian Malartic est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété Canadian Malartic sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété Canadian Malartic chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km^2.

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'à ce que le début de la Grande Crise vienne interrompre le projet en 1929.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a réaménagé l'usine afin de traiter du minerai nickélifère de sa mine Marbridge. Ces opérations se sont terminées en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals Ltd (« **Lac Minerals** »), qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick Gold Corporation (« **Barrick** ») a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine Canadian Malartic d'origine. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % NSR, payable à RGLD, une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $ US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la

moitié de la redevance pour un montant de 1,5 million $ US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RGLD. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale à part entière Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier mais qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant de 2,0 millions $. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attitrés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental et des charges associées.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement du Québec et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Historique d'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de

contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

Historique de forage

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd, les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont

surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 m de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 m de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

Historique de production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg (5 126 462 oz) d'or, principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammouth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par des méthodes souterraines de chantiers en longs trous, et constituait la seule mine d'or souterraine à procéder par abattage en masse au Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux répartis jusqu'à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 million d'onces d'or). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 million

d'onces d'or). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz d'argent).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 millions d'onces d'or).

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de roches métasédimentaires du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les roches métasédimentaires du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constituées de grauwackes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent tous des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la faille Raymond. Au sud de la faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des roches métasédimentaires. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

Minéralisation

Canadian Malartic

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcopyrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des roches sédimentaires clastiques altérées du Groupe de Pontiac (grauwackes turbiditiques, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les roches métasédimentaires se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en un remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

Barnat Sud

La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la faille de Cadillac. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks s'étend selon un axe NW-SE et est encaissée dans des grauwackes silicifiés du Groupe de Pontiac au sud de la faille, et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques au nord de la limite de la zone de faille. Des dykes porphyriques subverticaux présents des deux côtés de la faille, mais plus abondants du côté nord, renferment de la minéralisation disséminée ainsi que des veines de quartz tardives avec de l'or visible localement. La minéralisation encaissée dans les roches sédimentaires silicifiées du côté sud de la faille représente l'extension Sladen (vers l'est) du gisement Canadian Malartic,

qui aurait été déplacée et possiblement disloquée le long de la zone de faille. Le modèle préconisé à l'heure actuelle suggère que la minéralisation aurifère dans la zone Barnat Sud pourrait se prolonger vers l'est, le long des murs nord et sud de l'ancienne mine East Malartic.

Forage

Base de données

Trois phases de forage distinctes ont eu lieu sur le projet. Dans la première phase, de 1928 à 1963, la Canadian Malartic a complété un total de 3 838 sondages pour 159 056 m de forage. Ces sondages ont pour la plupart été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. De 1987 à 1990, Lac Minerals-Barrick ont complété 629 sondages pour 69 449 m de forage. Ces sondages ont été forés de la surface et ont permis de définir des ressources près de la surface (essentiellement à moins de 200 m de la surface). Depuis 2005 et jusqu'au 1er octobre 2009, Osisko a complété 2 379 sondages pour 561 202 m de forage au diamant de calibre NQ. Ces sondages ont permis de définir la minéralisation sur l'ensemble de la zone minéralisée principale.

La base de données utilisée dans le cadre du rapport Canadian Malartic mis à jour comprenait, au 1er octobre 2009, des données provenant de 6 846 sondages au diamant, ce qui représente un total de 789 707 m de carottes. La base de données combinée a été révisée et validée avant d'être finalisée dans un format approprié pour l'estimation des ressources. Depuis cette date, en tenant compte de la majorité des forages complétés en 2010, 349 sondages ont été ajoutés à la base de données, ce qui représente 71 358 m de carottes.

Forage complété en 2010

En 2010, Osisko a complété un total de 227 sondages pour 42 254 m de forage sur le projet Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 93 sondages pour 13 963 m sur le gisement Canadian Malartic et 134 sondages pour 28 291 m sur le gîte Barnat Sud.

Carottes et tubage

Les carottes de calibre NQ sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

Arpentage des collets de forage

À quelques exceptions près, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les trous forés sont ensuite arpentés à nouveau à l'aide du GPS différentiel.

Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. Entretemps, l'entrepreneur en forage a fait l'acquisition d'un instrument Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et les trous de la première série ont tous été revérifiés.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut (à ± 0,3°), l'inclinaison (à ± 0,2°), le champ magnétique total (à ± 50 nT), l'inclinaison magnétique (à ± 0,3°), ainsi que la température du trou (à ± 0,2°C). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte des données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, des géologues conseils indépendants ont prélevés une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire Chemex de Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard sur des fractions de 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Des mesures de densité sont effectuées sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site dans le cadre de la préparation du rapport Canadian Malartic. Les protocoles d'AQ/CQ visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les activités de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu aux bureaux d'exploration, situés dans le complexe administratif de l'ancienne mine East Malartic. Le complexe est protégé par une clôture à mailles et un réseau de caméras vidéo en circuit fermé, et un gardien de sécurité est de faction en permanence à l'entrée. Les employés, administrateurs, dirigeants et associés d'Osisko ne sont d'aucune façon impliqués dans les activités de description, manipulation, et échantillonnage des carottes de forage.

Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des géologues sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au géologue de projet qui pourra ensuite finaliser les journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au géologue de projet.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de/à) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remisées dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site du projet Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le géologue de projet prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messager du laboratoire Chemex vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros des barils et des étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration du projet aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

Basé sur ce qui précède, les consultants indépendants de la Société sont d'avis que les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre sur le projet Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification du projet de Malartic ont été réalisés aux laboratoires Chemex de Val-d'Or (Québec) ou de Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais

de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de Chemex situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires canadiens de Chemex ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. Chemex prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire Chemex sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un échantillon stérile, deux étalons internes (générés par le laboratoire) et trois duplicatas, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les duplicatas produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac Minerals ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic d'origine ont été analysés par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en

pennyweight (« **dwt** »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Les mesures de la densité visent approximativement un échantillon sur 25 parmi les échantillons soumis. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

Belzile Solutions a entrepris une analyse statistique détaillée des données de contrôle de la qualité disponibles par le biais d'échantillons de référence, d'échantillons stériles et de duplicatas, pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud. Globalement, les données disponibles dans le cadre du programme d'AQ/CQ montrent de bons résultats même si certains écarts sont notés pour des réanalyses de pulpes et de rejets individuels, ce qui est assez courant dans le cas des gisements aurifères, surtout en présence d'or visible.

Les statistiques pour les matériaux de référence (étalons) sont considérés comme étant dans les limites de précision acceptables dans l'industrie. On remarque que les résultats d'ALS Chemex montrent (pour la plupart des matériaux de référence) un léger biais négatif lorsque comparés aux valeurs attendues pour les matériaux de référence.

Le degré de contamination semble être faible puisque les échantillons stériles ne montrent pas d'indications de contamination importante.

Les échantillons envoyés à un laboratoire externe ne montrent pas de biais significatif, puisque la moyenne globale est sensiblement la même et le coefficient de corrélation entre les deux populations est de 92 % en moyenne pour les deux zones minéralisées.

De l'avis de Belzile Solutions, Osisko a mis en place un programme d'AQ/CQ conforme aux normes de l'industrie en ce qui a trait à l'insertion d'échantillons de contrôle dans la série d'échantillons de carottes de forage issus du programme de définition du gîte Barnat Sud. Suite aux recommandations de Belzile Solutions, les résultats des échantillons stériles, des matériaux de référence et des duplicatas font maintenant l'objet d'un suivi par l'entremise de graphiques de contrôle, en plus d'un examen visuel.

Estimations de ressources et de réserves minérales

En décembre 2008, Osisko a déposé sur SEDAR son étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour le projet. L'étude de faisabilité a été compilée par BBA, avec la collaboration de MICON, G Mining, Genivar, Golder et l'équipe technique d'Osisko. L'étude de faisabilité comprenait un modèle optimisé de fosse aménagée qui a permis d'arriver à une estimation de réserves minérales prouvées et probables de 6,28 millions d'onces d'or, ce qui représente un taux de conversion de 82 % relativement à l'estimation globale de ressources mesurées et indiquées de 7,7 millions d'onces d'or.

Les principaux faits saillants de l'étude de faisabilité sont présentés dans le tableau ci-dessous [(1)] :

Réserves d'or prouvées et probables (oz)	6 283 000
Estimation de la quantité nette d'or récupérée (oz)	5 397 000
Production d'or annuelle moyenne (oz)	591 000
Production d'argent annuelle moyenne (oz)	754 000
Coût comptant par once	
- avant redevances	320 $
- après redevances, net des revenus provenant des ventes de l'argent	319 $
Investissement total en immobilisations (CAPEX)	789 000 000 $
Investissement total en immobilisations (CAPEX) par oz récupérée	146 $
Investissement en immobilisations de maintien	95 000 000 $
Coûts de fermeture	45 000 000 $
Flux de trésorerie d'exploitation avant impôt	2 463 000 000 $
Durée de vie de la mine	10 ans

(1) Tous les montants sont en $ US. Un prix de l'or à 775 $ US l'once et un prix de l'argent à 10 $ US l'once ont été utilisés pour l'analyse financière, et les prix du marché au troisième trimestre 2008 ont été appliqués pour tous les matériaux et la main-d'œuvre. L'étude de faisabilité utilisait comme hypothèses un taux de change de 1,18 (pour les dépenses en dollars canadiens) et un prix de 70 $ US par baril de pétrole.

L'étude de faisabilité démontre qu'à lui seul, le gisement principal procure un rendement solide dans le contexte économique actuel. L'étude de faisabilité est disponible sur le site Internet de la Société au : www.osisko.com et sur le site Internet de SEDAR au : www.sedar.com.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources pour le projet Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé les ressources minérales globales mesurées et indiquées à 11,20 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, en plus de 0,47 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,34 g/t Au. Cette estimation comprenait les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, ainsi que de nouvelles ressources définies par les travaux de forage en cours à l'intérieur des fosses modélisées lors des estimations précédentes et immédiatement au sud-est des fosses modélisées.

Le 10 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour le projet Canadian Malartic (l'« **estimation 2010** »). L'estimation 2010 est basée sur les ressources combinées et déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud. Belzile Solutions et G Mining sont les firmes indépendantes mandatées par Osisko pour réaliser l'estimation des ressources et des réserves.

Les points saillants de l'estimation 2010 sont les suivants :

- Les réserves exploitables par fosse s'élèvent maintenant à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, une hausse de 2,69 millions d'onces ou 42,8 pour cent par rapport à l'étude de faisabilité publiée antérieurement;

- Ces nouvelles réserves représentent un taux de conversion de 98 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement faisant état de 9,17 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées dans la fosse, à un prix de 825 $ US l'once d'or;

- La durée de vie de la mine s'allonge de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 tpj;

- Sur la durée de vie de la mine de 12,2 ans, la production annuelle de l'exploitation minière envisagée serait de 630 000 onces d'or en moyenne (plus 800 000 onces d'argent), pour une production totale de 7,72 millions d'onces d'or à un taux de récupération moyen de 86,1 %;

- 6,72 millions d'onces d'or (soit 73,3 pour cent des ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse) ont une teneur moyenne de 1,75 g/t Au si l'on utilise un seuil de coupure conservateur de 1,00 g/t Au.

Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, avait estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé à l'aide du logiciel Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 $ US l'once. Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Les tableaux ci-dessous résument les estimations de ressources exploitables par fosse selon différents seuils de coupure, tel que présentées dans le communiqué du 14 décembre 2009 :

Estimations de ressources pour le projet Canadian Malartic
selon un modèle de fosse Whittle à 825 $ US l'once

Mesurées			**Indiquées**				**Total des ressources minérales mesurées et indiquées**		
Teneur (g/t Au)	**Tonnes (M)**	**Oz (M)**	**Teneur (g/t Au)**	**Tonnes (M)**	**Oz (M)**	**Seuil de coupure (g/t Au)**	**Teneur (g/t Au)**	**Tonnes (M)**	**Oz (M)**
0,97	**27,5**	**0,86**	**1,23**	**210,6**	**8,31**	**0,34**	**1,20**	**238,1**	**9,17**
1,13	21,4	0,78	1,40	174,2	7,82	0,50	1,37	195,6	8,60
1,25	17,6	0,71	1,51	154,3	7,47	0,60	1,48	172,0	8,18
1,38	14,5	0,65	1,61	138,0	7,13	0,70	1,59	152,6	7,78
1,50	12,2	0,59	1,70	125,3	6,83	0,80	1,68	137,5	7,42
1,62	10,3	0,54	1,78	114,1	6,52	0,90	1,77	124,5	7,06
1,75	8,7	0,49	1,86	104,4	6,23	1,00	1,85	113,1	6,72

Ressources présumées			
Teneur (g/t Au)	**Tonnes (M)**	**Oz (M)**	**Seuil de coupure (g/t Au)**
0,90	**3,8**	**0,11**	**0,34**
1,05	2,9	0,10	0,50
1,18	2,3	0,09	0,60
1,31	1,8	0,08	0,70
1,42	1,6	0,07	0,80
1,55	1,3	0,06	0,90
1,67	1,1	0,06	1,00

La sensibilité des ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse au prix de l'or est indiquée ci-dessous (ressources présumées exclues) :

Prix de l'or ($ US)	**Teneur (g/t Au)**	**Tonnes (M)**	**Oz (M)**	**Ratio stérile/minerai**
700 $	1,31	195,8	8,25	2,01
825 $	**1,20**	**238,1**	**9,17**	**1,91**
900 $	1,15	255,8	9,48	1,84
1 000 $	1,09	287,8	10,07	1,81
1 100 $	1,05	308,0	10,37	1,76

Pour les besoins de l'estimation de réserves, le modèle de fosse optimisé par logiciel Whittle a été utilisé comme guide pour la conception manuelle de la fosse aménagée, et seules les ressources mesurées et indiquées dans la fosse décrites ci-dessus ont été considérées. Les paramètres d'optimisation comprennent notamment : un prix de l'or à 825 $ US l'once, des coûts de traitement du minerai à 4,96 $ US la tonne, des coûts totaux entre 6,38 et 6,63 $ US par tonne de minerai, un taux moyen de récupération métallurgique de 86,1 %, et des angles de pente inter-rampe dans la fosse entre 43 et 55 degrés. Pour les estimations de réserves, le facteur de dilution du minerai a été établi à 3,3 %.

Le tableau ci-dessous présente les nouvelles estimations de réserves et de ressources pour le projet Canadian Malartic en date de février 2010 :

Estimations de réserves et de ressources selon un modèle de fosse aménagée basé sur un prix de l'or à 825 $ US l'once (scénario de base) et un seuil de coupure de 0,34 g/t Au

Catégorie	Tonnes (M)	Teneur (g/t Au)	Oz (M)
Réserves prouvées	28,4	0,92	0,84
Réserves probables	217,4	1,16	8,13
Réserves prouvées et probables	**245,8**	**1,13**	**8,97**
Ressources indiquées	70,4	0,99	2,23
Ressources présumées	20,0	0,73	0,47

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Ces estimations de réserves sont présentées en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée à partir de la mi-2013. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la route 117. Des études supplémentaires sont présentement en cours pour évaluer la déviation de la route 117 et obtenir les autorisations nécessaires; ces études sont réalisées en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic. Ces études ont pour but de minimiser le segment de route qui devra être relocalisé, de minimiser l'impact social sur la communauté environnante, et d'obtenir tous les permis nécessaires pour l'exploitation du gîte Barnat Sud en 2012. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour assurer l'appui majoritaire de la communauté au projet de déviation de la route 117, rien ne garantit que la Société réussira à obtenir les permis pour ce projet.

Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 7,7 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (6,4 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic, a été publiée le 8 septembre 2008 et déposée sur SEDAR. Une estimation de réserves de 6,3 millions d'onces d'or conforme au Règlement 43-101 et une étude de faisabilité pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic ont été publiées le 25 novembre 2008 et déposées sur SEDAR. Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 2,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (2,0 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Barnat Sud a été publiée le 2 juin 2009 et déposée sur SEDAR. Une estimation de ressources globales combinées conforme au Règlement 43-101, faisant état de 11,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (9,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud a été publiée le 14 décembre 2009, et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette dernière estimation de ressources ainsi que sur la mise à jour de l'estimation des réserves présentée ci-dessus ont été déposés sur SEDAR le 23 mars 2009.

Opérations minières

Plan annuel de production minière

Le plan sommaire de production minière annuelle a été établi en fonction de l'estimation 2010 et d'un taux d'usinage de 55 000 tpj, tel qu'indiqué ci-dessous :

Estimations de production minière annuelle selon un taux d'usinage de 55 000 tpj (tiré de l'estimation 2010)

Période	Minerai extrait (Kt)	Stérile extrait (Kt)	Ratio stérile/ minerai	Envoyé à l'usinage[(1)] (Kt)	Teneur (g/t) Au	Or usiné (oz)	Taux de récupération (%)	Or récupéré (oz)
Pré-prod.	2 244	11 568	5,16	0	0	0	0	0
2011	17 011	40 533	2,38	15 056[(2)]	1,18	568 965	86,5	492 394
2012	20 258	57 152	2,82	20 075	1,22	788 857	87,2	687 506
2013	22 967	54 441	2,37	20 075	1,26	814 023	87,4	711 812
2014	20 473	56 879	2,78	20 075	1,24	798 723	87,0	694 606
2015	20 155	57 354	2,85	20 075	1,13	732 352	85,7	627 503
2016	23 154	53 876	2,33	20 075	1,10	709 148	85,0	602 822
2017	20 625	49 433	2,40	20 075	0,97	625 547	83,6	522 970
2018	21 115	48 628	2,30	20 075	1,06	686 467	85,5	586 651
2019	20 809	33 848	1,63	20 075	1,14	738 660	87,2	643 886
2020	22 316	30 226	1,35	20 075	1,26	813 303	87,3	709 715
2021	25 029	16 817	0,67	20 075	1,29	833 849	87,0	725 056
2022	9 689	5 617	0,58	20 073	1,04	672 359	84,4	567 586
2023	0	0	0	9 966	0,57	183 582	80,9	148 428
Total/ moy.	**245 845**	**516 372**	**2,10**	**245 845**	**1,13**	**8 965 835**	**86,1**	**7 720 935**

(1) Le minerai envoyé à l'usinage dans une année donnée peut inclure des stocks de minerai entreposé.
(2) Basé sur le début de la production commerciale le 1er avril 2011.

Avec l'ajout du gîte Barnat Sud, la durée de vie de la mine selon un taux d'usinage à 55 000 tpj est évaluée à 12,2 années, et le taux de production minière par jour, incluant le matériel stérile, est estimé à une moyenne de 170 000 tpj. Le gisement sera exploité selon des méthodes conventionnelles dans une fosse à ciel ouvert, avec une flotte initiale de douze camions de halage de 227 tonnes (ou 240 tonnes courtes), deux pelles hydrauliques électriques, et divers équipement auxiliaires pour soutenir les opérations minières. La flotte sera graduellement augmentée dans les années subséquentes pour répondre aux exigences du plan d'exploitation. Le ratio stérile/minerai est estimé en moyenne à 2,1 pour 1,0. Les coûts d'extraction minière utilisés pour le calcul des réserves ont été estimés en moyenne à 1,41 $ US par tonne usinée. Les coûts de carburants sont basés sur un prix de 70 $ US par baril de pétrole.

La production totale d'or sur la durée de vie de la mine serait de 7,72 millions d'onces d'or, pour une moyenne de 630 000 onces par année. Les cinq premières années d'exploitation se solderaient par une production de 3,36 millions d'onces à un taux moyen de 673 000 onces par année.

Sous réserve de l'obtention en temps opportun de tous les permis requis pour la production commerciale à Canadian Malartic, le plan de production minière annuelle qui suit tient compte de l'ajout du gîte Barnat Sud et est estimé en considérant la possibilité d'augmenter le taux d'usinage à 60 000 tpj à partir de la troisième année de production :

Estimations de production minière annuelle selon un taux d'usinage de 60 000 tpj (à partir de 2013) (tiré de l'estimation 2010)

Période	Minerai extrait (Kt)	Stérile extrait (Kt)	Ratio stérile/ minerai	Envoyé à l'usinage[(1)] (Kt)	Teneur (g/t)	Or usiné (oz)	Taux de récupération (%)	Or récupéré (oz)
Pré-prod.	2 244	11 568	5,16	0	0	0	0	0
2011	17 011	40 533	2,38	15 056[(2)]	1,18	568 965	86,5	492 394
2012	20 258	57 152	2,82	20 075	1,22	788 857	87,2	687 506
2013	22 967	54 441	2,37	21 900	1,25	879 670	87,3	768 341
2014	20 473	56 879	2,78	21 900	1,21	853 006	86,9	740 986
2015	20 155	57 354	2,85	21 900	1,09	765 085	85,5	654 085
2016	23 154	53 876	2,33	21 900	1,07	750 032	84,8	636 249
2017	20 625	49 433	2,40	21 900	0,87	612 421	82,8	506 871
2018	21 115	48 628	2,30	21 900	1,03	724 217	85,3	617 505
2019	20 809	33 848	1,63	21 900	1,11	781 489	87,0	679 694
2020	22 316	30 226	1,35	21 900	1,20	846 467	87,0	736 573
2021	25 029	16 817	0,67	21 900	1,23	868 283	86,7	752 998
2022	9 689	5 617	0,58	13 614	1,20	527 343	84,9	447 733
2023	0	0	0	0	0	0	0	0
Total/ moy.	**245 845**	**516 372**	**2,10**	**245 845**	**1,13**	**8 965 835**	**86,1**	**7 720 935**

(3) Le minerai envoyé à l'usinage dans une année donnée peut inclure des stocks de minerai entreposé.
(4) Basé sur le début de la production commerciale le 1er avril 2011.

Avec l'ajout du gîte Barnat Sud, la durée de vie de la mine et le taux quotidien de production minière, selon ce taux d'usinage plus élevé, seraient similaires. La production totale d'or sur la durée de vie de la mine, à 7,72 millions d'onces d'or, serait identique dans ce scénario, à un taux de production plus élevé de 679 000 onces par année. Dans ce cas-ci, les cinq premières années de production se solderaient par une production de 3,50 millions d'onces à un taux moyen de 700 000 onces par année.

Ce plan d'exploitation suppose que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée à partir de la mi-2013. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la route 117. Des études supplémentaires sont présentement en cours pour évaluer la déviation de la route 117 et obtenir les autorisations nécessaires; ces études sont réalisées en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic. Ces études ont pour but de minimiser le segment de route qui devra être relocalisé, de minimiser l'impact social sur la communauté, et d'obtenir tous les permis nécessaires pour l'exploitation du gîte Barnat Sud en 2012.

Traitement du minerai

L'étude de faisabilité déposée en 2008 envisageait une usine conçue selon un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tpj (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. Le taux de récupération de l'or est évalué à 85,9 % avec une teneur d'alimentation moyenne de 1,07 g/t Au. La taille des particules après broyage est estimée à P80 = 64 microns et la durée de lixiviation moyenne est de 28 heures. La conception est basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement, l'utilisation d'une technologie de résidus miniers épaissis a été privilégiée. Le plan actuel tel que proposé prévoit la disposition des résidus miniers sur les anciens parcs à résidus de la mine East Malartic. Une entente définitive a été conclue avec le MRNF pour l'utilisation de ce parc à résidus. Le matériel déposé dans le parc à résidus aura été traité au préalable dans une usine de détoxification afin de détruire une grande partie du cyanure.

Coût d'exploitation

Selon l'étude de faisabilité déposée en 2008, au cours des cinq premières années d'exploitation le projet Canadian Malartic devrait produire en moyenne 673 000 onces d'or à un coût d'exploitation de 313 $ US l'once, avant redevances et revenus tirés des ventes d'argent.

Le résumé par année est présenté ci-dessous, en fonction d'un taux de récupération moyen de l'or de 85,9 %, tel qu'indiqué dans l'étude de faisabilité déposée en 2008 :

Année	**Tonnes usinées (000)**	**Teneur moyenne (g/t Au)**	**Production d'or (oz)**	**Coût/once excluant les redevances ($ US)**	**Coût total[(1)] ($ US par oz)**	**Production d'argent (oz)**
2011[(2)]	15 056	1,20	498 000	273	271	621 000
2012	20 075	1,11	619 000	312	310	785 000
2013	20 075	1,08	596 000	328	327	762 000
2014	20 075	1,07	597 000	327	325	759 000
2015	20 075	1,16	650 000	306	302	823 000
2016	20 075	0,96	524 000	376	373	678 000
2017	20 075	0,91	498 000	393	392	643 000
2018	20 075	1,01	563 000	336	334	713 000
2019	20 075	1,17	649 000	266	264	827 000
2020	7 672	0,95	202 000	270	267	270 000
Total	**183 328**	**1,07**	**5 396 000**	**320**	**319**	**6 881 000**

(1) Le coût total inclut les paiements de redevances et est présenté net des revenus tirés des ventes d'argent, basé sur un prix de 10 $ US l'once d'argent.

(2) Basé sur le début de la production commerciale le 1er avril 2011.

Développement

Développement des activités minières

Les travaux de construction et de développement ont progressé significativement en 2010, et le projet Canadian Malartic affiche maintenant un taux d'achèvement de 90 %. Grâce à une excellente exécution du projet et un bon soutien des entrepreneurs et des fournisseurs, la construction s'est accélérée ce qui a permis de devancer d'environ deux mois l'échéancier de construction. Le début de la production commerciale est maintenant prévu en mai 2011. Les déboursés jusqu'à présent sur la propriété Canadian Malartic totalisent 888 millions $ et les engagements s'élèvent à 30 millions $, de telle sorte que le coût total prévu sera sous la marque du milliard de dollars.

Le dépassement de coût projeté de 5 % sur le budget initial de 931 millions $ est principalement attribuable aux coûts de relocalisation plus élevés, aux déboursés plus élevés aux entrepreneurs pour qu'ils exécutent la construction de l'usine de traitement selon un échéancier plus serré, et les coûts d'extraction minière plus élevés reliés au coût unitaire en pré-production.

Les principales activités effectuées au cours de l'année comprennent notamment :

- la finalisation des achats d'équipement et de matériel en vrac;
- l'achèvement du programme de construction des infrastructures sur le site, incluant la ligne de transmission électrique de 120 kV et les travaux sur la sous-station;
- la mise en service de tout l'équipement mobile, conformément au plan minier d'origine;
- l'achèvement du programme de relocalisation;
- l'achèvement du « mur vert » pour atténuer l'impact des activités minières sur la communauté;
- l'achèvement des travaux de construction des bâtiments de l'usine de traitement;
- l'achèvement du programme de construction des digues de retenue pour la gestion des eaux;
- l'avancement des installations mécaniques, électriques et de tuyauterie à l'usine, jusqu'à un taux d'achèvement de 90 %;
- le recrutement et formation de la main-d'œuvre pour la phase d'exploitation; et
- l'augmentation progressive des activités de pré-décapage minier.

Au 31 décembre 2010, quelques 11,7 millions de tonnes de matériel avaient été excavées de différents secteurs de la mine, incluant 1,2 million de tonnes de minerai entreposé.

Relations communautaires

Depuis le début de ses activités d'exploration, la Société a maintenu en place un programme actif de relations communautaires. Ce programme comprend :

- d'importantes consultations concernant le programme de relocalisation et le projet dans son ensemble;
- la maximisation des retombées économiques du projet pour les entreprises de Malartic, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec;
- le soutien aux activités locales et régionales par le biais du Fonds Essor Malartic Osisko; et
- le maintien d'un bureau de relations communautaires au centre-ville de Malartic.

Dans le cadre de son programme continu de relations communautaires, la Société a ouvert ses portes et permis à la communauté de visiter le site de construction en trois occasions, lui donnant la possibilité de voir la progression de son développement. La réaction a été très positive, puisque 700 personnes sont

venues en octobre 2009, 1400 individus en mars 2010, et plus de 2400 individus ont participé à ces évènements.

La Société a recruté une part importante de sa main-d'œuvre à Malartic et a élaboré des cours de formation spécifiques pour développer de nouvelles compétences ou pour mettre à jour les compétences existantes.

La Société a également mis sur pied un comité de suivi communautaire indépendant pour servir de liaison entre le projet et les différents intervenants. La Société s'est engagée à verser une contribution annuelle de 150 000 $, indexée à l'inflation, pour assurer le financement nécessaire pour permettre au comité d'exercer ses fonctions.

Au cours de 2010, le FEMO a contribué plus de 206 000 $ à différents projets visant à améliorer les composantes culturelles, sociales, physiques, éducatives, et environnementales de la vie à et autour de la ville de Malartic.

La Société a publié son premier et son deuxième rapports sur le développement durable, portant respectivement sur ses activités en 2008 et 2009; lesdits rapports sont disponibles sur le site Internet d'Osisko au : www.osisko.com. Le deuxième rapport a été compilé en se guidant sur les principes de la *Global Reporting Initiative*. Au cours du deuxième trimestre de 2011, la Société a l'intention de publier son troisième rapport sur le développement durable, portant sur ses activités en 2010.

Environnement

Les activités environnementales à Canadian Malartic comprennent le suivi en continu des activités de construction et leur impact sur l'environnement.

La Société a poursuivi ses efforts pour élaborer un plan de fermeture pour Canadian Malartic et obtenir l'approbation du MDDEP. Le plan sera révisé sur une base régulière et il est anticipé que le plan initial sera approuvé par les autorités gouvernementales au cours du deuxième trimestre.

Des travaux ont aussi été entrepris pour évaluer l'impact de l'exploitation du gîte Barnat. La préparation des différentes études, incluant une étude sur la relocalisation de la route 117, est en cours. Une modification au décret 914-2009 devrait, selon toute attente, être déposée au cours du premier semestre de 2011.

La Société multiplie ses efforts pour atténuer l'impact de ses activités minières à Canadian Malartic. D'importantes initiatives ont été mises en place en ce qui a trait à la réduction et l'élimination du bruit.

La Société continue de financer différents programmes de recherche et développement dans des universités et des organismes de recherche, avec un accent particulier sur :

- l'application des résidus épaissis;
- la revégétalisation des haldes à stériles et des parcs à résidus;
- les sources d'eau avec une emphase particulière sur les eskers en Abitibi.

Ces travaux de recherche et développement devraient réduire l'impact des activités minières sur l'environnement et les communautés environnantes.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés de la Société et des entrepreneurs qui travaillent sur le site Canadian Malartic. La Société fait un suivi régulier pour assurer la conformité au programme et offre des séances de formation sur une base régulière. Les employés d'Osisko n'ont subi aucun accident menant à une perte de temps en 2008, 2009 ou 2010.

3.2.2 Projet Hammond Reef

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Hammond Reef sont tirés d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Preliminary Assessment of the Hammond Reef Gold Project, Atikokan, Ontario, Canada* et datant du 27 novembre 2009, préparé par Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« **Scott Wilson RPA** »). MM. David W. Rennie, ing., Richard J. Lambert, ing., et Holger Krutzelmann, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Hammond Reef ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, géologue, vice-président directeur, Exploration et développement des ressources d'Osisko, Sergio Cattalani, géologue, vice-président, Exploration minière d'Osisko, et/ou John Zbeetnoff, géologue, qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Hammond Reef est située dans le secteur du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay, Ontario, et environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, Ontario.

Titres miniers

La propriété Hammond Reef comprend des propriétés situées dans le district minier de Thunder Bay en Ontario. Le cœur de la propriété Hammond Reef est constitué de 122 claims miniers non concédés par lettres patentes (3 480,3 ha) et 8 claims concédés par lettres patentes et sous bail (304,31 ha) acquis auprès de Kinross Gold Corporation (« **Kinross** »), pour une superficie totale de 3 784,61 ha. L'acquisition a été complétée le 1er août 2008. OHRG est l'unique détenteur de la propriété Hammond Reef.

D'autres terrains totalisant 27 874,35 ha, situés à l'extérieur de la propriété centrale, ont été soit jalonnés pour le compte d'OHRG ou font l'objet d'ententes d'option. Les terrains additionnels (27 874,35 ha) comprennent des terrains jalonnés par OHRG (108 claims), pour un total de 21 665,25 ha, et des terrains sous option, tel que décrit ci-dessous :

- les claims Manley concédés par lettres patentes (3 claims, 90,25 ha) et les claims Sande/Stewart (10 claims, 178,06 ha), pour une superficie totale de 268,31 ha;
- les claims Bjorkman non concédés par lettres patentes, qui forment les blocs Hawk Bay (4 claims, 1 036,00 ha), Jack Lake (4 claims, 955,06 ha) et Golden Winner (5 claims, 1 197,87 ha), pour une superficie totale de 3 188,93 ha;

- les claims Bjorkman/Fenwick non concédés par lettres patentes (16 claims) pour une superficie totale de 2 751,86 ha.

Toutes les options ont été exercées en entier en 2010 ou en janvier 2011, et le transfert des titres est en cours. Les terrains présentement détenus par OHRG couvrent donc une superficie totale de 31 658,96 ha.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonné conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif, valide pendant cinq ans et renouvelable, d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais dans la deuxième année et toutes les années suivantes, un minimum de 400 $ de travaux d'évaluation par 16 ha est exigé. Les travaux par unité de claim doivent être rapportés à chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Hammond Reef à l'heure actuelle dépassent les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Les baux miniers sont émis pour une période de vingt-et-un ans et peuvent être renouvelés pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province.

Ententes et charges

La majorité des titres miniers de la propriété Hammond Reef ont été acquis entre 2008 et 2010 et sont assujettis à des droits de redevance et d'autres obligations. Des 279 titres miniers composant la propriété Hammond Reef, 180 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
Claims concédés par lettres patentes X-337 (FF1259), R-612 (FF1260), X-316 (FF1261), X-321 (FF1262), X-317 (FF1270), X-338 (FF1267), X-319 (FF1263) **Bail** 1063RRL **Claims non concédés par lettres patentes** 778720, 778721, 778722, 778723, 778724, 802474, 802475, 802476, 802478, 802485, 802486, 802494, 802495, 802499, 802500, 802502, 802503, 802504, 802505, 802506, 802507, 802508, 802518, 802519, 802520, 802521, 802522, 802523, 802524, 802525, 802527, 802528, 802529, 802530, 802531, 802532, 802533, 802534, 802535, 802536, 802537, 802538, 802540, 819354, 819355, 819356, 819357, 819358, 819359, 819360, 819361, 819362, 819363, 819364, 819365, 819366, 819367, 819368, 819369, 819370, 819379, 819380, 819381, 819382, 819383, 819384, 819385, 819386, 819387, 819388, 819389, 819390, 819391, 819392, 819393, 819394, 819395, 819396, 819397, 854787, 854788, 854789, 854790, 854791, 854792, 854793, 854794, 854795, 854796, 854797, 854798, 895928, 895929, 895930, 895931, 895933, 895934, 1025179, 1025180, 1025181, 1025182, 1025183, 1025184, 1025185, 1025186, 1025187, 1025188, 1025189, 1025190, 1025191, 1025192, 1025193, 1025194, 1025195, 1025196, 1216093, 1216102, 1216103, 1216104, 1216105, 1216424, 1216425	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les titres miniers ont été acquis auprès de Kinross. Les titres miniers sont assujettis à une redevance de 2 % NSR. Cette redevance NSR s'applique également aux claims Manley concédés par lettres patentes et à certains droits de propriété jalonnés pour le compte de OHRG couverts par les numéros de claims 4215818 à 4215825 inclusivement. La redevance NSR est assortie d'un droit de premier refus.
Claims concédés par lettres patentes X-313, X-314 et X-323	Option Manley dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR et à l'aliénation des droits de surface en faveur de Wilderness Canada Trips Incorporated. OHRG a l'option de racheter les droits de surface pour une somme de 1 000 000 $ jusqu'au 19 décembre 2011.
Claims non concédés par lettres patentes 4208720, 4208721, 4219055, 4219056	Option Jack Lake dûment complétée. 100 % des titres miniers seront transférés de Karl Bjorkman (60 %) et Ken Fenwick (40 %) à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.

Titres miniers	Ententes et charges
Claims non concédés par lettres patentes 3008246, 4211642, 4211708, 4211709, 4212032, 4212033, 4212029, 4212030, 4212031, 4212070, 4212137, 4212138, 4212139, 4212140, 4208722, 4208723	Option Bjorkman-Fenwick dûment complétée. 100 % des titres miniers seront transférés de Karl Bjorkman (60 %) et Ken Fenwick (40 %) à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 20 000 $ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour la somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 4212142, 4212143, 4219053, 4219054	Option Hawk Bay dûment complétée. 100 % des titres miniers seront transférés de Karl Bjorkman (60 %) et Ken Fenwick (40 %) à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 4212095, 4212096, 4212097, 4212099, 4212100	Option Golden Winner dûment complétée. 100 % des titres miniers seront transférés de Karl Bjorkman à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 1196879, 1196880, 875440, 875442, 919977, 919978, 968047, 968051, 968053, 968054	Option Sande & Stewart dûment complétée. 100 % des titres miniers seront transférés de Edward Stewart (50 %) et David Sande (50 %) à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR. Jusqu'à 1 % de la redevance NSR peut être racheté pour un montant de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.

Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucun passif environnemental, aucune obligation ni responsabilité à cet égard n'est associé à la propriété Hammond Reef, si ce n'est le respect des règlements fédéraux et provinciaux de l'Ontario.

Autorisations et permis environnementaux

La Société a entrepris différentes études de caractérisation environnementale et d'évaluation des impacts sur l'environnement sur sa propriété Hammond Reef depuis l'acquisition récente. Dans la deuxième moitié de 2010, les études suivantes ont été entreprises afin de se conformer aux exigences des agences fédérales et provinciales qui accordent les permis environnementaux :

- biologie terrestre;
- biologie aquatique;
- hydrologie;
- géochimie;
- qualité de l'eau;
- bathymétrie;
- archéologie;
- socio-économique;
- consultations publiques et avec les Premières nations;

Les travaux suivants ont aussi été entrepris :

- conception géotechnique des pentes dans la fosse;
- gestion des résidus miniers;
- accès routier.

En 2011, OHRG commencera les travaux de terrain dans le cadre d'un programme d'hydrogéologie déjà défini et des études d'évaluation complémentaires des impacts au niveau de la météorologie, de l'air et du bruit. Des travaux d'ingénierie et d'analyse technique portant sur la gestion des matériaux rocheux stériles et de l'approvisionnement en électricité seront également effectués en 2011.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographique physique

Accès

La voie d'accès la plus rapide à la propriété à partir d'Atikokan est une route réaménagée qui part de la route 622 à environ 24 km au nord d'Atikokan, puis en passant du côté ouest du lac Finlayson sur la route Hardtack Lake/Sawbill Lake sur 23 km jusqu'au campement d'OHRG. L'accès au site est aussi possible en utilisant le chemin Premier Lake Road, un chemin forestier en gravier qui part de la route 11 en direction nord au niveau du lac Sapawe. En suivant cette route en direction nord et ouest sur 53 km, on accède au campement Hammond Reef situé à l'extrémité nord de Sawbill Bay. Une distance de 10 km sépare le campement d'OHRG sur Sawbill Bay et le centre de la propriété Hammond Reef. À l'été, la propriété est également accessible par bateau à partir de l'extrémité sud-ouest du réservoir Marmion juste au nord de la route 622. D'autres options pour des routes d'accès à long terme existent aussi, soit en réaménageant la route de Raft Lake et en installant un pont pour traverser le passage Marmion/Raft.

Climat

Cette région de l'Ontario jouit d'une climat continental modifié en raison des effets modérateurs des Grands Lacs. Les températures moyennes dans la région d'Atikokan varient d'un maximum de 24,7°C en juillet à un minimum de -24,9°C en janvier, pour une température annuelle moyenne de 1,6°C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 739,6 mm, dont 568,3 mm tombent sous forme de pluie. Les précipitations sous forme de pluie tombent principalement entre juin et septembre (292,8 mm). L'accumulation moyenne de neige en hiver est de 26 cm, avec un sommet de 42,8 cm en novembre pour

les chutes de neige moyennes. Le nombre moyen de jours par année avec des précipitations est de 160 (Normales climatiques au Canada 1971-2000, Environnement Canada, Atikokan, Ontario).

Ressources locales

Atikokan compte une population de 3 293 habitants (Statistiques Canada, Profils des communautés de 2006) dont l'âge médian est de 43. La ville est desservie par un chemin de fer mais n'a pas de service aérien régulier. L'économie locale est basée sur la foresterie, une centrale thermique, des services gouvernementaux, des commerces de détail, le tourisme et de petites industries. La centrale d'Atikokan exploitée par Ontario Power Generation (OPG) se trouve à environ 15 km au sud-ouest de la propriété. Ces installations comptent une centrale de 230 MW alimentée au charbon, qui a été construite en 1985. La production annuelle d'électricité a déjà atteint un niveau de 1,5 milliard de kWh.

Pendant plus de 30 ans, Atikokan a hébergé deux sociétés minières, Steep Rock Iron Mines Limited et Caland Ore Company. Le développement des mines locales a nécessité le détournement, sur 16 km, de la rivière Seine, ainsi que la construction de barrages et le drainage du lac Steep Rock. La production issue des fosses à Steep Rock totalise plus de 63 millions de tonnes de minerai de fer. Les deux mines ont été fermées en 1980, lorsque l'arrivée de nouvelles technologies de traitement du minerai moins coûteuses ont permis d'améliorer la qualité de l'acier produit à partir de taconite. En 1994, une centrale hydroélectrique de 10 MW (Valerie Falls Power) a été développée sur la dérivation de la rivière Seine.

D'autres sources d'approvisionnement sont disponibles à Thunder Bay, à 195 km à l'est d'Atikokan par la route 11. La ville de Thunder Bay compte une population de 122 910 habitants et est pourvue d'un aéroport international avec des vols réguliers quotidiens, un service ferroviaire et des installations portuaires sur le lac Supérieur.

Infrastructures

Au moment de la rédaction du rapport, mis à part le campement d'exploration, on ne compte aucune autre infrastructure sur la propriété. La propriété a toutefois fait l'objet de développement dans le passé, qui comprenait des bâtiments et des excavations minières (voir la section Historique ci-dessous).

Géographie physique

Le paysage dans la région d'Atikokan est relativement accidenté, avec plusieurs crêtes, vallées, lacs, et rivières. Le relief topographique est modéré, avec des petites collines arrondies par le passage des glaciers, et une mince couche de mort-terrain composé de till à blocs non stratifié formé d'un mélange d'argile, de silt et de gravier. Les eaux souterraines à faible profondeur dans la région s'écoulent de l'est vers l'ouest. Atikokan se trouve dans le bassin de l'Arctique, à 70 km à l'ouest de la ligne de partage entre les bassins Arctique et Atlantique. Atikokan est situé dans la zone forestière boréale, près de la transition avec la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les espèces dominantes y sont l'épinette noire, le pin gris, le sapin baumier, le bouleau blanc et le peuplier baumier.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Le district aurifère de Sawbill Bay a été le site d'exploration intermittente pour l'or, depuis la première découverte d'or en 1895 au site du « *reef* » par un dénommé Kabascong (Joe Mistahasen), et la découverte d'une veine minéralisée (la mine Sawbill) par les frères Wiley, sur les terrains maintenant couverts par les claims Manley concédés par lettres patentes.

En 1896, la propriété a été acquise par un tenancier d'hôtel de Thunder Bay (Fort William), James Hammond, et son partenaire Henry Folger. La Hammond Reef Consolidated Mining Co. Ltd a été mise sur pied en 1898, mais un feu a détruit les installations en 1900. La propriété a par la suite été successivement acquise par Copper Zinc Mines of Sudbury Ltd (1928), Frobisher Exploration Co. Ltd (1944) et Ventures Claims Ltd (1960).

Sur les claims Manley, la Sawbill Lake Gold Mining Company Ltd a été fondée en 1896, mais les opérations minières ont cessé deux ans plus tard. La compagnie Upper Seine Gold Mines Ltd a été fondée en 1937 pour reprendre possession de la propriété incluant les claims Manley et la mine Sawbill. Les opérations ont repris en 1938, jusqu'à ce que la mine et l'usine soient fermées en septembre 1941.

En 1962, Falconbridge Nickel Mines Ltd a absorbé Ventures Claims Ltd et de 1984 à 1988, a acquis de nouveaux claims. Suite au regroupement entre Kinross et Falconbridge Gold Corporation, la propriété a été acquise par Kinross en 1994. De 1994 à 1997, Pentland Firth Ventures Ltd, une société ouverte dans laquelle Kinross était actionnaire majoritaire, a exploré Hammond Reef pour l'or. En 2006, Brett a formé un projet en coentreprise avec Kinross et en 2008, a acquis la propriété Hammond Reef.

Le 22 mars 2010, la Société a annoncé une offre de prise de contrôle amicale (l'« **offre** ») visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Brett, sur la base de 0,34 action ordinaire d'Osisko plus 0,0001 $ en espèces pour chaque action ordinaire de Brett. La contrepartie en vertu de l'offre représentait une prime de 52,5 % sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions d'Osisko et de Brett à la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX respectivement, pour la période de 20 jours de séance terminée le 16 mars 2010. Le 19 mai 2010, un total de 88 295 814 actions ordinaires de Brett avaient été déposées en bonne et due forme à l'heure d'expiration de l'offre, représentant environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les actions ordinaires résiduelles par le biais d'un plan d'arrangement statutaire (l'« **arrangement** ») conformément aux dispositions de la loi intitulée *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique. Après que la Cour suprême de la Colombie-Britannique ait rendu sa décision finale approuvant l'arrangement, ce dernier est entré en vigueur le 13 août 2010. Les actions ordinaires de Brett ont ensuite été désinscrites de la Bourse de croissance TSX quelques jours ouvrables plus tard. Brett a cessé d'être un émetteur assujetti et son nom a été changé à « Osisko Hammond Reef Gold Ltd » le 6 octobre 2010.

Cette transaction permettait à Osisko de se diversifier tout en devenant à court terme, un producteur d'or en croissance, notamment en devenant détenteur de la propriété Hammond Reef.

Historique d'exploration et de forage

Aucun programme détaillé d'exploration n'a été entrepris sur la propriété avant 1984, lorsque Falconbridge a débuté son premier programme d'exploration avec de la coupe de lignes, de la cartographie géologique, de la géochimie de sols, de la géophysique aéroportée et au sol (magnétométrie, polarisation provoquée (PP) et électromagnétique à très basse fréquence (VLF)), des tranchées, de l'échantillonnage en rainures, des essais de lixiviation et du forage au diamant (4 061 m en 21 sondages).

Le levé de PP, un petit levé d'orientation effectué autour de l'ancienne mine Hammond Reef, a été considéré inefficace.

Quelques années auparavant, la Commission géologique de l'Ontario avait effectué un levé régional aéroporté électromagnétique (EM) et de l'intensité du champ magnétique total, ainsi que des levés de géochimie des sédiments de fonds de lacs, qui ont tous été publiés en 1980. Les travaux de géophysique sont présentés sur la carte 80 513 (à l'échelle 1 : 20 000) et les données de géochimie des sédiments de fonds de lacs sur les cartes M80 426 à M80 441 (une carte pour chaque élément analysé).

En 1990, Falconbridge a complété un autre programme de forage au diamant (10 359 m en 46 sondages) le long du corridor principal, couvrant ce qui est maintenant connu comme les zones « A » et « 41 ». Des ressources géologiques de 33,5 Mt @ 1,8 g/t Au (non coupé) ont été estimées en fonction d'un scénario d'exploitation souterraine par abattage en masse. (**Note : cette estimation n'est pas conforme au Règlement 43-101 et est citée ici à des fins de référence historique uniquement. L'on ne devrait pas se fier aux estimations de ressources ou de réserves minérales qui ne sont pas conformes au Règlement 43-101.)**

Entre 1994 et 1996, Clark-Eveleigh Consulting de Thunder Bay (Ontario) a été mandaté par Pentland Firth Ventures Ltd pour réaliser un programme d'exploration comprenant de la prospection, de l'échantillonnage en surface et de la coupe de lignes. Un programme restreint de tranchées a aussi été effectué. En 1997, Pentland Firth Ventures Ltd a complété un programme de forage au diamant hivernal de 3 640,8 m en 16 sondages. Encouragé par la continuité du vaste système aurifère à basse teneur, les terrains contigus ont été jalonnés ou optionnés. D'importants travaux d'excavation de tranchées et d'échantillonnage en rainures ont été entrepris sur la propriété principale Hammond Reef afin d'établir la continuité du système aurifère entre les zones et dans les extensions latérales. De la prospection détaillée a été effectuée sur les propriétés adjacentes. Basé sur les résultats de forage antérieurs de Falconbridge et les résultats de forage de 1997 de Pentland Firth Ventures Ltd, une estimation de ressources non conforme au Règlement 43-101 a été publiée pour Hammond Reef le 14 juillet 1997 et vérifiée par Roscoe Postle Associates Inc. Cette estimation a été réalisée en utilisant la méthode par sections et incluait les deux principales zones minéralisées, soit A et 41.

Suite à la saison de terrain 1997, au cours de laquelle environ 2 000 échantillons en rainures d'un mètre ont été prélevés dans les zones A, 41 et Mitta Lake, une mise à jour de l'estimation de ressources a été préparée, tel que résumé dans le tableau ci-dessous. **Cette estimation de ressources n'est pas conforme au Règlement 43-101 et devrait être considérée comme une estimation de ressources historique.**

ESTIMATION DE RESSOURCES MINÉRALES DE PENTLAND FIRTH VENTURES LTD
Projet Hammond Reef, Ontario

Zone	Teneur (g/t Au)	1997 (t)	Total 1997 (Oz Au)	1998 (t)	1998 (Oz Au)	Oz Au Variation
Zone 41	1,07	15 535 328	534 423	16 680 499	573 817	39 394
Zone A	0,90	70 519 465	2 040 481	71 266 090	2 065 454	24 973
Total 0,93		**86 054 793**	**2 574 904**	**87 948 587**	**2 639 271**	**64 367**

Les paramètres suivants ont été utilisés pour l'estimation de ressources :

- les résultats d'analyse individuels ont été coupés à 15 g/t Au;
- une aire d'influence de 25 mètres autour des forages a été utilisée dans la zone 41, et une aire d'influence de 50 m autour des forages dans la zone A;

- l'aire d'influence a été élargie à la mi-distance entre les trous sur les sections;
- une teneur moyenne pondérée de 0,40 g/t Au sur une longueur de forage minimum de 3,0 m a été considérée comme faisant partie des « ressources » et inclus dans l'estimation;
- les zones étaient séparées par un minimum de 5,0 m, dans l'axe de forage, de matériel « stérile » (c'est-à-dire < 0,40 g/t Au sur 5,0 m dans l'axe de forage);
- les zones de ressources ont été terminées au premier résultat individuel de <0,20 g/t Au rencontré avant ou après le long du trou, et si les résultats d'analyse subséquents étaient inférieurs au seuil de coupure de 0,40 g/t Au;
- une densité spécifique de 2,7 t/m^3 a été utilisée pour le granite altéré à faible teneur en sulfures.

L'estimation était basée sur l'échantillonnage d'origine réalisé par Pentland Firth Ventures Ltd dans les sondages de la série PH, et l'échantillonnage d'origine réalisé par Falconbridge dans les sondages de la série HR.

Historique de production

La mine Sawbill/Upper Seine, située sur la propriété Hammond Reef d'Osisko a été en exploitation pendant seulement six ans, soit de 1897 à 1898 et de 1938 à 1941. La production totale non confirmée issue de la mine Sawbill/Upper Seine serait de 5 368 tonnes courtes (4 868,9 tonnes) pour une valeur de 21 785 $.

La mine Hammond Reef a été en exploitation de 1898 à 1900. Les opérations ont été suspendues en raison des teneurs plus faibles que prévues. La production totale pour les deux années d'exploitation serait de 2 283 tonnes courtes à 0,21 oz Au/tonne courte.

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Hammond Reef est formée de tonalite-trondhjémite fraîche à intensément altérée de la suite de granitoïdes de Marmion; on y trouve également en moindre quantité des gneiss granitoïdes non altérés et quelques lentilles mafiques (typiquement fortement altérées). Quelques dykes de pegmatite et des ségrégations pegmatitiques sont également présents. Un réseau de veines et veinules de quartz en stockwerk recoupe toutes les lithologies, bien qu'il soit peu développé dans les lentilles mafiques. La minéralisation aurifère est encaissée dans le stockwerk de quartz, lequel est confiné à une vaste enveloppe d'altération anastomosée mesurant jusqu'à 6 000 mètres de largeur en surface et s'étendant en direction nord-est sur une distance latérale d'environ 40 kilomètres. L'orientation du système d'altération, des principales veines de quartz, des enclaves gneissiques et des lentilles mafiques est parallèle à la fabrique régionale dominante de direction est-nord-est. Ce système d'altération se caractérise par une expansion graduelle des halos de saussurite autour des fractures, qui deviennent progressivement coalescents à mesure que le nombre de veines de quartz augmente, contrôlant ainsi le développement d'une altération pénétrative au sein du granitoïde. Les valeurs aurifères augmentent progressivement dès que des secteurs de veines et d'altération faibles mais continus sont observés.

Une altération et une foliation de plus en plus fortes se développent pour former une zone de schiste sans quantité appréciable de veines (la zone de schiste Hammond Reef - ZSHF). Une zone distincte avec une foliation bien développée et une altération en carbonates de fer, avec des quantités variables de séricite, chlorite, hématite, limonite et des lentilles de pyrite est facilement identifiable et a déjà été décrite comme un granitoïde bréchique, tectonisé et à foliation intense ou une zone de brèche.

On retrouve deux types de filons - des veines « précoces » de 5 à 50 cm de large, rectilignes et généralement non déformées, et des veinules millimétriques à centimétriques très denses et d'orientation

aléatoire formant un « stockwerk » - suggérant une dilatation extensionnelle lors de leur formation. Les veines sont contemporaines, puisqu'aucune relation de recoupement évidente ni de superposition cohérente n'est observée.

Minéralisation

Le quartz est, de loin, le minéral le plus commun dans les veines, suivi par de moindres quantités de chlorite, calcite, séricite, et moins de 1 % pyrite, accompagné à l'occasion de traces de galène, chalcopyrite, sphalérite, pyrrhotite, bornite, chalcocite, ou d'or natif. De plus, différents chercheurs ont noté la présence de tellurures, de stromeyérite et de molybdénite.

La présence d'un minéral gris métallique sous forme de taches locales et de glacis grisâtres, particulièrement dans les veines précoces, est considérée comme un excellent indicateur de la présence d'or. Une étude à la microsonde électronique à balayage (SEM) sur une petite partie de ce matériel, par la Commission géologique de l'Ontario (M. Smyk, No. réf. 96-BBN-01) a permis d'identifier un tellurure de bismuth, comportant possiblement du tellurobismuthite (Bi_2Te_3) et de la tétradymite (Bi_2Te_2S).

La présence de minéralisation aurifère anomale à Hammond Reef a été notée dans toutes les lithologies à l'exception du gneiss. Les exemples d'intersections de forage et d'échantillons en rainures à >0,4 g/t Au, dans des granitoïdes, des dykes mafiques, des pegmatites et des veines de quartz, sont omniprésents. Les excavations de l'ère victorienne se limitaient aux veines précoces, où des teneurs de >5 g/t Au ont été exploitées. La minéralisation aurifère dans les granitoïdes séricitisés et traversés de veinules en stockwerk n'était pas économiquement viable compte tenu de la technologie de bocardage employée à l'époque. L'étendue latérale limitée (<50 m) et la faible épaisseur régulière (<0,5 m) des veines précoces individuelles ont également contribué à rendre la méthode d'exploitation souterraine de veines étroites non rentable.

Les contrôles locaux sur la minéralisation aurifère ne sont pas évidents lorsqu'on compare les schistes à séricite-carbonates fortement altérés (qui renferment des quantités relativement faibles de veines de quartz) et les granitoïdes modérément altérés et à peine folié qui encaissent le stockwerk de veinules. L'or se trouve dans toutes les lithologies qui présentent une concentration appropriée de micro- à macrofractures cassantes. Bien que la présence de stockwerks et de veines précoces n'est pas toujours une garantie d'obtenir des valeurs significatives, la teneur en or de ces sections de forage et des échantillons en rainures prélevés en surface concorde généralement assez bien avec les secteurs à >0,4 g/t Au. Aucune corrélation entre les sections à haute teneur et les veines d'une orientation particulière n'a pu être établie (Barclay, 1996).

Une étude pétrographique réalisée par Lakefield Research, à la demande de Falconbridge Ltd en 1988 (Lakefield, 1988), indique que les grains d'or sont préférentiellement situés aux bordures des grains dans les amas de pyrite. Les grains d'or varient de <1 µm à un maximum de 30 µm x 70 µm, mais la majorité des grains sont de moins de 15 µm. Les sites de porosité tardive, comme les microfractures, les plans de cisaillement et les veines de quartz-carbonates ont été les sites structuraux privilégiés pour la déposition de l'or le long des bordures de grains spécifiques (pyrite > silice > autres sulfures > carbonate).

Plus récemment, Terra Mineralogical Services (Terra) a réalisé une étude de sept intersections minéralisées provenant de cinq sondages pour caractériser la minéralisation à Hammond Reef. Les travaux se poursuivent mais des résultats préliminaires ont été présentés dans un mémorandum daté du 23 avril 2009 et sont résumés ci-dessous.

ÉCHANTILLONS DE CAROTTES DE FORAGE DE HAMMOND REEF

Sondage	Profondeur (m)	Échantillon	Zone	Estant
BR88	220	G140530	Zone A	1420E
BR88	220,5	G140530	Zone A	1420E
BR102	134	G136485	Zone A	1670E
BR102	134,5	G136485	Zone A	1670E
BR68	203	350879	Zone A	1820E
BR22	133	201752	Zone 41	3270E
BR02	161	G1378881	Zone 41	3270E

Des échantillons d'or ont été observés dans six des sept échantillons, et l'or natif et l'électrum ont été identifiés comme les deux minéraux aurifères. La granulométrie a été décrite par Terra de très fine à extrêmement fine (<25 μm, principalement <10 μm).

Les grains d'or sont surtout associés aux sulfures, l'or natif étant associé à la pyrite et les minuscules grains d'électrum étant communément associés à la galène. Quelques tellurures Au-Pb sont aussi présents en association avec la galène. Les particules se présentent en inclusions ou aux bordures des grains. Les particules d'or natif ont une teinte jaune pâle, qui suggère un degré de finesse moins élevé (85 % - 92 %).

Les autres sulfures observés dans les échantillons comprennent couramment la chalcopyrite et la galène et dans une moindre mesure, la sphalérite et des traces de pyrrhotite et de bornite.

Les assemblages d'altération communément associés à la minéralisation en or-sulfures se composent de quartz, carbonates et d'un peu de chlorite (Terra, 2009).

D'autres études minéralogiques ont été effectuées en 2010 et se poursuivront en 2011 afin de caractériser les différents types d'altération-minéralisation qui composent le gîte. Ces travaux permettront d'optimiser le rendement métallurgique et le traitement du minerai d'OHRG.

Forage

Base de données

La base de données de forage utilisée pour l'estimation de ressources 2009 comportait 85 trous de forage au diamant historiques et 138 sondages complétés par Brett. Les sondages historiques, soit HR-1 à HR-67 et PH1 à PH16, totalisent 18 060,3 m de forage et comptent 15 732 analyses. Les sondages complétés par Brett sont : BR-1 à BR-134, ainsi que quatre sondages abandonnés avant la fin. Les trous abandonnés avant d'avoir atteint la profondeur ciblée ont été reforés avec un identifiant pour le sondage qui comporte un « a » ajouté au nom du sondage. Les 138 sondages de Brett totalisent 39 428,6 m de forage et comptent 25 688 analyses. L'estimation des ressources était basée sur les sondages situés à l'ouest de la section 4 100 E, donc incluant tous les sondages de Brett jusqu'à BR-132 inclusivement.

Par la suite, 571 sondages de plus (185 859 mètres) ont été ajoutés à la base de données, depuis l'estimation de ressources 2009 jusqu'au 31 décembre 2010. Ces 571 sondages n'ont pas été révisés par Scott Wilson RPA dans le cadre de la rédaction du rapport Hammond Reef (2009).

Forage complété en 2010

En 2010, le programme sur la propriété Hammond Reef comprenait principalement du forage intercalaire et de définition. Les travaux de forage ont débuté tôt dans l'année, avant l'acquisition de Brett par la Société. Avant l'acquisition, Brett a foré 158 sondages pour 48 648 mètres de forage au cours des premier et deuxième trimestres combinés. Le programme de forage avait pour but de convertir les ressources connues (selon l'estimation conforme au Règlement 43-101 de décembre 2009) aux catégories de ressources mesurées et indiquées avant la fin-2011 ou le début-2012.

À la mi-septembre 2010, le programme a été accéléré, avec 17 foreuses comparativement à 10 en juillet. Le nombre de mètres forés par mois est passé de 13 943 mètres en juillet à 17 195 mètres en décembre, atteignant un sommet de 28 079 mètres en octobre, pour un total de 127 005 mètres forés en 384 sondages aux troisième et quatrième trimestres.

Les travaux de forage réalisés en 2010 n'ont pas été révisés par Scott Wilson RPA dans le cadre de la rédaction du rapport Hammond Reef (2009).

Carottes et tubage

Les carottes de forage sont déposées dans des caisses en bois à la foreuse, et la fin de chaque quart est marquée sur des blocs de bois par l'assistant-foreur. Chaque caisse de carottes est scellée à la foreuse à l'aide de ruban industriel. Les sceaux de ruban industriel de chaque caisse de carottes sont inspectés, puis les carottes sont apportées à la carothèque.

Dans la plupart des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut également être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois ou un couvercle d'aluminium pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage. Les pieux et les couvercles d'aluminium sont étiquetés avec le numéro de trou.

Arpentage des collets de forage

Les collets des trous de forage réalisés par Falconbridge et Pentland Firth Ventures Ltd ont été arpentés par un arpenteur officiel indépendant. Les méthodes d'arpentage sont inconnues, mais des preuves existent dans la base de données historiques à l'effet que les levés ont été effectués de façon professionnelle.

Les coordonnées UTM pour tous les collets de forage ont été établies selon l'une de trois méthodes. De l'automne 2007 au printemps 2008, certains collets ont été localisés par des membres du personnel de Brett à l'aide d'un appareil GPS différentiel. En juin 2008, W.J. Bowman Ltd. de Fort Francis (Ontario) a été mandaté par Brett pour arpenter les collets des forages historiques ainsi que ceux de Brett. Pour les collets historiques qui soit n'ont pas été localisés ou qui ont été forés sur la surface gelée du lac en hiver, les coordonnées de grille ont été converties en coordonnées UTM par le personnel de Brett en juillet 2008. À quelques exceptions près, la localisation des forages récents et ceux planifiés à l'heure actuelle est établie et la position des trous complétés est mesurée à l'aide d'un système GPS différentiel cinétique en temps réel incluant un appareil mobile Trimble SPS881 et une station de base TSC2, selon le système GLONASS. L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'un pieu en bois ou d'une tige d'acier et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les trous forés sont ensuite arpentés à nouveau à l'aide du système GPS différentiel.

Levés de fond de trou

Les levés de fond de trou effectués par Falconbridge et Pentland Firth Ventures Ltd consistaient en des tests à l'acide et des tests à l'aide d'une sonde Sperry Sun. Les registres indiquent que les orientations déterminées à l'aide de la sonde Sperry Sun ont été corrigées selon la grille locale. Brett/OHRG utilisent une sonde Reflex EZ Shot pour effectuer les levés de fond de trou. Les deux instruments, Sperry Sun et Reflex, permettent de mesurer l'azimut et le pendage. De l'avis de Scott Wilson RPA, les trois méthodes utilisées pour les levés de fond de trou sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie et sont acceptables.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été principalement effectué en prélevant des demi-carottes à l'aide d'une fendeuse à lame ou d'une scie au diamant. Typiquement, la longueur des échantillons se situe généralement entre un et deux mètres. L'échantillonnage initial réalisé par Falconbridge comportait également des échantillons en « boutons » ou en « rondelles », qui ne sont pas conventionnels et qui sont inappropriés pour utilisation dans le cadre d'une estimation de ressources minérales. Pratiquement tous les échantillons de ce type ont été repris selon des techniques d'échantillonnage appropriées. De l'avis de Scott Wilson RPA, l'échantillonnage a été effectué de façon appropriée en utilisant des techniques de pratique courante dans l'industrie.

Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession

Les carottes sont mesurées et marquées, répertoriées, et les intervalles de carottes sont marqués de façon permanente dans les caisses de carottes. La description géotechnique consiste à noter le taux de récupération (typiquement plus de 95 %), la qualité de la roche (RQD), et le compte de veines et de fractures. Les intervalles d'échantillonnage sont marqués à des longueurs constantes de 1,5 m et deux étiquettes d'échantillons sont placées à la fin de chaque intervalle d'échantillonnage; une sera agrafée à la caisse de carottes tandis que la deuxième sera insérée dans le sac d'échantillon au moment de prélever l'échantillon pour analyse. Les numéros d'échantillons qui seront utilisés pour l'insertion ultérieure d'échantillons de contrôle sont établis et mis de côté. Le numéro du trou et les intervalles d'échantillonnage sont entrés dans une base de données numériques mais sont également marqués sur l'étiquette qui reste dans le carnet d'échantillonnage afin de garder une copie papier. Les carottes sont ensuite décrites en notant le type de roche, l'altération, la minéralogie et tout autre élément pertinent. Au moment de la description des carottes, les carottes sont positionnées dans la caisse de carottes afin d'assurer que l'échantillonnage n'est pas biaisé par rapport à l'orientation des veines ou des fractures. Par la suite, les intervalles d'échantillonnage sont marqués selon qu'ils seront fendus ou sciés. Les carottes non altérées et les intervalles jugés non minéralisés sont marqués pour être fendus, tandis que les autres intervalles sont marqués pour être sciés. Environ 70 % des carottes sont sciées.

Depuis l'acquisition de Brett par la Société et à partir de juillet 2010, tous les échantillons sont sciés. Les carottes sont ensuite photographiées puis transférées à l'atelier d'échantillonnage des carottes. La carothèque et l'atelier d'échantillonnage demeurent tous deux sous clé lorsque le personnel d'OHRG n'est pas présent.

Les carottes sont échantillonnées à l'aide d'une fendeuse ou d'une scie au diamant tel qu'indiqué, et une moitié de carotte est placée dans des sacs d'échantillons en plastique avec l'étiquette d'échantillon appropriée. Un géologue supervise ensuite le procession d'insertion des échantillons de contrôle, soit des étalons de référence préparés ou des agrégats de roche stérile, pour les numéros d'échantillons de contrôle établis au préalable. Les duplicatas sont préparés au laboratoire en générant une deuxième pulpe à partir d'un rejet d'échantillon pour une analyse de vérification. Lorsque les échantillons de contrôle ont été

insérés, les échantillons sont placés dans des sacs de riz, qui sont scellés et qui demeurent sous clé dans l'atelier d'échantillonnage ou dans des bacs d'échantillons à l'extérieur, jusqu'à ce qu'ils soient transportés par le personnel d'OHRG aux installations de préparation des échantillons à Thunder Bay. Les caisses de carottes avec la moitié résiduelle des carottes sont entreposées sur le site dans des étagères de carottes situées près de la carothèque et de l'atelier d'échantillonnage.

De l'avis de Scott Wilson RPA, l'échantillonnage a été effectué d'une façon appropriée pour le type de gîte et de minéralisation. La description a été effectuée de façon raisonnable, par du personnel qualifié, selon des normes qui sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Scott Wilson RPA a validé la base de données de forage en effectuant une contrevérification à l'aide des certificats d'analyse d'origine en papier et sous format numérique. Aucune erreur significative n'a été trouvée. Scott Wilson RPA a également prélevé des échantillons de carottes de Hammond Reef et a confirmé la présence de minéralisation en or. De l'avis de Scott Wilson RPA, les échantillons sont représentatifs de la minéralisation et la base de données est raisonnablement libre d'erreurs et est appropriée pour utilisation dans le cadre d'une estimation de ressources minérales.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

Brett a envoyé ses échantillons de demi-carottes à Accurassay du début de l'année 2006 jusqu'en août 2007, lorsque des problèmes sont survenus concernant la livraison des résultats en temps opportun. Après investigation, il est apparu que les activités du laboratoire avaient été temporairement suspendues. Lorsque Brett a été mis au courant de la situation, les échantillons de carottes non traités, entreposés sur les terrains d'Accurassay, ont été acheminés aux installations de préparation des échantillons de ALS Chemex à Thunder Bay (Ontario). Par la suite, tous les travaux d'analyse ont aussi été effectués par ALS Chemex.

Avant l'acquisition de Brett par la Société et jusqu'en juillet 2010, les carottes étaient livrées à la carothèque périodiquement (à chaque matin au moins) par le surintendant de forage et étalées pour observation et description. Toutes les carottes de forage étaient décrites et échantillonnées sur le site par les employés de Brett ou ses consultants. Les échantillons étaient transportés et livrés par le personnel de Brett aux installations de préparation d'ALS Chemex à Thunder Bay et étaient analysés par ALS Chemex à North Vancouver, en Colombie-Britannique.

Depuis l'acquisition et l'accélération subséquente des travaux de forage, toutes les carottes sont maintenant ramassées sur la propriété et livrées à la carothèque à Atikokan par les employés d'OHRG. Les carottes sont décrites et échantillonnées aux installations de traitement des carottes à Atikokan par les géologues et les techniciens géologues d'OHRG. Les échantillons sont transportés dans des caisses en bois par Manitoulin Transport jusqu'au laboratoire de préparation d'ALS Chemex à Thunder Bay (Ontario) et sont analysés par ALS Chemex à North Vancouver (Colombie-Britannique). Les caisses en bois utilisées pour acheminer les échantillons d'Atikokan à Thunder Bay sont sécurisées à l'aide de sceaux de sécurité en aluminium numérotés individuellement. Les numéros des sceaux de sécurité pour chaque caisse sont notés à la carothèque et sont vérifiés par ALS Chemex sur réception des caisses au laboratoire.

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Chez Accurassay, la préparation des échantillons consistait à passer les échantillons de carottes au concasseur à mâchoires, jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 8, à prélever un sous-échantillon de 250 à 450 g à l'aide d'un diviseur Jones et à broyer ce dernier jusqu'à ce que 90 % des

particules passent un tamis de diamètre 150 à l'aide d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Accurassay assurait qu'un nettoyage à la silice était effectué entre chaque échantillon pour prévenir la contamination croisée. Avant l'analyse, les échantillons étaient tassés pour les homogénéiser, puis une fraction de 30 g pour pyroanalyse était prélevée. Les analyses étaient effectuées par pyroanalyse avec fini par absorption atomique, et les échantillons dont le résultat était supérieur à 10 g/t Au étaient réanalysés avec fini gravimétrique.

ALS Chemex est un laboratoire certifié selon la norme ISO/CEI17025. Les échantillons de forage sont préparés à ses installations de préparation à Thunder Bay (Ontario), et une fraction de la pulpe finale est acheminée aux installations d'analyse à North Vancouver (Colombie-Britannique) pour analyse. Tous les échantillons sont inscrits dans le système de traçabilité d'ALS Chemex, sont pesés, asséchés puis concassés jusqu'à ce que plus de 70 % des particules passent un tamis à mailles de 2 mm (diamètre de 10). Deux types de procédures de pulvérisation et de fractionnement ont été employées. Initialement, un sous-échantillon de 250 g était prélevé et pulvérisé jusqu'à ce que plus de 85 % des particules passent un tamis à mailles de 75 µ (diamètre de 200) pour analyse. Cette procédure a par la suite été modifiée pour inclure environ 1 000 g de matériel pulvérisé jusqu'à ce que plus de 85 % des particules passent un tamis à mailles de 75 µ (diamètre de 200), afin d'obtenir une pulpe plus représentative. Le protocole d'analyse est par pyroanalyse sur une fraction de 50 g avec fini par absorption atomique. Les échantillons à plus de 10 g/t Au sont réanalysés par pyroanalyse avec fini gravimétrique et sont clairement indiqués sur les certificats d'analyse. Les procédures de laboratoire internes d'ALS Chemex comprennent l'utilisation d'échantillons stériles, de duplicatas et d'étalons internes, dont les résultats sont tous fournis au client dans les certificats d'analyse numériques. Les résultats sont rendus disponibles via le système Webtrieve™, une interface en ligne qui permet d'accéder aux données du laboratoire et un portail sécuritaire où les clients peuvent accéder aux résultats, aux certificats d'analyse et aux renseignements sur le contrôle de la qualité.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

Tout au long de l'historique récent de la propriété, la préparation et l'analyse des échantillons ont été effectués par des laboratoires commerciaux accrédités selon les protocoles standards dans l'industrie. La sécurité sur le site n'a pu être vérifiée pour les deux détenteurs antérieurs de la propriété. Les protocoles de manipulation des carottes et de sécurité des échantillons d'OHRG sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Un programme d'échantillons de contrôle externes a été mis en œuvre, incluant des échantillons stériles, des étalons et des duplicatas. Au début du programme de forage 2008, le suivi des résultats pour ces échantillons de contrôle a été laissé aller, et pendant un laps de temps considérable, plusieurs ratés n'ont pas été relevés. Tous les échantillons de contrôle hors norme ont éventuellement fait l'objet d'un suivi en procédant à la réanalyse des échantillons avant et après chaque échantillon hors norme dans les lots d'échantillons. De l'avis de Scott Wilson RPA, les problèmes d'AQ/CQ identifiés au niveau de l'analyse des échantillons à Hammond Reef ont été investigués et résolus de façon adéquate par la Société. Le suivi en continu et en temps opportun des résultats d'AQ/CQ s'est poursuivi tout au long du programme de forage 2009. Certains ratés se sont produits, mais de l'avis de Scott Wilson RPA, ils ont tous été traités de façon adéquate.

Estimations de ressources minérales

Une estimation de ressources minérales a été préparée pour la propriété Hammond Reef en octobre 2008. L'estimation a été effectuée par un consultant indépendant, John Zbeetnoff, géo., et vérifiée par Scott Wilson RPA. À l'époque (2008), l'estimation totalisait 142 Mt de ressources minérales présumées à une teneur de 1,05 g/t Au. Le seuil de coupure était de 0,60 g/t Au. Brett a réalisé d'autres travaux de forage

au diamant et mis à jour l'estimation de ressources minérales. Avec les données de forage additionnelles et des changements mineurs apportés aux paramètres d'estimation, la mise à jour s'est soldée par une augmentation modeste au niveau du tonnage et pratiquement aucun changement dans la teneur. De l'avis de Scott Wilson RPA (basé sur les 223 sondages antérieurs au rapport Hammond Reef et les travaux de forage effectués en 2010), la mise à jour de l'estimation n'était pas sensiblement différente de l'estimation d'origine et n'exigeait pas le dépôt d'un rapport technique indépendant conformément au Règlement 43-101. Scott Wilson RPA a toutefois vérifié la nouvelle estimation, vérifié les nouvelles données et confirmé que les paramètres et la méthodologie d'estimation étaient appropriés. La mise à jour de l'estimation de ressources minérales (2009) est résumée dans le tableau suivant. Un seuil de coupure de 0,3 g/t Au a été utilisé pour la présentation des ressources minérales.

RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES – JUILLET 2009
Propriété Hammond Reef

Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
1,00	60,2	1,46	2,83
0,90	77,1	1,35	3,34
0,80	98,4	1,24	3,93
0,70	124,6	1,14	4,56
0,60	155,0	1,04	5,19
0,50	188,5	0,95	5,78
0,40	227,0	0,87	6,34
0,30	**259,4**	**0,80**	**6,70**
0,20	281,9	0,76	6,89

Notes :

1. Les définitions de l'ICM ont été utilisées pour les ressources minérales.
2. L'estimation de ressources minérales présentée est basée sur un seuil de coupure de 0,3 g/t Au.
3. Une largeur minimale d'extraction minière de 3 m a été employée.

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Un tableau comparatif des estimations de ressources minérales de 2008 et 2009 est présenté ci-dessous.

COMPARATIF DES RESSOURCES MINÉRALES
Propriété Hammond Reef

Année	Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
2009	0,60	155,0	1,04	5,19
2008	0,60	141,5	1,05	4,79
Variation		**13,5**	**-0,01**	**0,40**

Le gîte se compose d'un assemblage de zones à pendage modéré à faible, toutes situées dans les premiers 300 mètres sous la surface. De l'avis de Scott Wilson RPA, la géométrie et la localisation du gîte sont tels qu'il serait exploitable par fosse à ciel ouvert. Un seuil de coupure de 0,6 g/t Au avait été appliqué à

l'origine, ce qui de l'avis de Scott Wilson RPA était trop élevé; basé sur les résultats de l'évaluation préliminaire dans le rapport 2009, un seuil de coupure de 0,3 g/t Au serait plus raisonnable pour la présentation des ressources minérales.

Pour la première estimation de ressources en 2008, les ressources ont été limitées aux blocs situés à l'intérieur d'une limite de 50 mètres des forages. À l'intérieur du volume foré (c'est-à-dire entre les sondages), les blocs pouvaient être classés comme des ressources jusqu'à une distance de 100 m du composite le plus proche. Dans certaines parties du gîte, des tranchées ont exposé de la minéralisation significative avec des teneurs similaires à celles obtenues en forage. Toutefois, ces analyses n'ont pu être vérifiées et par conséquent, les résultats dans les tranchées n'ont pas été inclus dans la base de données utilisée pour l'estimation. Les blocs de ressources de 2008 ont été classés comme si ces tranchées n'existaient pas (c'est-à-dire que la catégorie présumée a été prolongée vers le haut de seulement 50 m à partir des sondages les plus près de la surface). Pour la mise à jour de l'estimation, les tranchées ont été considérées au même statut que les forages pour les fins de classification. La limite des ressources a été élargie à 100 m à partir des sondages les plus près de la surface, vers les tranchées. Les échantillons des tranchées n'ont pas été utilisés pour l'estimation toutefois, et l'interpolation de la teneur des blocs était basée sur les données de forage prolongées pour englober les secteurs des tranchées.

Toutes les ressources minérales ont été classées dans la catégorie présumée, conformément aux conventions énoncées dans les Normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« **ICM** ») sur les définitions pour les ressources minérales et les réserves minérales et sont donc conformes au Règlement 43-101. De l'avis de Scott Wilson RPA, la continuité géologique du gîte a été démontrée à un niveau qui devrait permettre la classification de certains blocs dans la catégorie indiquée. C'est particulièrement vrai dans les sections du gîte où les forages sont plus denses. Toutefois, il a été décidé de garder ce matériel dans la catégorie présumée jusqu'à ce que les données historiques de la base de données d'analyse aient pu être entièrement validées, soit par de nouveaux forages ou de nouveaux échantillons. Scott Wilson RPA était d'accord avec cette approche.

Développement

Infrastructures

Pour faciliter le programme de forage à Hammond Reef, quelques modifications ont dû être apportées aux infrastructures en 2010. La route d'accès entre la ville d'Atikokan et le site de forage, notamment la route Sawbill, a été réaménagée à un coût d'environ 5 millions $. Des rénovations aux installations à Atikokan ont été complétées pour augmenter les espaces de bureau, la capacité de la carothèque et de l'atelier d'échantillonnage des carottes. Afin d'accommoder le programme de forage accéléré, les installations du campement ont été améliorées de façon à pouvoir héberger 130-150 personnes. Ces améliorations comprennent : une nouvelle cuisine, un nouveau dortoir de 49 personnes pour l'hébergement, une amélioration du réseau électrique, ainsi qu'un nouveau système BioDisc pour la gestion des eaux usées et des eaux ménagères.

Calendrier

Une quantité appréciable de forage sera réalisée en 2011. Bien que la situation pourrait changer selon les résultats reçus en cours de route, il reste encore environ 150 000 mètres de forage à compléter pour atteindre les objectifs de la Société d'ici la fin de l'année. Le programme de forage comprendra également un volet de forage de condamnation pour vérifier la présence ou l'absence de minéralisation dans les terrains désignés pour les infrastructures minières potentielles, notamment l'usine et les haldes de matériel rocheux stérile. Une première évaluation, comportant 30 000 mètres de forage, sera nécessaire pour compléter ces travaux d'ici la fin de l'année.

Relations communautaires

Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Fort Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, signifiant l'engagement de toutes les parties à participer à un processus de consultation active et de collaboration, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société en cours sur son projet aurifère avancé Hammond Reef.

L'entente prévoit l'engagement des parties signataires de créer plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes. La Société s'engage également à offrir des opportunités d'emploi et de formation aux membres des communautés participantes. Les communautés s'engagent à créer des fiducies qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, et qui recevront des actions de la Société lorsque certaines étapes d'exploration et de développement auront été franchies.

L'entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par les membres des communautés signataires. OHRG a déjà déposé en fiducie le montant de financement initial convenu dans l'entente.

3.3 Exploration – Autres projets

Nouvelles opérations

Dans le cadre de ses activités d’expansion des affaires, Osisko recherche diverses possibilités de placement. Au cours de 2010, la Société a étudié diverses possibilités et conclu, notamment, l’opération suivante :

- **West Hammond Contact et Clement Lake (Sparton Resources Inc.)**

Le 11 novembre 2010, Osisko a signé avec Sparton Resources Inc. (« **Sparton** ») une lettre d’entente visant à acquérir une option sur les propriétés aurifères West Hammond Contact et Clement Lake de Sparton, ainsi que six claims environnants entièrement détenus par Sparton, tous adjacents à la propriété Hammond Reef. Osisko, par l’intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, OHRG, a le droit d’y faire des travaux et a l’option exclusive d’acquérir une participation indivise allant jusqu’à 70 % dans les propriétés aurifères de Sparton.

Osisko peut acquérir une participation indivise de 60 % dans ces propriétés en contrepartie : (i) de la souscription dans le capital-actions de Sparton de 2 000 000 d’unités au prix de 0,25 $ l’unité, contre un produit brut de 500 000 $; (ii) de la souscription, le 10 novembre 2011, dans le capital-actions de Sparton pour un montant total de 500 000 $, à un prix équivalant au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours précédant le 10 novembre 2011; (iii) du paiement, relativement aux obligations de Sparton à l’égard des ententes d’options sous-jacentes, de montants en espèces et d’actions de Sparton (140 000 $ et

200 000 actions au plus tard le 10 juillet 2011 et 200 000 $ et 220 000 actions au plus tard le 10 juillet 2012); et (iv) d'un total de 8 000 000 $ en dépenses d'exploration, y compris le financement et la réalisation d'une étude d'évaluation préliminaire.

Après avoir acquis une participation de 60 % dans la propriété, la Société aura l'option d'acquérir une autre tranche de 10 % en déposant une étude de préfaisabilité au plus tard au sixième anniversaire de l'entente.

Osisko sera l'exploitant au cours de la période visée par l'option.

Travaux d'exploration

Au cours de 2010, la Société a poursuivi ses travaux d'exploration sur plusieurs propriétés minières, qui sont situées dans les provinces de Québec, d'Ontario ou de Nouvelle-Écosse :

PROPRIÉTÉS	TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2010	FORAGES	MÈTRES FORÉS
Cadillac (Québec) Canada	Échantillonnage	0	0
East Amphi (Québec) Canada	Forage (porphyre ouest)	74	18 781
Malartic CHL (Québec) Canada	Forage (zone Jeffrey)	141	27 216
Dunn (Québec) Canada	Étude géophysique (polarisation provoquée), forage	9	1 253
Sparton (Ontario) Canada	Aucun – a récemment fait l'objet d'une option	0	0
Mountjoy (Ontario) Canada	Étude géochimique (MMI)	0	0
Goldboro (Nouvelle-Écosse) Canada	Forage	59	12 989
Duparquet (Québec) Canada	Étude géologique, étude géophysique et forage	385	122 806

Propriété aurifère Dunn (Exploration Midland inc.)

Le 11 août 2009, Osisko a conclu une entente d'option avec Exploration Midland inc. (« Midland ») pour la propriété aurifère Dunn. La propriété est constituée de 51 claims dans les cantons de Cléricy et La Pause près de Rouyn-Noranda, dans la région de l'Abitibi au Québec. Selon les conditions de l'entente, Osisko peut acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété sur une période de trois ans en contrepartie de (i) paiements en espèces totalisant 140 000 $, incluant 50 000 $ à la signature; et (ii) dépenses d'exploration totalisant 1,3 million $, incluant un minimum de 320 000 $ au cours de la première année.

Suite à l'acquisition d'un intérêt de 50 %, Osisko aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 15 % sur livraison d'une étude de faisabilité bancaire, aux conditions suivantes : (i) paiements annuels en espèces de 40 000 $ et (ii) dépenses d'exploration minimales de 200 000 $ chaque année jusqu'au dépôt d'une étude de faisabilité bancaire dans un délai de trois ans. Une autre possibilité pour Osisko d'acquérir cet intérêt additionnel de 15 % serait de prendre en charge l'ensemble des coûts d'exploration et de développement sur la propriété Dunn, obtenant ainsi un intérêt additionnel de 1 % par tranche de 1 000 000 $ investie sur la propriété, jusqu'à un maximum de 15 millions $. Midland est gérant des travaux jusqu'à l'achèvement d'une étude de préfaisabilité positive.

Propriété aurifère Mountjoy (Claim Post Resources Inc.)

Le 10 août 2009, Osisko a conclu une entente d'option avec Claim Post Resources Inc. (« Claim Post ») pour la propriété aurifère Mountjoy. La propriété est constituée de 105 claims dans le canton de Mountjoy, près de Timmins en Ontario. Cette entente d'option a été modifiée en 2010.

Selon les conditions de l'entente modifiée, Osisko peut acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété Mountjoy sur une période de quatre ans en contrepartie de : (i) paiements en espèces totalisant 250 000 $, incluant un paiement de 50 000 $ le ou avant le premier anniversaire de l'entente d'option; et (ii) dépenses d'exploration totalisant 4 000 000 $, incluant 150 000 $ la première année.

Suite à l'acquisition d'un intérêt de 50 % dans la propriété Mountjoy, Osisko aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 10 % sur livraison d'une étude de faisabilité bancaire au plus tard trois mois après le sixième anniversaire de l'entente d'option. Osisko pourra acquérir un intérêt additionnel de 10 % en assurant le financement du projet. Osisko est gérant des travaux sur le projet durant la période d'option.

Osisko a également réalisé un placement privé de 200 000 $ dans Claim Post en souscrivant 2 millions actions ordinaires, équivalent à une participation de 9,9 % dans la société.

Propriété Goldboro (Orex Exploration Inc.)

Le 13 novembre 2009, la Société a conclu une entente d'option avec Orex Exploration Inc. (« Orex ») pour la propriété Goldboro, située dans le comté de Guysborough en Nouvelle-Écosse.

Selon les conditions de l'entente, la Société peut acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété Goldboro sur une période de quatre ans en contrepartie de : (i) dépenses d'exploration totalisant 8 000 000 $, et (ii) un placement privé composé de 13 000 000 unités au prix de 0,10 $ dans le capital d'Orex. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire transférable. Chaque bon de souscription d'action ordinaire transférable confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire à 0,125 $ sur une période de trois ans. Le placement privé d'unités a été clôturé après la signature de l'entente d'option.

Suite à l'acquisition d'un intérêt de 50 % dans la propriété Goldboro, la Société aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 10 % sur livraison d'une étude de préfaisabilité le ou avant le sixième anniversaire de l'entente.

Osisko sera gérant des travaux pendant la période d'option.

Camp Duparquet (Clifton Star Resources Inc.)

Le 10 décembre 2009, la Société a formé une coentreprise avec Clifton Star Resources Inc. (« Clifton ») dans le but d'acquérir un intérêt de 50 % dans plusieurs claims et ententes d'option dans l'ancien camp minier aurifère de Duparquet. Selon les conditions de l'entente, Osisko devra dépenser :

2010	15,0 M $ (minimum); terminé
2011	15,7 M $
2012	23,6 M $
2013	15,7 M $
	70,0 M $

De plus, Osisko a consenti des prêts à Clifton pour financer les paiements d'options, à la hauteur de 8,5 millions $ pendant 24 mois et 22,5 millions $ pendant 36 mois. Ces prêts portent intérêt à un taux de 5 % par année et peuvent être convertis en actions à la discrétion de Clifton. La Société a également consenti une ligne de crédit de 6 millions $, pour retrait avant le 1er janvier 2010, qui n'aura finalement pas été exercée.

3.4 Facteurs de risque

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans un secteur d'activité tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à l'existence de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou de toucher le produit de leur disposition. Tout placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et exposé à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-après et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La manifestation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-après ou d'autres risques pourrait causer de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et l'investisseur pourrait perdre une partie appréciable de son placement.

L'exposé qui suit présente un certain nombre de risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Société. Dans le cadre d'exploitation de la Société, il existe d'autres risques actuels et futurs qui ne sont pas mentionnés ci-dessous.

Risques financiers

La Société est au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société a réalisé une étude de faisabilité favorable au projet Canadian Malartic. La Société a mobilisé et obtenu les fonds nécessaires au projet. Si des fonds additionnels sont requis, les sources de financement dont la Société pourra disposer seront l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que ces modes de financement lui seront accessibles. De plus, même si de tels financements étaient obtenus, rien ne garantit qu'ils pourront l'être à des conditions favorables à la Société, ou qu'ils pourront lui fournir des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et à sa situation financière.

Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires

À l'heure actuelle, la Société exerce ses principales activités au Canada et y a installé ses bureaux. Certains coûts liés aux activités de la Société au Canada sont toutefois libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Toute dépréciation du dollar canadien par rapport à ces devises pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires pour la Société. De plus, le dollar américain est exposé à des variations de son cours face au dollar canadien. Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2010, Osiska n'a pas eu recours à des opérations de couverture pour limiter les effets des variations du change.

Risque lié aux conditions sectorielles

L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales sont des activités extrêmement concurrentielles qui comportent un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'entreprises qui peuvent disposer de ressources techniques et financières supérieures aux siennes. De nombreux risques existent que même une évaluation prudente fondée sur l'expérience et la connaissance

pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des campagnes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minerai importante et qui plus est, le minerai découvert pourrait ne pas être d'une quantité ou d'une teneur suffisante pour en rentabiliser l'extraction. La rentabilité de l'exploitation d'un gisement découvert dépend de plusieurs facteurs comme les infrastructures, le prix des marchandises, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, l'état du marché financier, les risques de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation publique concernant notamment les prix, les impôts, les redevances, l'aménagement du territoire, la participation du gouvernement au projet minier, les droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement de minerai important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur un bien d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales

Les estimations des réserves et des ressources minérales sont fondées sur des hypothèses telles que le prix des métaux et des renseignements sur les forages. Des variations importantes et prolongées des prix des métaux peuvent avoir une incidence sur le taux de récupération des réserves et des ressources. Les évaluations des ressources minérales peuvent aussi être touchées par des écarts dans les conditions géologiques d'une propriété attribuable à des données géologiques erronées. Par conséquent, les estimations de réserves de ressources minérales ne devraient être considérées que comme des estimations qui ne garantissent pas la réalisation des tonnages, des teneurs et des taux de récupération prévus.

Risque de retard de projet

La Société prévoit : (i) obtenir les permis définitifs concernant le projet Canadian Malartic et (ii) lancer la production commerciale en 2011. Toutefois, il existe des risques élevés de l'achèvement de la construction d'une mine sur le projet soit retardé en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Société. Ces risques incluent des retards dans l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers et de surface, des autorisations et des permis environnementaux et de construction ainsi que des difficultés imprévues et trouvées au cours de la construction, y compris des conflits de travail.

Risque opérationnel

Dans le cadre de ses activités minières, il se peut que la Société soit confrontée à divers risques opérationnels qui peuvent avoir une incidence sur la production et le rendement financier de la mine. Ces risques incluent la disponibilité de la main-d'œuvre, des arrêts de travail, des pannes mécaniques, des incidents environnementaux, la disponibilité des pièces et des fournitures, la dilution, l'inondation, la disponibilité d'eau de traitement, des pannées de courant et le vol.

Risques liés aux relations communautaires

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. L'exploitation à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais aussi le déplacement d'une partie de la ville, ce qui est déjà réalisé dans une large mesure, et le déplacement d'une partie de la route 117, les permis requis n'ayant pas encore été obtenus. Même si la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, rien ne garantit qu'elle maintiendra le contrat social requis pour assurer la production commerciale du gisement.

La propriété Hammond Reef est située dans le territoire traditionnel de Premières nations de la région. La mise en valeur de cette propriété exige la collaboration et le soutien de ces Premières nations. Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Ford Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société à son projet aurifère avancé de Hammond Reef. Cette entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par les membres des communautés signataires. Même si le processus de ratification est en cours et devrait être terminé avec succès au printemps 2010, rien ne garantit que la Société maintiendra le contrat social requis pour la mise en valeur du projet ou qu'elle obtiendra la ratification de cette entente de partage des ressources par toutes les Premières nations concernées.

Les relations avec divers intervenants de la collectivité peuvent aussi avoir une incidence sur les autres actifs de la Société. Même si la Société continue à maintenir un processus de consultation courant avec divers intervenants et établit le cadre de l'élaboration d'un partenariat fondé sur la transparence et le respect, des répercussions imprévues de ces relations communautaires peuvent encore avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre en valeur ses actifs miniers.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société exigent le respect des lois applicables ou de processus d'examen ainsi que l'obtention de permis d'utilisation du territoire ainsi que tous les autres permis et des autorisations semblables visant des activités minières globales futures et sont assujetties aux contraintes prévues dans ces lois. La Société estime qu'elle se conforme à tous égards importants à ces lois existantes. Toutefois, il se peut que l'évolution de la réglementation gouvernementale ait une incidence défavorable sur la Société.

Risques environnementaux

Toutes les phases de l'activité de la Société sont assujetties à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres ainsi que de normes du travail. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides, liquides et dangereux. Sur certains territoires, les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, une augmentation des amendes en cas d'infraction, davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne permet de croire que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'auront pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. Les parties exerçant des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

Risque lié aux assurances

L'assurance souscrite par la Société ne couvrira pas tous les risques potentiels liés à ses activités. De plus, l'assurance contre des risques tels que la pollution environnementale ou d'autres risques découlant de la production n'est généralement pas offerte à la Société ou à d'autres sociétés du secteur minier à des conditions acceptables. La Société pourrait aussi engager sa responsabilité au titre de la pollution ou d'autres risques contre lesquels il se peut qu'elle ne soit pas assurée ou qu'elle choisisse de ne pas s'assurer en raison des primes élevées. Les pertes résultant de tels sinistres pourraient faire en sorte que la Société engage des frais importants, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres des biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux organismes de réglementation locaux, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne pourra pas faire l'objet d'une contestation. Un tiers pourrait posséder des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société, sans que celle-ci le sache.

Risques liés aux conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent aussi faire partie du conseil d'administration ou de la direction d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer du temps à gérer leurs intérêts dans d'autres entreprises. Comme ils peuvent en outre siéger au conseil d'administration d'autres entreprises actives dans l'exploration minérale et la mise en valeur de minéraux, il y a des risques de conflits d'intérêts à plusieurs égards.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction avec la Société, ces administrateurs et dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les actes posés, ou se déclarer en conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société pourront toujours primer.

RUBRIQUE 4. DIVIDENDES ET DISTRIBUTION

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions émises depuis sa constitution. La politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins de liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. La Société a actuellement l'intention de conserver tous les fonds disponibles ainsi que la totalité de ses bénéfices futurs afin de financer le développement et la croissance de ses activités et elle ne prévoit pas verser des dividendes en espèces dans un avenir prévisible.

RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion et, à la liquidation ou la dissolution de la Société, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, les actifs nets de la Société, après la paiement des dettes et des autres passifs, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant un rang supérieur ou égal à celui des porteurs d'actions ordinaires pour ce qui est des dividendes ou de la liquidation. Au 28 mars 2011, la structure de capital de la Société se composait comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation : 382 050 705.

Bons de souscription en circulation : 12 500 000.

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice ($)
Septembre 2014	7 000 000	10,75
Décembre 2015	5 500 000	19,25
	12 500 000	

Options en circulation : 13 376 574, dont 126 742 options de remplacement (« **OR** ») liées à l'acquisition de Brett.

Date d'expiration	Nombre d'Options	Prix d'exercice ($)
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 169 000	5,46
Mai 2013	70 000	4,18
Septembre 2013	2 086 133	2,20
Novembre 2013	10 000	1,97
Mars 2014	30 000	5,61
Avril 2014	150 000	5,20
Mai 2014	153 000	5,88
Juin 2014	375 000	6,72
Juin 2014 (OR)	17 001	2,06
Novembre 2014	2 590 532	7,80
Janvier 2015 (OR)	109 741	6,59
Février 2015	122 000	8,70
Mai 2015	30 000	10,56
Juin 2015	150 000	11,87
Juillet 2015	5 049 167	11,12
Novembre 2015	100 000	14,08
Décembre 2015	40 000	14,98
Février 2016	125 000	13,69
	13 376 574	

RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le 15 novembre 2007, Osisko a migré de la Bourse de croissance TSX à la TSX. Les actions de la Société se transigent également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Depuis le 23 mars 2009, la Société est incluse dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que dans l'indice aurifère mondial S&P/TSX et l'indice miner mondial S&P/TSX.

6.1 Cours et volume des opérations

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires au cours du plus récent exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

Mois	Haut ($)	Bas ($)	Volume
Janvier	8,74	7,80	23 258 708
Février	8,95	7,81	20 210 961
Mars	9,22	8,23	36 478 578
Avril	10,95	8,81	30 030 225
Mai	11,78	9,57	37 061 283
Juin	12,45	10,19	48 876 184
Juillet	13,30	10,47	49 711 862
Août	15,00	12,90	53 983 744
Septembre	15,13	12,50	46 792 623
Octobre	15,85	13,70	37 368 577
Novembre	16,15	13,51	54 737 670
Décembre	16,39	14,14	35 091 725

6.2 Placements antérieurs

Le 31 décembre 2010, la deuxième tranche de 75 000 000 $ de la convention de financement conclue avec CPPIB a été prélevée et la Société a attribué à CPPIB 5 500 000 bons de souscription exerçables au plus tard le 31 décembre 2015 au prix de 19,25 $ chacun, ce qui représente une prime de 30 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 15 jours avant l'émission. La Société peut devancer l'exercice des bons de souscription si les actions de la Société se négocient au moins à 28,88 $ pendant une période de 15 jours. Les frais de l'opération s'établissaient à 8 568 000 $, y compris la juste valeur de 7 636 000 $ attribuée aux bons de souscription. Les fonds seront affectés à la mise en valeur du gisement Barnat Sud et aux fins générales de la Société.

RUBRIQUE 7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

7.1 Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant présente les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société et leur occupation principale actuelle.

Chacun des administrateurs a été élu pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

Nom et lieu de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années et participation en actions au 15 mars 2011
Victor Bradley[1, 2,5] Alpes-Maritime France	Administrateur et président du conseil d'administration	Novembre 2006	M. Bradley est comptable agréé. Il est actuellement président du conseil d'administration d'Osisko. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières, y compris AIM Resources Limited (aujourd'hui Blackthorn Resources Ltd.), Aura Mineras Inc., Castillian Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc., Nortec Ventures Corp. et Yamana Gold Inc. M. Bradley est propriétaire de 100 000 actions ordinaires d'Osisko.
Sean Roosen Ontario, Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Septembre 2003	M. Roosen est président et chef de la direction d'Osisko depuis mars 2006. M. Roosen est aussi président du conseil de supervision d'EurAsia Holding A.G. ainsi que d'EurAsia Resource Holdings A.G. M. Roosen siège actuellement au conseil de Bowmore Exploration Ltd, de Rio Novo Gold Inc., de Dalradian Resources Inc. et d'Astur Gold Corporation, qui sont des sociétés minières ouvertes. Il est aussi administrateur de Condor Petroleum Inc. M. Roosen est propriétaire de 862 711 actions ordinaires d'Osisko.
Marcel Côté[2,5] Québec, Canada	Administrateur	Juin 2010	M. Côté est associé principal de Secor Inc., société d'expertise-conseil établie à Montréal. Il est administrateur d'Intact Corporation Financière et d'Empire Company Limited. Il est aussi administrateur de l'Orchestre symphonique de Montréal, de la Fondation du YMCA, de NeuroScience Canada, de la Compagnie de danse Marie Chouinard, d'Imagine Canada et de Sobeys Inc. M. Côté a déjà été président du conseil d'Engenuity Technologies Inc. et administrateur de Nurun Inc. et d'Alphinat Inc. M. Côté est propriétaire de 63 000 actions ordinaires d'Osisko.
André J. Douchane [1,4,5] Ontario, Canada	Administrateur	Juin 2007	M. Douchane est président et chef de la direction de Starfield Resources Inc., (société au stade de l'exploration et de la mise en valeur des éléments du groupe cuivre, nickel et platine). D'avril 2003 à décembre 2005, il a été président et chef de la direction de North American Palladium Ltd. M. Douchane est présentement président du conseil d'administration de North American Palladium Ltd. M. Douchane est propriétaire de 5 000 actions ordinaires d'Osisko.

Nom et lieu de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années et participation en actions au 15 mars 2011
Staph Leavenworth Bakali [2,3] Londres, Royaume-Uni	Administrateur	Mars 2006	M. Leavenworth Bakali est le directeur des services commerciaux d'Intercell AG, société spécialisée dans l'élaboration de nouveaux vaccins. Auparavant, il a été président et chef de la direction de Genocea Biosciences de février 2009 à septembre 2010 et chef de l'exploitation d'ID Biomedical de 2004 à 2006. M. Leavenworth Bakali est fondateur et membre du conseil consultatif de LeapFrog Investments, société active dans le secteur des services financiers. M. Leavenworth Bakali est propriétaire de 100 000 actions ordinaires d'Osisko.
William A. MacKinnon[1,5] Ontario, Canada	Administrateur	Juin 2010	M. MacKinnon est l'ancien chef de la direction de KPMG Canada, d'avril 1999 au 31 décembre 2008. Il siège actuellement au conseil de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pioneer Petroleum (société fermée de vente au détail d'essence) et il est aussi administrateur de plusieurs organismes à but non lucratif. M. MacKinnon est actuellement président du conseil de l'Institut canadien des comptables agréés. M. MacKinnon est propriétaire de 6 000 actions ordinaires d'Osisko.
Norman Storm [3] Jurmala, Lettonie	Administrateur	Octobre 2003	M. Storm est chef de la direction d'EurAsia Holding A.G. (société de placement dans le secteur des ressources naturelles) ainsi que chef de la direction de EurAsia Resource Holdings A.G. et administrateur délégué de RV Resource Value Holding PLC et de Condor Petroleum Inc. M. Storm est propriétaire de 731 500 actions ordinaires d'Osisko.
Serge Vézina[3,4] Québec, Canada	Administrateur	Septembre 2007	Le D[r] Vézina est ingénieur et il est consultant minier depuis juin 2006; de mars 1998 à juin 2006, il a travaillé pour Cambior Inc., à titre de vice-président, Génie industriel et environnement d'avril 2001 à juin 2006. Depuis février 2009, le D[r] Vézina est aussi administrateur de Stornoway Diamond Corporation. Le D[r] Vézina est propriétaire de 50 000 actions ordinaires d'Osisko.

Nom et lieu de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années et participation en actions au 15 mars 2011
Robert Wares[(4)] Québec, Canada	vice-président directeur, Exploration et développement des ressources et administrateur	Août 1998	M. Wares est vice-président directeur, Exploration et développement des ressources et administrateur de la Société. Il a été président et chef de la direction d'Osisko d'août 1998 à mars 2006 et il est vice-président directeur et chef de l'exploitation de la Société de mars 2006 à février 2011. M. Wares est actuellement administrateur d'Augusta Resource Corporation, de Bowmore Exploration Ltd. et de Wildcat Silver Corporation. M. Wares est propriétaire de 1 424 000 actions ordinaires d'Osisko.
John Burzynski Ontario, Canada	Vice-président, Développement corporatif	Juin 2003	M. Burzynski a été consultant en chef de la Géologie et vice-président, Exploration pour Osisko de juin 2003 à mars 2006 et il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. M. Burzynski est actuellement administrateur de Condor Petroleum Inc. M. Burzynski est propriétaire de 793 000 actions ordinaires d'Osisko.
Sergio Cattalani Québec, Canada	Vice-président, Exploration minière	Avril 2009	M. Cattalani est vice-président, Exploration minière avec Osisko depuis avril 2009. Avant de se joindre à Osisko, il a été géologue principal chargé de projets d'exploration et de mise en valeur. En 2008, M. Cattalani a travaillé pour Hecla Mining Company of Canada au sein du Groupe d'élaboration et d'évaluation de projets axés sur l'Argentine, le Pérou, et l'Alaska. Auparavant, il a été géologue principal auprès d'Inco et de Vale-Inco au sein de leur Groupe technique et a travaillé à l'évaluation et à la mise en valeur de projets à l'international, tel qu'au Brésil (gîtes cuivre-or-oxydes de fer, latérites nickelifères), en Chine et en Australie (gisements magmatiques de nickel-cuivre), en Turquie, en Indonésie et en Amérique du Nord (sulfures massifs volcanogènes, gîtes épithermaux). M. Cattalani est propriétaire de 2 334 actions ordinaires d'Osisko.
Bryan A. Coates Québec, Canada	Vice-président, Finances et chef de la direction financière	Mai 2007	M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, il a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et de IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates est actuellement administrateur de Semafo Inc. et de U308 Corp. M. Coates est propriétaire de 78 103 actions ordinaires d'Osisko.

Nom et lieu de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années et participation en actions au 15 mars 2011
Jean-Sébastien David Québec, Canada	Vice-président, Développement durable	Octobre 2007	M. David est vice-président, Développement durable d'Osisko. De mai 2006 à septembre 2007, M. David a occupé les fonctions de directeur général, Développement durable chez Cambior Inc. et chez IAMGOLD Corporation à la suite de son acquisition de Cambior Inc. et auparavant chez Louisiana Pacific d'août 2000 à mai 2006. M. David est propriétaire de 40 311 actions ordinaires d'Osisko.
André Le Bel Québec, Canada	Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société	Novembre 2007	M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et secrétaire d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il occupait depuis juillet 1997 les fonctions de conseiller juridique principal chez Cambior inc. avant d'être promu au poste de vice-président, Affaires juridiques chez IAMGOLD Corporation à la suite de son acquisition de Cambior Inc. M. Le Bel est aussi administrateur de RedQuest Capital Corporation. M. Le Bel est propriétaire de 19 311 actions ordinaires d'Osisko.
Luc Lessard Québec, Canada	Vice-président principal et chef de l'exploitation	Octobre 2007	M. Lessard est vice-président principal et chef de l'exploitation d'Osisko. Il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'Osisko d'octobre 2007 au 1er février 2011. De janvier 2000 à novembre 2006, M. Lessard a été directeur général, Projet et Construction de Cambior inc. puis, après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation. M. Lessard est propriétaire de 47 421 actions ordinaires d'Osisko.
Elif Lévesque Québec, Canada	Contrôleure	Octobre 2010	Mme Lévesque est contrôleure d'Osisko depuis octobre 2010. Elle a été directrice des finances d'octobre 2009 à octobre 2010 et elle a travaillé comme consultante auprès d'Osisko de décembre 2008 à octobre 2009. Auparavant, elle était directrice des finances de Cambior Inc. où elle travaillait et a continué à exercer ses fonctions jusqu'en février 2008 après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006. Mme Lévesque est propriétaire de 193 actions ordinaires d'Osisko.

Nom et lieu de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Administrateur ou dirigeant depuis	Occupations principales au cours de cinq dernières années et participation en actions au 15 mars 2011
Robert Mailhot Québec, Canada	Vice-président, Ressources humaines	Mai 2009	M. Mailhot est vice-président, Ressources humaines d'Osisko depuis mai 2009. Avant de se joindre à Osisko, M. Mailhot a été directeur général des relations industrielles de Télébec-Northern Tel de mai 2002 à avril 2009. M. Mailhot est propriétaire de 2 154 actions ordinaires d'Osisko.

Notes : (1) Membre du comité de vérification
(2) Membre du comité de rémunération
(3) Membre du comité de régir d'entreprise et des nominations
(4) Membre du comité d'environnement, santé et sécurité
(5) Membres du comité spécial

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société.

Au 15 mars 2011, les administrateurs et dirigeants détenaient directement 4 325 038 actions ordinaires, ce qui représente 1,13 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société.

7.2 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'était, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière de toute société qui, (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, à l'exception de M. Robert Wares qui était administrateur de Wildcat Silver Corporation lorsqu'elle a reçu un avis de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique relatif à la délivrance d'une interdiction d'opérations applicables à la direction le 30 octobre 2007 au sujet du dépôt tardif de ses états financiers consolidés vérifiés annuels pour l'exercice terminé le 30 juin 2007. Cette ordonnance d'interdiction d'opérations applicables à la direction a été révoquée le 8 janvier 2008.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influer considérablement sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de toute législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic est nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou d'un actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influer considérablement sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de toute législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs de tel administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou d'un actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influer considérablement sur le contrôle de la Société n'a fait l'objet d'aucune pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu aucune entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni n'a fait l'objet d'aucune autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

7.3 Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de l'équipe de direction d'autres sociétés de ressources ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts dans le cadre de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

RUBRIQUE 8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige.

RUBRIQUE 9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans

une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

RUBRIQUE 10. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société est Canadian Stock Transfer Company, Inc., au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2A6.

RUBRIQUE 11. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats suivants, la Société n'a conclu aucun contrat important, sauf ceux conclus dans le cours normal des activités :

- l'offre amicale de la Société visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Brett à raison de 0,34 action ordinaire d'Osisko et de 0,0001 $ en espèces pour chaque action ordinaire de Brett. Cette offre a été acceptée le 19 mai 2010;

- Convention d'arrangement entre la Société et Brett pour réaliser un regroupement d'entreprises au moyen d'un plan d'arrangement en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act*, pour que Brett devienne une filiale en propriété exclusive d'Osisko. Cet arrangement a été réalisé en août 2010 et, le 12 août 2010, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a délivré une ordonnance définitive l'approuvant.

RUBRIQUE 12. INTÉRÊTS DES EXPERTS

12.1 Nom des experts

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice :

Richard Gowans, ing.
MICON International Limited
390, Bay Street, bureau 900
Toronto (Ontario) Canada

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 2800
Montréal (Québec) Canada

David Runnels, ing.
BBA Inc.
630, boulevard René-Levesque
Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada

Louis-Pierre Gignac, ing.
G Services Miniers Inc.
8250, rue Racine
Brossard (Québec) Canada

B. Terrence Hennessey, géologue
MICON International Limited
390, Bay Street, bureau 900
Toronto (Ontario) Canada

André-Martin Bouchard. ing.
Genivar Société en commandite
1600, boulevard René-Levesque Ouest, 16e étage
Montréal (Québec) Canada

Elzéar Belzile, ing.
Belzile Solutions Inc.
399, Montée du Sourire,
Rouyn-Noranda (Québec) Canada

Michel R. Julien, ing.
Golder Associés Limitée
9200, boulevard de l'Acadie
Montréal (Québec) Canada

David W. Rennie, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
1130, West Pender Street, Suite 388
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Richard J. Lambert, P.E.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada M5J 2H7

Holger Krutzelmann, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada M5J 2H7

12.2 Intérêts des experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic et le rapport Canadian Malartic mis à jour. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour sont indépendants de la Société et d'Osisko au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. L'intérêt de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport Canadian Malartic mis à jour ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, géologue, vice-président directeur, Exploration et mise en valeur des ressources, et administrateur de la Société, qui est une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101. En date du 15 mars 2011, M. Wares détenait 1 424 000 actions ordinaires (soit 0,37 % des actions ordinaires en circulation) et des options lui permettant d'acquérir 1 150 000 actions ordinaires d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef sont inclus dans la présente Notice Annuelle et sont tirés du rapport sur Hammond Reef. Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. et chacun des auteurs du rapport sur Hammond Reef sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Hammond Reef. La participation de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef qui sont survenus depuis le rapport sur Hammond Reef ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, géologue, vice-président directeur, Exploration et mise en valeur des ressources, et administrateur de la Société, de M. Sergio Cattalani, géologue, vice-président, Exploration minière de la Société et/ou de M. John Zbeetnoff, géologue, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. En date du 15 mars 2011 :

- M. Wares était propriétaire de 1 424 000 actions ordinaires (ce qui correspond à 0,37 % des actions ordinaires en circulation) et d'options visant l'acquisition de 1 150 000 actions ordinaires d'Osisko;

- M. Sergio Cattalani était propriétaire de 2 334 actions ordinaires (ce qui correspond à 0,0006 % des actions ordinaires en circulation) et d'options visant l'acquisition de 281 667 actions ordinaires d'Osisko;

- M. John Zbeetnoff était propriétaire de 7 490 actions ordinaires (ce qui correspond à 0,0020 % des actions ordinaires en circulation) et d'options visant l'acquisition de 19 300 actions ordinaires d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux vérificateurs du *Code de déontologie des comptables agréés* de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

RUBRIQUE 13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

13.1 Comité de vérification

Le but du Comité de vérification du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, la vérification, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité de vérification est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, le vérificateur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité de vérification figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

Composition du comité de vérification

Nom	Indépendant	Possède des compétences financières
Victor Bradley	Oui	Oui
William A. Mackinnon	Oui	Oui
André J. Douchane	Oui	Oui

Le comité de vérification se compose de trois administrateurs indépendants tel que l'exige le Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

Formation et expérience pertinente

Les trois membres du comité de vérification tel qu'il était constitué le 31 décembre 2010, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité de vérification qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. Bradley est comptable agréé avec plus de quarante-cinq années d'expérience dans l'industrie minière dont quinze ans au sein de la société Cominco Ltée où il a occupé diverses fonctions, notamment à titre de

contrôleur. M. Bradley a fondé Yamana Gold Inc., société minière établie à Toronto et il en a été l'administrateur principal. M. Bradley a aussi été administrateur d'un certain nombre de sociétés minières ouvertes.

M. Douchane possède plus de 35 années d'expérience dans tous les niveaux de l'industrie minière. M. Douchane est titulaire d'un B. Sc. génie minier (*B.S. in Mining Engineering*) du *New Mexico Institute of Mining and Technology*. Il a également complété le *Executive Business Program* de la *Kellogg School of Business*. M. Douchane est actuellement président et chef de la direction de Starfield Resources Inc., un émetteur coté à la TSX. M. Douchane est également président du conseil de North American Palladium Ltd. Il a été président et chef de la direction de North American Palladium Ltd. du mois d'avril 2003 jusqu'en décembre 2005. Avant avril 2003, il était vice-président des Opérations pour Franco Nevada.

M. MacKinnon a été chef de la direction de KPMG Canada, grand cabinet d'expertise comptable, d'avril 1999 au 31 décembre 2008. Il est entré au service de KPMG Canada en 1971, exerçant des fonctions de responsabilité croissante pendant 37 ans, y compris membre du conseil d'administration de KPMG Canada, de KPMG International et de KPMG Americas. M. MacKinnon siège actuellement au conseil d'administration de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pionner Petroleum (société fermée de vente au détail d'essence) et il est aussi administrateur de plusieurs organismes à but non lucratif. M. MacKinnon est devenu comptable agréé en 1971 et il a obtenu son titre de FCA de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 1994. M. MacKinnon est actuellement président du conseil de l'Institut canadien des comptables agréés.

Honoraires pour les services du vérificateur externe

Les honoraires facturés à la Société par son vérificateur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

	Exercice 2010 ($)	**Exercice 2009 ($)**
Honoraires de vérification	167 600	117 000
Honoraires pour services liés à la vérification	265 500	170 655
Honoraires pour services fiscaux	115 357	34 350
Total	**548 457**	**322 005**

13.2 Information additionnelle

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés vérifiés, les notes y afférentes ainsi que le rapport du vérificateur de la Société s'y rapportant, de même que le Rapport de Gestion de la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de participation dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle.

Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, sous réserve que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

ANNEXE « A »

CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

I. OBJECTIFS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Les objectifs du Comité de vérification sont d'assister le Conseil d'administration (le « Conseil ») dans le cadre :

1. de la supervision des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures de vérification interne de la Société;

2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Société et de leur vérification indépendante;

3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des vérificateurs externes;

4. de l'évaluation de l'indépendance des vérificateurs externes;

5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Société; et

6. de la conformité de la Société en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le Comité de vérification a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Société est chargée de veiller à la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Société. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assurent la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les vérificateurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter une vérification adéquate des états financiers annuels de la Société et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du Comité de vérification ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des vérificateurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en vérification, y compris en ce qui concerne l'indépendance des vérificateurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du Comité de vérification ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou toute autre forme de procédure de révision, de vérification ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des vérificateurs; et chaque membre du Comité de vérification est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Société, desquelles celui ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au Comité de vérification par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au Conseil), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que de vérification fournis à la Société par les vérificateurs.

Les vérificateurs externes doivent rendre compte au Conseil et au Comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires. Le Conseil, avec l'aide du Comité de vérification, a le pouvoir

et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les vérificateurs externes.

Les vérificateurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires de la Société, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Société (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les vérificateurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité de vérification une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

II. COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, au sens des lois applicables ainsi que des règles et lignes directrices des bourses. Le Conseil nomme ces administrateurs indépendants. Il revient au Conseil de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du Comité de vérification.

Les membres du Comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société), et au moins un membre du Comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le Conseil à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

III. RÉUNIONS, STRUCTURE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels vérifiés et des états financiers trimestriels, ainsi que de tout autre sujet s'y rapportant. Le Comité de vérification peut exiger que tout dirigeant ou employé de la Société, de même que les conseillers et les vérificateurs externes, assistent à une réunion du Comité de vérification ou rencontrent tout membre ou conseiller du Comité de vérification.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis par les dispositions du Règlement Général de la Société se rapportant au déroulement des réunions et aux délibérations du Conseil dans la mesure où elles sont applicables et non incompatibles avec les dispositions de la présente charte et les autres dispositions adoptées par le Conseil concernant la composition et l'organisation du Comité.

IV. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le Comité de vérification a un accès non restreint aux renseignements et a les responsabilités et pouvoirs suivants :

1. relativement aux vérificateurs externes :

   (i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des vérificateurs externes et de recommander au Conseil la nomination des vérificateurs externes pour approbation par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des vérificateurs externes;

   (ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux vérificateurs externes pour leurs services de vérification;

   (iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non-liés à la vérification pouvant être rendus par les vérificateurs externes de la Société à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas d'incidences sur l'indépendance du vérificateur; le Comité de vérification peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au Comité;

   (iv) de s'assurer que les vérificateurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les vérificateurs externes sont tenus de s'assurer que cette déclaration soit exacte et complète), de discuter avec les vérificateurs externes de tout lien ou service divulgués dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des vérificateurs externes de la Société, ainsi que de recommander au Conseil de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les vérificateurs externes sont indépendants;

   (v) d'aviser les vérificateurs externes qu'ils doivent rendre compte au Comité de vérification et au Conseil, en tant que représentants des actionnaires.

2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes :

   (i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au Comité de vérification une analyse relative aux pratiques et enjeux importants reliés à la communication d'information financière;

   (ii) de s'assurer que les vérificateurs externes préparent et présentent annuellement un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences importantes dans le traitement comptable de l'information financière dans le cadre des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les vérificateurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les vérificateurs externes et la direction, telles des lettres de recommandations ou la liste des questions non résolues; et 4) tout autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le Comité de vérification;

   (iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au Comité de vérification par les vérificateurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :

- les lacunes soulevées suite à la vérification de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes;
- la possibilité de fraude dans la vérification des états financiers;
- la détection d'actes illégaux;
- les responsabilités des vérificateurs externes selon les normes de vérification généralement reconnues;
- les principales politiques comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de la vérification;
- la responsabilité des vérificateurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers vérifiés;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussions avec la direction avant la rétention des services des vérificateurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de la vérification;
- l'avis des vérificateurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise;
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les vérificateurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les vérificateurs externes pour :

- discuter de l'étendue de la vérification annuelle;
- discuter des états financiers vérifiés, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des états financiers intermédiaires trimestriels non vérifiés, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Société qui sont utilisés pour les fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de toute vérification ou de tout rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les vérificateurs externes, concernant les rapports financiers de la Société;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les vérificateurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les vérificateurs externes comptent soumettre au Conseil et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et de vérification de la Société, proposés ou envisagés par les vérificateurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;
- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités de réglementation ou les organismes gouvernementaux, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers ou des politiques comptables de la Société;

- réviser, évaluer et superviser le programme de gestion des risques de la Société, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
  - l'évaluation des risques;
  - l'évaluation quantitative du risque couru;
  - les mesures de réduction des risques; et
  - la divulgation de risques;
- réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de développement et de relève;

(v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Société;

(vi) de discuter, avec le Vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif de la Société, de toute question juridique pouvant avoir un effet important sur les états financiers et les politiques de conformité de la Société, y compris des avis importants transmis aux organismes gouvernementaux, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces organismes;

(vii) d'effectuer une révision de la procédure d'attestation des états financiers de la Société selon le Règlement 52 109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable et d'en discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société.

3. relativement aux rapports et aux recommandations :

(i) de préparer et de réviser tout rapport et autre information à être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Société;

(ii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil, l'approbation des états financiers intermédiaires et annuels vérifiés de la Société, ainsi que des rapports de gestion et communiqués de presse y reliés;

(iii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Société conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Société;

(iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Société, extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;

(v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute modification au Conseil;

(vi) de passer en revue et réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent, tel que nécessaire, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil, et superviser la conformité à ce Code;

(vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au Conseil, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le Comité de vérification pourrait juger nécessaires ou à propos; et

4. de réviser, d'aborder avec la direction, et d'approuver, toutes les transactions entre parties apparentées;

5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, aux contrôles internes et à la vérification, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou de vérification, conformément aux lois et aux règlements applicables;

6. d'établir des politiques d'embauche concernant les partenaires, les employés, les partenaires antérieurs ainsi que les employés antérieurs des vérificateurs externes actuels et, selon les circonstances, des vérificateurs externes antérieurs de la Société.

V. RESSOURCES ET POUVOIRS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour assumer toutes responsabilités, y compris le pouvoir de retenir les services de vérificateurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des vérifications ou des révisions particulières, et de retenir les services d'avocats spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

Adoptée : le 20 février 2008.
Révisée : le 16 décembre 2010.

NOTICE ANNUELLE

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

30 mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE **1**

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ **4**

NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION 4

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ **5**

2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES ET PERSPECTIVES POUR 2012 6
2.2 ACQUISITIONS SIGNIFICATIVES 15

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ **15**

3.1 APERÇU GÉNÉRAL 15
3.2 PRODUCTION D'OR EN 2011 17
3.2.1 Extraction *17*
3.2.2 Production *19*
3.2.3 Commercialisation et distribution de l'or *20*
3.2.4 Conditions de concurrence *21*
3.3 PROPRIÉTÉS MINIÈRES 22
3.3.1 Mine Canadian Malartic *22*
Avis de renseignements techniques 22
Description et emplacement de la propriété 22
Titres miniers 23
Droits et obligations associés aux titres miniers 23
Ententes et charges 24
Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures 25
Autorisations et permis environnementaux 25
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique 26
Accès 26
Climat 26
Ressources locales 27
Infrastructures 27
Géographie physique 27
Historique 27
Détenteurs précédents et détenteur actuel 27
Historique d'exploration 29
Historique de forage 30
Historique de production 31
Contextes géologiques 31
Minéralisation 32
Canadian Malartic 32
Barnat Sud 33
Forage 33
Base de données 33
Forage complété en 2011 34
Carottes et tubage 34
Arpentage des collets de forage 34
Levés de fond de trou 34
Approche et méthodologie d'échantillonnage 35
Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession 35
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité 36
Laboratoires d'analyse 36
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse 37
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ 38
Estimations de ressources et de réserves minérales 38

Opérations minières 41
Plan annuel de production minière 41
Traitement du minerai 43
Développement 43
Développement des activités minières 43
Relations communautaires 44
Environnement 45
Santé et sécurité 45
3.3.2 Projet Hammond Reef 46
Avis de renseignements techniques 46
Description et emplacement de la propriété 46
Titres miniers 46
Droits et obligations associés aux titres miniers 47
Ententes et charges 48
Responsabilités environnementales 49
Autorisations et permis environnementaux 49
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique 50
Accès 50
Climat 51
Ressources locales 51
Infrastructures 51
Géographie physique 52
Historique 52
Détenteurs précédents et détenteur actuel 52
Historique d'exploration et de forage 53
Historique de production 54
Contextes géologiques 54
Minéralisation 55
Forage 56
Base de données 56
Forage complété en 2011 57
Carottes et tubage 57
Arpentage des collets de forage 58
Levés de fond de trou 58
Approche et méthodologie d'échantillonnage 58
Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession 58
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité 59
Laboratoires d'analyse 59
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse 59
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ 60
Estimations de ressources minérales 61
Développement 64
Exploration 64
Aménagement du projet et études 65
Environnement 65
Relations communautaires 66
3.4 EXPLORATION – AUTRES PROJETS 66
Nouvelles transactions 66
Travaux d'exploration 70
3.5 FACTEURS DE RISQUE 71
Risques financiers 71
Cours des produits de base 71
Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires 71
Risque lié aux conditions sectorielles 72
Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales 72
Risque de retard de projet 72
Risque opérationnel 72

Risques liés aux relations communautaires *73*
Risque lié à la réglementation gouvernementale *73*
Risques environnementaux *74*
Risque lié aux assurances *74*
Risque lié au caractère incertain des titres de propriété *74*
Risques liés aux conflits d'intérêts *75*
Risque lié aux ressources humaines *75*
Risque lié à la réputation *75*

4. DIVIDENDES 75

5. STRUCTURE DU CAPITAL 76

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 77

6.1 COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS 77
6.2 PLACEMENTS ANTÉRIEURS 77

7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 77

7.1 NOM, POSTE ET ACTIONS ORDINAIRES/UAD/UAR DÉTENUES 77
7.2 INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS 84
7.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS 85

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI 85

9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES 85

10. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 86

11. CONTRATS IMPORTANTS 86

12. INTÉRÊTS DES EXPERTS 86

12.1 NOM DES EXPERTS 86
12.2 INTÉRÊTS DES EXPERTS 87

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 88

13.1 COMITÉ D'AUDIT 88
Composition du comité d'audit en date du 15 mars 2012 ..... *88*
Formation et expérience pertinente *88*
Honoraires pour les services de l'auditeur externe *89*
13.2 INFORMATION ADDITIONNELLE 89

Notes Explicatives

1. Dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, (la « **Notice Annuelle** »), « Osisko » et la « Société » réfèrent à Corporation Minière Osisko, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2011 à moins d'indication contraire.

2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et par le Rapport de gestion portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site Web SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site Web de la Société (www.osisko.com).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les prix futurs de l'or et de l'argent, le calendrier et l'importance de la production future estimative, les coûts de production, les fluctuations des monnaies, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, les besoins en capitaux futurs, les résultats des forages et l'estimation des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent;
- l'incidence des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- l'accessibilité à des sources de financement pour les projets de mise en valeur futurs de la Société;
- l'estimation par la Société de ses coûts de production, de sa production anticipée et de sa productivité;
- les prix du carburant et de l'énergie;

- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié et du personnel clé;
- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour la mise en valeur du projet de la Société;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de l'estimation des ressources par la Société (notamment à l'égard du volume, de la teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'exploitation et le prix sur lesquelles cette estimation repose;
- les modifications devant être apportées aux règlements et aux politiques des gouvernements ainsi qu'aux avantages fiscaux et aux taux d'imposition;
- les risques environnementaux, incluant une augmentation des contraintes imposées par la réglementation;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et les collectivités situées près de ses projets miniers.

Les facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats réels de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Pour des facteurs de risque additionnels décrits plus en détail, voir la rubrique « **3.5 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également le lecteur en garde en lui conseillant de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente Notice Annuelle sont visés expressément pas cette mise en garde.

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **AQ/CQ** », abréviation d'assurance qualité/contrôle de qualité;

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **BM** » désigne un bail minier;

« **CDC** » désigne un claim désigné sur une carte;

« **CL** » désigne un claim jalonné;

« **CM** » désigne une concession minière;

« **cm** », abréviation de centimètre;

« **dépenses en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **diamètre BQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 36,5 mm;

« **diamètre NQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 60,0 mm;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de la mise en valeur du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de gramme par tonne;

« **gisement** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou de mise en valeur; un gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« ha », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalant à 10 000 mètres carrés;

« **kg** », abréviation de kilogramme;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **kt** » désigne des kilotonnes;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **mm** », abréviation de millimètre;

« **once** » ou « **oz** » s'entend d'une once troy, une unité de mesure équivalant à 31,1035 g quand il est question d'or ou d'argent;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l' information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 51-102** » s'entend du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux communs, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croûte terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir

d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d'une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d'affinage;

« **t** », ou « **tonne** », s'entend d'une tonne métrique équivalant à 1 000 kg;

« **tonne courte** », s'entend d'une unité de mesure équivalant à 2000 livres (907,18474 kg); et

« **tpj** », abréviation de tonne par jour.

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Nom, Adresse et Constitution

Osisko a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres (le « fractionnement d'actions »). Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko ».

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Son actif phare est la mine aurifère Canadian Malartic, située dans le district minier de l'Abitibi (la « **propriété Canadian Malartic** » ou la « **mine Canadian Malartic** »). Après la coulée du premier lingot d'or le 13 avril 2011, la production commerciale a commencé le 19 mai 2011 (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2011** »). Avec des réserves minérales prouvées et probables de 10,71 millions d'onces d'or, Canadian Malartic est actuellement la plus grande réserve aurifère en production au Canada (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

La Société effectue aussi des travaux de prospection sur un certain nombre de propriétés, y compris le projet aurifère Hammond Reef dans le nord de l'Ontario (la « **propriété Hammond Reef** » ou le « **projet Hammond Reef** »), qui est le principal actif d'Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (« **OHRG** »), filiale en propriété exclusive de la Société. Hammond Reef est un projet de mise en valeur susceptible de se transformer en une grande mine à ciel ouvert. L'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont ainsi concentrés principalement sur sa propriété Canadian Malartic, qu'elle détient à 100 % et sa propriété Hammond Reef (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Le tableau qui suit illustre les participations de la Société dans d'importantes propriétés minières :

ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ ET DES PROPRIÉTÉS[1]
en date du 31 décembre 2011

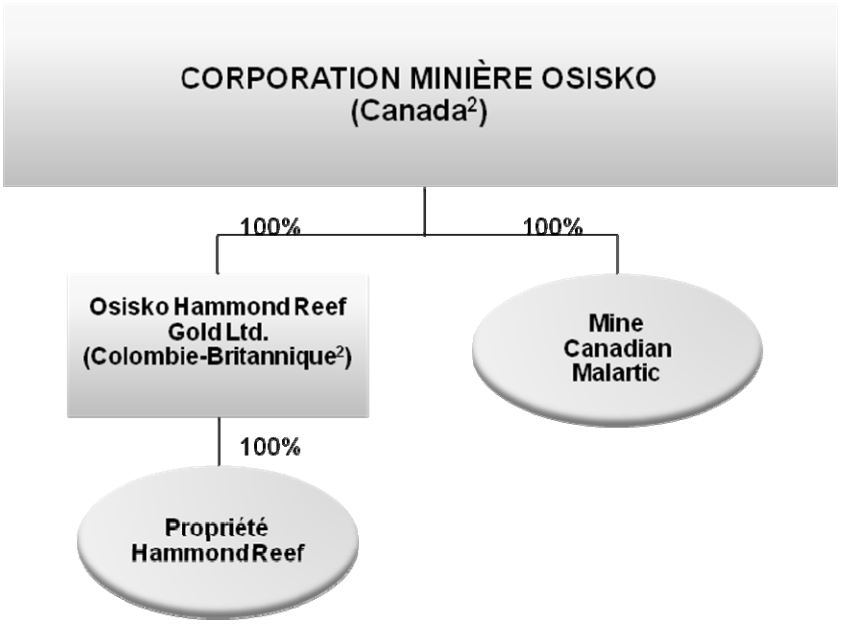

[1] Ce tableau n'inclut pas toutes les filiales de la Société ni tous les membres du même groupe que celle-ci.
[2] Territoire de constitution.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, case postale 211, Montréal (Québec) H3B 2S2.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

En 2011, les activités de la Société se sont concentrées sur le rodage de la production afin qu'elle atteigne la capacité nominale de sa mine phare Canadian Malartic ainsi que sur l'aménagement de son projet avancé Hammond Reef.

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2012

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
Expansion de la Société et faits nouveaux en matière de gouvernance			
- Adoption d'un régime de droits des actionnaires (le « **RDA** »)	17 mai 2010	Le 17 mai 2010, le conseil d'administration de la Société a adopté un RDA qui a été ratifié par 94,1 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 30 juin 2010. Le RDA vise à donner au conseil d'administration et aux actionnaires suffisamment de temps pour examiner convenablement toute offre publique d'achat visant la Société et à permettre la présentation d'offres concurrentes et de propositions de rechange.	
- Acquisition de Brett Resources Inc. (« Brett ») (aujourd'hui OHRG)	19 août 2010 (après la circulaire contenant l'offre et la note d'information datée du 13 avril 2010)	Le 19 mai 2010, Osisko a acquis environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les autres actions au moyen d'un plan d'arrangement. À court terme, cette opération permet à Osisko de se diversifier en devenant un producteur aurifère en croissance en possédant notamment la propriété Hammond Reef. Hammond Reef contenait alors des ressources minérales présumées de 6,70 millions d'onces d'or conformes au Règlement 43-101 (259,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,8 g/t Au à un seuil de coupure de 0,3 g/t Au), qui se trouvent à 97 % à moins de 300 mètres de la surface. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Modification des règlements administratifs de la Société pour augmenter le quorum aux assemblées des actionnaires	25 février 2011	Le 25 février 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution visant à modifier ses règlements administratifs afin de prévoir que deux (2) personnes présentes à l'assemblée ou représentées par procuration, détenant ou représentant par procuration vingt-cinq pour cent (25 %) des actions comportant droit de vote constituent le quorum à une assemblée des actionnaires, à moins que la loi ou les statuts ou tout autre règlement ne prévoient qu'un nombre différent d'actionnaires doivent être présents ou qu'un nombre différent d'actions doivent être représentées. Cette résolution a été ratifiée par 99,9 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 12 mai 2011.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Adoption d'une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs	3 avril 2011	Le 3 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs dans le cadre d'élections non contestées, dont on peut consulter une copie sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com. Aux termes de cette politique, si un candidat au poste d'administrateur n'obtient pas le vote affirmatif d'au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée des actionnaires, cet administrateur devra présenter sans délai sa démission au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil.	
- Adoption d'un régime d'unités d'actions différées (le « **régime d'UAD** ») et d'un régime d'unités d'actions avec restrictions (le « **régime d'UAR** »)	11 août 2011	Le 11 août 2011, la Société a adopté le régime d'UAD et le régime d'UAR afin d'améliorer, sans aucune dilution pour les actionnaires d'Osisko, la capacité de la Société à recruter et à fidéliser des personnes compétentes pour agir à titre de membres du conseil d'administration ou de dirigeants et cadres de la Société et afin de favoriser l'harmonisation des intérêts de ces personnes et de ceux des actionnaires de la Société. Les attributions d'options annuelles aux administrateurs ont été remplacées par des attributions d'unités d'actions différées.	
Mise en valeur de propriétés minières			
- Ressources minérales présumées estimatives de la partie occidentale du gisement Barnat Sud (« **Barnat Sud** »)	26 janvier 2009	Barnat Sud est un gisement d'or distinct qui jouxte le gisement Canadian Malartic. Belzile Solutions en a estimé les ressources minérales présumées globales à 1,81 million d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 2,12 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 1,00 g/t Au et à 2,03 millions d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 1,74 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 0,36 g/t Au.	
- Audiences publiques et rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le « **BAPE** ») sur le projet Canadian Malartic	Mars à juillet 2009	Le 9 mars 2009, le MDDEP a donné au BAPE mandat de lancer des audiences publiques et de faire rapport sur le projet Canadian Malartic au terme de quatre mois. Rendu public le 9 juillet 2009, le rapport du BAPE concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certains conditions, notamment (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer que le projet Canadian Malartic peut être exécuté dans une perspective de développement durable. Le rapport complet est accessible sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Mise à jour de l'estimation des ressources de Barnat Sud	2 juin 2009	Belzile Solutions a estimé qu'au seuil de coupure de 1,00 g/t Au, les ressources minérales mesurées et indiquées s'élevaient à 1,94 million d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 2,09 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources présumées de 100 000 onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 1,86 g/t Au dans la catégorie des ressources présumées. Pour de plus amples renseignements sur le gisement Barnat Sud, se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Décret du Conseil des ministres autorisant la construction du projet Canadian Malartic	20 août 2009	L'équipe de construction de la Société a lancé les activités de construction le 27 août 2009 après la publication du décret n^{o} 914-209.	
- Mise à jour de l'estimation des ressources de la propriété Canadian Malartic	14 décembre 2009	Belzile Solutions a estimé qu'à un seuil de coupure ramené à 0,34 g/t Au, les ressources minérales mesurées et indiquées globales s'élevaient à 11,20 millions d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources minérales présumées de 0,47 million d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au. Cette nouvelle estimation comprenait les ressources combinées préalablement déclarées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud, ainsi que les ressources supplémentaires délimitées par les forages en cours dans les enveloppes de fosses estimées antérieurement et dans la zone juste au sud-est de ces enveloppes.	
- Mise à jour de l'estimation des ressources de la propriété Canadian Malartic	10 février 2010	Cette nouvelle estimation est fondée sur les ressources combinées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse s'élèvent maintenant à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 1,13 g/t après dilution, une hausse de 2,69 millions d'onces d'or ou 42,8 % par rapport à l'étude de faisabilité. Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Achèvement du programme de relocalisation	Août 2010	La Société a réussi à s'acquitter de ses obligations en 2010 et a ainsi relocaliser presque 140 habitations dans le nouveau quartier, construit 20 maisons neuves et six immeubles institutionnels neufs pour servir la population de Malartic. Des procédures d'expropriation ont été entreprises relativement à un résident. L'ordonnance d'expropriation a été accordée en août 2010.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Achèvement du programme de construction à la propriété Canadian Malartic	Février 2011	Le programme de construction a été achevé à la fin de février 2011, soit 18 mois après l'obtention du permis de construire. Le projet de construction a pris fin trois mois en avance sur l'échéancier et a été reconnu par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec comme l'un des « Grands projets de l'année ».	
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la propriété Canadian Malartic	28 mars 2011	La Société a racheté des droits de redevances de 1 % auprès de RG Exchangeco Inc. (appartenant auparavant à la Société aurifère Barrick) moyennant 1,5 million de dollars US. Cette redevance grevait certains claims inclus dans la propriété Canadian Malartic.	
- Mise à jour des estimations de ressources et de réserves de la mine Canadian Malartic	31 mars 2011	La nouvelle estimation est fondée sur les ressources combinées du gisement Canadien Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse sont passées à 10,71 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,97 g/t, après dilution, en hausse de 1,74 million d'onces d'or ou 19,3 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement de 8,97 millions d'onces (voir le 10 février 2010). Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Coulée du premier lingot d'or à la mine Canadian Malartic	13 avril 2011	Le premier lingot d'or a été coulé le 13 avril 2011, après le premier chargement de minerai dans l'usine à la fin de mars 2011.	
- Plan de production minière révisé pour la mine Canadian Malartic	28 avril 2011	Aux termes du plan de production minière révisé, la durée de vie de la mine est estimée à 16 ans, la quantité de minerai traitée passant de 55 000 tonnes par jour (tpj) à 60 000 tpj au milieu de 2012. Le débit de production quotidien de la mine, y compris les stériles, est estimé à une moyenne de 194 000 tpj. La production aurifère totale sur la durée de vie de la mine est estimée à 9,18 millions d'onces d'or, ce qui correspond à une production moyenne de 574 000 onces par an. Les cinq premières années complètes de production s'élèveraient à 3,13 millions d'onces au débit moyen de 625 100 onces par an. Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Première journée de production commerciale à la mine Canadian Malartic	19 mai 2011	Le 21 juin 2011, la Société a déclaré que la mine Canadian Malartic avait atteint le stade de la production commerciale, l'usine de traitement du minerai aurifère ayant débité en moyenne 33 300 tonnes par jour au cours de la période de 30 jours qui s'est terminée le 17 juin 2011. La première journée de production commerciale a donc été le 19 mai 2011.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la mine Canadian Malartic	12 juillet 2011	Le 12 juillet 2011, la Société a racheté des droits de redevances de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko. Ces droits de redevances grevaient une partie du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat et font partie de droits de redevances sur les métaux bruts de 2 % qui ont été accordés dans le cadre de l'acquisition de certains claims de la propriété Canadian Malartic en mars 2006.	
- Mise à jour de l'estimation des ressources minérales présumées de la propriété Hammond Reef	7 novembre 2011	SGS Canada Inc. a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à un seuil de coupure inférieur de 0,30 g/t Au, soit une augmentation de 65 % ou 4,16 millions de nouvelles onces par rapport aux ressources totales publiées auparavant par Brett en 2009. Les ressources présumées de la fosse sont estimées à 6,86 millions d'onces à une teneur de 0,63 g/t d'or après dilution, d'après un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle et à un prix de l'or à 1 200 $ US l'once, un seuil de coupure inférieur de 0,28 g/t d'or et un coefficient de recouvrement stériles/minerai de 1,25, ce qui correspond à une augmentation de 25 %, soit 1,36 million d'onces d'or de plus que l'estimation précédente des ressources de la fosse publiée par Brett en 2009.	
- Sondage CROP dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue	8 novembre 2011	Malgré le lancement en 2011 de trois films critiquant l'industrie minière québécoise et le projet Canadian Malartic, une perception positive de la Société a été maintenue dans l'esprit des résidents de la région de Malartic et de l'Abitibi. Selon un sondage CROP, 87 % des résidents de Malartic ont une très bonne opinion (55 %) ou une bonne opinion (32 %) d'Osisko; 67 % des résidents de Malartic estiment que la mine a eu une incidence positive sur la qualité de vie des citoyens de la ville; 21 % des résidents de Malartic estiment que la mine a eu une incidence négative sur leur qualité de vie, surtout à cause des niveaux de bruit, de la poussière ou d'une impression générale de pollution.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Réalisation d'un nouveau programme de relocalisation dans le cadre de mesures d'atténuation du bruit	22 décembre 2011	En 2011, la Société a reçu 21 avis de non-conformité attribuables principalement à un niveau de bruit excessif et à des vibrations causées par des sautages. La Société a mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'impact sur la communauté de Malartic, dont l'une était un nouveau programme de relocalisation qui a élargi la zone tampon entre la fosse et les résidents de Malartic. Ce programme de relocalisation était conforme au décret modifié octroyé le 13 avril 2011 par le gouvernement du Québec pour la propriété Canadian Malartic et au nouveau règlement de zonage adopté par la Ville de Malartic le 12 juillet 2011 qui, collectivement, augmentaient les paramètres de niveau de bruit aux termes desquels la mine peut exercer ses activités.	
Opérations financières			
- Appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus simplifié, relativement à une acquisition ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes	25 février 2009	Émission d'un total de 88 550 000 unités au prix de 4,55 $ l'unité, contre un produit brut total de 402,9 millions de dollars. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 5,45 $ jusqu'au 17 novembre 2009. Le produit net s'est établi à 381,8 millions de dollars.	
- Produit de l'exercice de bons de souscription attribués	Mai et novembre 2009	8,8 millions de dollars provenant de l'exercice de 4 403 750 bons de souscription à 2 $. Un total de 1 250 bons de souscription n'ont pas été exercés et ont expiré le 10 mai 2009; 39,6 millions de dollars provenant de l'exercice de 5 015 490 bons de souscription à 7,90 $. Un total de 4 609 504 bons de souscription n'ont pas été exercés et ont expiré le 16 novembre 2009; 241,3 millions de dollars provenant de l'exercice de 44 266 256 bons de souscription à 5,45 $. Un total de 8 744 bons de souscription n'ont pas été exercés et ont expiré le 17 novembre 2009.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	26 juin 2009	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 1 216 000 actions accréditives au prix de 8,75 $ l'action contre un produit brut de 10 640 000 $.	

Événement	Date	Précisions Historique sur trois exercices
- Appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus simplifié, relativement à une acquisition ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes	1er septembre 2009	Émission d'un total de 21 361 250 actions ordinaires au prix de 7 $ l'action ordinaire contre un produit brut global de 149,5 millions de dollars. Le produit net du placement s'élevait à 141,8 millions de dollars.
- Financement auprès de CPPIB Credit Investments Inc. (« **CPPIB** »)	24 septembre 2009	Osisko a conclu une facilité d'emprunt de 150 millions de dollars avec CPPIB. Cet emprunt est accessible en deux tranches de 75 millions de dollars. Il porte intérêt au taux de 7,5 % par an, remboursable en espèces trimestriellement et est garanti par la quasi-totalité des actifs de la Société. La première tranche de 75 millions de dollars a été prélevée le 25 novembre 2009. Osisko a émis en faveur de CPPIB 7 millions de bons de souscription exerçables avant le 24 septembre 2014, au prix de 10,75 $ le bon, ce qui représente une plus-value de 30 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 15 jours. Osisko peut devancer l'exercice des bons de souscription, si ses actions se négocient à au moins 16,13 $ pendant une période de 15 jours.
- Convention de financement conclue avec SGF Mines Inc. (« **SGF** »)	9 novembre 2009	Osisko et SGF ont conclu une convention de financement de 75 millions de dollars sous la forme d'une débenture de premier rang non garantie, convertible au gré de SGF, en des actions d'Osisko au prix de 9,18 $ l'action. Cette débenture porte intérêt au taux de 7,5 % par an, remboursable trimestriellement en actions jusqu'au début de la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital initial doit être remboursé au plus tard le 9 novembre 2014.
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	18 décembre 2009	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, administrateurs, employés et dirigeants. La Société a émis 335 290 actions accréditives au prix de 11,30 $ l'action contre un produit brut de 3 789 000 $.
- Report de la date de prélèvement de la deuxième tranche de la convention conclue avec CPPIB du 31 mars 2010 au 31 décembre 2011	30 mars 2010	Ce report est accordé en contrepartie de l'acceptation par Osisko de ne pas procéder à un remboursement anticipé volontaire avant octobre 2012.

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Produit de l'exercice de bons de souscription accordé au FSTQ	25 mai 2010	1 100 000 bons de souscription ont été exercés contre une contrepartie en espèces de 8 206 000 $.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Octobre 2010 et novembre 2010	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 982 827 actions accréditives au prix de 17,50 $ l'action contre un produit brut de 17 199 000 $.	
- Prélèvement de la seconde tranche de la convention conclue avec CPPIB (75 millions de dollars)	31 décembre 2010	Osisko a émis en faveur de CPPIB 5,5 millions de bons de souscription qui sont exerçables au plus tard le 31 décembre 2015. Chaque bon de souscription confère à CPPIB le droit d'acheter une action d'Osisko au prix de 19,25 $, ce qui correspond à une prime de 30 % par rapport au cours moyen pondéré sur 15 jours en fonction du volume avant l'émission. Osisko peut devancer l'exercice des bons de souscription si ses actions se négocient à au moins 28,88 $ pour une période de 15 jours.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Mai 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 934 915 actions accréditives au prix de 17,50 $ l'action contre un produit brut de 16 361 000 $.	
- Augmentation du contrat de location-financement de Caterpillar	9 août 2011	La Société a conclu avec Caterpillar Financial Services Corporation un contrat pour augmenter de 56,3 millions de dollars US sa facilité de crédit-bail de matériel. Cette facilité servira à acquérir un parc de matériel minier mobile supplémentaire pour aménager la mine Canadian Malartic et le gisement aurifère de Barnat.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Septembre 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 889 053 actions accréditives au prix de 18 $ l'action contre un produit brut de 16 003 000 $.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
Développement durable et environnement			
- Entente-cadre avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (le « **MRNF** ») prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic	23 janvier 2009	Le MRNF est devenu responsable du bassin à résidus en 2004. L'entente-cadre prévoit que les deux parties prendront en charge à parts égales le coût de la restauration du site d'East Malartic, évalué de façon préliminaire à 23 millions de dollars.	
- Entente définitive avec le MRNF prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic	16 mars 2010	L'entente prévoit l'utilisation des résidus de la future mine Canadian Malartic, lesquels seront acheminés par des canalisations sous la forme d'une boue épaissie pour recouvrir et ainsi restaurer le bassin des résidus d'East Malartic. À la réception du rapport d'un consultant indépendant confirmant l'efficacité de la couverture minérale, Osisko prendra à sa charge le bassin des résidus et sa restauration dans les règles de l'art, conformément aux lois et règlements, le MRNF conservant la responsabilité des activités minières antérieures (c'est-à-dire avant l'arrivée d'Osisko).	
- Signature de l'entente de partage des ressources à Hammond Reef avec les Premières nations de la région (Première nation du Lac Des Mille Lacs et sept Premières nations participantes du Secrétariat des Chefs de Fort Frances)	10 décembre 2010	Cette entente prévoit l'engagement des parties signataires de créer plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes. Osisko s'engage également à offrir des possibilités d'emploi et de formation aux membres des communautés participantes. Les communautés s'engagent à créer des fiducies qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, et qui recevront des actions d'Osisko lorsque certaines étapes d'exploration et de mise en valeur auront été franchies. Cette entente est entrée en vigueur au moment de sa ratification par les membres des communautés signataires.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Dépôt de la première tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la propriété Canadian Malartic	12 octobre 2011	Le 12 octobre 2011, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 22,1 millions de dollars, qui correspond à 50 % des garanties financières de 44,2 millions de dollars pour couvrir le coût intégral estimatif futur de la restauration du site de la mine Canadian Malartic. Le solde de ces garanties sera remis en deux paiements subséquents de 11,05 millions de dollars chacun devant être effectué vers le 1er septembre 2012 et le 1er septembre 2013.	

En 2012, la Société a l'intention de concentrer ses efforts sur les aspects suivants :

- La montée en régime de sa mine phare Canadian Malartic afin d'amener sa production à pleine capacité. Grâce à l'ajout d'une installation d'un circuit de préconcassage qui devrait être entièrement achevé avant la fin de juin 2012, la Société compte produire entre 610 000 et 670 000 onces d'or à un coût décaissé estimatif se situant entre 510 $ et 575 $ l'once.
- La Société a l'intention d'achever les travaux relatifs à l'étude de faisabilité de la propriété Hammond Reef. De plus, des efforts seront déployés en vue de l'obtention de permis.
- La Société a aussi l'intention de parachever la nouvelle route afin de permettre l'exploitation du gisement Barnat Sud (qui jouxte le gisement Canadian Malartic), d'entreprendre des démarches pour apporter des modifications aux permis et de réaliser des études connexes.
- La Société a l'intention de poursuivre dynamiquement l'augmentation de ses réserves et ressources par des campagnes de forage intensives à ses propriétés Canadian Malartic et Hammond Reef et à d'autres projets d'exploration dans son portefeuille de propriétés existantes. Elle cherchera aussi de nouvelles possibilités dans les Amériques, de préférence des projets qui sont arrivés à un stade avancé.

2.2 Acquisitions significatives

Osisko n'a conclu aucune acquisition significative au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu général

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrées principalement sur ses propriétés Canadian Malartic et Hammond Reef, qui lui appartiennent à 100 %.

En 2011, la Société a atteint de stade de la production commerciale à sa mine phare Canadian Malartic et elle s'est depuis concentrée sur le rodage de la production en vue d'atteindre la capacité nominale. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, 200 137 onces d'or, y compris 19 505 onces provenant de la phase préproduction, ont été produites (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2011** »). La mine Canadian Malartic, qui dispose actuellement de réserves minérales prouvées et probables de 10,71 millions d'onces, est située au Québec, dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville

de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or (Québec) (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, OHRG, la Société a poursuivi l'aménagement de son projet d'exploration avancé de Hammond Reef en réalisant une campagne de forage de 500 000 mètres et en lançant diverses études de base environnementales. La propriété Hammond Reef est située dans la région du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay et à environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, en Ontario (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

La Société et OHRG exercent aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés aurifères d'exploration suivantes, qui ne sont pas considérées pour l'instant comme des projets importants :

Propriétés	Nombre de titres	Participation	Travaux prévus (pour 2012)
Atikokan West, Ontario, Canada	20	Option sur 100 %	Échantillonnage
AU33, Québec Canada	512	Option sur 51 %[1)]	Échantillonnage et forages
Casault, Québec, Canada	284	Option sur 50 %[2)]	Forages
Courville, Québec, Canada	384	Option sur 51 %[1)]	Étude géophysique et forage
East Amphi, Québec, Canada	85	100 %	Compilation, forages
Famatina, La Rioja, Argentina	113	Option sur 70 %	Forages
Malartic CHL, Québec, Canada	10	70 %	Forages
Tokop, Nevada, États-Unis	263	Option sur 45 %[1)]	Échantillonnage, forages
Excelsior, Nevada, États-Unis	418	Option sur 45 %[1)]	Échantillonnage, forages
Lone Mtn, Nevada, États-Unis	460	Option sur 45 %[1)]	Étude géophysique et forages
Bartlett, Nevada, États-Unis	95	Option sur 45 %[1)]	Échantillonnage et forages
Orovada, Nevada, États-Unis	55	Option sur 45 %[1)]	Échantillonnage et forages
Red Lake, Ontario, Canada	54	Option sur 51 %[2)]	Étude géophysique et forages

1) La participation peut être portée à 70 % au moyen d'une option supplémentaire.
2) La participation peut être portée à 65 % au moyen d'une option supplémentaire.

Effectif

Au 31 décembre 2011, Osisko et sa filiale en propriété exclusive, OHRG, employaient 752 personnes :

Employeur	Employés
Corporation Minière Osisko	
- Bureaux de Montréal et de Toronto	56
- Mine Canadian Malartic	549
- Exploration	44
	649
Osisko Hammond Reef Gold Ltd.	**103**
Total	**752**

3.2 Production d'or en 2011

La Société a annoncé que la mine Canadian Malartic, son actif phare, était passé à la production commerciale le 19 mai 2011. Le stade de la production commerciale est atteint après une période de 30 jours consécutifs au cours de laquelle la quantité de minerai traitée à l'usine correspond, en moyenne, à plus de 60 % de la capacité nominale de traitement, soit 55 000 tonnes par jour. Depuis cette date, la Société comptabilise les produits et les charges liés à ses activités minières à son état des résultats.

La construction de l'usine s'est achevée au premier trimestre de 2011 et les installations de traitement ont été transférées de l'équipe de construction à l'équipe d'exploitation le 18 mars 2011. Du minerai a été acheminé à l'usine pour la première fois à la fin de mars 2011, après une période d'essai avec de l'eau et de la roche stérile. La première coulée d'or a eu lieu le 13 avril 2011.

3.2.1 Extraction

Les activités minières ont progressé au cours de l'année, mais ont continué d'être perturbées par le niveau de bruit produit par les activités d'extraction et la disponibilité des dispositifs de chargement. Un programme d'atténuation du bruit a été inauguré au début du printemps 2011, la Société continuant d'assurer le suivi et d'améliorer sa conformité à cet égard (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » sous la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »). Dans l'ensemble, les camions et les dispositifs de chargement ont été disponibles à plus de 85 pour cent et les foreuses à 80 pour cent, l'efficacité opérationnelle n'ayant cessé de s'accroître.

La production de la mine s'établit comme suit :

	Minerai (t)	Roche stérile (t)	Mort-terrain (t)	Total (t)
T1 2011	845 597	3 214 679	1 436 266	5 496 542
T2 2011	1 696 366	4 473 830	856 024	7 026 220
T3 2011	3 004 468	7 899 020	1 029 192	11 932 680
T4 2011	3 549 323	10 589 957	1 823 350	15 962 630
Cumul annuel	**9 095 754**	**26 177 486**	**5 144 832**	**40 418 072**

L'activité d'extraction a évolué par rapport à ce qui était prévu dans l'étude de faisabilité initiale étant donné l'impossibilité d'accéder à certaines zones d'extraction par suite de retards pris dans la réalisation du programme initial de relocalisation, la construction du mur vert et celle de la zone d'approvisionnement en matériaux pour cette construction. En conséquence, le minerai traité a été d'une teneur inférieure. Il s'agit d'un problème de planification et la Société compte accéder à du minerai d'une teneur supérieure en 2012 lorsque les travaux de découverture préliminaires du terrain permettront d'accéder à de nouvelles zones d'exploitation de la fosse. L'exploitation de la fosse a permis d'extraire en moyenne 174 000 tonnes par jour au quatrième trimestre (découverture du terrain, minerai et roche stérile). D'autres essais sont en cours en vue d'optimiser le concassage et le broyage du minerai et la Société progresse dans la construction du circuit de préconcassage qui sera l'élément déterminant pour porter la quantité de minerai traitée de 55 000 à 60 000 tonnes par jour.

La comparaison des teneurs avec le bloc modélisé des ressources, qui a été obtenue à la suite d'une vaste et rigoureuse campagne de forage, indique que la teneur est supérieure de 5 % à ce qui était prévu.

Le 14 novembre 2011, la Société a publié le calendrier d'exploitation de la mine Canadian Malartic pour 2012, en tablant sur l'achèvement prévu du circuit de préconcassage et des activités de découverture préliminaires, un débit de 55 000 tonnes par jour au deuxième trimestre qui passerait à 60 000 tonnes par jour au troisième trimestre. Il faut retenir de ce calendrier qu'en 2012, la production d'or s'établira entre 610 000 et 670 000 onces, à partir de teneurs du minerai traité comprises entre 1,11 g/t Au - 1,51 g/t Au (pour une moyenne annualisée de 1,29 g/t Au) et à un taux de récupération moyen de 85,6 % pour l'année. Le calendrier s'établit comme suit :

Calendrier de la mine Canadian Malartic pour 2012

	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	Total 2012
Roche stérile extraite (tonnes)	13 748 105	14 840 514	13 556 735	14 184 393	56 329 747
Minerai extrait (tonnes)	7 153 439	7 909 486	9 443 265	8 815 607	33 321 797
Ratio roche stérile/minerai	2,06	1,88	1,44	1,61	1,69
Tonnes totales extraites	20 901 544	22 750 000	23 000 000	23 000 000	89 651 544
Tonnes extraites par jour	229 687	250 000	250 000	250 000	244 950
Minerai entreposé à la fin de la période (tonnes)	7 618 935	11 097 336	15 020 600	18 492 206	18 492 206
Minerai traité (tonnes)	3 018 000	4 550 000	5 520 000	5 520 000	18 608 000
Minerai traité par jour (tonnes)	33 165	50 000	60 000	60 000	50 842
Teneur du minerai (g/t Au)[1)]	1,28	1,35	1,26	1,28	1,29
Taux de récupération (pourcentage)	87,8	85,3	84,8	85,3	85,6
Or produit (oz)	109 112	168 532	189 810	193 721	661 175

1) La teneur en or du minerai tient compte d'un taux de dilution interne de 13 pour cent.

3.2.2 Production

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société a produit 200 138 onces d'or et 114 130 onces d'argent, dont 19 505 onces d'or et 13 245 onces d'argent avant l'atteinte de la production commerciale. Les statistiques de la production pour l'exercice 2011 figurent ci-dessous :

	T4 2011	T3 2011	T2 2011			2011
	Production commerciale	Production commerciale	Rodage (48 jours)	Production commerciale (43 jours)	Total	Production commerciale totale
Tonnes traitées[1)] (t)	2 934 803	3 086 324	1 010 413	1 470 783	2 481 196	7 491 910
Teneur (g/t Au)	0,96	0,85	0,69	0,65	0,67	0,85
Récupération Au (%)	88,3	87,0	87,4	88,0	87,8	87,7
Onces d'or produites	79 718	73 814	19 505	27 101	46 605	180 633[(1)]
Onces d'or vendues	75 100	72 100	19 500	8 300	27 800	155 500
Teneur (g/t Ag)	0,75	0,73	0,65	0,58	0,66	0,71
Récupération Ag (%)	61,6	56,7	62,6	60,3	61,4	59,3
Onces d'argent produites (oz)	43 701	40 751	13 246	16 432	29 678	100 884
Onces d'argent vendues	42 100	49 800	4 500	-	4 500	91 900

1) Ne comprend pas les 19 505 onces d'or de la préproduction.

La période de rodage a établi que la roche était aussi dure que prévu et que les débits du concasseur et des broyeurs à boulets ont été supérieurs aux critères de conception. Par ailleurs, l'indice de résistance à l'impact du minerai mesuré dans le broyeur semi-autogène au cours du rodage a révélé une plus faible valeur de broyabilité dans les zones où le minerai est actuellement extrait.

Le 11 août 2011, la Société a annoncé la construction d'un circuit de préconcassage, ce qui devrait corriger la situation et réduire passablement les charges d'exploitation étant donné que le débit de traitement augmentera d'environ 65 % pour atteindre la capacité nominale de 55 000 tonnes par jour. La Société a obtenu le permis d'exploitation de l'installation du circuit de préconcassage. Des dispositifs de concassage mobiles ont été installés pour accroître la capacité de concassage entre-temps. Le 12 mars 2012, la Société a annoncé que la construction et l'installation des deux premiers concasseurs à cône dans l'installation de concassage secondaire avaient été menées à bien. Le deuxième concasseur de l'installation de concassage secondaire sera ajouté à son arrivée sur les lieux, ce qui est toujours prévu pour juin 2012.

Les charges d'exploitation pour l'exercice 2011 se sont élevées à 1 142 $ par once. Le coût décaissé s'est chiffré à 952 $ l'once. Bien que les coûts décaissés aient diminué depuis le début de la production commerciale, les coûts de production, actuellement élevés, sont imputables aux inefficiences habituelles en période de rodage d'une nouvelle mine ainsi qu'au débit de traitement qui, en ce moment, est inférieur au débit nominal. Le fait que le minerai traité a été d'une teneur inférieure à la teneur moyenne des réserves a aussi fait augmenter le coût unitaire. La Société a également souffert de pressions inflationnistes sur les coûts dans l'ensemble du secteur, principalement pour le carburant, l'acier et les réactifs, ainsi que de la vigueur du dollar canadien. Les charges d'exploitation devraient diminuer sensiblement en 2012 car la mine est appelée à traiter du minerai d'une teneur supérieure, à accroître le débit de traitement et la disponibilité de l'usine et à poursuivre ses efforts pour optimiser l'exploitation de la mine.

3.2.3 Commercialisation et distribution de l'or

L'or est un métal qui est négocié sur le marché mondial et dont les cours de référence sont fondés sur la cotation du lingot d'or sur le marché de Londres. L'or a deux principales applications : la fabrication de produits et l'investissement dans des lingots. Dans le secteur de la fabrication, l'or est utilisé à diverses fins, la principale étant la fabrication de bijoux. Parmi les autres applications dans le secteur de la fabrication figurent la frappe de pièces de monnaie, l'électronique, diverses applications industrielles et décoratives, la dentisterie, les médailles et médaillons. Le lingot d'or est détenu essentiellement comme réserve de valeur et protection contre la dévaluation de valeurs mobilières libellées dans des monnaies fiduciaires.

Le marché de l'or a connu une autre année favorable en 2011, le cours de l'or ayant augmenté pour une onzième année de suite. Au terme d'une année mouvementée sur les marchés financiers, l'or a été l'une des valeurs qui se sont le plus appréciées et qui ont surpassé de nombreuses catégories d'actifs. Le cours moyen de l'or a été de 1 572 $ US l'once pour l'année, selon le prix fixé à la clôture de Londres, en progression de 28 % par rapport à 2010. Parmi les différents facteurs qui ont influé sur le cours de l'or cette année, citons :

- son rôle comme instrument de placement, qui est demeuré l'élément déterminant pour son prix, face au risque financier que font courir la crise des dettes souveraines en Europe, les problèmes bancaires des pays de l'OCDE et les craintes d'inflation sur les marchés émergents, particulièrement en Chine;
- la demande en bijouterie, demeurée robuste, plus particulièrement en Chine et en Inde, laquelle n'a baissé que de 2 % malgré la hausse du prix de l'or;

- le changement d'attitude des banques centrales envers l'or, qui ont multiplié les transactions en 2011 pour acquérir 430 tonnes d'or, soit 450 % de plus qu'en 2010;
- la production minière mondiale, en hausse de 3,8 % pour atteindre un nouveau sommet de 2 812 tonnes;
- la rareté de la main-d'œuvre et la hausse du prix du carburant qui a continué de faire monter les coûts, comme en témoigne l'augmentation générale de 14 % des coûts décaissés moyens dans le secteur, à un niveau estimé à 628 $ US l'once; et
- l'instabilité politique en Corée du Nord et au Moyen-Orient.

Le tableau qui suit présente la fourchette des cours de l'or des six dernières années :

($ US/oz)	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Haut	725,00	841,10	1 011,25	1 212,50	1 421,00	1 895,00
Bas	524,75	608,40	712,50	810,00	1 058,00	1 319,00
À la clôture	632,00	833,75	869,75	1 087,50	1 405,50	1 531,00

La Société estime que les caractéristiques fondamentales de l'offre et de la demande demeureront robustes et que les acteurs des différents secteurs continueront de soutenir le prix de l'or malgré les incertitudes économiques qui planent à l'échelle mondiale.

L'or produit par la mine Canadian Malartic est affiné suivant les normes de livraison établies par la Monnaie royale canadienne à Ottawa. L'or est vendu à diverses banques au prix du marché. La Société estime qu'étant donné qu'il existe d'autres affineurs, la perte des services de l'affineur avec lequel elle traite n'aurait pas d'incidence défavorable importante.

En 2011, les ventes d'or de la Société ont atteint 175 000 onces au prix moyen de 1 651 $/oz et les ventes d'argent, 96 400 onces au prix moyen de 32 $/oz, ce qui comprend 19 500 onces d'or et 4 500 onces d'argent vendues avant que la production ait atteint le stade commercial. Au 31 décembre 2011, la Société disposait d'un stock de 25 065 onces d'or. Le bénéfice tiré de l'exploitation de la mine se chiffre à 79,5 millions de dollars depuis que la production a atteint le stade commercial au deuxième trimestre de 2011. La production d'or de la Société n'est absolument pas couverte.

3.2.4 Conditions de concurrence

Le secteur de la prospection et de l'extraction d'or est régi par les lois de la concurrence. La Société rivalise avec de nombreuses sociétés pour la recherche et l'acquisition de propriétés minérales intéressantes recelant des métaux précieux. Pour pouvoir remplacer ou accroître ses réserves et ressources minérales, la Société devra compter non seulement sur sa capacité de mettre en valeur ses propriétés minérales actuelles, mais aussi sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou prometteuses qui lui conviennent pour extraire des métaux précieux ou faire de l'exploration minière.

3.3 Propriétés minières

Les propriétés minières importantes de la Société se trouvent au Canada et comprennent la mine Canadian Malartic, située dans la province de Québec, et le projet Hammond Reef, situé dans la province d'Ontario.

3.3.1 Mine Canadian Malartic

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Canadian Malartic sont tirés :

(1) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA Inc. (« **BBA** »), avec la collaboration de MICON International Limited (« **MICON** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar Société en Commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); et

(2) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic mis à jour** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Updated resource and reserve estimates for the Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de mai 2011, préparé par Belzile Solutions et G Mining. MM. Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), et Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic mis à jour peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic mis à jour ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, géo., vice-président directeur, Exploration et développement des ressources et administrateur de la Société; Luc Lessard, ing., vice-président principale et chef de l'exploitation de la Société; Louis-Pierre Gignac, ing., de G Mining Services Inc.; et/ou Paul Johnson, ing., directeur général des services techniques de la Société, qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or, Québec, et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal, Québec. De forme à peu près rectangulaire, la propriété Canadian Malartic s'étend sur environ 13 km dans l'axe est-ouest et environ 4 km dans l'axe nord-sud. La propriété Canadian Malartic occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

Titres miniers

La propriété Canadian Malartic se compose de 119 titres miniers contigus, soit 108 claims désignés sur carte (CDC), sept (7) claims jalonnés (CL) et une (1) concession minière (CM), ainsi que trois (3) baux miniers (BM) occupant une superficie totale de 5 376,2 ha. En 2009, la Société a aussi obtenu deux baux de surface couvrant 1 856 ha pour son parc à résidus et son usine de traitement. De plus, le 25 novembre 2009, le MRNF a octroyé à Osisko un BM d'une superficie totale de 189 ha. Enfin, deux (2) BM, d'une superficie combinée d'environ 12 ha, ont été octroyés par le MRNF au cours du deuxième trimestre de 2011 dans le quartier sud de la ville de Malartic qui a fait l'objet du programme de relocalisation. Une demande pour deux (2) autres BM, pour le gîte Barnat Sud et la zone Gouldie, est présentement sous étude par le MRNF. De ce fait, sept (7) CDC ont été suspendus.

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (propriété East Amphi) et à Corporation minière Niogold. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à NSR Resources et Northern Star Mining Corp., qui est présentement sous séquestre. La propriété Malartic CHL est détenue par Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée, et la Société y a exercé son option d'acquérir un intérêt de 70 %, ce qui a été confirmé le 7 septembre 2011. Les droits au sud et au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un BM confère à son détenteur le droit d'exploiter et d'extraire des minéraux des terrains compris dans le BM. Un bail minier est octroyé pour une période initiale de 20 ans et peut être renouvelé trois fois, chaque fois pour une période de 10 ans. Le détenteur d'un bail minier devra payer un loyer annuel prescrit par la règlementation minière.

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions. Après la première période de deux ans, les claims peuvent être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans à certaines conditions, notamment que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués. Un claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves à l'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués. Les dates d'expiration pour les différents titres miniers de la propriété Canadian Malartic s'échelonnent entre le 6 septembre 2012 et le 24 novembre 2029. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic dépassent présentement les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Une CM est accordée au départ pour une période de vingt ans renouvelable par tranches successives de dix ans. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession. Une CM confère certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières.

Chacun des deux baux de surface a été octroyé en 2009 pour une période d'un an, renouvelable sur une base annuelle. À compter de 2011, ces baux ont été renouvelés pour une période de cinq ans avec possibilité de renouvellement dans l'avenir, chaque fois pour une période de cinq ans.

Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société de 2004 à 2009. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. D'autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. De tous les titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
CM 226 CL 3941621, CL 3941633 CL 3941634, CL 3941635 CL 3950771, CL 3950772	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines McWatters inc. (« **McWatters** ») en contrepartie d'un paiement en espèces. Les titres étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les revenus nets de fonderie (NSR) payable à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 $US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RG Exchangeco Inc.
CL 5144234, CL 5144235 CL 5144236, CL 5144237 CL 5144238, CL 5144239	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« **Dianor** ») et de sa filiale Ressources Threegold inc. (« **Threegold** ») en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier. La redevance peut être rachetée en entier par Osisko pour 2 000 000 $.
CDC 72271	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès de Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée dans la propriété, contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc.
CDC 2000854, CDC 2000855 CDC 2000856, CDC 2000857 CDC 2000858, CDC 2000859	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch, en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims étaient assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le 12 juillet 2011, la Société a racheté un intérêt de redevance de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko.
CDC 2001055	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujetti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété Canadian Malartic plusieurs parc à résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y sont liées relèvent du MRNF. En ce qui a trait à l'entente formelle conclue avec le MRNF le 16 mars 2010, à la suite de la signature d'une entente-cadre en janvier 2009, la responsabilité environnementale liée aux anciennes mines demeurera celle du MRNF, tandis que toute nouvelle obligation environnementale découlant de l'exploitation de la mine Canadian Malartic sera sous l'entière responsabilité d'Osisko.

Autorisations et permis environnementaux

Le 4 septembre 2008, la Société a déposé son étude d'impact sur l'environnement auprès du MDDEP. L'étude d'impact sur l'environnement a été analysée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEP. Le processus formel des audiences du BAPE a débuté le 11 mars 2009, et le 9 juillet 2009, le MDDEP a rendu public le rapport découlant de l'enquête publique et des audiences. Le rapport concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, incluant (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret (le « **décret 914-2009** ») autorisant la construction de la mine Canadian Malartic.

Au 31 décembre 2010, la mine Canadian Malartic avait reçu tous les permis gouvernementaux requis pour la construction et les activités connexes, à l'exception des autorisations pour l'exploitation de l'usine et de la mine. Le certificat d'autorisation officiel pour l'usine et la mine a été accordé le 31 mars 2011, et à partir de ce moment, la mine Canadian Malartic avait tous les permis requis.

Néanmoins, la Société avait reçu 13 avis de non-conformité du MDDEP à la fin de l'année 2010. La plupart des avis ont été émis en raison de niveaux de bruit nocturne dépassant les niveaux établis dans le décret 914-2009, lequel définit les paramètres d'exploitation. Les avis pour le bruit ont été établis à partir des données fournies par les appareils de mesure de la Société elle-même, tel qu'exigé dans le décret 914-2009. Les niveaux de bruit plus élevés étaient en partie attribuables à des délais et à la méthode de construction du « mur vert » qui devait servir de barrière sonore et visuelle pour les opérations minières. Les délais ont été causés par la nécessité d'avoir recours au processus d'expropriation établi par le gouvernement pour le dernier résident, et ce malgré un processus de négociation qui s'est étalé sur plus d'un an avec le propriétaire de la résidence.

Au début de l'année 2011, la Société a mis en place différentes mesures pour réduire l'impact sonore de ses opérations, notamment en modifiant sa flotte d'équipement, en ajoutant des « trousses d'assourdissement du bruit » nouvellement élaborées sur les camions de 240 tonnes de marque Caterpillar, et des mesures de réduction du bruit pour l'équipement de forage. La Société a également accepté de relocaliser 60 familles de plus situées dans un secteur adjacent au « mur vert », élargissant du même coup la zone tampon. De plus, la Société s'est engagée à construire un nouveau parc récréatif dans la zone tampon, projet qui devrait être réalisé en 2012. Par mesure de précaution et pour établir les niveaux de bruit nocturne ambiants, la Société avait cessé ses activités minières entre 19h et 7h.

À la suite de discussions intervenues entre la Société et le MDDEP, le Conseil des ministres du Québec a approuvé, le 13 avril 2011, le décret (le « **décret 405-2011** ») modifiant les paramètres d'exploitation du décret 914-2009. Par conséquent, les opérations ont repris à temps plein au cours du deuxième trimestre,

y compris pendant la nuit. Le nouveau décret a été accordé en lien avec l'agrandissement de la zone tampon et du nouveau règlement de zonage municipal proposé pour le futur parc récréatif, lequel a été adopté par la ville de Malartic le 12 juillet 2011. Conjointement, le décret 405-2011 et le nouveau règlement de zonage municipal ont permis d'augmenter les niveaux de bruit permis pour les activités minières. Depuis ce temps, la Société et le MDDEP s'affairent à élaborer un programme de suivi environnemental révisé qui, à terme, permettra d'obtenir une version mise à jour du certificat d'autorisation pour l'usine et le complexe minier.

La période de rodage a démontré la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles mesures d'atténuation du bruit. En 2011, la Société a reçu 21 nouveaux avis de non-conformité du MDDEP, la majorité découlant des niveaux de bruit et des vibrations associées au dynamitage. La Société a promptement réagi en mettant de l'avant des mesures d'atténuation, notamment en réaménageant les horaires d'utilisation de certains groupes d'équipement et en mettant en place un processus de vérification des niveaux de bruit en temps réel lors des quarts de travail de nuit. De plus, la Société a fait appel à Soft dB, une firme d'ingénierie de Québec spécialisée en solutions avancées de masquage sonore et en systèmes de simulation acoustique. Un vaste projet de cartographie acoustique a été effectué sur les foreuses, les camions, les pelles et les autres pièces d'équipement importantes de la Société. Grâce aux connaissances acquises en 2011, les équipements et les procédés les plus bruyants ont été identifiés et les meilleures stratégies de réduction sont en cours d'investigation et de mise en œuvre.

La Société a répondu à toutes les plaintes reçues en mettant en œuvre un processus diligent d'enquête et en fournissant l'information aux plaignants, s'il y a lieu, et au MDDEP. Bon nombre de ces plaintes provenaient de personnes habitant à côté du mur vert qui ont par la suite négocié la vente de leur maison avec la Société. La Société a également mis sur pied une ligne téléphonique pour recevoir les plaintes au cours du deuxième trimestre.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété Canadian Malartic. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

Climat

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

Ressources locales

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en établissements commerciaux et institutionnels, et héberge notamment des garderies, un centre d'éducation aux adultes, un centre culturel, un centre de soins de longue durée, un centre hospitalier, des motels, des restaurants, des fournisseurs de services, et des commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelques 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

Infrastructures

Une main-d'œuvre formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels est disponible directement à Malartic. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 35 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où plusieurs mines sont toujours en exploitation. Il est à noter toutefois que le niveau accru d'activité minière dans la région de l'Abitibi peut occasionner des pénuries temporaires de certaines catégories de personnel minier expérimenté.

Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété Canadian Malartic est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété Canadian Malartic sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété Canadian Malartic chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km^2.

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'à ce que le début de la Grande Crise vienne interrompre le projet en 1929.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines

Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a réaménagé l'usine afin de traiter du minerai nickélifère de sa mine Marbridge. Ces opérations se sont terminées en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals Ltd. (« **Lac Minerals** »), qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick Gold Corporation (« **Barrick** ») a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine Canadian Malartic d'origine. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % NSR, payable à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 $US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RG Exchangeco Inc. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale à part entière Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier mais qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant de 2 000 000 $. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attitrés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental et des charges associées.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement du Québec et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Historique d'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que les rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par

Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

Historique de forage

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd., les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 m de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 m de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

Historique de production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg (5 126 462 oz) d'or, principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammouth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par des méthodes souterraines de chantiers en longs trous, et constituait la seule mine d'or souterraine à procéder par abattage en masse au Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux répartis jusqu'à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 million d'onces d'or). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 million d'onces d'or). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz d'argent).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 millions d'onces d'or).

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de roches métasédimentaires du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de

la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les roches métasédimentaires du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constituées de grauwackes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent tous des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la faille Raymond. Au sud de la faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des roches métasédimentaires. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement à 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

Minéralisation

Canadian Malartic

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcopyrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des roches sédimentaires clastiques altérées du Groupe de Pontiac (grauwackes turbiditiques, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de

diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les roches métasédimentaires se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en un remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

Barnat Sud

La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la faille de Cadillac. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks s'étend selon un axe NO-SE et est encaissée dans des grauwackes silicifiés du Groupe de Pontiac au sud de la faille, et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques au nord de la limite de la zone de faille. Des dykes porphyriques subverticaux présents des deux côtés de la faille, mais plus abondants du côté nord, renferment de la minéralisation disséminée ainsi que des veines de quartz tardives avec de l'or visible localement. La minéralisation encaissée dans les roches sédimentaires silicifiées du côté sud de la faille représente l'extension Sladen (vers l'est) du gisement Canadian Malartic, qui aurait été déplacée et possiblement disloquée le long de la zone de faille. Le modèle préconisé à l'heure actuelle suggère que la minéralisation aurifère dans la zone Barnat Sud pourrait se prolonger vers l'est, le long des murs nord et sud de l'ancienne mine East Malartic.

Forage

Base de données

Trois phases de forage distinctes ont eu lieu sur le projet. Dans la première phase, de 1928 à 1963, la Canadian Malartic a complété un total de 3 838 sondages pour 159 056 m de forage. Ces sondages ont pour la plupart été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. De 1987 à 1990, Lac Minerals-Barrick ont complété 629 sondages pour 69 449 m de forage. Ces sondages ont été forés de la surface et ont permis de définir des ressources près de la surface (essentiellement à moins de 200 m de la surface). Depuis 2005 et jusqu'à la fin du mois de janvier 2011, Osisko a complété 2 750 sondages pour 636 198 m de forage au diamant de calibre NQ. Ces sondages ont permis de définir la minéralisation sur l'ensemble de la zone minéralisée principale.

La base de données utilisée dans le cadre du rapport Canadian Malartic mis à jour comprenait, à la fin du mois de janvier 2011, des données provenant de 7 217 sondages au diamant, ce qui représente un total de 864 703 mètres de carottes. La base de données combinée a été révisée et validée avant d'être finalisée dans un format approprié pour l'estimation des ressources.

Forage complété en 2011

En 2011, Osisko a complété un total de 182 sondages pour 35 441 m de forage sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 25 sondages pour 5 572 m sur le gisement Canadian Malartic, 50 sondages pour 10 383 m sur le gîte Barnat Sud et 25 sondages pour 2 961 m sur la zone Gouldie.

Carottes et tubage

Les carottes de calibre NQ sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

Arpentage des collets de forage

À quelques exceptions près, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les trous forés sont ensuite arpentés à nouveau à l'aide du GPS différentiel.

Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. L'entrepreneur en forage a ensuite fait l'acquisition d'un instrument Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et les trous de la première série ont tous été revérifiés.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut (à ± 0,3°), l'inclinaison (à ± 0,2°), le champ magnétique total (à ± 50 nT), l'inclinaison magnétique (à ± 0,3°), ainsi que la température du trou (à ± 0,2°C). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte de données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, des géologues conseils indépendants ont prélevés une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire Chemex de Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard sur des fractions de 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Des mesures de densité sont effectuées sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site dans le cadre de la préparation du rapport Canadian Malartic, et par Belzile Solutions lors de visites sur le site pour le rapport Canadian Malartic mis à jour. Les protocoles d'AQ/CQ visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les activités de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu aux bureaux d'exploration, situés dans le complexe administratif de l'ancienne mine East Malartic. Le complexe est protégé par une clôture à mailles et un réseau de caméras vidéo en circuit fermé, et un gardien de sécurité est de faction en permanence à l'entrée. Les employés, administrateurs, dirigeants et associés d'Osisko ne sont d'aucune façon impliqués dans les activités de description, manipulation, et échantillonnage des carottes de forage.

Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des géologues sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au géologue de projet qui pourra ensuite finaliser les journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au géologue de projet.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de/à) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remisées dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site de la propriété Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le géologue de projet prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messager du laboratoire Chemex vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros des barils et des étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

Basé sur ce qui précède, les consultants indépendants de la Société sont d'avis que les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre sur la propriété Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification pour la propriété Canadian Malartic ont été réalisés aux laboratoires Chemex de Val-d'Or (Québec) ou de Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de Chemex situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires de Chemex ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. Chemex prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire Chemex sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un échantillon stérile, deux étalons internes (générés par le laboratoire) et trois duplicatas, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les duplicatas produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac Minerals ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic d'origine ont été analysés par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en *pennyweight* (« dwt »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Au total, 3 109 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Canadian Malartic aux laboratoires Chemex sur les échantillons des campagnes de forage 2006 et 2007, tandis que 400 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Barnat Sud sur des échantillons de la campagne de forage 2008. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

L'exactitude et la contamination potentielle lors des procédures analytiques au laboratoire font l'objet d'un suivi de la part d'Osisko, par le biais de l'introduction d'échantillons stériles et de matériaux de référence certifiés (étalons) parmi les échantillons envoyés pour analyse. Dans le cadre du programme d'assurance de la qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) d'Osisko pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, dix-sept différents matériaux de référence certifiés de Rocklabs ont été utilisés, dont les teneurs varient de 0,583 g Au/t à 8,573 g Au/t. Les matériaux de référence certifiés obtenus en vrac ont été divisés en sacs de 120 g sur le site et différents codes internes leur ont été attribués pour insertion parmi les échantillons expédiés pour analyse. Les échantillons stériles se composent de cailloux de marbre décoratif achetés dans un commerce local en sacs de 30 kg. Un étalon ou un échantillon stérile est analysé par lot de 18 à 20 échantillons. Le protocole de AQ/CQ mis en œuvre pour le programme Barnat Sud comprenait :

1. L'analyse en double de 1 rejet sur 20 pour l'ensemble des échantillons analysés, effectuée automatiquement aux laboratoires d'ALS Chemex (série d'échantillons CD).
2. Analyse de vérification des pulpes des échantillons cités en 1.
3. Insertion au hasard de 1 échantillon de référence ou 1 échantillon stérile par lot de 20 échantillons pour l'ensemble des échantillons analysés.

Le personnel d'Osisko révise les résultats d'analyse des échantillons en double, des échantillons stériles et des matériaux de référence, en recherchant visuellement les écarts significatifs dans les résultats des duplicatas, les valeurs anormalement élevées dans les échantillons stériles, et les déviations importantes des valeurs acceptées pour les étalons, en utilisant les limites de confiance de 95 % fournies par Rocklabs comme guide. Tout résultat anomal fait l'objet d'un suivi auprès du laboratoire et une quantité importante de réanalyses ont été effectuées afin de produire la base de données finale.

De l'avis de Belzile Solutions, les protocoles actuels de AQ/CQ permettant d'assurer la sécurité des échantillons de carottage, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses en laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie. Suite aux recommandations de Belzile Solutions, (i) les résultats des échantillons stériles, des matériaux de référence et des duplicatas font maintenant l'objet d'un suivi par l'entremise de graphiques de contrôle en plus d'un examen visuel, et (ii) les rejets et les pulpes renumérotés sont désormais réacheminés au premier laboratoire d'analyse pour obtenir plus de données de contrôle externes.

Estimations de ressources et de réserves minérales

En décembre 2008, Osisko a déposé sur SEDAR le rapport Canadian Malartic (son étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour le projet). Le rapport Canadian Malartic a été compilé par BBA, avec la collaboration de MICON, G Mining, Genivar, Golder et l'équipe technique d'Osisko. L'étude de faisabilité comprenait un modèle optimisé de fosse aménagée qui a permis d'arriver à une estimation de réserves minérales prouvées et probables de 6,28 millions d'onces d'or, ce qui représente un taux de conversion de 82 % relativement à l'estimation globale de ressources mesurées et indiquées de 7,7 millions d'onces d'or. Le rapport Canadian Malartic démontrait qu'à lui seul, le gisement principal procurait un rendement solide dans le contexte économique actuel. Le rapport Canadian Malartic est disponible sur le site Internet de la Société au : www.osisko.com et sur le site Internet de SEDAR au : www.sedar.com.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé les ressources minérales globales mesurées et indiquées à 11,20 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, en plus de 0,47 million

d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,34 g/t Au. Cette estimation comprenait les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, ainsi que de nouvelles ressources définies par les travaux de forage en cours à l'intérieur des fosses modélisées lors des estimations précédentes et immédiatement au sud-est des fosses modélisées.

Le 10 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 $US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Basé sur ces estimations, la durée de vie de la mine était allongée de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 tpj et les réserves exploitables par fosse étaient augmentées à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, pour une hausse de 2,69 millions d'onces ou 42,8 pour cent comparativement au rapport Canadian Malartic.

Le 31 mars 2011, Osisko a annoncé une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour son propriété. Cette nouvelle estimation, calculée selon un prix de l'or à 1 000 $US l'once, inclut les réserves et les ressources estimées avec un prix de 825 $US déjà publiées pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud (voir le communiqué du 10 février 2010) ainsi que de nouvelles ressources définies dans le cadre du programme de forage en cours, notamment dans les zones Extension Barnat et Gouldie. Belzile Solutions et G Mining ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle selon un prix de l'or à 1000 $US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse pour la propriété Canadian Malartic totalisent 10,63 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,08 g/t Au, en plus de 0,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,68 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,32 g/t dans la portion Canadian Malartic de la fosse, et un seuil de coupure établi à 0,30 g/t Au dans la portion Barnat Sud de la fosse. Selon cette estimation, l'or récupérable a augmenté de 1,47 M onces pour atteindre 9,19 M onces (à un taux de récupération de 85,8 %) comparativement à 7,72 M onces (à un taux de récupération de 86,1 %; voir le communiqué du 10 février 2010).

Depuis le communiqué du 31 mars 2011, la Société a poursuivi ses efforts pour accroître son inventaire de réserves et de ressources par le biais de campagnes de forage intensives. Les travaux de forage en continu avaient déjà permis d'identifier le gîte Barnat Sud et d'autres gîtes. Au 1er janvier 2012, l'estimation de réserves mise à jour s'élevait à 10,71 millions d'onces à la mine Canadian Malartic. Le nouvel inventaire de réserves a été calculé selon un pris de l'or à 1200 $US l'once, soit environ 30 % de moins que le prix du marché.

Les travaux de forage en continu ont permis de continuer à définir de nouvelles zones de minéralisation dans des secteurs comme la zone du Porphyre Ouest, qui n'ont pas été incluses dans la dernière mise à jour des réserves. Le tableau ci-dessous présente la nouvelle estimation de réserves et de ressources pour la mine Canadian Malartic au 1er janvier 2012 :

Estimations de réserves et de ressources selon un modèle de fosse aménagée basé sur un prix de l'or à 1 200 $US (scénario de base) et un seuil de coupure entre 0,286 et 0,312 g/t Au

Catégorie	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Au (M oz)
Réserves prouvées	48,0	0,89	1,38
Réserves probables	289,07	1,00	9,33
Réserves prouvées et probables	**337,7**	**0,99**	**10,71**
Ressources indiquées hors de la fosse	52,1	0,91	1,52
Ressources présumées globales	50,4	0,71	1,16

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Ces estimations de réserves sont présentées en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la route 117. Des études supplémentaires sont présentement en cours pour étudier la déviation de la route 117 et obtenir les autorisations nécessaires; ces études sont réalisées en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic. Ces études ont pour but de minimiser le segment de route qui devra être relocalisé, de minimiser l'impact social sur la communauté environnante, et d'obtenir tous les permis nécessaires pour l'exploitation du gîte Barnat Sud en 2012. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour assurer l'appui majoritaire de la communauté au projet de déviation de la route 117, rien ne garantit que la Société réussira à obtenir les permis pour ce projet.

Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 7,7 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (6,4 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic, a été publiée le 8 septembre 2008 et déposée sur SEDAR. Une estimation de réserves de 6,3 millions d'onces d'or conforme au Règlement 43-101 et une étude de faisabilité pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic ont été publiées le 25 novembre 2008 et déposées sur SEDAR. Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 2,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (2,0 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Barnat Sud a été publiée le 2 juin 2009 et déposée sur SEDAR. Une estimation de ressources globales combinées conforme au Règlement 43-101, faisant état de 11,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (9,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud a été publiée le 14 décembre 2009, et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette dernière estimation de ressources ainsi que sur la mise à jour de l'estimation des réserves présentée ci-dessus ont été déposés sur SEDAR le 23 mars 2010. Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,80 millions d'onces d'or (10,71 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud combinés, y compris les zones Extension Barnat et Gouldie, a été publiée le 31 mars 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources et sur la mise à jour de l'estimation de réserves a été déposé sur SEDAR le 19 mai 2011.

Opérations minières

Plan annuel de production minière

Le 28 avril 2011, la Société a présenté un sommaire de son plan annuel révisé de production minière, selon un taux d'usinage de 55 000 à 60 000 tpj. G Mining, la firme-conseil indépendante mandatée par la Société, a autorisé la divulgation du plan. Le nouveau plan est basé sur l'estimation de réserves aurifères de 10,71 M onces d'or à 1 000 $US l'once qui avait été publié dans un communiqué daté du 31 mars 2011. Les faits saillants du plan de production sont les suivants :

- La production d'or (qui a débuté en avril 2011) totalisera 1,02 M onces au cours des 18 prochains mois;
- La quantité d'or récupérable a augmenté de 1,46 M onces pour atteindre 9,18 M onces (à un taux de récupération de 85,8 %) comparativement à la quantité estimée antérieurement, qui était de 7,72 M onces (à un taux de récupération de 86,1 %);
- La durée d'exploitation est prolongée de 31 pour cent (3,8 années) pour atteindre 16,0 ans, selon un taux d'usinage de 55 000 tpj qui augmentera à 60 000 tpj à la mi-2012;
- La production d'or moyenne au cours des cinq premières années complètes de production (2012-2016) sera de 625 000 oz par année; et
- La production d'or moyenne au cours des 16 années d'exploitation de la mine sera de 574 000 oz par année.

Le sommaire du plan annuel révisé de production minière, au taux d'usinage préétabli, est présenté dans le tableau qui suit :

Nouvelles estimations de production minière annuelle, selon un taux d'usinage de 55 000 à 60 000 tpj [(1)]

Période	Minerai extrait (Kt)	Stérile extrait (Kt)	Ratio stérile/ minerai	Minerai usiné (Kt)	Teneur (g/t)	Or usiné (oz)	Récupération (%)	Or récupéré (oz)
2011[(2)]	11 676	27 592	2,36	13 305	0,99	423 703	84,8	359 477
2012	29 494	63 649	2,16	21 050	1,15	778 379	85,1	662 137
2013	27 853	65 214	2,34	21 900	1,06	749 025	84,4	632 357
2014	26 134	56 394	2,16	21 900	1,01	707 738	83,9	593 953
2015	21 793	58 021	2,66	21 900	1,01	712 033	85,4	608 378
2016	18 498	60 913	3,29	21 900	1,02	718 105	87,6	628 725
2017	23 699	55 873	2,36	21 900	0,97	682 535	85,2	581 822
2018	21 843	57 507	2,63	21 900	1,03	724 880	87,5	634 386
2019	18 739	60 881	3,25	21 900	0,97	685 867	88,3	605 948
2020	19 787	60 079	3,04	21 900	0,90	632 701	87,0	550 677
2021	20 331	59 391	2,92	21 900	0,91	643 088	87,3	561 212
2022	21 704	58 157	2,68	21 900	0,65	460 168	83,5	384 441
2023	18 713	39 188	2,09	21 900	0,96	675 349	87,2	588 972
2024	21 473	28 816	1,34	21 900	0,96	678 610	86,1	584 183
2025	21 154	14 430	0,68	21 900	0,96	673 329	84,7	569 977
2026	18 146	10 676	0,59	21 900	0,99	697 368	84,0	585 675
2027	569	182	0,32	2 736	0,71	62 550	82,3	51 502
Tot./moy.	**341 606**	**776 963**	**2,27**	**343 691**	**0,97**	**10 705 428**	**85,8**	**9 183 822**

[(1)] Le minerai usiné dans une année donnée peut inclure des stocks de minerai entreposé.
[(2)] En raison des conditions d'exploitation, la Société a récupéré 200 137 onces en 2011 à un taux de récupération moyen de 87,7 % (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2011** »).

Tel qu'indiqué dans les communiqués du 14 novembre 2011 et du 23 février 2012, la Société s'est fixé comme objectif de produire entre 610 000 et 670 000 onces d'or à un coût au comptant entre 510 $ et 575 $.

La durée de vie de la mine est évaluée à 16,0 ans, basé sur un taux d'usinage de 55 000 tpj qui sera augmenté à 60 000 tpj à la mi-2012. Le taux quotidien de production minière, incluant le matériel stérile, est estimé à 194 000 tpj en moyenne, en hausse de 24 000 tpj par rapport aux quantités estimées auparavant (voir le communiqué du 10 février 2010). Le gisement sera exploité par des méthodes conventionnelles dans une fosse à ciel ouvert, à l'aide d'une flotte initiale de douze camions de halage de

227 tonnes, deux pelles hydrauliques électriques et divers équipements auxiliaires pour soutenir les opérations minières. La flotte sera agrandie dans les années qui suivent pour répondre aux exigences du plan d'exploitation. Le ratio stérile / minerai est estimé à 2,27 pour 1 en moyenne.

La production d'or totale sur la durée de vie de la mine est présentement estimée à 9,18 millions d'onces d'or, à un taux de production moyen de 574 000 onces par année. Les cinq premières années complètes de production se solderaient par une production de 3,13 millions d'onces, à un taux moyen de 625 100 onces par année.

Ces estimations de réserves et ce calendrier d'exploitation sont présentés en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée d'ici 2015. Les travaux pour obtenir tous les permis se poursuivent afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter le secteur Barnat Sud et de dévier la route 117, tout en minimisant le segment de route qui devra être relocalisé et réduire l'impact social sur la communauté.

Traitement du minerai

L'usine de la mine Canadian Malartic est une usine utilisant un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tpj (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. Dans le rapport Canadian Malartic mis à jour, Belzile Solutions et G Mining avaient estimé le taux de récupération de l'or à 85,8 % pour une production de 9 183 822 onces d'or. La conception de l'usine était basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement, l'utilisation d'une technologie de résidus miniers épaissis a été privilégiée. La disposition des résidus miniers s'effectue présentement sur les anciens parcs à résidus de la mine East Malartic. Une entente définitive a été conclue en 2010 avec le MRNF pour l'utilisation de ce parc à résidus. Le matériel déposé dans le parc à résidus est traité au préalable dans une usine de détoxification afin de détruire la majeure partie du cyanure. Toutefois, en raison des niveaux de production et des niveaux d'eau au cours de l'année 2011, la Société a été confrontée à des résidus à haute teneur en eau. Cette situation devrait se résorber à mesure que l'usine traitera du minerai à plus haute teneur, que le débit de traitement augmentera et que la disponibilité de l'usine s'améliorera, et grâce aux efforts continus d'optimisation des opérations. Entretemps, la Société a élaboré une stratégie de suivi et d'optimisation pour la déposition des résidus miniers de façon à assurer la stabilité structurale du parc à résidus et la restauration progressive efficiente tout au long de l'exploitation minière.

Développement

Développement des activités minières

Le 19 mai 2011, la Société a annoncé que la mine Canadian Malartic avait atteint la production commerciale. La construction de l'usine a été complétée au premier trimestre de 2011 et l'usine de traitement est passée des mains de l'équipe de construction à celles de l'équipe des opérations le 18 mars 2011. Le minerai est entré à l'usine à la fin du mois de mars 2011, suite à une période d'essais avec de l'eau et des roches stériles. La première coulée d'or a eu lieu le 13 avril 2011. Bien que la période de production commerciale ait débuté au cours du deuxième trimestre de 2011, l'usine de traitement est toujours en période de rodage (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2011** »).

Relations communautaires

La Société maintient un programme dynamique de relations avec la communauté qui repose sur une communication efficace et le soutien aux initiatives locales.

La Société a célébré l'ouverture officielle de la mine Canadian Malartic le 30 mai 2011. Plus de 1 100 invités, dont des représentants du gouvernement, des actionnaires et des investisseurs, ont participé aux cérémonies spéciales. Dans le cadre des activités d'ouverture, Osisko a commandité deux représentations du grand opéra folk québécois « Les Filles de Caleb » pour les résidents de Malartic et le personnel de la mine. La direction de la mine a aussi organisé une visite libre du site afin de montrer ses activités et fournir des informations générales sur le projet, visite à laquelle plus de 2 000 personnes ont participé le 29 mai 2011.

En collaboration avec le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue à Malartic, la Société parraine aussi des visites de ses installations depuis le 15 juin 2011. À la fin de septembre, plus de 2 700 personnes avaient visité cette attraction touristique populaire.

La Société a signé une entente de commandite pour une période de quatre ans avec Canada Alpin, l'organisme de régie national pour les courses de ski alpin, para-alpin et le ski cross, qui sera en vigueur jusqu'en 2015. Au même moment, le programme Ski Malartic a été inauguré. Par le biais de ce programme et en collaboration avec les écoles primaire et secondaire de Malartic, la Société espère inviter 40 étudiants à pratiquer le ski au Mont Vidéo au cours des fins de semaine de l'hiver 2011-2012. La Société s'est engagée à fournir l'équipement de ski, le transport et les billets de remontée au Mont Vidéo.

La Société a reçu 21 avis de non-conformité en 2011 (voir la section intitulée « *Autorisations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »). La Société répond à toutes les plaintes reçues en mettant en œuvre un processus diligent d'enquête et fournit l'information aux plaignants, s'il y a lieu, et au ministère de l'Environnement du Québec. Bon nombre de ces plaintes provenaient de personnes habitant à côté du mur vert qui ont par la suite négocié la vente de leur maison avec la Société.

Malgré la diffusion en 2011 de trois films critiquant l'industrie minière au Québec et le projet Canadian Malartic, la perception des résidents de Malartic et de la région de l'Abitibi est demeurée positive à l'égard de la Société. Selon un sondage CROP, 87 % des Malarticois ont une opinion très bonne (55 %) ou plutôt bonne (32 %) d'Osisko; 67 % des Malarticois estiment que la mine d'Osisko a un impact positif sur la qualité de vie des citoyens de leur ville; 21 % des Malarticois estiment que la nouvelle mine a un impact négatif sur leur qualité de vie, principalement en raison du bruit, de la poussière et d'une notion plus générale de pollution.

La Société a également mis sur pied un comité de suivi communautaire indépendant pour assurer la liaison entre le projet et les différents intervenants. La Société s'est engagée à verser une contribution annuelle de 150 000 $, indexée selon l'inflation, pour assurer le financement nécessaire pour permettre au comité de s'acquitter de ses fonctions.

Tout au long de 2011, le Fonds Essor Malartic Osisko, un fonds de développement durable pour la ville et la communauté de Malartic créé par la Société, a contribué plus de 147 000 $ pour financer différents projets visant à améliorer la qualité de vie sur les plans culturel, social, physique, éducatif et environnemental dans et autour de la ville de Malartic.

La Société a publié ses trois premiers rapports sur la durabilité couvrant respectivement ses activités en 2008, 2009 et 2010, et lesdits rapports sont disponibles sur le site Web d'Osisko au : www.osisko.com.

Au cours du deuxième trimestre de 2012, la Société a l'intention de publier son quatrième Rapport sur la durabilité, couvrant ses activités de l'année 2011.

Environnement

La Société a complété son plan de fermeture pour la mine Canadian Malartic et a obtenu l'approbation du MDDEP. Le plan sera révisé à intervalles réguliers. Le 12 octobre 2011, la Société a versé un montant de 22,1 millions de dollars au gouvernement du Québec, représentant 50 % de la garantie financière de 44,2 millions de dollars exigée pour couvrir la totalité des futurs coûts de réhabilitation du site de la mine Canadian Malartic. Le solde de la garantie sera remis en deux paiements ultérieurs de 11,05 millions de dollars chacun, qui seront versés le ou autour du 1er septembre 2012 et du 1er septembre 2013. Osisko est la première société à se conformer à cette nouvelle norme, malgré le fait qu'elle ne soit pas encore obligatoire.

La Société a reçu 21 avis de non-conformité en 2011, la majorité découlant des niveaux de bruit et des vibrations associées au dynamitage. La Société poursuit ses efforts pour atténuer l'impact des activités minières à la mine Canadian Malartic. D'importantes initiatives ont été mises en œuvre et se poursuivent en ce qui a trait à la réduction et la suppression du bruit (voir la section intitulée « *Autorisations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

En 2011, le projet de Forêt Osisko est passé d'un plan à une réalisation concrète grâce à la plantation de quelques 200 000 jeunes arbres sur des terrains vagues près de Rivière-Héva (à environ 15 km de Malartic). Les arbres ont été cultivés dans un environnement de serre au cours des mois du printemps, jusqu'à ce qu'ils soient jugés suffisamment robustes pour pouvoir être plantés sur le terrain. Pendant la saison de croissance en serre, les partenaires dévoués d'Osisko chez Menitik Resources et la Première Nation de Lac Simon ont préparé le terrain pour la plantation. Une combinaison d'épinettes noires et de pins gris ont finalement été livrés sur le site et plantés au début septembre. La Société a récemment révisé l'avancement du projet et prévoit une saison 2012 productive. Tout au long de la progression du projet, Osisko demeure attentif à l'évolution de la réglementation en matière de crédits carbone et de gaz à effet de serre au Québec.

La Société continue à mesurer l'impact de l'exploitation du gisement Barnat. La préparation des différentes études, y compris une étude sur la relocalisation de la route 117, se poursuit.

La Société continue de financer différents programmes de recherche et développement menés par des universités et des centres de recherche, en mettant l'accent sur l'application de résidus miniers épaissis et la revégétalisation de haldes à stériles et de parcs à résidus. La recherche et le développement devraient permettre de réduire l'impact des activités minières sur l'environnement et les communautés environnantes.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés de la Société et des entrepreneurs qui travaillent sur le site Canadian Malartic. La Société fait un suivi régulier pour assurer la conformité au programme et offre des séances de formation sur une base régulière. Les employés d'Osisko n'ont subi aucun accident menant à une perte de temps entre 2008 et 2011.

3.3.2 Projet Hammond Reef

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Hammond Reef sont tirés :

- d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Preliminary Assessment of the Hammond Reef Gold Project, Atikokan, Ontario, Canada* et datant du 27 novembre 2009, préparé par Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« **Scott Wilson RPA** »). MM. David W. Rennie, ing., Richard J. Lambert, ing., et Holger Krutzelmann, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); et
- d'un rapport technique indépendant (ci-après le « **deuxième rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Technical Report on the Hammond Reef Gold Property, Atikokan area, Ontario* et datant du 20 décembre 2011, préparé par SGS Canada Inc. (« **SGS** ») et G Mining. MM. Damir Cukor, géo., Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le deuxième rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du deuxième rapport Hammond Reef ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, géologue, vice-président directeur, Exploration et développement des ressources de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Hammond Reef est située dans le secteur du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay, Ontario, et environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, Ontario.

Titres miniers

La propriété Hammond Reef comprend des propriétés situées dans le district minier de Thunder Bay en Ontario. Le cœur de la propriété Hammond Reef est constitué de 122 claims miniers non concédés par lettres patentes (3 440 ha) et 8 claims concédés par lettres patentes et sous bail (304,32 ha) acquis auprès de Kinross Gold Corporation (« **Kinross** »), pour une superficie totale de 3 744,32 ha. L'acquisition a été complétée le 1er août 2008. OHRG est l'unique détenteur de la propriété Hammond Reef.

D'autres terrains totalisant 26 746,25 ha, situés à l'extérieur de la propriété centrale, ont été soit jalonnés pour le compte d'OHRG ou font l'objet d'ententes d'option. Ces terrains additionnels comprennent des terrains jalonnés par OHRG (104 claims), pour un total de 20 640 ha, et des terrains sous option, tel que décrit ci-dessous :

- les claims Manley concédés par lettres patentes (3 claims, 90,25 ha);
- les claims Sande/Steward (10 claims, 176 ha);
- les claims Bjorkman non concédés par lettres patentes, qui forment les blocs Hawk Bay (4 claims, 1 024 ha), Jack Lake (4 claims, 944 ha) et Golden Winner (5 claims, 1 152 ha), pour une

superficie totale de 3 120 ha; et

- les claims Bjorkman/Fenwick non concédés par lettres patentes (16 claims) pour une superficie totale de 2 720 ha.

Toutes ces options ont été exercées en entier en 2010 ou en janvier 2011 et les titres ont été dûment transférés à OHRG en 2011. Les terrains présentement détenus par OHRG couvrent donc une superficie totale de 30 490,57 ha.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonné conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif, valide pendant cinq ans et renouvelable, d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais dans la deuxième année et toutes les années suivantes, un minimum de 400 $ de travaux d'évaluation par 16 ha est exigé. Les travaux par unité de claim doivent être rapportés à chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Hammond Reef à l'heure actuelle dépassent les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Les baux miniers sont émis pour une période de vingt-et-un ans et peuvent être renouvelés pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province.

Ententes et charges

La majorité des titres miniers de la propriété Hammond Reef ont été acquis entre 2008 et 2010 et sont assujettis à des droits de redevance et d'autres obligations. Des 276 titres miniers composant la propriété Hammond Reef, 180 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
Claims concédés par lettres patentes X-337 (FF1259), R-612 (FF1260), X-316 (FF1261), X-321 (FF1262), X-317 (FF1270), X-338 (FF1267), X-319 (FF1263) **Bail** 1063RRL **Claims non concédés par lettres patentes** 778720, 778721, 778722, 778723, 778724, 802474, 802475, 802476, 802478, 802485, 802486, 802494, 802495, 802499, 802500, 802502, 802503, 802504, 802505, 802506, 802507, 802508, 802518, 802519, 802520, 802521, 802522, 802523, 802524, 802525, 802527, 802528, 802529, 802530, 802531, 802532, 802533, 802534, 802535, 802536, 802537, 802538, 802540, 819354, 819355, 819356, 819357, 819358, 819359, 819360, 819361, 819362, 819363, 819364, 819365, 819366, 819367, 819368, 819369, 819370, 819379, 819380, 819381, 819382, 819383, 819384, 819385, 819386, 819387, 819388, 819389, 819390, 819391, 819392, 819393, 819394, 819395, 819396, 819397, 854787, 854788, 854789, 854790, 854791, 854792, 854793, 854794, 854795, 854796, 854797, 854798, 895928, 895929, 895930, 895931, 895933, 895934, 1025179, 1025180, 1025181, 1025182, 1025183, 1025184, 1025185, 1025186, 1025187, 1025188, 1025189, 1025190, 1025191, 1025192, 1025193, 1025194, 1025195, 1025196, 1216093, 1216102, 1216103, 1216104, 1216105, 1216424, 1216425	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les titres miniers ont été acquis auprès de Kinross. Les titres miniers sont assujettis à une redevance de 2 % NSR. Cette redevance NSR s'applique également aux claims Manley concédés par lettres patentes et à certains droits de propriété jalonnés pour le compte de OHRG couverts par les numéros de claims 4215818 à 4215825 inclusivement. La redevance NSR est assortie d'un droit de premier refus.
Claims concédés par lettres patentes X-313, X-314 et X-323	Option Manley dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR. Wilderness Canada Trips Incorporated est détenteur des droits de surface. OHRG a l'option de racheter les droits de surface pour une somme de 1 000 000 $ jusqu'au 19 juin 2012, en vertu d'une convention de modification datée du 13 décembre 2011 conclue entre OHRG, Wilderness Canada Trips Incorporated et Kinross.

Titres miniers	Ententes et charges
Claims non concédés par lettres patentes 4208720, 4208721, 4219055, 4219056	Option Jack Lake dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 3008246, 4211642, 4211708, 4211709, 4212032, 4212033, 4212029, 4212030, 4212031, 4212070, 4212137, 4212138, 4212139, 4212140, 4208722, 4208723	Option Bjorkman-Fenwick dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 20 000 $ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 4212142, 4212143, 4219053, 4219054	Option Hawk Bay dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 4212095, 4212096, 4212097, 4212099, 4212100	Option Golden Winner dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 1196879, 1196880, 875440, 875442, 919977, 919978, 968047, 968051, 968053, 968054	Option Sande & Stewart dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR. Jusqu'à 1 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.

Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucun passif environnemental, aucune obligation ni responsabilité à cet égard n'est associé à la propriété Hammond Reef, si ce n'est le respect des règlements fédéraux et provinciaux de l'Ontario.

Autorisations et permis environnementaux

Une description du projet pour le projet Hammond Reef a été acceptée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en avril 2011, et le processus d'évaluation environnementale a officiellement débuté le 28 juillet 2011. Un plan préliminaire du cadre de référence a été déposé auprès

des gouvernements fédéral et provincial le 21 septembre 2011 et les études du contexte environnemental ont été amorcées. Le cadre de référence proposé a été publié sur le site Internet de la Société le 23 janvier 2012 et a été soumis au gouvernement pour étude.

La firme Golder a été mandatée par OHRG pour évaluer les impacts potentiels sur l'environnement de la propriété Hammond Reef associés à l'éventuelle construction, exploitation et fermeture d'une mine ainsi que dans la période post-fermeture. Les composantes du projet identifiées par Golder comme ayant des impacts potentiels sur l'environnement sont :

- la mine à ciel ouvert;
- les installations de traitement du minerai;
- la route d'accès; et
- la ligne de transmission électrique.

Les études du contexte environnemental effectuées par Golder jusqu'à présent (selon le cadre de référence préliminaire) abordent les éléments suivants :

- Qualité et quantité d'eau;
- Quantité d'eau souterraine;
- Types et qualité des sols et des sédiments;
- Communautés fauniques;
- Communautés aquatiques;
- Géographie physique, géologie et géochimie;
- Climat et météorologie;
- Conditions socio-économiques; et
- Ressources culturelles.

Les études en cours et celles prévues par Golder sont les suivantes :

- Échantillonnage et analyse des milieux environnementaux pertinents;
- Évaluation des caractéristiques écologiques;
- Évaluation des espèces présentes; et
- Évaluation des conditions socio-économiques.

Un volet très important du processus d'évaluation environnementale et d'obtention des permis concerne l'apport des intervenants par le biais de consultations publiques, incluant les communautés autochtones.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

La voie d'accès la plus rapide à la propriété à partir d'Atikokan est une route réaménagée qui part de la route 622 à environ 24 km au nord d'Atikokan, puis en passant du côté ouest du lac Finlayson sur la route Hardtack Lake/Sawbill Lake sur 23 km jusqu'au campement d'OHRG. L'accès au site est aussi possible en utilisant le chemin Premier Lake Road, un chemin forestier en gravier qui part de la route 11 en direction nord au niveau du lac Sapawe. En suivant cette route en direction nord et ouest sur 53 km, on accède au campement Hammond Reef situé à l'extrémité nord de Sawbill Bay. Une distance de 10 km sépare le campement d'OHRG sur Sawbill Bay et le centre de la propriété Hammond Reef. À l'été, la propriété est également accessible par bateau à partir de l'extrémité sud-ouest du réservoir Marmion juste au nord de la route 622. D'autres options pour des routes d'accès à long terme existent aussi, soit en réaménageant la route de Raft Lake et en installant un pont pour traverser le passage Marmion/Raft.

Climat

Cette région de l'Ontario jouit d'une climat continental modifié en raison des effets modérateurs des Grands Lacs. Les températures moyennes dans la région d'Atikokan varient d'un maximum de 24,7°C en juillet à un minimum de -24,9°C en janvier, pour une température annuelle moyenne de 1,6°C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 739,6 mm, dont 568,3 mm tombent sous forme de pluie. Les précipitations sous forme de pluie tombent principalement entre juin et septembre (292,8 mm). L'accumulation moyenne de neige en hiver est de 26 cm, avec un sommet de 42,8 cm en novembre pour les chutes de neige moyennes. Le nombre moyen de jours par année avec des précipitations est de 160 (Normales climatiques au Canada 1971-2000, Environnement Canada, Atikokan, Ontario).

Ressources locales

En 2011, Atikokan comptait une population de 2 787 habitants (Statistiques Canada). La ville est desservie par un chemin de fer mais n'a pas de service aérien régulier. L'économie locale est basée sur la foresterie, une centrale thermique, des services gouvernementaux, des commerces de détail, le tourisme et de petites industries.

Pendant plus de 30 ans, Atikokan a hébergé deux sociétés minières, Steep Rock Iron Mines Limited et Caland Ore Company. Le développement des mines locales a nécessité le détournement, sur 16 km, de la rivière Seine, ainsi que la construction de barrages et le drainage du lac Steep Rock. La production issue des fosses à Steep Rock totalise plus de 63 millions de tonnes de minerai de fer. Les deux mines ont été fermées en 1980, lorsque l'arrivée de nouvelles technologies de traitement du minerai moins coûteuses ont permis d'améliorer la qualité de l'acier produit à partir de taconite. En 1994, une centrale hydroélectrique de 10 MW (Valerie Falls Power) a été développée sur la dérivation de la rivière Seine.

D'autres sources d'approvisionnement sont disponibles à Thunder Bay, à 195 km à l'est d'Atikokan par la route 11. La ville de Thunder Bay compte une population de 122 910 habitants et est pourvue d'un aéroport international avec des vols réguliers quotidiens, un service ferroviaire et des installations portuaires sur le lac Supérieur.

Infrastructures

Les infrastructures actuelles sur la propriété Hammond Reef se limitent aux routes d'accès décrites ci-dessus et aux infrastructures locales du campement permanent pouvant héberger 200 personnes à Sawbill Bay. Une génératrice au diésel assure l'approvisionnement en électricité, l'eau est pompée de Sawbill Bay à proximité pour répondre aux besoins du campement, et les eaux usées sont traitées sur place dans des installations septiques sur le site (un système de traitement biologique BioWheel est employé). Des services de communication, notamment le téléphone satellite et l'Internet, sont disponibles au campement. Des appareils radios bidirectionnels sont utilisés pour les communications de sécurité sur les routes de la Société et pour assurer le lien avec le personnel de terrain; une antenne radio située près du campement offre une bonne couverture générale à travers le secteur qui fait l'objet de travaux d'exploration.

La ligne de transmission électrique la plus proche passe juste au sud de l'extrémité sud-ouest de la propriété, près de la route 622. Des centrales électriques existent à proximité, notamment la centrale d'Atikokan, une centrale thermique d'une capacité de 230 MW, située à 8 km au nord d'Atikokan sur la route 622, et la centrale Valerie Falls, un projet hydroélectrique construit en 1994, d'une capacité de 10 MW, situé près du site de l'ancienne mine de fer Steep Rock.

Pour les futurs besoins potentiels associés à la construction et l'exploitation minière, un plus gros campement sera nécessaire. Une ligne de transmission de 35 km sera requise pour répondre aux besoins énergétiques pour l'usinage et le traitement du minerai.

Géographie physique

Le paysage dans la région d'Atikokan est relativement accidenté, avec plusieurs crêtes, vallées, lacs, et rivières. Le relief topographique est modéré, avec des petites collines arrondies par le passage des glaciers, et une mince couche de mort-terrain composé de till à blocs non stratifié formé d'un mélange d'argile, de limon et de gravier. Les eaux souterraines à faible profondeur dans la région s'écoulent de l'est vers l'ouest. Atikokan se trouve dans le bassin de l'Arctique, à 70 km à l'ouest de la ligne de partage entre les bassins Arctique et Atlantique. Atikokan est situé dans la zone forestière boréale, près de la transition avec la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les espèces dominantes y sont l'épinette noire, le pin gris, le sapin baumier, le bouleau blanc et le peuplier baumier.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Le district aurifère de Sawbill Bay a été le site d'exploration intermittente pour l'or, depuis la première découverte d'or en 1895 au site du « *reef* » par un dénommé Kabascong (Joe Mistahasen), et la découverte d'une veine minéralisée (la mine Sawbill) par les frères Wiley, sur les terrains maintenant couverts par les claims Manley concédés par lettres patentes.

En 1896, la propriété a été acquise par un tenancier d'hôtel de Thunder Bay (Fort William), James Hammond, et son partenaire Henry Folger. La Hammond Reef Consolidated Mining Co. Ltd. a été mise sur pied en 1898, mais un feu a détruit les installations en 1900. La propriété a par la suite été successivement acquise par Copper Zinc Mines of Sudbury Ltd. (1928), Frobisher Exploration Co. Ltd. (1944) et Ventures Claims Ltd (1960).

Sur les claims Manley, la Sawbill Lake Gold Mining Company Ltd a été fondée en 1896, mais les opérations minières ont cessé deux ans plus tard. La compagnie Upper Seine Gold Mines Ltd a été fondée en 1937 pour reprendre possession de la propriété incluant les claims Manley et la mine Sawbill. Les opérations ont repris en 1938, jusqu'à ce que la mine et l'usine soient fermées en septembre 1941.

En 1962, Falconbridge Nickel Mines Ltd a absorbé Ventures Claims Ltd et de 1984 à 1988, a acquis de nouveaux claims. Suite au regroupement entre Kinross et Falconbridge Gold Corporation, la propriété a été acquise par Kinross en 1994. De 1994 à 1997, Pentland Firth Ventures Ltd., une société ouverte dans laquelle Kinross était actionnaire majoritaire, a exploré Hammond Reef pour l'or. En 2006, Brett a formé un projet en coentreprise avec Kinross et en 2008, a acquis la propriété Hammond Reef.

Le 22 mars 2010, la Société a annoncé une offre de prise de contrôle amicale (l'« **offre** ») visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Brett, sur la base de 0,34 action ordinaire d'Osisko plus 0,0001 $ en espèces pour chaque action ordinaire de Brett. La contrepartie en vertu de l'offre représentait une prime de 52,5 % sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions d'Osisko et de Brett à la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX respectivement, pour la période de 20 jours de séance terminée le 16 mars 2010. Le 19 mai 2010, un total de 88 295 814 actions ordinaires de Brett avaient été déposées en bonne et due forme à l'heure d'expiration de l'offre, représentant environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les actions ordinaires résiduelles par le biais d'un plan d'arrangement statutaire (l'« **arrangement** ») conformément aux dispositions de la loi intitulée *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique.

Après que la Cour suprême de la Colombie-Britannique ait rendu sa décision finale approuvant l'arrangement, ce dernier est entré en vigueur le 13 août 2010. Les actions ordinaires de Brett ont ensuite été désinscrites de la Bourse de croissance TSX quelques jours ouvrables plus tard. Brett a cessé d'être un émetteur assujetti et son nom a été changé à « Osisko Hammond Reef Gold Ltd. » le 6 octobre 2010.

Historique d'exploration et de forage

Aucun programme détaillé d'exploration n'a été entrepris sur la propriété avant 1984, lorsque Falconbridge a débuté son premier programme d'exploration avec de la coupe de lignes, de la cartographie géologique, de la géochimie de sols, de la géophysique aéroportée et au sol (magnétométrie, polarisation provoquée (PP) et électromagnétique à très basse fréquence (VLF)), des tranchées, de l'échantillonnage en rainures, des essais de lixiviation et du forage au diamant (4 061 m en 21 sondages). Le levé de PP, un petit levé d'orientation effectué autour de l'ancienne mine Hammond Reef, a été considéré inefficace.

Quelques années auparavant, la Commission géologique de l'Ontario avait effectué un levé régional aéroporté électromagnétique (EM) et de l'intensité du champ magnétique total, ainsi que des levés de géochimie des sédiments de fonds de lacs, qui ont tous été publiés en 1980. Les travaux de géophysique sont présentés sur la carte 80 513 (à l'échelle 1 : 20 000) et les données de géochimie des sédiments de fonds de lacs sur les cartes M80 426 à M80 441 (une carte pour chaque élément analysé).

En 1990, Falconbridge a complété un autre programme de forage au diamant (10 359 m en 46 sondages) le long du corridor principal, couvrant ce qui est maintenant connu comme les zones « A » et « 41 ». Des ressources géologiques de 33,5 Mt @ 1,8 g/t Au (non coupé) ont été estimées en fonction d'un scénario d'exploitation souterraine par abattage en masse. (**Note : cette estimation n'est pas conforme au Règlement 43-101 et est citée ici à des fins de référence historique uniquement. L'on ne devrait pas se fier aux estimations de ressources ou de réserves minérales qui ne sont pas conformes au Règlement 43-101.)**

Entre 1994 et 1996, Clark-Eveleigh Consulting de Thunder Bay (Ontario) a été mandaté par Pentland Firth Ventures Ltd. pour réaliser un programme d'exploration comprenant de la prospection, de l'échantillonnage en surface et de la coupe de lignes. Un programme restreint de tranchées a aussi été effectué. En 1997, Pentland Firth Ventures Ltd. a complété un programme de forage au diamant hivernal de 3 640,8 m en 16 sondages. Encouragé par la continuité du vaste système aurifère à basse teneur, les terrains contigus ont été jalonnés ou optionnés. D'importants travaux d'excavation de tranchées et d'échantillonnage en rainures ont été entrepris sur la propriété principale Hammond Reef afin d'établir la continuité du système aurifère entre les zones et dans les extensions latérales. De la prospection détaillée a été effectuée sur les propriétés adjacentes. Basé sur les résultats de forage antérieurs de Falconbridge et les résultats de forage de 1997 de Pentland Firth Ventures Ltd., une estimation de ressources non conforme au Règlement 43-101 a été publiée pour Hammond Reef le 14 juillet 1997 et vérifiée par Roscoe Postle Associates Inc. Cette estimation a été réalisée en utilisant la méthode par sections et incluait les deux principales zones minéralisées, soit A et 41.

Suite à la saison de terrain 1997, au cours de laquelle environ 2 000 échantillons en rainures d'un mètre ont été prélevés dans les zones A, 41 et Mitta Lake, une mise à jour de l'estimation de ressources a été préparée, tel que résumé dans le tableau ci-dessous. **Cette estimation de ressources n'est pas conforme au Règlement 43-101 et devrait être considérée comme une estimation de ressources historique**.

ESTIMATION DE RESSOURCES MINÉRALES DE PENTLAND FIRTH VENTURES LTD.
Projet Hammond Reef, Ontario

Zone	Teneur (g/t Au)	1997 (t)	Total 1997 (Oz Au)	1998 (t)	1998 (Oz Au)	Oz Au Variation
Zone 41	1,07	15 535 328	534 423	16 680 499	573 817	39 394
Zone A	0,90	70 519 465	2 040 481	71 266 090	2 065 454	24 973
Total 0,93		**86 054 793**	**2 574 904**	**87 948 587**	**2 639 271**	**64 367**

Les paramètres suivants ont été utilisés pour l'estimation de ressources :

- Les résultats d'analyse individuels ont été coupés à 15 g/t Au.
- Une aire d'influence de 25 mètres autour des forages a été utilisée dans la zone 41, et une aire d'influence de 50 m autour des forages dans la zone A.
- L'aire d'influence a été élargie à la mi-distance entre les trous sur les sections.
- Une teneur moyenne pondérée de 0,40 g/t Au sur une longueur de forage minimum de 3,0 m a été considérée comme faisant partie des « ressources » et inclus dans l'estimation.
- Les zones étaient séparées par un minimum de 5,0 m, dans l'axe de forage, de matériel « stérile » (c'est-à-dire < 0,40 g/t Au sur 5,0 m dans l'axe de forage).
- Les zones de ressources ont été terminées au premier résultat individuel de <0,20 g/t Au rencontré avant ou après le long du trou, et si les résultats d'analyse subséquents étaient inférieurs au seuil de coupure de 0,40 g/t Au.
- Une densité spécifique de 2,7 t/m^3 a été utilisée pour le granite altéré à faible teneur en sulfures.

L'estimation était basée sur l'échantillonnage d'origine réalisé par Pentland Firth Ventures Ltd. dans les sondages de la série PH, et l'échantillonnage d'origine réalisé par Falconbridge dans les sondages de la série HR.

Historique de production

La mine Sawbill/Upper Seine, située sur la propriété Hammond Reef d'Osisko a été en exploitation pendant seulement six ans, soit de 1897 à 1898 et de 1938 à 1941. La production totale non confirmée issue de la mine Sawbill/Upper Seine serait de 5 368 tonnes courtes (4 868,9 tonnes) pour une valeur de 21 785 $.

La mine Hammond Reef a été en exploitation de 1898 à 1900. Les opérations ont été suspendues en raison des teneurs plus faibles que prévues. La production totale pour les deux années d'exploitation serait de 2 283 tonnes courtes à 0,21 oz Au/tonne courte.

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Hammond Reef est formée de tonalite-trondhjémite fraîche à intensément altérée de la suite de granitoïdes de Marmion; on y trouve également en moindre quantité des gneiss granitoïdes non altérés et quelques lentilles mafiques (typiquement fortement altérées). Quelques dykes de pegmatite et des ségrégations pegmatitiques sont également présents. Un réseau de veines et veinules de quartz en stockwerk recoupe toutes les lithologies, bien qu'il soit peu développé dans les lentilles mafiques. La minéralisation aurifère est encaissée dans le stockwerk de quartz, lequel est confiné à une vaste enveloppe d'altération anastomosée mesurant jusqu'à 6 000 mètres de largeur en surface et s'étendant en direction nord-est sur une distance latérale d'environ 40 kilomètres. L'orientation du système d'altération, des principales veines de quartz, des enclaves gneissiques et des lentilles mafiques est

parallèle à la fabrique régionale dominante de direction est-nord-est. Ce système d'altération se caractérise par une expansion graduelle des halos de saussurite autour des fractures, qui deviennent progressivement coalescents à mesure que le nombre de veines de quartz augmente, contrôlant ainsi le développement d'une altération pénétrative au sein du granitoïde. Les valeurs aurifères augmentent progressivement dès que des secteurs de veines et d'altération faibles mais continus sont observés.

Une altération et une foliation de plus en plus fortes se développent pour former une zone de schiste sans quantité appréciable de veines (la zone de schiste Hammond Reef - ZSHF). Une zone distincte avec une foliation bien développée et une altération en carbonates de fer, avec des quantités variables de séricite, chlorite, hématite, limonite et des lentilles de pyrite est facilement identifiable et a déjà été décrite comme un granitoïde bréchique, tectonisé et à foliation intense ou une zone de brèche.

On retrouve deux types de filons - des veines « précoces » de 5 à 50 cm de large, rectilignes et généralement non déformées, et des veinules millimétriques à centimétriques très denses et d'orientation aléatoire formant un « stockwerk » - suggérant une dilatation extensionnelle lors de leur formation. Les veines sont contemporaines, puisqu'aucune relation de recoupement évidente ni de superposition cohérente n'est observée.

Minéralisation

Le quartz est, de loin, le minéral le plus commun dans les veines, suivi par de moindres quantités de chlorite, calcite, séricite, et moins de 1 % pyrite, accompagné à l'occasion de traces de galène, chalcopyrite, sphalérite, pyrrhotite, bornite, chalcocite, ou d'or natif. De plus, différents chercheurs ont noté la présence de tellurures, de stromeyérite et de molybdénite.

La présence d'un minéral gris métallique sous forme de taches locales et de glacis grisâtres, particulièrement dans les veines précoces, est considérée comme un excellent indicateur de la présence d'or. Une étude à la microsonde électronique à balayage (SEM) sur une petite partie de ce matériel, par la Commission géologique de l'Ontario (M. Smyk, No. réf. 96-BBN-01) a permis d'identifier un tellurure de bismuth, comportant possiblement du tellurobismuthite (Bi_2Te_3) et de la tétradymite (Bi_2Te_2S).

La présence de minéralisation aurifère anomale à Hammond Reef a été notée dans toutes les lithologies à l'exception du gneiss. Les exemples d'intersections de forage et d'échantillons en rainures à >0,4 g/t Au, dans des granitoïdes, des dykes mafiques, des pegmatites et des veines de quartz, sont omniprésents. Les excavations de l'ère victorienne se limitaient aux veines précoces, où des teneurs de >5 g/t Au ont été exploitées. La minéralisation aurifère dans les granitoïdes séricitisés et traversés de veinules en stockwerk n'était pas économiquement viable compte tenu de la technologie de bocardage employée à l'époque. L'étendue latérale limitée (<50 m) et la faible épaisseur régulière (<0,5 m) des veines précoces individuelles ont également contribué à rendre la méthode d'exploitation souterraine de veines étroites non rentable.

Les contrôles locaux sur la minéralisation aurifère ne sont pas évidents lorsqu'on compare les schistes à séricite-carbonates fortement altérés (qui renferment des quantités relativement faibles de veines de quartz) et les granitoïdes modérément altérés et à peine folié qui encaissent le stockwerk de veinules. L'or se trouve dans toutes les lithologies qui présentent une concentration appropriée de micro- à macrofractures cassantes. Bien que la présence de stockwerks et de veines précoces n'est pas toujours une garantie d'obtenir des valeurs significatives, la teneur en or de ces sections de forage et des échantillons en rainures prélevés en surface concorde généralement assez bien avec les secteurs à >0,4 g/t Au. Aucune corrélation entre les sections à haute teneur et les veines d'une orientation particulière n'a pu être établie (Barclay, 1996).

Une étude pétrographique réalisée par Lakefield Research, à la demande de Falconbridge Ltd en 1988 (Lakefield, 1988), indique que les grains d'or sont préférentiellement situés aux bordures des grains dans les amas de pyrite. Les grains d'or varient de <1 µm à un maximum de 30 µm x 70 µm, mais la majorité des grains sont de moins de 15 µm. Les sites de porosité tardive, comme les microfractures, les plans de cisaillement et les veines de quartz-carbonates ont été les sites structuraux privilégiés pour la déposition de l'or le long des bordures de grains spécifiques (pyrite > silice > autres sulfures > carbonate).

Plus récemment, Terra Mineralogical Services (Terra) a réalisé une étude de sept intersections minéralisées provenant de cinq sondages pour caractériser la minéralisation à Hammond Reef. Les travaux se poursuivent mais des résultats préliminaires ont été présentés dans un mémorandum daté du 23 avril 2009 et sont résumés ci-dessous.

ÉCHANTILLONS DE CAROTTES DE FORAGE DE HAMMOND REEF

Sondage	Profondeur (m)	Échantillon	Zone	Estant
BR88	220	G140530	Zone A	1420E
BR88	220,5	G140530	Zone A	1420E
BR102	134	G136485	Zone A	1670E
BR102	134,5	G136485	Zone A	1670E
BR68	203	350879	Zone A	1820E
BR22	133	201752	Zone 41	3270E
BR02	161	G1378881	Zone 41	3270E

Des échantillons d'or ont été observés dans six des sept échantillons, et l'or natif et l'électrum ont été identifiés comme les deux minéraux aurifères. La granulométrie a été décrite par Terra de très fine à extrêmement fine (<25 µm, principalement <10 µm).

Les grains d'or sont surtout associés aux sulfures, l'or natif étant associé à la pyrite et les minuscules grains d'électrum étant communément associés à la galène. Quelques tellurures Au-Pb sont aussi présents en association avec la galène. Les particules se présentent en inclusions ou aux bordures des grains. Les particules d'or natif ont une teinte jaune pâle, qui suggère un degré de finesse moins élevé (85 % - 92 %).

Les autres sulfures observés dans les échantillons comprennent couramment la chalcopyrite et la galène et dans une moindre mesure, la sphalérite et des traces de pyrrhotite et de bornite.

Les assemblages d'altération communément associés à la minéralisation en or-sulfures se composent de quartz, carbonates et d'un peu de chlorite (Terra, 2009).

D'autres études minéralogiques ont été effectuées en 2010 et en 2011 afin de caractériser les différents types d'altération-minéralisation qui composent le gîte. Ces travaux permettront d'optimiser le rendement métallurgique et le traitement du minerai d'OHRG.

Forage

Base de données

Les travaux de forage comprennent des campagnes effectuées par Falconbridge entre 1984 et 1990 (14 180,4 mètres en 68 sondages de calibre BQ), Pentland Firth en 1997 (3 640,8 mètres en 16 sondages

de calibre NQ), Brett de 2006 à 2010 (281 sondages de calibre NQ totalisant 84 310,6 m plus 7 sondages de calibre PQ totalisant 1 760,22 m), et enfin OHRG du 19 mai 2010 au 11 juillet 2011 (801 sondages de calibre NQ totalisant 256 343 m, 2 sondages de calibre PQ totalisant 367 m, 6 sondages de calibre HQ totalisant 1 703,7 m et 17 sondages de calibre BTW totalisant 2 808,9 m). Les travaux effectués par Falconbridge et Pentland Firth sont considérés de nature historique; à l'exception des données de forage utilisées pour construire le modèle géologique actuel, les résultats d'analyse issus des travaux de forage historique n'ont pas été utilisés dans le cadre du deuxième rapport Hammond Reef.

Pour toutes les campagnes de forage ciblant le secteur principal de ressources (les zones A, 41, Mitta, A Sud, Mitta Sud, 41 Extension et RAB), la sélection des sites des collets de forage a été planifiée sur une grille agrandie, établie à l'origine par Falconbridge, avec des lignes orientées à 327º. L'espacement entre les lignes est de 25 mètres. Les sondages sont généralement orientés parallèles à l'orientation de la grille, selon un arrangement en séquence, avec des pendages généralement conçus pour recouper les cisaillements minéralisés selon un angle à peu près perpendiculaire.

Forage complété en 2011

Au cours de la dernière année, OHRG a continué la définition agressive de ses ressources minérales avec un programme de forage intensif sur la propriété. Lorsque de nouvelles intersections à teneur économique ont été obtenues dans les extensions au sud du gîte à l'automne 2010, l'objectif principal du programme de forage a été redéfini afin de mieux délimiter les nouvelles zones et produire une mise à jour de l'estimation de ressources minérales présumées globales. Une estimation de ressources minérales présumées globales de 10,52 millions d'onces a d'ailleurs été publiée dans un communiqué daté du 7 novembre 2011 (voir la section ci-dessous « *Estimations de ressources minérales* »).

La majeure partie des ressources se trouve à moins de 300 m de la surface, suggérant la faisabilité d'une exploitation d'envergure à fort tonnage et à ciel ouvert. Environ 110 000 mètres de forage restent à compléter, pour la plupart à un espacement plus serré de 25 x 25 mètres afin de convertir les ressources aux catégories mesurées et indiquées. De plus, le programme de forage de « condamnation » a beaucoup progressé et environ 12 000 mètres de forage ont été complétés en 2011 dans cette catégorie. Une quantité similaire reste à compléter dans le cadre de ce programme.

En résumé, en 2011, OHRG a complété un total de 999 sondages totalisant 273 471 m de forage sur la propriété Hammond Reef, toutes catégories confondues. Les travaux de forage réalisés après le 11 juillet 2011 devraient permettre de convertir l'ensemble des ressources dans la fosse aux catégories mesurées et indiquées d'ici la fin du premier trimestre de 2012.

Carottes et tubage

Les carottes de forage sont déposées dans des caisses en bois à la foreuse, et la fin de chaque passe est marquée sur des blocs de bois par l'assistant-foreur. Chaque caisse de carottes est scellée à la foreuse à l'aide de ruban industriel. Les sceaux de ruban industriel de chaque caisse de carottes sont inspectés, puis les carottes sont apportées à la carothèque.

Dans la plupart des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut également être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois ou un couvercle d'aluminium pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage. Les pieux et les couvercles d'aluminium sont étiquetés avec le numéro de trou.

Arpentage des collets de forage

Une série de 45 collets de forage ont été inspectés et arpentés à l'aide d'un appareil GPS portatif lors d'une visite du site effectuée par SGS et G Mining sur la propriété Hammond Reef. La majorité des collets vérifiés montraient un écart de moins de 5 m entre les données du GPS différentiel utilisé par OHRG et Brett et le GPS portatif utilisé par SGS; deux des collets vérifiés montraient un écart supérieur à 5 m. L'écart horizontal moyen était de 2,7 m et l'écart vertical de 2,6 m. La méthodologie employée pour identifier les collets consistait à utiliser les coordonnées UTM de la base de données pour identifier les nombreux collets sans étiquettes de terrain; l'étiquetage devrait être maintenu de façon systématique du moment du forage et par la suite.

De l'avis de SGS et G Mining, les données d'arpentage des collets de forage ont été jugées acceptables pour les besoins de l'estimation de ressources.

Levés de fond de trou

Les levés de fond de trou effectués par Falconbridge et Pentland Firth Ventures Ltd. consistaient en des tests à l'acide et des tests à l'aide d'une sonde Sperry Sun. Les registres indiquent que les orientations déterminées à l'aide de la sonde Sperry Sun ont été corrigées selon la grille locale. Brett/OHRG utilisent une sonde Reflex EZ Shot pour effectuer les levés de fond de trou. Les deux instruments, Sperry Sun et Reflex, permettent de mesurer l'azimut et le pendage. Présentement des levés sont effectués à tous les 30 mètres et à la fin de chaque trou.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué par Pentland Firth, Brett et OHRG sur la longueur totale des forages. Le gîte comporte différents styles de minéralisation, divisés en plusieurs zones minéralisées en fonction de la structure et de l'altération; certains types de minéralisation se trouvent dans des zones d'altération très subtile, difficile à discerner lors de la description des carottes, d'où la nécessité d'échantillonner la totalité des carottes. Dans le cadre des travaux effectués par Brett et OHRG, les échantillons sont généralement prélevés à intervalles réguliers de 1,5 m, mais les intervalles d'échantillonnage sont quelquefois raccourcis à un minimum de 1 m, ou allongés à un maximum de 2 m aux zones de contact évidentes entre unités géologiques/zones d'altération/zones de minéralisation.

Présentement, sous la gouverne de OHRG, tous les échantillons de carottage sont sciés à l'atelier d'échantillonnage au moyen de scies au diamant avec alimentation automatique; sous la gouverne de Brett, les carottes qui semblaient non altérées étaient fendues à l'aide d'une fendeuse hydraulique tandis que les carottes avec de l'altération visible étaient sciées au moyen de scies au diamant alimentées manuellement.

Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession

Auparavant, sous la gouverne de Brett, les carottes de forage étaient livrées dans des boîtes de carottes scellées aux installations de description/échantillonnage/entreposage des carottes sur la propriété, puis déchargées devant la carothèque. Les boîtes de carottes étaient ouvertes et transférées dans la carothèque, où la description et le traitement des carottes était effectué. Les boîtes de carottes étaient transférées de la carothèque à l'atelier d'échantillonnage pour fendre/scier les carottes et les échantillonner. Les échantillons étaient ensachés dans des sacs solides en polypropylène, étiquetés et les sacs clairement étiquetés. Les échantillons étaient ensuite emballés dans des sacs de riz et temporairement entreposés dans des caisses d'échantillons verrouillées. L'expédition des échantillons était effectuée par le personnel de Brett, généralement des géologues séniors et intermédiaires, puis déposés au laboratoire de préparation

des échantillons d'ALS à Thunder Bay; tous les envois ont été documentés sur des formulaires standards d'expédition d'échantillons d'ALS. Exceptionnellement, pour les sondages BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059, le laboratoire ALS n'a pas été utilisé, mais plutôt Accurassay Laboratories de Thunder Bay.

Sous la gouverne de OHRG, les carottes de forage sont transportées dans un camion plateforme dédié à cet effet, de la propriété Hammond Reef jusqu'à la carothèque au complexe de OHRG à Atikokan dans des boîtes de carottes scellées. Les boîtes de carottes sont déchargées sur des supports à l'intérieur du bâtiment, en préparation pour la description et le traitement, qui sont effectués dans le même bâtiment. Avant l'échantillonnage, les boîtes de carottes sont chargées sur des palettes puis transportées aux installations clôturées adjacentes d'échantillonnage et d'entreposage des carottes; les carottes sont soit posées sur des supports à l'intérieur de l'atelier d'échantillonnage ou temporairement entreposées à l'intérieur de l'aire clôturée. Les échantillons sont tous sciés au moyen de scies au diamant et sont étiquetés et ensachés dans des sacs en polypropylène clairement étiquetés, fermés à l'aide d'attaches de sécurité. Les échantillons individuels sont emballés ensemble dans des sacs de riz tissés, puis dans des caisses en bois, qui sont portées au registre et scellées (en vissant solidement les couvercles des caisses et en apposant des étiquettes de sécurité inviolables), puis transportées par un transporteur commercial jusqu'aux installations de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay. Chaque sondage est listé séparément sur les feuillets d'expédition d'ALS.

De l'avis de SGS et G Mining, la chaîne de possession est, et a été maintenue tout au long des processus actuels de OHRG et antérieurs de Brett, conforme ou supérieure aux normes de l'industrie et est acceptable pour les besoins de l'estimation de ressources.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

L'analyse géochimique des échantillons de carottage, exception faite des premiers forages réalisés par Brett, a été effectuée aux installations de ALS Laboratories Inc. (« **ALS** ») à North Vancouver. L'exception à cette règle concerne 48 des premiers sondages effectués par Brett (BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059), pour lesquels Accurassay Laboratories de Thunder Bay a été utilisé.

De l'avis de SGS et G Mining, les laboratoires utilisés pour la préparation des échantillons, l'analyse géochimique et les essais métallurgiques sont accrédités et les méthodes employées sont jugées appropriées pour les besoins de l'estimation de ressources.

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Chez Accurassay, la préparation des échantillons consistait à passer les échantillons de carottes au concasseur à mâchoires, jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 8, à prélever un sous-échantillon de 250 à 450 g à l'aide d'un diviseur Jones et à broyer ce dernier jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 150 à l'aide d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Accurassay assurait qu'un nettoyage à la silice était effectué entre chaque échantillon pour prévenir la contamination croisée. Avant l'analyse, les échantillons étaient tassés pour les homogénéiser, puis une fraction de 30 g pour pyroanalyse était prélevée. Les analyses étaient effectuées par pyroanalyse avec fini par absorption atomique, et les échantillons dont le résultat était supérieur à 10 g/t Au étaient réanalysés avec fini gravimétrique.

Les échantillons expédiés chez ALS sont tous préparés aux laboratoires de préparation à Thunder Bay. Les échantillons sont : inscrits au registre, un code barre leur est attribué, ils sont asséchés, puis concassés

dans un concasseur à mâchoires jusqu'à ce que 70 % du matériel grossièrement concassé passe un tamis à mailles de 2 mm; divisés (d'abord à 250 g mais maintenant à 1 kg); pulvérisés dans un pulvérisateur à anneau et rondelle jusqu'à ce que 85 % de la pulpe passe dans un tamis à mailles de 75 microns. Finalement, 100 g de pulpe est divisée et expédiée au laboratoire d'ALS à North Vancouver pour analyse.

Les méthodes d'analyse des échantillons de carottage de OHRG et les protocoles en cas de valeur supérieure à la limite de détection au laboratoire de ALS sont : analyse de routine par pyroanalyse avec fini par absorption atomique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 5 g/t est réanalysé par pyroanalyse avec fini gravimétrique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 10 g/t est réanalysé par analyse des fractions fines et grossières (*screened metallics*). Les résultats d'analyse sont entrés dans la base de données avec la meilleure valeur aurifère en respectant les limites supérieures (absorption atomique jusqu'à 5 g/t Au; gravimétrique entre 5 et 10 g/t Au; *screened metallics* à plus de 10 g/t).

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

La méthodologie d'AQ/CQ a évolué au fil du programme de forage et d'échantillonnage. La méthodologie actuelle comprend l'utilisation cyclique de trois étalons, de matériel stérile et de duplicatas en quarts de carottes.

Toutes les données portant sur les étalons disponibles au 1er septembre 2011 ont été évaluées selon les critères de performance actuels et portées sur des graphiques. La base de données d'analyse, qui comporte 239 777 résultats pour l'Au, est appuyée par l'insertion de 14 121 échantillons de matériaux de référence (taux d'insertion de 5,9 %). Le taux global d'irrégularités pour les étalons est faible (1,8 %), toutefois certaines portions de la base de données d'AQ/CQ doivent faire l'objet de vérifications additionnelles. Les données de l'époque d'Accurassay entre autres comportent des problèmes d'AQ/CQ, y compris une mauvaise performance au niveau des matériaux de référence.

Parmi les 239 777 analyses pour l'Au précitées, un total de 2 627 échantillons stériles ont été insérés (taux d'insertion de 1,2 %), et le taux global d'irrégularités est de 0,4 % (plus de cinq fois la limite de détection).

La base de données comporte également 12 038 duplicatas. La majorité (9 718) sont des duplicatas de concassage grossier, qui présentent un écart relatif moyen de 19,7 % tandis que les autres sont des duplicatas de terrain (½ carotte – ¼ carotte ou encore ½ carotte- ½ carotte) qui montrent un écart relatif moyen de 41,0 %.

Les intervalles sélectionnés dans les forages pour l'échantillonnage en quarts de carottes ont été choisis dans le but de vérifier la minéralisation connue, et donc les intervalles sont répartis dans les zones A et 41. Au total, 407 échantillons de quarts de carottes ont été coupés et envoyés pour analyse au laboratoire de SGS à Don Mills. Des tests à l'essai et des tests t des paires de données n'indiquent pas de biais discernable entre les valeurs d'origine et les duplicatas.

L'écart relatif moyen est de 41 % tant pour les duplicatas de terrain de Brett que pour ceux de OHRG. Une suite de 35 échantillons de pulpes ont aussi fait l'objet d'analyses en duplicata dans le cadre des procédures de vérification. Une étroite corrélation est illustrée par le regroupement serré des données, et encore une fois aucun biais n'est discernable. L'écart relatif moyen est de 15,1 %, donc similaire à l'écart de 19,7 % noté pour les duplicatas de pulpes de Brett et ceux de OHRG.

De l'avis de SGS et G Mining, la concordance des résultats d'analyse indépendants avec les données d'origine de OHRG permettent de valider les résultats d'analyse comme étant appropriés pour les besoins de l'estimation de ressources.

Estimations de ressources minérales

Une estimation de ressources minérales a été préparée pour la propriété Hammond Reef en octobre 2008. L'estimation a été effectuée par un consultant indépendant, John Zbeetnoff, géo., et vérifiée par Scott Wilson RPA. À l'époque (2008), l'estimation totalisait 142 Mt de ressources minérales présumées à une teneur de 1,05 g/t Au. Le seuil de coupure était de 0,60 g/t Au. Brett a réalisé d'autres travaux de forage au diamant et mis à jour l'estimation de ressources minérales. Avec les données de forage additionnelles et des changements mineurs apportés aux paramètres d'estimation, la mise à jour s'est soldée par une augmentation modeste au niveau du tonnage et pratiquement aucun changement dans la teneur. De l'avis de Scott Wilson RPA (basé sur les 223 sondages antérieurs au rapport Hammond Reef et les travaux de forage effectués en 2010), la mise à jour de l'estimation n'était pas sensiblement différente de l'estimation d'origine et n'exigeait pas le dépôt d'un rapport technique indépendant conformément au Règlement 43-101. Scott Wilson RPA a toutefois vérifié la nouvelle estimation, vérifié les nouvelles données et confirmé que les paramètres et la méthodologie d'estimation étaient appropriés. La mise à jour de l'estimation de ressources minérales (2009) est résumée dans le tableau suivant. Un seuil de coupure de 0,3 g/t Au a été utilisé pour la présentation des ressources minérales.

RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES – JUILLET 2009
Propriété Hammond Reef

Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
1,00	60,2	1,46	2,83
0,90	77,1	1,35	3,34
0,80	98,4	1,24	3,93
0,70	124,6	1,14	4,56
0,60	155,0	1,04	5,19
0,50	188,5	0,95	5,78
0,40	227,0	0,87	6,34
0,30	**259,4**	**0,80**	**6,70**
0,20	281,9	0,76	6,89

Notes :

1. Les définitions de l'ICM ont été utilisées pour les ressources minérales.
2. L'estimation de ressources minérales présentée est basée sur un seuil de coupure de 0,3 g/t Au.
3. Une largeur minimale d'extraction minière de 3 m a été employée.

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Un tableau comparatif des estimations de ressources minérales de 2008 et 2009 est présenté ci-dessous.

COMPARATIF DES RESSOURCES MINÉRALES
Propriété Hammond Reef

Année	Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
2009	0,60	155,0	1,04	5,19
2008	0,60	141,5	1,05	4,79
Variation		**13,5**	**-0,01**	**0,40**

Le 7 novembre 2011, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources présumées pour la propriété Hammond Reef. SGS et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser l'estimation de ressources qui ont autorisé la divulgation de cette mise à jour. Les faits saillants sont les suivants :

- Les ressources minérales présumées globales sont estimées à 10,52 millions d'onces d'or (basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au), soit 65 % de plus ou 4,16 millions d'onces de plus que l'estimation antérieure de ressources totales publiée par Brett en 2009;
- Les ressources présumées dans la fosse s'élèvent maintenant à 6,86 millions d'onces à une teneur après dilution de 0,63 gramme par tonne d'or, basé sur un modèle de fosse optimisé dans Whittle en fonction d'un prix de l'or à 1 200 $US l'once, un seuil de coupure correspondant de 0,28 gramme par tonne d'or et un ratio stérile / minerai de 1,25. Ceci représente une augmentation de 25 %, ou 1,36 million d'onces d'or, comparativement à l'estimation antérieure de ressources dans la fosse publiée par Brett en 2009;
- À 1 800 $US par once d'or, les ressources minérales présumées dans la fosse atteignent 10,8 millions d'onces à une teneur moyenne de 0,50 gramme par tonne d'or;
- À un prix de l'or conservateur de 1 000 $US, les ressources minérales présumées dans la fosse se situent à 5,32 millions d'onces à une teneur après dilution de 0,71 gramme par tonne d'or et un ratio de décapage de 0,96 tonne de stérile par tonne de minerai, un niveau meilleur que la moyenne dans l'industrie;
- Les zones A (principale) et Mitta forment un gîte contigu, tandis que la zone 41 est séparée des deux autres. Le système a été modélisé en deux fosses avec une étendue latérale totale de 2 500 mètres (sections 870E à 3370E). Les travaux de forage d'exploration autour des zones Mitta et A ont permis de prolonger le gîte dans l'axe de pendage (sud-est), jusqu'à une distance maximale (en aval-pendage) de 850 mètres; et
- Bien que l'ensemble des ressources établies dans cette mise à jour soient présentées dans la catégorie présumée, une analyse variographique indique qu'environ 33 à 48 pour cent des ressources globales (selon le seuil de coupure) pourraient déjà être classées dans la catégorie indiquée. La Société annoncera la conversion des ressources aux catégories mesurée et indiquée au premier trimestre de 2012, suivant l'achèvement des derniers 130 000 mètres de forage de définition prévus.

SGS a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 0,62 g/t Au, selon un seuil de coupure de 0,30 g/t Au. Le tableau ci-dessous résume les estimations selon différents seuils de coupure :

Estimations de ressources présumées globales pour le projet Hammond Reef en 2011

Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t)	Oz (M)
0,41	998,6	0,10	13,24
0,53	701,2	0,20	11,88
0,62	**530,6**	**0,30**	**10,52**
0,67	454,8	0,35	9,73
0,72	384,9	0,40	8,88
0,77	323,4	0,45	8,04
0,83	272,5	0,50	7,27
0,94	193,6	0,60	5,88
1,06	139,4	0,70	4,75
1,17	103,2	0,80	3,88
1,28	77,8	0,90	3,19
1,38	59,0	1,00	2,62

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

G Mining et SGS ont aussi calculé les ressources présumées exploitables par fosse en utilisant un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 1 200 $US l'once (scénario de base) et un facteur de dilution de 5 %. Les ressources présumées exploitables par fosse au gîte aurifère Hammond Reef s'élèvent à **6,86 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 0,63 g/t Au**, basé sur un seuil de coupure établi à 0,28 g/t Au. La sensibilité des ressources présumées diluées dans la fosse (basé sur le seuil de coupure minimal) aux variations du prix de l'or est présentée ci-dessous :

Prix de l'or ($US)	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Ratio stérile/minerai	Oz (M)
600 $	0,96	89,12	1,69	2,76
700 $	0,87	126,03	1,29	3,54
800 $	0,81	160,12	1,12	4,16
900 $	0,75	199,75	1,01	4,81
1000 $	0,71	234,40	0,96	5,32
1100 $	0,67	263,24	0,91	5,70
1200 $	**0,63**	**336,58**	**1,25**	**6,86**
1300 $	0,60	413,13	1,43	7,96
1400 $	0,57	469,68	1,47	8,66
1500 $	0,55	536,12	1,58	9,51
1600 $	0,53	579,81	1,55	9,95
1700 $	0,52	630,77	1,63	10,54
1800 $	0,51	658,23	1,62	10,79

L'estimation de ressources minérales globales basée sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au est privilégiée aux fins de la divulgation puisque ce seuil de coupure est très près du seuil de coupure de 0,28 g/t Au établi pour le modèle de fosse Whittle à 1 200 $US. Le modèle de fosse Whittle à 1 200 $US présente des dimensions maximales d'environ 2 500 mètres de longueur par 1 050 mètres de largeur et une profondeur verticale de 380 mètres. Le taux de récupération moyen employé pour le modèle de fosse est de 91,0 %. De façon générale, les angles de pente basés sur des études géotechniques d'un niveau adéquat pour une étude de faisabilité (incluant des provisions pour les rampes) se situent entre 41,3 et 50,3 degrés. Le coût d'exploitation total est estimé à 9,13 $US par tonne de minerai, avec un coût de référence pour l'extraction minière de 1,61 $US par tonne extraite plus des coûts additionnels pour la profondeur de 0,0338 $US par gradin de 10 m. Le ratio stérile/minerai est de 1,25 pour les ressources dans la fosse, correspondant à un seuil de coupure de 0,28 g/t Au.

Une estimation de ressources minérales globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 10,52 millions d'onces d'or en ressources présumées (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 7 novembre 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources a été déposé sur SEDAR le 20 décembre 2011.

Développement

Exploration

OHRG a complété un vaste programme de reconnaissance sur l'ensemble de la propriété en 2011. Ces travaux comprenaient du forage au diamant (3 sondages totalisant 1 500 m), de la cartographie géologique

dans les secteurs Marmion SO, Lynxhead Bay et Marmion SE (4 600 affleurements cartographiés sur une superficie de 7 600 ha); de la prospection, de l'échantillonnage de sols, de l'échantillonnage de tills (moraine Finlayson), et un levé gradiométrique héliporté (2 100 kilomètres linéaires; lignes de vol espacées de 50 m et de 75 m). De plus, une étude géochimique des analyses de roches totales a été effectuée sur plus de 54 000 échantillons de carottage et d'affleurements par Ores Systems Consulting, et une étude doctorale sur l'historique structural et cinématique de la zone de cisaillement de Marmion a été entreprise à l'Université McGill.

Aménagement du projet et études

En parallèle à l'avancement du programme de forage, OHRG a intensifié ses activités sur le projet Hammond Reef. En 2011, des études préliminaires ont été amorcées, l'aménagement conceptuel et les paramètres du projet ont été établis et des essais métallurgiques ont été entrepris :

- Conception préliminaire de la fosse et optimisation
- Paramètres de stabilité des pentes
- Emplacement et conception des haldes de stériles
- Étude hydrogéologique (perméabilité des roches)
- Teneur d'alimentation (Au, Ag, S)
- Tests de comminution (SMC, A x b, Ai)
- Flottation (temps de flottation et consommation de réactifs)
- Lixiviation
- Génération d'acidité
- Rouleaux broyeurs haute pression (HPGR)
- Broyeur à boulets
- Broyeur secondaire
- Rhéologie et épaississement
- Destruction du cyanure

Les infrastructures générales du projet font présentement l'objet d'une évaluation et d'autres études pour les infrastructures et les bâtiments seront entreprises au cours du premier trimestre de 2012.

OHRG a l'intention d'améliorer la conception du projet et de réaliser ses études de façon à pouvoir compléter une étude de faisabilité au cours du quatrième trimestre de 2012.

Environnement

En 2011, OHRG a mis de l'avant différentes initiatives environnementales visant à améliorer ses pratiques opérationnelles, y compris :

- La réalisation d'un audit (qui sera récurrent) par Blue Heron Solutions for Environmental Management entre le 29 novembre et le 1er décembre 2011. Les observations recueillies serviront de point de départ pour élaborer le plan d'action environnemental de OHRG et éventuellement le plan de gestion environnementale;
- Rédaction d'un plan de gestion environnementale afin de faciliter l'amélioration de la performance environnementale du campement et des activités sur le terrain. Présentement, une trousse d'orientation environnementale est remise à tous les nouveaux employés et entrepreneurs sur le site, tandis que les employés déjà en place ont reçu le document dès sa publication en 2011;
- Introduction de directives en matière de sédimentation et d'érosion pour les employés et les entrepreneurs, ainsi qu'une formation exigée en contrôle de la sédimentation et de l'érosion, comportant des volets théoriques et pratiques (sur le terrain); et

- Restauration de plusieurs sites à proximité des lacs Marmion et Mitta. Bien que les lois en vigueur ne l'exigeaient pas, la restauration a été jugée importante compte tenu de la sensibilité de l'environnement proximal. Ce projet de quatre mois impliquait l'ensemencement en graminées et la plantation d'environ 750 jeunes pousses de pin rouge et d'épinette blanche.

Relations communautaires

Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Fort Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, signifiant l'engagement de toutes les parties à participer à un processus de consultation active et de collaboration, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société en cours sur son projet aurifère avancé Hammond Reef. L'entente est entrée en vigueur le 26 septembre 2011, suite à la ratification par les membres de toutes les communautés signataires.

Depuis la ratification, des mesures ont été prises par toutes les parties signataires afin d'assurer que les engagements stipulés dans l'entente seront respectés en temps opportun et de façon efficiente. Parmi les principaux engagements, citons notamment :

- la création de plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes;
- la création d'opportunités d'emploi et de formation pour les membres des communautés participantes; et
- la création de fiducies d'exploitation qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, ainsi que les actions de Corporation Minière Osisko qui seront émises lorsque certains jalons seront franchis en exploration et en développement.

La réalisation de progrès constants dans chacun de ces secteurs permettra le développement et l'exploitation du projet Hammond Reef pour le bénéfice mutuel des parties.

Depuis l'automne 2011, OHRG et la Métis Nation of Ontario ont entrepris des négociations pour arriver à une entente concernant la consultation des communautés métisses et l'identification des impacts potentiels du projet Hammond Reef sur les droits et les intérêts des Métis. L'issue de ces négociations devrait être rendue publique au cours du deuxième trimestre de 2012.

3.4 Exploration – Autres projets

Nouvelles transactions

Osisko cherche des occasions d'investir dans le cadre des activités d'expansion de l'entreprise. En 2011 et au début de 2012, la Société a étudié diverses possibilités et conclu les transactions suivantes :

Projet aurifère AU33 (Dios Exploration Inc.)

Le 5 juillet 2011, la Société et Dios Exploration Inc. (« **Dios** ») ont signé une convention d'option et de coentreprise aux termes de laquelle Dios offre à la Société d'acquérir une participation de 51 % en contrepartie de 5 000 000 $ en dépenses d'exploration dans le projet aurifère AU33 et du versement de 700 000 $ à Dios sur une période de cinq ans.

Dios offre aussi à la Société la possibilité d'acquérir une participation supplémentaire de 9 % en contrepartie de dépenses supplémentaires de 9 000 000 $ dans le projet sur une période d'au plus cinq (5) ans (chaque tranche de 1 000 000 $ investis augmentant la participation de la Société de 1 %).

Dios offre à la Société une troisième option qui lui permet d'acquérir une participation supplémentaire de 10 % moyennant le financement intégral d'une étude de faisabilité (i) sur la période restante avant l'expiration de la deuxième option ou (ii) sur une période de deux ans si cette période est plus longue. Au cours de la période de validité de l'option, la Société agira à titre de gérant du projet mais aura recours autant que possible au personnel et aux infrastructures de Dios.

La propriété est située dans le secteur d'Opinaca-Eastmain 1, à environ 350 km au nord-est de la ville de Matagami, à la baie James, au Québec, et compte 519 claims, soit les claims désignés sur carte occupant quelque 26 660 hectares. L'exploration de la propriété vise à découvrir un gîte de type porphyre aurifère. Le nouveau district aurifère d'Opinaca est également l'hôte du gîte aurifère de calibre mondial Eléonore, de plusieurs millions d'onces.

Projet aurifère Famatina, Argentine (Energía y Minerales Sociedad Del Estado)

Le 31 août 2011, la Société a conclu avec la société minière étatique La Rioja Energía y Minerales Sociedad Del Estado (« **EMSE** ») une entente portant sur le développement du projet aurifère Famatina dans la province de La Rioja, en Argentine. Cette propriété occupe une superficie de 40 kilomètres carrés où se trouvent différentes cibles aurifères de type épithermal ou porphyrique. Les modalités de l'entente prévoient notamment :

- le versement de 500 000 $US à EMSE dans les 15 jours qui suivent la signature de l'entente;
- l'engagement, dès la première année, d'investir 10 millions de dollars américains en travaux d'exploration au cours de la période initiale de quatre ans de l'entente;
- la possibilité pour la Société d'acquérir une participation de 70 % dans le projet en réalisant une étude de faisabilité pendant la période initiale, laquelle pourra être prolongée au gré de la Société de quatre autres années au besoin pour mener à bien l'étude;
- l'engagement de la Société à financer la totalité des coûts de développement et de construction, le remboursement de la portion d'EMSE devant se faire à partir d'une tranche de 25 % des flux de trésorerie générés par le projet lui revenant; et
- l'attribution de la responsabilité d'obtenir tous les permis exigés pendant la durée entière du projet à EMSE.

La propriété Famatina est caractérisée par une intense altération hydrothermale produite par des stocks porphyriques dacitiques du Miocène supérieur qui se sont introduits dans des roches sédimentaires (Cambrien-Ordovicien) et des roches granitiques (Ordovicien) métamorphiques à faible teneur. Parmi les indices minéralisés connus figurent au moins cinq porphyres de Cu-Mo-Au, trois systèmes épithermaux aurifères associés à un fort degré de sulfuration et un réseau de veines épithermales à contrôle structural à plus forte teneur. Aucun des systèmes minéralisés repérés à Famatina ne recèle des ressources estimées conformément au Règlement 43-101.

Le 30 janvier 2012, la Société a réagi aux protestations de la collectivité et aux rapports et demandes des médias concernant les activités d'Osisko à La Rioja. La Société a fait le point sur la participation présente et prévue d'Osisko au projet Famatina et a réitéré son engagement envers une exploration et une mise en valeur socialement et environnementalement responsables et la volonté d'exécuter ses travaux selon les normes internationales d'acceptation les plus élevées.

Projet aurifère Courville (Ressources Pershimco inc.)

Le 7 octobre 2011, la Société a conclu avec Ressources Pershimco inc. (« **Pershimco** ») une convention d'option et de coentreprise portant sur le projet aurifère Courville, situé dans la région de l'Abitibi au Québec. Selon les termes de l'entente, la Société peut acquérir une participation de 51 % dans la

coentreprise en investissant 20 millions de dollars en exploration sur cinq ans. Le calendrier des dépenses cumulatives s'établit comme suit :

- 1,0 million de dollars au plus tard à la première date anniversaire de la convention;
- 3,0 millions de dollars au plus tard à la deuxième date anniversaire de la convention;
- 6,0 millions de dollars au plus tard à la troisième date anniversaire de la convention;
- 12,0 millions de dollars au plus tard à la quatrième date anniversaire de la convention; et
- 20,0 millions de dollars au plus tard à la cinquième date anniversaire de la convention.

Pershimco octroie aussi une seconde option à la Société qui lui permet d'acquérir une participation supplémentaire de 19 % au plus tard à la septième date anniversaire de l'entente moyennant l'investissement supplémentaire de 19 millions de dollars en dépenses d'exploration (chaque million de dollars ainsi investi augmente de 1 % la participation de la Société) ou le financement d'une étude de faisabilité. La Société agira à titre d'exploitant pendant la période d'acquisition de sa participation et ultérieurement si elle exerce et complète l'option supplémentaire.

La Société a en outre souscrit des actions ordinaires du capital-actions de Pershimco contre 1,5 million de dollars, au prix de souscription de 1,00 $ par action ordinaire, ce qui représente une prime de 17 % par rapport à la moyenne du prix des actions pondérée par le volume sur 20 jours. La Société a également émis 76 000 actions ordinaires d'Osisko en faveur de Pershimco.

Projet aurifère Casault (Exploration Midland Inc.)

Le 16 novembre 2011, la Société et Exploration Midland Inc. (« **Midland** ») ont conclu une convention d'option et de coentreprise portant sur le projet aurifère Casault, situé à une quarantaine de kilomètres à l'est du gisement aurifère de Detour Lake. Aux termes de cette convention, la Société peut acquérir, sur une période de cinq ans, une participation de 50 % dans la propriété aux conditions suivantes :

- elle doit verser 600 000 $, dont une tranche de 80 000 $ à la signature de la convention;
- elle doit engager des dépenses d'exploration de 6 000 000 $, dont une tranche de 1 000 000 $ la première année (engagement ferme).

Midland agira à titre d'exploitant la première année de la convention d'option. À l'acquisition de la participation de 50 %, la Société aura l'option d'acquérir, sur une période de trois ans, une participation supplémentaire de 15 % moyennant la réalisation d'une étude de faisabilité bancaire ou la prise en charge de l'ensemble des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation de la propriété, auquel cas elle s'assurera une participation supplémentaire de 1 % par tranche de 1 000 000 $ investis dans la propriété (jusqu'à concurrence de 15 % moyennant l'investissement de 15 millions de dollars).

Projets aurifères au Nevada (Global Geoscience Ltd.)

Le 13 février 2012, la Société et Global Geoscience Ltd. (« **Global** ») ont signé une entente portant sur cinq projets aurifères de Global au Nevada : Excelsior, Lone Mountain, Tokop, Bartlett et Orovada. Les projets sont à divers stades d'avancement, qui vont de la découverte d'une minéralisation d'une teneur économique dans le forage pratiqué (Excelsior, Lone Mountain) à des indicateurs préliminaires d'une minéralisation en surface. Aux termes du contrat, Global a octroyé à la Société l'option exclusive d'acquérir une participation indivise de 45 % dans chacun des projets. Pour que l'option reste valide, la Société doit :

- financer la totalité des dépenses d'acquisition et d'exploration connexes des cinq projets jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 8 millions de dollars américains sur une période maximale de quatre ans;
- dépenser au moins 2,26 millions de dollars américains au cours de la première année (environ 1,2 million de dollars américains du budget dépend de l'acquisition de terrains de tiers (Tokop) et de résultats favorables qui justifient des forages à partir des travaux proposés (Tokop, Excelsior, Barlett);
- souscrire 14,2 millions d'actions ordinaires de Global au prix d'émission de 0,06 $ par action pour un total de 852 000 dollars australiens; et
- rétrocéder à Global tout projet qu'elle décide de ne pas financer.

Après avoir dépensé 8 millions de dollars américains, la Société doit sélectionner les projets qu'elle souhaite continuer de financer. Il incombera exclusivement à la Société de financer les projets sélectionnés à l'issue d'une étude de faisabilité bancaire pour porter sa participation dans ces projets à 70 %. À cette fin, chaque projet sélectionné sera considéré individuellement. La Société agira à titre de gérant et d'exploitant des projets qu'elle sélectionnera pour en faire l'étude de faisabilité. Global conservera la totalité de sa participation initiale dans tout projet qui ne sera pas retenu par la Société. Si, à l'issue d'une étude de faisabilité, la décision d'aménager une mine est prise, les deux parties y contribueront au prorata de leur participation respective, étant entendu que Global peut :

- céder sa participation dans le projet à la Société selon l'évaluation établie par l'étude de faisabilité;
- assurer sa quote-part du financement; et
- demander à la Société d'organiser ou de fournir le financement de la participation de 30 % de Global dans le projet.

Aux termes du même contrat, Global a accordé à la Société le droit exclusif d'acquérir une participation maximale de 70 % dans tout nouveau projet aurifère que Global pourra acquérir au Nevada au cours des deux prochaines années. Global offrira tout nouveau projet à la Société selon les modalités qu'elle établira alors et la Société disposera d'un délai de 30 jours pour accepter ou refuser l'offre.

Projet aurifère d'agrandissement de Red Lake (Tri Origin Exploration Ltd.)

Le 16 février 2012, la Société et Tri Origin Exploration Ltd. (« **Tri Origin** ») ont signé une lettre d'intention en vue d'une convention d'option et de coentreprise portant sur le projet d'agrandissement de Red Lake à Red Lake, en Ontario.

Les principales modalités stipulées dans la lettre d'intention confèrent à la Société le droit d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété en finançant des dépenses d'exploration de 5 millions de dollars sur quatre ans et en versant une somme de 800 000 $ à Tri Origin au cours de cette période. Si ces conditions sont remplies, la Société aura alors le droit (i) d'acquérir une participation de 65 % dans le projet à condition de procéder à une délimitation détaillée du gisement et à une étude de faisabilité bancaire ou (ii) de créer une coentreprise qui appartiendra à 51 % à Osisko et à 49 % à Tri Origin pour poursuivre l'exploration de la propriété. Tri Origin agira à titre d'exploitant du projet la première année et la Société prendra le relais par la suite.

La Société s'est engagée à souscrire 5 millions d'actions ordinaires de Tri Origin au prix de 0,07 $ par action pour un produit total de 350 000 $.

Le projet couvre une superficie de 121 kilomètres carrés le long du prolongement sud-est de la ceinture de roches vertes de Red Lake et jouxte la propriété minière de Red Lake à 10 kilomètres au sud-est de la mine de Red Lake.

Travaux d'exploration

En 2011, la Société a poursuivi des travaux d'exploration sur de nombreuses autres propriétés minières que ses principales propriétés, Canadian Malartic et Hammond Reef. Ces autres propriétés sont presque toutes situées dans les provinces du Québec et de l'Ontario :

PROPRIÉTÉS	TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 2011	FORAGES	MÈTRES FORÉS
Atikokan West, Ontario, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
AU33, Québec, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
Adanac, Québec, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
Burin, Terre-Neuve, Canada(1)	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
Cadillac, Québec, Canada(1)	Pas de travaux - projet abandonné	0	0
Casault, Québec, Canada	Pas de travaux - a fait l'objet d'une option récemment	0	0
Courville, Québec, Canada	Étude géophysique, compilation	0	0
East Amphi, Québec, Canada	Forages	83	20 667
Malartic CHL, Québec, Canada	Forages	33	6 450
Dunn, Québec, Canada(1)	Pas de travaux - projet abandonné	0	0
Famatina, La Rioja, Argentine	Pas de travaux - a fait l'objet d'une option récemment	0	0
Red Lake, Ontario, Canada	Pas de travaux - a fait l'objet d'une option récemment	0	0
West Hammond, Ontario, Canada(2)	Échantillonnage, forage	1	685
Mountjoy, Ontario, Canada(1)	Pas de travaux - projet abandonné	0	0
Goldboro, Nouvelle-Écosse, Canada(1)	Forages	10	2 375
Duparquet, Québec, Canada(1)	Pas de travaux - projet abandonné	0	0

1) La Société a abandonné ce projet en 2011.
2) La Société a abandonné ce projet au début de 2012.

3.5 Facteurs de risque

En 2011, la Société est devenue une société productrice qui exerce ses activités dans un secteur d'activité tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société de maintenir une production rentable. Tout placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et exposé à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-après et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La manifestation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-après ou d'autres risques pourrait causer de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et l'investisseur pourrait perdre une partie appréciable de son placement.

L'exposé qui suit présente un certain nombre de risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Société. Dans le cadre d'exploitation de la Société, il existe d'autres risques actuels et futurs qui ne sont pas mentionnés ci-dessous.

Risques financiers

La Société étant devenue une société productrice en 2011, elle n'a qu'un récent historique de rentabilité. La Société poursuit sa croissance par des projets d'acquisition et de développement de l'exploration. Si des fonds additionnels sont requis, les sources de financement dont la Société pourra disposer, en plus des flux de trésorerie, seront l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que ces modes de financement lui seront accessibles. De plus, même si de tels financements étaient obtenus, rien ne garantit qu'ils pourront l'être à des conditions favorables à la Société, ou qu'ils pourront lui fournir des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et à sa situation financière.

De plus, le défaut de respecter des engagements financiers aux termes de contrats d'emprunt actuels ou futurs ou d'effectuer les remboursements prévus de capital sur sa dette ou de verser des intérêts sur celle-ci, entraînerait probablement un cas de défaut aux termes des contrats d'emprunt et permettrait aux prêteurs de devancer l'échéance de la dette aux termes de ces contrats, ce qui pourrait avoir une incidence sur la situation financière de la Société.

Cours des produits de base

Les cours des métaux précieux, tels que les cours de l'or, fluctuent grandement et sont touchés par divers facteurs indépendants de la volonté de la Société, notamment : la vente ou l'achat de métaux par diverses banques centrales et institutions financières, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur du dollar américain et la conjoncture politique et économique nationale ou mondiale. Pour la Société, la baisse du cours de l'or peut avoir une incidence défavorable sur ses activités de mise en valeur et d'extraction minière, sur le cours de ses actions ordinaires, sur ses résultats financiers, sur ses plans de durée de vie de mine et sur la viabilité de ses projets miniers. Même si la Société estime que les paramètres fondamentaux de l'offre et de la demande resteront solides à l'avenir et que les intervenants de divers secteurs continueront à soutenir le cours de l'or malgré des incertitudes à l'égard de l'économie mondiale, rien ne garantit que le cours de l'or ne diminuera pas sensiblement.

Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires

À l'heure actuelle, la Société exerce ses principales activités au Canada et y a installé ses bureaux et les coûts liés aux activités de la Société sont principalement libellés en dollars canadiens. Toutefois, les

produits d'exploitation que la Société tire de la vente d'or et d'argent sont libellés en dollars américains et certains coûts liés aux activités de la Société au Canada sont toutefois libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Toute dépréciation du dollar canadien par rapport à ces monnaies étrangères pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société. De plus, le dollar américain est exposé à des variations de son cours face au dollar canadien. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société n'a pas eu recours à des opérations de couverture pour limiter les effets des variations du change.

Risque lié aux conditions sectorielles

Afin de poursuivre sa croissance, la Société doit acquérir et aménager des projets d'exploration et de mise en valeur et renouveler les réserves de la mine Canadian Malartic. L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales sont des activités extrêmement concurrentielles qui comportent un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'entreprises qui peuvent disposer de ressources techniques et financières supérieures aux siennes. De nombreux risques existent que même une évaluation prudente fondée sur l'expérience et la connaissance pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des campagnes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minerai importante et qui plus est, le minerai découvert pourrait ne pas être d'une quantité ou d'une teneur suffisante pour en rentabiliser l'extraction. La rentabilité de l'exploitation d'un gisement découvert dépend de plusieurs facteurs comme les infrastructures, le prix des marchandises, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, l'état du marché financier, les risques de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation publique concernant notamment les prix, les impôts, les redevances, l'aménagement du territoire, la participation du gouvernement au projet minier, les droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement de minerai important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur un bien d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales

Les estimations des réserves et des ressources minérales sont fondées sur des hypothèses telles que les prix des métaux et des renseignements sur les forages. Des variations importantes et prolongées des prix des métaux peuvent avoir une incidence sur le taux de récupération des réserves et des ressources. Les évaluations des ressources minérales peuvent aussi être touchées par des écarts dans les conditions géologiques d'une propriété attribuable à des données géologiques erronées. Par conséquent, les estimations de réserves de ressources minérales ne devraient être considérées que comme des estimations qui ne garantissent pas la réalisation des tonnages, des teneurs et des taux de récupération prévus.

Risque de retard de projet

L'aménagement de projets avancés tels que le projet Hammond Reef comporte des risques importants. Le projet pourrait subir des retards attribuables à des circonstances indépendantes de la volonté de la Société. Au nombre des autres risques figurent notamment des retards dans l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers et de surface, des autorisations et des permis environnementaux et de construction ainsi que des difficultés imprévues et rencontrées au cours du développement, y compris des conflits de travail.

Risque opérationnel

Dans le cadre de ses activités minières, il se peut que la Société soit confrontée à divers risques opérationnels qui peuvent avoir une incidence sur la production et le rendement financier de la mine. Ces risques incluent la disponibilité de la main-d'œuvre, des arrêts de travail, des pannes mécaniques, des

incidents environnementaux, la disponibilité des pièces et des fournitures, la dilution, l'inondation, la disponibilité d'eau de traitement, des pannes de courant et le vol.

Risques liés aux relations communautaires

Le principal actif de la Société, la mine Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. L'exploitation à ciel ouvert du gisement exige non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais aussi le déplacement d'une partie de la route 117, les permis requis n'ayant pas encore été obtenus. Même si la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, rien ne garantit qu'elle pourra maintenir ce contrat social durant la production commerciale du gisement.

La propriété Hammond Reef est située dans le territoire traditionnel de collectivités autochtones de la région. La mise en valeur de cette propriété exige la collaboration et le soutien de ces collectivités. Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Ford Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société à son projet aurifère avancé de Hammond Reef. Cette entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par les membres des collectivités signataires. Même si le processus de ratification a été couronné de succès le 26 septembre 2011, rien ne garantit que la Société pourra maintenir le contrat social requis pour la mise en valeur du projet. La Société a aussi entrepris la négociation d'un protocole d'entente avec les collectivités Métis de la région afin de financer une étude des connaissances traditionnelles et d'assurer une consultation convenable.

Les relations avec divers intervenants de la collectivité peuvent aussi avoir une incidence sur les autres actifs de la Société. Même si la Société maintient un processus de consultation avec divers intervenants et établit le cadre de l'élaboration d'un partenariat fondé sur la transparence et le respect, des répercussions imprévues de ces relations communautaires peuvent encore avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre en valeur ses actifs miniers.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société exigent le respect des lois applicables ou de processus d'examen ainsi que l'obtention de permis d'utilisation du territoire ainsi que tous les autres permis et des autorisations similaires visant des activités minières globales futures et sont assujetties aux contraintes prévues dans ces lois. La Société estime qu'elle se conforme à tous égards importants aux lois existantes. Toutefois, il se peut que l'évolution de la réglementation gouvernementale ait une incidence défavorable sur la Société.

En particulier, de nombreux projets d'exploration de la Société sont situés au Québec et pourraient être touchés par la révision en cours de la *Loi sur les mines* du Québec. Si elles étaient adoptées, les modifications proposées soustrairaient, entre autres risques, certaines zones visées par les schémas d'aménagement et de développement municipaux, tels que le périmètre urbain et les zones de villégiatures, au jalonnement de claims, à la désignation sur des cartes, à l'exploration minière et aux activités minières. Même si la Société continue de s'assurer que ses projets d'exploration obtiennent le soutien des autorités municipales concernées, il se peut que l'aménagement du territoire futur et que des décisions en matière d'aménagement, selon les modifications proposées, touchent ses projets d'exploration.

De plus, il se peut que l'actuel débat politique et social sur la distribution de la richesse minière au Québec et ailleurs entraîne une augmentation des redevances et des impôts miniers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités commerciales et minières de la Société.

Risques environnementaux

Toutes les phases de l'activité de la Société sont assujetties à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres ainsi que de normes du travail. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides, liquides et dangereux. Sur certains territoires, les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, vers une augmentation des amendes en cas d'infraction, davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et vers un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne permet de croire que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'auront pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. Les parties exerçant des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

En 2011, la Société a reçu 21 avis de non-conformité attribuables principalement à des niveaux de bruit excessifs et à des vibrations provoquées par des sautages. Même si la Société a diligemment mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'incidence sur la communauté de Malartic et qu'elle poursuit ses efforts pour effectuer le suivi et améliorer sa conformité environnementale, elle pourrait se faire imposer des amendes administratives ou des pénalités relativement à ses activités minières.

Risque lié aux assurances

Même si la Société souscrit des assurances sectorielles standards pour se protéger contre certains risques, l'assurance souscrite par la Société ne couvre pas tous les risques liés à ses activités. De plus, l'assurance contre des risques tels que la pollution de l'environnement ou d'autres risques découlant de la production n'est généralement pas offerte à la Société ni aux autres sociétés du secteur minier à des conditions acceptables. La Société pourrait aussi engager sa responsabilité au titre de la pollution ou d'autres risques contre lesquels il se peut qu'elle ne soit pas assurée ou qu'elle choisisse de ne pas s'assurer en raison des primes élevées. Les pertes résultant de tels sinistres pourraient faire en sorte que la Société doive engager des frais importants, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres des biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux organismes de réglementation locaux, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne pourra pas faire l'objet d'une contestation. Un tiers pourrait posséder des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société, sans que celle-ci le sache.

Risques liés aux conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent aussi faire partie du conseil d'administration ou de la direction d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer du temps à gérer leurs intérêts dans d'autres entreprises. Comme ils peuvent en outre siéger au conseil d'administration d'autres entreprises actives dans l'exploration minérale et la mise en valeur de minéraux, il y a des risques de conflits d'intérêts à plusieurs égards.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction avec la Société, ces administrateurs et dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les actes posés, ou se déclarer en conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts.

Risque lié aux ressources humaines

La Société dépend de sa capacité à recruter, fidéliser et former des travailleurs et des cadres très qualifiés et expérimentés. La perte de ces employés pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et son exploitation. À cet égard, la Société offre une rémunération et des avantages concurrentiels et met aussi en œuvre des séances de formation régulières pour améliorer les compétences générales et spécifiques de ses travailleurs. Dans le cadre de sa planification de la relève, la Société a aussi identifié un nombre limité d'employés à fort potentiel dont le perfectionnement vise à en faire des cadres à court terme ou à moyen terme.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation découle de ce que toute atteinte à l'image publique de la Société peut influer sur sa capacité d'acquérir des projets miniers ou de fidéliser ou recruter des employés clés. La réputation de la Société peut aussi être entachée dans de nombreuses situations comme lors de cyber-attaques et de crises médiatiques. Avant d'acquérir un projet donné, la Société atténue le risque lié à la réputation en effectuant un contrôle diligent qui inclut un examen du projet minier, du pays, de la portée du projet ainsi que des lois et de la culture de l'endroit. Une fois prise la décision de participer à un projet minier, la Société continue à évaluer et à atténuer le risque lié à la réputation au moyen d'examens réguliers par le conseil d'administration et ses comités.

4. DIVIDENDES

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur les actions qu'elle a émises depuis sa constitution. La politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins en liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. Les contrats d'emprunt conclus par la Société limitent sa capacité de verser des dividendes.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion et, à la liquidation ou la dissolution de la Société, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, les actifs nets de la Société, après le paiement des dettes et des autres passifs, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant un rang supérieur ou égal à celui des porteurs d'actions ordinaires pour ce qui est des dividendes ou de la liquidation. Au 15 mars 2012, la structure de capital de la Société se composait comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation : 385 986 084.

Bons de souscription en circulation : 12 500 000.

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice ($)
Septembre 2014	7 000 000	10,75
Décembre 2015	5 500 000	19,25
	12 500 000	

Options en circulation : 14 661 841, dont 98 942 options de remplacement (« **OR** ») liées à l'acquisition de Brett.

Date d'expiration	Nombre d'options	Prix d'exercice ($)
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 065 500	5,46
Mai 2013	41 000	4,18
Septembre 2013	1 742 433	2,20
Novembre 2013	10 000	1,97
Mars 2014	17 000	5,61
Avril 2014	100 000	5,20
Mai 2014	50 000	5,88
Juin 2014	300 000	6,72
Juin 2014 (OR)	17 001	2,06
Novembre 2014	2 412 799	7,80
Janvier 2015 (OR)	81 941	6,59
Février 2015	88 667	8,70
Mai 2015	30 000	10,56
Juin 2015	146 000	11,87
Juillet 2015	4 721 700	11,12
Novembre 2015	100 000	14,08
Décembre 2015	40 000	14,98
Février 2016	125 000	13,69
Mai 2012	205 000	12,98
Août 2016	2 063 800	13,75
Septembre 2016	125 000	14,55
Novembre 2016	95 000	12,14

Date d'expiration	Nombre d'options	Prix d'exercice ($)
Janvier 2017	39 000	11,43
Février 2017	45 000	12,09
	14 661 841	

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le 15 novembre 2007, Osisko a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse TSX. Les actions de la Société se négocient également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Depuis le 23 mars 2009, la Société est incluse dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que dans l'indice aurifère mondial S&P/TSX et l'indice miner mondial S&P/TSX.

6.1 Cours et volume des opérations

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires au cours du dernier exercice, terminé le 31 décembre 2011.

Mois	Haut ($)	Bas ($)	Volume
Janvier	14,71	12,07	42 166 900
Février	14,45	13,13	54 390 900
Mars	14,69	12,54	57 983 600
Avril	14,04	12,30	63 250 600
Mai	14,46	12,61	42 878 100
Juin	15,02	13,71	40 964 300
Juillet	15,86	14,00	48 043 400
Août	14,74	12,50	25 605 100
Septembre	15,10	12,74	48 043 400
Octobre	13,55	10,87	67 663 700
Novembre	13,31	10,32	42 340 100
Décembre	11,75	9,18	34 668 000

6.2 Placements antérieurs

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société n'a effectué aucun placement antérieur.

7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

7.1 Nom, poste et actions ordinaires/UAD/UAR détenues

Les tableaux suivants présentent les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société,

leur occupation principale au cours des cinq derniers exercices, les actions ordinaires qu'ils détiennent ainsi que, le cas échéant, les unités d'actions différées (« **UAD** ») et les unités d'actions avec restrictions (« **UAR** ») qu'ils détenaient au 23 mars 2012.

Chacun des administrateurs a été élu pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société, à l'exception de M. Gary Sugar, qui a été nommé en mars 2012.

Administrateurs

BRADLEY, Victor H.[1)2)] Âge : 75 Monte Carlo, Monaco Administrateur depuis : novembre 2006	**ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** M. Bradley est comptable agréé. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc. et il en a été chef de la direction, administrateur, président du conseil et administrateur principal. Il est administrateur de Rio Verde Minerals Development Corp. (auparavant dénommée EM Resources Inc.) depuis juillet 2011 et administrateur de Nevada Copper Corp. depuis février 2012. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières, y compris AIM Resources Limited (aujourd'hui Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillian Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc., Nortec Minerals Corp.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
100 000	11 000	111 000

CÔTÉ, Marcel[2)] Âge : 69 Québec, Canada Administrateur depuis : juin 2010	**ADMINISTRATEUR** M. Côté est associé principal et cofondateur de Secor Inc., société d'expertise-conseil établie à Montréal. Il est administrateur d'Intact Corporation Financière et d'Empire Company Limited. M. Côté siège au conseil de la Fondation communautaire du Grand Montréal, de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la Compagnie de danse Marie Chouinard. Il a déjà été président du conseil d'Engenuity Technologies Inc. et administrateur d'Alphinat Inc., d'Imagine Canada, de NeuroScience, de Nurun Inc., de Sobeys Inc. et de la Fondation du YMCA.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
110 000	11 000	121 000

LEAVENWORTH BAKALI, Staph[2)3)]
Âge : 50
Londres, Royaume-Uni
Administrateur depuis : mars 2006

ADMINISTRATEUR

M. Leavenworth Bakali, ancien membre du conseil de supervision d'Intercell AG, a été nommé directeur des services commerciaux du conseil de gestion d'Intercell en 2010. Actuellement, il est administrateur du conseil de supervision de LeapFrog Investments. M. Leavenworth Bakali a été président et chef de la direction de Genocea Biosciences de février 2009 à septembre 2010. De 2004 à 2006, il a été chef de l'exploitation d'ID Biomedical.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
100 000	11 000	111 000

MACKINNON, William A.[1)]
Âge : 65
Ontario, Canada
Administrateur depuis : juin 2010

ADMINISTRATEUR

M. MacKinnon est l'ancien chef de la direction de KPMG Canada, d'avril 1999 au 31 décembre 2008. M. MacKinnon siège actuellement au conseil de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et Pioneer Petroleum (société fermée de vente au détail d'essence). Il est aussi administrateur de plusieurs organismes à but non lucratif. M. MacKinnon est président du conseil de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et il en a été le vice-président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital et administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
11 000	11 000	22 000

ROOSEN, Sean
Âge : 48
Québec, Canada
Administrateur depuis : septembre 2003

ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Roosen est président du conseil de supervision d'EurAsia Holding A.G. ainsi que d'EurAsia Resource Holdings A.G. M. Roosen siège actuellement au conseil d'Astur Gold Corporation, de Bowmore Exploration Ltd., de Condor Petroleum Inc., de Dalradian Resources Inc. et de Rio Novo gold Inc., qui sont des sociétés minières ouvertes.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
876 014	90 900	966 914

STORM, Norman[3)]
Âge : 53
Jurmala, Lettonie
Administrateur depuis : octobre 2003

ADMINISTRATEUR

M. Storm est chef de la direction d'EurAsia Holding AG et d'EurAsia Resource Holdings A.G., ainsi qu'administrateur de la Corporation minière Osisko et administrateur délégué de RV Resource Value Holding PLC. M. Storm a été administrateur de Condor Petroleum Inc. avant qu'elle ne devienne une société ouverte.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
681 500	11 000	692 500

SUGAR, Gary A.[1)]
Âge : 63
Ontario, Canada
Administrateur depuis : mars 2012

ADMINISTRATEUR

M. Sugar a récemment pris sa retraite de son poste de directeur général, Services bancaires d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. M. Sugar siège au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC depuis novembre 2011 et de Romarco Minerals Inc. depuis Mars 2012.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
10 000	11 000	21 000

VÉZINA, Serge[3)4)]
Âge : 69
Québec, Canada
Administrateur depuis : septembre 2007

ADMINISTRATEUR

M. Vézina est ingénieur et il est consultant minier depuis juin 2006. De mars 1988 à juin 2006, il a été vice-président, Génie industriel et environnement, de Cambior Inc. M. Vézina est aussi administrateur de Stornoway Diamond Corp. depuis mars 2009. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'American Society for Mining, Metallurgy and Exploration, ancien président du conseil de l'Association minière du Québec, ancien président du conseil de COREM et membre de nombreux comités consultatifs et organismes professionnels au Canada et au sein de l'industrie minière québécoise.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
50 000	11 000	61 000

WARES, Robert [4)] Âge : 54 Québec, Canada Administrateur depuis août 1998	**ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR, EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES** M. Wares est fondateur d'Osisko et il en a été le président et chef de la direction d'août 1998 à mars 2006 et vice-président directeur et chef de l'exploitation de mars 2006 au 25 février 2011. M. Wares est actuellement administrateur d'Augusta Resource Corporation, de Bowmore Exploration Ltd. et de Wildcat Silver Corporation.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
1 309 000	51 800	1 360 800

1) Membres du comité d'audit.
2) Membres du comité des ressources humaines.
3) Membres du comité de gouvernance et des mises en candidature.
4) Membres du comité d'environnement, de santé et de sécurité.

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société.

Membres de la haute direction

BURZYNSKI, John Ontario, Canada Dirigeant depuis : juin 2003	**VICE-PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT CORPORATIF** M. Burzynski a été consultant en chef de la Géologie et vice-président, Exploration pour Osisko de juin 2003 à mars 2006 et il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. M. Burzynski est actuellement administrateur de Condor Petroleum Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
803 200	51 800	855 000

CARTIER, Hélène Québec, Canada Dirigeante depuis : janvier 2012	**VICE-PRÉSIDENTE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE** M[me] Cartier est vice-présidente, Environnement et développement durable d'Osisko depuis janvier 2012. D'octobre 2011 à décembre 2011, elle a été directrice de la conformité environnementale de la Société.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
—	17 700	17 700

CATTALANI, Sergio
Québec, Canada
Dirigeant depuis : avril 2009

VICE-PRÉSIDENT, EXPLORATION MINIÈRE

M. Cattalani est vice-président, Exploration minière d'Osisko depuis avril 2009. Avant de se joindre à Osisko, il a été géologue principal chargé de projets d'exploration et de mise en valeur. En 2008, M. Cattalani a travaillé chez Hecla Limited au sein du Groupe d'élaboration et d'évaluation de projets axés sur l'Argentine, le Pérou et l'Alaska. Auparavant, il a été géologue principal auprès d'Inco et de Vale-Inco au sein de leur Groupe technique et a travaillé à l'évaluation et à la mise en valeur de projets à l'international, axés récemment sur le Brésil (gîtes de cuivre-or-oxydes de fer, latérites nickélifères), en Chine et en Australie (gisements magmatiques de nickel-cuivre), en Turquie, en Indonésie et en Amérique du Nord (sulfures massifs volcanogènes, gîtes épithermaux).

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
4 204	16 400	20 604

COATES, Bryan A.
Québec, Canada
Dirigeant depuis : mai 2007

VICE-PRÉSIDENT, FINANCES ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, M. Coates a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et d'IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates est actuellement administrateur d'U308 Corp. De mai 2007 à mai 2011, il a été administrateur de Semafo Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
105 656	51 800	157 456

LE BEL, André
Québec, Canada
Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE CORPORATIF

M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire Corporatif d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il a été conseiller juridique principal de Cambior Inc. à partir de juillet 1997 puis promu au poste de vice-président, Affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation après son acquisition de Cambior Inc. M. Le Bel est administrateur de Threegold Resources Inc. depuis mai 2011. Il est aussi fondateur et administrateur de RedQuest Capital Corp.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
23 214	17 600	40 814

LESSARD, Luc
Québec, Canada
Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET CHEF DE L'EXPLOITATION

M. Lessard est vice-président principal et chef de l'exploitation d'Osisko. Il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'Osisko d'octobre 2007 au 1er février 2011. De janvier 2000 à novembre 2006, il a été directeur général, Projets et Construction de Cambior Inc. puis, après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
49 324	51 800	101 124

LÉVESQUE, Elif
Québec, Canada
Dirigeante depuis : octobre 2010

VICE-PRÉSIDENTE ET CONTRÔLEUR

Mme Lévesque est vice-présidente et contrôleur d'Osisko depuis mai 2011. Elle a successivement été contrôleur (d'octobre 2010 à mai 2011), directrice des finances (d'octobre 2009 à octobre 2010) et consultante pour Osisko (de décembre 2008 à octobre 2009). Auparavant, elle était directrice des finances de Cambior Inc. où elle a continué d'exercer ses fonctions jusqu'en février 2008 après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
1 473	14 700	16 173

MAILHOT, Robert
Québec, Canada
Dirigeant depuis : mai 2009

VICE-PRÉSIDENT, RESSOURCES HUMAINES

M. Mailhot est vice-président, Ressources humaines d'Osisko depuis mai 2009. Avant de se joindre à Osisko, il a été directeur général des relations industrielles de Télébec-NorthernTel de mai 2002 à avril 2009.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
2 633	16 400	19 033

ROOSEN, Sean
Âge : 48
Québec, Canada
Administrateur depuis : septembre 2003

ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Roosen est président du conseil de surveillance d'EurAsia Holding A.G. ainsi que d'EurAsia Resource Holdings A.G. M. Roosen siège actuellement au conseil d'Astur Gold Corporation, de Bowmore Exploration Ltd., de Condor Petroleum Inc., de Dalradian Resources Inc. et de Rio Novo gold Inc., qui sont des sociétés minières ouvertes.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
876 014	90 900	966 914

WARES, Robert [4)] Âge : 54 Québec, Canada Administrateur depuis août 1998	**ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR, EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES** M. Wares est le fondateur d'Osisko et il en a été le président et chef de la direction d'août 1998 à mars 2006 et vice-président directeur et chef de l'exploitation de mars 2006 au 25 février 2011. M. Wares est actuellement administrateur d'Augusta Resource Corporation, de Bowmore Exploration Ltd. et de Wildcat Silver Corporation.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
1 309 000	51 800	1 360 800

Au 23 mars 2012, les administrateurs et dirigeants détenaient directement et indirectement 4 033 618 actions ordinaires, représentant 1,04 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société.

7.2 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'était, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui, (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, à l'exception de M. Robert Wares qui était administrateur de Wildcat Silver Corporation lorsqu'elle a reçu un avis de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique relatif à la délivrance d'une interdiction d'opérations applicable à la direction le 30 octobre 2007 au sujet du dépôt tardif de ses états financiers consolidés audités annuels pour l'exercice terminé le 30 juin 2007. Cette ordonnance d'interdiction d'opérations applicable à la direction a été révoquée le 8 janvier 2008.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs dudit administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le

contrôle de la Société n'a fait l'objet d'une pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu d'entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni fait l'objet d'une autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

7.3 Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de la direction d'autres sociétés du secteur primaire ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts lors de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige important.

9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

10. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société est Compagnie Trust CIBC Mellon, au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2A6. Toutefois, Canadian Stock Transfer Company Inc. agit comme agent administratif pour Compagnie Trust CIBC Mellon.

11. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de la convention suivante, la Société n'a conclu aucun contrat important, sauf ceux conclus dans le cours normal des affaires :

- la convention datée du 9 août 2011 conclue avec Caterpillar Financial pour augmenter de 56,3 millions de dollars US la facilité de crédit-bail de matériel. Cette facilité servira à acquérir un parc de matériel minier mobile supplémentaire pour aménager la mine Canadian Malartic et le gisement aurifère de Barnat.

12. INTÉRÊTS DES EXPERTS

12.1 Nom des experts

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés ou décrits conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice :

Richard Gowans, ing. MICON International Limited 390, Bay Street, bureau 900 Toronto (Ontario) Canada	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800 Montréal (Québec) Canada
David Runnels, ing. BBA Inc. 630, boulevard René-Levesque Ouest, bureau 2500 Montréal (Québec) Canada	Louis-Pierre Gignac, ing. G Services Miniers Inc. 8250, rue Racine Brossard (Québec) Canada
B. Terrence Hennessey, géologue MICON International Limited 390, Bay Street, bureau 900 Toronto (Ontario) Canada	André-Martin Bouchard. ing. Genivar Société en commandite 1600, boulevard René-Levesque Ouest, 16^{e} étage Montréal (Québec) Canada
Elzéar Belzile, ing. Belzile Solutions Inc. 399, Montée du Sourire, Rouyn-Noranda (Québec) Canada	Michel R. Julien, ing. Golder Associés Limitée 9200, boulevard de l'Acadie Montréal (Québec) Canada

David W. Rennie, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
1130, West Pender Street, Suite 388
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada

Richard J. Lambert, P.E.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada M5J 2H7

Holger Krutzelmann, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada M5J 2H7

Damir Cukor, géologue
SGS Canada Inc.
50 – 665 West Kent Avenue North
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Michel Dagbert, ing.
SGS Canada Inc. – Geostat
10, boulevard de la Seigneurie Est
Bureau 203
Blainville (Québec) Canada

12.2 Intérêts des experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic et le rapport Canadian Malartic mis à jour. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour sont indépendants de la Société et d'Osisko au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. L'intérêt de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport Canadian Malartic mis à jour ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, géologue, vice-président directeur, Exploration et mise en valeur des ressources, et administrateur de la Société, Luc Lessard, ing., vice-président principal et chef de l'exploitation de la Société, Louis-Pierre Gignac, ing., G Services miniers Inc., ou Paul Johnson, ing., directeur général des Services techniques de la Société, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. Les intérêts de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspondent à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef sont inclus dans la présente Notice Annuelle et sont tirés du rapport sur Hammond Reef et le deuxième rapport sur Hammond Reef. Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc., Belzile Solutions et G Services miniers et chacun des auteurs du rapport sur Hammond Reef et du deuxième rapport sur Hammond Reef sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Hammond Reef. La participation de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef qui sont survenus depuis le deuxième rapport sur Hammond Reef ont été rédigés sous la supervision de M. Sergio Cattalani, géologue, vice-président, Exploration minière de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. En date du 15 mars 2011. La participation de M. Cattalani dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux auditeurs du *Code de déontologie des comptables agréés* de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

13.1 Comité d'audit

Le but du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, l'audit, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité d'audit est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, l'auditeur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité d'audit figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

Composition du comité d'audit en date du 15 mars 2012

Nom	Indépendant	Possède des compétences financières
Victor H. Bradley	Oui	Oui
William A. Mackinnon (président)	Oui	Oui
Gary A. Sugar	Oui	Oui

Le comité d'audit se compose de trois administrateurs indépendants, tel que l'exige le Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

Formation et expérience pertinente

Les trois membres du comité d'audit tel qu'il était constitué le 31 décembre 2011, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. Victor H. Bradley apporte plus de 45 ans d'expérience dans le secteur minier international. Actuellement, il est président du conseil d'Osisko. Il a commencé sa carrière en tant que comptable agréé à des postes tels que chef de la direction financière de nombreuses sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc. et en a été le chef de la direction, administrateur, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley est aussi administrateur de Rio Verde Minerals Development Corp. (auparavant dénommée EM Resources Inc.) depuis juillet 2011. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières, y compris AIM Resources Limited (aujourd'hui Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillian Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Minerals Corp. Formé en Angleterre, M. Bradley a commencé sa carrière professionnelle en tant que membre de l'Institut des comptables agréés du Québec en 1960.

M. William A. MacKinnon a été chef de la direction de KPMG Canada, grand cabinet d'expertise comptable, d'avril 1999 au 31 décembre 2008. Il est entré au service de KPMG Canada en 1971, exerçant des fonctions à responsabilité croissante pendant 37 ans, y compris membre du conseil d'administration

de KPMG Canada, de KPMG International et de KPMG Americas. M. MacKinnon siège actuellement au conseil d'administration de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pionner Petroleum (société fermée de vente au détail d'essence). M. MacKinnon est aussi membre du conseil de plusieurs organismes à but non lucratif. M. MacKinnon est président de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et il en a été le vice-président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital et administrateur de The Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009. Il a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba en 1967 et est devenu comptable agréé en 1971 et il a obtenu son titre de FCA de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 1994.

M. Gary A. Sugar a récemment pris sa retraite de son poste de directeur général, Services bancaires d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. M. Sugar s'est spécialisé dans le secteur minier, particulièrement dans le financement par capitaux propres et par emprunt, les fusions et les acquisitions et les autres services conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC depuis novembre 2011 et de Romarco Minerals Inc. depuis mars 2012. Avant de se joindre à RBC Marchés des Capitaux, il a travaillé dix ans dans l'industrie minière comme géologue, analyste et consultant. M. Sugar a obtenu un baccalauréat en sciences géologiques de l'Université de Toronto en 1971 et une maîtrise en administration des affaires de la même université en 1973.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Les honoraires facturés à la Société par son auditeur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

	Exercice 2011 ($)	**Exercice 2010 ($)**
Honoraires d'audit	237 313	167 600
Honoraires pour services liés à l'audit	157 312	265 500
Honoraires pour services fiscaux	50 067	115 357
Autres honoraires	87 662	—
Total	**532 354**	**548 457**

Les services correspondant aux honoraires pour services liés à l'audit constituent des services de certification ou d'autres services habituellement exécutés par l'auditeur indépendant, y compris l'examen trimestriel des rapports financiers, les approbations par les auditeurs externes et des conseils généraux sur des normes comptables, y compris le passage aux IFRS.

Les autres honoraires sont liés à des conseils en matière de structure fiscale et de contrôle interne.

13.2 Information additionnelle

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés audités, les notes annexes et le rapport de l'auditeur de la Société s'y rapportant, de même que le rapport de gestion de la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur sont consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de participation dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle.

Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, étant entendu que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

ANNEXE « A »

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

I. OBJECTIFS DU COMITÉ D'AUDIT

Les objectifs du Comité d'audit sont d'assister le Conseil d'administration (le « Conseil ») dans le cadre :

1. de la supervision des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures d'audit interne de la Société;

2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Société et de leur audit indépendant;

3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des auditeurs externes;

4. de l'évaluation de l'indépendance des auditeurs externes;

5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Société; et

6. de la conformité de la Société en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le Comité d'audit a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Société est chargée de veiller à la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Société. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assurent la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les auditeurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter un audit adéquat des états financiers annuels de la Société et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du Comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des auditeurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en audit, y compris en ce qui concerne l'indépendance des auditeurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du Comité d'audit ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou toute autre forme de procédure de révision, d'audit ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des auditeurs; et chaque membre du Comité d'audit est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Société, desquelles celui ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au Comité d'audit par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au Conseil), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que d'audit fournis à la Société par les auditeurs.

Les auditeurs externes doivent rendre des comptes au Conseil et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires. Le Conseil, avec l'aide du Comité d'audit, a le pouvoir et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les auditeurs externes.

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires de la Société, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Société (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

II. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, au sens des lois applicables ainsi que des règles et lignes directrices des bourses. Le Conseil nomme ces administrateurs indépendants. Il revient au Conseil de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du Comité d'audit.

Les membres du Comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société), et au moins un membre du Comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le Conseil à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

III. RÉUNIONS, STRUCTURE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels audités et des états financiers trimestriels, ainsi que de tout autre sujet s'y rapportant. Le Comité d'audit peut exiger que tout dirigeant ou employé de la Société, de même que les conseillers et les auditeurs externes, assistent à une réunion du Comité d'audit ou rencontrent tout membre ou conseiller du Comité d'audit.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis par les dispositions du Règlement Général de la Société se rapportant au déroulement des réunions et aux délibérations du Conseil dans la mesure où elles sont applicables et non incompatibles avec les dispositions de la présente charte et les autres dispositions adoptées par le Conseil concernant la composition et l'organisation du Comité.

IV. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le Comité d'audit a un accès non restreint aux renseignements et a les responsabilités et pouvoirs suivants :

1. relativement aux auditeurs externes :

    (i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des auditeurs externes et de recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes pour approbation

par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des auditeurs externes;

(ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux auditeurs externes pour leurs services d'audit;

(iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non-liés à l'audit pouvant être rendus par les auditeurs externes de la Société à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas d'incidences sur l'indépendance de l'auditeur; le Comité d'audit peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au Comité;

(iv) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les auditeurs externes sont tenus de s'assurer que cette déclaration est exacte et complète), de discuter avec les auditeurs externes de tout lien ou service divulgué dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes de la Société, ainsi que de recommander au Conseil de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les auditeurs externes sont indépendants;

(v) d'aviser les auditeurs externes qu'ils doivent rendre compte au Comité d'audit et au Conseil, en tant que représentants des actionnaires.

2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes :

(i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au Comité d'audit une analyse relative aux pratiques et enjeux importants reliés à la communication d'information financière;

(ii) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences importantes dans le traitement comptable de l'information financière dans le cadre des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les auditeurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les auditeurs externes et la direction, telles des lettres de recommandations ou la liste des questions non résolues; et 4) tout autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le Comité d'audit;

(iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au Comité d'audit par les auditeurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :

- les lacunes soulevées suite à l'audit de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes;
- la possibilité de fraude dans l'audit des états financiers;
- la détection d'actes illégaux;

- les responsabilités des auditeurs externes selon les normes d'audit généralement reconnues;
- les principales méthodes comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de l'audit;
- la responsabilité des auditeurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers audités ;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussions avec la direction avant le recours aux services des auditeurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de l'audit;
- l'avis des auditeurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise; et
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les auditeurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour :

- discuter de l'étendue de l'audit annuel;
- discuter des états financiers audités, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des rapports financiers intermédiaires non audités, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Société qui sont utilisés aux fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de tout audit ou rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les auditeurs externes, concernant les rapports financiers de la Société;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les auditeurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les auditeurs externes comptent soumettre au Conseil et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et d'audit de la Société, proposés ou envisagés par les auditeurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;
- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités de réglementation ou les organismes gouvernementaux, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers ou des politiques comptables de la Société;
- réviser, évaluer et superviser le programme de gestion des risques de la Société, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
  - l'évaluation des risques;
  - l'évaluation quantitative du risque couru;
  - les mesures de réduction des risques; et
  - la divulgation de risques; et

- réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de perfectionnement et de relève;

(v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Société;

(vi) de discuter, avec le Vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif de la Société, de toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers et les politiques de conformité de la Société, y compris des avis importants transmis aux organismes gouvernementaux, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces organismes; et

(vii) d'effectuer une révision de la procédure d'attestation des états financiers de la Société selon le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable et d'en discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société.

3. relativement aux rapports et aux recommandations :

(i) de préparer et de réviser tout rapport et tout autre information devant être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Société;

(ii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil, l'approbation des rapports financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités de la Société, ainsi que des rapports de gestion et communiqués de presse qui y sont reliés;

(iii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Société conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Société;

(iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Société, extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;

(v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute modification au Conseil;

(vi) de passer en revue et de réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent suivant les besoins, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil, et superviser la conformité à ce Code;

(vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au Conseil, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le Comité d'audit pourrait juger nécessaires ou à propos; et

4. de réviser, d'aborder avec la direction et d'approuver toutes les transactions entre apparentées;

5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, aux contrôles internes et à l'audit, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit, conformément aux lois et aux règlements applicables;

6. d'établir des politiques d'embauche concernant les partenaires, les employés, les partenaires antérieurs ainsi que les employés antérieurs des auditeurs externes actuels et, selon les circonstances, des auditeurs externes antérieurs de la Société.

V. RESSOURCES ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour assumer toutes responsabilités, y compris le pouvoir de retenir les services d'auditeurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des audits ou des révisions particulières, et de retenir les services d'avocats spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

Adoptée le 20 février 2008
Dernière révision le 21 février 2012

NOTICE ANNUELLE

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

28 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE **1**

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ **4**

NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION 4

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ **6**

2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES ET PERSPECTIVES POUR 2013 6
2.2 ACQUISITIONS SIGNIFICATIVES 14

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ **15**

3.1 APERÇU GÉNÉRAL 15
3.2 PRODUCTION D'OR EN 2012 17
3.2.1 Extraction *17*
3.2.2 Production *18*
3.2.3 Commercialisation et distribution de l'or *19*
3.2.4 Conditions de concurrence *20*
3.3 PROPRIÉTÉS MINIÈRES 21
3.3.1 Mine Canadian Malartic *21*
Avis de renseignements techniques 21
Description et emplacement de la propriété 21
Titres miniers 22
Droits et obligations associés aux titres miniers 22
Ententes et charges 23
Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures 23
Autorisations et permis environnementaux 24
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique 25
Accès 25
Climat 25
Ressources locales 26
Infrastructures 26
Géographie physique 26
Historique 26
Détenteurs précédents et détenteur actuel 26
Historique d'exploration 28
Historique de forage 29
Historique de production 30
Contextes géologiques 31
Minéralisation 32
Canadian Malartic 32
Barnat Sud 32
Forage 33
Base de données 33
Forage réalisé depuis le rapport de mise à jour de Canadian Malartic 33
Carottes et tubage 33
Arpentage des collets de forage 33
Levés de fond de trou 34
Approche et méthodologie d'échantillonnage 34
Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession 34
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité 35
Laboratoires d'analyse 35
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse 36
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ 37
Estimations de ressources et de réserves minérales 37

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101 40
Opérations minières 41
Plan annuel de production minière 41
Traitement du minerai 41
Développement 42
Développement des activités minières 42
Relations communautaires 42
Environnement 43
Santé et sécurité 43
3.3.2 Projet Hammond Reef 44
Avis de renseignements techniques 44
Description et emplacement de la propriété 44
Titres miniers 44
Droits et obligations associés aux titres miniers 45
Droits de surface 45
Description de la propriété et charges 46
Responsabilités environnementales 48
Autorisations et permis environnementaux 48
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique 49
Accès 49
Climat 49
Ressources locales 49
Infrastructures 50
Géographie physique 50
Historique 50
Détenteurs précédents et détenteur actuel 50
Historique d'exploration et de forage 51
Historique de production 53
Contextes géologiques 53
Minéralisation 53
Forage 55
Base de données 55
Forage complété en 2012 55
Carottes et tubage 56
Arpentage des collets de forage 56
Levés de fond de trou 57
Approche et méthodologie d'échantillonnage 57
Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession 57
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité 58
Laboratoires d'analyse 58
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse 58
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ 59
Estimations de ressources minérales 60
Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101 63
Développement 63
Exploration 63
Aménagement du projet et études 64
Environnement 64
Relations communautaires 64
Santé et sécurité 65
3.3.3 Projet Upper Beaver 65
Avis de renseignements techniques 65
Description et emplacement de la propriété 65
Titres miniers 65
Droits et obligations associés aux titres miniers 66
Droits de surface 66
Ententes et charges 67
Responsabilités environnementales 67

Autorisations et permis environnementaux ... 68
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique ... 69
Accès ... 69
Climat ... 69
Ressources locales ... 69
Infrastructures ... 69
Géographie physique ... 70
Historique ... 70
Détenteurs précédents et détenteur actuel ... 70
Historique d'exploration et de forage ... 70
Contextes géologiques ... 72
Minéralisation ... 72
Forage ... 73
Base de données ... 73
Forage réalisé en 2012 ... 73
Carottes et tubage ... 74
Arpentage des collets de forage ... 74
Levés de fond de trou ... 74
Approche et méthodologie d'échantillonnage ... 74
Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession ... 75
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité ... 75
Laboratoires d'analyse ... 75
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse ... 76
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ ... 76
Estimations de ressources minérales ... 77
Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101 ... 78
Développement ... 79
Exploration ... 79
Environnement ... 79
Relations communautaires ... 79
Santé et sécurité ... 79
3.4 EXPLORATION – AUTRES PROJETS ... 80
Nouvelles transactions ... 80
Travaux d'exploration ... 81
3.5 FACTEURS DE RISQUE ... 81
Risques financiers ... *82*
Cours des produits de base ... *82*
Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires ... *82*
Risque lié aux conditions sectorielles ... *83*
Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales ... *83*
Risque de retard de projet ... *83*
Risque opérationnel ... *83*
Risques liés aux relations communautaires ... *84*
Risque lié à la réglementation gouvernementale ... *84*
Risques environnementaux ... *85*
Risque lié aux assurances ... *85*
Risques géopolitiques et liés à la sécurité ... *85*
Risque lié au caractère incertain des titres de propriété ... *86*
Risques liés aux conflits d'intérêts ... *86*
Risque lié aux ressources humaines ... *86*
Risque lié à la réputation ... *86*
4. DIVIDENDES ... 87
5. STRUCTURE DU CAPITAL ... 87
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES ... 88

6.1 COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS 89
6.2 PLACEMENTS ANTÉRIEURS 89

7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 89

7.1 NOM, POSTE ET ACTIONS ORDINAIRES/UAD/UAR DÉTENUES 89
7.2 INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS 99
7.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS 100

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI 100

9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES 101

10. AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 101

11. CONTRATS IMPORTANTS 101

12. INTÉRÊTS DES EXPERTS 101

12.1 NOM DES EXPERTS 101
12.2 INTÉRÊTS DES EXPERTS 103

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 104

13.1 COMITÉ D'AUDIT 104
Composition du comité d'audit en date du 15 mars 2013 104
Formation et expérience pertinente 104
Honoraires pour les services de l'auditeur externe 105
13.2 INFORMATION ADDITIONNELLE 105

Notes Explicatives

1. Dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, (la « **Notice Annuelle** »), « **Osisko** » et la « **Société** » réfèrent à Corporation Minière Osisko, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2012 à moins d'indication contraire.

2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et par le Rapport de gestion portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site Web SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site Web de la Société (www.osisko.com).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les prix futurs de l'or et de l'argent, le calendrier et l'importance de la production future estimative, les coûts de production, les fluctuations des monnaies, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, les besoins en capitaux futurs, les résultats des forages et l'estimation des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent ainsi que des produits pétroliers;
- l'incidence des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- l'accessibilité à des sources de financement pour les projets de mise en valeur futurs de la Société;
- l'estimation par la Société de ses coûts de production, de sa production anticipée et de sa productivité;
- les prix de l'énergie;

- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour la mise en valeur du projet de la Société;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de l'estimation des ressources par la Société (notamment à l'égard du volume, de la teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'exploitation et le prix sur lesquelles cette estimation repose;
- les modifications devant être apportées aux règlements et aux politiques des gouvernements, notamment aux avantages fiscaux et aux taux d'imposition;
- les risques environnementaux, incluant une augmentation des contraintes imposées par la réglementation;
- la capacité de dévier l'autoroute 117 du Québec afin de permettre l'exploitation minière du gisement de Barnat Sud à Malartic;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et les collectivités et groupes autochtones liés à ses activités d'exploration et d'extraction minières;
- l'obtention en temps opportun des précisions et modifications exigées de ses permis d'exploitation de la mine Canadian Malartic, aux termes des pourparlers en cours avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune et des Parcs (le « **MDDEFP** »).

Les facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats réels de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Pour des facteurs de risque additionnels décrits plus en détail, voir la rubrique « **3.5 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également le lecteur en garde en lui conseillant de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente Notice Annuelle sont visés expressément pas cette mise en garde.

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **AQ/CQ** », abréviation d'assurance qualité/contrôle de qualité;

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **BM** » désigne un bail minier;

« **CDC** » désigne un claim désigné sur une carte;

« **CL** » désigne un claim jalonné;

« **CM** » désigne une concession minière;

« **cm** », abréviation de centimètre;

« **dépenses en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **diamètre BQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 36,5 mm;

« **diamètre NQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 60,0 mm;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de la mise en valeur du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de gramme par tonne;

« **gisement** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou de mise en valeur; un gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« ha », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalant à 10 000 mètres carrés;

« **kg** », abréviation de kilogramme;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **kt** » désigne des kilotonnes;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **mm** », abréviation de millimètre;

« **once** » ou « **oz** » s'entend d'une once troy, une unité de mesure équivalant à 31,1035 g quand il est question d'or ou d'argent;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l' information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 51-102** » s'entend du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux communs, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croûte terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir

d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d'une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d'affinage;

« **t** », ou « **tonne** », s'entend d'une tonne métrique équivalant à 1 000 kg;

« **tonne courte** », s'entend d'une unité de mesure équivalant à 2000 livres (907,18474 kg); et

« **tpj** », abréviation de tonnes par jour.

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Nom, Adresse et Constitution

Osisko a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres (le « fractionnement d'actions »). Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko ».

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Son actif phare est la mine aurifère Canadian Malartic, située dans le district minier de l'Abitibi (la « **propriété Canadian Malartic** » ou la « **mine Canadian Malartic** »). Avec des réserves minérales prouvées et probables de 10,1 millions d'onces d'or, la propriété Canadian Malartic est actuellement l'une des plus grandes réserves aurifères en production au Canada (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). En 2012, la mine Canadian Malartic a produit 388 478 onces d'or et 230 273 onces d'argent (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2012** »).

La Société est propriétaire du projet Hammond Reef dans le nord de l'Ontario qui en est à un stade avancé de mise en valeur (la « **propriété Hammond Reef** » ou le « **projet Hammond Reef** ») et qui est le principal actif d'Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (« **OHRG** »), filiale en propriété exclusive de la Société. Le total des ressources mesurées et indiquées dans la fosse de la propriété Hammond Reef est de 5,31 millions d'once d'or ayant une teneur moyenne non diluée de 0,72 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). OHRG réalise actuellement une étude de faisabilité pour ce projet.

La Société effectue aussi des travaux de prospection sur un certain nombre de propriétés, y compris le projet Upper Beaver dans le nord-est de l'Ontario (la « **propriété Upper Beaver** » ou le « **projet Upper Beaver** »), qui faisait partie de l'acquisition par la Société de Queenston Mining Inc. (« **QMI** ») le 28 décembre 2012 (se reporter à la rubrique « **2.2 Acquisitions significatives** »). QMI est la filiale en propriété exclusive de la Société et a changé de dénomination sociale pour adopter celle d'Osisko Mining Ltd. (« **OML** ») le 16 janvier 2013. En fonction du scénario minier souterrain, les ressources minières indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et à 0,71 million d'onces d'or à une teneur de coupure de 2,0 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

L'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont ainsi concentrés principalement sur sa mine Canadian Malartic, qu'elle détient à 100 % et ses propriétés Hammond Reef et Upper Beaver (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Le tableau qui suit illustre les participations de la Société dans d'importantes propriétés minières :

ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ ET DES PROPRIÉTÉS[1]
en date du 31 décembre 2012

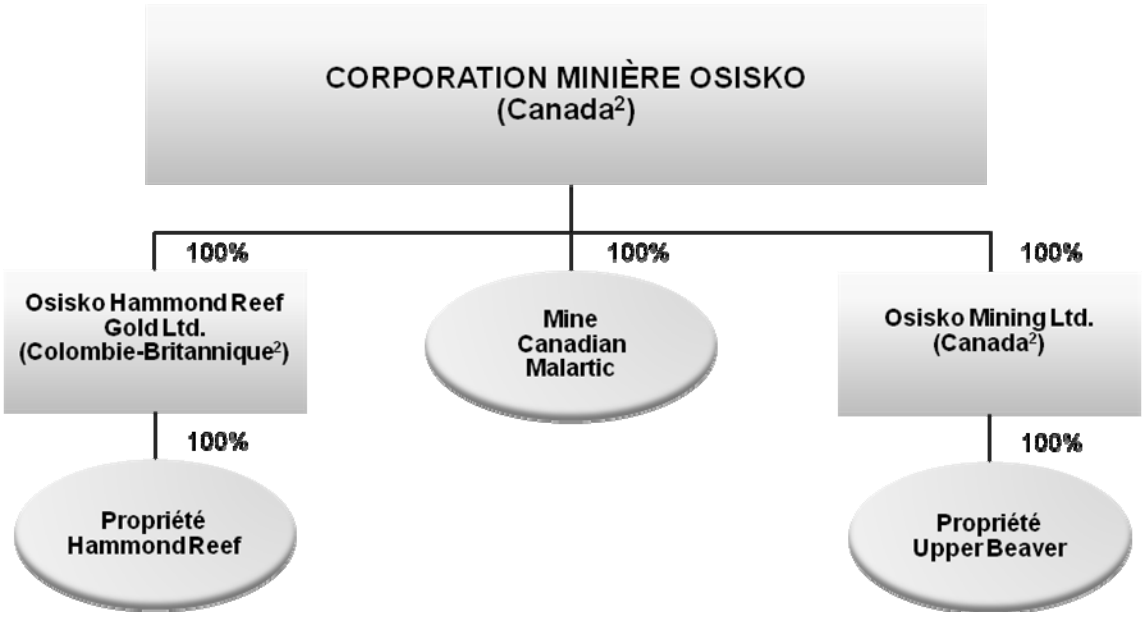

[1] Ce tableau n'inclut pas toutes les filiales de la Société ni tous les membres du même groupe que celle-ci.
[2] Territoire de constitution.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, case postale 211, Montréal (Québec) H3B 2S2.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

En 2012, la Société a fait des progrès considérables vers l'atteinte de sa capacité de débit nominale de 55 000 tonnes par jour à sa mine Canadian Malartic, malgré les défis opérationnels survenus au cours d'une période prolongée de rodage de la production. La Société a intensifié ses activités dans le cadre de la phase de faisabilité de son projet avancé Hammond Reef et, vers la fin décembre, a finalisé l'acquisition de QMI (désormais OML), une société canadienne d'exploration minière et de mise en valeur qui se concentre principalement sur ses actifs dans le camp aurifère historique de Kirkland Lake.

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2013

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
GOUVERNANCE ET EXPANSION DE LA SOCIÉTÉ			
- Adoption d'un régime de droits des actionnaires (le « **RDA** »)	17 mai 2010	Le 17 mai 2010, le conseil d'administration de la Société a adopté un RDA qui a été ratifié par 94,1 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 30 juin 2010. Le RDA vise à donner au conseil d'administration et aux actionnaires suffisamment de temps pour examiner convenablement toute offre publique d'achat visant la Société et à permettre la présentation d'offres concurrentes et de propositions de rechange.	
- Acquisition de Brett Resources Inc. (« **Brett** ») (aujourd'hui OHRG)	19 août 2010 (après la circulaire contenant l'offre et la note d'information datée du 13 avril 2010)	Le 19 mai 2010, Osisko a acquis environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les autres actions au moyen d'un plan d'arrangement. À court terme, cette opération permet à Osisko de se diversifier en devenant un producteur aurifère en croissance, notamment grâce à la propriété Hammond Reef. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Modification des règlements administratifs de la Société pour augmenter le quorum aux assemblées des actionnaires	25 février 2011	Le 25 février 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution visant à modifier ses règlements administratifs afin de prévoir que deux (2) personnes présentes à l'assemblée ou représentées par procuration, détenant ou représentant par procuration vingt-cinq pour cent (25 %) des actions comportant droit de vote constituent le quorum à une assemblée des actionnaires, à moins que la loi ou les statuts ou tout autre règlement ne prévoient qu'un nombre différent d'actionnaires doivent être présents ou qu'un nombre différent d'actions doivent être représentées. Cette résolution a été ratifiée par 99,9 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 12 mai 2011.	

Événement	Date	Précisions Historique sur trois exercices
- Adoption d'une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs	3 avril 2011	Le 3 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs dans le cadre d'élections non contestées, dont on peut consulter une copie sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com. Aux termes de cette politique, si un candidat au poste d'administrateur n'obtient pas le vote affirmatif d'au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée des actionnaires, cet administrateur devra présenter sans délai sa démission au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil.
- Adoption d'un régime d'unités d'actions différées (le « **régime d'UAD** ») et d'un régime d'unités d'actions avec restrictions (le « **régime d'UAR** »)	11 août 2011	Le 11 août 2011, la Société a adopté le régime d'UAD et le régime d'UAR afin d'améliorer, sans aucune dilution pour les actionnaires d'Osisko, la capacité de la Société à recruter et à fidéliser des personnes compétentes pour agir à titre de membres du conseil d'administration ou de dirigeants et cadres de la Société et afin de favoriser l'harmonisation des intérêts de ces personnes et de ceux des actionnaires de la Société. Les attributions d'options annuelles aux administrateurs ont été remplacées par des attributions d'unités d'actions différées.
- Adoption d'un règlement de préavis	21 décembre 2012	Le 21 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a adopté une modification à ses règlements administratifs, afin d'y inclure des dispositions exigeant un préavis ayant pour objet d'informer la Société à l'avance des candidatures présentées au conseil d'administration par les actionnaires de la Société, autrement qu'au moyen d'une demande de tenue d'une assemblée des actionnaires ou aux termes d'une proposition des actionnaires faite selon les dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.
- Acquisition de QMI (maintenant OML)	28 décembre 2012 (à la suite d'une offre amicale datée du 12 novembre 2012)	Le 28 décembre 2012, Osisko a complété l'acquisition de l'ensemble des actions ordinaires de QMI en vertu d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal (se reporter à la rubrique « **2.2 Acquisitions significatives** »). Cette opération a procuré à Osisko un portefeuille de propriétés très stratégiques, dont la propriété Upper Beaver, situées dans un autre camp aurifère prolifique canadien. Selon un scénario minier souterrain, les ressources indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et 0,71 million d'onces ayant une teneur de coupure de 2,0 g/t Au. Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
MISE EN VALEUR DE PROPRIÉTÉS MINIÈRES			
- Mise à jour de l'estimation des ressources de la propriété Canadian Malartic	10 février 2010	Cette estimation est fondée sur les ressources combinées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse atteignaient 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 1,13 g/t après dilution, une hausse de 2,69 millions d'onces d'or ou 42,8 % par rapport à l'étude de faisabilité. Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Achèvement du programme de relocalisation	Août 2010	La Société a réussi à s'acquitter de ses obligations en 2010 et a ainsi relocalisé presque 140 habitations dans le nouveau quartier, construit 20 maisons neuves et six immeubles institutionnels neufs pour servir la population de Malartic.	
- Achèvement du programme de construction à la propriété Canadian Malartic	Février 2011	Le programme de construction a été achevé à la fin de février 2011, soit 18 mois après l'obtention du permis de construire. Le projet de construction a pris fin trois mois en avance sur l'échéancier et a été reconnu par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec comme l'un des « Grands projets de l'année ».	
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la propriété Canadian Malartic	28 mars 2011	La Société a racheté des droits de redevances de 1 % auprès de RG Exchangeco Inc. moyennant 1,5 million de dollars US. Cette redevance grevait certains claims inclus dans la propriété Canadian Malartic.	
- Mise à jour des estimations de ressources et de réserves de la mine Canadian Malartic	31 mars 2011	La nouvelle estimation était fondée sur les ressources combinées du gisement Canadien Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse sont passées à 10,71 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,97 g/t, après dilution, en hausse de 1,74 million d'onces d'or ou 19,3 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement de 8,97 millions d'onces (voir le 10 février 2010). Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Coulée du premier lingot d'or à la mine Canadian Malartic	13 avril 2011	Le premier lingot d'or a été coulé le 13 avril 2011, après le premier chargement de minerai dans l'usine à la fin de mars 2011.	

Événement	Date	Précisions Historique sur trois exercices
- Première journée de production commerciale à la mine Canadian Malartic	19 mai 2011	Le 21 juin 2011, la Société a déclaré que la mine Canadian Malartic avait atteint le stade de la production commerciale, l'usine de traitement du minerai aurifère ayant débité en moyenne 33 300 tonnes par jour au cours de la période de 30 jours qui s'est terminée le 17 juin 2011. La première journée de production commerciale a donc été le 19 mai 2011.
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la mine Canadian Malartic	12 juillet 2011	Le 12 juillet 2011, la Société a racheté des droits de redevances de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko. Ces droits de redevances grevaient une partie du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat et font partie de droits de redevances sur les métaux bruts de 2 % qui ont été accordés dans le cadre de l'acquisition de certains claims de la propriété Canadian Malartic en mars 2006.
- Mise à jour de l'estimation des ressources minérales présumées de la propriété Hammond Reef	7 novembre 2011	SGS Canada Inc. a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à un seuil de coupure inférieur de 0,30 g/t Au, soit une augmentation de 65 % ou 4,16 millions de nouvelles onces par rapport aux ressources totales publiées auparavant par Brett en 2009. Les ressources présumées de la fosse étaient estimées à 6,86 millions d'onces à une teneur de 0,63 g/t Au après dilution, d'après un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle et à un prix de l'or à 1 200 $ US l'once, un seuil de coupure inférieur de 0,28 g/t Au et un coefficient de recouvrement stériles/minerai de 1,25, ce qui correspondait à une augmentation de 25 %, soit 1,36 million d'onces d'or de plus que l'estimation précédente des ressources de la fosse publiée par Brett en 2009.
- Réalisation d'un nouveau programme de relocalisation dans le cadre de mesures d'atténuation du bruit	22 décembre 2011	En 2011, la Société a reçu 21 avis de non-conformité attribuables principalement à un niveau de bruit excessif et à des vibrations causées par des sautages. La Société a mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'impact sur la communauté de Malartic, dont un nouveau programme de relocalisation qui a élargi la zone tampon entre la fosse et les résidents de Malartic. Ce programme de relocalisation était conforme au décret modifié octroyé le 13 avril 2011 par le gouvernement du Québec pour la propriété Canadian Malartic et au nouveau règlement de zonage adopté par la Ville de Malartic le 12 juillet 2011, lesquels augmentaient collectivement les paramètres de niveau de bruit aux termes desquels la mine peut exercer ses activités.

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Modifications au circuit de broyage à la mine Canadian Malartic	Mars, juin et décembre 2012	La Société a finalisé l'ajout de deux nouveaux concasseurs coniques en mars et en août 2012 et, en décembre 2012, elle a finalisé l'installation d'un deuxième concasseur à galets. Ces modifications constituent une étape importante vers la réalisation de la phase de rodage de la production de la mine Canadian Malartic.	
- Incendie à l'usine de traitement de la mine Canadian Malartic	9 mai 2012	Les activités à la mine Canadian Malartic ont été touchées par un incendie qui est survenu le 9 mai 2012 dans la zone de cyclone numéro quatre et qui a nécessité la fermeture de l'usine pendant six jours. Cette fermeture a été suivie de quatre jours de production réduite et l'usine a pleinement repris ses activités le 19 mai 2012.	
- Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Hammond Reef	28 janvier 2013	Les ressources minérales mesurées et indiquées globales à la propriété Hammond Reef s'élèvent actuellement à 5,43 millions onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 g/t Au et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,75 million onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au (en fonction d'une teneur de coupure de 0.50 g/t Au). Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Nouveaux paramètres d'exploitation pour la mine Canadian Malartic	13 février 2013	Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau décret autorisant la Société à augmenter l'accès à la zone nord de la mine Canadian Malartic et à améliorer le cadre d'exécution de ses activités de sautage. Ce décret a réglé la plupart des questions d'interprétation avec le MDDEFP concernant les activités de sautage. Ces questions d'interprétation se trouvaient à la source de 14 des 37 avis de non-conformité que la Société a reçus en 2012 et principalement à l'origine des fouilles menées par le MDDEFP à la mine Canadian Malartic pendant le deuxième semestre de 2012.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Canadian Malartic	19 février 2013	Les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse (en ayant recours à un cours de l'or à 1 475 $ US) s'élèvent actuellement à 10,1 M d'onces à une teneur d'or après dilution de 1,01 g/t Au, à la suite d'une production globale de 588 615 onces d'or depuis le début des activités en 2011. Les ressources minérales mesurées et indiquées globales supérieures à une teneur de coupure de 0,31 (Barnat Sud) à 0,34 g/t Au (Canadian Malartic et ses satellites) s'élèvent à 11,70 M onces d'or, et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,20 M onces d'or. Les ressources minérales globales *in situ* comprennent les réserves minérales mais excluent la production. Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
- Report de la date de prélèvement de la deuxième tranche de la convention de facilité de crédit de 2009 conclue avec CPPIB Credit Investments Inc. (« **CPPIB** ») du 31 mars 2010 au 31 décembre 2011	30 mars 2010	Ce report est accordé en contrepartie de l'acceptation par Osisko de ne pas procéder à un remboursement anticipé volontaire avant octobre 2012.	
- Produit de l'exercice de bons de souscription accordé au Fonds de solidarité FTQ	25 mai 2010	1 100 000 bons de souscription ont été exercés contre une contrepartie en espèces de 8 206 000 $.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Octobre 2010 et novembre 2010	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 982 827 actions accréditives au prix de 17,50 $ l'action contre un produit brut de 17 199 000 $.	

Événement	Date	Précisions Historique sur trois exercices
- Prélèvement de la seconde tranche de la convention conclue avec CPPIB (75 millions de dollars)	31 décembre 2010	Osisko a émis en faveur de CPPIB 5,5 millions de bons de souscription qui sont exerçables au plus tard le 31 décembre 2015. Chaque bon de souscription confère à CPPIB le droit d'acheter une action d'Osisko au prix de 19,25 $, ce qui correspond à une prime de 30 % par rapport au cours moyen pondéré sur 15 jours en fonction du volume avant l'émission. Osisko peut devancer l'exercice des bons de souscription si ses actions se négocient à au moins 28,88 $ pour une période de 15 jours.
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Mai 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 934 915 actions accréditives au prix de 17,50 $ l'action contre un produit brut de 16 361 000 $.
- Augmentation du contrat de location-financement de Caterpillar	9 août 2011	La Société a conclu avec Caterpillar Financial Services Corporation un contrat pour augmenter de 56,3 millions de dollars US sa facilité de crédit-bail de matériel. Cette facilité servira à acquérir un parc de matériel minier mobile supplémentaire pour aménager la mine Canadian Malartic et le gisement aurifère de Barnat.
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Septembre 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 889 053 actions accréditives au prix de 18 $ l'action contre un produit brut de 16 003 000 $.
- Modification de la convention de facilité de crédit intervenue avec CPPIB	29 juin 2012	La Société a finalisé une modification et une mise à jour de son contrat de prêt avec CPPIB afin de (a) retarder d'une année le premier remboursement de capital (le premier paiement étant reporté au troisième trimestre de 2013); (b) mettre à la disposition de la Société à concurrence de 100 000 000 $ aux termes d'un prêt à terme à prélèvement retardé au taux de 7,5 % assorti d'une échéance du 31 décembre 2013; et (c) modifier les bons de souscription en circulation initialement émis au moment où les prêts ont été tirés (les prix d'exercice des bons de souscription émis en septembre 2009 et en mars 2010 sont réduits de 10,75 $ et 19,25 $ respectivement à 10,00 $).

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT			
- Entente définitive avec le Ministère des ressources naturelles (« **MRN** ») prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic	16 mars 2010	L'entente prévoit l'utilisation des résidus de la future mine Canadian Malartic, lesquels seront acheminés par des canalisations sous la forme d'une boue épaissie pour recouvrir et ainsi restaurer le bassin des résidus d'East Malartic. À la réception du rapport d'un consultant indépendant confirmant l'efficacité de la couverture minérale, Osisko prendra à sa charge le bassin des résidus et sa restauration dans les règles de l'art, conformément aux lois et règlements, le MRN conservant la responsabilité des activités minières antérieures (c'est-à-dire avant l'arrivée d'Osisko).	
- Signature de l'entente de partage des ressources à Hammond Reef avec huit Premières nations de la région	10 décembre 2010	Cette entente prévoit l'engagement des parties signataires de créer plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes. Osisko s'engage également à offrir des possibilités d'emploi et de formation aux membres des communautés participantes. Les communautés s'engagent à créer des fiducies qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, et qui recevront des actions d'Osisko lorsque certaines étapes d'exploration et de mise en valeur auront été franchies. Cette entente est entrée en vigueur au moment de sa ratification par les membres des communautés signataires.	
- Dépôt de la première tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic	12 octobre 2011	Le 12 octobre 2011, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 22,1 millions de dollars pour couvrir le coût intégral estimatif futur de la restauration du site de la mine Canadian Malartic qui totalise 46,4 millions de dollars. Le solde de ces garanties sera remis en deux paiements subséquents devant être effectués en 2012 et en 2013.	
- Signature d'un protocole d'entente entre OHRG et la Nation métisse de l'Ontario (« **NMO** »)	6 mars 2012	Le protocole d'entente prévoit le mode de consultation des collectivités locales de Métis concernant la mise en valeur du projet Hammond Reef et il engage les parties à collaborer en vue d'aborder les répercussions éventuelles du projet sur les droits, les intérêts et le mode de vie des Métis.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Dépôt de la deuxième tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic	3 octobre 2012	Le 3 octobre 2012, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 12,7 millions de dollars. La Société a l'intention de déposer une somme supplémentaire de 11,6 millions de dollars en 2013, complétant ainsi son engagement de déposer au cours des premières années de son exploitation la totalité des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration environnementale de sa mine Canadian Malartic.	

Perspectives pour 2013

À la suite des modifications et de la mise en service du circuit de préconcassage et du deuxième concasseur à galets, il est prévu que le débit d'usinage devrait se stabiliser en 2013. La production aurifère est estimée à 485 000 à 510 000 onces par an. En conséquence de l'obtention d'un accès à des matériaux d'une meilleure teneur au cours de la deuxième moitié de l'année, il est prévu que la production aurifère soit plus élevée au cours du deuxième semestre. Les coûts en espèces sont estimés à un montant se situant entre 780 $ et 825 $ l'once, soit une réduction de 9 % à 14 % des coûts par rapport à 2012.

À la suite de l'acquisition de QMI, la Société a pris en charge la direction du programme d'exploration avancé d'Upper Beaver. Elle se concentre également sur l'intégration du groupe d'exploration de QMI au sein d'Osisko. Pour 2013, l'accent sera mis sur la mise en valeur initiale du puits d'exploration de 1 300 mètres, notamment l'ingénierie, la conception et la fabrication du chevalement et des dispositifs de levage, l'excavation initiale de l'orifice et la préparation du fonçage du puits.

La Société a l'intention de publier une étude de faisabilité de la propriété Hammond Reef au cours du premier semestre de l'année. La Société a également l'intention de poursuivre la croissance de son bassin de réserves et ressources par l'entremise de ses projets d'exploration dans le cadre du portefeuille de propriétés existant. Elle recherche aussi de nouvelles opportunités dans les Amériques.

Les dépenses en immobilisations pour 2013 sont estimées à 220 millions de dollars, soit 98,0 millions de dollars pour la mine Canadian Malartic (y compris l'expansion), 70 millions de dollars pour le projet Upper Beaver (suivant l'acquisition de QMI), 42 millions de dollars pour les activités d'exploration sur ses projets dans les Amériques et 10 millions de dollars pour le projet Hammond Reef. La Société a l'intention de consacrer 8 millions de dollars supplémentaires aux activités d'exploration dans les Amériques, montant qui sera porté en charges à l'état des résultats.

2.2 Acquisitions significatives

À la suite d'une entente négociée intervenue avec les actionnaires clés et la direction de QMI, Osisko a annoncé le 12 novembre 2012 qu'elle avait conclu une entente définitive en vue d'acquérir, au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal, l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de QMI à raison de 0,611 action ordinaire d'Osisko pour chaque action ordinaire de QMI. QMI est une société canadienne d'exploration minière et de mise en valeur dont les activités sont centrées sur les propriétés du camp aurifère historique de Kirkland Lake, qui comporte 230 km^2 de terrains d'exploration ainsi que le projet Upper Beaver. En fonction d'un scénario minier souterrain, les ressources indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et 0,71 million d'onces d'or ayant une teneur de coupure de 2.0 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Le 29 novembre 2012, la Société a acquis 7 795 574 actions (9,2 %) de QMI auprès d'Agnico-Eagle Mines Limited moyennant 42,3 millions de dollars.

Le 21 décembre 2012, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial) a approuvé le plan d'arrangement antérieurement annoncé (l' « **arrangement** »). L'arrangement a été approuvé par les actionnaires de QMI à une assemblée extraordinaire des actionnaires de QMI tenue le 20 décembre 2012. Le 28 décembre 2012, l'arrangement a été réalisé et QMI est devenue une filiale à part entière de la Société. En plus de l'acquisition initiale d'actions auprès d'Agnico-Eagle Mines Limited, évaluée à 37 184 000 $ au 28 décembre 2012, la Société a émis 46 638 799 actions ordinaires évaluées à 363 783 000 $. D'autres facteurs, notamment la juste valeur des options d'achat d'actions de remplacement émises ainsi que la juste valeur des bons de souscription d'actions pris en charge, s'élevaient à 16 571 000 $, le total de la valeur de l'opération étant de 417 538 000 $.

Un groupe d'actionnaires représentant 500 000 actions de QMI a exercé son droit à la dissidence dans le cadre de l'opération conformément à la loi applicable sur les sociétés. En l'absence d'une entente avec les actionnaires dissidents, la Cour établira la juste valeur des actions et les actionnaires dissidents recevront un paiement en espèces pour leurs actions. Il n'est pas prévu que le paiement soit important.

Les actions ordinaires de QMI ont été radiées de la cote de la Bourse de Toronto et du OTCQX le 2 janvier 2013 et QMI a modifié sa dénomination pour la remplacer par Osisko Mining Ltd. le 16 janvier 2013.

Le 12 mars 2013, la Société a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise concernant l'acquisition de QMI qui est accessible sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu général

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrées principalement sur ses propriétés Canadian Malartic, Hammond Reef et Upper Beaver, qui lui appartiennent à 100 %.

La Société a atteint le stade de la production commerciale à sa mine phare Canadian Malartic en mai 2011 et elle s'est depuis concentrée sur le rodage de la production en vue d'atteindre la capacité nominale. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société a produit 388 478 onces d'or (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2012** »). La mine Canadian Malartic, qui dispose actuellement de réserves minérales prouvées et probables de 10,1 millions d'onces, est située au Québec, dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or (Québec) (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, OHRG, la Société a poursuivi la mise en valeur de son projet de Hammond Reef qui recèle le potentiel de devenir une mine à ciel ouvert importante. La Société prévoit publier une étude de faisabilité à l'égard du projet Hammond Reef au cours du premier semestre de l'année. Le projet Hammond Reef est situé dans la région du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay et à environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, en Ontario (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Depuis l'acquisition de QMI le 28 décembre 2012, la Société a pris en charge la direction du programme d'exploration avancé du projet Upper Beaver. En fonction d'un scénario minier souterrain, les ressources minières indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'établissent respectivement à 1,46 et à 0,71 million onces d'or ayant une teneur de coupure de 2.0 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). La propriété Upper Beaver est située dans le nord-est du canton de Gauthier et dans le nord-ouest du canton de McVittie de la division minière de Larder Lake du nord-est de l'Ontario.

La Société et ses filiales exercent aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés aurifères d'exploration suivantes, qui ne sont pas considérées pour l'instant comme des projets importants :

Propriétés	**Nombre de titres**	**Participation**	**Travaux prévus (pour 2013)**
Atikokan West, Ontario, Canada	20	Option sur 100 %	Indéterminé
AU33, Québec Canada	533	Option sur 51 %[1)]	Étude géophysique, échantillonnage et forages
Casault, Québec, Canada	283	Option sur 50 %[2)]	Étude géophysique et forages
Courville, Québec, Canada	380	Option sur 51 %[1)]	Forages
East Amphi, Québec, Canada	85	100 %	Compilation, forages
Erika, Guerrero, Mexique	2	Option sur 51 %[3)]	Échantillonnage, cartographie géologique
Famatina, La Rioja, Argentina	113	Option sur 70 %	En état de force majeure[4)]
Guerrero, Mexique	16	100 %[5) 6)]	Échantillonnage, forages
Kirland Lake, Ontario, Canada	16	100 %	Échantillonnage, forages
Amalgamated Kirkland	25	100 %	Forages
Lebel (Bidgood)	76	100 %	Forages
Upper Canada	62	100 %	Forages
Autres	1 141	Divers	Étude géophysique, échantillonnage, cartographie, étude géochimique et forages
Malartic CHL, Québec, Canada	10	70 %	Aucuns travaux prévus
Tokop, Nevada, États-Unis	263	Option sur 45 %[1)]	Forages
Excelsior, Nevada, États-Unis	418	Option sur 45 %[1)]	Étude géophysique et échantillonnage
Lone Mtn, Nevada, États-Unis	460	Option sur 45 %[1)]	Étude géophysique et forages
Bartlett, Nevada, États-Unis	95	Option sur 45 %[1)]	Aucuns travaux prévus
Orovada, Nevada, États-Unis	55	Option sur 45 %[1)]	Aucuns travaux prévus
Red Lake, Ontario, Canada	62	Option sur 51 %[2)]	Étude géophysique et forages

[1)] La participation peut être portée à 70 % au moyen d'une option supplémentaire.
[2)] La participation peut être portée à 65 % au moyen d'une option supplémentaire.
[3)] La participation peut être portée à 75 % au moyen d'une option supplémentaire.
[4)] Un addenda au contrat initial a été signé au cours du troisième trimestre de 2012 mettant en suspension l'obligation de la Société d'investir 10,0 millions de dollars dans le projet Famatina jusqu'à ce que son personnel soit en mesure d'accéder au projet et y travailler pendant une période de deux moins sans protestation importante de la part de la collectivité. La Société n'a pas l'intention d'aller de l'avant avec le projet d'exploration à moins que les questions d'ordre social aient été réglées.
[5)] Six (6) titres en sont au stade de la demande et deux (2) autres sont en attente d'enregistrement.
[6)] Les titres miniers ont été acquis par une autre société pour le compte d'Osisko.

Effectif

Au 31 décembre 2012, Osisko et ses filiales en propriété exclusive, OHRG et OML, employaient 812 personnes :

Employeur	Employés
Corporation Minière Osisko	
- Bureaux de Montréal et de Toronto	55
- Mine Canadian Malartic	642
- Exploration	26
Total partiel :	**723**
Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (projet Hammond Reef)	**25**
Osisko Mining Ltd. (projet Upper Beaver)	**64**
Total :	**812**

3.2 Production d'or en 2012

La mine Canadian Malartic est une importante exploitation à ciel ouvert. Après un programme de construction d'une durée de deux ans, ce qui a nécessité un investissement d'environ 1 milliard de dollars, la mine est passée à la production commerciale le 19 mai 2011.

À l'instar d'importants nouveaux projets miniers, la mine Canadian Malartic a fait face à des défis au cours d'une période de rodage de la production prolongée au fur et à mesure qu'elle progresse vers sa capacité nominale de débit de 55 000 tonnes par jour à son usine de traitement.

3.2.1 Extraction

Les activités d'extraction ont continué à progresser tout au long de 2012 avec l'expansion du plancher de la fosse, procurant une plus grande souplesse. Toutefois, les opérations ont été défavorablement touchées par des restrictions d'accès à des zones à haute teneur vers la fin du troisième trimestre et au quatrième trimestre. Un sautage particulier d'environ 940 000 tonnes au-dessus d'anciennes excavations minières a été retardé en attente d'autorisations gouvernementales (le « **sautage particulier** »).

En 2012, environ 56,5 millions de tonnes ont été déplacées (154 000 tonnes/jour) comparativement à 40,4 millions de tonnes (111 000 tonnes/jour) au cours de l'année antérieure.

La production de la mine en 2012 s'établit comme suit :

	Minerai (t)	Stérile (t)	Mort-terrain (t)	Total (t)
T4 2012	3 553 080	7 846 981	627 476	12 027 537
T3 2012	4 852 977	9 215 070	1 408 530	15 476 577
T2 2012	3 234 013	9 545 522	1 739 705	14 519 240
T1 2012	4 037 282	8 457 681	1 954 030	14 448 993
Total 2012	**15 677 352**	**35 065 254**	**5 729 741**	**56 472 347**

La mine Canadian Malartic a également été touchée par des amorces défaillantes (les « **amorces défaillantes** ») utilisés dans le cadre des activités de sautage au cours de la première moitié de l'année. Les amorces défaillantes ont causé une mauvaise fragmentation du minerai et du stérile, ce qui a eu une incidence défavorable sur la productivité du halage ainsi que sur l'usure du matériel. Ce problème a été résolu et des discussions ont été entamées avec le fournisseur en ce qui a trait à une indemnisation.

La mine Canadian Malartic a dû composer avec une faible disponibilité de l'équipement et des délais de livraison des unités de chargement, ce qui a affecté la production. En outre, la Société a dû réduire l'utilisation de sa flotte d'équipement minier afin de respecter les paramètres opérationnels en matière de niveau sonore. Environ 14 840 heures d'équipement (4 % des heures disponibles) ont été perdues en raison de contraintes sonores et météorologiques. Les statistiques trimestrielles quant aux heures perdues s'établissaient ainsi :

	Nombre d'heures	(%)
T1 2012	1 660	1,7
T2 2012	4 510	4,9
T3 2012	5 830	6,8
T4 2012	2 840	3,1

À la suite de discussions avec le gouvernement du Québec, la Société a été avisée à la mi-février 2013 que ses paramètres d'exploitation autorisés avaient été modifiés afin de lui accorder un meilleur accès aux zones à plus forte teneur situées dans le secteur nord du gisement, et que des modifications avaient été apportées à ses paramètres de sautage, ce qui lui accordera une plus grande souplesse sur le plan de l'exploitation (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » sous la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

3.2.2 Production

L'accélération de la cadence de production continue de bien progresser avec le débit de l'usine au quatrième trimestre atteignant une moyenne de 47 535 tonnes par jour d'exploitation (en hausse de 10 % comparativement au troisième trimestre) et une moyenne de 41 072 tonnes par jour pour l'exercice 2012. L'alimentation de l'usine affiche une moyenne pour l'exercice de 0,96 g/t, soit moins que prévu en raison des contraintes d'accès au minerai à teneur plus élevée et au traitement des stocks de minerai, alors que le taux de récupération a continué de dépasser les prévisions de l'étude de faisabilité, atteignant une moyenne de 89,4 %.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société a produit 388 478 onces d'or et 230 273 onces d'argent. Les statistiques de production pour l'exercice 2012 sont les suivantes :

	2012				
	T4	**T3**	**T2**	**T1**	**Total**
Tonnes usinées (t)	4 088 021	3 756 768	3 236 281	2 965 456	14 046 526
Teneur (g/t Au)	0,87	0,97	0,99	1,05	0,96
Récupération Au (%)	88,8	88,7	89,2	91,2	89,4
Onces d'or produites (oz)	101 544	103 753	92 003	91 178	388 478
Onces d'or vendues (oz)	111 104	95 424	95 675	92 400	394 603
Teneur (g/t Ag)	0,78	0,74	0,75	0,77	0,76
Récupération Ag (%)	69,4	60,5	66,1	73,0	67,1
Onces d'argent produites (oz)	71 227	54 011	51 193	53 842	230 273
Onces d'argent vendues (oz)	74 100	49 751	48 880	52 800	225 531

En 2012, la production a atteint 14 046 526 tonnes usinées, ce qui correspond à une moyenne de 38 378 tonnes traitées par jour civil, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'exercice 2011. Un nouveau record de production journalière de 58 476 tonnes a été établi le 4 novembre 2012. Le débit d'usinage continue de progresser vers une capacité nominale stable de 55 000 tonnes par jour.

Les activités à la mine Canadian Malartic ont été affectées par un incendie qui s'est déclaré le 9 mai 2012 dans le secteur numéro quatre des cyclones et qui a forcé l'arrêt de l'usine pendant six jours. L'arrêt forcé a été suivi de quatre jours de production à débit réduit et l'usine a recommencé à fonctionner à plein régime le 19 mai 2012. Le coût total des dommages liés au feu s'élève à environ 8,5 millions de dollars. La perte est couverte par l'assurance, sujette à un déductible de 250 000 $. Jusqu'à présent, la Société a reçu des avances sur le produit de l'assurance de 6,5 millions de dollars.

Les charges décaissées pour 2012 se sont établies à 909 $ par once comparativement à 952 $ par once en 2011. L'amélioration par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le débit de traitement et la production aurifère plus élevés, les gains d'efficience et la réduction des coûts liés aux sous-traitants. La performance au deuxième trimestre de 2012 a été affectée par une mauvaise fragmentation de la roche en raison d'amorces défaillantes dans le cycle de dynamitage. Le rendement a aussi été affecté à la baisse aux troisième et quatrième trimestres de 2012 en raison de délais pour obtenir l'autorisation de procéder au sautage particulier afin d'accéder à des zones à plus haute teneur à l'intérieur du gisement principal. Les charges d'exploitation à la mine Canadian Malartic continuent de subir des pressions inflationnistes qui affectent l'industrie minière mondiale, particulièrement en ce qui concerne l'acier, les réactifs et les coûts de main-d'œuvre.

L'installation et la mise en service des deux concasseurs coniques XL2000 ainsi que du deuxième concasseur à galets ont été complétées en 2012. L'équipe de la mine Canadian Malartic continue de collaborer avec les représentants du fabricant FLSmidth à l'amélioration des paramètres d'exploitation des deux concasseurs et de leur disponibilité opérationnelle. Le nouveau concasseur à galets devrait augmenter la souplesse et améliorer l'efficacité du circuit de broyage.

À la suite des modifications et de la mise en service du circuit de préconcassage et du deuxième concasseur à galets, il est prévu que le débit de traitement se stabilise en 2013. La production de l'or est estimée entre 485 000 à 510 000 onces pour l'exercice. En conséquence de l'obtention de l'accès à des matériaux à teneur plus élevée au cours de la deuxième moitié de l'exercice, il est prévu que la production aurifère soit plus élevée au cours du deuxième semestre de 2013. Le coût décaissé directement est estimé entre 780 $ et 825 $ l'once, soit une réduction de 14 % à 9 % par rapport à 2012.

3.2.3 Commercialisation et distribution de l'or

L'or est un métal qui est négocié sur le marché mondial et dont les cours de référence sont fondés sur la cotation du lingot d'or sur le marché de Londres. L'or a deux principales applications : la fabrication de produits et l'investissement dans des lingots. Dans le secteur de la fabrication, l'or est utilisé à diverses fins, la principale étant la fabrication de bijoux. Parmi les autres applications dans le secteur de la fabrication figurent la frappe de pièces de monnaie, l'électronique, diverses applications industrielles et décoratives, la dentisterie, les médailles et médaillons. Le lingot d'or est détenu essentiellement comme réserve de valeur et protection contre la dévaluation de valeurs mobilières libellées dans des monnaies fiduciaires.

En 2012, l'or a poursuivi sa progression ascendante, son cours s'établissant en moyenne à 1 669 $ US l'once, soit une augmentation de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent. L'or tend à la hausse depuis qu'il a atteint un creux de 271 $ l'once en 2001. L'or s'est négocié entre 1 550 $ US et 1 800 $ US l'once

au cours de l'exercice, soit une fourchette plus étroite qu'au cours d'années précédentes. Le tableau qui suit présente la fourchette des cours de l'or des six dernières années :

($ US l'once)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Haut	841,10	1 011,25	1 212,50	1 421,00	1 895,00	1 792,00
Bas	608,40	712,50	810,00	1 058,00	1 319,00	1 540,00

La Société continue de d'avoir une optique positive du cours de l'or en fonction des facteurs fondamentaux qui ont engendré la tendance haussière, notamment les suivants :

- le niveau élevé de l'endettement des gouvernements;
- la faiblesse de la croissance économique, particulièrement dans les pays non-émergents;
- l'instabilité géopolitique continue, particulièrement au Moyen-Orient;
- la diversification des avoirs en devises des banques centrales;
- la demande d'investissement.

La production minière d'or continue d'être relativement stable malgré la hausse du prix de l'or. Les défis que représentent la découverte de nouveaux gisements, les investissements élevés nécessaires et la difficulté d'obtention des permis nous incitent à croire que la production demeurera stable ou fléchira dans un avenir rapproché.

L'or produit par la mine Canadian Malartic est affiné suivant les normes de livraison établies par la Monnaie royale canadienne à Ottawa. L'or est vendu à diverses banques au prix du marché. La Société estime qu'étant donné qu'il existe d'autres affineurs, la perte des services de l'affineur avec lequel elle traite n'aurait pas d'incidence défavorable importante.

En 2012, le total des ventes de métaux précieux s'est chiffré à 665,4 millions de dollars, ce qui comprenait 394 603 onces d'or et 225 531 onces d'argent, comparativement à des ventes de métaux précieux de 263,4 millions de dollars en 2011 (déduction faite de 29,1 millions de dollars en ventes capitalisées en réduction des coûts de développement puisque ces ventes ont eu lieu avant le début de la production commerciale), ce qui comprenait 155 500 onces d'or (déduction faite de 19 500 onces d'or vendues avant d'atteindre le stade de la production commerciale) et 91 900 onces d'argent. La mine Canadian Malartic a dégagé des revenus de 239,7 millions de dollars en 2012 comparativement à 79,5 millions de dollars en 2011.

La production d'or de la Société n'est absolument pas couverte.

3.2.4 Conditions de concurrence

Le secteur de la prospection et de l'extraction d'or est régi par les lois de la concurrence. La Société rivalise avec de nombreuses sociétés pour la recherche et l'acquisition de propriétés minérales intéressantes recelant des métaux précieux. Pour pouvoir remplacer ou accroître ses réserves et ressources minérales, la Société devra compter non seulement sur sa capacité de mettre en valeur ses propriétés minérales actuelles, mais aussi sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou prometteuses qui lui conviennent pour extraire des métaux précieux ou faire de l'exploration minière.

3.3 Propriétés minières

Les propriétés minières importantes de la Société se trouvent au Canada et comprennent la mine Canadian Malartic, située dans la province de Québec, et les projets Hammond Reef et Upper Beaver, situés dans la province d'Ontario.

3.3.1 Mine Canadian Malartic

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Canadian Malartic sont tirés :

(1) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA Inc. (« **BBA** »), avec la collaboration de MICON International Limited (« **MICON** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar Société en Commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); et

(2) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic mis à jour** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Updated resource and reserve estimates for the Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de mai 2011, préparé par Belzile Solutions et G Mining. MM. Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), et Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic mis à jour peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic mis à jour ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., et géologue en chef de la Société; Luc Lessard, ing., vice-président principale et chef de l'exploitation de la Société; Louis-Pierre Gignac, ing., de G Mining Services Inc.; Paul Johnson, ing., directeur général des services techniques de la Société; et Donald Gervais, géo., directeur des services techniques à la mine Canadian Malartic, qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or, Québec, et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal, Québec. La propriété Canadian Malartic occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

Titres miniers

La propriété Canadian Malartic se compose de 119 titres miniers contigus, soit 108 claims désignés sur carte (CDC), sept (7) claims jalonnés (CL) et une (1) concession minière (CM), ainsi que trois (3) baux miniers (BM) occupant une superficie totale de 5 376,2 ha. En 2009, la Société a aussi obtenu deux baux de surface couvrant 1 856 ha pour son parc à résidus et son usine de traitement. De plus, le 25 novembre 2009, le MRN a octroyé à Osisko un BM d'une superficie totale de 189 ha. Enfin, deux (2) BM, d'une superficie combinée d'environ 12 ha, ont été octroyés par le MRN au cours du deuxième trimestre de 2011 dans le quartier sud de la ville de Malartic qui a fait l'objet du programme de relocalisation. Une demande pour deux (2) autres BM, pour le gîte Barnat Sud et la zone Gouldie, est présentement sous étude par le MRN. De ce fait, neuf (9) CDC ont été suspendus.

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (propriété East Amphi) et à Corporation minière NioGold. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à 9265-9911 Québec inc. et à NSR Resources. La propriété Malartic CHL est détenue par Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée, et la Société y a exercé son option d'acquérir un intérêt de 70 %, ce qui a été confirmé le 7 septembre 2011. Les droits au sud et au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un BM confère à son détenteur le droit d'exploiter et d'extraire des minéraux des terrains compris dans le BM. Un bail minier est octroyé pour une période initiale de 20 ans et peut être renouvelé trois fois, chaque fois pour une période de 10 ans. Le détenteur d'un bail minier devra payer un loyer annuel prescrit par la règlementation minière.

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions. Après la première période de deux ans, les claims peuvent être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans à certaines conditions, notamment que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués. Un claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves à l'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués. Les dates d'expiration pour les différents titres miniers de la propriété Canadian Malartic s'échelonnent entre le 5 juin 2013 et le 16 juin 2031. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic dépassent présentement les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Une CM confère les droits miniers et certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession.

Chacun des deux baux de surface a été octroyé en 2009 pour une période d'un an, renouvelable sur une base annuelle. À compter de 2011, ces baux ont été renouvelés pour une période de cinq ans avec possibilité de renouvellement dans l'avenir, chaque fois pour une période de cinq ans.

Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société de 2004 à 2009. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. D'autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. De tous les titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
CM 226	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.
CL 3941621, CL 3941633 CL 3941634, CL 3941635	Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines McWatters inc. (« **McWatters** ») en contrepartie d'un paiement en espèces.
CL 3950771, CL 3950772	Les titres étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les revenus nets de fonderie (NSR) payable à Barrick, laquelle a été par la suite vendue par Barrick à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 $US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RG Exchangeco Inc.
CL 5144234, CL 5144235	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.
CL 5144236, CL 5144237 CL 5144238, CL 5144239	Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« **Dianor** ») et de Ressources Threegold inc. (« **Threegold** ») (anciennement une filiale de Dianor) en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier. La redevance peut être rachetée en entier par Osisko pour 2 000 000 $.
CDC 72271	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès de Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée dans la propriété, contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc.
CDC 2000854, CDC 2000855	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.
CDC 2000856, CDC 2000857 CDC 2000858, CDC 2000859	Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch, en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims étaient assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le 12 juillet 2011, la Société a racheté un intérêt de redevance de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko.
CDC 2001055	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujetti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEFP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété Canadian Malartic plusieurs parcs de résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y

sont liées relèvent du MRN. Selon l'entente formelle conclue avec le MRN le 16 mars 2010, la responsabilité environnementale liée aux anciennes mines demeurera celle du MRN, tandis que toute nouvelle obligation environnementale découlant de l'exploitation de la mine Canadian Malartic sera sous l'entière responsabilité d'Osisko.

Autorisations et permis environnementaux

Le 4 septembre 2008, la Société a déposé son étude d'impact sur l'environnement auprès du MDDEFP. L'étude d'impact sur l'environnement a été analysée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEFP. Le processus formel des audiences du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (« BAPE ») a débuté le 11 mars 2009, et le 9 juillet 2009, le MDDEFP a rendu public le rapport découlant de l'enquête publique et des audiences. Le rapport concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, incluant (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret (le « **décret 914-2009** ») autorisant la construction de la mine Canadian Malartic.

Au 31 décembre 2010, la mine Canadian Malartic avait reçu tous les permis gouvernementaux requis pour la construction et les activités connexes, à l'exception des autorisations pour l'exploitation de l'usine et de la mine. Le certificat d'autorisation officiel pour l'usine et la mine a été accordé le 31 mars 2011, et à partir de ce moment, la mine Canadian Malartic avait tous les permis requis.

La Société a reçu 13 avis de non-conformité du MDDEFP en 2010. La plupart des avis ont été émis en raison de niveaux de bruit nocturne dépassant les niveaux établis dans le décret 914-2009, lequel définit les paramètres d'exploitation. Les avis pour le bruit ont été établis à partir des données fournies par les appareils de mesure de la Société elle-même, tel qu'exigé dans le décret 914-2009. Les niveaux de bruit plus élevés étaient en partie attribuables à des délais et à la méthode de construction du « mur vert » qui sert de barrière sonore et visuelle pour les opérations minières. Les délais ont été causés par la nécessité d'avoir recours au processus d'expropriation établi par le gouvernement pour le dernier résident, et ce malgré un processus de négociation qui s'est étalé sur plus d'un an avec le propriétaire de la résidence.

Au début de l'année 2011, la Société a mis en place différentes mesures pour réduire l'impact sonore de ses opérations, notamment en modifiant sa flotte d'équipement, en ajoutant des « trousses d'assourdissement du bruit » nouvellement élaborées sur les camions de 240 tonnes de marque Caterpillar, et des mesures de réduction du bruit pour l'équipement de forage. La Société a également accepté de relocaliser 60 familles de plus situées dans un secteur adjacent au « mur vert », élargissant du même coup la zone tampon. De plus, la Société s'est engagée à construire un nouveau parc récréatif dans la zone tampon. Par mesure de précaution et pour établir les niveaux de bruit nocturne ambiants, la Société avait cessé ses activités minières entre 19h et 7h.

À la suite de discussions intervenues entre la Société et le MDDEFP, le Conseil des ministres du Québec a approuvé, le 13 avril 2011, le décret (le « **décret 405-2011** ») modifiant les paramètres d'exploitation du décret 914-2009. Par conséquent, les opérations ont repris à temps plein au cours du deuxième trimestre, y compris pendant la nuit. Le nouveau décret a été accordé en lien avec l'agrandissement de la zone tampon et du nouveau règlement de zonage municipal proposé pour le futur parc récréatif, lequel a été adopté par la ville de Malartic le 12 juillet 2011. Conjointement, le décret 405-2011 et le nouveau règlement de zonage municipal ont permis d'augmenter les niveaux de bruit permis pour les activités minières. Depuis ce temps, la Société et le MDDEFP s'affairent à élaborer un programme de suivi environnemental révisé qui, à terme, permettra d'obtenir une version mise à jour du certificat d'autorisation pour l'usine et le complexe minier.

La période de rodage a démontré le besoin de mesures d'atténuation du bruit supplémentaires. En 2011 et 2012, la Société a reçu respectivement 21 et 37 avis de non-conformité du MDDEFP, la majorité liée au niveau sonore et aux opérations de sautage (dépassement des limites de surpression et de vibration, dépassement des émissions de NOx et dépassement des paramètres de sautage).

Quatorze des 37 avis de non-conformité reçus par la Société en 2012 étaient liés à des problèmes d'interprétation entre la Société et le MDDEFP concernant les opérations de sautage. Ces problèmes d'interprétation sont à l'origine des perquisitions réalisées par le MDDEFP à la mine Canadian Malartic au cours du second semestre de 2012 et expliquent le délai pour procéder au sautage particulier donnant accès aux zones à haute teneur du gisement principal. Le sautage exceptionnel a finalement été autorisé par le gouvernement du Québec le 18 octobre 2012, en vertu du décret (le « **Décret No 964-2012** ») modifiant le décret No 914-2009. Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a approuvé un autre décret (le « **Décret No 98-2013** ») modifiant les paramètres opérationnels du décret No 914-2009 et permettant à la Société un meilleur accès à la partie nord de la mine Canadian Malartic ainsi que l'amélioration du cadre d'exécution de ses opérations de sautage. Le Décret No 98-2013 résout la majorité des problèmes d'interprétation avec le MDDEFP relativement aux opérations de sautage.

La Société poursuit ses efforts afin de minimiser l'impact sonore à sa mine Canadian Malartic en investissant dans des mesures d'atténuation du bruit pour un montant totalisant environ 6,0 millions de dollars en 2012. Les mesures d'atténuation du bruit ont été ou seront mises en place et comprennent les éléments suivants :

- mise en place d'un programme de recherche et de développement sur la réduction du bruit émanant de l'équipement mobile;
- élaboration d'un système de prévision du bruit qui établit des corrélations entre les conditions météorologiques et la dispersion sonore (l'enregistrement des données est commencé et la modélisation requiert au moins 6 mois d'enregistrement de données avant d'établir des corrélations); et
- installation de murs isolants (conteneurs) le long de la rampe et des chemins.

La Société a répondu à toutes les plaintes reçues en mettant en œuvre un processus diligent d'enquête et en fournissant l'information aux plaignants, s'il y a lieu, et au MDDEFP. Bon nombre de ces plaintes provenaient de personnes habitant à côté du mur vert pendant la négociation de la vente de leur maison avec la Société.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété Canadian Malartic. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

Climat

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations

annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

Ressources locales

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en établissements commerciaux et institutionnels, et héberge notamment des garderies, un centre d'éducation aux adultes, un centre culturel, un centre de soins de longue durée, un centre hospitalier, des motels, des restaurants, des fournisseurs de services, et des commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelques 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

Infrastructures

Une main-d'œuvre formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels est disponible directement à Malartic. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 35 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où plusieurs mines sont toujours en exploitation. Il est à noter toutefois que le niveau accru d'activité minière dans la région de l'Abitibi peut occasionner des pénuries temporaires de certaines catégories de personnel minier expérimenté.

Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété Canadian Malartic est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété Canadian Malartic sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété Canadian Malartic chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km^2.

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines

exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'en 1929, moment où les travaux sur le projet ont été suspendus en raison du krach boursier.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a réaménagé l'usine afin de traiter du minerai nickélifère de sa mine Marbridge. Ces opérations se sont terminées en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals Ltd. (« **Lac Minerals** »), qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick Gold Corporation (« **Barrick** ») a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine Canadian Malartic d'origine. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % NSR, payable à Barrick, laquelle a été par la suite vendue par Barrick à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 $US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RG Exchangeco Inc. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRN) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale à part entière Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier mais qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant

de 2 000 000 $. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attitrés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental et des charges associées.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement du Québec et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Historique d'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que les rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRN) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la

Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

Historique de forage

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd., les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 m de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 m de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

Historique de production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg (5 126 462 oz) d'or, principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammouth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par des méthodes souterraines de chantiers en longs trous, et constituait la seule mine d'or souterraine à procéder par abattage en masse au Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux répartis jusqu'à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 million d'onces d'or). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 million d'onces d'or). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz d'argent).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 millions d'onces d'or).

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de roches métasédimentaires du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les roches métasédimentaires du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constituées de grauwackes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent tous des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la faille Raymond. Au sud de la faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des roches métasédimentaires. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement à 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

Minéralisation

Canadian Malartic

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcopyrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des roches sédimentaires clastiques altérées du Groupe de Pontiac (grauwackes turbiditiques, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les roches métasédimentaires se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en un remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

Barnat Sud

La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la faille de Cadillac. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks s'étend selon un axe NO-SE et est encaissée dans des grauwackes silicifiés du Groupe de Pontiac au sud de la faille, et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques au nord de la limite de la zone de faille. Des dykes porphyriques subverticaux présents des deux côtés de la faille, mais plus abondants du côté nord, renferment de la minéralisation disséminée ainsi que des veines de quartz tardives avec de l'or visible localement. La minéralisation encaissée dans les roches sédimentaires silicifiées du côté sud de la faille représente l'extension Sladen (vers l'est) du gisement Canadian Malartic, qui aurait été déplacée et possiblement disloquée le long de la zone de faille. Le modèle préconisé à l'heure actuelle suggère que la minéralisation aurifère dans la zone Barnat Sud pourrait se prolonger vers l'est, le long des murs nord et sud de l'ancienne mine East Malartic.

Forage

Base de données

Trois phases de forage distinctes ont eu lieu sur le projet. Dans la première phase, de 1928 à 1963, la Canadian Malartic a complété un total de 3 838 sondages pour 159 056 m de forage. Ces sondages ont pour la plupart été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. De 1987 à 1990, Lac Minerals-Barrick ont complété 629 sondages pour 69 449 m de forage. Ces sondages ont été forés de la surface et ont permis de définir des ressources près de la surface (essentiellement à moins de 200 m de la surface). Depuis 2005 et jusqu'à la fin du mois de janvier 2011, Osisko a complété 2 750 sondages pour 636 198 m de forage au diamant de calibre NQ. Ces sondages ont permis de définir la minéralisation sur l'ensemble de la zone minéralisée principale.

La base de données utilisée dans le cadre du rapport Canadian Malartic mis à jour comprenait, à la fin du mois de janvier 2011, des données provenant de 7 217 sondages au diamant, ce qui représente un total de 864 703 mètres de carottes. La base de données combinée a été révisée et validée avant d'être finalisée dans un format approprié pour l'estimation des ressources.

Forage réalisé depuis le rapport de mise à jour de Canadian Malartic

En 2011, Osisko a complété un total de 182 sondages pour 35 441 m de forage sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 25 sondages pour 5 572 m sur le gisement Canadian Malartic, 50 sondages pour 10 383 m sur le gîte Barnat Sud et 25 sondages pour 2 961 m sur la zone Gouldie. En 2012, Osisko a réalisé 35 trous de forage totalisant 6 281 m sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 12 trous de forage (2 829 m) sur le gisement Canadian Malartic et 23 trous de forage (3 452 m) sur la zone Barnat Sud.

La Société a aussi réalisé 20 trous de forage, soit 3 213 m de forage, sur la zone Porphyre Ouest et sa propriété adjacente East Amphi.

Carottes et tubage

Les carottes de calibre NQ sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

Arpentage des collets de forage

À quelques exceptions près, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les trous forés sont ensuite arpentés à nouveau à l'aide du GPS différentiel.

Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. L'entrepreneur en forage a ensuite fait l'acquisition d'un instrument Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et les trous de la première série ont tous été revérifiés.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut (à ± 0,3°), l'inclinaison (à ± 0,2°), le champ magnétique total (à ± 50 nT), l'inclinaison magnétique (à ± 0,3°), ainsi que la température du trou (à ± 0,2°C). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte de données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, des géologues conseils indépendants ont prélevés une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire Chemex de Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard sur des fractions de 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Des mesures de densité sont effectuées sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site dans le cadre de la préparation du rapport Canadian Malartic, et par Belzile Solutions lors de visites sur le site pour le rapport Canadian Malartic mis à jour. Les protocoles d'AQ/CQ visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les activités de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu au nouveau bureau d'exploration régionale, voisin du complexe minier de Canadian Malartic. L'enceinte, entourée d'une clôture en grillage entrelacé, est munie d'un système de surveillance par caméras vidéos en circuit fermé. Durant la nuit et les fins de semaine, les gardiens de sécurité de la mine Canadian Malartic vérifient chaque heure l'enceinte. Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des techniciens en géologie et le responsable de la carothèque sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au technicien en géologie responsable du contrôle de la qualité qui pourra ensuite finaliser les journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au responsable de la carothèque.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de/à) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remisées dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site de la propriété Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le responsable de la carothèque prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messager du laboratoire Chemex vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros des barils et des étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

Basé sur ce qui précède, les consultants indépendants de la Société sont d'avis que les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre sur la propriété Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification pour la propriété Canadian Malartic ont été réalisés aux laboratoires Chemex de Val-d'Or (Québec) ou de Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des

échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de Chemex situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires de Chemex ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. Chemex prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire Chemex sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un échantillon stérile, deux étalons internes (générés par le laboratoire) et trois duplicatas, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les duplicatas produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac Minerals ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic d'origine ont été analysés par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en

pennyweight (« dwt »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Au total, 3 109 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Canadian Malartic aux laboratoires Chemex sur les échantillons des campagnes de forage 2006 et 2007, tandis que 400 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Barnat Sud sur des échantillons de la campagne de forage 2008. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

L'exactitude et la contamination potentielle lors des procédures analytiques au laboratoire font l'objet d'un suivi de la part d'Osisko, par le biais de l'introduction d'échantillons stériles et de matériaux de référence certifiés (étalons) parmi les échantillons envoyés pour analyse. Dans le cadre du programme d'assurance de la qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) d'Osisko pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, dix-sept différents matériaux de référence certifiés de Rocklabs ont été utilisés, dont les teneurs varient de 0,583 g Au/t à 8,573 g Au/t. Les matériaux de référence certifiés obtenus en vrac ont été divisés en sacs de 120 g sur le site et différents codes internes leur ont été attribués pour insertion parmi les échantillons expédiés pour analyse. Les échantillons stériles se composent de cailloux de marbre décoratif achetés dans un commerce local en sacs de 30 kg. Un étalon ou un échantillon stérile est analysé par lot de 18 à 20 échantillons. Le protocole de AQ/CQ mis en œuvre pour le programme Barnat Sud comprenait :

1. l'analyse en double de 1 rejet sur 20 pour l'ensemble des échantillons analysés, effectuée automatiquement aux laboratoires d'ALS Chemex (série d'échantillons CD);
2. l'analyse de vérification des pulpes des échantillons cités en 1; et
3. l'insertion au hasard de 1 échantillon de référence ou 1 échantillon stérile par lot de 20 échantillons pour l'ensemble des échantillons analysés.

Le personnel d'Osisko révise les résultats d'analyse des échantillons en double, des échantillons stériles et des matériaux de référence, en recherchant visuellement les écarts significatifs dans les résultats des duplicatas, les valeurs anormalement élevées dans les échantillons stériles, et les déviations importantes des valeurs acceptées pour les étalons, en utilisant les limites de confiance de 95 % fournies par Rocklabs comme guide. Tout résultat anomal fait l'objet d'un suivi auprès du laboratoire et une quantité importante de réanalyses ont été effectuées afin de produire la base de données finale.

De l'avis de Belzile Solutions, les protocoles actuels de AQ/CQ permettant d'assurer la sécurité des échantillons de carottage, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses en laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie. Suite aux recommandations de Belzile Solutions, (i) les résultats des échantillons stériles, des matériaux de référence et des duplicatas font maintenant l'objet d'un suivi par l'entremise de graphiques de contrôle en plus d'un examen visuel, et (ii) les rejets et les pulpes renumérotés sont désormais réacheminés au premier laboratoire d'analyse pour obtenir plus de données de contrôle externes.

Estimations de ressources et de réserves minérales

En décembre 2008, Osisko a déposé sur SEDAR le rapport Canadian Malartic (son étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour le projet). Le rapport Canadian Malartic a été compilé par BBA, avec la collaboration de MICON, G Mining, Genivar, Golder et l'équipe technique d'Osisko. L'étude de faisabilité comprenait un modèle optimisé de fosse aménagée qui a permis d'arriver à une estimation de

réserves minérales prouvées et probables de 6,28 millions d'onces d'or, ce qui représente un taux de conversion de 82 % relativement à l'estimation globale de ressources mesurées et indiquées de 7,7 millions d'onces d'or. Le rapport Canadian Malartic démontrait qu'à lui seul, le gisement principal procurait un rendement solide dans le contexte économique actuel. Le rapport Canadian Malartic est disponible sur le site Internet de la Société au : www.osisko.com et sur le site Internet de SEDAR au : www.sedar.com.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé les ressources minérales globales mesurées et indiquées à 11,20 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, en plus de 0,47 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,34 g/t Au. Cette estimation comprenait les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, ainsi que de nouvelles ressources définies par les travaux de forage en cours à l'intérieur des fosses modélisées lors des estimations précédentes et immédiatement au sud-est des fosses modélisées.

Le 10 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 $US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Basé sur ces estimations, la durée de vie de la mine était allongée de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 tpj et les réserves exploitables par fosse étaient augmentées à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, pour une hausse de 2,69 millions d'onces ou 42,8 pour cent comparativement au rapport Canadian Malartic.

Le 31 mars 2011, Osisko a annoncé une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour son propriété. Cette estimation, calculée selon un prix de l'or à 1 000 $US l'once, inclut les réserves et les ressources estimées avec un prix de 825 $US déjà publiées pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud (voir le communiqué du 10 février 2010) ainsi que de nouvelles ressources définies dans le cadre du programme de forage en cours, notamment dans les zones Extension Barnat et Gouldie. Belzile Solutions et G Mining ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle selon un prix de l'or à 1000 $US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse pour la propriété Canadian Malartic totalisent 10,63 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,08 g/t Au, en plus de 0,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,68 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,32 g/t dans la portion Canadian Malartic de la fosse, et un seuil de coupure établi à 0,30 g/t Au dans la portion Barnat Sud de la fosse. Selon cette estimation, l'or récupérable a augmenté de 1,47 M onces pour atteindre 9,19 M onces (à un taux de récupération de 85,8 %) comparativement à 7,72 M onces (à un taux de récupération de 86,1 %; voir le communiqué du 10 février 2010).

La Société a poursuivi ses efforts pour accroître son inventaire de réserves et de ressources par le biais de campagnes de forage intensives. Les travaux de forage en continu avaient déjà permis d'identifier le gîte Barnat Sud et d'autres gîtes. Le 19 février 2013, Osisko annonçait une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour son propriété Canadian Malartic. Cette nouvelle estimation, calculée selon un prix de l'or à 1475 $US l'once, combine les réserves et les ressources des deux gisements principaux, Canadian Malartic et Barnat Sud, ainsi que celles définies dans les gîtes satellites.

En date du 1er janvier 2013, les réserves en or prouvées et probables dans la fosse s'élèvent maintenant à 10,1 millions d'onces à une teneur moyenne en or après dilution de 1,01 g/t Au, suivant la production de 588 615 onces d'or depuis le début des opérations minières en 2011 :

Estimations de réserves dans la fosse modélisée à 1475 $US l'once (scénario de base) avec des seuils de coupure de 0,31 g/t Au (Barnat) à 0,34 g/t Au (Canadian Malartic et satellites)

	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Au (M oz)
CANADIAN MALARTIC ET BARNAT SUD			
Réserves prouvées	41,8	0,94	1,26
Réserves probables	256,9	1,04	8,60
Réserves prouvées et probables	**298,6**	**1,03**	**9,86**
GOULDIE+JEFFREY*			
Réserves prouvées	3,66	0,78	0,09
Réserves probables	5,41	0,78	0,14
Réserves prouvées et probables	**9,08**	**0,78**	**0,23**
MINERAI ENTREPOSÉ			
Réserves prouvées	3,47	0,51	0,06
Réserves probables	0,00	0,00	0,00
Réserves prouvées et probables	**3,47**	**0,51**	**0,06**
TOTAL			
Réserves prouvées	48,80	0,89	1,40
Réserves probables	261,80	1,04	8,72
Réserves prouvées et probables	**310,60**	**1,01**	**10,12**

*Jeffrey représente la participation de 70 % détenue par Osisko

Pour les besoins de l'estimation des réserves, le tracé de fosse optimisé par logiciel Whittle a été utilisé comme guide pour la conception manuelle de la fosse modélisée, et seules les ressources mesurées et indiquées dans la fosse ont été prises en considération.

En date du 1er janvier 2013, les ressources mesurées et indiquées globales s'élèvent à 11,70 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,05 g/t Au, en plus de 1,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,75 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,31 à 0,34 g/t Au. Les ressources globales comprennent les réserves présentées ci-dessus mais excluent la production antérieure. Les tableaux ci-dessous résument les estimations de ressources pour chaque gîte :

Mise à jour de l'estimation des ressources globales à Canadian Malartic

Gîte	Mesurées			Indiquées			Seuil de coupure (g/t)	Total M&I		
	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)		Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)
CM + Barnat	1,00	40,40	1,30	1,08	280,10	9,72	0,31-0,33	1,07	320,60	11,00
Gouldie	0,85	5,34	0,15	0,82	12,90	0,34	0,33	0,83	18,30	0,49
Jeffrey	-	-	-	0,70	8,41	0,19	0,34	0,70	8,41	0,19
Porphyre Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**0,98**	**45,8**	**1,44**	**1,06**	**301,50**	**10,25**	**0,32**	**1,05**	**347,30**	**11,70**

Gîte	Présumées			Seuil de coupure (g/t)
	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)	
CM + Barnat	0,81	30,5	0,79	0,31-0,33
Gouldie	0,72	4,89	0,11	0,33
Jeffrey	0,90	0,34	0,01	0,34
Porphyre Ouest	0,65	13,9	0,29	0,32
TOTAL	**0,75**	**49,6**	**1,20**	**0,33**

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Ces estimations de réserves sont présentées en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la route 117. La Société continue de travailler en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic au sujet de la déviation d'une route principale pour pouvoir accéder au minerai à haute teneur du gisement Barnat. Le schéma d'aménagement final et l'étude d'impact environnemental devraient être complétés d'ici le quatrième trimestre de 2013 et une demande pour des audiences publiques sera déposée. L'exploitation du gisement Barnat devrait permettre d'alimenter l'usine avec du minerai à plus haute teneur. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour assurer l'appui majoritaire de la communauté au projet de déviation de la route 117, rien ne garantit que la Société réussira à obtenir les permis pour ce projet.

Les forages en cours continuent de définir de nouvelles minéralisations dans des secteurs comme la zone Porphyre Ouest, laquelle n'est pas comprise dans la dernière mise à jour des réserves.

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101

Les rapports et estimations de ressources pertinentes conformes au Règlement 43-101 sur la propriété Canadian Malartic sont les suivants :

- une estimation de réserves de 6,3 millions d'onces d'or conforme au Règlement 43-101 et une étude de faisabilité pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic ont été publiées le 25 novembre 2008 et déposées sur SEDAR;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 2,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (2,0 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Barnat Sud a été publiée le 2 juin 2009 et déposée sur SEDAR;
- une estimation de ressources globales combinées conforme au Règlement 43-101, faisant état de 11,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (9,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et Barnat Sud combiné a été publiée le 14 décembre 2009, et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette dernière estimation de ressources ainsi que sur la mise à jour de l'estimation des réserves présentée ci-dessus ont été déposés sur SEDAR le 23 mars 2010;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,80 millions d'onces d'or (10,71 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et Barnat Sud combiné, y compris les zones Extension Barnat et Gouldie, a été publiée le 31 mars 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources et sur la mise à jour de l'estimation de réserves présentée ci-dessus a été déposé sur SEDAR le 19 mai 2011; et
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,70 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (10,1 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et Barnat Sud combiné, y compris les gîtes satellites, a été publiée le 19 février 2013 et déposée sur SEDAR.

Opérations minières

Plan annuel de production minière

Le 28 avril 2011, la Société a présenté un sommaire de son plan annuel révisé de production minière. G Mining, la firme-conseil indépendante mandatée par la Société, a autorisé la divulgation du plan. Le plan a été basé sur l'estimation de réserves aurifères de 10,71 M onces d'or à 1 000 $US l'once qui avait été publié dans un communiqué daté du 31 mars 2011. Selon le plan révisé, la durée de vie de la mine est estimée à 16 ans.

La Société révise actuellement son plan annuel d'exploitation de la mine afin de tenir compte des problèmes rencontrés lors de la période prolongée de rodage de la mine Canadian Malartic (voir **3.2 Production d'or en 2012**) et de la souplesse opérationnelle obtenue récemment du gouvernement du Québec avec le Décret 98-2013 (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » à la section « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

Comme mentionnée dans le communiqué de presse de la Société du 21 février 2013, la production aurifère est maintenant estimée entre 485 000 et 510 000 onces d'or pour 2013.

Traitement du minerai

L'usine de la mine Canadian Malartic est une usine utilisant un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tpj (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. La conception de

l'usine était basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement, l'utilisation d'une technologie de résidus miniers épaissis a été privilégiée. La disposition des résidus miniers s'effectue présentement sur les anciens parcs à résidus de la mine East Malartic. Une entente définitive a été conclue en 2010 avec le MRN pour l'utilisation de ce parc à résidus. Le matériel déposé dans le parc à résidus est traité au préalable dans une usine de détoxification afin de détruire la majeure partie du cyanure. Toutefois, en raison des niveaux de production et des niveaux d'eau au cours des années 2011 et 2012, la Société a été confrontée à des résidus à haute teneur en eau. Cette situation devrait se résorber à mesure que l'usine traitera du minerai à plus haute teneur, que le débit de traitement augmentera et que la disponibilité de l'usine s'améliorera, et grâce aux efforts continus d'optimisation des opérations. Entretemps, la Société a élaboré une stratégie de suivi et d'optimisation pour la déposition des résidus miniers de façon à assurer la stabilité structurale du parc à résidus et la restauration progressive efficiente tout au long de l'exploitation minière.

Développement

Développement des activités minières

Le 19 mai 2011, la Société a annoncé que la mine Canadian Malartic avait atteint la production commerciale. La construction de l'usine a été complétée au premier trimestre de 2011 et l'usine de traitement est passée des mains de l'équipe de construction à celles de l'équipe des opérations le 18 mars 2011. Le minerai est entré à l'usine à la fin du mois de mars 2011, suite à une période d'essais avec de l'eau et des roches stériles. La première coulée d'or a eu lieu le 13 avril 2011. Bien que la période de production commerciale ait débuté au cours du deuxième trimestre de 2011, l'usine de traitement est toujours en période de rodage (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2012** »).

Relations communautaires

La Société maintient un programme dynamique de relations avec la communauté qui repose sur une communication efficace et le soutien aux initiatives locales.

Au cours de 2012, le « Fonds Essor Malartic Osisko », un fonds voué au développement durable de la ville et de la communauté de Malartic créé par la Société, a contribué à divers projets visant à améliorer les composantes culturelles, sociales, physiques, éducatives et environnementales de la vie dans et aux alentours de la ville de Malartic.

En septembre 2012, la Société a terminé l'aménagement d'un parc dans le quartier sud de Malartic. Les dépenses engagées pour ce projet s'élèvent à environ 5,0 millions de dollars et incluent un bâtiment multifonction, un terrain de jeux, un parc de planche à roulettes de même qu'un terrain de volleyball et un terrain de balle-molle. Ce nouveau parc fait partie des mesures d'atténuation de la Société afin de réduire son impact sur la communauté de Malartic puisqu'il augmente la zone tampon entre la mine et les résidents (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » à la section « **3.3.1 Mine Canadian Malartic »**).

La Société a mis sur pied un comité de suivi communautaire indépendant pour assurer la liaison entre le projet et les différents intervenants. La Société s'est engagée à verser une contribution annuelle de 150 000 $, indexée selon l'inflation, pour assurer le financement nécessaire pour permettre au comité de s'acquitter de ses fonctions. En 2012, le comité de suivi a connu des problèmes internes menant à la démission de son président et à la menace d'une démission en bloc. Un consultant de Raymond Chabot

Grant Thornton a reçu le mandat de la Société d'évaluer la situation et de proposer diverses solutions. Le candidat choisi est un ancien représentant du BAPE ayant une expérience notable en matière de relation avec la communauté. Le rapport a été déposé au premier trimestre de 2013. La Société réaffirme son engagement que le comité qui travaillera auprès des diverses parties intéressées sera efficace.

Les rapports annuels de développement durable publiés par la Société concernant ses activités des années 2008 à 2011 sont disponibles sur le site web d'Osisko à www.osisko.com. Au cours du second trimestre de 2013, la Société prévoit publier son cinquième rapport de développement durable concernant ses activités en 2012.

Environnement

La Société a complété son plan de fermeture pour la mine Canadian Malartic qui a été déposé au MDDEFP et approuvé par ce dernier. Le plan sera révisé à intervalles réguliers. En octobre 2011 et 2012, la Société a versé des montants de 22,1 millions de dollars et de 12,7 millions de dollars respectivement au gouvernement du Québec pour couvrir la totalité des futurs coûts estimés de réhabilitation du site de la mine Canadian Malartic qui s'élèvent à 44,2 millions de dollars. La Société prévoit le versement d'un montant supplémentaire de 11,6 millions de dollars en 2013, complétant ainsi son engagement de déposer dès les premières années d'exploitation la totalité de la garantie financière couvrant l'ensemble des coûts de restauration environnementale de sa mine Canadian Malartic. Osisko est la première société à se conformer à cette nouvelle norme, malgré le fait qu'elle ne soit pas encore obligatoire.

La Société a reçu 37 avis de non-conformité en 2012, la majorité liée au niveau sonore et aux opérations de sautage (dépassement des limites de surpression et de vibration, dépassement des émissions de NOx et dépassement des paramètres de sautage). La Société poursuit ses efforts pour atténuer l'impact des activités minières à la mine Canadian Malartic. D'importantes initiatives ont été mises en œuvre et se poursuivent en ce qui a trait à la réduction du bruit, à la poussière et aux opérations de sautage (voir la section intitulée « *Autorisations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

La Société continue de travailler en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, le MDDEFP et la ville de Malartic au sujet de la déviation d'une route principale pour pouvoir accéder au minerai à haute teneur du gisement Barnat. Le schéma d'aménagement final et l'étude d'impact environnemental devraient être complétés d'ici le quatrième trimestre de 2013 et une demande pour des audiences publiques sera déposée.

La Société continue de financer différents programmes de recherche et développement menés par des universités et des centres de recherche, en mettant l'accent sur l'application de résidus miniers épaissis et la revégétalisation de haldes à stériles et de parcs à résidus. La recherche et le développement devraient permettre de réduire l'impact des activités minières sur l'environnement et les communautés environnantes.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés de la Société et des entrepreneurs qui travaillent sur le site Canadian Malartic. Osisko fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les individus concernés par le programme s'y conforment et la société offre des séances de formation sur une base régulière. Les employés d'Osisko n'ont subi aucun accident menant à une perte de temps entre 2008 et 2011. Toutefois, la Société a enregistré deux accidents avec perte de temps en 2012.

3.3.2 Projet Hammond Reef

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Hammond Reef sont tirés :

- d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Preliminary Assessment of the Hammond Reef Gold Project, Atikokan, Ontario, Canada* et datant du 27 novembre 2009, préparé par Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« **Scott Wilson RPA** »). MM. David W. Rennie, ing., Richard J. Lambert, ing., et Holger Krutzelmann, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); et
- d'un rapport technique indépendant (ci-après le « **deuxième rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Technical Report on the Hammond Reef Gold Property, Atikokan area, Ontario* et datant du 20 décembre 2011, préparé par SGS Canada Inc. (« **SGS** ») et G Mining. MM. Damir Cukor, géo., Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le deuxième rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du deuxième rapport Hammond Reef ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., et Géologue en chef de la Société, Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Hammond Reef est située dans le secteur du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay, Ontario, et environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, Ontario.

Titres miniers

La propriété Hammond Reef comprend des propriétés situées dans le district minier de Thunder Bay en Ontario. Le cœur de la propriété Hammond Reef est constitué de 122 claims miniers non concédés par lettres patentes (3 440 ha) et 8 claims concédés par lettres patentes et sous bail (304 ha) acquis auprès de Kinross Gold Corporation (« **Kinross** »), pour une superficie totale de 3 744 ha. L'acquisition de la partie principale de la propriété Hammond Reef a été complétée le 1er août 2008. OHRG est l'unique détenteur de la propriété Hammond Reef.

D'autres terrains totalisant 25 178 ha, situés à l'extérieur de la propriété centrale, ont été soit jalonnés pour le compte d'OHRG ou acquis par le biais d'ententes d'option. Ces terrains additionnels comprennent des terrains jalonnés par OHRG (96 claims), pour un total de 19 072 ha, et des terrains sous option, tel que décrit ci-dessous :

- les claims Manley concédés par lettres patentes (3 claims, 90 ha);
- les claims non concédés par lettres patentes Sande/Steward (10 claims, 176 ha);
- les claims Bjorkman non concédés par lettres patentes, comprenant Hawk Bay (4 claims, 1 024

ha), Jack Lake (4 claims, 944 ha) et Golden Winner (5 claims, 1 184 ha), pour une superficie totale de 3 120 ha; et

- les claims Bjorkman/Fenwick non concédés par lettres patentes (16 claims) pour une superficie totale de 2 720 ha.

Toutes ces options ont été exercées en entier en janvier 2011 et un intérêt de 100 % dans les titres a été dûment transféré à OHRG en 2011. Les terrains présentement détenus par OHRG, y compris la partie principale de la propriété Hammond Reef ainsi que les propriétés avoisinantes, couvrent une superficie totale de 28 955 ha.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonné conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais pour chaque année suivante, un minimum de 400 $ de travaux d'évaluation par unité de claim de 16 ha est exigé. Ces travaux d'évaluation doivent être rapportés à chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Hammond Reef à l'heure actuelle dépassent les montants minimum requis pour garder les claims en règle. Les crédits de travail d'évaluation peuvent être accordés dans les 5 ans suivant les travaux sur n'importe quel claim non concédé par lettres patentes

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Un bail minier est émis pour une période de vingt-et-un ans et peut être renouvelé indéfiniment pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans sur le principe que les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en valeur des minéraux. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province.

Les dates d'expiration des différents titres miniers de la propriété Hammond Reef sont comprises entre le 27 juillet 2013 et le 11 novembre 2016.

Droits de surface

À l'exception de la ligne électrique qui alimente le projet, toutes les infrastructures sont situées sur la propriété Hammond Reef. En tant que détenteur des claims concédés par lettres patentes, OHRG détient déjà les droits de surface de la partie principale du projet. Afin d'obtenir tous les autres droits de surface requis, OHRG a entrepris la conversion en bail minier des claims non concédés par lettres patentes concernés auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines.

OHRG a aussi entamé avec le ministère des Ressources naturelles le processus d'obtention des autorisations requises pour la construction de la ligne électrique et l'amélioration du chemin public donnant accès au site.

Description de la propriété et charges

La majorité des titres miniers de la propriété Hammond Reef ont été acquis entre 2008 et 2010 et sont assujettis à des droits de redevance et d'autres obligations. Des 276 titres miniers composant la propriété Hammond Reef, 180 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
Claims concédés par lettres patentes X-337 (FF1259), R-612 (FF1260), X-316 (FF1261), X-321 (FF1262), X-317 (FF1270), X-338 (FF1267), X-319 (FF1263) **Bail** 1063RRL **Claims non concédés par lettres patentes** 778720, 778721, 778722, 778723, 778724, 802474, 802475, 802476, 802478, 802485, 802486, 802494, 802495, 802499, 802500, 802502, 802503, 802504, 802505, 802506, 802507, 802508, 802518, 802519, 802520, 802521, 802522, 802523, 802524, 802525, 802527, 802528, 802529, 802530, 802531, 802532, 802533, 802534, 802535, 802536, 802537, 802538, 802540, 819354, 819355, 819356, 819357, 819358, 819359, 819360, 819361, 819362, 819363, 819364, 819365, 819366, 819367, 819368, 819369, 819370, 819379, 819380, 819381, 819382, 819383, 819384, 819385, 819386, 819387, 819388, 819389, 819390, 819391, 819392, 819393, 819394, 819395, 819396, 819397, 854787, 854788, 854789, 854790, 854791, 854792, 854793, 854794, 854795, 854796, 854797, 854798, 895928, 895929, 895930, 895931, 895933, 895934, 1025179, 1025180, 1025181, 1025182, 1025183, 1025184, 1025185, 1025186, 1025187, 1025188, 1025189, 1025190, 1025191, 1025192, 1025193, 1025194, 1025195, 1025196, 1216093, 1216102, 1216103, 1216104, 1216105, 1216424, 1216425	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Ces titres miniers ont été acquis auprès de Kinross. Les titres miniers sont assujettis à une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie (NSR) en faveur de Kinross. Cette redevance NSR est assortie d'un droit de premier refus.
Claims non concédés par lettres patentes 4215818 à 4215825 inclus	Une partie des claims jalonnés d'OHRG, détenus à 100% par OHRG. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie (NSR) en faveur de Kinross. Cette redevance NSR est assortie d'un droit de premier refus.

Titres miniers	Ententes et charges
Claims non concédés par lettres patentes 4250547, 4250640, 4250641, 4250642, 3016827, 3016843, 3016850, 3016851, 3016852, 4250543, 4249680, 4254989, 4254990, 4254991, 4254992, 4257151, 3016882, 4219012, 4219013, 4219014, 4229106, 4229107, 4254993, 4254994, 3016769, 3016777, 3016809, 3016812, 3016816, 3016819, 3016821, 3016822, 3016825, 3016828, 3016844, 3016845, 3016848, 3016849, 3016853, 3016854, 3016856, 3016861, 3016874, 3016875, 3016876, 3016877, 3016878, 3016879, 3016880, 3016881, 3016883, 4211645, 4219015, 4229108, 4242298, 4244240, 4244570, 4249641, 4249642, 4249643, 4249644, 4249645, 4249646, 4249647, 4249648, 4249649, 4249650, 4249651, 4249652, 4249653, 4249654, 4249655, 4249656, 4249657, 4249658, 4249659, 4249660, 4249661, 4249662, 4249663, 4249664, 4249665, 4249666, 4249667, 4249668, 4249669, 4250545, 4250546	Une partie des claims jalonnés d'OHRG, détenus à 100% par OHRG. Ces claims ne sont assujettis à aucune redevance sur les revenus nets de fonderie.
Claims concédés par lettres patentes X-313, X-314 et X-323	Option Manley dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de Kinross. Wilderness Canada Trips Incorporated est détenteur des droits de surface pour les claims concédés par lettres patentes X-313 et X-323. Le 11 mars 2013, Wilderness Canada Trips Incorporated a transféré à OHRG les droits de surface pour le claim concédé par lettre patente X-314.
Claims non concédés par lettres patentes 4208720, 4208721, 4219055, 4219056	Option Jack Lake dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman et K. Fenwick. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 3008246, 4211642, 4211708, 4211709, 4212032, 4212033, 4212029, 4212030, 4212031, 4212070, 4212137, 4212138, 4212139, 4212140, 4208722, 4208723	Option Bjorkman-Fenwick dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 20 000 $ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman, K. Fenwick et D. Devereaux. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.

Titres miniers	Ententes et charges
Claims non concédés par lettres patentes 4212142, 4212143, 4219053, 4219054	Option Hawk Bay dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman et K. Fenwick. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 4212095, 4212096, 4212097, 4212099, 4212100	Option Golden Winner dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 1196879, 1196880, 875440, 875442, 919977, 919978, 968047, 968051, 968053, 968054	Option Sande & Stewart dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de E. Stewart et D. Sande. Jusqu'à 1 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % NSR.

Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucun passif environnemental, aucune obligation ni responsabilité à cet égard n'est associé à la propriété Hammond Reef, si ce n'est le respect des règlements fédéraux et provinciaux de l'Ontario.

Autorisations et permis environnementaux

Pour le projet Hammond Reef, l'obtention des permis requiert l'approbation des autorités au niveau fédéral (Agence canadienne d'évaluation environnementale) et au niveau provincial (ministère de l'Environnement, Direction des autorisations environnementales). Le ministre de l'Environnement de l'Ontario a approuvé le cadre de référence de l'évaluation environnementale (« ÉE ») en juillet 2012, tandis que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a finalisé les lignes directrices sur l'étude d'impact environnemental (« ÉIE ») en octobre 2011. Un seul rapport ÉE/ÉIE a été préparé selon les exigences des autorités fédérales et provinciales et a été présenté aux fins de commentaires du public le 15 février 2013.

Le rapport ÉE/ÉIE fournit une description détaillée du projet et de l'environnement social et naturel existant là où il est planifié de mettre en place le projet. Une évaluation des effets environnementaux et sociaux potentiels a été entreprise et un plan a été présenté pour atténuer les effets négatifs identifiés qui pourraient survenir. Le rapport ÉE/ÉIE comprend aussi un registre des consultations ayant eu lieu avec les intervenants du gouvernement, du public et des autochtones.

En se basant sur les constats de l'évaluation environnementale et les mesures d'atténuation prévues, le projet Hammond Reef peut être développé de manière à ne produire aucun impact résiduel important sur le milieu physique. De plus, il est considéré que les autochtones, les communautés locales et la région

profiteront des importants avantages socioéconomiques engendrés par le projet. Grâce aux partenariats et au partage de l'information, processus toujours en cours, le projet a recueilli le soutien de la communauté.

Les aspects clés du projet qui ont été considérés relativement à l'évaluation économique incluent une installation de gestion des résidus, l'exploitation de deux fosses à ciel ouvert, une installation de traitement du minerai comprenant une usine de traitement, une installation de gestion des stériles, des infrastructures linéaires incluant une route d'accès et une ligne de transmission, un système de gestion de l'eau, le drainage du lac Mitta et les infrastructures de soutien comprenant un camp d'hébergement des travailleurs.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

La voie d'accès la plus rapide à la propriété à partir d'Atikokan est une route réaménagée qui part de la route 622 à environ 24 km au nord d'Atikokan, puis en passant du côté ouest du lac Finlayson sur la route Hardtack Lake/Sawbill Lake sur 23 km jusqu'au campement d'OHRG. L'accès au site est aussi possible en utilisant le chemin Premier Lake Road, un chemin forestier en gravier qui part de la route 11 en direction nord au niveau du lac Sapawe. En suivant cette route en direction nord et ouest sur 53 km, on accède au campement Hammond Reef situé à l'extrémité nord de Sawbill Bay. Une distance de 10 km sépare le campement d'OHRG sur Sawbill Bay et le centre de la propriété Hammond Reef. À l'été, la propriété est également accessible par bateau à partir de l'extrémité sud-ouest du réservoir Marmion juste au nord de la route 622. D'autres options pour des routes d'accès à long terme existent aussi, soit en réaménageant la route de Raft Lake et en installant un pont pour traverser le passage Marmion/Raft.

Climat

Cette région de l'Ontario jouit d'un climat continental modifié en raison des effets modérateurs des Grands Lacs. Les températures moyennes dans la région d'Atikokan varient d'un maximum de 24,7°C en juillet à un minimum de -24,9°C en janvier, pour une température annuelle moyenne de 1,6°C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 739,6 mm, dont 568,3 mm tombent sous forme de pluie. Les précipitations sous forme de pluie tombent principalement entre juin et septembre (292,8 mm). L'accumulation moyenne de neige en hiver est de 26 cm, avec un sommet de 42,8 cm en novembre pour les chutes de neige moyennes. Le nombre moyen de jours par année avec des précipitations est de 160 (Normales climatiques au Canada 1971-2000, Environnement Canada, Atikokan, Ontario).

Ressources locales

En 2011, Atikokan comptait une population de 2 787 habitants (Statistiques Canada). La ville est desservie par un chemin de fer mais n'a pas de service aérien régulier. L'économie locale est basée sur la foresterie, une centrale thermique, des services gouvernementaux, des commerces de détail, le tourisme et de petites industries.

Pendant plus de 30 ans, Atikokan a hébergé deux sociétés minières, Steep Rock Iron Mines Limited et Caland Ore Company. Le développement des mines locales a nécessité le détournement, sur 16 km, de la rivière Seine, ainsi que la construction de barrages et le drainage du lac Steep Rock. La production issue des fosses à Steep Rock totalise plus de 63 millions de tonnes de minerai de fer. Les deux mines ont été fermées en 1980, lorsque l'arrivée de nouvelles technologies de traitement du minerai moins coûteuses ont permis d'améliorer la qualité de l'acier produit à partir de taconite. En 1994, une centrale hydroélectrique de 10 MW (Valerie Falls Power) a été développée sur la dérivation de la rivière Seine.

D'autres sources d'approvisionnement sont disponibles à Thunder Bay, à 195 km à l'est d'Atikokan par la route 11. La ville de Thunder Bay compte une population de 122 910 habitants et est pourvue d'un aéroport international avec des vols réguliers quotidiens, un service ferroviaire et des installations portuaires sur le lac Supérieur.

Infrastructures

Les infrastructures actuelles sur la propriété Hammond Reef se limitent aux routes d'accès décrites ci-dessus et aux infrastructures locales du campement permanent pouvant héberger 200 personnes à Sawbill Bay. Une génératrice au diésel assure l'approvisionnement en électricité, l'eau est pompée de Sawbill Bay à proximité pour répondre aux besoins du campement, et les eaux usées sont traitées sur place dans des installations septiques sur le site (un système de traitement biologique BioWheel est employé). Des services de communication, notamment le téléphone satellite et l'Internet, sont disponibles au campement. Des appareils radios bidirectionnels sont utilisés pour les communications de sécurité sur les routes de la Société et pour assurer le lien avec le personnel de terrain; une antenne radio située près du campement offre une bonne couverture générale à travers le secteur qui fait l'objet de travaux d'exploration.

La ligne de transmission électrique la plus proche passe juste au sud de l'extrémité sud-ouest de la propriété, près de la route 622. Des centrales électriques existent à proximité, notamment la centrale d'Atikokan, une centrale thermique d'une capacité de 230 MW, située à 8 km au nord d'Atikokan sur la route 622, et la centrale Valerie Falls, un projet hydroélectrique construit en 1994, d'une capacité de 10 MW, situé près du site de l'ancienne mine de fer Steep Rock.

Pour les futurs besoins potentiels associés à la construction et l'exploitation minière, un plus gros campement sera nécessaire. Une ligne de transmission de 35 km sera requise pour répondre aux besoins énergétiques pour l'usinage et le traitement du minerai.

Géographie physique

Le paysage dans la région d'Atikokan est relativement accidenté, avec plusieurs crêtes, vallées, lacs, et rivières. Le relief topographique est modéré, avec des petites collines arrondies par le passage des glaciers, et une mince couche de mort-terrain composé de till à blocs non stratifié formé d'un mélange d'argile, de limon et de gravier. Les eaux souterraines à faible profondeur dans la région s'écoulent de l'est vers l'ouest. Atikokan se trouve dans le bassin de l'Arctique, à 70 km à l'ouest de la ligne de partage entre les bassins Arctique et Atlantique. Atikokan est situé dans la zone forestière boréale, près de la transition avec la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les espèces dominantes y sont l'épinette noire, le pin gris, le sapin baumier, le bouleau blanc et le peuplier baumier.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Le district aurifère de Sawbill Bay a été le site d'exploration intermittente pour l'or, depuis la première découverte d'or en 1895 au site du « *reef* » par un dénommé Kabascong (Joe Mistahasen), et la découverte d'une veine minéralisée (la mine Sawbill) par les frères Wiley, sur les terrains maintenant couverts par les claims Manley concédés par lettres patentes.

En 1896, la propriété a été acquise par un tenancier d'hôtel de Thunder Bay (Fort William), James Hammond, et son partenaire Henry Folger. La Hammond Reef Consolidated Mining Co. Ltd. a été mise sur pied en 1898, mais un feu a détruit les installations en 1900. La propriété a par la suite été

successivement acquise par Copper Zinc Mines of Sudbury Ltd. (1928), Frobisher Exploration Co. Ltd. (1944) et Ventures Claims Ltd (1960).

Sur les claims Manley, la Sawbill Lake Gold Mining Company Ltd a été fondée en 1896, mais les opérations minières ont cessé deux ans plus tard. La compagnie Upper Seine Gold Mines Ltd a été fondée en 1937 pour reprendre possession de la propriété incluant les claims Manley et la mine Sawbill. Les opérations ont repris en 1938, jusqu'à ce que la mine et l'usine soient fermées en septembre 1941.

En 1962, Falconbridge Nickel Mines Ltd a absorbé Ventures Claims Ltd et de 1984 à 1988, a acquis de nouveaux claims. Suite au regroupement entre Kinross et Falconbridge Gold Corporation, la propriété a été acquise par Kinross en 1994. De 1994 à 1997, Pentland Firth Ventures Ltd., une société ouverte dans laquelle Kinross était actionnaire majoritaire, a exploré Hammond Reef pour l'or. En 2006, Brett a formé un projet en coentreprise avec Kinross et en 2008, a acquis la propriété Hammond Reef.

Le 22 mars 2010, la Société a annoncé une offre de prise de contrôle amicale (l'« **offre** ») visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Brett, sur la base de 0,34 action ordinaire d'Osisko plus 0,0001 $ en espèces pour chaque action ordinaire de Brett. La contrepartie en vertu de l'offre représentait une prime de 52,5 % sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions d'Osisko et de Brett à la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX respectivement, pour la période de 20 jours de séance terminée le 16 mars 2010. Le 19 mai 2010, un total de 88 295 814 actions ordinaires de Brett avaient été déposées en bonne et due forme à l'heure d'expiration de l'offre, représentant environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les actions ordinaires résiduelles par le biais d'un plan d'arrangement statutaire (l'« **arrangement** ») conformément aux dispositions de la loi intitulée *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique. Après que la Cour suprême de la Colombie-Britannique ait rendu sa décision finale approuvant l'arrangement, ce dernier est entré en vigueur le 13 août 2010. Les actions ordinaires de Brett ont ensuite été désinscrites de la Bourse de croissance TSX quelques jours ouvrables plus tard. Brett a cessé d'être un émetteur assujetti et son nom a été changé à « Osisko Hammond Reef Gold Ltd. » le 6 octobre 2010.

Historique d'exploration et de forage

Aucun programme détaillé d'exploration n'a été entrepris sur la propriété avant 1984, lorsque Falconbridge a débuté son premier programme d'exploration avec de la coupe de lignes, de la cartographie géologique, de la géochimie de sols, de la géophysique aéroportée et au sol (magnétométrie, polarisation provoquée (PP) et électromagnétique à très basse fréquence (VLF)), des tranchées, de l'échantillonnage en rainures, des essais de lixiviation et du forage au diamant (4 061 m en 21 sondages). Le levé de PP, un petit levé d'orientation effectué autour de l'ancienne mine Hammond Reef, a été considéré inefficace.

Quelques années auparavant, la Commission géologique de l'Ontario avait effectué un levé régional aéroporté électromagnétique (EM) et de l'intensité du champ magnétique total, ainsi que des levés de géochimie des sédiments de fonds de lacs, qui ont tous été publiés en 1980. Les travaux de géophysique sont présentés sur la carte 80 513 (à l'échelle 1 : 20 000) et les données de géochimie des sédiments de fonds de lacs sur les cartes M80 426 à M80 441 (une carte pour chaque élément analysé).

En 1990, Falconbridge a complété un autre programme de forage au diamant (10 359 m en 46 sondages) le long du corridor principal, couvrant ce qui est maintenant connu comme les zones « A » et « 41 ». Des ressources géologiques de 33,5 Mt @ 1,8 g/t Au (non coupé) ont été estimées en fonction d'un scénario d'exploitation souterraine par abattage en masse. (**Note : cette estimation n'est pas conforme au Règlement 43-101 et est citée ici à des fins de référence historique uniquement. L'on ne devrait pas**

se fier aux estimations de ressources ou de réserves minérales qui ne sont pas conformes au Règlement 43-101.)

Entre 1994 et 1996, Clark-Eveleigh Consulting de Thunder Bay (Ontario) a été mandaté par Pentland Firth Ventures Ltd. pour réaliser un programme d'exploration comprenant de la prospection, de l'échantillonnage en surface et de la coupe de lignes. Un programme restreint de tranchées a aussi été effectué. En 1997, Pentland Firth Ventures Ltd. a complété un programme de forage au diamant hivernal de 3 640,8 m en 16 sondages. Encouragé par la continuité du vaste système aurifère à basse teneur, les terrains contigus ont été jalonnés ou optionnés. D'importants travaux d'excavation de tranchées et d'échantillonnage en rainures ont été entrepris sur la propriété principale Hammond Reef afin d'établir la continuité du système aurifère entre les zones et dans les extensions latérales. De la prospection détaillée a été effectuée sur les propriétés adjacentes. Basé sur les résultats de forage antérieurs de Falconbridge et les résultats de forage de 1997 de Pentland Firth Ventures Ltd., une estimation de ressources non conforme au Règlement 43-101 a été publiée pour Hammond Reef le 14 juillet 1997 et vérifiée par Roscoe Postle Associates Inc. Cette estimation a été réalisée en utilisant la méthode par sections et incluait les deux principales zones minéralisées, soit A et 41.

Suite à la saison de terrain 1997, au cours de laquelle environ 2 000 échantillons en rainures d'un mètre ont été prélevés dans les zones A, 41 et Mitta Lake, une mise à jour de l'estimation de ressources a été préparée, tel que résumé dans le tableau ci-dessous. **Cette estimation de ressources n'est pas conforme au Règlement 43-101 et devrait être considérée comme une estimation de ressources historique**.

ESTIMATION DE RESSOURCES MINÉRALES DE PENTLAND FIRTH VENTURES LTD.
Projet Hammond Reef, Ontario

Zone	Teneur (g/t Au)	1997 (t)	Total 1997 (Oz Au)	1998 (t)	1998 (Oz Au)	Oz Au Variation
Zone 41	1,07	15 535 328	534 423	16 680 499	573 817	39 394
Zone A	0,90	70 519 465	2 040 481	71 266 090	2 065 454	24 973
Total 0,93		**86 054 793**	**2 574 904**	**87 948 587**	**2 639 271**	**64 367**

Les paramètres suivants ont été utilisés pour l'estimation de ressources :

- Les résultats d'analyse individuels ont été coupés à 15 g/t Au.
- Une aire d'influence de 25 mètres autour des forages a été utilisée dans la zone 41, et une aire d'influence de 50 m autour des forages dans la zone A.
- L'aire d'influence a été élargie à la mi-distance entre les trous sur les sections.
- Une teneur moyenne pondérée de 0,40 g/t Au sur une longueur de forage minimum de 3,0 m a été considérée comme faisant partie des « ressources » et inclus dans l'estimation.
- Les zones étaient séparées par un minimum de 5,0 m, dans l'axe de forage, de matériel « stérile » (c'est-à-dire < 0,40 g/t Au sur 5,0 m dans l'axe de forage).
- Les zones de ressources ont été terminées au premier résultat individuel de <0,20 g/t Au rencontré avant ou après le long du trou, et si les résultats d'analyse subséquents étaient inférieurs au seuil de coupure de 0,40 g/t Au.
- Une densité spécifique de 2,7 t/m^3 a été utilisée pour le granite altéré à faible teneur en sulfures.

L'estimation était basée sur l'échantillonnage d'origine réalisé par Pentland Firth Ventures Ltd. dans les sondages de la série PH, et l'échantillonnage d'origine réalisé par Falconbridge dans les sondages de la série HR.

Historique de production

La mine Sawbill/Upper Seine, située sur la propriété Hammond Reef d'Osisko a été en exploitation pendant seulement six ans, soit de 1897 à 1898 et de 1938 à 1941. La production totale non confirmée issue de la mine Sawbill/Upper Seine serait de 5 368 tonnes courtes (4 868,9 tonnes) pour une valeur de 21 785 $.

La mine Hammond Reef a été en exploitation de 1898 à 1900. Les opérations ont été suspendues en raison des teneurs plus faibles que prévues. La production totale pour les deux années d'exploitation serait de 2 283 tonnes courtes à 0,21 oz Au/tonne courte.

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Hammond Reef est formée de tonalite-trondhjémite fraîche à intensément altérée de la suite de granitoïdes de Marmion; on y trouve également en moindre quantité des gneiss granitoïdes non altérés et quelques lentilles mafiques (typiquement fortement altérées). Quelques dykes de pegmatite et des ségrégations pegmatitiques sont également présents. Un réseau de veines et veinules de quartz en stockwerk recoupe toutes les lithologies, bien qu'il soit peu développé dans les lentilles mafiques. La minéralisation aurifère est encaissée dans le stockwerk de quartz, lequel est confiné à une vaste enveloppe d'altération anastomosée mesurant jusqu'à 6 000 mètres de largeur en surface et s'étendant en direction nord-est sur une distance latérale d'environ 40 kilomètres. L'orientation du système d'altération, des principales veines de quartz, des enclaves gneissiques et des lentilles mafiques est parallèle à la fabrique régionale dominante de direction est-nord-est. Ce système d'altération se caractérise par une expansion graduelle des halos de saussurite autour des fractures, qui deviennent progressivement coalescents à mesure que le nombre de veines de quartz augmente, contrôlant ainsi le développement d'une altération pénétrative au sein du granitoïde. Les valeurs aurifères augmentent progressivement dès que des secteurs de veines et d'altération faibles mais continus sont observés.

Une altération et une foliation de plus en plus fortes se développent pour former une zone de schiste sans quantité appréciable de veines (la zone de schiste Hammond Reef - ZSHF). Une zone distincte avec une foliation bien développée et une altération en carbonates de fer, avec des quantités variables de séricite, chlorite, hématite, limonite et des lentilles de pyrite est facilement identifiable et a déjà été décrite comme un granitoïde bréchique, tectonisé et à foliation intense ou une zone de brèche.

On retrouve deux types de filons - des veines « précoces » de 5 à 50 cm de large, rectilignes et généralement non déformées, et des veinules millimétriques à centimétriques très denses et d'orientation aléatoire formant un « stockwerk » - suggérant une dilatation extensionnelle lors de leur formation. Les veines sont contemporaines, puisqu'aucune relation de recoupement évidente ni de superposition cohérente n'est observée.

Minéralisation

Le quartz est, de loin, le minéral le plus commun dans les veines, suivi par de moindres quantités de chlorite, calcite, séricite, et moins de 1 % pyrite, accompagné à l'occasion de traces de galène, chalcopyrite, sphalérite, pyrrhotite, bornite, chalcocite, ou d'or natif. De plus, différents chercheurs ont noté la présence de tellurures, de stromeyérite et de molybdénite.

La présence d'un minéral gris métallique sous forme de taches locales et de glacis grisâtres, particulièrement dans les veines précoces, est considérée comme un excellent indicateur de la présence d'or. Une étude à la microsonde électronique à balayage (SEM) sur une petite partie de ce matériel, par la

Commission géologique de l'Ontario (M. Smyk, No. réf. 96-BBN-01) a permis d'identifier un tellurure de bismuth, comportant possiblement du tellurobismuthite (Bi_2Te_3) et de la tétradymite (Bi_2Te_2S).

La présence de minéralisation aurifère anomale à Hammond Reef a été notée dans toutes les lithologies à l'exception du gneiss. Les exemples d'intersections de forage et d'échantillons en rainures à >0,4 g/t Au, dans des granitoïdes, des dykes mafiques, des pegmatites et des veines de quartz, sont omniprésents. Les excavations de l'ère victorienne se limitaient aux veines précoces, où des teneurs de >5 g/t Au ont été exploitées. La minéralisation aurifère dans les granitoïdes séricitisés et traversés de veinules en stockwerk n'était pas économiquement viable compte tenu de la technologie de bocardage employée à l'époque. L'étendue latérale limitée (<50 m) et la faible épaisseur régulière (<0,5 m) des veines précoces individuelles ont également contribué à rendre la méthode d'exploitation souterraine de veines étroites non rentable.

Les contrôles locaux sur la minéralisation aurifère ne sont pas évidents lorsqu'on compare les schistes à séricite-carbonates fortement altérés (qui renferment des quantités relativement faibles de veines de quartz) et les granitoïdes modérément altérés et à peine folié qui encaissent le stockwerk de veinules. L'or se trouve dans toutes les lithologies qui présentent une concentration appropriée de micro- à macrofractures cassantes. Bien que la présence de stockwerks et de veines précoces n'est pas toujours une garantie d'obtenir des valeurs significatives, la teneur en or de ces sections de forage et des échantillons en rainures prélevés en surface concorde généralement assez bien avec les secteurs à >0,4 g/t Au. Aucune corrélation entre les sections à haute teneur et les veines d'une orientation particulière n'a pu être établie (Barclay, 1996).

Une étude pétrographique réalisée par Lakefield Research, à la demande de Falconbridge Ltd en 1988 (Lakefield, 1988), indique que les grains d'or sont préférentiellement situés aux bordures des grains dans les amas de pyrite. Les grains d'or varient de <1 µm à un maximum de 30 µm x 70 µm, mais la majorité des grains sont de moins de 15 µm. Les sites de porosité tardive, comme les microfractures, les plans de cisaillement et les veines de quartz-carbonates ont été les sites structuraux privilégiés pour la déposition de l'or le long des bordures de grains spécifiques (pyrite > silice > autres sulfures > carbonate).

Plus récemment, Terra Mineralogical Services (Terra) a réalisé une étude de sept intersections minéralisées provenant de cinq sondages pour caractériser la minéralisation à Hammond Reef. Les travaux se poursuivent mais des résultats préliminaires ont été présentés dans un mémorandum daté du 23 avril 2009 et sont résumés ci-dessous.

ÉCHANTILLONS DE CAROTTES DE FORAGE DE HAMMOND REEF

Sondage	Profondeur (m)	Échantillon	Zone	Estant
BR88	220	G140530	Zone A	1420E
BR88	220,5	G140530	Zone A	1420E
BR102	134	G136485	Zone A	1670E
BR102	134,5	G136485	Zone A	1670E
BR68	203	350879	Zone A	1820E
BR22	133	201752	Zone 41	3270E
BR02	161	G1378881	Zone 41	3270E

Des échantillons d'or ont été observés dans six des sept échantillons, et l'or natif et l'électrum ont été identifiés comme les deux minéraux aurifères. La granulométrie a été décrite par Terra de très fine à extrêmement fine (<25 µm, principalement <10 µm).

Les grains d'or sont surtout associés aux sulfures, l'or natif étant associé à la pyrite et les minuscules grains d'électrum étant communément associés à la galène. Quelques tellurures Au-Pb sont aussi présents en association avec la galène. Les particules se présentent en inclusions ou aux bordures des grains. Les particules d'or natif ont une teinte jaune pâle, qui suggère un degré de finesse moins élevé (85 % - 92 %).

Les autres sulfures observés dans les échantillons comprennent couramment la chalcopyrite et la galène et dans une moindre mesure, la sphalérite et des traces de pyrrhotite et de bornite.

Les assemblages d'altération communément associés à la minéralisation en or-sulfures se composent de quartz, carbonates et d'un peu de chlorite (Terra, 2009).

D'autres études minéralogiques ont été effectuées en 2010 et en 2011 afin de caractériser les différents types d'altération-minéralisation qui composent le gîte. Ces travaux permettront d'optimiser le rendement métallurgique et le traitement du minerai d'OHRG.

Forage

Base de données

Les travaux de forage comprennent des campagnes effectuées par Falconbridge entre 1984 et 1990 (14 180 mètres en 68 sondages de calibre BQ), Pentland Firth en 1997 (3 640 mètres en 16 sondages de calibre NQ), Brett de 2006 à 2010 (281 sondages de calibre NQ totalisant 84 310 mètres plus 7 sondages de calibre PQ totalisant 1 760 mètres), et enfin OHRG du 19 mai 2010 au 15 décembre 2012 (2006 sondages de calibre NQ totalisant 256 343 mètres, 4 sondages de calibre PQ totalisant 468 mètres, 5 sondages de calibre HQ totalisant 1 308 mètres et 300 sondages de calibre BTW totalisant 46 674 mètres). Les travaux effectués par Falconbridge et Pentland Firth sont considérés de nature historique aux fins de l'estimation des ressources. À l'exception de la considération des données historiques lors de la modélisation géologique, **aucun résultat d'analyses de travaux de forage historiques n'a été utilisé dans le cadre de l'estimation de ressources minérales à Hammond Reef**.

Pour toutes les campagnes de forage ciblant le secteur principal de ressources (les zones A, 41, Mitta, A Sud, Mitta Sud, 41 Extension et RAB), la sélection des sites des collets de forage a été planifiée sur une grille agrandie, établie à l'origine par Falconbridge, avec des lignes orientées à 327º. L'espacement entre les lignes est de 25 mètres. Les sondages ont été généralement orientés parallèles à l'orientation de la grille, selon un arrangement en séquence, avec des pendages généralement conçus pour recouper les cisaillements minéralisés selon un angle perpendiculaire.

Forage complété en 2012

Au cours de la dernière année, OHRG a réalisé, avec succès, son programme de forage de définition des ressources et un programme de forage de condamnation. Pour le programme principal de définition des ressources, la majeure partie du gisement est maintenant forée et échantillonnée selon une grille de 25 mètres x 25 mètres. Tous les forages de définition des ressources en 2012 visaient à améliorer le niveau de confiance des données dans les limites du modèle de fosse à ciel ouvert proposé. Des forages d'exploration ont aussi été effectués dans le but de localiser les extensions de la minéralisation connue.

Projet Hammond Reef – Forage en 2012

Programme	Nombre de trous	Longueur total (m)
Condamnation	124	18,673
Définition des ressources	804	162,873
Exploration	11	5,662

La majeure partie des forages de définition des ressources réalisés en 2012 était localisée dans les zones A et 41. Les secteurs ayant des teneurs supérieures à 1 g/t et dans les limites de la fosse proposée ont été ciblés. L'espacement réduit entre les forages permettra d'améliorer le statut des ressources minérales lors de leur estimation, soit leur reclassement de la catégorie présumée aux catégories mesurées et indiquées.

En 2012, 44 trous totalisant 11 711 m ont été forés sur le lac Mitta à l'aide d'appareils de forage montés sur barge. Les années précédentes, il était possible de forer sur le lac lorsque ce dernier était couvert de glace. Toutefois, les hivers sont devenus imprévisibles et il est difficile de prédire si les conditions hivernales seront adéquates pour le forage.

Le programme de forage de condamnation a couvert les secteurs proposés pour y installer les infrastructures minières. Les forages, réalisés selon une grille de 300 mètres carrés au-dessus des secteurs ciblés, consistaient en des forages verticaux de 152 m. Tous les trous ont été décrits et entièrement analysés. OHRG est convaincu que ce programme de forage aurait pu découvrir n'importe quel gisement de taille adéquate et suffisamment près de la surface pour être l'objet d'une exploitation par fosse à ciel ouvert. Aucun nouveau gisement n'a été localisé lors de ce programme.

Carottes et tubage

Les carottes de forage sont déposées dans des caisses en bois à la foreuse, et la fin de chaque passe est marquée sur des blocs de bois par l'assistant-foreur. Chaque caisse de carottes est scellée à la foreuse à l'aide de ruban industriel. Les sceaux de ruban industriel de chaque caisse de carottes sont inspectés, puis les carottes sont apportées à la carothèque.

Dans la plupart des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut également être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois ou un couvercle d'aluminium pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage. Les pieux et les couvercles d'aluminium sont étiquetés avec le numéro de trou.

Arpentage des collets de forage

Pour l'ensemble du projet, la position du collet des trous de forage a été établie au moyen d'un système GPS différentiel en temps réel Trimble SPS881 avec des stations de base Trimble R8-3 permettant un degré de précision sous le centimètre dans de bonnes conditions. Le tubage du forage demeurait dans le sol quand les forages étaient terminés. Lorsque c'était possible, le tubage était muni d'un bouchon sur lequel était gravé le numéro d'identification du trou et un piquet de 4 po x 4 po était planté près du forage pour indiquer sa localisation de manière permanente. Les collets ont été arpentés par des techniciens spécialisés et les données de leur localisation ont été téléchargées directement dans la base de données du projet.

Lors de forage sur glace ou sur barge, les collets étaient arpentés quand l'appareil de forage était sur place.

Antérieurement, l'arpentage des collets sur le projet était réalisé au moyen d'un système GPS avec correction différentielle post-traitée. Cette méthode a été abandonnée en raison de la difficulté de son utilisation.

Une série de 45 collets de forage ont été inspectés et arpentés à l'aide d'un appareil GPS portatif lors d'une visite du site effectuée par SGS et G Mining sur la propriété Hammond Reef. La majorité des collets vérifiés montraient un écart de moins de 5 m entre les données du GPS différentiel utilisé par OHRG et Brett et le GPS portatif utilisé par SGS; deux des collets vérifiés montraient un écart supérieur à 5 m. L'écart horizontal moyen était de 2,7 m et l'écart vertical de 2,6 m. La méthodologie employée pour identifier les collets consistait à utiliser les coordonnées UTM de la base de données pour identifier les nombreux collets sans étiquettes de terrain; l'étiquetage devrait être maintenu de façon systématique du moment du forage et par la suite.

De l'avis de SGS et G Mining, les données d'arpentage des collets de forage ont été jugées acceptables pour les besoins de l'estimation de ressources.

Levés de fond de trou

Les levés en fond de trou ont été réalisés au moyen d'un instrument à enregistrement unique et transistorisé comme le Reflex EZ-Shot ou le FlexIT SmartTool. Les levés étaient effectués par les entrepreneurs en forage et vérifiés par les géologues du projet. La distance nominale entre les levés était de 50 m, distance raccourcie à 30 m pour les forages plus rapprochés.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué par Pentland Firth, Brett et OHRG sur la longueur totale des forages. Le gîte comporte différents styles de minéralisation, divisés en plusieurs zones minéralisées en fonction de la structure et de l'altération; certains types de minéralisation se trouvent dans des zones d'altération très subtile, difficile à discerner lors de la description des carottes, d'où la nécessité d'échantillonner la totalité des carottes. Dans le cadre des travaux effectués par Brett et OHRG, les échantillons sont généralement prélevés à intervalles réguliers de 1,5 m, mais les intervalles d'échantillonnage sont quelquefois raccourcis à un minimum de 1 m, ou allongés à un maximum de 2 m aux zones de contact évidentes entre unités géologiques/zones d'altération/zones de minéralisation.

Sous la gouverne d'OHRG, tous les échantillons de carottage ont été sciés à l'atelier d'échantillonnage au moyen de scies au diamant avec alimentation automatique; sous la gouverne de Brett, les carottes qui semblaient non altérées étaient fendues à l'aide d'une fendeuse hydraulique tandis que les carottes avec de l'altération visible étaient sciées au moyen de scies au diamant alimentées manuellement.

Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession

Auparavant, sous la gouverne de Brett, les carottes de forage étaient livrées dans des boîtes de carottes scellées aux installations de description/échantillonnage/entreposage des carottes sur la propriété, puis déchargées devant la carothèque. Les boîtes de carottes étaient ouvertes et transférées dans la carothèque, où la description et le traitement des carottes était effectué. Les boîtes de carottes étaient transférées de la carothèque à l'atelier d'échantillonnage pour fendre/scier les carottes et les échantillonner. Les échantillons étaient ensachés dans des sacs solides en polypropylène, étiquetés et les sacs clairement étiquetés. Les échantillons étaient ensuite emballés dans des sacs de riz et temporairement entreposés

dans des caisses d'échantillons verrouillées. L'expédition des échantillons était effectuée par le personnel de Brett, généralement des géologues séniors et intermédiaires, puis déposés au laboratoire de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay; tous les envois ont été documentés sur des formulaires standards d'expédition d'échantillons d'ALS. Exceptionnellement, pour les sondages BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059, le laboratoire ALS n'a pas été utilisé, mais plutôt Accurassay Laboratories de Thunder Bay.

Sous la gouverne d'OHRG, les carottes de forage ont été transportées dans un camion plateforme dédié à cet effet, de la propriété Hammond Reef jusqu'à la carothèque au complexe d'OHRG à Atikokan dans des boîtes de carottes scellées. Les boîtes de carottes ont été déchargées sur des supports à l'intérieur du bâtiment, en préparation pour la description et le traitement, qui sont effectués dans le même bâtiment. Avant l'échantillonnage, les boîtes de carottes ont été chargées sur des palettes puis transportées aux installations clôturées adjacentes d'échantillonnage et d'entreposage des carottes; les carottes ont été soit posées sur des supports à l'intérieur de l'atelier d'échantillonnage ou temporairement entreposées à l'intérieur de l'aire clôturée. Les échantillons ont été tous sciés au moyen de scies au diamant et ont été étiquetés et ensachés dans des sacs en polypropylène clairement étiquetés, fermés à l'aide d'attaches de sécurité. Les échantillons individuels ont été emballés ensemble dans des sacs de riz tissés, puis dans des caisses en bois, qui ont été portées au registre et scellées (en vissant solidement les couvercles des caisses et en apposant des étiquettes de sécurité inviolables), puis transportées par un transporteur commercial jusqu'aux installations de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay. Chaque sondage a été listé séparément sur les feuillets d'expédition d'ALS.

De l'avis de SGS et G Mining, la chaîne de possession est, et a été maintenue tout au long des processus actuels d'OHRG et antérieurs de Brett, conforme ou supérieure aux normes de l'industrie et est acceptable pour les besoins de l'estimation de ressources.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

L'analyse géochimique des échantillons de carottage, exception faite des premiers forages réalisés par Brett, a été effectuée aux installations de ALS Laboratories Inc. (« **ALS** ») à North Vancouver. L'exception à cette règle concerne 48 des premiers sondages effectués par Brett (BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059), pour lesquels Accurassay Laboratories de Thunder Bay a été utilisé.

De l'avis de SGS et G Mining, les laboratoires utilisés pour la préparation des échantillons, l'analyse géochimique et les essais métallurgiques sont accrédités et les méthodes employées sont jugées appropriées pour les besoins de l'estimation de ressources.

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Chez Accurassay, la préparation des échantillons consistait à passer les échantillons de carottes au concasseur à mâchoires, jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 8, à prélever un sous-échantillon de 250 à 450 g à l'aide d'un diviseur Jones et à broyer ce dernier jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 150 à l'aide d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Accurassay assurait qu'un nettoyage à la silice était effectué entre chaque échantillon pour prévenir la contamination croisée. Avant l'analyse, les échantillons étaient tassés pour les homogénéiser, puis une fraction de 30 g pour pyroanalyse était prélevée. Les analyses étaient effectuées par pyroanalyse avec fini par absorption atomique, et les échantillons dont le résultat était supérieur à 10 g/t Au étaient réanalysés avec fini gravimétrique.

Les échantillons expédiés chez ALS sont tous préparés aux laboratoires de préparation à Thunder Bay. Les échantillons sont : inscrits au registre, un code barre leur est attribué, ils sont asséchés, puis concassés dans un concasseur à mâchoires jusqu'à ce que 70 % du matériel grossièrement concassé passe un tamis à mailles de 2 mm; divisés (d'abord à 250 g, puis à 1 kg); pulvérisés dans un pulvérisateur à anneau et rondelle jusqu'à ce que 85 % de la pulpe passe dans un tamis à mailles de 75 microns. Finalement, 100 g de pulpe est divisée et expédiée au laboratoire d'ALS à North Vancouver pour analyse.

Les méthodes d'analyse des échantillons de carottage d'OHRG et les protocoles en cas de valeur supérieure à la limite de détection au laboratoire de ALS sont : analyse de routine par pyroanalyse avec fini par absorption atomique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 5 g/t est réanalysé par pyroanalyse avec fini gravimétrique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 10 g/t est réanalysé par analyse des fractions fines et grossières (*screened metallics*). Les résultats d'analyse sont entrés dans la base de données avec la meilleure valeur aurifère en respectant les limites supérieures (absorption atomique jusqu'à 5 g/t Au; gravimétrique entre 5 et 10 g/t Au; *screened metallics* à plus de 10 g/t).

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

La méthodologie d'AQ/CQ a évolué au fil du programme de forage et d'échantillonnage à Hammond Reef. Un système rigoureux de contrôle de la qualité est utilisé sur le projet depuis son acquisition par Osisko. La méthodologie actuelle comprend l'utilisation cyclique de trois standards certifiés, de matériel stérile et de duplicatas en demi-carottes.

Les résultats de 147 239 analyses pour l'or ont été ajoutés à la base de données des forages en 2012 et au début de 2013. Toutes les données de contrôle de la qualité disponibles en janvier 2013 ont été examinées soigneusement selon les critères de rendement actuels. Tout résultat d'un échantillon de contrôle de la qualité se trouvant en dehors des limites des valeurs acceptées a été resoumis au laboratoire dans une enveloppe contenant les échantillons réguliers avoisinants. Les échantillons ont été réanalysés jusqu'à l'obtention de valeurs acceptables.

Six standards ont été insérés dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. Les valeurs acceptées pour ces standards sont déterminées par des essais comparatifs interlaboratoires auprès de laboratoires agréés. Tout résultat de standard se trouvant en dehors de trois écarts-types de la valeur acceptée était considéré comme ayant échoué au test de contrôle de la qualité.

Un blanc a été inséré dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. Les résultats des blancs sont vérifiés pour que leurs valeurs ne dépassent pas de cinq fois la limite de détection de la méthode d'analyse. Tout résultat de blancs dépassant ce seuil était considéré comme ayant échoué au test de contrôle de la qualité.

Un duplicata a été inséré dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. La moitié restante de la carotte a été utilisée à cette fin. De plus, un échantillon sur vingt était analysé une seconde fois au laboratoire en tant que duplicata généré durant l'étape de broyage, à la demande du client.

La moitié restante de la carotte des 43 forages réalisés en 2006-2007 a été resoumise au laboratoire pour analyse afin de valider les résultats antérieurs en raison d'un contrôle de la qualité alors limité. Ces échantillons ont été emballés puis envoyés au laboratoire avec des échantillons de contrôle de la qualité selon la procédure normale. Les résultats du programme de rééchantillonage ont été comparés avec les données originales par le personnel d'Osisko et par SGS Geostat, plus particulièrement par les auteurs du rapport technique en cours, et ont été déclarés conformes.

De plus, sept trous du début du programme de forage ont été reforés au même endroit et selon les mêmes spécifications. Les résultats de ces forages jumeaux ont été déclarés conformes avec les données initiales. Les données des forages jumeaux ont été utilisées pour l'estimation finale des ressources et les données initiales ont été éliminées de la base de données.

Estimations de ressources minérales

Une estimation de ressources minérales a été préparée pour la propriété Hammond Reef en octobre 2008. L'estimation a été effectuée par un consultant indépendant, John Zbeetnoff, géo., et vérifiée par Scott Wilson RPA. À l'époque (2008), l'estimation totalisait 142 Mt de ressources minérales présumées à une teneur de 1,05 g/t Au. Le seuil de coupure était de 0,60 g/t Au. Brett a réalisé d'autres travaux de forage au diamant et mis à jour l'estimation de ressources minérales. Avec les données de forage additionnelles et des changements mineurs apportés aux paramètres d'estimation, la mise à jour s'est soldée par une augmentation modeste au niveau du tonnage et pratiquement aucun changement dans la teneur. De l'avis de Scott Wilson RPA (basé sur les 223 sondages antérieurs au rapport Hammond Reef et les travaux de forage effectués en 2010), la mise à jour de l'estimation n'était pas sensiblement différente de l'estimation d'origine et n'exigeait pas le dépôt d'un rapport technique indépendant conformément au Règlement 43-101. Scott Wilson RPA a toutefois vérifié la nouvelle estimation, vérifié les nouvelles données et confirmé que les paramètres et la méthodologie d'estimation étaient appropriés. La mise à jour de l'estimation de ressources minérales (2009) est résumée dans le tableau suivant. Un seuil de coupure de 0,3 g/t Au a été utilisé pour la présentation des ressources minérales.

RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES – JUILLET 2009
Propriété Hammond Reef

Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
1,00	60,2	1,46	2,83
0,90	77,1	1,35	3,34
0,80	98,4	1,24	3,93
0,70	124,6	1,14	4,56
0,60	155,0	1,04	5,19
0,50	188,5	0,95	5,78
0,40	227,0	0,87	6,34
0,30	**259,4**	**0,80**	**6,70**
0,20	281,9	0,76	6,89

Notes :

1. Les définitions de l'ICM ont été utilisées pour les ressources minérales.
2. L'estimation de ressources minérales présentée est basée sur un seuil de coupure de 0,3 g/t Au.
3. Une largeur minimale d'extraction minière de 3 m a été employée.

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Un tableau comparatif des estimations de ressources minérales de 2008 et 2009 est présenté ci-dessous.

COMPARATIF DES RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES
Propriété Hammond Reef

Année	Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
2009	0,60	155,0	1,04	5,19
2008	0,60	141,5	1,05	4,79
Variation		**13,5**	**-0,01**	**0,40**

Le 7 novembre 2011, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources présumées pour la propriété Hammond Reef. SGS et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser l'estimation de ressources qui ont autorisé la divulgation de cette mise à jour. SGS a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à une teneur moyenne en or avant dilution de 0,62 g/t Au (basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au), soit 65 % de plus ou 4,16 millions d'onces de plus que l'estimation antérieure de ressources totales publiée par Brett en 2009. G Mining et SGS ont aussi estimé les ressources minérales présumées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 1 200 $US l'once (scénario de base) ainsi qu'une facteur de dilution de 5 %. Les ressources minérales présumées dans la fosse pour le gîte aurifère Hammond Reef étaient évaluées à 6,86 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 0,63 g/t Au, selon un seuil de coupure établi à 0,28 g/t Au. Ceci représente une augmentation de 25 %, ou 1,36 million d'onces d'or, comparativement à l'estimation antérieure de ressources dans la fosse publiée par Brett en 2009.

Le 28 janvier 2013, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources pour la propriété Hammond Reef. SGS Canada et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser l'estimation des ressources qui ont autorisé la divulgation de cette estimation. Les nouveaux travaux de forage réalisés par Osisko ont permis de convertir la majeure partie des ressources aux catégories mesurées et indiquées (M&I), et celles-ci pourront éventuellement être converties en réserves lorsque l'étude de faisabilité en cours aura été complétée. Les faits saillants de la mise à jour des ressources estimées incluent :

- ressources M&I globales de 5,43 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 gramme par tonne d'or et ressources présumées globales de 1,75 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au (basé sur un seuil de coupure de 0,50 g/t Au; voir tableau ci-dessous).
- ressources M&I globales de 7,47 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,65 g/t Au et ressources présumées globales de 3,12 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,52 g/t Au, basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au (voir tableau ci-dessous).
- ressources M&I dans la fosse de 5,31 millions d'onces à une teneur avant dilution de 0,72 g/t Au, basé sur un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle en fonction d'un prix de l'or à 1400 $US l'once. Les ressources présumées dans la fosse ajoutent 0,28 million d'onces à une teneur après dilution de 0,65 g/t Au. Les paramètres de conception du modèle de fosse incluent un seuil de coupure moyen de 0,32 gramme d'or par tonne et un faible ratio stérile/minerai de 1,01.
- à 2000 $US par once d'or, ressources M&I dans la fosse de 7,87 millions d'onces et ressources présumées de 2,12 millions d'onces à une teneur moyenne de 0,56 gramme d'or par tonne.
- zones A (principale) et Mitta formant un gîte minéral contigu (fosse ouest), tandis que la zone 41 est séparée des deux autres (fosse est). Le système a été modélisé en deux fosses d'une étendue latérale totale de 2500 mètres (des sections 870E à 3370E). Les travaux de forage d'exploration autour des zones Mitta et A ont réussi à prolonger le gisement en profondeur dans la direction du pendage (sud-est), jusqu'à une distance maximale (dans l'axe de pendage) de 850 mètres.

SGS a estimé les ressources minérales mesurées et indiquées globales à 5,43 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 g/t Au, selon un seuil de coupure de 0,30 g/t Au et les ressources présumées globales à 1,75 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au. Le tableau ci-dessous résume les estimations de SGS selon différents seuils de coupure :

Estimations de ressources globales à Hammond Reef

Catégorie	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t)	Oz (M)
Mesurées	0,67	212,9	0,2	4,60
Indiquées	0,44	268,7	0,2	3,84
M+I	0,54	481,6	0,2	8,44
Présumées	0,44	271,8	0,2	3,80
Mesurées	0,74	184,7	0,3	4,38
Indiquées	0,55	174,4	0,3	3,09
M+I	0,65	359,1	0,3	7,47
Présumées	0,52	185,2	0,3	3,12
Mesurées	**0,90**	**123,5**	**0,5**	**3,59**
Indiquées	**0,78**	**72,9**	**0,5**	**1,83**
M+I	**0,86**	**196,4**	**0,5**	**5,43**
Présumées	**0,72**	**75,7**	**0,5**	**1,75**
Mesurées	1,09	76,8	0,7	2,70
Indiquées	1,03	32,3	0,7	1,07
M+I	1,07	109,2	0,7	3,77
Présumées	0,96	27,4	0,7	0,84
Mesurées	1,29	46,8	0,9	1,94
Indiquées	1,28	16,0	0,9	0,66
M+I	1,28	62,8	0,9	2,59
Présumées	1,22	11,0	0,9	0,43
Mesurées	1,39	36,2	1,0	1,61
Indiquées	1,40	11,6	1,0	0,52
M+I	1,39	14,7	1,0	2,13
Présumées	1,35	7,5	1,0	0,32

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

G Mining Services Inc. de Montréal, avec la collaboration de SGS, a également préparé une estimation des ressources à l'intérieur d'un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle basé sur un prix de l'or à 1 400 $US l'once (scénario de base) et des parois de fosses non confinées aux rives du lac. L'optimisation s'est soldée par deux fosses distinctes séparées d'environ 200 mètres, avec un ratio de décapage moyen de 1,01. Les ressources mesurées et indiquées dans les deux fosses pour le gîte aurifère Hammond Reef sont de 5,31 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 0,72 g/t Au, basé sur un seuil de coupure établi à 0,31 g/t Au (fosse ouest) et 0,33 g/t Au (fosse est).

Estimations de ressources avant dilution à Hammond Reef à l'intérieur d'un modèle de fosse Whittle à 1 400 $US

Fosse	Catégorie	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t)	Oz (M)
Ouest	Mesurées	0,75	151,2	0,31	3,63
Ouest	Indiquées	0,58	44,7	0,31	0,83
Ouest	M+I	0,71	195,9	0,31	4,46
Ouest	Présumées	0,65	13,1	0,31	0,27
Est	Mesurées	0,80	24,1	0,33	0,62
Est	Indiquées	0,75	9,43	0,33	0,23
Est	M+I	0,79	33,6	0,33	0,85
Est	Présumées	0,50	0,27	0,33	0,01
Total	**Mesurées**	**0,75**	**175,3**	**0,32**	**4,25**
Total	**Indiquées**	**0,61**	**54,1**	**0,32**	**1,06**
Total	**M+I**	**0,72**	**229,5**	**0,32**	**5,31**
Total	**Présumées**	**0,65**	**13,3**	**0,32**	**0,28**

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101

Les rapports et estimations de ressources pertinentes conformes au Règlement 43-101 publiés par la Société sur la propriété Hammond Reef sont les suivants :

- une estimation de ressources minérales globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 10,52 millions d'onces d'or en ressources présumées (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 7 novembre 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources a été déposé sur SEDAR le 20 décembre 2011; et
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 5,43 millions d'onces d'or (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 28 janvier 2013 et ce communiqué de presse a été déposée sur SEDAR.

Développement

Exploration

OHRG a poursuivi ses efforts d'exploration sur la propriété Hammond Reef en 2012. Ceci comprend le forage au diamant (11 trous de forage totalisant 5 700 m) à travers le corridor de déformation Marmion au nord-est du gisement et le forage détaillé de la faille subsidiaire RAB au sud du gisement (41 trous de forages totalisant 8 000 m). Le forage sur la faille RAB a permis de délimiter une petite ressource inclinée à l'intérieur de la baie Lynxhead. Les extensions nord-est et sud-ouest du gisement ainsi que le secteur avoisinant la baie Lynxhead ont été cartographiés de nouveau en détail après l'acquisition d'un levé gravimétrique à haute résolution récemment complété. OHRG a aussi effectué un peu de prospection sur des anomalies de sol et un programme d'échantillonnage de till intercalaire aux alentours de la baie

Lynxhead. Sur la propriété Atikokan West, les affleurements à proximité des trois anciennes galeries d'accès ont été décapés puis échantillonnés en rainure et cartographiés en détail. La prospection ainsi que le suivi des anomalies de sol ont été réalisés dans le bras nord-ouest des claims. Un programme de prospection de reconnaissance et d'échantillonnage de moraine a été entrepris en dehors des claims actuels à la recherche de nouvelles cibles aurifères. De plus, le personnel d'OHRG a examiné plusieurs propriétés aurifères dans le Nord-ouest de l'Ontario, allant de propriétés hors chantiers (« *greenfield* ») jusqu'à des propriétés d'exploration avancée avec des ressources aurifères établies par forage.

Aménagement du projet et études

Avec l'achèvement du programme de forage et des essais métallurgiques, l'équipe de construction et d'ingénierie a intensifié ses activités en vue de l'étape de la faisabilité. Les études initiales ont été amorcées, un plan conceptuel a été élaboré et les paramètres du projet ont été établis. Les critères de conception du procédé de traitement ont été fixés à 60 000 tonnes par jour. Le rapport sur l'étude de faisabilité devrait être finalisé dans la première moitié de l'année 2013.

Environnement

Les plans conceptuels pour la surveillance de l'efficacité des mesures d'atténuation et la vérification des changements prévus dans l'environnement ont été développés. Ceux-ci incluent les plans de surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau, de surveillance de la quantité et la qualité des eaux souterraines et de biosurveillance aquatiques et terrestres ainsi que les plans de gestion sociale. Les plans détaillés seront élaborés en collaboration avec les parties intéressées au projet, incluant le gouvernent, le public et les autochtones.

Un comité de suivi local sera mis sur pied. Ce comité participera à la planification de la gestion sociale et sera le lien direct de communication entre les membres de la communauté et OHRG.

Relations communautaires

Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Fort Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, signifiant l'engagement de toutes les parties à participer à un processus de consultation active et de collaboration, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société en cours sur son projet aurifère avancé Hammond Reef. L'entente est entrée en vigueur le 26 septembre 2011, suite à la ratification par les membres de toutes les communautés signataires.

Depuis la ratification, des mesures ont été prises par toutes les parties signataires afin d'assurer que les engagements stipulés dans l'entente seront respectés en temps opportun et de façon efficiente. Parmi les principaux engagements, citons notamment :

- la création de plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes;
- la création d'opportunités d'emploi et de formation pour les membres des communautés participantes; et
- la création de fiducies d'exploitation qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, ainsi que les actions de Corporation Minière Osisko qui seront émises lorsque certains jalons seront franchis en exploration et en développement.

La réalisation de progrès constants dans chacun de ces secteurs permettra le développement et l'exploitation du projet Hammond Reef pour le bénéfice mutuel des parties.

De plus, OHRG a signé le 6 mars 2012 un protocole d'entente avec Métis Nation of Ontario Secretariat Inc. et quatre communautés métisses de la région prévoyant le financement d'une étude sur les connaissances traditionnelles et l'assurance d'une consultation adéquate concernant le projet Hammond Reef.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés d'OHRG qui travaillent sur le site Hammond Reef. OHRG fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les individus concernés par le programme s'y conforment et la société offre des séances de formation sur une base régulière. OHRG n'a enregistré qu'un seul accident avec perte de temps en 2012.

3.3.3 Projet Upper Beaver

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Upper Beaver sont tirés d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « rapport Upper Beaver ») sur la propriété Upper Beaver intitulé *Technical Report on the Upper Beaver Gold-Copper Project, Ontario, Canada* et datant du 5 novembre 2012, préparé par SRK Consulting (Canada) Inc. (« **SRK** »). MM. Sébastien B. Bernier, géo., Glen Cole, géo., Alfred S. Hayden, ing., David Orava, M.Ing., ing., James L. Pearson, ing. et Eugene J. Puritch, ing. sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Upper Beaver peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indications contraires, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Upper Beaver ont été préparés sous la supervision de M. William J. McGuinty, B.Sc., géo., directeur de projet chez OML, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

Localisé près de Kirkland Lake en Ontario, au Canada, le projet Upper Beaver est un projet d'exploration pour l'or et le cuivre à l'étape de mise en valeur.

Titres miniers

Le projet est localisé sur le bloc de claims Upper Beaver, lequel couvre une superficie d'approximativement 627 hectares dans les cantons de Gauthier et de McVittie.

Le projet Upper Beaver comprend 36 claims concédés par lettres patentes couvrant une superficie de 746 hectares. Trente-trois de ces claims conservent des droits de surface et un bail (trois claims) d'une superficie de 54 hectares comprend les droits miniers et de surface. Les droits miniers sont détenus à 100 % par OML, certains claims étant assujettis à des redevances à d'autres parties. Il y a six claims non concédés par lettres patentes (24 unités) d'une superficie de 384 hectares. Au total, la superficie du projet Upper Beaver est de 1 184 hectares.

Tous les claims concédés par lettres patentes et tous les baux ont été légalement arpentés puisqu'il s'agit de propriétés avec titres déposés auprès du bureau de l'enregistrement immobilier de l'Ontario. Les claims non concédés par lettres patentes n'ont pas été arpentés, mais sont présentement en règle. Les

crédits de travail d'évaluation de Queenston sont suffisants pour maintenir le statut des claims non concédés par lettres patentes dans un avenir prévisible.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonnée conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais dans la deuxième année et toutes les années suivantes, un minimum de 400 $ de travaux d'évaluation par 16 ha est exigé. Les travaux par unité de claim doivent être rapportés chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les claims non concédés par lettres patentes sont valides jusqu'en 2014 ou 2015 selon les claims et sont renouvelables par attribution de crédits pour des travaux d'exploration réalisés sur la propriété Upper Beaver, soit sur le claim où ces travaux ont été effectués, soit sur des claims contigus à ce dernier. Les crédits de travail d'évaluation peuvent être accordés dans les 5 ans suivant les travaux sur n'importe quel claim non concédé par lettres patentes.

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Un bail minier est émis pour une période de vingt-et-un ans et peut être renouvelé indéfiniment pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans sur le principe que les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en valeur des minéraux. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province. Le bail Gauthier (L106884) expire le 1er août 2013, mais est renouvelable pour une période de 21 ans. La lettre du MDNM datée du 27 novembre 2012 confirme la réception de la demande de renouvellement d'OML concernant ce bail.

Les dates d'expiration des différents claims de la propriété Upper Beaver sont comprises entre le 8 juillet 2013 et le 28 juin 2016.

Droits de surface

Certains droits de surface sur des claims non concédés par lettres patentes et sur certains des claims concédés par lettres patentes appartenant à OML sont détenus par diverses tierces parties. Tous les droits de surface du projet Upper Beaver qui ne sont pas propriété d'OML sont localisés dans le secteur sud-ouest du projet Upper Beaver.

En plus des activités spécifiques au fonçage de puits, le projet Upper Beaver nécessitera d'infrastructures telles que des routes et des lignes électriques à haute tension. Le déplacement des roches stériles et la déviation des eaux d'exhaure vers les sites choisis pour leur entreposage sont aussi recommandés. Les droits miniers le long de ce corridor d'infrastructures sont détenus par OML alors que les droits de surface sont détenus par OML et par d'autres parties.

Ententes et charges

Des 42 titres miniers composant la propriété Upper Beaver, 35 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
Claims concédés par lettres patentes LS339; LS340; L2586; L2587; L2588; L2589; L2601; L2602; L6246; L6247; L7055; L7056; L7934; L9150; L9151; L9152; L9153; L9154; L9155; L9178; L9179; L9180; L9545; L9546; L9551; L9552; L9553; L9554; L9555; L9556; L9557; L35279 **Bail** L106884 (claims L67180, L67288 et L72883)	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Contact Diamond Mines Corp., anciennement Sudbury Contact Mines Ltd, détient 100 % des droits sur le diamant sur les 33 claims concédés par lettres patentes et le bail minier.
Claims concédés par lettres patentes L2648 et L2649 (droits miniers seulement)	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Timmins Forest Products (« **TFP** ») détient une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie. OML a le droit de racheter 50 % de cette redevance en tout temps, pour un montant de 1 000 000 $ et détient un premier droit de refus sur toute offre d'achat de la royauté par une tierce partie. TFP détient les droits de surface.
Claim concédé par lettre patente L4397 (droits miniers seulement)	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Ce claim n'est assujetti à aucune redevance.
Claims non concédés par lettres patentes 1185431; 1226891 (8 unités); 3003814 (10 unités); 3003815; 3004567; 4211819	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Ce claim n'est assujetti à aucune redevance.

Responsabilités environnementales

Il existe un nombre restreint de responsabilités environnementales en lien avec les activités antérieures d'exploration et d'exploitation sur la propriété. Quelques résidus de traitement datant de la période d'utilisation de broyeurs à pilon dans les années 1920 sont présents, mais leur étendue n'est pas connue en raison de la végétation recouvrant le site minier. Lors de la dernière période de production sur la propriété (1965–1972), le minerai était transporté par camion jusqu'à l'usine de traitement Upper Canada située à 7 kilomètres au sud-ouest. Les résidus étaient entreposés à cette usine.

Trois puits sont situés sur la propriété. Le puits n^{o} 3 sur la rive ouest du lac York était le principal puits de production lors des opérations souterraines antérieures. D'une profondeur atteignant 605 pieds (184 mètres), il est doté d'une descenderie interne qui s'étend du niveau 500 (pieds) au niveau 1250 (pieds). Les niveaux ont été développés à 80 , 200 , 350 et 500 pieds de profondeur puis selon un intervalle de 125 pieds, entre 500 pieds et 1250 pieds (381 mètres) de profondeur. Le puits est obturé. Un amas de stériles provenant des débuts du développement sous terre, soit entre 1919-1935, se trouve à l'est du puits n^{o} 3, en bordure du lac York. Ce matériel résiduel est non générateur d'acide et près de 60 % de ce matériel a été utilisé pour la construction de routes dans le secteur en 2003 et en 2012. Le puits n^{o} 1 est localisé plus à l'est, sur la rive est du lac York. D'une profondeur de 102 pieds (31 mètres), il est rempli

de roches stériles. Il existe peu d'informations sur le puits n^{o} 2, mais les anciens plans indiquent qu'il se situerait à 68 mètres au sud-sud-ouest du puits n^{o} 3, à l'extrémité nord de la veine G. Le puits (profondeur estimée à 15 mètres) fait maintenant partie de la tranchée sur la veine G, tranchée aujourd'hui remblayée de roches stériles.

En plus des trois puits, deux galeries d'accès aux veines H et K datant des années 1912-1919 sont présentes en surface. Toutes deux sont remblayées. Le remblaiement d'une tranchée sur la veine G avec des roches de la mine mentionné précédemment, l'obturation des diverses monteries ainsi que la remise en état des clôtures et le reboisement des secteurs présentant d'éventuels dangers ont été réalisés entre 2001 et 2004.

Autorisations et permis environnementaux

Avant d'entreprendre tout projet d'exploration avancée, le gouvernement de l'Ontario exige qu'un plan de fermeture soit élaboré et déposé auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines (« **MDNM** »). Le MDNM coordonne les révisions et les réponses relatives au plan auprès des différentes agences gouvernementales concernées par les activités du projet. Le plan comprend un plan d'exploitation, les conditions environnementales de base, un plan et un budget des activités de fermeture et une garantie financière pour assurer la fermeture. Le plan de fermeture et les renseignements de base sous-jacents ont été préparés par Story Environmental Inc. avec l'aide du personnel d'OML et d'autres spécialistes.

Le MDNM a approuvé le plan de fermeture soumis par OML relatif au projet Upper Beaver en septembre 2012. L'approbation du plan de fermeture est une étape cruciale pour le développement du projet Upper Beaver. Ce plan de fermeture permettra au projet d'aller de l'avant en ce qui a trait au fonçage du puits, au développement sous terre et à la réalisation de l'étude de faisabilité.

OML complète présentement les procédures d'obtention de permis sectoriels relativement au fonçage du puits d'exploration planifié et au programme d'échantillonnage en vrac. Avant que le fonçage du puits puisse débuter, un certain nombre d'autorisations et de permis doit être obtenu, incluant, mais sans s'y restreindre, les permis de prélèvement et de déversement d'eau, pour les émissions atmosphériques et le bruit, de traitement des eaux usées, de raccordement avec Hydro One et pour la construction de nouvelles infrastructures électriques. OML a déposé un montant de 1,4 million de dollars en garantie financière au MDNM pour couvrir le coût des activités de fermeture en vertu du plan de fermeture de l'exploration avancée.

OML consulte présentement les organismes de réglementation en ce qui concerne les exigences liées à l'attribution de permis environnementaux pour l'exploitation sous terre envisagée et les opérations minières prévues sur le site. L'attribution des permis environnementaux pour les activités d'exploitation et de traitement proposées nécessitera une évaluation environnementale conforme au cadre de référence établi selon les lois fédérales et provinciales réglementant l'évaluation environnementale. Pendant que le cadre de référence de l'évaluation environnementale demeure à être déterminé :

- OML a entrepris des études de base et planifie poursuivre celles-ci en appui à l'évaluation environnementale du projet; et
- la consultation publique est une des exigences des processus d'évaluation environnementale et de planification de la fermeture. OML a déjà entrepris des consultations auprès du public et des autochtones et prévoit continuer de collaborer avec les communautés autochtones à mesure que la compréhension de la portée du projet, de ses impacts et de ses bénéfices s'améliore, autant aux étapes d'exploration avancée qu'aux étapes de production.

Il est attendu que suivant le processus d'évaluation environnementale concernant la mine et l'usine de traitement proposées et l'approbation des organismes de réglementation, OML devra faire les demandes de permis supplémentaires requis, incluant, mais sans s'y restreindre, les certificats d'autorisation pour les émissions dans l'air et les déversements d'eau, ce qui comprend le déversement des eaux de procédé traitées et le déversement des eaux usées domestiques traitées.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

La propriété Upper Beaver est accessible à partir de la route 66, en empruntant le chemin pavé menant au village de Dobie, lequel est situé à 11 kilomètres à l'ouest de la ville de Larder Lake. À partir du village de Dobie, le chemin Beaverhouse, d'une longueur d'environ 6 kilomètres et de direction nord-est, mène au lac Beaverhouse. Les anciennes mines Upper Beaver East et West de même que le site du nouveau projet d'exploration avancée sont chacun situés à moins de 200 mètres du chemin Beaverhouse. La ville la plus importante à proximité, Kirkland Lake, se trouve à approximativement 25 kilomètres vers l'ouest. Kirkland Lake est une ville minière au riche passé et toujours active, principalement pour l'or. Sa population est d'environ 10 000 habitants.

Climat

Le climat de la région est de type continental des latitudes tempérées, avec des températures qui varient de 30 degrés Celsius au cours de l'été à -35 degrés Celsius au cours de l'hiver. Les hivers sont longs et froids, avec des températures mensuelles moyennes sous le point de congélation pour cinq mois de l'année (novembre à mars). Les précipitations annuelles sont approximativement de 975 millimètres, dont la moitié au cours des mois d'été. L'accumulation moyenne de neige durant l'hiver varie de 50 centimètres à 90 centimètres. La glace se forme sur les lacs à partir de la mi-novembre et disparaît généralement à la mi-avril. Les travaux sur le terrain sont possibles à l'année, en tenant compte des limites imposées par les lacs et les marécages et des périodes de gel et de dégel. La végétation correspond à celle d'une forêt mixte avec des épinettes, des sapins, des mélèzes, des pins gris, des trembles, des bouleaux, des frênes et des aulnes. Les claims concédés par lettres patentes ont été récemment déboisés. Les conditions du sol et le drainage ont tendance à déterminer le type de végétation, des marécages boueux ouverts aux escarpements rocheux stériles

Ressources locales

La propriété Upper Beaver est localisée à approximativement 25 kilomètres à l'est de la ville de Kirkland Lake, en Ontario. Kirkland Lake, le principal centre commercial du secteur nord du district de Timiskaming, dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente ayant de l'expérience en exploration et en exploitation minière.

Infrastructures

Il n'existe aucune alimentation électrique sur la propriété. La ligne de transport d'électricité la plus proche pouvant fournir l'énergie nécessaire aux opérations minières se trouve à 7 kilomètres au sud-sud-ouest, à proximité du site de la mine Upper Canada, à Dobie, en Ontario.

L'approvisionnement en eau est possible à partir des rivières, des étangs et des ruisseaux se trouvant sur la propriété Upper Beaver.

Géographie physique

La topographie est bosselée. Le relief est de l'ordre de 50 mètres, soit de la bordure des plans d'eau comme les lacs, les rivières et les marécages d'aulnes jusqu'aux collines rocheuses les plus élevées couvertes localement de pin blanc. Les profondeurs du mort-terrain varient de nulle jusqu'à plus de 30 mètres de till argileux. En moyenne, les affleurements, qu'ils s'agissent d'affleurements au niveau du sol ou de collines bien en vue, représentent environ 10 à 15 % de la surface.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

La propriété Upper Beaver (claims concédés par lettres patentes) a été acquise par Upper Canada Gold Mines Inc., une société remplacée par QMI en 1965. La propriété a été exploitée par Upper Canada Mines jusqu'à la fermeture de la mine Upper Canada en 1971. Tous les actifs miniers d'Upper Canada, incluant Upper Beaver, ont été transférés à QMI dans les années 1970, à la suite de la fusion de l'entreprise. En 1989, QMI forme une coentreprise (Beaverhouse Resources) avec Pamorex Minerals Inc. et, par la suite, avec Pamorex Inc., successeur de Royal Oak Mines Ltd. Les travaux d'exploration réalisés par cette coentreprise se sont poursuivis jusqu'en 1997, donnant lieu à la découverte de quatre nouvelles zones aurifères. En 2000, Royal Oak se retire de la coentreprise et QMI récupère son entière participation (100 % d'intérêt) dans la propriété. Par la suite, QMI acquiert d'un intérêt privé deux autres claims concédés par lettres patentes, lesquels sont situés du côté ouest de la propriété.

Historique d'exploration et de forage

L'historique des travaux d'exploration et d'exploitation minière dans la région du projet Upper Beaver est relativement continu. Les travaux connus les plus anciens réalisés dans le canton de Gauthier, d'une superficie de 100 kilomètres carrés, datent de 1912. Les photos aériennes nationales des années 1920 montrent que le seul chemin d'accès existant à cette période est le chemin Beaverhouse Lake, là où le projet est situé. Ce chemin a probablement été utilisé dès le début des opérations minières.

L'excavation de puits sur plusieurs propriétés minières a débuté dès 1912 à Upper Beaver et à la fin des années 1920 et au début des années 1930 à Anoki, Oriole, Queenston, Upper Canada et Brock. Dans l'ensemble, la production sous terre a cessé au début des années 1970.

L'exploitation d'une fosse à ciel ouvert a eu lieu à la mine McBean (anciennement à QMI) dans les années 1980. Les travaux les plus récents d'exploration sous terre ont été réalisés sur le projet Victoria Creek par Contact Mines dans les années 1990.

En 1912, Alfred Beauregard a découvert de l'or à l'ouest du lac Beaverhouse. La production historique en or et en cuivre est résumée dans le tableau suivant :

Résumé de la production historique des mines – Mine Upper Beaver (Lovell et al., 1979)

Période	Mines	Production
1912-1944	La Mine d'Or Huronia, Argonaut Gold Mines Limited et Toburn Mines	38 347 onces d'or et 1 030 783 livres de cuivre provenant de 119 372 tonnes avec des teneurs de 9,99 g/t Au et 0,39 % Cu
1965-1971	Upper Canada/Upper Beaver Mines	102 362 onces d'or et 10 924 529 livres de cuivre provenant de 407 306 tonnes avec des teneurs de 7,82 g/t Au et 1,22 % Cu
Total		140 709 onces d'or et 11 955 312 livres de cuivre provenant de 526 678 tonnes avec des teneurs de 8,31 g/t Au et 1,03 % Cu

Le résumé des travaux effectués antérieurement sur la propriété Upper Beaver est présenté dans le tableau suivant :

Résumé de l'historique de l'exploration et de l'exploitation pour le projet or-cuivre Upper Beaver entre 1912 et 1995 (modifié de Watts, Griffis et McOuat Ltée, 2011)

Société	Période	Activité d'exploration
Mines D'Or Huronia	1912 – 1919	Excavation des puits n^{o} 1 et n^{o} 3, développement et production; Développement de dix niveaux dans la mine jusqu'à une profondeur de 1 250 pieds sous la surface.
Argonaut Gold Mines Limited	1919 – 1928	Production aurifère dans le cadre d'un contrat de location; Construction d'une usine de 200 tonnes par jour; Fermeture de la mine en 1928 en raison d'une quantité insuffisante de minerai dans les niveaux inférieurs.
Beaverhouse Lake Mines	1935	Acquisition de la propriété; Programme d'exploration en surface, découverte de nouvelles veines aurifères.
Toburn Mines	1937 – 1939	Propriété sous option; Développement sous terre et exploitation jusqu'au niveau 350 (pieds).
Ventures Limited	1939	Dénoyage de la mine jusqu'au niveau 500 (pieds); 800 pieds de nouveau développement latéral. .
Toburn Mines	1951	Cartographie géologique et programme de forage en surface.
Augustus Exploration Limited	1961	Dénoyage de la mine; Programme de forage en surface; Programme de forage sous terre.
Upper Canada Mines	1964 1965 – 1971	Acquisition de la propriété; Levé électromagnétique aérien; Programme de cartographie géologique. Dénoyage de la mine et développement sous terre; Taux d'extraction de 750 tonnes par jour, minerai transporté par camion à l'usine Upper Canada; Levés géophysiques : site-test, magnétométrique, électromagnétique de polarisation spontanée et de l'angle d'inclinaison, électromagnétique à boucle horizontale, et polarisation provoquée;

	1974	Forage en surface de quatre trous de forage par carottage (71-1 à 71-4); Fermeture de la mine en 1971. Deux trous de forage par carottage en surface; Levés magnétométrique, électromagnétique à boucle horizontale et électromagnétique à très basse fréquence.
Queenston Gold Mines Limited	1985	Cartographie détaillée en surface; Levé géochimique de roches; Décapage restreint; Levé magnétométrique.
Pamorex Minerals Inc. / Queenston Mining Inc.	1989 – 1990	Formation de la coentreprise; Cartographie géologique détaillée et échantillonnage; Retrait du mort-terrain et creusage de tranchées; Divers levés géophysiques; 12 trous de forage par carottage et deux forages avec coins, 20 844 pieds de forage.
Beaverhouse Resources Limited / Queenston Mining Inc.	1991 1995	Programme de 17 trous de forage par carottage, 24 693 pieds de forage. Programme de 10 trous de forage par carottage, 12 833 pieds de forage; Levé de polarisation provoquée et levé électromagnétique en sondage.

Contextes géologiques

La propriété Upper Beaver est située dans le secteur est du camp minier aurifère de Kirkland Lake, dans le nord de l'Ontario. Elle se trouve à l'intérieur de la portion sud de la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans la Province du Supérieur, au cœur du Bouclier canadien. Cette région est constituée d'une succession d'assemblages de roches supracrustales archéennes qui correspondent, du plus ancien au plus récent, aux assemblages de Tisdale, de Blake River et de Timiskaming, dans lesquels s'est mise en place une série d'intrusions syénitiques.

La propriété Upper Beaver est constituée de roches volcaniques, volcanoclastiques et épiclastiques appartenant au Groupe de Gauthier (Tisdale supérieur) et au Groupe de Blake River inférieur. À l'échelle du projet, les roches du Groupe de Gauthier correspondent à des cendres, des tufs à lapilli et des cherts intermédiaires à felsiques avec, en moindre quantité, des roches sédimentaires carbonées. Ces roches occupent le flanc nord de l'Antiforme de Spectacle Lake, une antiforme de direction est-ouest plongeant vers l'est. Elles sont recouvertes par les roches volcaniques du Groupe de Blake River, plus précisément par des tholéiites riches en fer massives ou coussinées avec, en moindre quantité, des tholéiites riches en magnésium et des roches sédimentaires clastiques entre les coulées. Du point de vue lithologique, la géologie de la propriété Upper Beaver est complexe, une très grande variété de types de roche ayant été recoupés en forage. La distribution des affleurements sur la propriété est plutôt éparse. Le complexe intrusif d'Upper Beaver est une intrusion polyphasée quasi circulaire ayant un diamètre d'environ un kilomètre. Il est constitué d'un corps intrusif principal et de dykes associés qui se sont mis en place dans les roches volcaniques du Groupe de Blake River.

Minéralisation

La minéralisation or-cuivre de la propriété Upper Beaver se retrouve principalement dans le complexe intrusif d'Upper Beaver. Elle est associée à des zones de sulfures disséminés (principalement pyrite et chalcopyrite) et de veines de sulfures mineures dans des roches fortement altérées. La minéralisation en

cuivre est souvent associée à l'or, mais peut aussi être distincte. Le contrôle de la distribution de la minéralisation en cuivre demeure peu compris. Il s'agit d'une association atypique comparativement aux minéralisations aurifères du district de Kirkland Lake. Les données de forage ont établi six zones à fort pendage (200, North Contact, Porphyry East, Porphyry West, Q et Syenite Breccia) correspondant à des systèmes de fractures et de veines à fort pendage et une zone faiblement inclinée correspondant à une minéralisation de remplacement (South Contact).

Forage

Base de données

En 2000, QMI a entrepris des forages de reconnaissance afin de confirmer la minéralisation aurifère à l'intérieur du secteur du projet Upper Beaver. Entre 2005 et 2012, plusieurs phases de forage de délimitation des ressources ont été réalisées. Depuis 2000, QMI a effectué 353 trous de forage par carottage et forages avec coins (222 524 mètres) dans les alentours du projet Upper Beaver pour explorer et définir la minéralisation en or-cuivre.

Résumé des forages par carottage réalisés par QMI sur le projet Upper Beaver (en date du 16 août 2012)

Année	Nombre de forages	Longueur totale (mètres)
2000	1	596
2005	33	16 647
2006	43	32 410
2007	53	42 602
2008	23	21 461
2009	44	20 986
2010	42	22 931
2011	66	38 772
2012	48	26 119
Total	**353**	**222 524**

La base de données d'exploration d'Upper Beaver a été auditée par SRK. Les informations actuelles sur les forages sont suffisamment fiables pour interpréter en toute confiance les limites de la minéralisation aurifère et les résultats d'analyses sont suffisamment fiables pour permettre l'estimation de ressources minérales. La base de données d'exploration comprend l'information des 353 trous de forage par carottage inclinés de dimension NQ (222 524 mètres). SRK a considéré les résultats d'analyses disponibles en date du 16 août 2012. SRK n'a pas révisé les forages réalisés avant 2000 sur la propriété, à l'exception de ceux qui sont énumérés dans la section historique du rapport Upper Beaver. Aucun trou de forage antérieur aux années 2000 n'a contribué au modèle de ressources minérales traité dans le rapport Upper Beaver.

Forage réalisé en 2012

En 2012, QMI a réalisé 124 forages au total, soit 70 910 m de forage sur la propriété Upper Beaver, toutes catégories confondues.

Carottes et tubage

Après le retrait des tiges de forage, la carotte est placée dans une caisse en bois par les foreurs. Les techniciens de QMI ramassent les caisses sur le site du forage chaque matin et les livrent à la carothèque se trouvant sur l'ancien site de la mine Upper Canada.

QMI utilise une procédure des mieux conçue pour la description des carottes des trous de forage et l'intégration ultérieure de ces informations dans la base de données d'exploration. La description des carottes est enregistrée numériquement au moyen de modèles de feuilles de calcul standard du logiciel Excel de Microsoft garantissant que toute information pertinente soit saisie. Divers niveaux de données d'entrée descriptives sont enregistrés et des procédures de validation appropriées sont en place.

Tous les trous de forage par carottage sont automatiquement photographiés. Les procédures standards de description des carottes incluent la collecte de données sur les caractéristiques lithologiques et structurales, les caractéristiques de la minéralisation et des altérations de même que sur les paramètres géotechniques comme la qualité de la roche (RQD), l'analyse des joints et fractures, le type de matériel et la résistance de la roche.

Arpentage des collets de forage

En 2005, pour les programmes de forage de la phase I (15 trous de forage totalisant 5 913 mètres : UB-05-01 à UB-05-15) et de la phase II (5 trous de forage totalisant 2 420 mètres : UB-05-16 à UB-05-20), les collets des trous de forage ont été localisés au moyen d'un système de positionnement global (GPS) et de la grille de lignes coupées (espacement entre les lignes de 100 mètres) de direction nord-sud réalisée ayant servi au levé de polarisation provoquée. Les tubages de la plupart des trous de forage ont été par la suite arpentés en 2005 par Northland Technical Surveys (« **Northland** ») de Kirkland Lake, en Ontario, au moyen d'une station totale, du système de coordonnées UTM NAD 83 et de l'élévation géodésique. Depuis ces deux premières phases de forage, tous les sites de forage (à l'exception d'un seul trou de forage) ont été localisés directement par Northland au moyen d'une station totale.

Levés de fond de trou

Les levés d'orientation en fond de trou des forages UB-05-01 à UB-05-15 de la première phase ont été réalisés au moyen d'une sonde Reflex EZ-SHOT. Pour les forages subséquents, la sonde EZ-SHOT a été grandement utilisée pour les levés, mais seulement au moment du forage. Lorsque les trous de forage étaient terminés, Halliburton Sperry Drilling Services (« **Halliburton** ») de North Bay, en Ontario, effectuait un nouveau levé au moyen d'un gyroscope pointant vers le nord. Toutefois, pour un certain nombre de trous de forage, Halliburton n'était pas disponible en temps opportun et quelques trous de forage n'ont pu être arpentés jusqu'au fond du trou après que la foreuse ait été démontée, soit en raison de zones de faille ou de l'obstruction formée par des éboulements. De ce fait, un certain nombre de trous de forage n'a été arpenté qu'au moyen de la sonde EZ-SHOT.

Depuis le début de 2006 et jusqu'à ce jour, tous les trous de forage sont localisés par Northland et, par la suite, les levés de fond de trou sont réalisés par Halliburton.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage est réalisé par le personnel de QMI. Les carottes présentant des évidences de minéralisation et d'altération sont échantillonnées. Les échantillons sont identifiés par le géologue et des étiquettes d'échantillon sont insérées dans la caisse de carottes. La largeur de l'échantillon peut varier selon la lithologie, la minéralisation et l'altération, mais demeure généralement entre 0,5 à 1,0 mètre de

longueur. Les échantillons sont mis dans des sacs, étiquetés et envoyés aux laboratoires Swastika (ou aux laboratoires Accurassay) pour leur préparation. À la réception, les étiquettes des échantillons sont comparées à la liste d'envoi pour s'assurer que tous les échantillons sont comptabilisés et correctement étiquetés.

Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons sont inscrits dans le journal de forage. Pour chaque échantillon, le pourcentage de veines de quartz-carbonates, le pourcentage de pyrite-pyrrhotite, le pourcentage de magnétite et le pourcentage de chalcopyrite sont estimés et inscrits dans le journal. Lorsque la description du forage est complétée, la carotte est photographiée et les caisses sont replacées dans les étagères. Les photographies numériques sont entreposées dans des dossiers par trou de forage avec les journaux de forage numérisés. Les échantillons sont alors coupés en deux par un technicien de QMI au moyen d'une scie à lame diamantée.

Une moitié de la carotte est mise dans un sac en plastique avec l'étiquette d'échantillon et l'autre moitié demeure dans la caisse avec une copie de l'étiquette d'échantillon placée à la fin de l'intervalle échantillonné. Les échantillons contenant de l'or visible sont suivis d'un blanc et sont marqués par un ruban afin que la personne qui sciera la carotte prenne la précaution de nettoyer la lame de la scie après la coupe de l'échantillon potentiellement à haute teneur, et ce, dans le but d'éviter de contaminer le prochain échantillon. Les échantillons emballés sont placés dans des sacs de riz tissés, le bon de travail du laboratoire est préparé et les échantillons sont envoyés par camion à Swastika Laboratories Ltd (« Swastika ») de Swastika, en Ontario. Le laboratoire d'analyse est aussi avisé de la présence d'échantillons contenant de l'or visible afin d'éviter la contamination du lot d'échantillons.

Des étiquettes en métal indiquant le numéro du trou de forage et les profondeurs de l'intervalle de carottes de forage contenues dans la caisse sont clouées à l'extrémité de chaque caisse de carottes. Les caisses contenant les carottes des zones minéralisées peuvent être placées dans des étagères pour s'y référer ultérieurement, incluant quelques caisses de carottes non coupées situées au-dessus et en dessous de la zone échantillonnée. Les caisses non échantillonnées sont entreposées sur des palettes. À long terme, tous les trous de forage sont empilés sur des palettes en bois dans un endroit prévu à cet effet (*core farm*) et recouverts.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

QMI requiert les services de Swastika Laboratories Ltd de Swastika, en Ontario, en tant que premier laboratoire pour la préparation et l'analyse de tous les échantillons du projet Upper Beaver, à l'exception de la période entre mars et juillet 2011 où les laboratoires Accurassay de Thunder Bay, en Ontario, ont agi à titre de premier laboratoire pour le projet. Aux deux laboratoires, les échantillons ont été préparés et analysés pour l'or par pyroanalyse standard avec fusion au plomb et soit un fini gravimétrique, soit un fini par absorption atomique. Pour les analyses de cuivre, les échantillons sont dissouts à l'eau régale et analysés avec un fini par spectroscopie d'absorption atomique.

De plus, un certain nombre de laboratoires a été utilisé par QMI comme laboratoire de vérification. De 2005 à 2008, les analyses vérifiées étaient envoyées à Polymet Labs de Cobalt, en Ontario, et à Laboratoire Expert de Rouyn-Noranda, au Québec. En 2009, SGS Laboratories Inc. a été utilisé comme laboratoire de vérification alors qu'en 2010, Laboratoire Expert est de nouveau utilisé à cet effet. Le programme de vérification des analyses réalisé en 2011 a été exécuté au AGAT Laboratories de Sudbury, en Ontario. SGS Laboratories et AGAT Laboratories sont dûment accrédités par le Conseil canadien des normes comme étant conformes aux exigences CAN-P-1579 et CAN-P-4E (ISO/IEC 17025:2005).

Laboratoire Expert et Polymet Labs détiennent des certificats de compétence du laboratoire émis par le Conseil canadien des normes et participent au Programme de vérification de la compétence des laboratoires d'analyse minérale (PTP-MAL), mais n'ont pas la certification ISO 17025:2005 émise par le Conseil canadien des normes.

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Aux laboratoires Swastika et Accurassay, les échantillons sont préparés selon une procédure standard de préparation d'échantillons de roche. La totalité de l'échantillon est séchée puis broyée à un quart de pouce dans un concasseur à mâchoires Rhino. Le concasseur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air. Le concasseur est aussi nettoyé avec du matériel stérile entre chaque lot d'échantillons. Par la suite, l'échantillon est broyé jusqu'à une maille de dimension 10 dans un concasseur à cylindres. Le concasseur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air et d'une brosse métallique. Le concasseur est aussi nettoyé avec du matériel stérile entre chaque lot d'échantillons.

Le premier échantillon de chaque lot est tamisé avec une maille de dimension 10 pour vérifier que 90 % du matériel passe à travers un tamis de dimension 10. Si ce n'est pas le cas, le concasseur à cylindres est ajusté et un autre essai est effectué. Par la suite, un échantillon de 400 grammes est prélevé de l'échantillon entièrement broyé au moyen d'un diviseur de type Jones. Cette portion sera pulvérisée à une maille de dimension 100 au moyen d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Le pulvérisateur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air. Le pulvérisateur est nettoyé à la silice entre chaque lot d'échantillons. Le reste de l'échantillon à une maille de dimension 10 est conservé dans le sac original de l'échantillon et constitue le « rejet grossier ».

Le premier échantillon de chaque lot est tamisé avec une maille 100. Si 90 % du matériel ne passe pas à travers un tamis de dimension 100, le temps de pulvérisation est augmenté et un autre essai est effectué. Les rejets sont envoyés à Queenston pour leur entreposage sur le site de la mine Upper Canada. Toutes les valeurs d'analyses établies par les laboratoires Swastika et Accurassay utilisent la méthode de pyroanalyse avec un fini par spectroscopie d'absorption atomique sur un sous-échantillon de 30 grammes. Pour les échantillons dont la valeur de l'analyse est supérieure à 1,0 gramme par tonne (g/t) d'or, l'essai pyrognostique est répété avec un fini gravimétrique. Pour l'analyse du cuivre, la digestion de l'échantillon est réalisée au moyen d'eau régale (mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique) dans un bain d'eau chaude jusqu'à ce que la pulpe soit entièrement dissoute. Les échantillons dont la valeur initiale en cuivre est supérieure à un pour cent (10 000 ppm) sont réanalysés en utilisant une plus petite charge.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

QMI a mis en place un programme de contrôle et d'assurance de la qualité pour le projet Upper Beaver en janvier 2007, programme commençant avec le forage UB07-75.

QMI s'appuie en partie sur les mesures internes de contrôle de la qualité des analyses mises en place par les laboratoires Swastika et Accurassay. De plus, Queenston a mis en place des mesures externes de contrôle analytique pour tout échantillonnage qui consistent en l'ajout d'échantillons de contrôle dans tous les lots d'échantillons soumis pour analyse.

Onze échantillons de référence aurifères commerciaux certifiés provenant de Rocklabs Ltd en Nouvelle-Zélande et un échantillon de référence cuprifère commercial certifié provenant du Laboratoire des mines et des sciences minérales de CANMET (Ressources naturelles Canada) ont été utilisé pour l'échantillonnage.

Les blancs consistent en une moitié de carottes de dimension BQ de roches volcaniques mafiques et coulées de lave basaltiques visuellement stériles (même s'il y a une variance normale de la concentration de fond en or) provenant de programmes de forage d'exploration antérieurs sur des projets de QMI. Le matériel des veines secondaires est, dans la mesure du possible, enlevé de l'ensemble des échantillons.

Un blanc et un échantillon de référence aurifère sont insérés dans la séquence d'échantillonnage à tous les 25 échantillons, alors que les échantillons de référence cuprifères sont répartis aléatoirement, plus particulièrement après les zones qui contiennent une importante minéralisation en cuivre. Des blancs sont aussi insérés après chaque échantillon où de l'or visible a été identifié.

Il y a alternance entre les échantillons de référence à faible teneur en or (généralement autour de 1 g/t Au) et les échantillons de référence à haute teneur en or (environ 5 g/t Au). Les échantillons de référence en or actuels varient avec le temps selon la disponibilité du manufacturier.

Des vérifications des analyses sont réalisées sur au moins 5 % des rejets ou des pulpes une à deux fois par année.

De l'avis de SRK, les données d'exploration du projet Upper Beaver ont été obtenues à partir de procédures de préparation des échantillons, de sécurité et d'analyse qui sont conformes avec, et qui dépassent même souvent, les meilleures pratiques généralement acceptées dans l'industrie. De ce fait, les données sont adéquates et permettent de définir des ressources sur une propriété d'exploration. Après révision, SRK considère que l'approche utilisée par QMI lors de l'échantillonnage ne produit pas un biais d'échantillonnage.

Estimations de ressources minérales

Une étude d'évaluation préliminaire (ÉÉP) a été réalisée sur le projet Upper Beaver (communiqué de QMI du 16 février 2012). L'ÉÉP portait sur la rentabilité économique d'un projet visant à construire un complexe minier et de traitement de 2 000 tonnes par jour au projet Upper Beaver qui pourrait produire en moyenne 120 000 onces d'or et 5,3 millions de livres de cuivre annuellement, avec le début de la production prévu en 2016. Le permis pour l'excavation d'un nouveau puits d'exploration avancée de 1 300 m de profondeur a été obtenu en septembre 2012 et les travaux d'ingénierie détaillée, d'approvisionnement et d'excavation du collet du puits ont été amorcés. L'ÉÉP tenait compte des ressources minérales annoncées en mai 2011 au projet Upper Beaver, faisant état de ressources indiquées de 3 074 000 t à une teneur moyenne de 7,0 g/t Au (690 000 oz) et 0,5 % Cu (36,6 Mlb) et de ressources présumées de 3 093 000 t à une teneur moyenne de 6,2 g/t Au (616 000 oz) et 0,4 % Cu (28,0 Mlb) (communiqué de QMI du 4 mai 2011).

Une mise à jour de l'estimation des ressources minérales a été annoncée en septembre 2012, qui s'est soldé par une augmentation de 112 % des ressources indiquées à 6 870 000 t à une teneur moyenne de 6,6 g/t Au (1 461 000 oz) et 0,37 % Cu (56 Mlb) et par une hausse de 16 % des ressources présumées à 4 570 000 t à une teneur moyenne de 4,9 g/t Au (712 000 oz) et 0,32 % Cu (32 Mlb) (voir communiqué de QMI du 26 septembre 2012). Le rapport conforme au Règlement 43-101 concernant cette estimation de ressources, le rapport Upper Beaver, a été déposé sur SEDAR le 9 novembre 2012. La teneur de coupure est basée sur un prix de l'or à 1 300 $ US et un prix du cuivre à 3,00 $ US, la récupération métallurgique étant de 98 % pour l'or et de 90 % pour le cuivre. Les nouvelles ressources estimées sont résumées dans le tableau suivant :

Estimation des ressources, projet or-cuivre Upper Beaver

Catégorie de ressources	Tonnes (en milliers)	Au (g/t)	Cu (%)	Au contenu (en milliers d'onces)	Cu contenu (en milliers de livres)
Indiquées	6 870	6,62	0,37	1 461	56 006
Présumées	4 570	4,85	0,32	712	32 218

Les ressources minérales de la propriété Upper Beaver sont sensibles au choix de la teneur de coupure. Le tableau suivant présente les quantités modélisées de ressources par catégorie et les teneurs estimées selon différentes teneurs de coupure. Le lecteur est avisé que les données présentées dans ce tableau, à l'exception du scénario à une teneur de coupure de 2,0 g/t Au, ne constituent pas un état des ressources minérales et démontrent seulement la sensibilité des estimations dans un modèle de blocs pour le choix d'une teneur de coupure.

Ressources minérales indiquées et présumées à diverses teneurs de coupure

Teneur de coupure (Au g/t)	Catégorie de ressources	Tonnes	Teneur en or (g/t)	Teneur en cuivre (%)	Au contenu onces	Cu contenu livres
1,5	Indiquées	7 946 209	5,96	0,34	1 522 640	59 562 462
	Présumées	5 364 400	4,39	0,31	757 141	36 662 037
2,0	Indiquées	6 865 883	6,62	0,37	1 461 320	56 005 653
	Présumées	4 566 828	4,85	0,32	712 111	32 217 985
2,5	Indiquées	5 844 715	7,38	0,40	1 386 790	51 541 502
	Présumées	3 757 143	5,41	0,35	653 501	28 990 754
3,0	Indiquées	5 007 955	8,16	0,42	1 313 837	46 370 679
	Présumées	2 964 078	6,12	0,38	583 220	24 831 729
4,0	Indiquées	3 814 795	9,63	0,47	1 181 105	39 527 815
	Présumées	1 948 255	7,51	0,43	470 410	18 469 196
5,0	Indiquées	3 121 552	10,77	0,51	1 080 880	35 097 363
	Présumées	1 270 159	9,14	0,46	373 246	12 881 002

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101

Tous les rapports et toutes les estimations conformes au Règlement 43-101 concernant Upper Beaver ont été publiés avant l'acquisition de QMI par la Société le 28 décembre 2012 et sont disponibles sur le site de SEDAR sous le profil de QMI.

Développement

Exploration

À la suite des recommandations de l'ÉÉP, QMI a approuvé un programme d'exploration avancée et le fonçage d'un puits sur le projet Upper Beaver. L'étude technique détaillée pour le treuil, le puits et le chevalement a aussitôt débuté afin de faciliter la commande des articles à long délai de livraison pour le plein rendement des opérations de fonçage en 2013. La commande des moteurs du treuil a été effectuée à la mi-2012 en prévision du plein rendement des opérations de fonçage vers la fin de 2013.

Au cours de 2012, du personnel-clé s'est ajouté au projet Upper Beaver. Des professionnels opérationnels dans les domaines de la gestion de projet, de l'administration des contrats, du génie électrique, de la santé et de la sécurité de même que de la gestion et de la coordination de la construction d'un site minier ont été engagés pour le développement du projet.

À la fin de l'année, l'ingénierie de la salle du treuil, du chevalement et du collet du puits a franchi la barre des 60 % (*engineering mark*). De plus, SRK a réalisé une analyse de l'écart du projet Upper Beaver en 2012 et prévoit remettre l'ÉÉP révisée à la Société au premier trimestre de 2013.

Environnement

Les études environnementales de base pour appuyer le processus d'obtention des permis du projet d'exploration avancée sont en cours. Le cadre de référence de l'évaluation environnementale en lien avec le complexe minier et de traitement proposé reste à être déterminé.

Les plans de développement en cours envisagent l'agrandissement de l'ancien site du bassin à résidus pour permettre l'exploitation future. Les essais à ce jour indiquent que les résidus de l'usine Upper Beaver seraient non générateurs d'acide. Le projet Upper Beaver pourrait être développé, exploité et fermé conformément aux exigences réglementaires en environnement, en santé et en sécurité.

Relations communautaires

OML poursuit son engagement auprès des Premières nations et de la Nation métisse de l'Ontario. OML continuera de collaborer étroitement avec les communautés autochtones à mesure que la compréhension de la portée du projet, de ses impacts et de ses bénéfices s'améliorera, autant aux étapes d'exploration avancée qu'aux étapes de production.

Santé et sécurité

OML a mis en place un programme de santé et sécurité qui s'adresse à tous les employés d'OML qui travaillent sur le site de la propriété Upper Beaver. OML fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les employés se conforment au programme et la société offre des séances de formation sur une base régulière. Trois accidents avec perte de temps sont survenus lors des activités d'OML en 2012.

3.4 Exploration – Autres projets

Nouvelles transactions

Osisko cherche des occasions d'investir dans le cadre des activités d'expansion de l'entreprise. En 2012 et au début de 2013, la Société a étudié diverses possibilités et conclu les transactions suivantes :

Acquisition d'environ un million d'hectares dans le district de Guerrero – Mexique

La Société a été active au Mexique en faisant l'acquisition de propriétés offrant un potentiel minéral prometteur afin d'y mener des activités d'exploration préliminaire. À ce jour, la Société a acquis environ un million d'hectares dans une ceinture aurifère prolifique dans le district de Guerrero.

Un programme systématique d'exploration préliminaire a été lancé à la fin de 2011, débutant par un levé à haute densité des sédiments de ruisseaux comprenant plus de 4 000 échantillons. Par la suite, des levés de cartographie détaillée, de géochimie et de géophysique ont été complétés sur les zones anormales détectées. Les travaux réalisés à ce jour ont permis d'identifier un important système hydrothermal magmatique coïncidant avec une anomalie en Au-Cu-Ag dans les sols et dans les roches de 5 kilomètres carrés, le tout situé au sein d'une zone d'altération hydrothermale de 14 kilomètres carrés. Cette cible fait présentement l'objet d'une première campagne de forage de 10 000 mètres. Deux autres anomalies ont également été identifiées, et des travaux sont en cours afin d'y définir des cibles de forage.

Propriété Erika (Tarsis Resources Ltd.)

Le 29 janvier 2013, la Société et Tarsis Resources Ltd. (« **Tarsis** ») ont conclu une lettre d'entente relative à une option et à une coentreprise (la « **convention** ») selon laquelle Tarsis a octroyé à la Société le droit d'acquérir une participation maximale de 75 % en finançant l'exploration et la mise en valeur de la propriété Erika et en versant des paiements en espèces à Tarsis. Osisko peut acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Erika en effectuant les versements en espèces suivants à Tarsis :

- 50 000 $ après la signature de la convention;
- 100 000 $ au plus tard au premier anniversaire de la convention;
- 150 000 $ au plus tard au deuxième anniversaire de la convention;
- 300 000 $ au plus tard au troisième anniversaire de la convention; et
- 400 000 $ au plus tard au quatrième anniversaire de la convention;

et en engageant les dépenses suivantes :

- 500 000 $ avant le premier anniversaire de la convention (engagement ferme);
- 750 000 $ supplémentaires avant le deuxième anniversaire de la convention;
- 1 000 000 $ supplémentaires avant le troisième anniversaire de la convention; et
- 1 750 000 $ supplémentaires avant le quatrième anniversaire de la convention.

Après que la participation initiale de 51 % est acquise, Osisko peut choisir d'acquérir une participation supplémentaire de 24 % (pour un total de 75 %) en finançant et en remettant une étude de faisabilité. Osisko peut également devancer ces paiements à son gré afin de réaliser l'acquisition plus rapidement. Osisko est l'opérateur du projet pendant la phase d'acquisition initiale et pendant la durée de la coentreprise dans la mesure où elle possède une participation minimale de 50 % dans le projet.

La propriété Erika est située dans l'État de Guerrero, au Mexique, à 150 km au nord d'Acapulco et à 47 km au sud d'Iguala, et a une superficie d'environ 16 000 hectares. On accède à la propriété au moyen

d'un chemin bitumé par l'autoroute fédérale 95, laquelle traverse la limite est des claims.

Travaux d'exploration

En 2012, la Société a poursuivi des travaux d'exploration sur de nombreuses autres propriétés minières que ses principales propriétés, Canadian Malartic, Hammond Reef et Upper Beaver. Ces autres propriétés sont presque toutes situées dans les provinces du Québec et de l'Ontario :

PROPRIÉTÉS	TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 2012	FORAGES	MÈTRES FORÉS
Atikokan West, Ontario, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
AU33, Québec, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
Casault, Québec, Canada	Compilation et forages	22	4 760
Courville, Québec, Canada	Étude géophysique, compilation, forages	24	6 155
East Amphi, Québec, Canada	Forages	20	3 213
Erika, Guerrero, Mexique	Pas de travaux - a fait l'objet d'une option récemment	0	0
Kirkland Lake, Ontario, Canada[1)]			
Almagated Kirkland	Forages	11	7 214
Bidgood	Forages	156	34 436
Murdoch Creek	Forages	6	5 305
Rand	Forages	15	12 660
Upper Canada	Forages	74	41 086
Malartic CHL, Québec, Canada	Forages	34	5 963
Famatina, La Rioja, Argentine	En situation de force majeure[2)]	0	0
Red Lake, Ontario, Canada	Étude géophysique, cartographie géologique, forages	6	818
Tokop, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, étude géophysique	0	0
Excelsior, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, forages	8	1 980
Lone Mtn, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, forages	15	4 565
Bartlett, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, forages	5	1 242
Orovada, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, forages	5	1 532

1) Les travaux réalisés en 2012 l'ont été par l'équipe de QMI. La Société a finalisé l'acquisition de QMI le 28 décembre 2012. Se reporter à la rubrique **2.2 Acquisitions significatives**.

2) Un addenda au contrat initial a été signé au troisième trimestre de 2012 par lequel l'obligation incombant à la Société d'investir 10,0 millions de dollars dans le projet Famatina a été suspendue jusqu'à ce que son personnel puisse accéder au projet et y travailler pendant une durée de deux mois sans qu'il y ait de protestation importante de la part de la collectivité. La Société n'a pas l'intention d'aller de l'avant avec le projet d'exploration jusqu'à ce que les questions d'ordre social aient été réglées.

3.5 Facteurs de risque

La Société est un producteur aurifère qui exerce ses activités dans un secteur d'activité tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société de maintenir une production rentable. Tout placement dans les actions ordinaires de la Société est exposé à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société,

un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-après et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La manifestation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-après ou d'autres risques pourrait causer de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et l'investisseur pourrait perdre une partie appréciable de son placement.

L'exposé qui suit présente un certain nombre de risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Société. Dans le cadre d'exploitation de la Société, il existe d'autres risques actuels et futurs qui ne sont pas mentionnés ci-dessous.

Risques financiers

La Société étant devenue une société productrice en 2011, elle n'a qu'un récent historique de rentabilité. La Société poursuit sa croissance par des projets d'acquisition et de développement de l'exploration. Si des fonds additionnels sont requis, les sources de financement dont la Société pourra disposer, en plus des flux de trésorerie, seront l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que ces modes de financement lui seront accessibles. De plus, même si de tels financements étaient obtenus, rien ne garantit qu'ils pourront l'être à des conditions favorables à la Société, ou qu'ils pourront lui fournir des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et à sa situation financière.

De plus, le défaut de respecter des engagements financiers aux termes de contrats d'emprunt actuels ou futurs ou d'effectuer les remboursements prévus de capital sur sa dette ou de verser des intérêts sur celle-ci, entraînerait probablement un cas de défaut aux termes des contrats d'emprunt et permettrait aux prêteurs de devancer l'échéance de la dette aux termes de ces contrats, ce qui pourrait avoir une incidence sur la situation financière de la Société.

Cours des produits de base

Les cours des métaux précieux, tels que les cours de l'or, fluctuent grandement et sont touchés par divers facteurs indépendants de la volonté de la Société, notamment : la vente ou l'achat de métaux par diverses banques centrales et institutions financières, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur du dollar américain et la conjoncture politique et économique mondiale. Pour la Société, la baisse du cours de l'or peut avoir une incidence défavorable sur ses activités de mise en valeur et d'extraction minière, sur le cours de ses actions ordinaires, sur ses résultats financiers, sur ses plans de durée de vie de mine et sur la viabilité de ses projets miniers. Même si la Société estime que les paramètres fondamentaux de l'offre et de la demande resteront solides à l'avenir et que les intervenants de divers secteurs continueront à soutenir le cours de l'or malgré des incertitudes à l'égard de l'économie mondiale, rien ne garantit que le cours de l'or ne diminuera pas sensiblement. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société n'a pas eu recours à des programmes de couverture afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix des matières premières.

Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires

À l'heure actuelle, la Société exerce ses principales activités au Canada et y a installé ses bureaux et les coûts liés aux activités de la Société sont principalement libellés en dollars canadiens. Toutefois, les produits d'exploitation que la Société tire de la vente d'or et d'argent sont libellés en dollars américains et certains coûts liés aux activités de la Société au Canada sont toutefois libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Toute appréciation du dollar canadien par rapport à ces monnaies étrangères pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société, principalement en réduisant ses produits

d'exploitation en dollars canadiens. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société n'a pas eu recours à des opérations de couverture pour limiter les effets des variations du change.

Risque lié aux conditions sectorielles

Afin de poursuivre sa croissance, la Société doit acquérir et aménager des projets d'exploration et de mise en valeur et renouveler ses réserves. L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales sont des activités extrêmement concurrentielles qui comportent un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'entreprises qui peuvent disposer de ressources techniques et financières supérieures aux siennes. De nombreux risques existent que même une évaluation prudente fondée sur l'expérience et la connaissance pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des campagnes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minerai importante et qui plus est, le minerai découvert pourrait ne pas être d'une quantité ou d'une teneur suffisante pour en rentabiliser l'extraction. La rentabilité de l'exploitation d'un gisement découvert dépend de plusieurs facteurs comme les infrastructures, le prix des marchandises, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, l'état du marché financier, les risques de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation publique concernant notamment les prix, les impôts, les redevances, l'aménagement du territoire, la participation du gouvernement au projet minier, les droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement de minerai important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur un bien d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales

Les estimations des réserves et des ressources minérales sont fondées sur des hypothèses telles que les prix des métaux et des renseignements sur les forages. Des variations importantes et prolongées des prix des métaux peuvent avoir une incidence sur le taux de récupération des réserves et des ressources. Les évaluations des ressources minérales peuvent aussi être touchées par des écarts dans les conditions géologiques d'une propriété attribuable à des données géologiques erronées. Par conséquent, les estimations de réserves de ressources minérales ne devraient être considérées que comme des estimations qui ne garantissent pas la réalisation des tonnages, des teneurs et des taux de récupération prévus.

Risque de retard de projet

L'aménagement de projets avancés, tels que le projet Hammond Reef, le projet Upper Beaver et l'extraction minière du gisement Barnet Sud à Malartic, comporte des risques importants. Le projet pourrait subir des retards attribuables à des circonstances indépendantes de la volonté de la Société. Au nombre des risques figurent notamment des retards dans l'acquisition de l'ensemble des droits miniers et de surface, les facteurs économiques liés au projet, le financement par capitaux, des retards dans l'obtention des autorisations et des permis environnementaux et de construction ainsi que des difficultés imprévues et rencontrées au cours du développement, y compris des conflits de travail.

Risque opérationnel

Dans le cadre de ses activités minières et d'exploration, il se peut que la Société soit confrontée à divers risques opérationnels qui peuvent avoir une incidence sur la production et le rendement financier de la mine. Ces risques incluent la disponibilité de la main-d'œuvre, des arrêts de travail, des pannes mécaniques, des incidents environnementaux ou des conditions environnementales défavorables, la

disponibilité des pièces et des fournitures, la dilution, l'inondation, la disponibilité d'eau de traitement, des pannes de courant et le vol.

Risques liés aux relations communautaires

Le principal actif de la Société, la mine Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. L'exploitation à ciel ouvert du gisement exige non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais aussi le déplacement d'une partie de la route 117, les permis requis n'ayant pas encore été obtenus. Même si la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, rien ne garantit qu'elle pourra maintenir ce contrat social durant la production commerciale du gisement.

La propriété Hammond Reef est située dans le territoire traditionnel de collectivités autochtones de la région. La mise en valeur de cette propriété exige la collaboration et le soutien de ces collectivités. Le 10 décembre 2010, les sept collectivités des Premières Nations du district de Rainy River formant le Secrétariat des Chefs de Ford Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs et la Société ont signé une entente de partage des ressources, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société à son projet aurifère avancé de Hammond Reef. Cette entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par les membres des collectivités signataires. Même si le processus de ratification a été couronné de succès le 26 septembre 2011, rien ne garantit que la Société pourra maintenir le contrat social requis pour la mise en valeur du projet.

Le 6 mars 2012, la Société a signé un protocole d'entente avec Métis Nation of Ontario Secrétariat Inc. et quatre collectivités Métis de la région prévoyant le financement d'une étude des connaissances traditionnelles et afin d'assurer une consultation convenable dans le cadre du projet Hammond Reef.

Les relations avec divers intervenants de la collectivité peuvent aussi avoir une incidence sur le projet Upper Beaver et d'autres projets d'exploration de la Société. Même si la Société maintient un processus de consultation avec divers intervenants et établit le cadre de l'élaboration d'un partenariat fondé sur la transparence et le respect, des répercussions imprévues de ces relations communautaires peuvent encore avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre en valeur ses actifs miniers.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société exigent le respect des lois applicables ou de processus d'examen ainsi que l'obtention de permis d'utilisation du territoire ainsi que tous les autres permis et des autorisations similaires visant des activités minières globales futures et sont assujetties aux contraintes prévues dans ces lois. La Société estime qu'elle se conforme à tous égards importants aux lois existantes. Toutefois, il se peut que l'évolution de la réglementation gouvernementale ait une incidence défavorable sur la Société.

En particulier, de nombreux projets d'exploration de la Société sont situés au Québec et pourraient être touchés par une éventuelle révision de la *Loi sur les mines* du Québec. Des projets de loi modifiant la *Loi sur les mines* ont été préparés au cours des dernières années mais n'ont jamais été adoptés. Même si la Société continue de s'assurer que ses projets d'exploration obtiennent le soutien des autorités municipales concernées et d'autres intervenants, il se peut que des modifications apportées à la *Loi sur les mines* touchent ses projets d'exploration.

De plus, il se peut que l'actuel débat politique et social sur la distribution de la richesse minière au Québec et ailleurs entraîne une augmentation des redevances et des impôts miniers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités commerciales et minières de la Société.

Risques environnementaux

Toutes les phases de l'activité de la Société sont assujetties à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres ainsi que de normes du travail. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides, liquides et dangereux. Sur certains territoires, les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, vers une augmentation des amendes en cas d'infraction, davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et vers un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne permet de croire que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'auront pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. Les parties exerçant des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

En 2012, la Société a reçu 37 avis de non-conformité attribuables généralement à des niveaux de bruit excessifs, à la production de gaz NOx, et au dépassement des limites de surpression et de vibration occasionnées par les opérations de sautage. Même si la Société a diligemment mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'incidence sur la communauté de Malartic et qu'elle poursuit ses efforts pour effectuer le suivi et améliorer sa conformité environnementale, elle pourrait se faire imposer des amendes administratives ou des pénalités relativement à ses activités minières.

Risque lié aux assurances

Même si la Société souscrit des assurances sectorielles standards pour se protéger contre certains risques, l'assurance souscrite par la Société ne couvre pas tous les risques liés à ses activités. De plus, l'assurance contre des risques tels que la pollution de l'environnement ou d'autres risques découlant de la production n'est généralement pas offerte à la Société ni aux autres sociétés du secteur minier à des conditions acceptables. La Société pourrait aussi engager sa responsabilité au titre de la pollution ou d'autres risques contre lesquels il se peut qu'elle ne soit pas assurée ou qu'elle choisisse de ne pas s'assurer en raison des primes élevées. Les pertes résultant de tels sinistres pourraient faire en sorte que la Société doive engager des frais importants, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risques géopolitiques et liés à la sécurité

Certains projets d'exploration de la Société tels que ceux de Famatina, Guerrero et Erika sont situés dans des territoires où la présence de violence sociale et politique, d'organisations criminelles, de changements et de tensions d'ordre politique, et de mesures gouvernementales telles que l'expropriation et l'augmentation de la fiscalité peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités menées par la Société.

La Société s'efforce de créer et de conserver de bonnes relations avec les gouvernements et des intervenants et elle continue à surveiller l'évolution de la situation sur les plans politique, social et juridique dans les régions où elle exploite ses activités. La Société s'assure que sa direction a une bonne compréhension des questions d'ordre politique et liées à la sécurité afin qu'elle puisse prendre des décisions appropriées. Malgré ces efforts, rien ne garantit que la mise en valeur des projets situés dans des territoires touchés par des risques géopolitiques ou liés à la sécurité soit couronnée de succès ou puisse se faire en temps opportun.

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres à l'égard des propriétés clés qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres des biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux organismes de réglementation locaux, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne pourra pas faire l'objet d'une contestation. Un tiers pourrait posséder des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société, sans que celle-ci le sache.

Risques liés aux conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent aussi faire partie du conseil d'administration ou de la direction d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer du temps à gérer leurs intérêts dans d'autres entreprises. Comme ils peuvent en outre siéger au conseil d'administration d'autres entreprises actives dans l'exploration minérale et la mise en valeur de minéraux, il y a des risques de conflits d'intérêts à plusieurs égards.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction avec la Société, ces administrateurs et dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les actes posés, ou se déclarer en conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts.

Risque lié aux ressources humaines

La Société dépend de sa capacité à recruter, fidéliser et former des travailleurs et des cadres très qualifiés et expérimentés. La perte de ces employés pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et son exploitation. À cet égard, la Société offre une rémunération et des avantages concurrentiels et met aussi en œuvre des séances de formation régulières pour améliorer les compétences générales et spécifiques de ses travailleurs. Dans le cadre de sa planification de la relève, la Société a aussi identifié un nombre limité d'employés à fort potentiel dont le perfectionnement vise à en faire des cadres à court terme ou à moyen terme.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation découle de ce que toute atteinte à l'image publique de la Société peut influer sur sa capacité d'acquérir des projets miniers ou de fidéliser ou recruter des employés clés. La réputation

de la Société peut aussi être entachée dans de nombreuses situations comme lors de cyber-attaques et de crises médiatiques. Avant d'acquérir un projet donné, la Société atténue le risque lié à la réputation en effectuant un contrôle diligent qui inclut un examen du projet minier, du pays, de la portée du projet ainsi que des lois et de la culture de l'endroit. Une fois prise la décision de participer à un projet minier, la Société continue à évaluer et à atténuer le risque lié à la réputation au moyen d'examens réguliers par le conseil d'administration et ses comités.

4. DIVIDENDES

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur les actions qu'elle a émises depuis sa constitution. Une fois adoptée, selon le cas, la politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins en liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. Les contrats d'emprunt conclus par la Société limitent sa capacité de verser des dividendes.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion et, à la liquidation ou la dissolution de la Société, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, les actifs nets de la Société, après le paiement des dettes et des autres passifs, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant un rang supérieur ou égal à celui des porteurs d'actions ordinaires pour ce qui est des dividendes ou de la liquidation. Au 15 mars 2013, la structure de capital de la Société se composait comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation : 436 520 298.

Bons de souscription en circulation : 14 517 453.

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice ($)
Novembre 2013	2 017 453	10,96
Septembre 2014	7 000 000	10,00
Décembre 2015	5 500 000	10,00
	14 517 453	

Options en circulation : 19 061 259, dont 98 942 options de remplacement liées à l'acquisition de Brett (« **ORB** ») et 4 246 450 options de remplacement liées à l'acquisition de QMI (« **ORQ** »).

Date d'expiration	Nombre d'options	Prix d'exercice ($)
Mai 2013	41 000	4,18
Juin 2013 (ORQ)	18 330	5,73
Septembre 2013	524 333	2,20
Novembre 2013	10 000	1,97
Mars 2014	17 000	5,61
Mars 2014 (ORQ)	830 960	6,38
Avril 2014	52 000	5,20
Mai 2014	50 000	5,88
Juin 2014	225 000	6,72
Juin 2014 (ORB)	17 001	2,06
Juin 2014 (ORQ)	12 220	2,05
Novembre 2014	2 307 800	7,80
Janvier 2015 (ORB)	81 941	6,59
Janvier 2015 (ORQ)	522 405	8,99
Février 2015	59 000	8,70
Mai 2015	30 000	10,56
Juin 2015	146 000	11,87
Juillet 2015	4 630 834	11,12
Août 2015 (ORQ)	15 275	5,42
Novembre 2015	70 000	14,08
Décembre 2015	40 000	14,98
Janvier 2016 (ORQ)	1 246 440	9,07
Février 2016	125 000	13,69
Mai 2012	205 000	12,98
Août 2016	2 004 800	13,75
Septembre 2016	125 000	14,55
Novembre 2016	95 000	12,14
Janvier 2017	39 000	11,43
Mars 2017 (ORQ)	1 539 720	7,32
Juin 2017	3 527 000	8,06
Juin 2017 (ORQ)	61 100	6,71
Août 2017	378 700	9,69
Novembre 2017	13 400	9,82
	19 061 259	

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le 15 novembre 2007, Osisko a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse TSX. Les actions de la Société se négocient également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Depuis le 23 mars 2009, la Société est incluse dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que dans l'indice aurifère mondial S&P/TSX et l'indice miner mondial S&P/TSX.

6.1 Cours et volume des opérations

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires au cours du dernier exercice, terminé le 31 décembre 2012.

Mois	Haut ($)	Bas ($)	Volume
Janvier	12,24	9,89	57 758 710
Février	12,78	11,36	55 729 696
Mars	12,97	10,42	71 688 486
Avril	11,71	9,46	60 059 731
Mai	10,23	6,25	125 901 055
Juin	9,14	6,75	89 388 752
Juillet	8,85	7,16	78 732 693
Août	9,94	8,47	61 289 163
Septembre	10,62	9,07	57 152 615
Octobre	10,09	8,99	60 878 806
Novembre	9,94	7,82	60 045 380
Décembre	8,11	7,14	45 683 528

6.2 Placements antérieurs

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société n'a effectué aucun placement antérieur.

7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

7.1 Nom, poste et actions ordinaires/UAD/UAR détenues

Les tableaux suivants présentent les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société, leur occupation principale au cours des cinq derniers exercices, les actions ordinaires qu'ils détiennent ainsi que, le cas échéant, les unités d'actions différées (« **UAD** ») et les unités d'actions avec restrictions (« **UAR** ») qu'ils détenaient au 15 mars 2013.

Chacun des administrateurs a été élu pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société, à l'exception de M. Charles E. Page, qui a été nommé en février 2013.

Administrateurs

BRADLEY, Victor H.[1)3)] Âge : 76 Monte Carlo, Monaco Administrateur depuis : novembre 2006	**ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** M. Bradley apporte à la société plus de 45 ans d'expérience acquise dans le secteur minier international. Il est actuellement président du conseil d'Osisko. Comptable agréé de formation, M. Bradley a débuté sa carrière à des postes tels que chef des finances auprès de plusieurs sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc., dont il a été chef de la direction, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley a également été administrateur de Rio Verde Development Corp. (anciennement EM Resources Inc.) jusqu'en mars 2013 et siège actuellement au conseil d'administration de Nevada Copper Corp. Au cours des cinq dernières années, il a été administrateur de sociétés minières telles qu'AIM Resources Limited (désormais Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillan Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Minerals Corp. À l'issue de ses études en Angleterre, M. Bradley a entamé sa carrière à titre de membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 1960.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
30 000	29 600	59 600

CÔTÉ, Marcel[4) 5)]
Âge : 70
Québec, Canada
Administrateur depuis : juin 2010

ADMINISTRATEUR

M. Côté est le fondateur de Secor Inc., l'une des plus importantes sociétés de conseils en gestion au Canada. M. Côté a occupé le poste d'associé principal de Secor Inc. jusqu'au 31 juillet 2012, date à laquelle Secor Inc. a fusionné avec KPMG Canada. M. Côté agit actuellement à titre de consultant de la firme. M. Côté a été nommé Vice-président du conseil d'administration de la société en décembre 2012. Il a enseigné à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Montréal avant de fonder Secor en 1975. Originaire de Malartic, où il a également grandi, M. Côté apporte à la société plus de 35 ans d'expérience en affaires, sans compter sa vaste connaissance d'un large éventail de questions et de plusieurs secteurs. À titre de consultant, il est particulièrement reconnu pour ses avis stratégiques aux entreprises devant composer avec une situation complexe. M. Côté est actuellement administrateur d'Intact Corporation financière et d'Empire Company Limited. Auparavant, il a été président du conseil d'Engenuity Technologies Inc. et administrateur de plusieurs autres sociétés ouvertes. Au cours de sa carrière, M. Côté a également participé à l'élaboration de politiques publiques en tant qu'économiste. Il a travaillé à titre de conseiller principal au cabinet du premier ministre à Ottawa et au cabinet du premier ministre à Québec. Actif dans sa collectivité, M. Côté siège au conseil de l'Orchestre symphonique de Montréal, du Musée McCord, du Centre National des Arts et préside le conseil d'administration de la Compagnie de danse Marie Chouinard. Par le passé, il a siégé au conseil de divers centres d'études et de recherches en politiques publiques, en plus d'être président du conseil du Forum des politiques publiques et de la Fondation du Grand Montréal. Depuis 15 ans, M. Côté signe également la chronique figurant à la dernière page du magazine mensuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
173 830	29 600	203 430

DARLING, Michèle[3)7)]
Âge : 59
Ontario, Canada
Administratrice depuis : mai 2012

ADMINISTRATRICE

M[me] Darling compte plus de 30 ans d'expérience en affaires à l'échelle mondiale qu'elle a plus particulièrement acquise dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gouvernance. Elle est présidente de Michele Darling and Associates Inc. et offre des services de consultation dans les domaines des ressources humaines et de la planification stratégique à des entreprises canadiennes et américaines. Avant de débuter sa pratique de consultation, M[me] Darling a été vice présidente à la direction de la gouvernance de Prudential Financial, Inc. de 1996 à 2002. Elle a joué un rôle crucial dans la transformation de Prudential Financial, Inc. de société mutuelle en société ouverte, et a été honorée à titre de dirigeante de l'année dans le domaine des ressources humaines en 2000. De 1991 à 1996, elle a été vice présidente à la direction des ressources humaines de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ayant débuté aux services bancaires pour entreprises de la banque. M[me] Darling a également occupé divers postes dans le domaine des ressources humaines au cours des dix années passées auprès du Oshawa Group Limited. À l'heure actuelle, M[me] Darling est membre du conseil consultatif de Hewitt Equipment Limited, du Denihan Hospitality Group (New York) et du Pickseed Group of Companies. Elle est présidente de la Credit Hospital Foundation, présidente fondatrice de la Halo Foundation. Elle est bienfaitrice du Darling Home For Kids et est gouverneure du Shaw Festival Theatre.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
40 000	31 000	71 000

LEAVENWORTH BAKALI, Staph[5)]
Âge : 51
Londres, Royaume-Uni
Administrateur depuis : mars 2006

ADMINISTRATEUR

M. Leavenworth Bakali possède plus de 23 ans d'expérience en affaires à l'échelle mondiale. Il est maintenant président et chef de la direction de Clinton Health Access Initiative depuis mai 2012. Avant mai 2012, il était chef de la direction des affaires commerciales et membre du conseil de gestion d'Intercell AG, après avoir été membre de son conseil de surveillance. M. Leavenworth Bakali est cofondateur et membre actuel du conseil consultatif de LeapFrog Investments. Auparavant, de février 2009 à septembre 2010, il était président et chef de la direction de Genocea Biosciences, dont il est actuellement conseiller et membre du conseil. De 2004 à 2006, il a été chef de l'exploitation d'ID Biomedical et a joué un rôle important dans sa transformation, la faisant passer d'une société de recherche et de développement à une société de biotechnologie entièrement intégrée, ainsi que dans son acquisition subséquente par GlaxoSmithKline. Par le passé, M. Leavenworth Bakali a également été chef de l'exploitation de PowderJect Pharmaceuticals plc, directeur des ventes mondiales et de la commercialisation, division des vaccins de Chiron Corporation et membre du conseil de surveillance de Napo Pharmaceuticals Inc.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
100 000	29 600	129 600

MACKINNON, William A.[2)]
Âge : 66
Ontario, Canada
Administrateur depuis : juin 2010

ADMINISTRATEUR

M. MacKinnon était auparavant chef de la direction de KPMG Canada, poste qu'il a occupé d'avril 1999 jusqu'au 31 décembre 2008. Il a d'abord joint les rangs de KPMG Canada en 1971, où il a occupé de nombreux postes à responsabilité croissante pendant 37 ans, notamment en siégeant au conseil d'administration de KPMG Canada, de KPMG International et de KPMG Americas. M. MacKinnon est actuellement administrateur de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pioneer Petroleum (société fermée de vente d'essence au détail). Il siège également au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. M. MacKinnon était président du conseil de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et a également été vice président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital, en plus d'être administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
51 000	29 600	80 600

PAGE, Charles E.
Âge : 61
Ontario, Canada
Administrateur depuis : février 2013

ADMINISTRATEUR

M. Page a été nommé au conseil d'administration d'Osisko le 21 février 2013. Avant sa nomination, M. Page était président et chef de la direction de Queenston Mining Inc. jusqu'au moment de son acquisition par Osisko. Il possède plus de 30 années d'expérience dans le secteur minier et l'exploration minière. M. Page siège également au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Corporation Minéraux Alexandria et Unigold Inc. De plus, il a siégé au conseil d'administration de Thundermin Resources Inc. jusqu'en mai 2011.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
518 149	23 544	541 693

ROOSEN, Sean
Âge : 49
Québec, Canada
Administrateur depuis : septembre 2003

ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Roosen est président et chef de la direction de la société depuis août 2006. Il a dirigé la transition d'Osisko, la faisant passer d'une société junior d'exploration à un producteur d'or intermédiaire de premier plan. M. Roosen dirige l'expansion stratégique de la société et a joué un rôle clé dans l'obtention du financement nécessaire afin de financer la mise en valeur de la mine Canadian Malartic, d'une valeur d'un milliard de dollars, soit l'actif principal de la société. M. Roosen est membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds de capital risque européen et actionnaire d'Osisko. Il est membre du conseil de surveillance d'EurAsia Holdings AG et d'EurAsia Resource Holdings AG. M. Roosen a également été membre du conseil d'administration de Rio Novo Gold Inc. jusqu'en juin 2012. À ce jour, M. Roosen siège au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Astur Gold Corporation, Bowmore Exploration Ltd., Condor Petroleum Inc. et Dalradian Resources Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
788 812	234 200	1 023 012

STORM, Norman[7) 9)]
Âge : 54
Brissago, Suisse
Administrateur depuis : octobre 2003

ADMINISTRATEUR

M. Storm est chef de la direction d'EurAsia Holding AG et d'EurAsia Resource Holdings A.G., ainsi qu'administrateur de la Corporation minière Osisko et administrateur délégué de RV Resource Value Holding PLC. M. Storm a été administrateur de Condor Petroleum Inc. avant qu'elle ne devienne une société ouverte.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
671 500	29 600	701 100

SUGAR, Gary A.[1) 6)]
Âge : 64
Ontario, Canada
Administrateur depuis : mars 2012

ADMINISTRATEUR

M. Sugar a récemment pris sa retraite à titre de directeur général, Services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. Il se spécialisait dans le secteur minier, particulièrement dans les financements par capitaux propres et par emprunts, les fusions et les acquisitions et les autres services conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Romarco Minerals Inc. et de Stillwater Mining Company. Il a également siégé au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC jusqu'en février 2013.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
10 000	29 600	39 600

VÉZINA, Serge[8)]
Âge : 70
Québec, Canada
Administrateur depuis : septembre 2007

ADMINISTRATEUR

M. Vézina est un consultant et un ingénieur possédant plus de 40 années d'expérience dans le secteur minier. De mars 1988 à juin 2006, il a été vice président, Génie industriel et Environnement, de Cambior Inc. M. Vézina est actuellement administrateur de Stornoway Diamond Corp. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'American Society for Mining, Metallurgy and Exploration, ancien président du conseil de l'Association minière du Québec et de COREM et membre de nombreux comités consultatifs et organismes professionnels du secteur minier, au Québec et dans le reste du Canada.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
50 000	29 600	79 600

1) Membres du comité d'audit.
2) Président du comité d'audit.
3) Membres du comité des ressources humaines.
4) Président du comité des ressources humaines.
5) Membres du comité de gouvernance et des mises en candidature.
6) Président du comité de gouvernance et des mises en candidature.
7) Membres du comité d'environnement, de santé et de sécurité.
8) Président du comité d'environnement, de santé et de sécurité.
9) M. Storm ne se représentera pas en 2013.

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société.

Membres de la haute direction

BURZYNSKI, John Ontario, Canada Dirigeant depuis : juin 2003	**VICE-PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT CORPORATIF** M. Burzynski a été consultant en chef de la Géologie et vice-président, Exploration pour Osisko de juin 2003 à mars 2006 et il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. M. Burzynski a été récemment nommé pour siéger au conseil d'administration de Braeval Mining Corporation en décembre 2012 et il est actuellement administrateur de Condor Petroleum Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
558 900	133 700	692 600

CARTIER, Hélène Québec, Canada Dirigeante depuis : janvier 2012	**VICE-PRÉSIDENTE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE** M^{me} Cartier est vice-présidente, Environnement et développement durable d'Osisko depuis janvier 2012. D'octobre 2011 à décembre 2011, elle a été directrice de la conformité environnementale de la Société.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
894	17 700	18 594

CATTALANI, Sergio Colorado, États-Unis Dirigeant depuis : avril 2009	**VICE-PRÉSIDENT, EXPLORATION MINIÈRE (ÉTATS-UNIS)** M. Cattalani est vice-président, Exploration minière d'Osisko depuis qu'il s'est joint à la Société en avril 2009. En mai 2012, il a été nommé vice-président, Exploration minière (États-Unis) et il a déménagé à Denver pour prendre la direction de la mise en valeur d'un nouveau portefeuille de projets aux États-Unis. Avant de se joindre à Osisko, il a été géologue principal chargé de projets d'exploration et de mise en valeur. En 2008, M. Cattalani a travaillé chez Hecla Limited au sein du Groupe d'élaboration de projets axés sur l'Argentine, le Pérou et l'Alaska. Auparavant, il a été géologue principal auprès d'Inco et de Vale-Inco au sein de leur Groupe technique et a travaillé à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise en valeur de projets à l'échelle internationale, axés récemment sur le Brésil (gîtes de cuivre-or-oxydes de fer, latérites nickélifères), en Chine et en Australie (gisements magmatiques de nickel-cuivre), en Turquie, en Indonésie et en Amérique du Nord (sulfures massifs volcanogènes, gîtes épithermaux).

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
7 003	45 700	52 703

CHARLAND, Anne
Québec, Canada
Dirigeante depuis: mai 2012

VICE-PRÉSIDENTE, EXPLORATION MINIÈRE (CANADA)

M[me] Charland est vice-présidente, Exploration minière (Canada) depuis l'été 2012. Elle est titulaire d'un doctorat en pétrologie des roches ignées et en géochimie de l'Université McGill et elle a effectué ses études postdoctorales aux universités d'Albuquerque et de Montréal. De juin 2010 jusqu'à la fin de l'automne de la même année, en qualité de gestionnaire de projet, M[me] Charland était responsable des campagnes de forage et de forage intercalaire réalisées dans le cadre du projet aurifère Hammond Reef. Elle possède presque vingt ans d'expérience dans le secteur minier et elle a travaillé principalement pour Xstrata Nickel et Falconbridge. M[me] Charland est membre en règle de l'Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
2 664	25 100	27 764

CIMON, Denis
Québec, Canada
Dirigeant depuis : janvier 2013

VICE-PRÉSIDENT, SERVICES TECHNIQUES

M. Cimon a été nommé Vice-président, Services techniques en janvier 2013. Auparavant, il était directeur général de la mine Canadian Malartic et responsable de la supervision de la conception de l'usine de traitement, du choix du matériel de traitement et des activités liées au traitement et aux résidus. M. Cimon possède plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'exploitation d'importantes usines d'extraction aurifère et il a récemment participé à la conception, au démarrage et à l'exploitation couronnée de succès de la mine Rosebel Mine au Surinam.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
2 883	50 400	53 283

COATES, Bryan A.
Québec, Canada
Dirigeant depuis : mai 2007

VICE-PRÉSIDENT, FINANCES ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, M. Coates a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et d'IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates a été nommé membre du conseil d'administration de Golden Queen Mining Co. Ltd. en janvier 2013 et il est actuellement administrateur d'U308 Corp. De mai 2007 à mai 2011, il a été administrateur de Semafo Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
409 954	143 000	552 954

LE BEL, André
Québec, Canada
Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE CORPORATIF

M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il a été Directeur des services juridiques de Cambior Inc. à partir de juillet 1997 puis promu au poste de vice-président, Affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation après son acquisition de Cambior Inc. M. Le Bel est administrateur de Threegold Resources Inc. depuis mai 2011. Il est aussi fondateur et administrateur de RedQuest Capital Corp., une société de capital de démarrage.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
36 012	49 700	85 712

LESSARD, Luc
Québec, Canada
Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET CHEF DE L'EXPLOITATION

M. Lessard est vice-président principal et chef de l'exploitation d'Osisko. Il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'Osisko d'octobre 2007 au 1er février 2011. De janvier 2000 à novembre 2006, il a été directeur général, Projets et Construction de Cambior Inc. puis, après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
52 122	143 000	195 122

LÉVESQUE, Elif
Québec, Canada
Dirigeante depuis : octobre 2010

VICE-PRÉSIDENTE ET CONTRÔLEUR

Mme Lévesque est vice-présidente et contrôleur d'Osisko depuis mai 2011. Elle a successivement été contrôleur (d'octobre 2010 à mai 2011), directrice des finances (d'octobre 2009 à octobre 2010) et consultante pour Osisko (de décembre 2008 à octobre 2009). Auparavant, elle était directrice des finances de Cambior Inc. où elle a continué d'exercer ses fonctions jusqu'en février 2008 après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
2 035	44 000	46 035

MAILHOT, Robert Québec, Canada Dirigeant depuis : mai 2009	**VICE-PRÉSIDENT, RESSOURCES HUMAINES** M. Mailhot est vice-président, Ressources humaines d'Osisko depuis mai 2009. Avant de se joindre à Osisko, il a été directeur général des relations industrielles de Télébec-NorthernTel de mai 2002 à avril 2009.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
5 432	47 800	53 232

ROOSEN, Sean Âge : 49 Québec, Canada Administrateur depuis : septembre 2003	**ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION** M. Roosen est président et chef de la direction de la société depuis août 2006. Il a dirigé la transition d'Osisko, la faisant passer d'une société junior d'exploration à un producteur d'or intermédiaire de premier plan. M. Roosen dirige l'expansion stratégique de la société et a joué un rôle clé dans l'obtention du financement nécessaire afin de financer la mise en valeur de la mine Canadian Malartic, d'une valeur d'un milliard de dollars, soit l'actif principal de la société. M. Roosen est membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds de capital risque européen et actionnaire d'Osisko. Il est membre du conseil de surveillance d'EurAsia Holdings AG et d'EurAsia Resource Holdings AG. M. Roosen a également été membre du conseil d'administration de Rio Novo Gold Inc. jusqu'en juin 2012. À ce jour, M. Roosen siège au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Astur Gold Corporation, Bowmore Exploration Ltd., Condor Petroleum Inc. et Dalradian Resources Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
788 014	234 200	1 023 012

Au 15 mars 2013, les administrateurs et dirigeants détenaient directement et indirectement 4 707 234 actions ordinaires, représentant 1,08 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société.

7.2 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'était, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui, (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de

la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs dudit administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a fait l'objet d'une pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu d'entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni fait l'objet d'une autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

7.3 Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de la direction d'autres sociétés du secteur primaire ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts lors de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige important.

9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

10. AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les auditeurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société est Compagnie Trust CIBC Mellon, au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2A6. Toutefois, Canadian Stock Transfer Company Inc. agit comme agent administratif pour Compagnie Trust CIBC Mellon.

11. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des ententes suivantes, la Société n'a conclu aucun contrat important, sauf ceux conclus dans le cours normal des affaires :

- une convention d'arrangement conclue entre la Société et QMI le 12 novembre 2012 (et le plan d'arrangement connexe) concernant l'acquisition de l'ensemble des actions ordinaires de QMI (se reporter à la rubrique **2.2 Acquisitions significatives**); et
- un contrat de prêt modifié et mis à jour intervenu entre la Société et CPPIB, en date du 29 juin 2012 (se reporter à la rubrique **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2013** – Opérations financières).

12. INTÉRÊTS DES EXPERTS

12.1 Nom des experts

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés ou décrits conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice :

Richard Gowans, ing. MICON International Limited 390, Bay Street, bureau 900 Toronto (Ontario) Canada	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800 Montréal (Québec) Canada

David Runnels, ing.
BBA Inc.
630, boulevard René-Levesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada

Louis-Pierre Gignac, ing.
G Services Miniers Inc.
8250, rue Racine
Brossard (Québec) Canada

B. Terrence Hennessey, géologue
MICON International Limited
390, Bay Street, bureau 900
Toronto (Ontario) Canada

André-Martin Bouchard. ing.
Genivar Société en commandite
1600, boulevard René-Levesque Ouest, 16e étage
Montréal (Québec) Canada

Elzéar Belzile, ing.
Belzile Solutions Inc.
399, Montée du Sourire,
Rouyn-Noranda (Québec) Canada

Michel R. Julien, ing.
Golder Associés Limitée
9200, boulevard de l'Acadie
Montréal (Québec) Canada

David W. Rennie, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
1130, West Pender Street, Suite 388
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Richard J. Lambert, P.E.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada

Holger Krutzelmann, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada

Damir Cukor, géologue
SGS Canada Inc.
50 – 665 West Kent Avenue North
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Michel Dagbert, ing.
SGS Canada Inc. – Geostat
10, boulevard de la Seigneurie Est
Bureau 203
Blainville (Québec) Canada

Sébastien B. Bernier, géologue
SRK Consulting (Canada) Inc.
Bureau 101, 1984, rue Regent Sud
Sudbury (Ontario) Canada

Glen Cole, géologue
SRK Consulting (Canada) Inc.
Bureau 101, 1984, rue Regent Sud
Sudbury (Ontario) Canada

Alfred S. Hayden, ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

David Orava, M. Eng., ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

James L. Pearson, ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

Eugene J. Puritch, ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

12.2 Intérêts des experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic et le rapport Canadian Malartic mis à jour. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour sont indépendants de la Société et d'Osisko au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. L'intérêt de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport Canadian Malartic mis à jour ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et géologue en chef de la Société, Luc Lessard, ing., vice-président principal et chef de l'exploitation de la Société, Louis-Pierre Gignac, ing., G Services miniers Inc., Paul Johnson, ing., directeur général des Services techniques de la Société et/ou Donald Gervais, géologue, Directeur des Services techniques à la mine Canadian Malartic, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. Les intérêts de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspondent à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef sont inclus dans la présente Notice Annuelle et sont tirés du rapport sur Hammond Reef et le deuxième rapport sur Hammond Reef. Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc., Belzile Solutions et G Services miniers et chacun des auteurs du rapport sur Hammond Reef et du deuxième rapport sur Hammond Reef sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Hammond Reef. La participation de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef qui sont survenus depuis le deuxième rapport sur Hammond Reef ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et géologue en chef de la Société, de Louis-Pierre Gignac, ing. et de Michel Dagbert, ing, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. La participation de chacune de ces personnes dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Upper Beaver sont inclus dans la présente Notice Annuelle en fonction du rapport Upper Beaver. SRK et chacun des auteurs du rapport Upper Beaver sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et ne possèdent pas de participation à la propriété Upper Beaver. La participation de chacun de ces auteurs aux titres d'Osisko correspond à moins de un pourcent des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Upper Beaver qui sont survenus après la publication du rapport Upper Beaver ont été préparés sous la supervision de M. William J. McGuinty, baccalauréat ès sciences, géologue, directeur de projet pour OML, qui est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. La participation de M. McGuinty aux titres d'Osisko correspond à moins de un pourcent des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux auditeurs du *Code de déontologie des comptables agréés* de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

13.1 Comité d'audit

Le but du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, l'audit, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité d'audit est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, l'auditeur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité d'audit figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

Composition du comité d'audit en date du 15 mars 2013

Nom	Indépendant	Possède des compétences financières
Victor H. Bradley	Oui	Oui
William A. Mackinnon (président)	Oui	Oui
Gary A. Sugar	Oui	Oui

Le comité d'audit se compose de trois administrateurs indépendants, tel que l'exige le Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

Formation et expérience pertinente

Les trois membres du comité d'audit tel qu'il était constitué le 31 décembre 2012, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. Bradley apporte à la société plus de 45 ans d'expérience acquise dans le secteur minier international. Il est actuellement président du conseil d'Osisko. Comptable agréé de formation, M. Bradley a débuté sa carrière à des postes tels que chef des finances auprès de plusieurs sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc., dont il a été chef de la direction, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley a également été administrateur de Rio Verde Development Corp. (anciennement EM Resources Inc.) jusqu'en mars 2013 et siège actuellement au conseil d'administration de Nevada Copper Corp. Au cours des cinq dernières années, il a été administrateur de sociétés minières telles qu'AIM Resources Limited (désormais Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillan Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Minerals Corp. À l'issue de ses études en Angleterre, M. Bradley a entamé sa carrière à titre de membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 1960.

M. MacKinnon était auparavant chef de la direction de KPMG Canada, poste qu'il a occupé d'avril 1999 jusqu'au 31 décembre 2008. Il a d'abord joint les rangs de KPMG Canada en 1971, où il a occupé de nombreux postes à responsabilité croissante pendant 37 ans, notamment en siégeant au conseil d'administration de KPMG Canada, de KPMG International et de KPMG Americas. M. MacKinnon est actuellement administrateur de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pioneer Petroleum (société fermée de vente d'essence au détail). Il siège également au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. M. MacKinnon était président du conseil de l'Institut Canadien des

Comptables Agréés et a également été vice président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital, en plus d'être administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009. M. MacKinnon a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba en 1967. Il est devenu comptable agréé en 1971 et s'est vu décerner le titre de FCA de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 1994.

M. Sugar a récemment pris sa retraite à titre de directeur général, Services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. Il se spécialisait dans le secteur minier, particulièrement dans les financements par capitaux propres et par emprunts, les fusions et les acquisitions et les autres services conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Romarco Minerals Inc. et de Stillwater Mining Company. Il a également siégé au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC jusqu'en février 2013. Avant de joindre RBC Marchés des Capitaux, il a travaillé pendant 10 ans dans le secteur minier en tant que géologue, analyste et consultant. M. Sugar a obtenu un baccalauréat ès sciences, spécialisé en sciences géologiques, de l'Université de Toronto en 1971 et une maîtrise en administration des affaires en 1973, également de l'Université de Toronto.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Les honoraires facturés à la Société par son auditeur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

	Exercice 2012 ($)	**Exercice 2011 ($)**
Honoraires d'audit	290 511	237 313
Honoraires pour services liés à l'audit	137 432	157 312
Honoraires pour services fiscaux	56 367	50 067
Autres honoraires	15 266	87 662
Total	**499 576**	**532 354**

Les honoraires pour services liés à l'audit sont des honoraires versés pour des services d'assurance ou d'autres services traditionnellement rendus par un auditeur indépendant, notamment l'examen trimestriel des rapports financiers, les procédures spécifiques relatives à la circulaire d'information de la direction pour l'offre d'acquisition de Queenston et les conseils généraux portant sur les normes comptables.

Les autres honoraires sont liés aux conseils en matière de contrôles internes.

13.2 Information additionnelle

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés audités, les notes annexes et le rapport de l'auditeur de la Société s'y rapportant, de même que le rapport de gestion de la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur sont consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de

participation dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle.

Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, étant entendu que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

ANNEXE « A »

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

I. OBJECTIFS DU COMITÉ D'AUDIT

Les objectifs du Comité d'audit sont d'assister le Conseil d'administration (le « Conseil ») dans le cadre :

1. de la supervision des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures d'audit interne de la Société;

2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Société et de leur audit indépendant;

3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des auditeurs externes;

4. de l'évaluation de l'indépendance des auditeurs externes;

5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Société; et

6. de la conformité de la Société en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le Comité d'audit a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Société est chargée de veiller à la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Société. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assurent la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les auditeurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter un audit adéquat des états financiers annuels de la Société et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du Comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des auditeurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en audit, y compris en ce qui concerne l'indépendance des auditeurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du Comité d'audit ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou toute autre forme de procédure de révision, d'audit ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des auditeurs; et chaque membre du Comité d'audit est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Société, desquelles celui ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au Comité d'audit par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au Conseil), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que d'audit fournis à la Société par les auditeurs.

Les auditeurs externes doivent rendre des comptes au Conseil et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires. Le Conseil, avec l'aide du Comité d'audit, a le pouvoir et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les auditeurs externes.

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires de la Société, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Société (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

II. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, au sens des lois applicables ainsi que des règles et lignes directrices des bourses. Le Conseil nomme ces administrateurs indépendants. Il revient au Conseil de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du Comité d'audit.

Les membres du Comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société), et au moins un membre du Comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le Conseil à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

III. RÉUNIONS, STRUCTURE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels audités et des états financiers trimestriels, ainsi que de tout autre sujet s'y rapportant. Le Comité d'audit peut exiger que tout dirigeant ou employé de la Société, de même que les conseillers et les auditeurs externes, assistent à une réunion du Comité d'audit ou rencontrent tout membre ou conseiller du Comité d'audit.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis par les dispositions du Règlement Général de la Société se rapportant au déroulement des réunions et aux délibérations du Conseil dans la mesure où elles sont applicables et non incompatibles avec les dispositions de la présente charte et les autres dispositions adoptées par le Conseil concernant la composition et l'organisation du Comité.

IV. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le Comité d'audit a un accès non restreint aux renseignements et a les responsabilités et pouvoirs suivants :

1. relativement aux auditeurs externes :

    (i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des auditeurs externes et de recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes pour approbation

par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des auditeurs externes;

(ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux auditeurs externes pour leurs services d'audit;

(iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non-liés à l'audit pouvant être rendus par les auditeurs externes de la Société à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas d'incidences sur l'indépendance de l'auditeur; le Comité d'audit peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au Comité;

(iv) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les auditeurs externes sont tenus de s'assurer que cette déclaration est exacte et complète), de discuter avec les auditeurs externes de tout lien ou service divulgué dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes de la Société, ainsi que de recommander au Conseil de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les auditeurs externes sont indépendants;

(v) d'aviser les auditeurs externes qu'ils doivent rendre compte au Comité d'audit et au Conseil, en tant que représentants des actionnaires.

2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes :

(i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au Comité d'audit une analyse relative aux pratiques et enjeux importants reliés à la communication d'information financière;

(ii) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences importantes dans le traitement comptable de l'information financière dans le cadre des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les auditeurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les auditeurs externes et la direction, telles des lettres de recommandations ou la liste des questions non résolues; et 4) tout autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le Comité d'audit;

(iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au Comité d'audit par les auditeurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :

- les lacunes soulevées suite à l'audit de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes;
- la possibilité de fraude dans l'audit des états financiers;
- la détection d'actes illégaux;

- les responsabilités des auditeurs externes selon les normes d'audit généralement reconnues;
- les principales méthodes comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de l'audit;
- la responsabilité des auditeurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers audités ;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussions avec la direction avant le recours aux services des auditeurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de l'audit;
- l'avis des auditeurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise; et
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les auditeurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour :

- discuter de l'étendue de l'audit annuel;
- discuter des états financiers audités, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des états financiers intermédiaires non audités, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Société qui sont utilisés aux fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de tout audit ou rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les auditeurs externes, concernant les rapports financiers de la Société;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les auditeurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les auditeurs externes comptent soumettre au Conseil et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et d'audit de la Société, proposés ou envisagés par les auditeurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;
- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités de réglementation ou les organismes gouvernementaux, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers ou des politiques comptables de la Société;
- réviser, évaluer et superviser le programme de gestion des risques de la Société, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
  - l'évaluation des risques;
  - l'évaluation quantitative du risque couru;
  - les mesures de réduction des risques; et
  - la divulgation de risques; et

- réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de perfectionnement et de relève;

(v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Société;

(vi) de discuter, avec le Vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif de la Société, de toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers et les politiques de conformité de la Société, y compris des avis importants transmis aux organismes gouvernementaux, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces organismes; et

(vii) d'effectuer une révision de la procédure d'attestation des états financiers de la Société selon le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable et d'en discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société.

3. relativement aux rapports et aux recommandations :

(i) de préparer et de réviser tout rapport et tout autre information devant être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Société;

(ii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil, l'approbation des états financiers annuels audités et intermédiaires de la Société, ainsi que des rapports de gestion et communiqués de presse qui y sont reliés;

(iii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Société conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Société;

(iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Société, extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;

(v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute modification au Conseil;

(vi) de passer en revue et de réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent suivant les besoins, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil, et superviser la conformité à ce Code;

(vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au Conseil, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le Comité d'audit pourrait juger nécessaires ou à propos; et

4. de réviser, d'aborder avec la direction et d'approuver toutes les transactions entre apparentées;

5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, aux contrôles internes et à l'audit, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit, conformément aux lois et aux règlements applicables;

6. d'établir des politiques d'embauche concernant les partenaires, les employés, les partenaires antérieurs ainsi que les employés antérieurs des auditeurs externes actuels et, selon les circonstances, des auditeurs externes antérieurs de la Société;

7. de passer en revue la structure de l'organisation, les compétences, le programme de mise en valeur et la planification de la relève du groupe financier de la Société.

V. RESSOURCES ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour assumer toutes responsabilités, y compris le pouvoir de retenir les services d'auditeurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des audits ou des révisions particulières, et de retenir les services d'avocats spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

La présente Charte a été approuvée par le conseil d'administration le 20 février 2008. Le comité d'audit passe la Charte en revue annuellement afin de formuler des recommandations au conseil d'administration. La Charte a été révisée et modifiée pour la dernière fois le 14 décembre 2012.

NOTICE ANNUELLE

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Le 24 mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE **1**

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ **4**

NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION 4

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ **6**

2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES ET PERSPECTIVES POUR 2014 6
2.2 ACQUISITIONS IMPORTANTES 15
2.3 ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT – OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT NON SOLLICITÉE PAR GOLDCORP 15

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ **16**

3.1 APERÇU GÉNÉRAL 16
3.2 PRODUCTION D'OR EN 2013 18
3.2.1 Extraction *19*
3.2.2 Production *20*
3.2.3 Commercialisation et distribution de l'or *21*
3.2.4 Imposition *23*
3.2.5 Conditions de concurrence *23*
3.3 PROPRIÉTÉS MINIÈRES 23
3.3.1 Mine Canadian Malartic *23*
Avis de renseignements techniques 23
Description et emplacement de la propriété 24
Titres miniers 24
Droits et obligations associés aux titres miniers 24
Ententes et charges 25
Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures 26
Autorisations et permis environnementaux 27
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique 30
Accès 30
Climat 30
Ressources locales 30
Infrastructures 30
Géographie physique 30
Historique 31
Détenteurs précédents et détenteur actuel 31
Historique d'exploration 33
Historique de forage 34
Historique de production 34
Contextes géologiques 35
Minéralisation 36
Canadian Malartic 36
Barnat Sud 37
Forage 37
Base de données 37
Forage réalisé depuis le rapport Canadian Malartic mis à jour 37
Carottes et tubage 37
Arpentage des collets de forage 38
Levés de fond de trou 38
Approche et méthodologie d'échantillonnage 38
Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession 39
Laboratoires d'analyse 40
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse 40

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ 41
Estimations de ressources et de réserves minérales 42
Opérations minières 46
Plan annuel de production minière 46
Traitement du minerai 48
Développement 48
Développement des activités minières 48
Relations communautaires 48
Environnement 49
Santé et sécurité 50
3.3.2 Projet Hammond Reef 50
Avis de renseignements techniques 50
Description et emplacement de la propriété 50
Titres miniers 50
Droits et obligations associés aux titres miniers 51
Droits de surface 51
Description de la propriété et charges 52
Responsabilités environnementales 54
Autorisations et permis environnementaux 54
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique 55
Accès 55
Climat 55
Ressources locales 55
Infrastructures 56
Géographie physique 56
Historique 56
Détenteurs précédents et détenteur actuel 56
Historique d'exploration et de forage 57
Historique de production 59
Contextes géologiques 59
Minéralisation 59
Base de données 61
Forage additionnel 62
Carottes et tubage 62
Arpentage des collets de forage 63
Levés de fond de trou 63
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité 63
Approche et méthodologie d'échantillonnage 63
Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession 64
Laboratoires d'analyse 64
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse 65
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ 65
Estimations de ressources minérales 66
Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101 70
Développement 70
Dépréciation 70
Relations communautaires 71
Santé et sécurité 72
3.3.3 Projet Upper Beaver 72
Avis de renseignements techniques 72
Description et emplacement de la propriété 72
Titres miniers 72
Droits et obligations associés aux titres miniers 73
Droits de surface 73
Ententes et charges 74
Responsabilités environnementales 74

Autorisations et permis environnementaux 75
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique 75
Accès 75
Climat 76
Ressources locales 76
Infrastructures 76
Géographie physique 76
Historique 76
Détenteurs précédents et détenteur actuel 76
Historique d'exploration et de forage 77
Contextes géologiques 79
Minéralisation 79
Forage 79
Base de données 79
Forage additionnel 80
Carottes et tubage 80
Arpentage des collets de forage 81
Levés de fond de trou 81
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité 81
Approche et méthodologie d'échantillonnage 81
Description des carottes et chaîne de possession 81
Laboratoires d'analyse 82
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse 82
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ 83
Estimations de ressources minérales 83
Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101 85
Développement 85
Exploration 85
Environnement 85
Relations communautaires 86
Santé et sécurité 86
3.4 EXPLORATION – AUTRES PROJETS 86
Nouvelles transactions 86
Travaux d'exploration 87
3.5 FACTEURS DE RISQUE 88
Risques financiers *89*
Prix des matières premières *89*
Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires *89*
Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie *89*
Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales *90*
Risque de retard de projet *90*
Risque opérationnel *90*
Risques liés aux relations avec les collectivités *90*
Risque lié à la réglementation gouvernementale *91*
Risques environnementaux *91*
Risques liés aux assurances *92*
Risque lié au caractère incertain des titres *92*
Risques liés aux conflits d'intérêts *93*
Risque lié aux ressources humaines *93*
Risque lié à la réputation *93*
Risques géopolitiques et liés à la sécurité *93*
4. DIVIDENDES 94
5. STRUCTURE DU CAPITAL 94
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES 96

6.1 COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS 96
6.2 PLACEMENTS ANTÉRIEURS 96

7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 97

7.1 NOM, POSTE ET ACTIONS ORDINAIRES/UAD/UAR DÉTENUES 97
7.2 INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS 107
7.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS 108

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI 108

9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES 108

10. AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES 109

11. CONTRATS IMPORTANTS 109

12. INTÉRÊTS DES EXPERTS 109

12.1 NOM DES EXPERTS 109
12.2 INTÉRÊTS DES EXPERTS 110

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 111

13.1 COMITÉ D'AUDIT 111
Composition du comité d'audit en date du 20 mars 2014 112
Formation et expérience pertinente 112
Honoraires pour les services de l'auditeur externe 113
13.2 INFORMATION ADDITIONNELLE 114

Notes explicatives

1. Dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, (la « **Notice Annuelle** »), « **Osisko** » et la « **Société** » réfèrent à Corporation Minière Osisko, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2013 à moins d'indication contraire.

2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et par le Rapport de gestion portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site Web SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site Web de la Société (www.osisko.com).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les prix futurs de l'or et de l'argent, le calendrier et l'importance de la production future estimative, les coûts de production, les fluctuations des monnaies, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, les besoins en capitaux futurs, les résultats des forages et l'estimation des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent ainsi que des produits pétroliers;
- l'incidence des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- l'accessibilité à des sources de financement pour les projets de mise en valeur futurs de la Société;
- l'estimation par la Société de ses coûts de production, de sa production anticipée, de ses besoins en immobilisations et de sa productivité;
- les prix de l'énergie;

- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour la mise en valeur du projet de la Société;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de l'estimation des réserves et des ressources par la Société (notamment à l'égard du volume, de la teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'exploitation et le prix sur lesquelles cette estimation repose;
- les modifications devant être apportées aux règlements et aux politiques des gouvernements, notamment aux avantages fiscaux et aux taux d'imposition;
- les risques environnementaux, incluant une augmentation des contraintes imposées par la réglementation;
- la capacité de dévier l'autoroute 117 du Québec afin de permettre l'exploitation minière du gisement de Barnat Sud à Malartic;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et les collectivités et groupes autochtones liés à ses activités d'exploration et d'extraction minières;
- l'obtention en temps opportun des précisions et modifications exigées de ses permis d'exploitation de la mine Canadian Malartic, aux termes des pourparlers en cours avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune et des Parcs (le « **MDDEFP** »);
- la solidité du processus de recherche de la Société pour trouver des moyens de maximiser la valeur.

Les facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats réels de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Pour des facteurs de risque additionnels décrits plus en détail, voir la rubrique « **3.5 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également le lecteur en garde en lui conseillant de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente Notice Annuelle sont visés expressément pas cette mise en garde.

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **AQ/CQ** », abréviation d'assurance qualité/contrôle de qualité;

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **BM** » désigne un bail minier;

« **CDC** » désigne un claim désigné sur une carte;

« **CL** » désigne un claim jalonné;

« **CM** » désigne une concession minière;

« **cm** », abréviation de centimètre;

« **dépenses en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **diamètre BQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 36,5 mm;

« **diamètre NQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 60,0 mm;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de la mise en valeur du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de gramme par tonne;

« **gisement** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou de mise en valeur; un gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« ha », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalant à 10 000 mètres carrés;

« **kg** », abréviation de kilogramme;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **kt** » désigne des kilotonnes;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **mm** », abréviation de millimètre;

« **once** » ou « **oz** » s'entend d'une once troy, une unité de mesure équivalant à 31,1035 g quand il est question d'or ou d'argent;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l' information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 51-102** » s'entend du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux communs, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croûte terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir

d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d'une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d'affinage;

« **SEDAR** » s'entend du Système électronique de données, d'analyse et de recherche des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

« **t** », ou « **tonne** », s'entend d'une tonne métrique équivalant à 1 000 kg;

« **t/m^3** » s'entend de tonnes par mètre cube;

« **tonne courte** », s'entend d'une unité de mesure équivalant à 2000 livres (907,18474 kg); et

« **tpj** », abréviation de tonnes par jour.

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Nom, Adresse et Constitution

Osisko a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **Loi** ») le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres. Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko » et, le 27 septembre 2013, pour permettre au conseil d'administration de nommer des administrateurs supplémentaires conformément au paragraphe 106(8) de la Loi, dont le nombre ne doit pas dépasser le tiers du nombre d'administrateurs élus au cours de la dernière assemblée annuelle des actionnaires.

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Son actif phare est la mine aurifère Canadian Malartic, située dans le district minier de l'Abitibi (la « **propriété Canadian Malartic** » ou la « **mine Canadian Malartic** »). Avec des réserves minérales prouvées et probables de 9,37 millions d'onces d'or, la propriété Canadian Malartic est actuellement l'une des plus grandes réserves aurifères en production au Canada (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). Depuis le début de la production commerciale, la mine Canadian Malartic a produit 1 140 653 onces d'or (y compris les mois de janvier et février 2014). En 2013, la mine Canadian Malartic a produit 475 277 onces d'or et 422 169 onces d'argent (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2013** »).

La Société effectue des travaux de prospection sur un certain nombre de propriétés, y compris le projet Upper Beaver dans le nord-est de l'Ontario (la « **propriété Upper Beaver** » ou le « **projet Upper Beaver** »), qui fait partie des avoirs d'exploration minière de 230 km^2 dans le camp aurifère historique de Kirkland Lake détenu par Osisko Mining Ltd. (« **OML** »), filiale en propriété exclusive de la Société. En fonction d'un scénario minier souterrain, les ressources minières indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et à 0,71 million d'onces d'or à une teneur de coupure de 2,0 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

La Société est aussi propriétaire du projet Hammond Reef dans le nord de l'Ontario qui en est à un stade avancé de mise en valeur (la « **propriété Hammond Reef** » ou le « **projet Hammond Reef** ») et qui est le principal actif d'Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (« **OHRG** »), filiale en propriété exclusive de la Société. Le total des ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse de la propriété Hammond Reef est de 5,31 millions d'once d'or ayant une teneur moyenne non diluée de 0,72 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). Selon les résultats préliminaires d'une étude de faisabilité et la conjoncture actuelle dans le secteur de l'or, la Société a déterminé qu'une charge de dépréciation de 487,8 millions de dollars, déduction faite d'un recouvrement d'impôts différés de 43,1 millions de dollars, s'avérait nécessaire (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

L'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont ainsi concentrés principalement sur sa mine Canadian Malartic, qu'elle détient en totalité et ses projets Hammond Reef et Upper Beaver qui en sont à un stade avancé (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ») et à ses propriétés d'exploration de Kirkland Lake et au Mexique.

Le tableau qui suit illustre les participations de la Société dans d'importantes propriétés minières :

ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ ET DES PROPRIÉTÉS[1]
en date du 31 décembre 2013

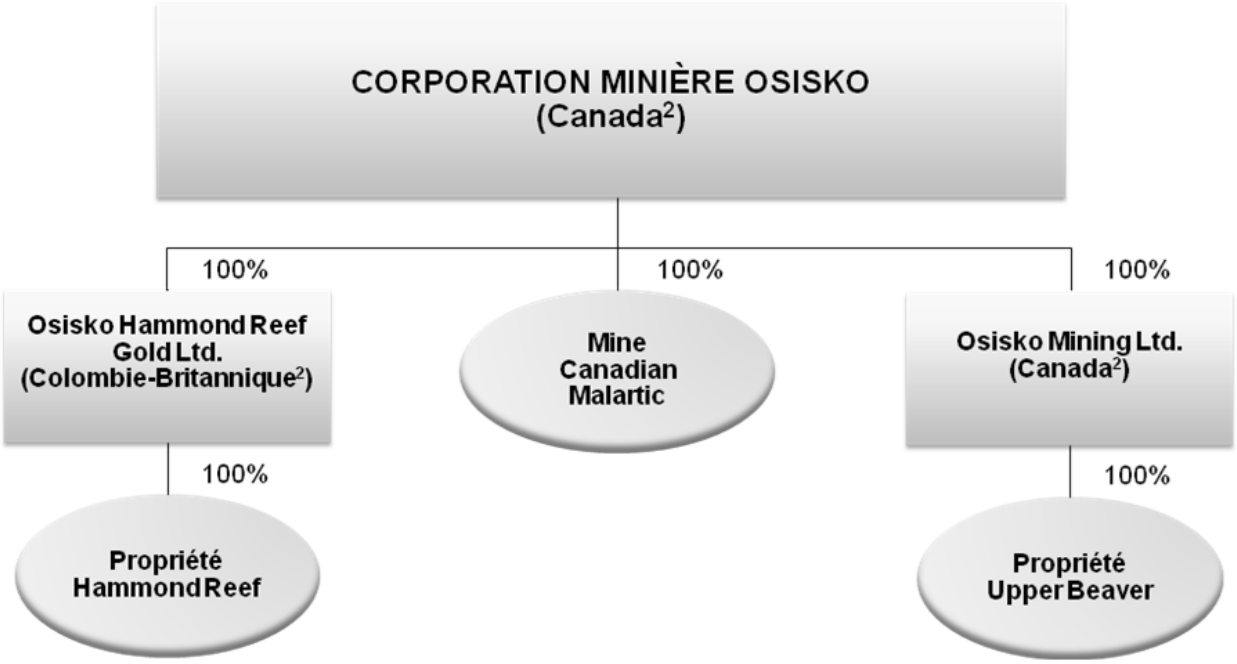

[1] Ce tableau n'inclut pas toutes les filiales de la Société ni tous les membres du même groupe que celle-ci.
[2] Territoire de constitution.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, case postale 211, Montréal (Québec) H3B 2S2.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

En 2013, la Société a produit 475 277 onces d'or à sa mine Canadian Malartic, a enregistré un succès remarquable au cours du quatrième trimestre avec une production aurifère trimestrielle de 137 321 onces et, en poursuivant ses travaux d'optimisation et ses modifications, elle a presque atteint sa capacité de débit nominale de 55 000 tonnes par jour (95 %) sur la base d'une journée d'exploitation pour l'année. La Société a concentré ses activités d'exploration sur ses propriétés de Kirkland Lake et du Mexique et a continué le développement de ses projets avancés en poursuivant le processus d'obtention de permis (projet Hammond Reef) et en réévaluant son approche en matière de construction et de mise en valeur (projet Upper Beaver).

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2014

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
EXPANSION DE LA SOCIÉTÉ			
- Acquisition de Queenston Mining Inc. (« **QMI** ») (maintenant OML)	28 décembre 2012 (à la suite d'une offre amicale datée du 12 novembre 2012)	Le 28 décembre 2012, Osisko a complété l'acquisition de l'ensemble des actions ordinaires de QMI en vertu d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal. Cette opération a procuré à Osisko un portefeuille de propriétés très stratégiques, dont la propriété Upper Beaver, situées dans un autre camp aurifère prolifique canadien. Selon un scénario minier souterrain, les ressources minérales indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et 0,71 million d'onces ayant une teneur de coupure de 2,0 g/t Au. Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Lancement d'une offre publique d'achat hostile par Goldcorp Inc. (« **Goldcorp** ») sur la Société	14 janvier 2014	Le 14 janvier 2014, Goldcorp a lancé une offre publique d'achat hostile visant les actions d'Osisko, qui a été annoncée la veille. Le conseil d'administration de la Société a recommandé à l'unanimité aux actionnaires d'Osisko de **REJETER** l'offre hostile lancée par Goldcorp et **DE NE PAS DÉPOSER** leurs actions d'Osisko en réponse à l'offre de Goldcorp. Le conseil d'Osisko a déterminé que l'offre de Goldcorp ne compensait pas adéquatement les actionnaires d'Osisko, notamment pour la valeur stratégique de l'actif de calibre mondial d'Osisko, le potentiel d'appréciation considérable de la mine Canadian Malartic d'Osisko ou le risque supplémentaire associé aux actions ordinaires de Goldcorp. Tous les motifs à l'appui de la recommandation du conseil d'Osisko sont exposés dans la circulaire des administrateurs, dont un exemplaire peut être consulté en ligne à l'adresse www.osisko.com. Se reporter à la rubrique « **2.3 Événement subséquent – Offre publique d'achat non sollicitée par Goldcorp** ».	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
FAITS NOUVEAUX EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE			
- Modification des règlements administratifs de la Société pour augmenter le quorum aux assemblées des actionnaires	25 février 2011	Le 25 février 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution visant à modifier ses règlements administratifs afin de prévoir que deux (2) personnes présentes à l'assemblée ou représentées par procuration, détenant ou représentant par procuration vingt-cinq pour cent (25 %) des actions comportant droit de vote constituent le quorum à une assemblée des actionnaires, à moins que la loi ou les statuts ou tout autre règlement ne prévoient qu'un nombre différent d'actionnaires doivent être présents ou qu'un nombre différent d'actions doivent être représentées. Cette résolution a été ratifiée par 99,9 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 12 mai 2011.	
- Adoption d'une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs	3 avril 2011	Le 3 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs dans le cadre d'élections non contestées, dont on peut consulter une copie sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com. Aux termes de cette politique, si un candidat au poste d'administrateur n'obtient pas le vote affirmatif d'au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée des actionnaires, cet administrateur devra présenter sa démission, dans les 60 jours de l'élection en question, au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil.	
- Adoption d'un régime d'unités d'actions différées (le « **régime d'UAD** ») et d'un régime d'unités d'actions avec restrictions (le « **régime d'UAR** »)	11 août 2011	Le 11 août 2011, la Société a adopté le régime d'UAD et le régime d'UAR afin d'améliorer, sans aucune dilution pour les actionnaires d'Osisko, la capacité de la Société à recruter et à fidéliser des personnes compétentes pour agir à titre de membres du conseil d'administration ou de dirigeants et cadres de la Société et afin de favoriser l'harmonisation des intérêts de ces personnes et de ceux des actionnaires de la Société. Les attributions d'options annuelles aux administrateurs ont été remplacées par des attributions d'unités d'actions différées.	
- Adoption d'un règlement de préavis	21 décembre 2012	Le 21 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a adopté une modification à ses règlements administratifs, afin d'y inclure des dispositions exigeant un préavis ayant pour objet d'informer la Société à l'avance des candidatures présentées au conseil d'administration par les actionnaires de la Société, autrement qu'au moyen d'une demande de tenue d'une assemblée des actionnaires ou aux termes d'une proposition des actionnaires faite selon les dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La résolution a été ratifiée par 66,11 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 9 mai 2013.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Ratification de la continuation du régime de droits des actionnaires (le « **RDA** »)	9 mai 2013	Le 17 mai 2010, le conseil d'administration de la Société a adopté un RDA qui a été ratifié par 94,1 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 30 juin 2010. Le RDA a pour objet d'accorder au conseil d'administration et aux actionnaires le temps nécessaire pour examiner attentivement toute offre publique d'achat lancée sur la Société et permettre que des offres concurrentielles et d'autres propositions soient faites. La continuation du RDA a été ratifiée par 97,86 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société le 9 mai 2013.	

MISE EN VALEUR DE PROPRIÉTÉS MINIÈRES

- Achèvement du programme de construction à la propriété Canadian Malartic	Février 2011	Le programme de construction a été achevé à la fin de février 2011, soit 18 mois après l'obtention du permis de construire. Le projet de construction a pris fin trois mois en avance sur l'échéancier et a été reconnu par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec comme l'un des « Grands projets de l'année ».	
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la propriété Canadian Malartic	28 mars 2011	La Société a racheté des droits de redevances de 1 % auprès de RG Exchangeco Inc. moyennant 1,5 million de dollars US. Cette redevance grevait certains claims inclus dans la propriété Canadian Malartic.	
- Mise à jour des estimations de ressources et de réserves de la mine Canadian Malartic	31 mars 2011	Cette estimation était fondée sur les ressources combinées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse sont passées à 10,71 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,97 g/t, après dilution, en hausse de 1,74 million d'onces d'or ou 19,3 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement de 8,97 millions d'onces (voir le 10 février 2010). Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Coulée du premier lingot d'or à la mine Canadian Malartic	13 avril 2011	Le premier lingot d'or a été coulé le 13 avril 2011, après le premier chargement de minerai dans l'usine à la fin de mars 2011.	
- Première journée de production commerciale à la mine Canadian Malartic	19 mai 2011	Le 21 juin 2011, la Société a déclaré que la mine Canadian Malartic avait atteint le stade de la production commerciale, l'usine de traitement du minerai aurifère ayant débité en moyenne 33 300 tonnes par jour au cours de la période de 30 jours qui s'est terminée le 17 juin 2011. La première journée de production commerciale a donc été le 19 mai 2011.	
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la mine Canadian Malartic	12 juillet 2011	Le 12 juillet 2011, la Société a racheté des droits de redevances de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko. Ces droits de redevances grevaient une partie du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat et font partie de droits de redevances sur les métaux bruts de 2,5 % qui ont été accordés dans le cadre de l'acquisition de certains claims de la propriété Canadian Malartic en mars 2006. Le reste des droits de redevances de 1,5 % a été cédé à Franco-Nevada Corporation.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Mise à jour de l'estimation des ressources minérales présumées de la propriété Hammond Reef	7 novembre 2011	SGS Canada Inc. a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à un seuil de coupure inférieur de 0,30 g/t Au, soit une augmentation de 65 % ou 4,16 millions de nouvelles onces par rapport aux ressources totales publiées auparavant par Brett Resources Inc. (« **Brett** ») (maintenant OHRG) en 2009. Les ressources présumées de la fosse étaient estimées à 6,86 millions d'onces à une teneur de 0,63 g/t Au après dilution, d'après un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle et à un prix de l'or à 1 200 $ US l'once, un seuil de coupure inférieur de 0,28 g/t Au et un coefficient de recouvrement stériles/minerai de 1,25, ce qui correspondait à une augmentation de 25 %, soit 1,36 million d'onces d'or de plus que l'estimation précédente des ressources de la fosse publiée par Brett en 2009. Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Réalisation d'un nouveau programme de relocalisation dans le cadre de mesures d'atténuation du bruit	22 décembre 2011	En 2011, la Société a reçu 21 avis de non-conformité attribuables principalement à un niveau de bruit excessif et à des vibrations causées par des sautages. La Société a mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'impact sur la communauté de Malartic, dont un nouveau programme de relocalisation qui a élargi la zone tampon entre la fosse et les résidents de Malartic. Ce programme de relocalisation était conforme au décret modifié octroyé le 13 avril 2011 par le gouvernement du Québec pour la propriété Canadian Malartic et au nouveau règlement de zonage adopté par la ville de Malartic le 12 juillet 2011, lesquels augmentaient collectivement les paramètres de niveau de bruit aux termes desquels la mine peut exercer ses activités.	
- Modifications au circuit de broyage à la mine Canadian Malartic	Mars, août et décembre 2012	La Société a finalisé l'ajout de deux nouveaux concasseurs coniques en mars et en août 2012 et, en décembre 2012, elle a finalisé l'installation d'un deuxième concasseur à galets. Ces modifications constituaient une étape importante vers la réalisation de la phase de rodage de la production de la mine Canadian Malartic.	
- Incendie à l'usine de traitement de la mine Canadian Malartic	9 mai 2012	Les activités à la mine Canadian Malartic ont été touchées par un incendie qui est survenu le 9 mai 2012 dans la zone de cyclone numéro quatre et qui a nécessité la fermeture de l'usine pendant six jours. Cette fermeture a été suivie de quatre jours de production réduite et l'usine a pleinement repris ses activités le 19 mai 2012.	
- Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Hammond Reef	28 janvier 2013	Les ressources minérales mesurées et indiquées globales à la propriété Hammond Reef s'élèvent actuellement à 5,43 millions onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 g/t Au et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,75 million onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au (en fonction d'une teneur de coupure de 0.50 g/t Au). Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Nouveaux paramètres d'exploitation pour la mine Canadian Malartic	13 février 2013	Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau décret autorisant la Société à augmenter l'accès à la zone nord de la mine Canadian Malartic et à améliorer le cadre d'exécution de ses activités de sautage. Ce décret a réglé la plupart des questions d'interprétation avec le MDDEFP concernant les activités de sautage. Ces questions d'interprétation se trouvaient à la source de 14 des 37 avis de non-conformité que la Société a reçus en 2012 et principalement à l'origine des fouilles menées par le MDDEFP à la mine Canadian Malartic pendant le deuxième semestre de 2012.	
- Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Canadian Malartic	19 février 2013	Selon cette mise à jour, les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse (en ayant recours à un cours de l'or à 1 475 $ US) s'élèvent à 10,1 M d'onces à une teneur d'or après dilution de 1,01 g/t Au, à la suite d'une production globale de 588 615 onces d'or depuis le début des activités en 2011. Les ressources minérales mesurées et indiquées globales supérieures à une teneur de coupure de 0,31 (Barnat Sud) à 0,34 g/t Au (Canadian Malartic et ses satellites) s'élèvent à 11,70 M onces d'or, et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,20 M onces d'or. Les ressources minérales globales *in situ* comprennent les réserves minérales mais excluent la production. Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Mise en œuvre d'un programme de réduction des dépenses en immobilisations	29 avril 2013	La volatilité du prix de l'or et des marchés financiers a incité la Société à revoir le taux de ses dépenses discrétionnaires en exploration et dans l'avancement des nouveaux projets. Par conséquent, la Société a annoncé le 29 avril 2013 la mise en œuvre d'un programme de réduction des dépenses en immobilisations de 80 millions de dollars pour 2013 et a finalement réussi à les réduire d'un montant total de 96,3 millions de dollars, soit une réduction de 16,0 millions de dollars de plus que l'objectif initial.	
- Résultats d'une étude sur l'impact économique local et régional de la mine Canadian Malartic	10 juillet 2013	Le 10 juillet 2013, la Société a déposé auprès du MDDEFP une étude réalisée par le cabinet de consultants indépendants KPMG-SECOR sur l'impact économique local et régional de la mine Canadian Malartic. L'étude démontre que Canadian Malartic : contribue à près de 1 600 emplois en Abitibi-Témiscamingue, dont 635 emplois directs au site de la mine; assure une feuille de paie de plus 100 millions de dollars grâce à des emplois directs et indirects; verse 61,6 millions de dollars en salaires directs, le salaire moyen étant de 87 000 $, soit 66 % plus élevé que la moyenne dans la municipalité régionale de la Vallée-de-l'Or; achète pour plus de 290 millions de dollars annuellement en Abitibi-Témiscamingue; et améliore la qualité de vie de Malartic et revitalise sa communauté et ses actifs commerciaux.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Charge de dépréciation à l'égard du projet Hammond Reef	1er août 2013	Le 1er août 2013, la Société a annoncé que, compte tenu des résultats préliminaires d'une étude de faisabilité et de la conjoncture actuelle dans le secteur aurifère, elle avait entrepris une réévaluation de son projet Hammond Reef à la fin du deuxième trimestre de 2013. Le test de dépréciation, effectué selon les pratiques conformes aux IFRS, a révélé qu'une charge de dépréciation de 487,8 millions de dollars, déduction faite d'un recouvrement d'impôts différés de 43,1 millions de dollars, s'avérait nécessaire. Conséquemment, la valeur du projet inscrite aux livres de la Société a été réduite à zéro au deuxième trimestre de 2013. La Société poursuivra les activités à faible coût dans le cadre du processus d'obtention des permis à court terme et continuera de suivre la conjoncture sur les marchés et de réviser les scénarios d'optimisation (voir *Autorisations et permis environnementaux* sous la rubrique « **3.3.2 Projet Hammond Reef** »).	
- Production de la millionième once à la mine Canadian Malartic	Novembre 2013	Le 2 novembre 2013, la Société était très fière d'annoncer qu'elle avait produit sa millionième once d'or à sa mine phare Canadian Malartic.	
- Réception de 27 avis de non-conformité en lien avec la construction du mur vert en 2010	28 novembre 2013	Le 28 novembre 2013, la Société avait reçu 27 avis de non-conformité concernant des activités réalisées en 2010 en lien avec la construction d'un mur vert dans la ville de Malartic. Non contestés, les avis totaliseraient environ 389 000 $ en amendes imposées. Le 29 novembre 2013, la Société a comparu et plaidé non coupable à tous les chefs d'accusation. La Société est convaincue que les activités de construction en lien avec le mur vert ont été réalisées selon des pratiques exemplaires afin de minimiser l'incidence des travaux sur les résidents de Malartic.	
- Nouvelles modifications au décret d'exploitation de la mine Canadian Malartic et nouveau bail minier (BM) pour l'exploitation de la zone Gouldie	Février et mars 2014	Le 26 février 2014, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau décret autorisant l'exploitation de la zone Gouldie. Quelques jours plus tard, le ministère des Ressources naturelles (« **MRN** ») a accordé à Osisko un BM visant une superficie totale d'environ 66 ha. Selon ces documents, Osisko doit exploiter la zone Gouldie sur une période de 30 mois et ne pas excéder un taux de production quotidien de 6 990 t de minerai et un taux d'extraction quotidien de 30 000 t de minerai, de stérile et de mort-terrain.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Canadian Malartic	12 mars 2014	Selon cette nouvelle estimation, les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse s'élèvent maintenant à 9,37 M d'onces à une teneur en or après dilution de 1,04 g/t Au, suivant la production totale pour l'année 2013 de 475 277 onces d'or. Selon un prix de l'or moindre de 12 % (1 300 $US au lieu de 1 475 $US), la différence nette de l'estimation de 2013 de 10,1 millions d'onces représente seulement 235 000 onces en moins (2 %), la production de 2013 en onces (avant la récupération) ayant été prise en considération. La production totale en métaux précieux depuis le début des opérations minières en avril 2011 jusqu'au 31 décembre 2013 s'établit à 1 044 388 onces d'or et à 753 776 onces d'argent. Les ressources minérales mesurées et indiquées globales s'élèvent maintenant à 11,10 M onces d'or, et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,16 M onces d'or. Les ressources globales *in situ* 2014 comprennent les réserves minérales mais excluent la production. Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
- Mise à jour du plan de production minier annuel de la mine Canadian Malartic	20 mars 2014	Aux termes de ce nouveau plan de production minier annuel, la durée de vie de la mine est maintenant évaluée à 14,2 années selon un taux d'extraction de 55 000 tpj, en présumant un taux de disponibilité de 92 %. La production moyenne d'or est maintenant évaluée à 610 00 onces par année sur les cinq prochaines années (de 2014 à 2018) moyennant des charges décaissées par once de 516 $US et à 597 000 onces par année pendant la vie de la mine moyennant des charges décaissées par once de 525 $US. Se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** ».	
OPÉRATIONS FINANCIÈRES			
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Mai 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 934 915 actions accréditives au prix de 17,50 $ l'action contre un produit brut de 16 361 000 $.	
- Augmentation du contrat de location-financement de Caterpillar	9 août 2011	La Société a conclu avec Caterpillar Financial Services Corporation un contrat pour augmenter de 56,3 millions de dollars US sa facilité de crédit-bail de matériel. Cette facilité servira à acquérir un parc de matériel minier mobile supplémentaire pour aménager la mine Canadian Malartic et le gisement aurifère de Barnat.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Septembre 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 889 053 actions accréditives au prix de 18 $ l'action contre un produit brut de 16 003 000 $.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Modification de la convention de facilité de crédit intervenue avec CPPIB Credit Investments Inc. (« **CPPIB** »)	29 juin 2012	La Société a finalisé une modification et une mise à jour de son contrat de prêt avec CPPIB afin de (a) retarder d'une année le premier remboursement de capital (le premier paiement étant reporté au troisième trimestre de 2013); (b) mettre à la disposition de la Société à concurrence de 100 000 000 $ aux termes d'un prêt à terme à prélèvement retardé au taux de 7,5 % assorti d'une échéance du 31 décembre 2013; et (c) modifier les bons de souscription en circulation initialement émis au moment où les prêts ont été tirés (les prix d'exercice des bons de souscription émis en septembre 2009 et en mars 2010 sont réduits de 10,75 $ et 19,25 $ respectivement à 10,00 $).	
- Réception du paiement final de 30 millions de dollars de Kirkland Lake Gold Inc.	Juillet 2013	La Société a reçu le paiement final de 30 millions de dollars de Kirkland Lake Gold Inc. (« **KL Gold** ») aux termes d'une entente de vente de propriétés intervenue entre KL Gold et QMI (maintenant OML), en vertu de laquelle QMI s'était engagée à vendre à KL Gold sa participation de 50 % dans les propriétés, détenues en coentreprise, situées dans le canton Teck, en contrepartie de 60 millions de dollars en espèces et d'une redevance. La redevance accorde à Osisko le droit de toucher 15 $ par once d'or produite par les propriétés vendues sur les 1 000 000 onces d'or produites après les premières 1,3 million d'onces d'or; et 20 $ par once d'or produite par la suite.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Décembre 2013	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 1 416 400 actions accréditives au prix de 6,25 $ l'action contre un produit brut de 8 852 500 $.	
- Modifications aux termes des dettes à long terme	Décembre 2013	En juillet 2013, la Société a conclu des ententes préliminaires avec l'OIRPC, la Caisse de dépôt et placement du Québec (« **CDPQ** ») et Ressources Québec (« **RQ** »), filiale d'Investissement Québec, pour modifier certains éléments relatifs à ses emprunts. Les ententes finales ont été signées en décembre 2013 avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er octobre 2013. Le calendrier de remboursement de la facilité de 150 millions de dollars de l'OIRPC et des débentures convertibles de 75 millions de dollars a été modifié et la facilité de crédit de CPPIB et les débentures convertibles portent maintenant un taux d'intérêt fixe de 6,875 %, comparativement à 7,5 % auparavant. Les 12,5 millions de bons de souscription détenus par l'OIRPC expireront désormais le 30 septembre 2017 avec un prix d'exercice de 6,25 $ (antérieurement 10,00 $). L'exercice des bons de souscription peut être accéléré au gré de la Société si les actions d'Osisko se négocient à un cours supérieur à 8,15 $ pendant une période consécutive de 15 jours. Le crédit à terme à prélèvement différé de 100 millions de dollars établi en mai 2012 avec l'OIRPC a pris fin conformément à l'entente entre les parties. Les débentures convertibles détenues par CDPQ et RQ arriveront désormais à échéance en novembre 2017. Les débentures seront convertibles en actions d'Osisko en tout temps avant l'échéance à un prix de 6,25 $ par action (antérieurement 9,18 $).	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT			
- Dépôt de la première tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic	12 octobre 2011	Le 12 octobre 2011, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 22,1 millions de dollars pour couvrir le coût intégral estimatif futur de la restauration du site de la mine Canadian Malartic qui totalise 46,4 millions de dollars.	
- Signature d'un protocole d'entente entre OHRG et la Nation métisse de l'Ontario (« **NMO** »)	6 mars 2012	Le protocole d'entente prévoit le mode de consultation des collectivités locales de Métis concernant la mise en valeur du projet Hammond Reef et il engage les parties à collaborer en vue d'aborder les répercussions éventuelles du projet sur les droits, les intérêts et le mode de vie des Métis.	
- Dépôt de la deuxième tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic	3 octobre 2012	Le 3 octobre 2012, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 12,7 millions de dollars. La Société a l'intention de déposer une somme supplémentaire de 11,6 millions de dollars en 2013, complétant ainsi son engagement de déposer au cours des premières années de son exploitation la totalité des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration environnementale de sa mine Canadian Malartic.	
- Cinquième rapport annuel sur la durabilité de la Société	Juillet 2013	La Société a publié en juillet son cinquième rapport annuel sur la durabilité. Le rapport couvre les activités de 2012 et peut être consulté sur le site Web d'Osisko, à l'adresse www.osisko.com.	
- Dépôt de la dernière tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic	5 juillet 2013	Le 5 juillet 2013, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 11,6 millions de dollars, représentant le solde de la garantie totale exigée pour couvrir l'ensemble des coûts futurs de la restauration du site de la mine Canadian Malartic. Le montant des dépôts effectués auprès gouvernement du Québec totalise 46,4 millions de dollars.	

Perspectives pour 2014

La mine Canadian Malartic continuera d'établir de nouveaux records en 2014. La production d'or pour les deux premiers mois de 2014 a atteint 96 265 onces moyennant des charges décaissées par once d'environ 585 $US.

Le débit d'usinage devrait se stabiliser à approximativement 55 000 tonnes par jour en 2014 avec l'achèvement des programmes d'optimisation présentement en cours. Ceci, combiné avec la contribution

croissante de matériel à plus haute teneur en provenance du mur nord maintenant accessible, laisse prévoir que la production d'or pour l'année en cours augmentera pour atteindre entre 525 000 à 575 000 onces (une augmentation de 11% à 21% par rapport à la production record de 475 277 onces d'or en 2013).

Les charges décaissées par once sont estimées entre 580 $ et 635 $, une baisse des coûts de l'ordre de 24 % à 16 % comparativement à 2013. Les charges décaissées par once en dollars américains sont estimées entre 527 $US et 577 $US en se basant sur un taux de change de 1,10.

Les investissements en immobilisations pour 2014 sont estimés à 148 millions de dollars :

(en millions de dollars)	
Canadian Malartic[1)]	125,9
Exploration et évaluation – capitalisés	22,2
Investissements en immobilisations	148,0

[1)] Inclus 65,6 millions de dollars relativement aux activités de découverture et de préparation de la fosse.

2.2 Acquisitions importantes

Osisko n'a fait aucune acquisition importante au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

2.3 Événement subséquent – Offre publique d'achat non sollicitée par Goldcorp

Le 13 janvier 2014, Goldcorp a annoncé une offre publique d'achat non sollicitée visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Corporation Minière Osisko en contrepartie de 2,26 $ en espèces, plus 0,146 action ordinaire de Goldcorp (l'« **offre publique d'achat non sollicitée** »). L'offre publique d'achat non sollicitée était initialement valide jusqu'au 19 février 2014.

Le conseil d'administration d'Osisko a recommandé aux actionnaires d'Osisko de rejeter l'offre publique d'achat non sollicitée de Goldcorp et, le 29 janvier 2014, il a déposé et envoyé aux actionnaires d'Osisko la circulaire des administrateurs. Comme il est expliqué dans cette circulaire, l'offre de Goldcorp n'est pas une offre permise en vertu du régime de droits des actionnaires d'Osisko. Par conséquent, le conseil d'administration, conformément au régime de droits des actionnaires, a reporté l'émission des droits dans le cadre du régime de droits des actionnaires d'Osisko à une date qu'il fixera ultérieurement.

Le 29 janvier 2014, Osisko a annoncé qu'elle avait intenté une poursuite contre Goldcorp devant la Cour supérieure du Québec. Dans sa requête, Osisko a allégué que, lorsque Goldcorp a fait une offre publique d'achat non sollicitée à l'égard d'Osisko, elle a fait un mauvais usage de renseignements confidentiels et a par ailleurs agi d'une manière que la convention de confidentialité intervenue entre les parties ne permettait pas. Osisko a aussi allégué que Goldcorp avait agi de mauvaise foi et de manière contraire aux lois applicables, dans les démarches entreprises par Goldcorp avant la présentation de son offre publique d'achat non sollicitée. Par conséquent, Osisko a demandé une ordonnance interdisant l'offre publique d'achat non sollicitée et toute autre comportement de la part de Goldcorp qui, selon les allégations d'Osisko, irait à l'encontre de la convention de confidentialité.

Le 4 février 2014, Goldcorp a annoncé qu'elle ne prendrait pas livraison ni ne paierait les actions d'Osisko tant que la Cour supérieure du Québec n'aura pas rendu son jugement et a prolongé l'offre publique d'achat non sollicitée jusqu'à 10 mars 2014. La Cour supérieure du Québec a fixé une audience du 3 mars 2014 au 5 mars 2014.

Le 3 mars 2014, Osisko a conclu une entente avec Goldcorp afin de régler la poursuite judiciaire qu'Osisko a intentée contre Goldcorp en Cour supérieure du Québec. Conformément à l'entente de règlement, Goldcorp a convenu de ne pas prendre livraison ni payer les actions déposées en réponse à son offre publique d'achat non sollicitée avant le 15 avril 2014. Pour sa part, Osisko a convenu de renoncer à l'application de son régime de droits des actionnaires à la date la plus récente entre le 15 avril 2014 ou la date à laquelle elle conclut une transaction avec une tierce partie, de fournir à Goldcorp l'accès à la documentation de revue diligente à compter de la date la plus récente entre 1er avril 2014 ou la date à laquelle Osisko conclut une transaction avec une tierce partie, et de mettre fin à l'action en justice contre Goldcorp. Le règlement prévoit également qu'aucune autre proposition de rechange ne peut être complétée avant le 15 avril 2014.

Osisko continue de conduire un processus robuste visant la poursuite énergique d'alternatives créatrices de valeur maximale dans les meilleurs intérêts d'Osisko, des actionnaires d'Osisko et des autres parties prenantes. L'entente de règlement envisage que les dates d'échéance mentionnées ci-dessus pourront être devancées si Osisko fait l'annonce avant le 15 avril 2014 d'une solution de rechange à l'offre publique d'achat non sollicitée de Goldcorp. Bien qu'Osisko soit engagée dans un processus de poursuite d'alternatives créatrices de valeur maximale, rien ne garantit qu'une telle solution de rechange soit proposée.

Relativement à l'offre publique d'achat non sollicitée, Osisko engage des dépenses considérables qui ne peuvent être pleinement estimées à ce moment-ci à l'égard de conseillers financiers et juridiques. La Société devra verser, à la date du changement de contrôle, des paiements de cessation d'emploi à ses dirigeants et à certains employés, toutes les options d'achat d'actions et unités d'actions différées et avec restrictions en cours seraient acquises, les prêts et les débentures convertibles deviendront payables au gré des prêteurs et la FSTQ pourrait décider de convertir l'encours de son prêt en actions.

Le conseil d'administration de la Société a créé un comité spécial indépendant comprenant cinq membres indépendants. Le comité spécial indépendant a retenu les services de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.l., s.r.l. à titre de conseillers juridiques. BMO Marchés des capitaux et Maxit Capital LP agissent à titre de conseillers financiers pour la Société. Les conseillers juridiques canadiens de la Société sont Bennett Jones LLP et les conseillers juridiques américains sont Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu général

Osisko se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire.

L'actif phare de la Société est la mine Canadian Malartic, qui est située au Québec, dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or (Québec). Le gisement de Canadian Malartic a été acquis à la fin de 2004 et le forage a commencé en mars 2005. Après un programme de forage intensif, un projet d'immobilisations de 1 milliard de dollars a été réalisé au début de 2011 et le premier lingot d'or a été coulé en avril 2011. La mine Canadian Malartic a commencé sa production commerciale le 19 mai 2011 et, à l'heure actuelle, on estime à 9,37 millions d'onces ses réserves minérales prouvées et probables (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). En 2013, la Société a produit 475 277 onces d'or (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2013** »).

Osisko a acquis deux projets d'exploration avancés, Hammond Reef (en 2010) et Upper Beaver (en 2012). Le projet Hammond Reef est situé dans la région du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay et à environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, en Ontario (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). La propriété Upper Beaver, qui fait partie des avoirs d'exploration minière de 230 km^2 dans le camp aurifère historique de Kirkland Lake détenu par OML, est située dans le nord-est du canton de Gauthier et dans le nord-ouest du canton de McVittie de la division minière de Larder Lake du nord-est de l'Ontario (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

La Société et ses filiales exercent aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés aurifères d'exploration suivantes, qui ne sont pas considérées pour l'instant comme des projets importants :

Propriétés	**Nombre de titres**	**Participation**	**Travaux prévus (pour 2014)**
Black Hills, South Dakota	206	Option sur 100 %	Étude géophysique
Guerrero, Mexico	27	100 %[1)2)]	Cartographie géologique, échantillonnage et forages
Kirkland Lake, Ontario, Canada			
Amalgamated Kirkland	1	100 %	Néant
Lebel (Bidgood)	69	100 %	Forages
Canadian Kirkland (Munro) [(3)]	44	100 %	Forages
Upper Canada	62	100 %	Estimation des ressources
Autres	950	Divers	Forages
Malartic CHL, Québec, Canada	10	70 %	Forages

[1)] Dix-huit (18) titres en sont au stade de la demande et quatre (4) autres sont assujettis à des conventions d'option avec divers propriétaires.
[2)] Les titres miniers ont été acquis par une autre société pour le compte d'Osisko.
[3)] À la fin de 2013, un programme de forage intensif a été lancé et, en février 2014, Osisko a annoncé la découverte d'un gîte d'or disséminé à fort tonnage et potentiellement de grande envergure sur sa propriété Kirkland Lake, détenue en propriété exclusive. La découverte, surnommée la zone « Canadian Kirland » (autrefois la propriété Munro) se compose d'un type de minéralisation jamais reconnu jusqu'à maintenant dans ce camp aurifère de calibre mondial. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au communiqué de presse d'Osisko du 21 février 2014, *La nouvelle découverte est surnommée « Canadian Kirkland » et confirme le potentiel pour un gisement d'or à fort tonnage dans le camp de Kirkland Lake,* disponible sur le site Web d'Osisko à www.osisko.com.

Effectif

Au 31 décembre 2013, Osisko et ses filiales en propriété exclusive, OHRG et OML, employaient 770 personnes :

Employeur	Employés (au 31 décembre 2013)	Employés (au 31 décembre 2012)
Corporation Minière Osisko		
- Bureaux de Montréal et de Toronto	52	55
- Mine Canadian Malartic	677	642
- Exploration	10	26
Total partiel :	**737**	**723**
Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (projet Hammond Reef)	**3**	**25**
Osisko Mining Ltd. (projet Upper Beaver)	**28**	**64**
Total :	**770**	**812**

3.2 Production d'or en 2013

La mine Canadian Malartic est une importante exploitation à ciel ouvert. Après un programme de construction d'une durée de deux ans, qui a nécessité un investissement d'environ 1 milliard de dollars, la mine a débuté la production commerciale le 19 mai 2011.

Comme plusieurs nouveaux projets miniers d'envergure, la mine Canadian Malartic a dû relever des défis depuis le début de la production commerciale. La Société a mis de l'avant plusieurs initiatives dans le but d'optimiser ses opérations à la mine Canadian Malartic. Voici les initiatives et les résultats substantiels du programme d'optimisation d'Osisko :

- L'augmentation du débit de traitement pour atteindre la capacité nominale de 55 000 tonnes par jour :

  - Augmenter la capacité de concassage avec l'ajout de deux gros concasseurs coniques, d'un concasseur à galets supplémentaire et des modifications au système de convoyeurs qui ont été complétées en 2012
  - Améliorer la disponibilité de l'usine

  Résultats : à la fin de 2013, l'usine avait presque atteint la capacité nominale (98 %) sur la base des jours d'exploitation (95 % pour l'année).

- L'amélioration des activités minières :

  - Accroître la marge de manœuvre en développant d'autres secteurs de travail
  - Améliorer les procédures de forage et de sautage
  - Augmenter la disponibilité de l'équipement
  - Améliorer la productivité au-dessus des excavations historiques de l'ancienne mine
  - Accéder au matériel à plus haute teneur

Résultats : pour l'année 2013, le nombre de tonnes déplacées par jour a atteint en moyenne 179 000, une progression de 12 % comparativement à l'année 2012.

- L'optimisation des coûts :

  - Réduire le recours aux sous-traitants
  - Mieux utiliser les fournitures et les matériaux
  - Réduire les coûts des matériaux en améliorant le processus d'approvisionnement et la logistique

  Résultats : en 2013, les charges décaissées[1] par once ont été réduites de 11 % relativement à l'année 2012.

Plusieurs de ces initiatives ont été mises en œuvre et contribuent à améliorer l'efficacité. La Société maintient ses efforts d'amélioration continue pour optimiser les opérations et poursuit les pistes de réduction des coûts auprès de ses fournisseurs. Elle prévoit en tirer davantage de bénéfices au cours des trimestres à venir, ce qui devrait avoir une incidence favorable sur les coûts de production.

3.2.1 Extraction

Environ 58,4 millions de tonnes de minerai et de stérile et 6,9 millions de tonnes provenant des piles de minerai ont été déplacées au cours de l'année 2013 (179 000 tonnes/jour), comparativement à 50,7 millions de tonnes de minerai et de stérile et 8,0 millions de tonnes provenant des piles de minerai en 2012 (160 000 tonnes/jour). Le quatrième trimestre a représenté un défi pour la mine après avoir établi un record de tonnage déplacé au troisième trimestre. Toutefois, les trois derniers sautages au-dessus d'un pilier de surface ont été exécutés avec succès au cours du quatrième trimestre, ce qui devrait faciliter les opérations minières dans l'avenir. Ces sautages ont nécessité des procédures spéciales pour assurer la sécurité des employés d'Osisko et de la communauté et ont affecté défavorablement la productivité.

Les opérations minières en 2013 ont continué d'être affectées négativement par des contraintes sonores et météorologiques. Puisque la mine est située en milieu urbain, l'utilisation de la flotte d'équipement minier est occasionnellement restreinte en raison des vents afin de respecter les limites de niveau sonore. Les procédures opérationnelles limitent les activités de sautage lorsque les vents soufflent du sud par mesure de précaution pour protéger la communauté des émissions potentielles de NOx. Le personnel à la mine poursuit ses efforts visant à augmenter la productivité au-dessus des excavations minières historiques, ainsi que dans la partie nord du gisement tout en assurant la sécurité des travailleurs. Des zones de matériel à plus haute teneur sont devenues accessibles au quatrième trimestre et le seront à l'avenir.

[1] Les mesures de performance financière non conformes aux IFRS n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Se référer à la section « Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS » du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, dont copie est disponible sur le site Web SEDAR (www.sedar.com).

Les statistiques de production trimestrielles sont présentées ci-dessous :

	Minerai (t)	Stérile[1)] (t)	Total extrait (t)	Remanipulé (t)	Total déplacé (t)	Mort-terrain (t)
T4 2013	**4 905 712**	**9 907 438**	**14 813 150**	**1 419 571**	**16 232 721**	**159 592**
T3 2013	4 423 224	11 334 861	15 758 085	1 767 602	17 525 687	304 535
T2 2013	3 604 314	10 009 579	13 613 893	2 036 802	15 650 695	870 567
T1 2013	4 090 870	10 157 993	14 248 863	1 626 651	15 875 514	1 783 318
Année 2013	**17 024 120**	**41 409 871**	**58 433 991**	**6 850 626**	**65 284 617**	**3 118 012**
T4 2012	3 553 080	7 846 981	11 400 061	2 121 248	13 521 309	627 476
T3 2012	4 852 977	9 215 070	14 068 047	1 976 746	16 044 793	1 408 530
T2 2012	3 234 013	9 545 522	12 779 535	2 460 224	15 239 759	1 739 705
T1 2012	4 037 282	8 457 681	12 494 963	1 405 929	13 900 982	1 954 030
Total 2012	**15 677 352**	**35 065 254**	**50 742 606**	**7 964 147**	**58 706 753**	**5 729 741**

1) Incluant 4,9 millions de tonnes de forage topographique en 2013 et 2,5 millions de tonnes en 2012.

En 2013, un total de 18 830 heures d'équipement ont été perdues en raison de contraintes sonores et météorologiques, comparativement à 14 840 heures d'équipement en 2012. Les statistiques trimestrielles se présentent comme suit :

	Nombre d'heures	(%)
T4 2013	7 670	6,3
T3 2013	5 180	4,3
T2 2013	4 470	3,9
T1 2013	1 510	1,4
T4 2012	2 840	2,5
T3 2012	5 830	5,3
T2 2012	4 510	4,6
T1 2012	1 660	1,9

Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a approuvé un nouveau décret modifiant les paramètres opérationnels à la mine Canadian Malartic. Les modifications permettent de prolonger la durée des sautages, d'augmenter la période de temps pendant laquelle les sautages peuvent être effectués et procurent un meilleur accès à la partie nord du gisement. Ces nouveaux paramètres permettent de dégager une plus grande marge de manœuvre au niveau des activités quotidiennes (voir *Autorisations et permis environnementaux* sous la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

3.2.2 Production

Grâce aux améliorations constantes dans la disponibilité de l'usine et le débit de traitement, la mine a établi un nouveau record trimestriel de production d'or, à 137 321 onces au quatrième trimestre de 2013. Le débit de traitement moyen par jour s'est établi à 54 043 tonnes, un niveau similaire à celui du troisième trimestre de 2013 et une progression de 17 % comparativement à la même période en 2012. Le débit de traitement a continué d'évoluer à la hausse en 2013, comme en témoignent les sept augmentations trimestrielles depuis la fin de 2011, avec une moyenne de 52 350 tonnes par jour d'exploitation pour l'exercice 2013. En collaboration avec les conseillers techniques, l'équipe de Canadian Malartic maintient ses efforts pour améliorer le débit de traitement et accroître les efficiences opérationnelles.

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2013, la société a produit 475 277 onces d'or et 464 991 onces d'argent. Les statistiques de production sont présentées ci-dessous :

	2013				
	T4	**T3**	**T2**	**T1**	**Total**
Tonnes usinées (t)	4 647 677	4 682 530	4 444 042	4 234 001	17 024 120
Teneur (g/t Au)	1,04	0,90	0,87	0,88	0,92
Récupération Au (%)	88,6	89,2	89,7	88,0	88,9
Onces d'or produites (oz)	137 321	120 208	111 701	106 047	475 277
Onces d'or vendues (oz)	136 826	123 151	109 503	95 511	464 991
Teneur (g/t Ag)	1,06	1,09	1,12	0,86	1,04
Récupération Ag (%)	72,9	68,4	69,5	71,5	70,5
Onces d'argent produites (oz)	115 562	112 637	110 823	83 597	422 619
Onces d'argent vendues (oz)	106 907	117 750	95 205	73 683	393 545

Les charges décaissées par once[2] en 2013 se sont établies à 760 $ comparativement à 849 $ en 2012 et les charges décaissées par once pour le quatrième trimestre ont atteint 713 $. L'amélioration s'explique principalement par le débit de traitement et la production aurifère plus élevés, les gains d'efficience et la réduction des coûts liés aux sous-traitants. Avec l'optimisation continue des opérations à la mine Canadian Malartic, les charges d'exploitation devraient poursuivre leur tendance à la baisse.

3.2.3 Commercialisation et distribution de l'or

L'or est un métal qui est négocié sur le marché mondial et dont les cours de référence sont fondés sur la cotation du lingot d'or sur le marché de Londres. L'or a deux principales applications : la fabrication de produits et l'investissement dans des lingots. Dans le secteur de la fabrication, l'or est utilisé à diverses fins, la principale étant la fabrication de bijoux. Parmi les autres applications dans le secteur de la fabrication figurent la frappe de pièces de monnaie, l'électronique, diverses applications industrielles et décoratives, la dentisterie, les médailles et médaillons. Le lingot d'or est détenu essentiellement comme réserve de valeur et protection contre la dévaluation de valeurs mobilières libellées dans des monnaies fiduciaires.

En 2013, les métaux précieux ont été sous pression pour la majeure partie de l'année et le prix de l'or au quatrième trimestre affiche une moyenne de 1 276 $US/oz, soit le prix trimestriel le plus bas depuis le troisième trimestre de 2010. Durant le quatrième trimestre, le prix a suivi une tendance à la baisse pour la deuxième fois en 2013, atteignant un plancher de 1 192 $US/oz avant de reprendre de la vigueur au début de l'année 2014. Après une ascension qui s'est échelonnée sur 12 années consécutives, le prix de l'or a clôturé l'année à 453 $US ou 27 % de moins que le prix de clôture en 2012, à 1 205 $US/oz et affichait une moyenne pour l'année de 1 411 $US/oz, soit 15 % de moins que la moyenne de 2012 qui était de 1 669 $US/oz.

Le marché a été sous pression et a subi l'influence dominante des éléments suivants qui se sont produits durant l'année :

[2] Les mesures de performance financière non conformes aux IFRS n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Se référer à la section « Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS » du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, dont copie est disponible sur le site Web SEDAR (www.sedar.com).

- l’érosion de la demande pour des lingots d’or comme valeur refuge, en raison de la solidité des capitaux propres à l'échelle mondiale;
- l’absence d’inflation croissante;
- les signes d’une reprise aux États-Unis qui ont alimenté les spéculations que la Réserve fédérale commencerait finalement à se retirer;
- la détention de fonds négociés en bourse a chuté de plus de 30 % en 2013, suggérant que les investisseurs institutionnels demeurent prudents face aux rendements croissants des obligations du gouvernement des États-Unis; et
- une bonne demande pour l’or physique en Asie, particulièrement en Chine.

Le prix historique des cinq dernières années est présenté ci-dessous :

(US $/once)	**Haut**	**Bas**	**Moyenne**	**Clôture**
2013	1 694	1 192	1 411	1 205
2012	1 792	1 540	1 669	1 658
2011	1 895	1 319	1 572	1 531
2010	1 421	1 058	1 225	1 406
2009	1 213	810	972	1 088

La Société est d’avis que malgré la baisse du cours de l’or en 2013, les paramètres fondamentaux du marché de l’or demeurent bien en place, notamment :

- les politiques monétaires expansionnistes et l’effet soutenu des problèmes économiques dans le monde;
- le haut niveau d'endettement des gouvernements;
- la diversification des portefeuilles de devises des banques centrales, particulièrement dans les marchés émergents;
- l’instabilité géopolitique persistante.

La production minière d’or dans le monde continue d’être relativement stable. Les défis que représentent la découverte de nouveaux gisements, les investissements élevés nécessaires, la suspension de projets majeurs, ainsi que la difficulté d’obtention des permis incitent Osisko à croire que la production mondiale demeurera stable ou fléchira légèrement à court et moyen terme.

L’or produit par la mine Canadian Malartic est affiné suivant les normes de livraison établies par la Monnaie royale canadienne à Ottawa. L’or est vendu à diverses banques au prix du marché. La Société estime qu’étant donné qu’il existe d’autres affineurs, la perte des services de l’affineur avec lequel elle traite n’aurait pas d’incidence défavorable importante.

Les ventes de métaux précieux ont totalisé 675,6 millions de dollars en 2013, réparties en 464 991 onces d’or et 393 545 onces d’argent, comparativement à des ventes de métaux précieux de 665,4 millions de dollars en 2012, réparties en 396 603 onces d'or et 225 531 onces d'argent. La mine Canadian Malartic a généré un bénéfice d’exploitation minière de 190,3 millions de dollars en 2013 comparativement à 259,1 millions de dollars en 2012. Cette diminution du bénéfice découlant des activités minières est principalement due à une baisse de 14 % du prix de vente américain obtenu sur la vente d’or et des charges d’amortissement résultant d’une production plus élevée d’or.

La production d’or de la Société n’est absolument pas couverte.

3.2.4 Imposition

La mine Canadian Malartic est assujettie à un taux d'imposition provincial et fédéral combiné de 26,90 %. De plus, elle est assujettie à l'impôt minier du Québec au taux d'imposition prévu par la loi de 16 %. Le 12 novembre 2013, le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 55, qui contient des modifications à la *Loi sur l'impôt minier* du Québec. Le projet de loi introduit notamment une nouvelle méthode de calcul de l'impôt minier. Conformément à un décret du gouvernement du Québec publié le 5 mars 2014, une élection générale aura lieu au Québec le 7 avril. En tant que tel, le projet de loi peut ou non être représenté à l'Assemblée nationale du Québec après l'élection en fonction du résultat des élections.

3.2.5 Conditions de concurrence

Le secteur de la prospection et de l'extraction d'or est régi par les lois de la concurrence. La Société rivalise avec de nombreuses sociétés pour la recherche et l'acquisition de propriétés minérales intéressantes recelant des métaux précieux. Pour pouvoir remplacer ou accroître ses réserves et ressources minérales, la Société devra compter non seulement sur sa capacité de mettre en valeur ses propriétés minérales actuelles, mais aussi sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou prometteuses qui lui conviennent pour extraire des métaux précieux ou faire de l'exploration minière.

3.3 Propriétés minières

Les propriétés minières importantes de la Société se trouvent au Canada et comprennent la mine Canadian Malartic, située dans la province de Québec, et les projets Hammond Reef et Upper Beaver, situés dans la province d'Ontario.

3.3.1 Mine Canadian Malartic

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Canadian Malartic sont tirés :

(1) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA Inc. (« **BBA** »), avec la collaboration de MICON International Limited (« **MICON** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar Société en Commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); et

(2) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic mis à jour** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Updated resource and reserve estimates for the Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de mai 2011, préparé par Belzile Solutions et G Mining. MM. Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), et Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants

de la Société. Le rapport Canadian Malartic mis à jour peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic mis à jour ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., vice-président principal, Exploration et Développement des ressources de la Société; Luc Lessard, ing., vice-président principal et chef de l'exploitation de la Société; et Donald Gervais, géo., directeur des services techniques à la mine Canadian Malartic, qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or, Québec, et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal, Québec. La propriété Canadian Malartic occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

Titres miniers

La propriété Canadian Malartic se compose de 119 titres miniers contigus, soit 107 claims désignés sur carte (CDC), sept (7) claims jalonnés (CL) et une (1) concession minière (CM), ainsi que quatre (4) baux miniers (BM) occupant une superficie totale approximative de 5 287 ha. En 2009, la Société a aussi obtenu deux baux de surface couvrant 1 856 ha pour son parc à résidus et son usine de traitement. Le 25 novembre 2009, le MRN a octroyé à Osisko un BM d'une superficie totale approximative de 189 ha. Puis, deux (2) BM, d'une superficie combinée d'environ 12 ha, ont été octroyés par le MRN au cours du deuxième trimestre de 2011 dans le quartier sud de la ville de Malartic qui a fait l'objet du programme de relocalisation. Dernièrement, le 18 février 2014, le MRN a accordé à Osisko un nouveau BM d'une superficie totale approximative de 66 ha pour l'exploitation de la zone Gouldie (conséquemment, trois (3) CDC seront annulés ou réduits). Une demande pour un autre BM, pour le gîte Barnat Sud, est présentement sous étude par le MRN (de ce fait, six (6) CDC ont été suspendus).

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (propriété East Amphi) et à Corporation minière NioGold. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à 9265-9911 Québec inc. et à NSR Resources. La propriété Malartic CHL est détenue par Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée, et la Société y a exercé son option d'acquérir un intérêt de 70 %, ce qui a été confirmé le 7 septembre 2011. Les droits au sud et au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un BM confère à son détenteur le droit d'exploiter et d'extraire des minéraux des terrains compris dans le BM. Un bail minier est octroyé pour une période initiale de 20 ans et peut être renouvelé trois fois, chaque fois pour une période de 10 ans. Le détenteur d'un bail minier devra payer un loyer annuel prescrit par la règlementation minière.

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions. Après la première période de deux ans, les claims peuvent être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans à certaines conditions, notamment que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués. Un claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de

terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves à l'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués. Les dates d'expiration pour les différents titres miniers de la propriété Canadian Malartic s'échelonnent entre le 10 février 2015 et le 18 février 2034. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic dépassent présentement les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Une CM confère les droits miniers et certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession.

Chacun des deux baux de surface a été octroyé en 2009 pour une période d'un an, renouvelable sur une base annuelle. À compter de 2011, ces baux ont été renouvelés pour une période de cinq ans avec possibilité de renouvellement dans l'avenir, chaque fois pour une période de cinq ans.

Le 10 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Loi sur les mines qui comprend des exigences sur la tenue d'audiences publiques pour les projets miniers de plus de 2 500 tonnes par jour, la formation de comités de suivi pour favoriser les retombées locales, et la publication de renseignements additionnels sur les impôts miniers payés et les taux d'extraction des gisements. Les nouvelles dispositions de la Loi sur les mines ne devraient pas avoir d'incidence négative sur les activités d'Osisko.

Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société de 2004 à 2009. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. D'autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. De tous les titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
CM 226	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.
CL 3941621, CL 3941633 CL 3941634, CL 3941635 CL 3950771, CL 3950772	Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines McWatters inc. (« **McWatters** ») en contrepartie d'un paiement en espèces. Les titres étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les RNSF payable à Barrick, laquelle a été par la suite vendue par Barrick à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 $US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % RNSF payable à RG Exchangeco Inc.
CL 5144234, CL 5144235 CL 5144236, CL 5144237 CL 5144238, CL 5144239	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« **Dianor** ») et de Ressources Threegold inc. (« **Threegold** ») (anciennement une filiale de Dianor) en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF payable à un particulier. La redevance peut être rachetée en entier par Osisko pour 2 000 000 $.
CDC 72271	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès de Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée dans la propriété, contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % RNSF payable à Abitibi Royalties Inc.
CDC 2000854, CDC 2000855 CDC 2000856, CDC 2000857 CDC 2000858, CDC 2000859	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch, en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims étaient assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le 12 juillet 2011, la Société a racheté un intérêt de redevance de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko. L'intérêt de redevance résiduel de 1,5 % a été assigné à Franco-Nevada Corporation.
CDC 2001055	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujetti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

*Certains CDC et CL cités ci-dessus pourraient avoir été remplacés, en tout ou en partie, par un BM à des fins d'exploitation minière. Toutefois, chaque entente et charge continue de s'appliquer aux titres miniers tels qu'identifiés et définis au moment de l'entente pertinente.

Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEFP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété Canadian Malartic plusieurs parcs de résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y sont liées relèvent du MRN. Selon l'entente formelle conclue avec le MRN le 16 mars 2010, la

responsabilité environnementale liée aux anciennes mines demeurera celle du MRN, tandis que toute nouvelle obligation environnementale découlant de l'exploitation de la mine Canadian Malartic sera sous l'entière responsabilité d'Osisko.

Autorisations et permis environnementaux

Le 4 septembre 2008, la Société a déposé l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet Canadian Malartic auprès du MDDEFP. L'étude d'impact sur l'environnement a été analysée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEFP. Le processus formel des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE ») a débuté le 11 mars 2009, et le 9 juillet 2009, le MDDEFP a rendu public le rapport découlant de l'enquête publique et des audiences. Le rapport concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, incluant (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret (le « **décret 914-2009** ») autorisant la construction de la mine Canadian Malartic.

Au 31 décembre 2010, la mine Canadian Malartic avait reçu tous les permis gouvernementaux requis pour la construction et les activités connexes, à l'exception des autorisations pour l'exploitation de l'usine et de la mine. Le certificat d'autorisation officiel pour l'usine et la mine a été accordé le 31 mars 2011, et à partir de ce moment, la mine Canadian Malartic avait tous les permis requis.

Compte tenu de la proximité du site minier aux résidents de Malartic, les opérations minières à la mine Canadian Malartic font l'objet d'un programme de suivi défini par les autorités règlementaires. Dans le cadre du programme de suivi, la mine est tenue de recueillir des données environnementales et de les transmettre au MDDEFP sur une base régulière. Le MDDEFP compare ensuite les données aux exigences règlementaires et, advenant un dépassement, émet un avis de non-conformité à la Société, ou, s'il le juge approprié, une sanction administrative pécuniaire ou un avis d'infraction. Contrairement aux sanctions administratives pécuniaires et aux avis d'infraction, les avis de non-conformité ne sont pas assortis d'amendes et sont émis uniquement dans le but d'informer la Société des situations de non-conformité et d'exiger des mesures correctives. Un avis de non-conformité n'implique pas nécessairement que les activités de la Société ont eu un impact sur l'environnement. Le tableau ci-dessous présente un survol des éléments de conformité règlementaire vérifiés par le MDDEFP et des efforts consentis par la mine Canadian Malartic pour minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement et plus particulièrement sur la ville de Malartic :

	AVIS DE NON-CONFORMITÉ EN 2013	AVIS DE NON-CONFORMITÉ (DE 2009 À 2013)	SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES (DE 2009 À 2013)	AVIS D'INFRACTION (DE 2009 À 2013)
	16	**44**	**0**	**0**

SAUTAGES
(y compris les dépassements des limites de surpression et de vibrations, les émissions de gaz NOx et/ou les paramètres de sautage)

PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS

- Exécution des activités de sautage uniquement lorsque les vents ne soufflent pas du Sud (c'est-à-dire en direction de la ville de Malartic);
- Essai de méthodes de sautage et de produits explosifs alternatifs qui pourraient donner de meilleurs résultats d'un point de vue environnemental; et
- Rencontres régulières avec l'entrepreneur responsable des activités de sautage à des fins d'amélioration du bilan environnemental.

AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

Quatorze (14) avis de non-conformité reçus par la Société en 2012 se rapportaient à des différences d'interprétation entre la Société et le MDDEFP concernant les activités de sautage. Ces questions d'interprétation sont au cœur des perquisitions menées par le MDDEFP à la mine Canadian Malartic durant la deuxième moitié de l'année 2012 et expliquent le délai concernant le sautage exceptionnel d'environ 940 000 tonnes au-dessus des excavations historiques permettant d'accéder aux zones à plus haute teneur du gisement principal (le « **sautage exceptionnel** »). Le sautage exceptionnel a éventuellement été autorisé le 18 octobre 2012 par le gouvernement du Québec, en vertu d'un décret (le « **Décret 964-2012 »**) modifiant le décret 914-2009. Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a approuvé un autre décret (le « **Décret 98-2013 »**) modifiant les paramètres opérationnels du décret 914-2009, accordant à la Société un meilleur accès à la partie nord de la mine Canadian Malartic et assouplissant le cadre d'exécution des activités de sautage. Le décret 98-2013 a résolu la plupart des différences d'interprétation avec le MDDEFP concernant les activités de sautage.

L'avis de non-conformité reçu par la Société en lien avec des émissions de gaz NOx a été émis sur la base de l'évaluation du MDDEFP de la couleur des émissions durant les activités de sautage. Il est important de noter que les détecteurs de gaz NOx approuvés et installés par Osisko dans la ville de Malartic n'ont jamais détecté de concentrations de gaz NOx équivalentes ou supérieures à la limite règlementaire permise. Dans les faits, les concentrations mesurées dans la ville ont toujours été bien en-dessous du seuil permis.

	6	**11**	**0**	**0**

POUSSIÈRE

PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS

- Enceinte autour des bâtiments où l'on génère de la poussière;
- Utilisation de systèmes de suppression des poussières sur les chemins;
- Mise en place d'un système d'alerte précoce et modulation des activités;
- Mise en place d'un comité interne pour trouver des solutions techniques plus efficaces; et
- Essai de produits et de méthodes de suppression des poussières alternatifs qui pourraient donner de meilleurs résultats d'un point de vue environnemental.

AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

Les autorités sanitaires ont réalisé des études sur les émissions de poussières dans la ville de Malartic. Aucun enjeu de santé majeur n'a été identifié dans leurs conclusions, et les autorités sanitaires poursuivent leurs études afin de continuer à informer les résidents locaux.

BRUIT	**14**	**39**	**0**	**0**

PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS

- Modification de la flotte d'équipement, ajout de « trousses antibruit » nouvellement élaborées sur les camions Caterpillar de 240 tonnes, mesures de réduction du bruit pour l'équipement de forage, et mise en œuvre d'un plan de recherche et développement en réduction du bruit pour l'équipement mobile;
- Relocalisation de 60 familles additionnelles d'un secteur adjacent au mur vert, agrandissant ainsi la zone tampon entre les activités minières et les résidents;
- Modulation des activités minières durant la nuit pour se conformer aux normes sur le niveau sonore;
- Élaboration d'un système de prévision du bruit établissant des corrélations entre les conditions météorologiques et la dispersion sonore; la cueillette de données a débuté et la modélisation nécessite au moins 6 mois de données pour établir des corrélations; et
- Installation de murs isolants (conteneurs) le long de la rampe et des chemins de transport.

AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

Le 13 avril 2011, le Conseil des ministres du Québec a approuvé un décret (le « **Décret 405-2011 »**) modifiant les paramètres opérationnels du décret 914-2009. Le nouveau décret a été accordé en lien avec l'agrandissement de la zone tampon et une proposition de zonage municipal pour le secteur du futur parc récréatif, laquelle a été adoptée par la ville de Malartic de 12 juillet 2011. Ensemble, le décret 405-2011 et le nouveau zonage ont permis d'élever le niveau sonore permis pour les activités à la mine, à 50 dBA pendant la nuit et à 55 dBA pendant le jour. Toutefois, le MDDEFP est d'avis que les paramètres sonores dans certains secteurs de la ville de Malartic demeurent inférieurs à ces niveaux (40/45 dBA la nuit et 45/50 dBA le jour). Les avis juridiques obtenus par la Société sur l'interprétation du décret no. 405-2011 diffèrent de ce point de vue et considèrent que les paramètres actuels sur le niveau de bruit en vertu du décret 405-2011 sont bel et bien de 50 dBA la nuit et de 55 dBA le jour. Ainsi, depuis l'émission du décret 405-2011, les avis de non-conformité liés au bruit ont essentiellement fait état de « dépassements du niveau sonore » en-dessous des paramètres de 50/55 dBA.

EAU	**4**	**4**	**2**	**0**

PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS

- Utilisation d'un système de détoxification du cyanure au SO_2 pour réduire la concentration dans les résidus avant le déversement dans les installations de confinement des résidus;
- Suivi constant des plans d'eau et fermeture de la décharge de l'effluent final lorsque le niveau de cyanure pourrait dépasser les limites règlementaires; et
- Utilisation de gicleurs pour faciliter la dégradation du cyanure.

AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

En 2013, la Société a reçu deux sanctions administratives pécuniaires (de 2 500 $ chacune) pour non-conformité des eaux de surface et de l'effluent final.

AUTRES	**1**	**11**	**0**	**27**

PRINCIPALES MESURES D'ATTÉNUATION MISES EN PLACE DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS

Les avis de non-conformité qui n'ont pas trait au bruit, à la poussière ou aux activités de sautage concernent généralement des questions spécifiques, qui ont été résolues par la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.

AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

Le 8 novembre 2013, la Société a reçu 27 avis d'infraction en lien avec des activités de construction effectuées en 2010 dans le cadre de la construction du mur vert dans la ville de Malartic. Non contestés, les avis totaliseraient environ 389 000 $ en amendes imposées. Le 29 novembre 2013, la Société a comparu et plaidé non coupable à tous les chefs d'accusation. La Société est convaincue que les activités de construction en lien avec le mur vert ont été réalisées selon des pratiques exemplaires afin de minimiser l'incidence des travaux sur les résidents de Malartic.

Tous les avis de non-conformité font l'objet d'une investigation et des réponses officielles sont déposées auprès de l'agence règlementaire. Périodiquement, les résultats du suivi environnemental sont passés en revue par le comité de suivi et par la communauté.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété Canadian Malartic. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

Climat

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

Ressources locales

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en établissements commerciaux et institutionnels, et héberge notamment des garderies, un centre d'éducation aux adultes, un centre culturel, un centre de soins de longue durée, un centre hospitalier, des motels, des restaurants, des fournisseurs de services, et des commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelques 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

Infrastructures

Une main-d'œuvre formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels est disponible directement à Malartic. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 35 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où plusieurs mines sont toujours en exploitation. Il est à noter toutefois que le niveau accru d'activité minière dans la région de l'Abitibi peut occasionner des pénuries temporaires de certaines catégories de personnel minier expérimenté.

Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété Canadian Malartic est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m

environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété Canadian Malartic sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété Canadian Malartic chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km^2.

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'en 1929, moment où les travaux sur le projet ont été suspendus en raison du krach boursier.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que de la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a réaménagé l'usine afin de traiter du minerai nickélifère de sa mine Marbridge. Ces opérations se sont terminées en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals Ltd. (« **Lac Minerals** »), qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick Gold Corporation (« **Barrick** ») a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine Canadian Malartic d'origine. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % RNSF, payable à Barrick, laquelle a été par la suite vendue par Barrick à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 $US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 $US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % RNSF payable à RG Exchangeco Inc. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRN) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale à part entière Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF payable à un particulier mais qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant de 2 000 000 $. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attitrés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujetti à une redevance de 2 % RNSF payable à Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental et des charges associées.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement du Québec et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Historique d'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que les rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRN) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

Historique de forage

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd, les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 m de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 m de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

Historique de production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg (5 126 462 oz) d'or, principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammouth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par des méthodes souterraines de chantiers en longs trous, et constituait la seule mine d'or souterraine à procéder par abattage en masse au Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux répartis jusqu'à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 million d'onces d'or). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 million d'onces d'or). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz d'argent).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 millions d'onces d'or).

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de roches métasédimentaires du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les roches métasédimentaires du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constituées de grauwackes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent tous des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la faille Raymond. Au sud de la faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des roches métasédimentaires. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement à 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

Minéralisation

Canadian Malartic

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcopyrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des roches sédimentaires clastiques altérées du Groupe de Pontiac (grauwackes turbiditiques, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les roches métasédimentaires se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en un remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

Barnat Sud

La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la faille de Cadillac. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks s'étend selon un axe NO-SE et est encaissée dans des grauwackes silicifiés du Groupe de Pontiac au sud de la faille, et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques au nord de la limite de la zone de faille. Des dykes porphyriques subverticaux présents des deux côtés de la faille, mais plus abondants du côté nord, renferment de la minéralisation disséminée ainsi que des veines de quartz tardives avec de l'or visible localement. La minéralisation encaissée dans les roches sédimentaires silicifiées du côté sud de la faille représente l'extension Sladen (vers l'est) du gisement Canadian Malartic, qui aurait été déplacée et possiblement disloquée le long de la zone de faille. Le modèle préconisé à l'heure actuelle suggère que la minéralisation aurifère dans la zone Barnat Sud pourrait se prolonger vers l'est, le long des murs nord et sud de l'ancienne mine East Malartic.

Forage

Base de données

Trois phases de forage historique distinctes ont eu lieu sur le projet. Dans la première phase, de 1928 à 1963, la Canadian Malartic Mines Ltd a complété un total de 3 838 sondages pour 159 056 m de forage. Ces sondages ont pour la plupart été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. De 1987 à 1990, Lac Minerals ont complété 629 sondages pour 69 449 m de forage. Ces sondages ont été forés de la surface et ont permis de définir des ressources près de la surface (essentiellement à moins de 200 m de la surface). De 2005 jusqu'à la fin du mois de janvier 2011, Osisko a complété 2 750 sondages pour 636 198 m de forage au diamant de calibre NQ.

La base de données utilisée dans le cadre du rapport Canadian Malartic mis à jour comprenait, à la fin du mois de janvier 2011, des données provenant de 7 217 sondages au diamant, ce qui représente un total de 864 703 mètres de carottes. La base de données combinée a été révisée et validée avant d'être finalisée dans un format approprié pour l'estimation des ressources.

Forage réalisé depuis le rapport Canadian Malartic mis à jour

En 2011, Osisko a complété un total de 182 sondages pour 35 441 m de forage sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 25 sondages pour 5 572 m sur le gisement Canadian Malartic, 50 sondages pour 10 383 m sur le gîte Barnat Sud et 25 sondages pour 2 961 m sur la zone Gouldie. En 2012, Osisko a réalisé 35 trous de forage totalisant 6 281 m sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 12 trous de forage (2 829 m) sur le gisement Canadian Malartic et 23 trous de forage (3 452 m) sur la zone Barnat Sud. En 2013, Osisko n'a pas réalisé de travaux de forage d'exploration sur la propriété Canadian Malartic.

La Société a réalisé 106 trous de forage, soit 24 882 m de forage, sur la zone Porphyre Ouest et sur sa propriété adjacente East Amphi depuis 2011.

Carottes et tubage

Les carottes de calibre NQ sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

Arpentage des collets de forage

À quelques exceptions près, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les trous forés sont ensuite arpentés à nouveau à l'aide du GPS différentiel.

Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. L'entrepreneur en forage a ensuite fait l'acquisition d'un instrument Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et les trous de la première série ont tous été revérifiés.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut (à ± 0,3°), l'inclinaison (à ± 0,2°), le champ magnétique total (à ± 50 nT), l'inclinaison magnétique (à ± 0,3°), ainsi que la température du trou (à ± 0,2°C). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte de données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, des géologues conseils indépendants ont prélevé une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire ALS Minerals à Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard sur des fractions de 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Des mesures de densité sont effectuées sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site dans le cadre de la préparation du rapport Canadian Malartic, et par Belzile Solutions lors de visites sur le site pour le rapport Canadian Malartic mis à jour. Les protocoles d'AQ/CQ visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les activités de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu au nouveau bureau d'exploration régionale, voisin du complexe minier de Canadian Malartic. L'enceinte, entourée d'une clôture en grillage entrelacé, est munie d'un système de surveillance par caméras vidéos en circuit fermé. Durant la nuit et les fins de semaine, les gardiens de sécurité de la mine Canadian Malartic vérifient chaque heure l'enceinte.

Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des techniciens en géologie et le responsable de la carothèque sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au technicien en géologie responsable du contrôle de la qualité qui pourra ensuite finaliser les journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au responsable de la carothèque.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de/à) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remisées dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site de la propriété Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le responsable de la carothèque prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messager du laboratoire Chemex vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes

pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros des barils et des étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

Basé sur ce qui précède, les consultants indépendants de la Société sont d'avis que les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre sur la propriété Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues.

Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification pour la propriété Canadian Malartic ont été réalisés aux laboratoires ALS Minerals à Val-d'Or (Québec) ou à Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de ALS Minerals situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires de ALS Minerals ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. ALS Minerals prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire ALS Minerals sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes-barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un échantillon stérile, deux étalons internes (générés par le laboratoire) et trois duplicatas, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les duplicatas produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac Minerals ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic d'origine ont été analysés par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en *pennyweight* (« dwt »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Au total, 3 109 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Canadian Malartic aux laboratoires ALS Minerals sur les échantillons des campagnes de forage 2006 et 2007, tandis que 400 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Barnat Sud sur des échantillons de la campagne de forage 2008. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

L'exactitude et la contamination potentielle lors des procédures analytiques au laboratoire font l'objet d'un suivi de la part d'Osisko, par le biais de l'introduction d'échantillons stériles et de matériaux de référence certifiés (étalons) parmi les échantillons envoyés pour analyse. Dans le cadre du programme d'assurance de la qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) d'Osisko pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, dix-sept différents matériaux de référence certifiés de Rocklabs ont été utilisés, dont les teneurs varient de 0,583 g Au/t à 8,573 g Au/t. Les matériaux de référence certifiés obtenus en vrac ont été divisés en sacs de 120 g sur le site et différents codes internes leur ont été attribués pour insertion parmi les échantillons expédiés pour analyse. Les échantillons stériles se composent de cailloux de marbre décoratif achetés dans un commerce local en sacs de 30 kg. Un étalon ou un échantillon stérile est analysé par lot de 18 à 20 échantillons. Le protocole d'AQ/CQ mis en œuvre pour le programme Barnat Sud comprenait :

1. l'analyse en double de 1 rejet sur 20 pour l'ensemble des échantillons analysés, effectuée automatiquement aux laboratoires d'ALS Minerals (série d'échantillons CD);
2. l'analyse de vérification des pulpes des échantillons cités en 1; et
3. l'insertion au hasard de 1 échantillon de référence ou 1 échantillon stérile par lot de 20 échantillons pour l'ensemble des échantillons analysés.

Le personnel d'Osisko révise les résultats d'analyse des échantillons en double, des échantillons stériles et des matériaux de référence, en recherchant visuellement les écarts significatifs dans les résultats des duplicatas, les valeurs anormalement élevées dans les échantillons stériles, et les déviations importantes des valeurs acceptées pour les étalons, en utilisant les limites de confiance de 95 % fournies par Rocklabs comme guide. Tout résultat anomal fait l'objet d'un suivi auprès du laboratoire et une quantité importante de réanalyses ont été effectuées afin de produire la base de données finale.

De l'avis de Belzile Solutions, les protocoles actuels d'AQ/CQ permettant d'assurer la sécurité des échantillons de carottage, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses en laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie. Suite aux recommandations de Belzile Solutions, (i) les résultats des échantillons stériles, des matériaux de référence et des duplicatas font maintenant l'objet d'un suivi par l'entremise de graphiques de contrôle en plus d'un examen visuel, et (ii) les rejets et les pulpes renumérotés sont désormais réacheminés au premier laboratoire d'analyse pour obtenir plus de données de contrôle externes.

Estimations de ressources et de réserves minérales

En décembre 2008, Osisko a déposé sur SEDAR le rapport Canadian Malartic (son étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour le projet). Le rapport Canadian Malartic a été compilé par BBA, avec la collaboration de MICON, G Mining, Genivar, Golder et l'équipe technique d'Osisko. L'étude de faisabilité comprenait un modèle optimisé de fosse aménagée qui a permis d'arriver à une estimation de réserves minérales prouvées et probables de 6,28 millions d'onces d'or, ce qui représente un taux de conversion de 82 % relativement à l'estimation globale de ressources mesurées et indiquées de 7,7 millions d'onces d'or. Le rapport Canadian Malartic démontrait qu'à lui seul, le gisement principal procurait un rendement solide dans le contexte économique actuel. Le rapport Canadian Malartic est disponible sur le site Internet de la Société au : www.osisko.com et sur le site Internet de SEDAR au : www.sedar.com.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé les ressources minérales globales mesurées et indiquées à 11,20 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, en plus de 0,47 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,34 g/t Au. Cette estimation comprenait les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, ainsi que de nouvelles ressources définies par les travaux de forage en cours à l'intérieur des fosses modélisées lors des estimations précédentes et immédiatement au sud-est des fosses modélisées.

Le 10 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 $US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Basé sur ces estimations, la durée de vie de la mine était allongée de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 tpj et les réserves exploitables par fosse étaient augmentées à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, pour une hausse de 2,69 millions d'onces ou 42,8 pour cent comparativement au rapport Canadian Malartic.

Le 31 mars 2011, Osisko a annoncé une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour son projet. Cette estimation, calculée selon un prix de l'or à 1 000 $US l'once, incluait les réserves et les ressources estimées avec un prix de 825 $US déjà publiées pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud (voir le communiqué du 10 février 2010) ainsi que de nouvelles ressources définies dans le cadre du programme de forage en cours, notamment dans les zones Extension Barnat et Gouldie. Belzile Solutions et G Mining ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle selon un prix de l'or à 1000 $US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse pour la propriété

Canadian Malartic totalisent 10,63 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,08 g/t Au, en plus de 0,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,68 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,32 g/t dans la portion Canadian Malartic de la fosse, et un seuil de coupure établi à 0,30 g/t Au dans la portion Barnat Sud de la fosse. Selon cette estimation, l'or récupérable augmentait donc de 1,47 M onces pour atteindre 9,19 M onces (à un taux de récupération de 85,8 %) comparativement à 7,72 M onces (à un taux de récupération de 86,1 %; voir le communiqué du 10 février 2010).

Le 19 février 2013, Osisko annonçait une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour sa propriété Canadian Malartic. Cette estimation, calculée selon un prix de l'or à 1475 $US l'once, combinait les réserves et les ressources minérales des deux gisements principaux, Canadian Malartic et Barnat Sud, ainsi que celles définies dans les gîtes satellites. Selon cette estimation, les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse s'élevaient à 10,1 millions d'onces à une teneur moyenne en or après dilution de 1,01 g/t Au, suivant la production de 588 615 onces d'or depuis le début des opérations minières en 2011. Les ressources minérales mesurées et indiquées globales s'élevaient à 11,70 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,05 g/t Au, en plus de 1,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,75 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,31 à 0,34 g/t Au. Les ressources globales incluaient les réserves minérales mais excluaient la production antérieure.

Le 12 mars 2014, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources pour sa propriété Canadian Malartic. Cette nouvelle estimation, calculée selon un prix de l'or à 1300 $US l'once, combine les réserves et les ressources minérales des deux gisements principaux, Canadian Malartic et Barnat Sud, ainsi que celles définies dans les gîtes satellites. Cette mise à jour fait état des réserves ainsi que des ressources globales de toutes les catégories, en date du 1er janvier 2014. Les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse s'élèvent maintenant à 9,37 M d'onces à une teneur moyenne en or après dilution de 1,04 g/t Au, suivant la production totale pour l'année 2013 de 475 277 onces d'or. La production totale en métaux précieux depuis le début des opérations minières en avril 2011 jusqu'au 31 décembre 2013 s'établit à 1 044 388 onces d'or et 753 776 onces d'argent.

Estimations de réserves minérales dans la fosse modélisée à 1300 $US l'once (scénario de base) avec un seuil de coupure de 0,33 g/t Au

Secteur	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Au (M oz)
Canadian Malartic			
Réserves prouvées	45,5	0,85	1,25
Réserves probables	140,0	1,02	4,60
Réserves prouvées et probables	**185,5**	**0,98**	**5,85**
Barnat*			
Réserves prouvées	12,1	1,35	0,52
Réserves probables	69,8	1,20	2,70
Réserves prouvées et probables	**81,9**	**1,22**	**3,22**
Gouldie + Jeffrey*			
Réserves prouvées	5,88	0,70	0,13
Réserves probables	5,41	0,73	0,13
Réserves prouvées et probables	**11,3**	**0,71**	**0,26**
Minerai entreposé			
Réserves prouvées	2,47	0,52	0,04
Réserves probables	0,00	0,00	0,00
Réserves prouvées et probables	**2,47**	**0,52**	**0,04**
TOTAL			
Réserves prouvées	65,9	0,92	1,94
Réserves probables	215,3	1,07	7,43
Réserves prouvées et probables	**281,2**	**1,04**	**9,37**

*Barnat et Jeffrey représentent les portions détenues par la Société

Pour les besoins de l'estimation des réserves, le tracé de fosse optimisé par logiciel Whittle a été utilisé comme guide pour la conception manuelle de la fosse modélisée, et seules les ressources mesurées et indiquées dans la fosse ont été prises en considération. En raison des restrictions des dépenses d'investissements en 2013, aucune tentative n'a été faite en vue de convertir les ressources hors fosse en réserves additionnelles. Le ratio de décapage dans la fosse principale est estimé à 2,10 et la teneur moyenne après dilution de 1,05 g/t Au est basée sur une dilution calculée de 8 %.

Les ressources minérales mesurées et indiquées (« M&I ») globales s'élèvent maintenant à 11,10 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,06 g/t Au, en plus de 1,16 million d'onces à une teneur moyenne de 0,75 g/t Au dans la catégorie des ressources minérales présumées, selon un seuil de coupure de 0,263 à 0,332 g/t Au. Les ressources minérales globales comprennent les réserves minérales présentées ci-dessus mais excluent la production antérieure. Les tableaux ci-dessous résument les estimations de ressources pour chaque gîte :

Mise à jour de l'estimation des ressources minérales globales à Canadian Malartic

Gîte	Mesurées			Indiquées				Total M&I		
	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)	Seuil de coupure (g/t)	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)
CM + Barnat*	1,01	57,0	1,85	1,10	243,5	8,61	0,33	1,08	300,5	10,46
Gouldie	0,78	7,7	0,19	0,78	12,4	0,31	0,26	0,78	20,1	0,50
Jeffrey*	-	-	-	0,67	6,4	0,14	0,30	0,67	6,4	0,14
Porphyre Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**0,98**	**64,7**	**2,04**	**1,07**	**262,3**	**9,06**		**1,06**	**327,0**	**11,10**

*Barnat et Jeffrey représentent les portions détenues par la Société

Gîte	Présumées			
	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)	Seuil de coupure (g/t)
CM + Barnat*	0,82	28,4	0,74	0,33
Gouldie	0,66	5,5	0,12	0,26
Jeffrey*	0,90	0,3	0,01	0,30
Porphyre Ouest	0,65	13,9	0,29	0,32
TOTAL	**0,75**	**48,1**	**1,16**	

*Barnat et Jeffrey représentent les portions détenues par la Société

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Ces estimations de réserves sont présentées en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée. Le permis d'exploitation actuel n'inclut ni Barnat Sud ni l'autorisation de dévier la route 117. La Société continue de travailler en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic au sujet de la déviation d'une route principale pour pouvoir accéder au minerai à haute teneur du gisement Barnat. Le schéma d'aménagement final et l'étude d'impact environnemental devraient être complétés d'ici le début du deuxième trimestre de 2014 et une demande pour des audiences publiques sera déposée. L'exploitation du gisement Barnat devrait permettre d'alimenter l'usine avec du minerai à plus haute teneur. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour assurer l'appui majoritaire de la communauté au projet de déviation de la route 117, rien ne garantit que la Société réussisse à obtenir les permis pour ce projet.

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101

Les estimations et les rapports conformes au Règlement 43-101 concernant la propriété Canadian Malartic sont cités ci-dessous :

- une estimation de réserves de 6,3 millions d'onces d'or conforme au Règlement 43-101 et une étude de faisabilité pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic ont été publiées le 25 novembre 2008 et déposées sur SEDAR;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 2,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (2,0 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Barnat Sud a été publiée le 2 juin 2009 et déposée sur SEDAR;
- une estimation de ressources globales combinées conforme au Règlement 43-101, faisant état de 11,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (9,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud a été publiée le 14 décembre 2009, et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette dernière estimation de ressources ainsi que sur la mise à jour de l'estimation des réserves présentée ci-dessus a été déposé sur SEDAR le 23 mars 2010;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,80 millions d'onces d'or (10,71 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud combinés, y compris les zones Extension Barnat et Gouldie, a été publiée le 31 mars 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources et sur la mise à jour de l'estimation de réserves présentée ci-dessus a été déposé sur SEDAR le 19 mai 2011;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,70 millions d'onces d'or (10,1 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud combinés, y compris les gîtes satellites, a été publiée le 19 février 2013 et déposée sur SEDAR; et
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,10 millions d'onces d'or (9,37 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables dans la fosse) pour les gisements aurifères Canadian Malartic et Barnat Sud combinés, y compris les gîtes satellites, a été publiée le 12 mars 2014 et a été déposée sur SEDAR.

Opérations minières

Plan annuel de production minière

Le 28 avril 2011, la Société a présenté un sommaire de son plan annuel révisé de production minière. G Mining, la firme-conseil indépendante mandatée par la Société, a autorisé la divulgation du plan. Le plan était basé sur l'estimation de réserves aurifères de 10,71 M onces d'or à 1 000 $US l'once qui avait été publié dans un communiqué daté du 31 mars 2011. Selon le plan révisé, la durée de vie de la mine était estimée à 16 ans.

En 2013, la Société a révisé son plan annuel d'exploitation de la mine afin de tenir compte des problèmes rencontrés lors de la période prolongée de rodage de la mine Canadian Malartic et de la souplesse opérationnelle obtenue en février 2013 du gouvernement du Québec avec le Décret 98-2013 (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »). Le 20 mars 2014, la Société a présenté un sommaire de son plan annuel révisé de production minière, basé

sur l'estimation de réserves minérales annoncée de 9,37 M onces d'or selon un prix de l'or à 1 300 $US l'once (voir communiqué d'Osisko du 12 mars 2014). Les faits saillants du plan annuel révisé de production minière sont les suivants :

- réserves minérales prouvées et probables dans la fosse sur la propriété Canadian Malartic de 9,37 millions d'onces;
- durée de vie de la mine de 14,2 ans basée sur un taux d'usinage de 55 000 tpj;
- production d'or moyenne de 610 000 onces par année au cours des cinq prochaines années (2014 à 2018) moyennant des charges décaissées de 516 $US par once;
- production d'or moyenne de 597 000 onces par année sur la durée de vie de la mine moyennant des charges décaissées de 525 $US par once;
- teneur d'alimentation moyenne de 1,09 g/t Au au cours des cinq prochaines années et de 1,03 g/t Au sur la durée de vie de la mine;
- récupération métallurgique moyenne de 89,2 % sur la durée de vie de la mine;
- 8,4 M onces d'or récupérables sur la durée de vie de la mine;
- investissements en immobilisations supplémentaires de 1,05 milliard $CA, incluant les frais de découverture capitalisés et toutes les activités de développement sur la durée de vie de la mine; et
- flux de trésorerie nets après impôts actualisés de 3 141 M $CA pour la durée de vie de la mine.

Tous les montants en dollars canadiens sont basés sur un taux de change de 1,10.

Un sommaire du plan annuel de production minière est présenté dans le tableau ci-dessous :

Estimations révisées de la production minière annuelle*

Période	Minerai extrait (Kt)	Stérile extrait (Kt)	Ratio stérile/ minerai	Minerai usiné (Kt)	Teneur (Au g/t)	Or usiné attribuable (Koz)	Récupé-ration (%)	Or récupéré attribuable (Koz)
2014	20 153	53 884	2,67	18 533	1,00	598	89,0 %	532
2015	24 495	54 003	2,20	20 075	1,04	669	88,5 %	592
2016	27 021	52 339	1,94	20 130	1,09	708	89,1 %	631
2017	26 475	48 982	1,85	20 075	1,05	664	88,6 %	588
2018	23 586	46 148	1,96	20 075	1,24	785	89,7 %	704
2019	25 450	36 430	1,43	20 075	1,06	687	89,5 %	615
2020	20 589	40 977	1,99	20 130	0,89	576	88,4 %	509
2021	17 195	42 279	2,46	20 075	1,01	650	88,9 %	578
2022	23 618	38 027	1,61	20 075	0,95	613	89,0 %	546
2023	20 990	38 966	1,86	20 075	1,34	857	88,9 %	762
2024	14 270	42 384	2,97	20 130	1,01	644	89,7 %	578
2025	14 676	40 966	2,79	20 075	1,04	670	89,8 %	602
2026	14 810	40 760	2,75	20 075	1,08	697	90,3 %	629
2027	7 469	11 606	1,55	20 075	0,78	504	88,6 %	447
2028	--	--	--	3 594	0,44	51	85,5 %	44
Total/moy.	**280 797**	**587 751**	**2,09**	**283 267**	**1,03**	**9 373**	**89,1 %**	**8 356**

* Le minerai usiné dans une année donnée peut inclure du minerai entreposé. Exclut la part attribuable à Abitibi Royalties des zones Barnat et Jeffrey, qui représente 44 koz d'or usiné.

Tel qu'indiqué dans le communiqué publié par la Société le 12 mars 2014, la production d'or pour 2014 devrait se situer entre 525 000 et 575 000 onces.

Traitement du minerai

L'usine de la mine Canadian Malartic est une usine utilisant un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 tpj (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. La conception de l'usine était basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Dans le cadre de la stratégie visant à minimiser l'impact environnemental de la mine, les résidus sont épaissis avant de les évacuer de l'usine de traitement. Les principaux avantages environnementaux qui découlent des résidus épaissis sont une réduction des dimensions du parc à résidus, une réduction des taux d'infiltration, et une diminution de la quantité d'eau requise pour approvisionner l'usine de traitement. Les résidus sont traités pour réduire le niveau de cyanure avant qu'ils ne soient déversés dans les cellules de confinement situées au-dessus des résidus et du bassin de sédimentation de l'ancienne mine East Malartic. L'eau excédentaire des cellules est recueillie et acheminée au bassin sud-est, de telle sorte que la quantité d'eau accumulée dans le parc à résidus reste minimale. L'eau du bassin sud-est est soit réutilisée dans l'usine de traitement, ou si la quantité d'eau devient trop importante, l'eau est déversée dans le bassin de polissage pour une étape de traitement supplémentaire avant d'être évacuée dans l'environnement récepteur.

Développement

Développement des activités minières

Le 19 mai 2011, la Société a annoncé que la mine Canadian Malartic avait atteint la production commerciale. La construction de l'usine a été complétée au premier trimestre de 2011 et l'usine de traitement est passée des mains de l'équipe de construction à celles de l'équipe des opérations le 18 mars 2011. Le minerai est entré à l'usine à la fin du mois de mars 2011, suite à une période d'essais avec de l'eau et des roches stériles. La première coulée d'or a eu lieu le 13 avril 2011. En 2013, la Société a produit 475 277 onces d'or à sa mine Canadian Malartic, a établi un nouveau record de production trimestrielle avec 137 321 onces d'or produites au quatrième trimestre, et grâce aux modifications apportées et aux travaux d'optimisation continue, s'est rapprochée de la capacité nominale de traitement de 55 000 tonnes par jour (95 %) sur la base des jours d'exploitation pour l'année (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2012** »).

Relations communautaires

Osisko maintient un programme dynamique de relations avec la communauté afin d'assurer et de maintenir l'acceptation sociale face à ses activités minières. Ce programme repose sur une communication efficace avec les différents intervenants dont les divers paliers de gouvernement, la participation aux projets de développement social et économique dans la communauté et le financement de diverses initiatives locales en matière de santé, d'éducation et de sport.

Depuis le mois de décembre 2012, la Société travaille de concert avec un consultant indépendant et différents intervenants dans le but de relancer le Comité de suivi de la mine Canadian Malartic (le « Comité de suivi »). Le Comité de suivi est un lien privilégié entre les résidents et l'équipe de direction de la mine Canadian Malartic pour assurer un suivi des engagements et pour offrir une plate-forme

officielle pour le dialogue entre les parties. Après avoir effectué un examen de la situation, le consultant a proposé un plan de réactivation du Comité de suivi et a participé à la sélection du nouveau président, ainsi qu'à la nomination de six nouveaux membres. De plus, de nouveaux membres sans droit de vote ont été nommés, provenant de la ville de Malartic, de différentes agences gouvernementales et de la mine Canadian Malartic. Plusieurs réunions ont été tenues par le nouveau comité, et deux assemblées publiques ont eu lieu afin de discuter du projet de déviation de la route 117 et des différentes préoccupations potentielles sur la santé avec les autorités régionales de la santé. Aucun problème de santé majeur n'a été identifié et les autorités de la santé poursuivent leurs études afin de rassurer les résidents locaux.

Dans le cadre de son programme de sensibilisation, la mine Canadian Malartic, en collaboration avec le Musée minéralogique de Malartic, a accueilli des visites guidées des opérations pour la troisième année consécutive. Un nombre record de 3 500 visiteurs ont participé durant la saison touristique, qui s'échelonne de la mi-juin à la mi-septembre. Les familles des employés de Canadian Malartic ont été accueillies sur le site et 950 personnes ont participé aux journées portes ouvertes.

La Société est activement impliquée dans la communauté malarticoise de différentes façons. En 2013, Osisko a engagé un montant de 500 000 $ pour l'expansion du Centre de la petite enfance Bambins et Câlins de Malartic, un montant de 450 000 $ pour la construction de logements abordables, 250 000 $ pour les célébrations entourant le 75e anniversaire de la ville de Malartic, et a contribué à une hauteur de 206 000 $ au Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO) qui appuie financièrement plusieurs projets locaux et régionaux. La Société s'est également engagée à émettre 300 000 actions ordinaires au FEMO. De plus, Osisko, en collaboration avec la ville de Malartic, a participé à la mise sur pied d'un site de formation régional pour les premiers répondants.

La Société a publié à la fin du mois de juillet son cinquième rapport annuel de développement durable. Le rapport couvre les activités de 2012 et est disponible sur le site web d'Osisko au : www.osisko.com.

Environnement

Le 5 juillet 2013, Osisko a déposé 11,6 millions de dollars auprès du gouvernement du Québec, ce qui représente le solde de la garantie financière exigée pour couvrir la totalité des coûts futurs de restauration du site minier Canadian Malartic. Le montant global déposé par Osisko auprès du gouvernement du Québec s'élève à 46,4 millions de dollars. Osisko est la première minière au Québec à déposer la totalité de la garantie financière dès le début des opérations, allant ainsi au-delà des exigences légales en vigueur au Québec au moment des dépôts.

La Société a reçu 41 avis de non-conformité en 2013 en lien avec ses activités à la mine Canadian Malartic. La Société a aussi reçu deux sanctions administratives pécuniaires de 2 500 $ chacune pour non-conformité des eaux de surface et de l'effluent final en 2013, ainsi que 27 avis d'infraction en lien avec la construction du mur vert qui, s'ils ne sont pas contestés, totaliseraient environ 389 000 $ en amendes règlementaires. La Société conteste ces dernières allégations et l'amende à cet égard. La Société répond également aux plaintes et aux demandes des résidents de Malartic. Ainsi, en 2013, quelques 203 plaintes (2012 : 457) ont été déposées. Les avis de non-conformité et les plaintes/demandes portent sur le bruit, la poussière, les dépassements des limites de pression durant les sautages et les émissions de NOx durant les sautages. Tous les avis de non-conformité font l'objet d'une investigation et des réponses officielles sont déposées auprès et de l'agence règlementaire. Périodiquement les résultats du suivi environnemental sont passés en revue par le Comité de suivi et par la communauté (voir « *Approbations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

La Société continue de financer différents programmes de recherche et développement menés par des universités et des centres de recherche, en mettant l'accent sur l'application de résidus miniers épaissis et

la revégétalisation de haldes à stériles et de parcs à résidus. La recherche et le développement devraient permettre de réduire l'impact des activités minières sur l'environnement et les communautés environnantes.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés de la Société et des entrepreneurs qui travaillent sur le site Canadian Malartic. Osisko fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les individus concernés par le programme s'y conforment et la Société offre des séances de formation sur une base régulière. Les employés d'Osisko n'ont subi aucun accident menant à une perte de temps entre 2008 et 2011. Toutefois, la Société a enregistré deux accidents avec perte de temps en 2012 et deux autres en 2013.

3.3.2 Projet Hammond Reef

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Hammond Reef sont tirés :

- d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Preliminary Assessment of the Hammond Reef Gold Project, Atikokan, Ontario, Canada* et datant du 27 novembre 2009, préparé par Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« **Scott Wilson RPA** »). MM. David W. Rennie, ing., Richard J. Lambert, ing., et Holger Krutzelmann, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur SEDAR; et
- d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **deuxième rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Technical Report on the Hammond Reef Gold Property, Atikokan area, Ontario* et datant du 20 décembre 2011, préparé par SGS Canada Inc. (« **SGS** ») et G Mining. MM. Damir Cukor, géo., Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le deuxième rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur SEDAR.

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du deuxième rapport Hammond Reef ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., vice-président principal, Exploration et Développement des ressources de la Société, Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Hammond Reef est située dans le secteur du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay, Ontario, et environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, Ontario.

Titres miniers

La propriété Hammond Reef comprend des propriétés situées dans le district minier de Thunder Bay en

Ontario. Le cœur de la propriété Hammond Reef est constitué de 122 claims miniers non concédés par lettres patentes (3 440 ha) et 8 claims concédés par lettres patentes et sous bail (304 ha) acquis auprès de Kinross Gold Corporation (« **Kinross** »), pour une superficie totale de 3 744 ha. L'acquisition de la partie principale de la propriété Hammond Reef a été complétée le 1er août 2008. OHRG est l'unique détenteur de la propriété Hammond Reef.

D'autres terrains totalisant 25 178 ha, situés à l'extérieur de la propriété centrale, ont été soit jalonnés pour le compte d'OHRG ou acquis par le biais d'ententes d'option. Ces terrains additionnels comprennent des terrains jalonnés par OHRG (96 claims), pour un total de 19 072 ha, et des terrains sous option, tel que décrit ci-dessous :

- les claims Manley concédés par lettres patentes (3 claims, 90 ha);
- les claims non concédés par lettres patentes Sande/Steward (10 claims, 176 ha);
- les claims Bjorkman non concédés par lettres patentes, comprenant Hawk Bay (4 claims, 1 024 ha), Jack Lake (4 claims, 944 ha) et Golden Winner (5 claims, 1 184 ha), pour une superficie totale de 3 120 ha; et
- les claims Bjorkman/Fenwick non concédés par lettres patentes (16 claims) pour une superficie totale de 2 720 ha.

Toutes ces options ont été exercées en entier en janvier 2011 et un intérêt de 100 % dans les titres a été dûment transféré à OHRG en 2011. Les terrains présentement détenus par OHRG, y compris la partie principale de la propriété Hammond Reef ainsi que les propriétés avoisinantes, couvrent une superficie totale de 28 955 ha.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonné conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais pour chaque année suivante, un minimum de 400 $ de travaux d'évaluation par unité de claim de 16 ha est exigé. Ces travaux d'évaluation doivent être rapportés à chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Hammond Reef à l'heure actuelle dépassent les montants minimum requis pour garder les claims en règle. Les crédits de travail d'évaluation peuvent être accordés dans les 5 ans suivant les travaux sur n'importe quel claim non concédé par lettres patentes

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Un bail minier est émis pour une période de vingt-et-un ans et peut être renouvelé indéfiniment pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans sur la démonstration que les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en valeur des minéraux. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province.

Les dates d'expiration des différents titres miniers de la propriété Hammond Reef sont comprises entre le 31 mai 2014 et le 21 novembre 2017.

Droits de surface

À l'exception de la ligne électrique qui alimente le projet, toutes les infrastructures seront situées sur la propriété Hammond Reef. En tant que détenteur de claims concédés par lettres patentes, OHRG détient

déjà les droits de surface de la partie principale du projet. Afin d'obtenir tous les autres droits de surface requis, OHRG a entrepris la conversion en bail minier des claims non concédés par lettres patentes concernés auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines.

OHRG a aussi entamé avec le ministère des Ressources naturelles le processus d'obtention des autorisations requises pour la construction de la ligne électrique et l'amélioration du chemin public donnant accès au site.

Description de la propriété et charges

La majorité des titres miniers de la propriété Hammond Reef ont été acquis entre 2008 et 2010 et sont assujettis à des droits de redevance et d'autres obligations. Des 276 titres miniers composant la propriété Hammond Reef, 180 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
Claims concédés par lettres patentes X-337 (FF1259), R-612 (FF1260), X-316 (FF1261), X-321 (FF1262), X-317 (FF1270), X-338 (FF1267), X-319 (FF1263) **Bail** 1063RRL **Claims non concédés par lettres patentes** 778720, 778721, 778722, 778723, 778724, 802474, 802475, 802476, 802478, 802485, 802486, 802494, 802495, 802499, 802500, 802502, 802503, 802504, 802505, 802506, 802507, 802508, 802518, 802519, 802520, 802521, 802522, 802523, 802524, 802525, 802527, 802528, 802529, 802530, 802531, 802532, 802533, 802534, 802535, 802536, 802537, 802538, 802540, 819354, 819355, 819356, 819357, 819358, 819359, 819360, 819361, 819362, 819363, 819364, 819365, 819366, 819367, 819368, 819369, 819370, 819379, 819380, 819381, 819382, 819383, 819384, 819385, 819386, 819387, 819388, 819389, 819390, 819391, 819392, 819393, 819394, 819395, 819396, 819397, 854787, 854788, 854789, 854790, 854791, 854792, 854793, 854794, 854795, 854796, 854797, 854798, 895928, 895929, 895930, 895931, 895933, 895934, 1025179, 1025180, 1025181, 1025182, 1025183, 1025184, 1025185, 1025186, 1025187, 1025188, 1025189, 1025190, 1025191, 1025192, 1025193, 1025194, 1025195, 1025196, 1216093, 1216102, 1216103, 1216104, 1216105, 1216424, 1216425	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Ces titres miniers ont été acquis auprès de Kinross. Les titres miniers sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF en faveur de Kinross. Cette redevance RNSF est assortie d'un droit de premier refus.
Claims non concédés par lettres patentes 4215818 à 4215825 inclusivement	Une partie des claims jalonnés par OHRG, détenus à 100% par OHRG. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF en faveur de Kinross. Cette redevance RNSF est assortie d'un droit de premier refus.

Titres miniers	Ententes et charges
Claims non concédés par lettres patentes 4250547, 4250640, 4250641, 4250642, 3016827, 3016843, 3016850, 3016851, 3016852, 4250543, 4249680, 4254989, 4254990, 4254991, 4254992, 4257151, 3016882, 4219012, 4219013, 4219014, 4229106, 4229107, 4254993, 4254994, 3016769, 3016777, 3016809, 3016812, 3016816, 3016819, 3016821, 3016822, 3016825, 3016828, 3016844, 3016845, 3016848, 3016849, 3016853, 3016854, 3016856, 3016861, 3016874, 3016875, 3016876, 3016877, 3016878, 3016879, 3016880, 3016881, 3016883, 4211645, 4219015, 4229108, 4242298, 4244240, 4244570, 4249641, 4249642, 4249643, 4249644, 4249645, 4249646, 4249647, 4249648, 4249649, 4249650, 4249651, 4249652, 4249653, 4249654, 4249655, 4249656, 4249657, 4249658, 4249659, 4249660, 4249661, 4249662, 4249663, 4249664, 4249665, 4249666, 4249667, 4249668, 4249669, 4250545, 4250546	Une partie des claims jalonnés par OHRG, détenus à 100% par OHRG. Ces claims ne sont assujettis à aucune redevance RNSF.
Claims concédés par lettres patentes X-313, X-314 et X-323	Option Manley dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF en faveur de Kinross. Wilderness Canada Trips Incorporated est détenteur des droits de surface pour les claims concédés par lettres patentes X-313 et X-323. Le 11 mars 2013, Wilderness Canada Trips Incorporated a transféré à OHRG les droits de surface pour le claim concédé par lettre patente X-314.
Claims non concédés par lettres patentes 4208720, 4208721, 4219055, 4219056	Option Jack Lake dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % RNSF et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman et K. Fenwick. Jusqu'à 1,5 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % RNSF.
Claims non concédés par lettres patentes 3008246, 4211642, 4211708, 4211709, 4212032, 4212033, 4212029, 4212030, 4212031, 4212070, 4212137, 4212138, 4212139, 4212140, 4208722, 4208723	Option Bjorkman-Fenwick dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % RNSF et des paiements annuels de 20 000 $ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman, K. Fenwick et D. Devereaux. Jusqu'à 1,5 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % RNSF.

Titres miniers	Ententes et charges
Claims non concédés par lettres patentes 4212142, 4212143, 4219053, 4219054	Option Hawk Bay dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % RNSF et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman et K. Fenwick. Jusqu'à 1,5 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % RNSF.
Claims non concédés par lettres patentes 4212095, 4212096, 4212097, 4212099, 4212100	Option Golden Winner dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % RNSF et des paiements annuels de 10 000 $ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman. Jusqu'à 1,5 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % RNSF.
Claims non concédés par lettres patentes 1196879, 1196880, 875440, 875442, 919977, 919978, 968047, 968051, 968053, 968054	Option Sande & Stewart dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % RNSF en faveur de E. Stewart et D. Sande. Jusqu'à 1 % de la redevance RNSF peut être racheté pour une somme de 500 000 $ par tranche de 0,5 % RNSF.

Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucun passif environnemental, aucune obligation ni responsabilité à cet égard n'est associé à la propriété Hammond Reef, si ce n'est le respect des règlements fédéraux et provinciaux de l'Ontario.

Autorisations et permis environnementaux

Pour le projet Hammond Reef, l'obtention des permis requiert l'approbation des autorités au niveau fédéral (Agence canadienne d'évaluation environnementale) et au niveau provincial (ministère de l'Environnement, Direction des autorisations environnementales). Le ministre de l'Environnement de l'Ontario a approuvé le cadre de référence de l'évaluation environnementale (« **ÉE** ») en juillet 2012, tandis que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a finalisé les lignes directrices sur l'étude d'impact environnemental (« **ÉIE** ») en octobre 2011. Un seul rapport ÉE/ÉIE final a été préparé pour répondre aux exigences des autorités fédérales et provinciales et a été présenté aux fins de commentaires du public le 17 janvier 2014.

Le rapport ÉE/ÉIE fournit une description détaillée du projet et de l'environnement social et naturel existant là où il est planifié de mettre en place le projet. Une évaluation des effets environnementaux et sociaux potentiels a été entreprise et un plan a été présenté pour atténuer les effets négatifs identifiés qui

pourraient survenir. Le rapport ÉE/ÉIE comprend aussi un registre des consultations ayant eu lieu avec les intervenants du gouvernement, du public et des autochtones.

En se basant sur les constats de l'évaluation environnementale et les mesures d'atténuation prévues, le projet Hammond Reef peut être développé de manière à ne produire aucun impact résiduel important sur le milieu biologique et physique. De plus, il est considéré que les autochtones, les communautés locales et la région profiteront des importants avantages socioéconomiques engendrés par le projet. Grâce aux partenariats et au partage de l'information, processus toujours en cours, le projet a recueilli le soutien de la communauté.

Les aspects clés du projet qui ont été considérés relativement à l'évaluation environnementale incluent une installation de gestion des résidus, l'exploitation de deux fosses à ciel ouvert, une installation de traitement du minerai comprenant une usine de traitement, une installation de gestion des stériles, des infrastructures linéaires incluant une route d'accès et une ligne de transmission, un système de gestion de l'eau, le drainage du lac Mitta et les infrastructures de soutien comprenant un camp d'hébergement des travailleurs.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

La voie d'accès la plus rapide à la propriété à partir d'Atikokan est une route réaménagée qui part de la route 622 à environ 24 km au nord d'Atikokan, puis en passant du côté ouest du lac Finlayson sur la route Hardtack Lake/Sawbill Lake sur 23 km jusqu'au campement d'OHRG. L'accès au site est aussi possible en utilisant le chemin Premier Lake Road, un chemin forestier en gravier qui part de la route 11 en direction nord au niveau du lac Sapawe. En suivant cette route en direction nord et ouest sur 53 km, on accède au campement Hammond Reef situé à l'extrémité nord de Sawbill Bay. Une distance de 10 km sépare le campement d'OHRG sur Sawbill Bay et le centre de la propriété Hammond Reef. À l'été, la propriété est également accessible par bateau à partir de l'extrémité sud-ouest du réservoir Marmion juste au nord de la route 622. D'autres options pour des routes d'accès à long terme existent aussi, soit en réaménageant la route de Raft Lake et en installant un pont pour traverser le passage Marmion/Raft.

Climat

Cette région de l'Ontario jouit d'un climat continental modifié en raison des effets modérateurs des Grands Lacs. Les températures moyennes dans la région d'Atikokan varient d'un maximum de 24,7°C en juillet à un minimum de -24,9°C en janvier, pour une température annuelle moyenne de 1,6°C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 739,6 mm, dont 568,3 mm tombent sous forme de pluie. Les précipitations sous forme de pluie tombent principalement entre juin et septembre (292,8 mm). L'accumulation moyenne de neige en hiver est de 26 cm, avec un sommet de 42,8 cm en novembre pour les chutes de neige moyennes. Le nombre moyen de jours par année avec des précipitations est de 160 (Normales climatiques au Canada 1971-2000, Environnement Canada, Atikokan, Ontario).

Ressources locales

En 2011, Atikokan comptait une population de 2 787 habitants (Statistiques Canada). La ville est desservie par un chemin de fer mais n'a pas de service aérien régulier. L'économie locale est basée sur la foresterie, une centrale thermique, des services gouvernementaux, des commerces de détail, le tourisme et de petites industries.

Pendant plus de 30 ans, Atikokan a hébergé deux sociétés minières, Steep Rock Iron Mines Limited et

Caland Ore Company. Le développement des mines locales a nécessité le détournement, sur 16 km, de la rivière Seine, ainsi que la construction de barrages et le drainage du lac Steep Rock. La production issue des fosses à Steep Rock totalise plus de 63 millions de tonnes de minerai de fer. Les deux mines ont été fermées en 1980, lorsque l'arrivée de nouvelles technologies de traitement du minerai moins coûteuses ont permis d'améliorer la qualité de l'acier produit à partir de taconite. En 1994, une centrale hydroélectrique de 10 MW (Valerie Falls Power) a été développée sur la dérivation de la rivière Seine.

D'autres sources d'approvisionnement sont disponibles à Thunder Bay, à 195 km à l'est d'Atikokan par la route 11. La ville de Thunder Bay compte une population de 122 910 habitants et est pourvue d'un aéroport international avec des vols réguliers quotidiens, un service ferroviaire et des installations portuaires sur le lac Supérieur.

Infrastructures

Les infrastructures actuelles sur la propriété Hammond Reef se limitent aux routes d'accès décrites ci-dessus et aux infrastructures locales du campement permanent pouvant héberger 200 personnes à Sawbill Bay. Une génératrice au diésel assure l'approvisionnement en électricité, l'eau est pompée de Sawbill Bay à proximité pour répondre aux besoins du campement, et les eaux usées sont traitées sur place dans des installations septiques sur le site (un système de traitement biologique BioWheel est employé). Des services de communication, notamment le téléphone satellite et l'Internet, sont disponibles au campement. Des appareils radios bidirectionnels sont utilisés pour les communications de sécurité sur les routes de la Société et pour assurer le lien avec le personnel de terrain; une antenne radio située près du campement offre une bonne couverture générale à travers le secteur qui fait l'objet de travaux d'exploration.

La ligne de transmission électrique la plus proche passe juste au sud de l'extrémité sud-ouest de la propriété, près de la route 622. Des centrales électriques existent à proximité, notamment la centrale d'Atikokan, une centrale thermique d'une capacité de 230 MW, située à 8 km au nord d'Atikokan sur la route 622, et la centrale Valerie Falls, un projet hydroélectrique construit en 1994, d'une capacité de 10 MW, situé près du site de l'ancienne mine de fer Steep Rock.

Pour les futurs besoins potentiels associés à la construction et l'exploitation minière, un plus gros campement sera nécessaire. Une ligne de transmission de 35 km sera requise pour répondre aux besoins énergétiques pour l'usinage et le traitement du minerai.

Géographie physique

Le paysage dans la région d'Atikokan est relativement accidenté, avec plusieurs crêtes, vallées, lacs, et rivières. Le relief topographique est modéré, avec des petites collines arrondies par le passage des glaciers, et une mince couche de mort-terrain composé de till à blocs non stratifié formé d'un mélange d'argile, de limon et de gravier. Les eaux souterraines à faible profondeur dans la région s'écoulent de l'est vers l'ouest. Atikokan se trouve dans le bassin de l'Arctique, à 70 km à l'ouest de la ligne de partage entre les bassins Arctique et Atlantique. Atikokan est situé dans la zone forestière boréale, près de la transition avec la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les espèces dominantes y sont l'épinette noire, le pin gris, le sapin baumier, le bouleau blanc et le peuplier baumier.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Le district aurifère de Sawbill Bay a été le site d'exploration intermittente pour l'or, depuis la première découverte d'or en 1895 au site du « *reef* » par un dénommé Kabascong (Joe Mistahasen), et la découverte

d'une veine minéralisée (la mine Sawbill) par les frères Wiley, sur les terrains maintenant couverts par les claims Manley concédés par lettres patentes.

En 1896, la propriété a été acquise par un tenancier d'hôtel de Thunder Bay (Fort William), James Hammond, et son partenaire Henry Folger. La Hammond Reef Consolidated Mining Co. Ltd a été mise sur pied en 1898, mais un feu a détruit les installations en 1900. La propriété a par la suite été successivement acquise par Copper Zinc Mines of Sudbury Ltd (1928), Frobisher Exploration Co. Ltd (1944) et Ventures Claims Ltd (1960).

Sur les claims Manley, la Sawbill Lake Gold Mining Company Ltd a été fondée en 1896, mais les opérations minières ont cessé deux ans plus tard. La compagnie Upper Seine Gold Mines Ltd a été fondée en 1937 pour reprendre possession de la propriété incluant les claims Manley et la mine Sawbill. Les opérations ont repris en 1938, jusqu'à ce que la mine et l'usine soient fermées en septembre 1941.

En 1962, Falconbridge Nickel Mines Ltd a absorbé Ventures Claims Ltd et de 1984 à 1988, a acquis de nouveaux claims. Suite au regroupement entre Kinross et Falconbridge Gold Corporation, la propriété a été acquise par Kinross en 1994. De 1994 à 1997, Pentland Firth Ventures Ltd, une société ouverte dans laquelle Kinross était actionnaire majoritaire, a exploré Hammond Reef pour l'or. En 2006, Brett a formé un projet en coentreprise avec Kinross et en 2008, a acquis la propriété Hammond Reef.

Le 22 mars 2010, la Société a annoncé une offre de prise de contrôle amicale (l'« **offre** ») visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Brett, sur la base de 0,34 action ordinaire d'Osisko plus 0,0001 $ en espèces pour chaque action ordinaire de Brett. La contrepartie en vertu de l'offre représentait une prime de 52,5 % sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions d'Osisko et de Brett à la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX respectivement, pour la période de 20 jours de séance terminée le 16 mars 2010. Le 19 mai 2010, un total de 88 295 814 actions ordinaires de Brett avaient été déposées en bonne et due forme à l'heure d'expiration de l'offre, représentant environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les actions ordinaires résiduelles par le biais d'un plan d'arrangement statutaire (l'« **arrangement** ») conformément aux dispositions de la loi intitulée *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique. Après que la Cour suprême de la Colombie-Britannique ait rendu sa décision finale approuvant l'arrangement, ce dernier est entré en vigueur le 13 août 2010. Les actions ordinaires de Brett ont ensuite été désinscrites de la Bourse de croissance TSX quelques jours ouvrables plus tard. Brett a cessé d'être un émetteur assujetti et son nom a été changé à « Osisko Hammond Reef Gold Ltd » le 6 octobre 2010.

Historique d'exploration et de forage

Aucun programme détaillé d'exploration n'a été entrepris sur la propriété avant 1984, lorsque Falconbridge a débuté son premier programme d'exploration avec de la coupe de lignes, de la cartographie géologique, de la géochimie de sols, de la géophysique aéroportée et au sol (magnétométrie, polarisation provoquée (PP) et électromagnétique à très basse fréquence (VLF)), des tranchées, de l'échantillonnage en rainures, des essais de lixiviation et du forage au diamant (4 061 m en 21 sondages). Le levé de PP, un petit levé d'orientation effectué autour de l'ancienne mine Hammond Reef, a été considéré inefficace.

Quelques années auparavant, la Commission géologique de l'Ontario avait effectué un levé régional aéroporté électromagnétique (EM) et de l'intensité du champ magnétique total, ainsi que des levés de géochimie des sédiments de fonds de lacs, qui ont tous été publiés en 1980. Les travaux de géophysique sont présentés sur la carte 80 513 (à l'échelle 1 : 20 000) et les données de géochimie des sédiments de fonds de lacs sur les cartes M80 426 à M80 441 (une carte pour chaque élément analysé).

En 1990, Falconbridge a complété un autre programme de forage au diamant (10 359 m en 46 sondages) le long du corridor principal, couvrant ce qui est maintenant connu comme les zones « A » et « 41 ». Des ressources géologiques de 33,5 Mt @ 1,8 g/t Au (non coupé) ont été estimées en fonction d'un scénario d'exploitation souterraine par abattage en masse. (**Note : cette estimation n'est pas conforme au Règlement 43-101 et est citée ici à des fins de référence historique uniquement. L'on ne devrait pas se fier aux estimations de ressources ou de réserves minérales qui ne sont pas conformes au Règlement 43-101.)**

Entre 1994 et 1996, Clark-Eveleigh Consulting de Thunder Bay (Ontario) a été mandaté par Pentland Firth Ventures Ltd pour réaliser un programme d'exploration comprenant de la prospection, de l'échantillonnage en surface et de la coupe de lignes. Un programme restreint de tranchées a aussi été effectué. En 1997, Pentland Firth Ventures Ltd a complété un programme de forage au diamant hivernal de 3 640,8 m en 16 sondages. Encouragé par la continuité du vaste système aurifère à basse teneur, les terrains contigus ont été jalonnés ou optionnés. D'importants travaux d'excavation de tranchées et d'échantillonnage en rainures ont été entrepris sur la propriété principale Hammond Reef afin d'établir la continuité du système aurifère entre les zones et dans les extensions latérales. De la prospection détaillée a été effectuée sur les propriétés adjacentes. Basé sur les résultats de forage antérieurs de Falconbridge et les résultats de forage de 1997 de Pentland Firth Ventures Ltd, une estimation de ressources non conforme au Règlement 43-101 a été publiée pour Hammond Reef le 14 juillet 1997 et vérifiée par Roscoe Postle Associates Inc. Cette estimation a été réalisée en utilisant la méthode par sections et incluait les deux principales zones minéralisées, soit A et 41.

Suite à la saison de terrain 1997, au cours de laquelle environ 2 000 échantillons en rainures d'un mètre ont été prélevés dans les zones A, 41 et Mitta Lake, une mise à jour de l'estimation de ressources a été préparée, tel que résumé dans le tableau ci-dessous. **Cette estimation de ressources n'est pas conforme au Règlement 43-101 et devrait être considérée comme une estimation de ressources historique**.

ESTIMATION DE RESSOURCES MINÉRALES DE PENTLAND FIRTH VENTURES LTD
Projet Hammond Reef, Ontario

Zone	Teneur (g/t Au)	1997 (t)	Total 1997 (Oz Au)	1998 (t)	1998 (Oz Au)	Oz Au Variation
Zone 41	1,07	15 535 328	534 423	16 680 499	573 817	39 394
Zone A	0,90	70 519 465	2 040 481	71 266 090	2 065 454	24 973
Total 0,93		**86 054 793**	**2 574 904**	**87 948 587**	**2 639 271**	**64 367**

Les paramètres suivants ont été utilisés pour l'estimation de ressources :

- Les résultats d'analyse individuels ont été coupés à 15 g/t Au.
- Une aire d'influence de 25 mètres autour des forages a été utilisée dans la zone 41, et une aire d'influence de 50 m autour des forages dans la zone A.
- L'aire d'influence a été élargie à la mi-distance entre les trous sur les sections.
- Une teneur moyenne pondérée de 0,40 g/t Au sur une longueur de forage minimum de 3,0 m a été considérée comme faisant partie des « ressources » et inclus dans l'estimation.
- Les zones étaient séparées par un minimum de 5,0 m, dans l'axe de forage, de matériel « stérile » (c'est-à-dire < 0,40 g/t Au sur 5,0 m dans l'axe de forage).
- Les zones de ressources ont été terminées au premier résultat individuel de <0,20 g/t Au rencontré avant ou après le long du trou, et si les résultats d'analyse subséquents étaient inférieurs au seuil de coupure de 0,40 g/t Au.
- Une densité spécifique de 2,7 t/m^3 a été utilisée pour le granite altéré à faible teneur en sulfures.

L'estimation était basée sur l'échantillonnage d'origine réalisé par Pentland Firth Ventures Ltd dans les sondages de la série PH, et l'échantillonnage d'origine réalisé par Falconbridge dans les sondages de la série HR.

Historique de production

La mine Sawbill/Upper Seine, située sur la propriété Hammond Reef d'Osisko a été en exploitation pendant seulement six ans, soit de 1897 à 1898 et de 1938 à 1941. La production totale non confirmée issue de la mine Sawbill/Upper Seine serait de 5 368 tonnes courtes (4 868,9 tonnes) pour une valeur de 21 785 $.

La mine Hammond Reef a été en exploitation de 1898 à 1900. Les opérations ont été suspendues en raison des teneurs plus faibles que prévues. La production totale pour les deux années d'exploitation serait de 2 283 tonnes courtes à 0,21 oz Au/tonne courte.

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Hammond Reef est formée de tonalite-trondhjémite fraîche à intensément altérée de la suite de granitoïdes de Marmion; on y trouve également en moindre quantité des gneiss granitoïdes non altérés et quelques lentilles mafiques (typiquement fortement altérées). Quelques dykes de pegmatite et des ségrégations pegmatitiques sont également présents. Un réseau de veines et veinules de quartz en stockwerk recoupe toutes les lithologies, bien qu'il soit peu développé dans les lentilles mafiques. La minéralisation aurifère est encaissée dans le stockwerk de quartz, lequel est confiné à une vaste enveloppe d'altération anastomosée mesurant jusqu'à 6 000 mètres de largeur en surface et s'étendant en direction nord-est sur une distance latérale d'environ 40 kilomètres. L'orientation du système d'altération, des principales veines de quartz, des enclaves gneissiques et des lentilles mafiques est parallèle à la fabrique régionale dominante de direction est-nord-est. Ce système d'altération se caractérise par une expansion graduelle des halos de saussurite autour des fractures, qui deviennent progressivement coalescents à mesure que le nombre de veines de quartz augmente, contrôlant ainsi le développement d'une altération pénétrative au sein du granitoïde. Les valeurs aurifères augmentent progressivement dès que des secteurs de veines et d'altération faibles mais continus sont observés.

Une altération et une foliation de plus en plus fortes se développent pour former une zone de schiste sans quantité appréciable de veines (la zone de schiste Hammond Reef - ZSHF). Une zone distincte avec une foliation bien développée et une altération en carbonates de fer, avec des quantités variables de séricite, chlorite, hématite, limonite et des lentilles de pyrite est facilement identifiable et a déjà été décrite comme un granitoïde bréchique, tectonisé et à foliation intense ou une zone de brèche.

On retrouve deux types de filons - des veines « précoces » de 5 à 50 cm de large, rectilignes et généralement non déformées, et des veinules millimétriques à centimétriques très denses et d'orientation aléatoire formant un « stockwerk » - suggérant une dilatation extensionnelle lors de leur formation. Les veines sont contemporaines, puisqu'aucune relation de recoupement évidente ni de superposition cohérente n'est observée.

Minéralisation

Le quartz est, de loin, le minéral le plus commun dans les veines, suivi par de moindres quantités de chlorite, calcite, séricite, et moins de 1 % pyrite, accompagné à l'occasion de traces de galène, chalcopyrite, sphalérite, pyrrhotite, bornite, chalcocite, ou d'or natif. De plus, différents chercheurs ont noté la présence de tellurures, de stromeyérite et de molybdénite.

La présence d'un minéral gris métallique sous forme de taches locales et de glacis grisâtres, particulièrement dans les veines précoces, est considérée comme un excellent indicateur de la présence d'or. Une étude à la microsonde électronique à balayage (SEM) sur une petite partie de ce matériel, par la Commission géologique de l'Ontario (M. Smyk, No. réf. 96-BBN-01) a permis d'identifier un tellurure de bismuth, comportant possiblement du tellurobismuthite (Bi_2Te_3) et de la tétradymite (Bi_2Te_2S).

La présence de minéralisation aurifère anomale à Hammond Reef a été notée dans toutes les lithologies à l'exception du gneiss. Les exemples d'intersections de forage et d'échantillons en rainures à >0,4 g/t Au, dans des granitoïdes, des dykes mafiques, des pegmatites et des veines de quartz, sont omniprésents. Les excavations de l'ère victorienne se limitaient aux veines précoces, où des teneurs de >5 g/t Au ont été exploitées. La minéralisation aurifère dans les granitoïdes séricitisés et traversés de veinules en stockwerk n'était pas économiquement viable compte tenu de la technologie de bocardage employée à l'époque. L'étendue latérale limitée (<50 m) et la faible épaisseur régulière (<0,5 m) des veines précoces individuelles ont également contribué à rendre la méthode d'exploitation souterraine de veines étroites non rentable.

Les contrôles locaux sur la minéralisation aurifère ne sont pas évidents lorsqu'on compare les schistes à séricite-carbonates fortement altérés (qui renferment des quantités relativement faibles de veines de quartz) et les granitoïdes modérément altérés et à peine folié qui encaissent le stockwerk de veinules. L'or se trouve dans toutes les lithologies qui présentent une concentration appropriée de micro- à macrofractures cassantes. Bien que la présence de stockwerks et de veines précoces n'est pas toujours une garantie d'obtenir des valeurs significatives, la teneur en or de ces sections de forage et des échantillons en rainures prélevés en surface concorde généralement assez bien avec les secteurs à >0,4 g/t Au. Aucune corrélation entre les sections à haute teneur et les veines d'une orientation particulière n'a pu être établie (Barclay, 1996).

Une étude pétrographique réalisée par Lakefield Research, à la demande de Falconbridge Ltd en 1988 (Lakefield, 1988), indique que les grains d'or sont préférentiellement situés aux bordures des grains dans les amas de pyrite. Les grains d'or varient de <1 µm à un maximum de 30 µm x 70 µm, mais la majorité des grains sont de moins de 15 µm. Les sites de porosité tardive, comme les microfractures, les plans de cisaillement et les veines de quartz-carbonates ont été les sites structuraux privilégiés pour la déposition de l'or le long des bordures de grains spécifiques (pyrite > silice > autres sulfures > carbonate).

Plus récemment, Terra Mineralogical Services (Terra) a réalisé une étude de sept intersections minéralisées provenant de cinq sondages pour caractériser la minéralisation à Hammond Reef. Les travaux se poursuivent mais des résultats préliminaires ont été présentés dans un mémorandum daté du 23 avril 2009 et sont résumés ci-dessous.

ÉCHANTILLONS DE CAROTTES DE FORAGE DE HAMMOND REEF

Sondage	Profondeur (m)	Échantillon	Zone	Estant
BR88	220	G140530	Zone A	1420E
BR88	220,5	G140530	Zone A	1420E
BR102	134	G136485	Zone A	1670E
BR102	134,5	G136485	Zone A	1670E
BR68	203	350879	Zone A	1820E
BR22	133	201752	Zone 41	3270E
BR02	161	G1378881	Zone 41	3270E

Des échantillons d'or ont été observés dans six des sept échantillons, et l'or natif et l'électrum ont été identifiés comme les deux minéraux aurifères. La granulométrie a été décrite par Terra de très fine à extrêmement fine (<25 μm, principalement <10 μm).

Les grains d'or sont surtout associés aux sulfures, l'or natif étant associé à la pyrite et les minuscules grains d'électrum étant communément associés à la galène. Quelques tellurures Au-Pb sont aussi présents en association avec la galène. Les particules se présentent en inclusions ou aux bordures des grains. Les particules d'or natif ont une teinte jaune pâle, qui suggère un degré de finesse moins élevé (85 % - 92 %).

Les autres sulfures observés dans les échantillons comprennent couramment la chalcopyrite et la galène et dans une moindre mesure, la sphalérite et des traces de pyrrhotite et de bornite.

Les assemblages d'altération communément associés à la minéralisation en or-sulfures se composent de quartz, carbonates et d'un peu de chlorite (Terra, 2009).

D'autres études minéralogiques ont été effectuées en 2010 et en 2011 afin de caractériser les différents types d'altération-minéralisation qui composent le gîte. Ces travaux permettront d'optimiser le rendement métallurgique et le traitement du minerai d'OHRG.

Forage

Base de données

Les travaux de forage comprennent des campagnes effectuées par Falconbridge entre 1984 et 1990 (14 180 mètres en 68 sondages de calibre BQ), Pentland Firth en 1997 (3 640 mètres en 16 sondages de calibre NQ), Brett de 2006 à 2010 (281 sondages de calibre NQ totalisant 84 310 mètres plus 7 sondages de calibre PQ totalisant 1 760 mètres), et enfin OHRG du 19 mai 2010 au 15 décembre 2012 (2 006 sondages de calibre NQ totalisant 256 343 mètres, 4 sondages de calibre PQ totalisant 468 mètres, 5 sondages de calibre HQ totalisant 1 308 mètres et 300 sondages de calibre BTW totalisant 46 674 mètres). Les travaux effectués par Falconbridge et Pentland Firth sont considérés de nature historique aux fins de l'estimation des ressources. À l'exception de la considération des données historiques lors de la modélisation géologique, **aucun résultat d'analyses de travaux de forage historiques n'a été utilisé dans le cadre de l'estimation de ressources minérales à Hammond Reef**.

Pour toutes les campagnes de forage ciblant le secteur principal de ressources (les zones A, 41, Mitta, A Sud, Mitta Sud, 41 Extension et RAB), la sélection des sites des collets de forage a été planifiée sur une grille agrandie, établie à l'origine par Falconbridge, avec des lignes orientées à 327º. L'espacement entre

les lignes est de 25 mètres. Les sondages ont été généralement orientés parallèles à l'orientation de la grille, selon un arrangement en séquence, avec des pendages généralement conçus pour recouper les cisaillements minéralisés selon un angle perpendiculaire.

Forage additionnel

En 2012, OHRG a réalisé, avec succès, son programme de forage de définition des ressources et un programme de forage de condamnation. Pour le programme principal de définition des ressources, la majeure partie du gisement est maintenant forée et échantillonnée selon une grille de 25 mètres x 25 mètres. Tous les forages de définition des ressources en 2012 visaient à améliorer le niveau de confiance des données dans les limites du modèle de fosse à ciel ouvert proposé. Des forages d'exploration ont aussi été effectués dans le but de localiser les extensions de la minéralisation connue.

Projet Hammond Reef – Forage en 2012

Programme	Nombre de trous	Longueur total (m)
Condamnation	124	18,673
Définition des ressources	804	162,873
Exploration	11	5,662

La majeure partie des forages de définition des ressources réalisés en 2012 était localisée dans les zones A et 41. Les secteurs ayant des teneurs supérieures à 1 g/t et dans les limites de la fosse proposée ont été ciblés. L'espacement réduit entre les forages permettra d'améliorer le statut des ressources minérales lors de leur estimation, soit leur reclassement de la catégorie présumée aux catégories mesurées et indiquées.

En 2012, 44 trous totalisant 11 711 m ont été forés sur le lac Mitta à l'aide d'appareils de forage montés sur barge. Les années précédentes, il était possible de forer sur le lac lorsque ce dernier était couvert de glace. Toutefois, les hivers sont devenus imprévisibles et il est difficile de prédire si les conditions hivernales seront adéquates pour le forage.

Le programme de forage de condamnation a couvert les secteurs proposés pour y installer les infrastructures minières. Les forages, réalisés selon une grille de 300 mètres carrés au-dessus des secteurs ciblés, consistaient en des forages verticaux de 152 m. Tous les trous ont été décrits et entièrement analysés. OHRG est convaincu que ce programme de forage aurait pu découvrir n'importe quel gisement de taille adéquate et suffisamment près de la surface pour être l'objet d'une exploitation par fosse à ciel ouvert. Aucun nouveau gisement n'a été localisé lors de ce programme.

Aucune activité de forage n'a eu lieu sur la propriété Hammond Reef en 2013.

Carottes et tubage

Les carottes de forage sont déposées dans des caisses en bois à la foreuse, et la fin de chaque passe est marquée sur des blocs de bois par l'assistant-foreur. Chaque caisse de carottes est scellée à la foreuse à l'aide de ruban industriel. Les sceaux de ruban industriel de chaque caisse de carottes sont inspectés, puis les carottes sont apportées à la carothèque.

Dans la plupart des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut également être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois ou un couvercle d'aluminium pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois

sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage. Les pieux et les couvercles d'aluminium sont étiquetés avec le numéro de trou.

Arpentage des collets de forage

Pour l'ensemble du projet, la position du collet des trous de forage a été établie au moyen d'un système GPS différentiel en temps réel Trimble SPS881 avec des stations de base Trimble R8-3 permettant un degré de précision sous le centimètre dans de bonnes conditions. Le tubage du forage demeurait dans le sol quand les forages étaient terminés. Lorsque c'était possible, le tubage était muni d'un bouchon sur lequel était gravé le numéro d'identification du trou et un piquet de 4 po x 4 po était planté près du forage pour indiquer sa localisation de manière permanente. Les collets ont été arpentés par des techniciens spécialisés et les données de leur localisation ont été téléchargées directement dans la base de données du projet.

Lors de forage sur glace ou sur barge, les collets étaient arpentés quand l'appareil de forage était sur place.

Antérieurement, l'arpentage des collets sur le projet était réalisé au moyen d'un système GPS avec correction différentielle post-traitée. Cette méthode a été abandonnée en raison de la difficulté de son utilisation.

Une série de 45 collets de forage ont été inspectés et arpentés à l'aide d'un appareil GPS portatif lors d'une visite du site effectuée par SGS et G Mining sur la propriété Hammond Reef. La majorité des collets vérifiés montraient un écart de moins de 5 m entre les données du GPS différentiel utilisé par OHRG et Brett et le GPS portatif utilisé par SGS; deux des collets vérifiés montraient un écart supérieur à 5 m. L'écart horizontal moyen était de 2,7 m et l'écart vertical de 2,6 m. La méthodologie employée pour identifier les collets consistait à utiliser les coordonnées UTM de la base de données pour identifier les nombreux collets sans étiquettes de terrain; l'étiquetage devrait être maintenu de façon systématique du moment du forage et par la suite.

De l'avis de SGS et G Mining, les données d'arpentage des collets de forage ont été jugées acceptables pour les besoins de l'estimation de ressources.

Levés de fond de trou

Les levés en fond de trou ont été réalisés au moyen d'un instrument à enregistrement unique et transistorisé comme le Reflex EZ-Shot ou le FlexIT SmartTool. Les levés étaient effectués par les entrepreneurs en forage et vérifiés par les géologues du projet. La distance nominale entre les levés était de 50 m, distance raccourcie à 30 m pour les forages plus rapprochés.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué par Pentland Firth, Brett et OHRG sur la longueur totale des forages. Le gîte comporte différents styles de minéralisation, divisés en plusieurs zones minéralisées en fonction de la structure et de l'altération; certains types de minéralisation se trouvent dans des zones d'altération très subtile, difficile à discerner lors de la description des carottes, d'où la nécessité d'échantillonner la totalité des carottes. Dans le cadre des travaux effectués par Brett et OHRG, les échantillons sont généralement prélevés à intervalles réguliers de 1,5 m, mais les intervalles d'échantillonnage sont quelquefois raccourcis

à un minimum de 1 m, ou allongés à un maximum de 2 m aux zones de contact évidentes entre unités géologiques/zones d'altération/zones de minéralisation.

Sous la gouverne d'OHRG, tous les échantillons de carottage ont été sciés à l'atelier d'échantillonnage au moyen de scies au diamant avec alimentation automatique; sous la gouverne de Brett, les carottes qui semblaient non altérées étaient fendues à l'aide d'une fendeuse hydraulique tandis que les carottes avec de l'altération visible étaient sciées au moyen de scies au diamant alimentées manuellement.

Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession

Auparavant, sous la gouverne de Brett, les carottes de forage étaient livrées dans des boîtes de carottes scellées aux installations de description/échantillonnage/entreposage des carottes sur la propriété, puis déchargées devant la carothèque. Les boîtes de carottes étaient ouvertes et transférées dans la carothèque, où le traitement des carottes était effectué. Les boîtes de carottes étaient transférées de la carothèque à l'atelier d'échantillonnage pour fendre/scier les carottes et les échantillonner. Les échantillons étaient ensachés dans des sacs solides en polypropylène, étiquetés et les sacs clairement étiquetés. Les échantillons étaient ensuite emballés dans des sacs de riz et temporairement entreposés dans des caisses d'échantillons verrouillées. L'expédition des échantillons était effectuée par le personnel de Brett, généralement des géologues séniors et intermédiaires, puis déposés au laboratoire de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay; tous les envois ont été documentés sur des formulaires standards d'expédition d'échantillons d'ALS. Exceptionnellement, pour les sondages BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059, le laboratoire ALS n'a pas été utilisé, mais plutôt Accurassay Laboratories de Thunder Bay.

Sous la gouverne d'OHRG, les carottes de forage ont été transportées dans un camion plateforme dédié à cet effet, de la propriété Hammond Reef jusqu'à la carothèque au complexe d'OHRG à Atikokan dans des boîtes de carottes scellées. Les boîtes de carottes ont été déchargées sur des supports à l'intérieur du bâtiment, en préparation pour le traitement, qui sont effectués dans le même bâtiment. Avant l'échantillonnage, les boîtes de carottes ont été chargées sur des palettes puis transportées aux installations clôturées adjacentes d'échantillonnage et d'entreposage des carottes; les carottes ont été soit posées sur des supports à l'intérieur de l'atelier d'échantillonnage ou temporairement entreposées à l'intérieur de l'aire clôturée. Les échantillons ont été tous sciés au moyen de scies au diamant et ont été étiquetés et ensachés dans des sacs en polypropylène clairement étiquetés, fermés à l'aide d'attaches de sécurité. Les échantillons individuels ont été emballés ensemble dans des sacs de riz tissés, puis dans des caisses en bois, qui ont été portées au registre et scellées (en vissant solidement les couvercles des caisses et en apposant des étiquettes de sécurité inviolables), puis transportées par un transporteur commercial jusqu'aux installations de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay. Chaque sondage a été listé séparément sur les feuillets d'expédition d'ALS.

De l'avis de SGS et G Mining, la chaîne de possession est, et a été maintenue tout au long des processus actuels d'OHRG et antérieurs de Brett, conforme ou supérieure aux normes de l'industrie et est acceptable pour les besoins de l'estimation de ressources.

Laboratoires d'analyse

L'analyse géochimique des échantillons de carottage, exception faite des premiers forages réalisés par Brett, a été effectuée aux installations de ALS Minerals à North Vancouver. L'exception à cette règle concerne 48 des premiers sondages effectués par Brett (BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059), pour lesquels Accurassay Laboratories de Thunder Bay a été utilisé.

De l'avis de SGS et G Mining, les laboratoires utilisés pour la préparation des échantillons, l'analyse géochimique et les essais métallurgiques sont accrédités et les méthodes employées sont jugées appropriées pour les besoins de l'estimation de ressources.

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Chez Accurassay, la préparation des échantillons consistait à passer les échantillons de carottes au concasseur à mâchoires, jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 8, à prélever un sous-échantillon de 250 à 450 g à l'aide d'un diviseur Jones et à broyer ce dernier jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 150 à l'aide d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Accurassay assurait qu'un nettoyage à la silice était effectué entre chaque échantillon pour prévenir la contamination croisée. Avant l'analyse, les échantillons étaient tassés pour les homogénéiser, puis une fraction de 30 g pour pyroanalyse était prélevée. Les analyses étaient effectuées par pyroanalyse avec fini par absorption atomique, et les échantillons dont le résultat était supérieur à 10 g/t Au étaient réanalysés avec fini gravimétrique.

Les échantillons expédiés chez ALS sont tous préparés aux laboratoires de préparation à Thunder Bay. Les échantillons sont : inscrits au registre, un code barre leur est attribué, ils sont asséchés, puis concassés dans un concasseur à mâchoires jusqu'à ce que 70 % du matériel grossièrement concassé passe un tamis à mailles de 2 mm; divisés (d'abord à 250 g, puis à 1 kg); pulvérisés dans un pulvérisateur à anneau et rondelle jusqu'à ce que 85 % de la pulpe passe dans un tamis à mailles de 75 microns. Finalement, 100 g de pulpe est divisée et expédiée au laboratoire d'ALS à North Vancouver pour analyse.

Les méthodes d'analyse des échantillons de carottage d'OHRG et les protocoles en cas de valeur supérieure à la limite de détection au laboratoire de ALS sont : analyse de routine par pyroanalyse avec fini par absorption atomique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 5 g/t est réanalysé par pyroanalyse avec fini gravimétrique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 10 g/t est réanalysé par analyse des fractions fines et grossières (*screened metallics*). Les résultats d'analyse sont entrés dans la base de données avec la meilleure valeur aurifère en respectant les limites supérieures (absorption atomique jusqu'à 5 g/t Au; gravimétrique entre 5 et 10 g/t Au; *screened metallics* à plus de 10 g/t).

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

La méthodologie d'AQ/CQ a évolué au fil du programme de forage et d'échantillonnage à Hammond Reef. Un système rigoureux de contrôle de la qualité est utilisé sur le projet depuis son acquisition par Osisko. La méthodologie actuelle comprend l'utilisation cyclique de trois standards certifiés, de matériel stérile et de duplicatas en demi-carottes.

Les résultats de 147 239 analyses pour l'or ont été ajoutés à la base de données des forages en 2012 et au début de 2013. Toutes les données de contrôle de la qualité disponibles en janvier 2013 ont été examinées soigneusement selon les critères de rendement actuels. Tout résultat d'un échantillon de contrôle de la qualité se trouvant en dehors des limites des valeurs acceptées a été resoumis au laboratoire dans une enveloppe contenant les échantillons réguliers avoisinants. Les échantillons ont été réanalysés jusqu'à l'obtention de valeurs acceptables.

Six standards ont été insérés dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. Les valeurs acceptées pour ces standards sont déterminées par des essais comparatifs interlaboratoires auprès de laboratoires agréés. Tout résultat de standard se trouvant en dehors de trois écarts-types de la valeur acceptée était considéré comme ayant échoué au test de contrôle de la qualité.

Un blanc a été inséré dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. Les résultats des blancs sont vérifiés pour que leurs valeurs ne dépassent pas de cinq fois la limite de détection de la méthode d'analyse. Tout résultat de blancs dépassant ce seuil était considéré comme ayant échoué au test de contrôle de la qualité.

Un duplicata a été inséré dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. La moitié restante de la carotte a été utilisée à cette fin. De plus, un échantillon sur vingt était analysé une seconde fois au laboratoire en tant que duplicata généré durant l'étape de broyage, à la demande du client.

La moitié restante de la carotte des 43 forages réalisés en 2006-2007 a été resoumise au laboratoire pour analyse afin de valider les résultats antérieurs en raison d'un contrôle de la qualité alors limité. Ces échantillons ont été emballés puis envoyés au laboratoire avec des échantillons de contrôle de la qualité selon la procédure normale. Les résultats du programme de rééchantillonage ont été comparés avec les données originales par le personnel d'Osisko et par SGS Geostat, plus particulièrement par les auteurs du rapport technique en cours, et ont été déclarés conformes.

De plus, sept trous du début du programme de forage ont été reforés au même endroit et selon les mêmes spécifications. Les résultats de ces forages jumeaux ont été déclarés conformes avec les données initiales. Les données des forages jumeaux ont été utilisées pour l'estimation finale des ressources et les données initiales ont été éliminées de la base de données.

Estimations de ressources minérales

Une estimation de ressources minérales a été préparée pour la propriété Hammond Reef en octobre 2008. L'estimation a été effectuée par un consultant indépendant, John Zbeetnoff, géo., et vérifiée par Scott Wilson RPA. À l'époque (2008), l'estimation totalisait 142 Mt de ressources minérales présumées à une teneur de 1,05 g/t Au. Le seuil de coupure était de 0,60 g/t Au. Brett a réalisé d'autres travaux de forage au diamant et mis à jour l'estimation de ressources minérales. Avec les données de forage additionnelles et des changements mineurs apportés aux paramètres d'estimation, la mise à jour s'est soldée par une augmentation modeste au niveau du tonnage et pratiquement aucun changement dans la teneur. De l'avis de Scott Wilson RPA (basé sur les 223 sondages antérieurs au rapport Hammond Reef et les travaux de forage effectués en 2010), la mise à jour de l'estimation n'était pas sensiblement différente de l'estimation d'origine et n'exigeait pas le dépôt d'un rapport technique indépendant conformément au Règlement 43-101. Scott Wilson RPA a toutefois vérifié la nouvelle estimation, vérifié les nouvelles données et confirmé que les paramètres et la méthodologie d'estimation étaient appropriés. La mise à jour de l'estimation de ressources minérales (2009) est résumée dans le tableau suivant. Un seuil de coupure de 0,3 g/t Au a été utilisé pour la présentation des ressources minérales.

RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES – JUILLET 2009
Propriété Hammond Reef

Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
1,00	60,2	1,46	2,83
0,90	77,1	1,35	3,34
0,80	98,4	1,24	3,93
0,70	124,6	1,14	4,56
0,60	155,0	1,04	5,19
0,50	188,5	0,95	5,78
0,40	227,0	0,87	6,34
0,30	**259,4**	**0,80**	**6,70**
0,20	281,9	0,76	6,89

Notes :

1. Les définitions de l'ICM ont été utilisées pour les ressources minérales.
2. L'estimation de ressources minérales présentée est basée sur un seuil de coupure de 0,3 g/t Au.
3. Une largeur minimale d'extraction minière de 3 m a été employée.

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Un tableau comparatif des estimations de ressources minérales de 2008 et 2009 est présenté ci-dessous.

COMPARATIF DES RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES
Propriété Hammond Reef

Année	Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
2009	0,60	155,0	1,04	5,19
2008	0,60	141,5	1,05	4,79
Variation		**13,5**	**-0,01**	**0,40**

Le 7 novembre 2011, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources présumées pour la propriété Hammond Reef. SGS et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser l'estimation de ressources qui ont autorisé la divulgation de cette mise à jour. SGS a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à une teneur moyenne en or avant dilution de 0,62 g/t Au (basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au), soit 65 % de plus ou 4,16 millions d'onces de plus que l'estimation antérieure de ressources totales publiée par Brett en 2009. G Mining et SGS ont aussi estimé les ressources minérales présumées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 1 200 $US l'once (scénario de base) ainsi qu'une facteur de dilution de 5 %. Les ressources minérales présumées dans la fosse pour le gîte aurifère Hammond Reef étaient évaluées à 6,86 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 0,63 g/t Au, selon un seuil de coupure établi à 0,28 g/t Au. Ceci représente une augmentation de 25 %, ou 1,36 million d'onces d'or, comparativement à l'estimation antérieure de ressources dans la fosse publiée par Brett en 2009.

Le 28 janvier 2013, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources pour la propriété Hammond Reef. SGS Canada et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser

l'estimation des ressources qui ont autorisé la divulgation de cette estimation. Les nouveaux travaux de forage réalisés par Osisko ont permis de convertir la majeure partie des ressources aux catégories mesurées et indiquées (M&I), et celles-ci pourront éventuellement être converties en réserves lorsque l'étude de faisabilité en cours aura été complétée. Les faits saillants de la mise à jour des ressources estimées incluent :

- ressources M&I globales de 5,43 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 gramme par tonne d'or et ressources présumées globales de 1,75 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au (basé sur un seuil de coupure de 0,50 g/t Au; voir tableau ci-dessous).
- ressources M&I globales de 7,47 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,65 g/t Au et ressources présumées globales de 3,12 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,52 g/t Au, basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au (voir tableau ci-dessous).
- ressources M&I dans la fosse de 5,31 millions d'onces à une teneur avant dilution de 0,72 g/t Au, basé sur un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle en fonction d'un prix de l'or à 1400 $US l'once. Les ressources présumées dans la fosse ajoutent 0,28 million d'onces d'or à une teneur après dilution de 0,65 g/t Au. Les paramètres de conception du modèle de fosse incluent un seuil de coupure moyen de 0,32 gramme d'or par tonne et un faible ratio stérile/minerai de 1,01.
- à 2000 $US par once d'or, ressources M&I dans la fosse de 7,87 millions d'onces et ressources présumées de 2,12 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,56 g/t Au; et
- zones A (principale) et Mitta formant un gîte minéral contigu (fosse ouest), tandis que la zone 41 est séparée des deux autres (fosse est). Le système a été modélisé en deux fosses d'une étendue latérale totale de 2500 mètres (des sections 870E à 3370E). Les travaux de forage d'exploration autour des zones Mitta et A ont réussi à prolonger le gisement en profondeur dans la direction du pendage (sud-est), jusqu'à une distance maximale (dans l'axe de pendage) de 850 mètres.

SGS a estimé les ressources minérales mesurées et indiquées globales à 5,43 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 g/t Au, selon un seuil de coupure de 0,30 g/t Au et les ressources présumées globales à 1,75 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au. Le tableau ci-dessous résume les estimations de SGS selon différents seuils de coupure :

Estimations de ressources globales à Hammond Reef

Catégorie	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t)	Oz (M)
Mesurées	0,67	212,9	0,2	4,60
Indiquées	0,44	268,7	0,2	3,84
M+I	0,54	481,6	0,2	8,44
Présumées	0,44	271,8	0,2	3,80
Mesurées	0,74	184,7	0,3	4,38
Indiquées	0,55	174,4	0,3	3,09
M+I	0,65	359,1	0,3	7,47
Présumées	0,52	185,2	0,3	3,12
Mesurées	**0,90**	**123,5**	**0,5**	**3,59**
Indiquées	**0,78**	**72,9**	**0,5**	**1,83**
M+I	**0,86**	**196,4**	**0,5**	**5,43**
Présumées	**0,72**	**75,7**	**0,5**	**1,75**
Mesurées	1,09	76,8	0,7	2,70
Indiquées	1,03	32,3	0,7	1,07
M+I	1,07	109,2	0,7	3,77
Présumées	0,96	27,4	0,7	0,84
Mesurées	1,29	46,8	0,9	1,94
Indiquées	1,28	16,0	0,9	0,66
M+I	1,28	62,8	0,9	2,59
Présumées	1,22	11,0	0,9	0,43
Mesurées	1,39	36,2	1,0	1,61
Indiquées	1,40	11,6	1,0	0,52
M+I	1,39	14,7	1,0	2,13
Présumées	1,35	7,5	1,0	0,32

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

G Mining Services Inc. de Montréal, avec la collaboration de SGS, a également préparé une estimation des ressources à l'intérieur d'un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle basé sur un prix de l'or à 1 400 $US l'once (scénario de base) et des parois de fosses non confinées aux rives du lac. L'optimisation s'est soldée par deux fosses distinctes séparées d'environ 200 mètres, avec un ratio de décapage moyen de 1,01. Les ressources mesurées et indiquées dans les deux fosses pour le gîte aurifère Hammond Reef sont de 5,31 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 0,72 g/t Au, basé sur un seuil de coupure établi à 0,31 g/t Au (fosse ouest) et 0,33 g/t Au (fosse est).

Estimations de ressources avant dilution à Hammond Reef
à l'intérieur d'un modèle de fosse Whittle à 1 400 $US

Fosse	Catégorie	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t)	Oz (M)
Ouest	Mesurées	0,75	151,2	0,31	3,63
Ouest	Indiquées	0,58	44,7	0,31	0,83
Ouest	M+I	0,71	195,9	0,31	4,46
Ouest	Présumées	0,65	13,1	0,31	0,27
Est	Mesurées	0,80	24,1	0,33	0,62
Est	Indiquées	0,75	9,43	0,33	0,23
Est	M+I	0,79	33,6	0,33	0,85
Est	Présumées	0,50	0,27	0,33	0,01
Total	**Mesurées**	**0,75**	**175,3**	**0,32**	**4,25**
Total	**Indiquées**	**0,61**	**54,1**	**0,32**	**1,06**
Total	**M+I**	**0,72**	**229,5**	**0,32**	**5,31**
Total	**Présumées**	**0,65**	**13,3**	**0,32**	**0,28**

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101

Les rapports et estimations de ressources pertinentes conformes au Règlement 43-101 publiés par la Société sur la propriété Hammond Reef sont les suivants :

- une estimation de ressources minérales globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 10,52 millions d'onces d'or en ressources présumées (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 7 novembre 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources a été déposé sur SEDAR le 20 décembre 2011; et
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 5,43 millions d'onces d'or (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 28 janvier 2013 et ce communiqué de presse a été déposée sur SEDAR.

Développement

Dépréciation

L'équipe technique d'Osisko continue de progresser sur l'étude de faisabilité pour le projet. En raison de l'inflation importante qui caractérise l'industrie minérale ces dernières années, l'estimation préliminaire des dépenses en immobilisations requises pour un projet à 60 000 tonnes par jour s'établit entre 1,5 et 1,8 milliard de dollars. La production d'or serait de 400 000 onces d'or par année en moyenne, à un coût de production de 800 $ à 850 $ par once. La durée d'exploitation est évaluée à 12 ans et un total de

4,3 millions d'onces serait récupéré au cours de cette période. Le groupe continue d'évaluer différentes alternatives dans le but d'optimiser les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation et d'améliorer le rendement. Dans le cadre du scénario présentement envisagé, le projet aurifère Hammond Reef nécessite un prix de l'or plus élevé pour justifier l'investissement requis.

Compte tenu des résultats préliminaires de l'étude de faisabilité et de la conjoncture actuelle dans le secteur aurifère, la Société a entrepris une réévaluation de son projet à la fin du deuxième trimestre de 2013. La Société a procédé à un test de dépréciation sur le projet Hammond Reef, selon les pratiques conformes aux IFRS, et a déterminé qu'une charge de dépréciation de 487,8 millions de dollars, déduction faite d'un recouvrement d'impôts différés de 43,1 millions de dollars, s'avérait nécessaire. Conséquemment, la valeur du projet inscrite aux livres de la Société a été réduite à zéro au deuxième trimestre de 2013. Le taux d'actualisation après impôt ajusté pour tenir compte de l'inflation utilisé dans les calculs était de 7,55 %.

La Société poursuivra les activités à faible coût dans le cadre du processus d'obtention des permis à court terme, continuera de suivre la conjoncture sur les marchés et révisera les différents scénarios d'optimisation (voir « *Approbations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.2 Projet Hammond Reef »**).

Relations communautaires

Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Fort Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, signifiant l'engagement de toutes les parties à participer à un processus de consultation active et de collaboration, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société en cours sur son projet aurifère avancé Hammond Reef. L'entente est entrée en vigueur le 26 septembre 2011, suite à la ratification par les membres de toutes les communautés signataires.

Depuis la ratification, des mesures ont été prises par toutes les parties signataires afin d'assurer que les engagements stipulés dans l'entente seront respectés en temps opportun et de façon efficiente. Parmi les principaux engagements, citons notamment :

- la création de plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes;
- la création d'opportunités d'emploi et de formation pour les membres des communautés participantes; et
- la création de fiducies d'exploitation qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, ainsi que les actions de Corporation Minière Osisko qui seront émises lorsque certains jalons seront franchis en exploration et en développement.

La réalisation de progrès constants dans chacun de ces secteurs permettra le développement et l'exploitation du projet Hammond Reef pour le bénéfice mutuel des parties.

De plus, OHRG a signé le 6 mars 2012 un protocole d'entente avec Métis Nation of Ontario Secretariat Inc. et quatre communautés métisses de la région prévoyant le financement d'une étude sur les connaissances traditionnelles et l'assurance d'une consultation adéquate concernant le projet Hammond Reef. En 2013, la Société a entamé des pourparlers en vue de négocier une entente d'intérêt partagé avec la *Métis Nation of Ontario*.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés d'OHRG qui travaillent sur le site Hammond Reef. OHRG fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les individus concernés par le programme s'y conforment et la société offre des séances de formation sur une base régulière. OHRG n'a enregistré aucun accident avec perte de temps en 2013.

3.3.3 Projet Upper Beaver

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Upper Beaver sont tirés d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Upper Beaver** ») sur la propriété Upper Beaver intitulé *Technical Report on the Upper Beaver Gold-Copper Project, Ontario, Canada* et datant du 5 novembre 2012, préparé par SRK Consulting (Canada) Inc. (« **SRK** »). MM. Sébastien B. Bernier, géo., Glen Cole, géo., Alfred S. Hayden, ing., David Orava, M.Ing., ing., James L. Pearson, ing. et Eugene J. Puritch, ing. sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Upper Beaver peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur SEDAR.

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Upper Beaver ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., vice-président principal, Exploration et Développement des ressources de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

Localisé près de Kirkland Lake en Ontario, au Canada, le projet Upper Beaver est un projet d'exploration pour l'or et le cuivre à l'étape de mise en valeur.

Titres miniers

Le projet est localisé dans les cantons de Gauthier et de McVittie.

Le propriété Upper Beaver comprend 38 claims concédés par lettres patentes couvrant une superficie approximative de 631 hectares. Trente-deux (32) de ces claims conservent des droits de surface et un bail (trois claims) d'une superficie approximative de 54 hectares comprend les droits miniers et de surface. Les droits miniers sont détenus à 100 % par OML, certains claims étant assujettis à des redevances à d'autres parties. Il y a 25 claims non concédés par lettres patentes (81 unités) d'une superficie de 1 262 hectares. Au total, la superficie approximative du projet Upper Beaver est de 1 893 hectares.

Tous les claims concédés par lettres patentes et tous les baux ont été légalement arpentés puisqu'il s'agit de propriétés avec titres déposés auprès du bureau de l'enregistrement immobilier de l'Ontario. Les claims non concédés par lettres patentes n'ont pas été arpentés, mais sont présentement en règle. Les crédits de travail d'évaluation d'OML sont suffisants pour maintenir le statut des claims non concédés par lettres patentes dans un avenir prévisible.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonnée conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais dans la deuxième année et toutes les années suivantes, un minimum de 400 $ de travaux d'évaluation par 16 ha est exigé. Les travaux par unité de claim doivent être rapportés chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les claims non concédés par lettres patentes de la propriété Upper Beaver sont valides selon les claims et sont renouvelables par attribution de crédits pour des travaux d'exploration réalisés sur la propriété Upper Beaver, soit sur le claim où ces travaux ont été effectués, soit sur des claims contigus à ce dernier. Les crédits de travail d'évaluation peuvent être accordés dans les 5 ans suivant les travaux sur n'importe quel claim non concédé par lettres patentes.

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Un bail minier est émis pour une période de vingt-et-un ans et peut être renouvelé indéfiniment pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans sur la démonstration que les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en valeur des minéraux. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province. Le 13 janvier 2014, OML a reçu une lettre du ministère du Développement du Nord et des Mines (« **MDNM** ») confirmant le renouvellement du bail Gauthier L106884 pour une période de 21 ans.

Les dates d'expiration des claims non concédés par lettres patentes de la propriété Upper Beaver sont comprises entre le 4 juin 2014 et le 30 octobre 2016.

Droits de surface

Certains droits de surface sur des claims non concédés par lettres patentes et sur certains des claims concédés par lettres patentes appartenant à OML sont détenus par diverses tierces parties.

Ententes et charges

Des 63 titres miniers composant la propriété Upper Beaver, 37 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
Claims concédés par lettres patentes LS339; LS340; L2586; L2587; L2588; L2589; L2601; L2602; L6246; L6247; L7055; L7056; L7934; L9150; L9151; L9152; L9153; L9154; L9155; L9178; L9179; L9180; L9545; L9546; L9551; L9552; L9553; L9554; L9555; L9556; L9557; L35279 **Bail** L106884 (claims L67180, L67288 et L72883)	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Contact Diamond Mines Corp., anciennement Sudbury Contact Mines Ltd, détient 100 % des droits sur le diamant sur les 33 claims concédés par lettres patentes et le bail minier.
Claims concédés par lettres patentes L2648 et L2649 (droits miniers seulement)	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Timmins Forest Products (« **TFP** ») détient une redevance de 2 % RNSF. OML a le droit de racheter 50 % de cette redevance en tout temps, pour un montant de 1 000 000 $ et détient un premier droit de refus sur toute offre d'achat de la redevance par une tierce partie. TFP détient les droits de surface.
Claim concédé par lettre patente L4397 (droits miniers seulement)	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Ce claim n'est assujetti à aucune redevance.
Claims non concédés par lettres patentes 1217495; 3003814; 3003815; 3004567; 4202508; 4202509; 4210194; 4210195; 4210196; 4211817; 4211819; 4217463; 4271074; 4271075; 4271076; 4271077; 4271078; 4240175; 4266584; 4266585; 4266586; 4266587; 4272960; 4272990; 4273039	Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Ces claims ne sont assujettis à aucune redevance.

Responsabilités environnementales

Il existe un nombre restreint de responsabilités environnementales en lien avec les activités antérieures d'exploration et d'exploitation sur la propriété. Quelques résidus de traitement datant de la période d'utilisation de broyeurs à pilon dans les années 1920 sont présents, mais leur étendue n'est pas connue en raison de la végétation recouvrant le site minier. Lors de la dernière période de production sur la propriété (1965–1972), le minerai était transporté par camion jusqu'à l'usine de traitement Upper Canada située à 7 kilomètres au sud-ouest. Les résidus étaient entreposés à cet endroit.

Trois puits sont situés sur la propriété. Le puits n^{o} 3 sur la rive ouest du lac York était le principal puits de production lors des opérations souterraines antérieures. D'une profondeur atteignant 605 pieds (184 mètres), il est doté d'une descenderie interne qui s'étend du niveau 500 (pieds) au niveau 1250

(pieds). Les niveaux ont été développés à 80, 200, 350 et 500 pieds de profondeur puis selon un intervalle de 125 pieds, entre 500 pieds et 1250 pieds (381 mètres) de profondeur. Le puits est obturé. Un amas de stériles provenant des débuts du développement sous terre, soit entre 1919-1935, se trouve à l'est du puits n° 3, en bordure du lac York. Ce matériel résiduel est non générateur d'acide et près de 60 % de ce matériel a été utilisé pour la construction de routes dans le secteur en 2003 et en 2012. Le puits n° 1 est localisé plus à l'est, sur la rive est du lac York. D'une profondeur de 102 pieds (31 mètres), il est rempli de roches stériles. Il existe peu d'informations sur le puits n° 2, mais les anciens plans indiquent qu'il se situerait à 68 mètres au sud-sud-ouest du puits n° 3, à l'extrémité nord de la veine G. Le puits (profondeur estimée à 15 mètres) fait maintenant partie de la tranchée sur la veine G, tranchée aujourd'hui remblayée de roches stériles.

En plus des trois puits, deux galeries d'accès aux veines H et K datant des années 1912-1919 sont présentes en surface. Toutes deux sont remblayées. Le remblaiement d'une tranchée sur la veine G avec des roches de la mine mentionné précédemment, l'obturation des diverses monteries ainsi que la remise en état des clôtures et le reboisement des secteurs présentant d'éventuels dangers ont été réalisés entre 2001 et 2004.

Autorisations et permis environnementaux

Avant d'entreprendre tout projet d'exploration avancée, le gouvernement de l'Ontario exige qu'un plan de fermeture soit élaboré et déposé auprès du MDNM. Le MDNM coordonne les révisions et les réponses relatives au plan auprès des différentes agences gouvernementales concernées par les activités du projet. Le plan comprend un plan d'exploitation, les conditions environnementales de base, un plan et un budget des activités de fermeture et une garantie financière pour assurer la fermeture. Le plan de fermeture et les renseignements de base sous-jacents ont été préparés par Story Environmental Inc. avec l'aide du personnel d'OML et d'autres spécialistes. Le MDNM a approuvé le plan de fermeture soumis par OML relatif au projet Upper Beaver en septembre 2012. OML a déposé un montant de 1,4 million de dollars en garantie financière au MDNM pour couvrir le coût des activités de fermeture en vertu du plan de fermeture de l'exploration avancée.

Par ailleurs, des permis de forage doivent être obtenus du MDNM pour les activités de forage effectuées sur les terres de la Couronne. La consultation autochtone est une composante obligatoire du processus d'obtention des permis d'exploration. OML a déjà commencé à consulter les communautés autochtones et a l'intention de continuer à travailler en collaboration avec les communautés autochtones à mesure que l'envergure du projet, ses impacts et ses avantages sont de mieux en mieux définis, et ce tant à l'étape de l'exploration que de la planification du projet.

Le 1er août 2013, un avis d'état du projet a été déposé auprès du MNDM pour placer le projet en suspension temporaire et ainsi permettre à la Société de revoir son approche en matière de construction et de développement, dans le but de réduire les montants à débourser (voir « *Développement* » à la rubrique « **3.3.3 Projet Upper Beaver »**).

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

La propriété Upper Beaver est accessible à partir de la route 66, en empruntant le chemin pavé menant au village de Dobie, lequel est situé à 11 kilomètres à l'ouest de la ville de Larder Lake. À partir du village de Dobie, le chemin Beaverhouse, d'une longueur d'environ 6 kilomètres et de direction nord-est, mène au lac Beaverhouse. Les anciennes mines Upper Beaver East et West de même que le site du nouveau projet d'exploration avancée sont chacun situés à moins de 200 mètres du chemin Beaverhouse. La ville

la plus importante à proximité, Kirkland Lake, se trouve à approximativement 25 kilomètres vers l'ouest. Kirkland Lake est une ville minière au riche passé et toujours active, principalement pour l'or. Sa population est d'environ 10 000 habitants.

Climat

Le climat de la région est de type continental des latitudes tempérées, avec des températures qui varient de 30 degrés Celsius au cours de l'été à -35 degrés Celsius au cours de l'hiver. Les hivers sont longs et froids, avec des températures mensuelles moyennes sous le point de congélation pour cinq mois de l'année (novembre à mars). Les précipitations annuelles sont approximativement de 975 millimètres, dont la moitié au cours des mois d'été. L'accumulation moyenne de neige durant l'hiver varie de 50 centimètres à 90 centimètres. La glace se forme sur les lacs à partir de la mi-novembre et disparaît généralement à la mi-avril. Les travaux sur le terrain sont possibles à l'année, en tenant compte des limites imposées par les lacs et les marécages et des périodes de gel et de dégel. La végétation correspond à celle d'une forêt mixte avec des épinettes, des sapins, des mélèzes, des pins gris, des trembles, des bouleaux, des frênes et des aulnes. Les claims concédés par lettres patentes ont été récemment déboisés. Les conditions du sol et le drainage ont tendance à déterminer le type de végétation, des marécages boueux ouverts aux escarpements rocheux à découvert.

Ressources locales

La propriété Upper Beaver est localisée à approximativement 25 kilomètres à l'est de la ville de Kirkland Lake, en Ontario. Kirkland Lake, le principal centre commercial du secteur nord du district de Timiskaming, dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente ayant de l'expérience en exploration et en exploitation minière.

Infrastructures

Il n'existe aucune alimentation électrique sur la propriété. La ligne de transport d'électricité la plus proche pouvant fournir l'énergie nécessaire aux opérations minières se trouve à 7 kilomètres au sud-sud-ouest, à proximité du site de la mine Upper Canada, à Dobie, en Ontario.

L'approvisionnement en eau est possible à partir des rivières, des lacs et des ruisseaux se trouvant sur la propriété Upper Beaver.

Géographie physique

La topographie est bosselée. Le relief est de l'ordre de 50 mètres, soit de la bordure des plans d'eau comme les lacs, les rivières et les marécages d'aulnes jusqu'aux collines rocheuses les plus élevées couvertes localement de pin blanc. Les profondeurs du mort-terrain varient de nulle jusqu'à plus de 30 mètres de till argileux. En moyenne, les affleurements, qu'ils s'agissent d'affleurements au niveau du sol ou de collines bien en vue, représentent environ 10 à 15 % de la surface.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

La propriété Upper Beaver (claims concédés par lettres patentes) a été acquise par Upper Canada Gold Mines Inc., une société remplacée par QMI en 1965. La propriété a été exploitée par Upper Canada Mines jusqu'à la fermeture de la mine Upper Canada en 1971. Tous les actifs miniers d'Upper Canada, incluant Upper Beaver, ont été transférés à QMI dans les années 1970, à la suite de la fusion de l'entreprise. En

1989, QMI forme une coentreprise (Beaverhouse Resources) avec Pamorex Minerals Inc. et, par la suite, avec Pamorex Inc., successeur de Royal Oak Mines Ltd Les travaux d'exploration réalisés par cette coentreprise se sont poursuivis jusqu'en 1997, donnant lieu à la découverte de quatre nouvelles zones aurifères. En 2000, Royal Oak se retire de la coentreprise et QMI récupère son entière participation (100 % d'intérêt) dans la propriété. Par la suite, QMI acquiert d'un intérêt privé deux autres claims concédés par lettres patentes, lesquels sont situés du côté ouest de la propriété.

Historique d'exploration et de forage

L'historique des travaux d'exploration et d'exploitation minière dans la région du projet Upper Beaver est relativement continu. Les travaux connus les plus anciens réalisés dans le canton de Gauthier, d'une superficie de 100 kilomètres carrés, datent de 1912. Les photos aériennes nationales des années 1920 montrent que le seul chemin d'accès existant à cette période est le chemin Beaverhouse Lake, là où le projet est situé. Ce chemin a probablement été utilisé dès le début des opérations minières.

L'excavation de puits sur plusieurs propriétés minières a débuté dès 1912 à Upper Beaver et à la fin des années 1920 et au début des années 1930 à Anoki, Oriole, Queenston, Upper Canada et Brock. Dans l'ensemble, la production sous terre a cessé au début des années 1970.

En 1912, Alfred Beauregard a découvert de l'or à l'ouest du lac Beaverhouse. La production historique en or et en cuivre est résumée dans le tableau suivant :

Résumé de la production historique des mines – Mine Upper Beaver (Lovell et al., 1979)

Période	Mines	Production
1912-1944	La Mine d'Or Huronia, Argonaut Gold Mines Limited et Toburn Mines	38 347 onces d'or et 1 030 783 livres de cuivre provenant de 119 372 tonnes avec des teneurs de 9,99 g/t Au et 0,39 % Cu
1965-1971	Upper Canada/Upper Beaver Mines	102 362 onces d'or et 10 924 529 livres de cuivre provenant de 407 306 tonnes avec des teneurs de 7,82 g/t Au et 1,22 % Cu
Total		**140 709 onces d'or et 11 955 312 livres de cuivre provenant de 526 678 tonnes avec des teneurs de 8,31 g/t Au et 1,03 % Cu**

Le résumé des travaux effectués antérieurement sur la propriété Upper Beaver est présenté dans le tableau suivant :

Résumé de l'historique de l'exploration et de l'exploitation pour le projet or-cuivre Upper Beaver entre 1912 et 1995 (modifié de Watts, Griffis et McOuat Ltée, 2011)

Société	Période	Activité d'exploration
Mines D'Or Huronia	1912 – 1919	Excavation des puits n° 1 et n° 3, développement et production; Développement de dix niveaux dans la mine jusqu'à une profondeur de 1 250 pieds sous la surface.
Argonaut Gold Mines Limited	1919 – 1928	Production aurifère dans le cadre d'un contrat de location; Construction d'une usine de 200 tonnes par jour;

		Fermeture de la mine en 1928 en raison d'une quantité insuffisante de minerai dans les niveaux inférieurs.
Beaverhouse Lake Mines	1935	Acquisition de la propriété; Programme d'exploration en surface, découverte de nouvelles veines aurifères.
Toburn Mines	1937 – 1939	Propriété sous option; Développement sous terre et exploitation jusqu'au niveau 350 (pieds).
Ventures Limited	1939	Dénoyage de la mine jusqu'au niveau 500 (pieds); 800 pieds de nouveau développement latéral.
Toburn Mines	1951	Cartographie géologique et programme de forage en surface.
Augustus Exploration Limited	1961	Dénoyage de la mine; Programme de forage en surface; Programme de forage sous terre.
Upper Canada Mines	1964 1965 – 1971 1974	Acquisition de la propriété; Levé électromagnétique aérien; Programme de cartographie géologique. Dénoyage de la mine et développement sous terre; Taux d'extraction de 750 tonnes par jour, minerai transporté par camion à l'usine Upper Canada; Levés géophysiques : site-test, magnétométrique, électromagnétique de polarisation spontanée et de l'angle d'inclinaison, électromagnétique à boucle horizontale, et polarisation provoquée; Forage en surface de quatre trous de forage par carottage (71-1 à 71-4); Fermeture de la mine en 1971. Deux trous de forage par carottage en surface; Levés magnétométrique, électromagnétique à boucle horizontale et électromagnétique à très basse fréquence.
Queenston Gold Mines Limited	1985	Cartographie détaillée en surface; Levé géochimique de roches; Décapage restreint; Levé magnétométrique.
Pamorex Minerals Inc. / Queenston Mining Inc.	1989 – 1990	Formation de la coentreprise; Cartographie géologique détaillée et échantillonnage; Retrait du mort-terrain et creusage de tranchées; Divers levés géophysiques; 12 trous de forage par carottage et deux forages avec coins, 20 844 pieds de forage.
Beaverhouse Resources Limited / Queenston Mining Inc.	1991 1995	Programme de 17 trous de forage par carottage, 24 693 pieds de forage. Programme de 10 trous de forage par

	carottage, 12 833 pieds de forage; Levé de polarisation provoquée et levé électromagnétique en sondage.

Contextes géologiques

La propriété Upper Beaver est située dans le secteur est du camp minier aurifère de Kirkland Lake, dans le nord de l'Ontario. Elle se trouve à l'intérieur de la portion sud de la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans la Province du Supérieur, au cœur du Bouclier canadien. Cette région est constituée d'une succession d'assemblages de roches supracrustales archéennes qui correspondent, du plus ancien au plus récent, aux assemblages de Tisdale, de Blake River et de Timiskaming, dans lesquels s'est mise en place une série d'intrusions syénitiques.

La propriété Upper Beaver est constituée de roches volcaniques, volcanoclastiques et épiclastiques appartenant au Groupe de Gauthier (Tisdale supérieur) et au Groupe de Blake River inférieur. À l'échelle du projet, les roches du Groupe de Gauthier correspondent à des cendres, des tufs à lapilli et des cherts intermédiaires à felsiques avec, en moindre quantité, des roches sédimentaires carbonées. Ces roches occupent le flanc nord de l'Antiforme de Spectacle Lake, une antiforme de direction est-ouest plongeant vers l'est. Elles sont recouvertes par les roches volcaniques du Groupe de Blake River, plus précisément par des tholéiites riches en fer massives ou coussinées avec, en moindre quantité, des tholéiites riches en magnésium et des roches sédimentaires clastiques entre les coulées. Du point de vue lithologique, la géologie de la propriété Upper Beaver est complexe, une très grande variété de types de roche ayant été recoupés en forage. La distribution des affleurements sur la propriété est plutôt éparse. Le complexe intrusif d'Upper Beaver est une intrusion polyphasée quasi circulaire ayant un diamètre d'environ un kilomètre. Il est constitué d'un corps intrusif principal et de dykes associés qui se sont mis en place dans les roches volcaniques du Groupe de Blake River.

Minéralisation

La minéralisation or-cuivre de la propriété Upper Beaver se retrouve principalement dans le complexe intrusif d'Upper Beaver. Elle est associée à des zones de sulfures disséminés (principalement pyrite et chalcopyrite) et de veines de magnétite-sulfures dans des roches avec une forte altération sodique. La minéralisation en cuivre est souvent associée à l'or, mais peut aussi être distincte. Le contrôle de la distribution de la minéralisation en cuivre demeure peu compris. Il s'agit d'une association atypique comparativement aux minéralisations aurifères du district de Kirkland Lake. Les données de forage ont établi six zones à fort pendage (200, North Contact, Porphyry East, Porphyry West, Q et Syenite Breccia) correspondant à des systèmes de fractures et de veines à fort pendage et une zone faiblement inclinée correspondant à une minéralisation de remplacement (South Contact).

Forage

Base de données

En 2000, QMI a entrepris des forages de reconnaissance afin de confirmer la minéralisation aurifère à l'intérieur du secteur du projet Upper Beaver. Entre 2005 et 2012, plusieurs phases de forage de délimitation des ressources ont été réalisées. Depuis 2000, QMI a effectué 353 trous de forage par carottage et forages avec coins (222 524 mètres) dans les alentours du projet Upper Beaver pour explorer et définir la minéralisation en or-cuivre.

Résumé des forages par carottage réalisés par QMI sur le projet Upper Beaver (en date du 16 août 2012)

Année	Nombre de forages	Longueur totale (mètres)
2000	1	596
2005	33	16 647
2006	43	32 410
2007	53	42 602
2008	23	21 461
2009	44	20 986
2010	42	22 931
2011	66	38 772
2012	48	26 119
Total	**353**	**222 524**

La base de données d'exploration d'Upper Beaver a été auditée par SRK. Les informations actuelles sur les forages sont suffisamment fiables pour interpréter en toute confiance les limites de la minéralisation aurifère et les résultats d'analyses sont suffisamment fiables pour permettre l'estimation de ressources minérales. La base de données d'exploration comprend l'information des 353 trous de forage par carottage inclinés de dimension NQ (222 524 mètres). SRK a considéré les résultats d'analyses disponibles en date du 16 août 2012. SRK n'a pas révisé les forages réalisés avant 2000 sur la propriété, à l'exception de ceux qui sont énumérés dans la section historique du rapport Upper Beaver. Aucun trou de forage antérieur aux années 2000 n'a contribué au modèle de ressources minérales traité dans le rapport Upper Beaver.

Forage additionnel

En 2012, l'équipe de QMI a complété un total de 70 910 m de forage en 124 sondages sur la propriété Upper Beaver, toutes catégories confondues. En 2013, l'équipe d'OML a complété un total de 37 850 mètres de forage en 81 sondages sur la propriété Upper Beaver, toutes catégories confondues.

Carottes et tubage

Après le retrait des tiges de forage, la carotte est placée dans une caisse en bois par les foreurs. Les techniciens d'OML ramassent les caisses sur le site du forage chaque matin et les livrent à la carothèque se trouvant sur le site de l'ancienne mine Upper Canada.

OML utilise une procédure des mieux conçues pour la description des carottes de forage et l'intégration ultérieure de ces informations dans la base de données d'exploration. La description des carottes est enregistrée numériquement au moyen de modèles de feuilles de calcul standard du logiciel Géotic qui permet d'assurer que toute l'information pertinente soit saisie. Divers niveaux de données d'entrée descriptives sont enregistrés et des procédures de validation appropriées sont en place.

Toutes les carottes de forage sont automatiquement photographiées. Les procédures standards de description des carottes incluent la collecte de données sur les caractéristiques lithologiques et structurales, les caractéristiques de la minéralisation et des altérations de même que sur les paramètres géotechniques comme la qualité de la roche (RQD), l'analyse des joints et fractures, le type de matériel et la résistance de la roche.

Arpentage des collets de forage

Pour tous les forages, les collets des trous de forage ont été localisés au moyen d'un système de positionnement global (GPS) et de la grille de lignes coupées (espacement entre les lignes de 100 mètres) de direction nord-sud, utilisant le système de coordonnées UTM NAD 83 et de l'élévation géodésique.

Levés de fond de trou

Les levés d'orientation le long des trous sont effectués en utilisant dans la majorité des cas la technologie Reflex EZ-SHOT.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage des carottes de forage est effectué par le personnel technique d'OML. Les carottes de forage sont échantillonnées selon des intervalles de 0,5 à 1,0 mètre du début jusqu'à la fin. Les échantillons sont marqués par le géologue et des étiquettes d'échantillon sont insérées dans la boîte de carottes de forage. Les échantillons sont mis dans des sacs, étiquetés et envoyés aux laboratoires d'ALS Minerals (ou Accurassay) pour leur préparation. À la réception, les étiquettes des échantillons sont comparées à la liste d'envoi pour s'assurer que tous les échantillons sont comptabilisés et correctement étiquetés.

Description des carottes et chaîne de possession

Les échantillons sont inscrits dans le journal de forage. Pour chaque échantillon, le pourcentage de veines de quartz-carbonates, le pourcentage de pyrite-pyrrhotite, le pourcentage de magnétite et le pourcentage de chalcopyrite sont estimés et inscrits dans le journal. Lorsque la description du forage est complétée, la carotte est photographiée et les caisses sont replacées dans les étagères. Les photographies numériques sont entreposées dans des dossiers par trou de forage avec les journaux de forage numérisés. Les échantillons sont alors coupés en deux par un technicien d'OML au moyen d'une scie à lame diamantée.

Une moitié de la carotte est mise dans un sac en plastique avec l'étiquette d'échantillon et l'autre moitié demeure dans la caisse avec une copie de l'étiquette d'échantillon placée à la fin de l'intervalle échantillonné. Les échantillons contenant de l'or visible sont suivis d'un blanc et sont marqués par un ruban afin que la personne qui sciera la carotte prenne la précaution de nettoyer la lame de la scie après la coupe de l'échantillon potentiellement à haute teneur, et ce, dans le but d'éviter de contaminer le prochain échantillon. Les échantillons emballés sont placés dans des sacs de riz tissés, le bon de travail du laboratoire est préparé et les échantillons sont envoyés par camion à Swastika Laboratories Ltd (« **Swastika** ») de Swastika, en Ontario. Le laboratoire d'analyse est aussi avisé de la présence d'échantillons contenant de l'or visible afin d'éviter la contamination du lot d'échantillons.

Des étiquettes en métal indiquant le numéro du trou de forage et les profondeurs de l'intervalle de carottes de forage contenues dans la caisse sont clouées à l'extrémité de chaque caisse de carottes. Les caisses contenant les carottes des zones minéralisées peuvent être placées dans des étagères pour s'y référer ultérieurement, incluant quelques caisses de carottes non coupées situées au-dessus et en-dessous de la zone échantillonnée. Les caisses non échantillonnées sont entreposées sur des palettes. À long terme, tous les trous de forage sont empilés sur des palettes en bois dans un endroit prévu à cet effet (« *core farm* ») et recouverts.

Laboratoires d'analyse

QMI/OML ont utilisé les services de Swastika Laboratories Ltd de Swastika, en Ontario, en tant que premier laboratoire pour la préparation et l'analyse de tous les échantillons du projet Upper Beaver, à l'exception de la période entre mars et juillet 2011 où les laboratoires Accurassay de Thunder Bay, en Ontario, ont agi à titre de premier laboratoire pour le projet. Aux deux laboratoires, les échantillons ont été préparés et analysés pour l'or par pyroanalyse standard avec fusion au plomb et soit un fini gravimétrique, soit un fini par absorption atomique. Pour les analyses de cuivre, les échantillons sont dissous à l'eau régale et analysés avec un fini par spectroscopie d'absorption atomique.

De plus, un certain nombre de laboratoires a été utilisé par QMI comme laboratoire de vérification. De 2005 à 2008, les analyses de vérification étaient envoyées à Polymet Labs de Cobalt, en Ontario, et à Laboratoire Expert de Rouyn-Noranda, au Québec. En 2009, SGS Laboratories Inc. a été utilisé comme laboratoire de vérification alors qu'en 2010, Laboratoire Expert est de nouveau utilisé à cet effet. Le programme de vérification des analyses réalisé en 2011 a été exécuté au AGAT Laboratories de Sudbury, en Ontario. SGS Laboratories et AGAT Laboratories sont dûment accrédités par le Conseil canadien des normes comme étant conformes aux exigences CAN-P-1579 et CAN-P-4E (ISO/IEC 17025:2005). Laboratoire Expert et Polymet Labs détiennent des certificats de compétence du laboratoire émis par le Conseil canadien des normes et participent au Programme de vérification de la compétence des laboratoires d'analyse minérale (PTP-MAL), mais n'ont pas la certification ISO 17025:2005 émise par le Conseil canadien des normes.

Vers la fin de l'année 2013, OML a changé de laboratoire et utilise désormais le laboratoire d'ALS Minerals à Val-d'Or (Québec), un laboratoire certifié ISO 17025:2005.

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Aux laboratoires Swastika et Accurassay, les échantillons sont préparés selon une procédure standard de préparation d'échantillons de roche. La totalité de l'échantillon est séchée puis broyée à un quart de pouce dans un concasseur à mâchoires Rhino. Le concasseur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air. Le concasseur est aussi nettoyé avec du matériel stérile entre chaque lot d'échantillons. Par la suite, l'échantillon est broyé jusqu'à une maille de dimension 10 dans un concasseur à cylindres. Le concasseur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air et d'une brosse métallique. Le concasseur est aussi nettoyé avec du matériel stérile entre chaque lot d'échantillons.

Le premier échantillon de chaque lot est tamisé avec une maille de dimension 10 pour vérifier que 90 % du matériel passe à travers un tamis de dimension 10. Si ce n'est pas le cas, le concasseur à cylindres est ajusté et un autre essai est effectué. Par la suite, un échantillon de 400 grammes est prélevé de l'échantillon entièrement broyé au moyen d'un diviseur de type Jones. Cette portion sera pulvérisée à une maille de dimension 100 au moyen d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Le pulvérisateur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air. Le pulvérisateur est nettoyé à la silice entre chaque lot d'échantillons. Le reste de l'échantillon à une maille de dimension 10 est conservé dans le sac original de l'échantillon et constitue le « rejet grossier ».

Le premier échantillon de chaque lot est tamisé avec une maille 100. Si 90 % du matériel ne passe pas à travers un tamis de dimension 100, le temps de pulvérisation est augmenté et un autre essai est effectué. Les rejets sont envoyés à QMI pour leur entreposage sur le site de la mine Upper Canada. Toutes les valeurs d'analyses établies par les laboratoires Swastika et Accurassay utilisent la méthode de pyroanalyse avec un fini par spectroscopie d'absorption atomique sur un sous-échantillon de 30 grammes. Pour les échantillons dont la valeur de l'analyse est supérieure à 1,0 gramme par tonne (g/t) d'or, l'essai pyrognostique est répété avec un fini gravimétrique. Pour l'analyse du cuivre, la digestion de l'échantillon

est réalisée au moyen d'eau régale (mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique) dans un bain d'eau chaude jusqu'à ce que la pulpe soit entièrement dissoute. Les échantillons dont la valeur initiale en cuivre est supérieure à un pour cent (10 000 ppm) sont réanalysés en utilisant une plus petite charge.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

QMI a mis en place un programme de contrôle et d'assurance de la qualité pour le projet Upper Beaver en janvier 2007, programme commençant avec le forage UB07-75.

QMI s'appuyait en partie sur les mesures internes de contrôle de la qualité des analyses mises en place par les laboratoires Swastika et Accurassay. De plus, Queenston a mis en place des mesures externes de contrôle analytique pour tout échantillonnage qui consistent en l'ajout d'échantillons de contrôle dans tous les lots d'échantillons soumis pour analyse.

Onze échantillons de référence aurifères commerciaux certifiés provenant de Rocklabs Ltd en Nouvelle-Zélande et un échantillon de référence cuprifère commercial certifié provenant du Laboratoire des mines et des sciences minérales de CANMET (Ressources naturelles Canada) ont été utilisés pour l'échantillonnage.

Les blancs consistent en une moitié de carottes de dimension BQ de roches volcaniques mafiques et coulées de lave basaltiques visuellement stériles (même s'il y a une variance normale de la concentration de fond en or) provenant de programmes de forage d'exploration antérieurs sur des projets de QMI. Le matériel des veines secondaires est, dans la mesure du possible, enlevé de l'ensemble des échantillons.

Un blanc et un échantillon de référence aurifère sont insérés dans la séquence d'échantillonnage à tous les 25 échantillons, alors que les échantillons de référence cuprifères sont répartis aléatoirement, plus particulièrement après les zones qui contiennent une importante minéralisation en cuivre. Des blancs sont aussi insérés après chaque échantillon où de l'or visible a été identifié.

Il y a alternance entre les échantillons de référence à faible teneur en or (généralement autour de 1 g/t Au) et les échantillons de référence à haute teneur en or (environ 5 g/t Au). Les échantillons de référence pour l'or varient dans le temps selon la disponibilité du manufacturier.

Des analyses de vérification sont réalisées sur au moins 5 % des rejets ou des pulpes une à deux fois par année.

De l'avis de SRK, les données d'exploration du projet Upper Beaver ont été obtenues à partir de procédures de préparation des échantillons, de sécurité et d'analyse qui sont conformes avec, et qui dépassent même souvent, les meilleures pratiques généralement acceptées dans l'industrie. De ce fait, les données sont adéquates et permettent de définir des ressources sur une propriété d'exploration. Après révision, SRK considère que l'approche utilisée par QMI lors de l'échantillonnage ne produit pas un biais d'échantillonnage.

Estimations de ressources minérales

Une étude d'évaluation préliminaire (« **ÉÉP** ») a été réalisée sur le projet Upper Beaver au début de l'année 2012 (communiqué de QMI du 16 février 2012). L'ÉÉP portait sur la rentabilité économique d'un projet visant à construire un complexe minier et de traitement de 2 000 tonnes par jour au projet Upper Beaver qui pourrait produire en moyenne 120 000 onces d'or et 5,3 millions de livres de cuivre annuellement, avec le début de la production prévu en 2016. Le permis pour l'excavation d'un nouveau puits d'exploration avancée de 1 300 m de profondeur a été obtenu en septembre 2012 et les travaux

d'ingénierie détaillée, d'approvisionnement et d'excavation du collet du puits ont été amorcés. L'ÉÉP tenait compte des ressources minérales annoncées en mai 2011 au projet Upper Beaver, faisant état de ressources indiquées de 3 074 000 t à une teneur moyenne de 7,0 g/t Au (690 000 oz) et 0,5 % Cu (36,6 Mlb) et de ressources présumées de 3 093 000 t à une teneur moyenne de 6,2 g/t Au (616 000 oz) et 0,4 % Cu (28,0 Mlb) (communiqué de QMI du 4 mai 2011).

Une mise à jour de l'estimation des ressources minérales a été annoncée en septembre 2012, qui s'est soldée par une augmentation de 112 % des ressources indiquées à 6 870 000 t à une teneur moyenne de 6,6 g/t Au (1 461 000 oz) et 0,37 % Cu (56 Mlb) et par une hausse de 16 % des ressources présumées à 4 570 000 t à une teneur moyenne de 4,9 g/t Au (712 000 oz) et 0,32 % Cu (32 Mlb) (voir communiqué de QMI du 26 septembre 2012). Le rapport conforme au Règlement 43-101 concernant cette estimation de ressources, le rapport Upper Beaver, a été déposé sur SEDAR le 9 novembre 2012. La teneur de coupure est basée sur un prix de l'or à 1 300 $ US et un prix du cuivre à 3,00 $ US, la récupération métallurgique étant de 98 % pour l'or et de 90 % pour le cuivre. Les nouvelles ressources estimées sont résumées dans le tableau suivant :

Estimation des ressources, projet or-cuivre Upper Beaver

Catégorie	Tonnes (en milliers)	Au (g/t)	Cu (%)	Au contenu (en milliers d'onces)	Cu contenu (en milliers de livres)
Indiquées	6 870	6,62	0,37	1 461	56 006
Présumées	4 570	4,85	0,32	712	32 218

Les ressources minérales de la propriété Upper Beaver sont sensibles au choix de la teneur de coupure. Le tableau suivant présente les quantités modélisées de ressources par catégorie et les teneurs estimées selon différentes teneurs de coupure. Le lecteur est avisé que les données présentées dans ce tableau, à l'exception du scénario à une teneur de coupure de 2,0 g/t Au, ne constituent pas un état des ressources minérales et démontrent seulement la sensibilité des estimations dans un modèle de blocs pour le choix d'une teneur de coupure.

Ressources minérales indiquées et présumées à diverses teneurs de coupure

Teneur de coupure (Au g/t)	Catégorie de ressources	Tonnes	Teneur en or (g/t)	Teneur en cuivre (%)	Au contenu (onces)	Cu contenu (livres)
1,5	Indiquées	7 946 209	5,96	0,34	1 522 640	59 562 462
	Présumées	5 364 400	4,39	0,31	757 141	36 662 037
2,0	**Indiquées**	**6 865 883**	**6,62**	**0,37**	**1 461 320**	**56 005 653**
	Présumées	**4 566 828**	**4,85**	**0,32**	**712 111**	**32 217 985**
2,5	Indiquées	5 844 715	7,38	0,40	1 386 790	51 541 502
	Présumées	3 757 143	5,41	0,35	653 501	28 990 754
3,0	Indiquées	5 007 955	8,16	0,42	1 313 837	46 370 679
	Présumées	2 964 078	6,12	0,38	583 220	24 831 729
4,0	Indiquées	3 814 795	9,63	0,47	1 181 105	39 527 815
	Présumées	1 948 255	7,51	0,43	470 410	18 469 196
5,0	Indiquées	3 121 552	10,77	0,51	1 080 880	35 097 363
	Présumées	1 270 159	9,14	0,46	373 246	12 881 002

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie,

converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101

Tous les rapports et toutes les estimations conformes au Règlement 43-101 concernant Upper Beaver ont été publiés avant l'acquisition de QMI par la Société le 28 décembre 2012 et sont disponibles sur le site de SEDAR sous le profil de QMI.

Développement

Exploration

À la suite des recommandations de l'ÉÉP, QMI a approuvé un programme d'exploration avancée et le fonçage d'un puits sur le projet Upper Beaver en 2012. L'étude technique détaillée pour le treuil, le puits et le chevalement a aussitôt débuté afin de faciliter la commande des articles à long délai de livraison pour le plein rendement des opérations de fonçage prévues en 2013. La commande des moteurs du treuil a été effectuée à la mi-2012 en prévision du plein rendement des opérations de fonçage vers la fin de 2013.

Au cours de 2012, du personnel-clé s'est ajouté au projet Upper Beaver. Des professionnels opérationnels dans les domaines de la gestion de projet, de l'administration des contrats, du génie électrique, de la santé et de la sécurité de même que de la gestion et de la coordination de la construction d'un site minier ont été engagés pour le développement du projet. À la fin de l'année 2012, l'ingénierie de la salle du treuil, du chevalement et du collet du puits avait franchi la barre des 60 % d'avancement.

En 2013, les travaux à Upper Beaver étaient centrés sur le forage de trous profonds afin de tester les prolongements des zones minéralisées connues. OML a complété approximativement 37 850 mètres de forage depuis le 1er janvier 2013. Les travaux se limitent actuellement à l'achèvement des sondages en cours et à la compilation des données générées jusqu'à maintenant durant la phase de forage, ainsi qu'à l'analyse et l'interprétation des données géologiques sur l'ensemble du portefeuille de propriétés dans le secteur.

Le collet du puits a été achevé. La construction du chevalement et des installations de surface, tout comme le fonçage du puits, ont été reportés. Cette pause dans le plan de mise en œuvre du projet permet de revoir l'approche en matière de construction et de développement dans le but de réduire les montants à débourser. Cette période de réévaluation a entraîné le report d'environ 61,5 millions de dollars sur les 70 millions de dollars de déboursés qui étaient initialement prévus sur le projet Upper Beaver.

Environnement

Les études environnementales de base pour appuyer le processus d'obtention des permis du projet d'exploration avancée et les demandes de permis sont en cours. Le cadre de référence de l'évaluation environnementale pour le complexe minier et de traitement proposé reste à déterminer.

Le plan de développement actuel envisage l'agrandissement de l'ancien site du bassin à résidus pour permettre l'exploitation future. Les essais à ce jour indiquent que les résidus de l'usine Upper Beaver seraient non générateurs d'acide. Le projet Upper Beaver pourrait être développé, exploité et fermé conformément aux exigences réglementaires en environnement, en santé et en sécurité.

Relations communautaires

OML poursuit son engagement auprès des Premières nations et de la *Métis Nation of Ontario*. OML continuera de collaborer étroitement avec les communautés autochtones à mesure que la compréhension de la portée du projet, de ses impacts et de ses bénéfices s'améliorera, autant aux étapes d'exploration avancée qu'aux étapes de production.

Santé et sécurité

OML a mis en place un programme de santé et sécurité qui s'adresse à tous les employés d'OML qui travaillent sur le site de la propriété Upper Beaver. OML fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les employés se conforment au programme et la Société offre des séances de formation sur une base régulière. OML n'a enregistré aucun accident avec perte de temps en 2013

3.4 Exploration – Autres projets

Nouvelles transactions

Osisko cherche des occasions d'investir dans le cadre des activités d'expansion de l'entreprise. En 2013, la Société a étudié diverses possibilités et conclu notamment la transaction suivante :

Propriété Black Hills (Gold Finders LLC)

Le 28 mars 2013, Osisko Mining (USA) Inc. (« **OMUSA** »), filiale en propriété exclusive de la Société, et Gold Finders LLC (« **GF** ») ont conclu une convention d'option (la « **convention** ») en vertu de laquelle GF a octroyé à OMUSA le droit d'acquérir une participation de 100 % en finançant l'exploration de la propriété Black Hills et en versant des paiements en espèces à GP selon les calendriers suivants :

Calendrier des dépenses :

- 400 000 $US avant le premier anniversaire de la convention (engagement ferme);
- 500 000 $US supplémentaires avant le deuxième anniversaire de la convention;
- 750 000 $US supplémentaires avant le troisième anniversaire de la convention;
- 1 000 000 $US supplémentaires avant le quatrième anniversaire de la convention;
- 1 000 000 $US supplémentaires avant le cinquième anniversaire de la convention; et
- 3 000 000 $US supplémentaires avant le sixième anniversaire de la convention;

Calendrier des paiements en espèces :

- 40 000 $US après la signature de la convention;
- 40 000 $US au plus tard au premier anniversaire de la convention;
- 40 000 $US au plus tard au deuxième anniversaire de la convention;
- 70 000 $US au plus tard au troisième anniversaire de la convention;
- 70 000 $US au plus tard au quatrième anniversaire de la convention;
- 100 000 $US au plus tard au cinquième anniversaire de la convention; et
- 2 640 000 $US au plus tard au sixième anniversaire de la convention.

OMUSA est l'opérateur du projet pendant la durée de l'option et peut accélérer les paiements en espèces et les dépenses afin de réaliser l'option plus tôt. À l'exercice de l'option, GF conservera une redevance de 2 % RNSF sur la propriété, qu'OMUSA peut racheter en tout temps en contrepartie de 5 000 000 $US.

La propriété Black Hills est située dans le Dakota du Sud, à environ 25 kilomètres au sud de la ville de Lead et de l'ancienne mine Homestake (production d'environ 38 millions d'onces d'or entre 1878 et 2000). La propriété est constituée d'environ 200 claims miniers standards, bien que d'autres claims soient présentement envisagés pour inclusion dans l'entente.

Travaux d'exploration

En 2013, la Société a poursuivi des travaux d'exploration sur de nombreuses autres propriétés minières que ses principales propriétés, qui sont presque toutes situées dans les provinces du Québec et de l'Ontario.

La Société a aussi été active au Mexique en faisant l'acquisition de propriétés offrant un potentiel minéral prometteur afin d'y mener des activités d'exploration préliminaire. À ce jour, la Société a acquis environ un million d'hectares dans la prolifique ceinture aurifère Guerrero. Osisko continue ses activités initiales d'exploration préliminaire, notamment l'excavation de tranchées et l'échantillonnage, l'étude des données géochimiques et géophysiques, l'identification de cibles de forage, et la première phase de forage. Les travaux ont subi les contrecoups des conditions météorologiques difficiles qui ont eu un impact important sur les infrastructures locales. Osisko travaille avec les différentes communautés impliquées pour réparer ces infrastructures, et a pu ainsi reprendre son programme d'exploration en octobre 2013.

Les activités d'exploration en 2013 sur les propriétés minérales non importante sont résumées dans le tableau qui suit :

PROPRIÉTÉS	TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2013	FORAGES	MÈTRES FORÉS
Atikokan West, Ontario[1)]	Échantillonnage	0	0
AU33, Québec[2)]	Néant	0	0
Black Hills, South Dakota (USA)	Étude géophysique, géochimie des sols	0	0
Casault, Québec[2)]	Forages	15	2 994
Courville, Québec[2)]	Forages	7	1 539
East Amphi, Québec	Forages	3	1 002
GSC properties, Nevada (USA)			
Tokop[2)]	Forages	7	1 419
Excelsior[2)]	Néant	0	0
Lone Mtn[2)]	Néant	0	0
Bartlett[2)]	Néant	0	0
Orovada[2)]	Néant	0	0
Guerrero, Mexico	Cartographie géologique et échantillonnage, forages	27	7 675
Kirkland Lake, Ontario			
Amalgamated Kirkland	Forages	12	3 941
Lebel (Bidgood)	Forages	51	12 735
Upper Canada	Forages	31	16 605
Autres	Forages	7	2 430
Malartic CHL, Québec	Néant	0	0
Red Lake, Ontario[2)]	Néant	0	0

[1)] Cette convention d'option a pris fin en 2014.
[2)] Cette convention d'option a pris fin en 2013.

3.5 Facteurs de risque

La Société est un producteur d'or qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les actions ordinaires de la Société est assujetti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Si un ou plusieurs des risques décrits ci-dessous se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

La discussion qui suit passe en revue un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

Risques financiers

La Société est devenue une société d'exploitation en 2011 et son historique de rentabilité n'est que très récent. La Société poursuit sa croissance par l'acquisition et le développement de projets d'exploration. Si des fonds supplémentaires s'avèrent nécessaires, la Société peut disposer, outre les flux de trésorerie, de la possibilité de recourir à l'émission de capital-actions additionnel ou à des emprunts. Rien ne garantit que de telles sources de financement seront disponibles à la Société. De plus, même si de tels financements sont disponibles, rien ne garantit qu'ils le seront à des conditions favorables à la Société ni qu'ils permettront à la Société d'obtenir des fonds suffisants pour rencontrer ses objectifs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de la Société.

De plus, le non-respect des ratios financiers en vertu des conventions de dette actuelles ou futures de la Société, ou des paiements planifiés du capital ou des intérêts sur la dette, pourrait vraisemblablement entraîner un cas de défaut, selon les conventions de dette, et permettre aux prêteurs d'accélérer le remboursement de la dette selon ces conventions, ce qui pourrait affecter la situation financière de la Société.

Prix des matières premières

Les prix des métaux précieux, notamment le prix de l'or, fluctuent fortement et sont affectés par divers facteurs hors du contrôle de la Société incluant, sans s'y limiter, les ventes ou achats de métaux par diverses banques centrales et institutions financières, l'inflation ou la déflation, les fluctuations de la valeur du dollar des États-Unis et la conjoncture économique et politique au niveau mondial. Les baisses des prix de l'or peuvent avoir une incidence négative sur les activités minières et de développement de la Société, le cours de ses actions ordinaires, ses résultats financiers, la durée de vie de ses mines et la viabilité de ses projets miniers. Bien que la Société soit d'avis que les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande demeureront robustes dans le futur et que les participants, dans divers secteurs, continueront à soutenir le prix de l'or malgré les incertitudes dans l'économie mondiale, rien ne garantit que le prix de l'or ne puisse subir une baisse marquée. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société n'a pas eu recours à un programme de couverture pour atténuer l'effet des fluctuations des prix des matières premières.

Fluctuations des cours de change pouvant influer sur les coûts de la conduite des affaires

La Société a ses bureaux et exerce ses principales activités au Canada. Les coûts associés aux activités de la Société sont majoritairement engagés en dollars canadiens. Cependant, les revenus de la Société provenant de la vente d'or et d'argent sont en dollars US et une partie des coûts associés aux activités de la Société au Canada sont engagés en monnaies étrangères. Un gain de valeur du dollar canadien par rapport à une de ces monnaies pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société, principalement en réduisant ses revenus en dollars canadiens. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société n'a pas eu recours à un programme de couverture pour atténuer l'effet des variations des cours de change.

Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie

Afin de poursuivre sa croissance, la Société doit acquérir et mettre en valeur des projets d'exploration et de développement minier, ainsi que renouveler ses réserves à Canadian Malartic. L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales constituent une activité extrêmement concurrentielle et comporte un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'autres entreprises qui possèdent des ressources techniques et financières plus importantes. De nombreux risques sont identifiés, que même la combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente pourrait ne pas arriver

à contrer. La plupart des programmes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de ressources minérales importantes et qui plus est, les ressources minérales découvertes pourraient ne pas offrir une quantité ou une teneur suffisante pour permettre une extraction économiquement rentable. La rentabilité commerciale de l'exploitation d'un gîte découvert dépend d'une série de facteurs comme l'infrastructure, le prix des matières premières, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, les conditions du marché financier, les possibilités de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation gouvernementale relativement, en particulier, aux prix, aux taxes et impôts, aux redevances, à l'aménagement du territoire, à la participation gouvernementale au projet minier, aux droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gîte minéralisé important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur l'une des propriétés d'exploration de la Société, et qui justifieraient la production commerciale ou encore la mise en production de l'une ou l'autre des propriétés d'exploration de la Société.

Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales

Les estimations de réserves et de ressources minérales sont fondées sur des hypothèses comme les prix des métaux, les coûts d'exploitation, les données de forage et les résultats d'analyse. Des variations importantes et prolongées dans le prix des métaux pourraient avoir une incidence sur la capacité de récupération des réserves et des ressources. Les estimations de ressources minérales peuvent également être affectées par des variances au niveau des conditions géologiques d'une propriété en raison de données géologiques erronées. Par conséquent, les estimations de réserves et de ressources minérales devraient être considérées uniquement à titre d'estimations, sans assurance d'atteindre les tonnages, les teneurs et les taux de récupération prévus.

Risque de retard de projet

Il existe des risques importants reliés au développement de projets avancés tels que le projet Hammond Reef et le projet Upper Beaver. Il pourrait se produire des délais découlant de raisons hors du contrôle de la Société. D'autres risques incluent, sans s'y limiter, des retards dans l'acquisition des droits de surface et l'obtention des baux miniers, les paramètres économiques du projet, le financement en capital, les délais d'obtention des certificats d'autorisation environnementale et des permis de construction, ainsi que toute autre difficulté imprévue rencontrée au cours du processus de développement, incluant les conflits de travail.

Risque opérationnel

Dans le cours de ses opérations minières, la Société pourrait être confrontée à divers risques opérationnels qui pourraient affecter la production et la performance financière de l'unité minière. Ces risques incluent la disponibilité de la main-d'œuvre et les arrêts de travail, les pannes mécaniques, les incidents environnementaux ou le contexte environnemental difficile, la disponibilité de pièces et de fournitures, la dilution, les inondations, la disponibilité de l'eau de procédé, les pannes de courant et le vol.

Risques liés aux relations avec les collectivités

Le principal actif de la Société, la mine Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La production à ciel ouvert du gisement exige non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera également le déplacement d'un tronçon de la route 117 pour lequel aucun permis n'a encore été obtenu. Même si la Société a pris toutes les mesures possibles pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, il n'y a aucune garantie que la Société maintiendra le contrat social durant l'exploitation commerciale du gisement.

La propriété Hammond Reef est située au sein du territoire traditionnel de communautés autochtones régionales. Le développement de la propriété Hammond Reef requiert la collaboration et le soutien de ces communautés autochtones. Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Fort Frances qui regroupe les sept communautés des Premières Nations du district de Rainy River, la Première nation du Lac Des Mille Lacs et la Société ont signé une entente de partage des ressources, signifiant l'engagement de toutes les parties à participer à un processus de consultation active et de collaboration, dans le cadre des activités d'exploration et de développement en cours sur le projet aurifère avancé Hammond Reef de la Société. L'entente entrait en vigueur dès sa ratification par les membres des communautés signataires. Bien que le processus de ratification ait été complété le 26 septembre 2011, il n'y a aucune garantie que la Société conservera le contrat social nécessaire au développement du projet.

Le 6 mars 2012, la Société a signé un protocole d'entente avec le secrétariat de la Métis Nation of Ontario et quatre communautés métis régionales dans le but de financer une étude sur le savoir ancestral et de garantir une consultation adéquate dans le cadre du projet Hammond Reef. En 2013, la Société a commencé à négocier un accord d'intérêts communs avec la Métis Nation of Ontario.

Le projet Upper Beaver et les autres projets d'exploration de la Société peuvent également être affectés par les relations avec divers intervenants communautaires. Bien que la Société maintienne en place un processus de consultation continue avec les divers intervenants et fournisse un cadre pour la mise en place d'un partenariat fondé sur la transparence et le respect, la capacité de la Société à développer ses actifs miniers peut toujours être affectée par l'évolution imprévue des relations avec les communautés.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et processus d'examen qui portent sur l'obtention de permis et l'utilisation du territoire, et les autorisations des opérations minières dans leur ensemble sont assujetties aux contraintes de ces lois. La Société croit qu'elle est en conformité, dans tous les aspects importants, avec les lois en vigueur. Cependant, un changement de la législation pourrait avoir un effet néfaste sur les opérations de la Société.

En particulier, la Société effectue des activités d'exploration au Québec et celles-ci pourraient être affectées par la nouvelle Loi sur les mines adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 10 décembre 2013. Même si la Société continue à s'assurer que ses projets d'exploration reçoivent le soutien des autorités municipales concernées et des autres parties prenantes, les amendements à la Loi sur les mines pourraient affecter ses projets d'exploration.

Par ailleurs, le débat politique et social sur le partage de la richesse minière, actuellement en cours au Québec et ailleurs, pourrait résulter en une augmentation de taxes minières et de redevances et ainsi avoir une incidence négative sur les affaires de la Société et ses opérations minières.

Risques environnementaux

Tous les aspects des activités de la Société sont et seront assujettis à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où la Société exerce ses activités. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire, de remise en état des terres et de normes du travail. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux. Les lois environnementales évoluent dans un sens où, sur certains territoires, des normes et une mise en application plus strictes sont adoptées et s'accompagnent

d'amendes plus élevées dans le cas d'une infraction. Ces lois disposent également de plus en plus d'évaluations environnementales plus rigoureuses de projets envisagés et il en découle un degré de responsabilité accru pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Aucune certitude n'existe en ce qui a trait aux futurs changements de la réglementation environnementale et à la possibilité, le cas échéant, qu'ils aient des effets néfastes sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ces dangers pour l'environnement ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants.

Le non-respect des lois, des règlements et des exigences de permis en vigueur peuvent donner lieu à des mesures d'exécution de la loi, y compris des ordonnances émises par un organisme de réglementation ou une instance judiciaire, ce qui pourrait entraîner la cessation des activités de la Société ou leur réduction. Cela peut aussi donner lieu à des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement additionnel, ou d'autres mesures correctives. Les parties qui exercent des activités minières, d'exploration ou de développement de propriétés minières peuvent être tenues de dédommager les groupes ou les personnes ayant subi une perte ou des dommages découlant de ces activités ou se voir imposer des amendes civiles ou pénales pour des infractions aux lois ou à la réglementation en vigueur.

En 2013, la Société a reçu 41 avis de non-conformité concernant des dépassements des paramètres de niveau sonore, des dépassements des limites de pression et de vibration et des émissions de gaz NOx lors des opérations de sautage. Bien que la Société ait implanté, de façon diligente, plusieurs mesures d'atténuation afin de réduire les impacts sur la communauté de Malartic, et bien qu'elle continue ses efforts pour contrôler et améliorer ses processus en matière de conformité environnementale, la Société pourrait faire face à des sanctions administratives ou pénales en lien avec ses activités minières.

Risques liés aux assurances

Bien que la Société maintienne des assurances conformes aux standards de l'industrie qui visent la protection contre certains risques, l'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas généralement disponible à la Société ou aux autres sociétés qui œuvrent dans l'industrie minière à des conditions acceptables. La Société peut faire l'objet de poursuites en responsabilité civile advenant la pollution ou d'autres dangers et pour lesquels elle n'a pas d'assurance ou pour lesquels la Société a décidé de ne pas s'assurer en raison des primes très élevées. Les pertes relatives à ces incidents pourraient entraîner des coûts importants pour la Société et ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Risque lié au caractère incertain des titres

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres de propriétés détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux instances réglementaires locales, rien ne garantit que le titre de l'une ou l'autre des propriétés de la Société ne fera pas l'objet d'une contestation. À l'insu de la Société, un tiers peut avoir des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société.

Risques liés aux conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent aussi agir à titre d'administrateurs et/ou de dirigeants d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer une partie de leur temps à la gestion d'intérêts d'autres entreprises. De même, certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent agir également comme administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans l'exploration et le développement miniers. Il s'ensuit que des conflits d'intérêts soient possibles à plus d'un niveau.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction d'affaires avec la Société, ces administrateurs et ces dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au meilleur des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les gestes posés ou s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts.

Risque lié aux ressources humaines

Les activités de la Société reposent sur sa capacité d'attirer, de retenir et de développer une main-d'œuvre hautement qualifiée et chevronnée ainsi que des employés clés dans l'équipe de direction. La perte de ces employés pourrait avoir un effet néfaste sur ses affaires et ses opérations. À cet effet, la Société offre une rémunération et des avantages sociaux compétitifs, et a mis en place des sessions de formation régulières afin d'améliorer les compétences et le savoir-faire de sa main-d'œuvre. Dans le cadre de son processus de planification de la relève, la Société a aussi identifié un nombre limité d'employés dont le fort potentiel et le perfectionnement pourraient les amener à occuper des postes-clés de direction à court ou moyen terme.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation découle de ce que toute atteinte à l'image publique de la Société peut influer sur sa capacité d'acquérir des projets miniers ou de fidéliser ou recruter des employés clés. La réputation de la Société peut aussi être entachée dans de nombreuses situations comme lors de cyber-attaques et de crises médiatiques. Avant d'acquérir un projet donné, la Société atténue le risque lié à la réputation en effectuant un contrôle diligent qui inclut un examen du projet minier, du pays, de la portée du projet ainsi que des lois et de la culture de l'endroit. Une fois prise la décision de participer à un projet minier, la Société continue à évaluer et à atténuer le risque lié à la réputation au moyen d'examens réguliers par le conseil d'administration et ses comités.

Risques géopolitiques et liés à la sécurité

Certains projets d'exploration de la Société, tels que celui de Guerrero, sont situés dans des territoires où la présence de violence sociale et politique, d'organisations criminelles, de changements et de tensions d'ordre politique et de mesures gouvernementales, telles que l'expropriation et l'augmentation de la fiscalité, peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités menées par la Société.

La Société s'efforce de créer et de conserver de bonnes relations avec les gouvernements et les parties prenantes, et elle continue de surveiller l'évolution de la situation sur les plans politique, social et juridique dans les régions où elle poursuit ses activités. La Société s'assure que sa direction a une bonne compréhension des questions d'ordre politique et liées à la sécurité afin qu'elle puisse prendre des

décisions appropriées. Malgré ces efforts, rien ne garantit que la mise en valeur des projets situés dans des territoires touchés par des risques géopolitiques ou liés à la sécurité soit couronnée de succès ou puisse se faire en temps opportun.

4. DIVIDENDES

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur les actions qu'elle a émises depuis sa constitution. Une fois adoptée, selon le cas, la politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins en liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. Les contrats d'emprunt conclus par la Société limitent sa capacité de verser des dividendes.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion et, à la liquidation ou la dissolution de la Société, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, les actifs nets de la Société, après le paiement des dettes et des autres passifs, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant un rang supérieur ou égal à celui des porteurs d'actions ordinaires pour ce qui est des dividendes ou de la liquidation. Au 20 mars 2014, la structure de capital de la Société se composait comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation : 439 636 358.

Bons de souscription visant l'achat d'actions ordinaires en circulation : 12 500 000.

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice ($)
Juin 2017	12 500 000	6,25

Options en circulation : 20 687 040, dont 42 501 options de remplacement liées à l'acquisition de Brett (« **ORB** ») et 2 214 905 options de remplacement liées à l'acquisition de QMI (« **ORQ** »).

Date d'expiration	Nombres d'options	Prix d'exercice ($)
Mars 2014	2 000	5,61
Mars 2014 (ORQ)	342 160	6,38
Mars 2014 (ORQ)	152 750	7,32
Mars 2014 (ORQ)	30 550	8,99
Mars 2014 (ORQ)	131 365	9,07
Avril 2014	52 000	5,20
Avril 2014 (ORQ)	165 000	7,32
Mai 2014	50 000	5,88
Mai 2014 (ORQ)	9 165	7,32
Juin 2014	150 000	6,72
Juin 2014 (ORQ)	12 220	2,05
Septembre 2014 (ORQ)	9 165	7,32
Octobre 2014 (ORQ)	18 330	7,32
Octobre 2014 (ORQ)	15 275	9,07
Novembre 2014	2 197 800	7,80
Novembre 2014 (ORQ)	18 330	7,32
Novembre 2014 (ORQ)	18 330	9,07
Janvier 2015 (ORB)	42 501	6,59
Janvier 2015 (ORQ)	201 630	8,99
Février 2015	59 000	8,70
Avril 2015 (ORQ)	274 950	7,32
Avril 2015 (ORQ)	274 950	9,07
Mai 2015	30 000	10,56
Juin 2015	116 000	11,87
Juillet 2015	4 400 834	11,12
Novembre 2015	70 000	14,08
Décembre 2015	40 000	14,98
Janvier 2016 (ORQ)	226 070	9,07
Février 2016	95 000	13,69
Mai 2016	205 000	12,98
Août 2016	1 882 100	13,75
Septembre 2016	125 000	14,55
Mars 2017 (ORQ)	314 665	7,32
Juin 2017	3 272 100	8,06

Date d'expiration	Nombres d'options	Prix d'exercice ($)
Août 2017	378 700	9,69
Novembre 2017	13 400	9,82
Mai 2018	5 089 500	4,53
Juillet 2018	201 200	4,28
	20 687 040	

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le 15 novembre 2007, Osisko a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse TSX. Les actions de la Société se négocient également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Depuis le 23 mars 2009, la Société est incluse dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que dans l'indice aurifère mondial S&P/TSX et l'indice miner mondial S&P/TSX.

6.1 Cours et volume des opérations

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires au cours du dernier exercice, terminé le 31 décembre 2013.

Mois	Haut ($)	Bas ($)	Volume (nombre)
Janvier	8,32 $	6,53 $	87 914 426
Février	7,09 $	5,68 $	85 010 982
Mars	6,40 $	5,56 $	57 251 646
Avril	6,06 $	3,40 $	144 963 754
Mai	4,87 $	3,80 $	132 597 446
Juin	4,84 $	2,98 $	85 933 150
Juillet	4,53 $	3,06 $	86 340 257
Août	5,83 $	3,88 $	104 969 073
Septembre	5,77 $	4,66 $	127 811 789
Octobre	5,82 $	4,87 $	114 816 046
Novembre	5,05 $	3,95 $	93 447 033
Décembre	4,83 $	3,82 $	100 772 855

6.2 Placements antérieurs

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société n'a émis aucun titre qui n'était pas inscrit à la cote d'un marché boursier.

7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

7.1 Nom, poste et actions ordinaires/UAD/UAR détenues

Les tableaux suivants présentent les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société, leur occupation principale au cours des cinq derniers exercices, les actions ordinaires qu'ils détiennent ainsi que, le cas échéant, les unités d'actions différées (« **UAD** ») et les unités d'actions avec restrictions (« **UAR** ») qu'ils détenaient au 20 mars 2014.

Chacun des administrateurs a été élu pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

Administrateurs

BRADLEY, Victor H.[1)3)] Âge : 77 Monte-Carlo, Monaco Administrateur depuis : novembre 2006	**ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** M. Bradley apporte à la Société plus de 45 ans d'expérience acquise dans le secteur minier international. Il est actuellement président du conseil d'administration d'Osisko. Comptable professionnel agréé de formation, M. Bradley a débuté sa carrière à des postes tels que chef des finances auprès de plusieurs sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc., dont il a été chef de la direction, administrateur, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley a également été administrateur de Rio Verde Development Corp. (anciennement EM Resources Inc.) jusqu'en mars 2013 et siège actuellement au conseil d'administration de Nevada Copper Corp. Au cours des cinq dernières années, il a été administrateur de sociétés minières telles qu'AIM Resources Limited (désormais Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillan Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Minerals Corp. À l'issue de ses études en Angleterre, M. Bradley a entamé sa carrière à titre de membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 1960.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
30 000	70 400	100 400

BURZYNSKI, John Âge : 50 Ontario, Canada Administrateur depuis: mai 2013	**ADMINISTRATEUR ET VICE-PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT CORPORATIF** M. Burzynski est l'un des trois membres fondateurs d'Osisko. Il a été consultant en chef de la géologie et vice-président, Exploration de la Société de juin 2003 à mars 2006 et est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. Il est un membre fondateur d'Eurasia Holdings AG, fonds d'investissement privé européen et actionnaire d'Osisko. M. Burzynski est président du conseil d'administration de Braeval Mining Corporation et administrateur de Condor Petroleum Inc., deux sociétés cotées à la Bourse TSX.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
245 300	286 000	531 300

CÔTÉ, Marcel[4) 5)]
Âge : 71
Québec, Canada
Administrateur depuis : juin 2010

ADMINISTRATEUR ET VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Côté est le fondateur de Secor Inc., l'une des plus importantes sociétés de conseils en gestion au Canada. Il a occupé le poste d'associé principal de Secor Inc. jusqu'au 31 juillet 2012, date à laquelle Secor Inc. a fusionné avec KPMG Canada. M. Côté agit actuellement à titre de consultant de la firme. Il a été nommé vice-président du conseil d'administration de la Société en décembre 2012. Il a enseigné à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Montréal avant de fonder Secor en 1975. Originaire de Malartic, où il a également grandi, M. Côté apporte à la Société plus de 35 ans d'expérience en affaires, sans compter sa vaste connaissance d'un large éventail de questions et de plusieurs secteurs. À titre de consultant, il est particulièrement reconnu pour ses avis stratégiques aux entreprises devant composer avec une situation complexe. M. Côté est actuellement administrateur d'Intact Corporation financière et d'Empire Company Limited. Auparavant, il a été président du conseil d'Engenuity Technologies Inc. et administrateur de plusieurs autres sociétés ouvertes. Au cours de sa carrière, M. Côté a également participé à l'élaboration de politiques publiques en tant qu'économiste. Il a travaillé à titre de conseiller principal au cabinet du premier ministre à Ottawa et au cabinet du premier ministre à Québec. Actif dans sa collectivité, M. Côté siège au conseil de l'Orchestre symphonique de Montréal, du Musée McCord, du Centre National des Arts et préside le conseil d'administration de la Compagnie de danse Marie Chouinard. Par le passé, il a siégé au conseil de divers centres d'études et de recherches en politiques publiques, en plus d'être président du conseil du Forum des politiques publiques et de la Fondation du Grand Montréal. Depuis 15 ans, M. Côté signe également la chronique figurant à la dernière page du magazine mensuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
220 830	55 000	275 830

DARLING, Michèle[3)7)]
Âge : 60
Ontario, Canada
Administratrice depuis : mai 2012

ADMINISTRATRICE

M[me] Darling compte plus de 30 ans d'expérience en affaires à l'échelle mondiale, expérience qu'elle a plus particulièrement acquise dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gouvernance. Elle est présidente de Michele Darling and Associates Inc. et offre des services de consultation dans les domaines des ressources humaines et de la planification stratégique à des entreprises canadiennes et américaines. Avant de commencer sa pratique de consultation, M[me] Darling a été vice-présidente à la direction de la gouvernance de Prudential Financial, Inc. de 1996 à 2002. Elle a joué un rôle crucial dans la transformation de Prudential Financial, Inc. de société mutuelle en société ouverte, et a été honorée à titre de dirigeante de l'année dans le domaine des ressources humaines en 2000. De 1991 à 1996, elle a été vice-présidente à la direction des ressources humaines de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ayant débuté aux services bancaires pour entreprises de la banque. M[me] Darling a également occupé divers postes dans le domaine des ressources humaines au cours des dix années passées auprès du Oshawa Group Limited. À l'heure actuelle, M[me] Darling est membre du conseil consultatif de Hewitt Equipment Limited, du Denihan Hospitality Group (New York) et du Pickseed Group of Companies. Elle est présidente de la Credit Hospital Foundation, présidente fondatrice de la Halo Foundation. Elle est bienfaitrice du Darling Home For Kids et est gouverneure du Shaw Festival Theatre.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
40 000	56 400	96 400

FERSTMAN, Joanne[1)]

Âge : 46
Ontario, Canada
Administratrice depuis : mai 2013

ADMINISTRATRICE

M^me^ Joanne Ferstman est administratrice de sociétés et siège aux conseils de sociétés ouvertes et fermées. M^me^ Ferstman occupait récemment le poste de présidente et chef de la direction de Marchés financiers Dundee, un courtier en valeurs mobilières de plein exercice dont les principales activités consistent à offrir des services bancaires d'investissement, des services de vente et de négociation institutionnelles et des conseils financiers à des clients privés. Avant d'accepter ce poste le 31 janvier 2011, M^me^ Ferstman était vice-présidente du conseil et chef des Marchés financiers de Patrimoine Dundee, une société ouverte de gestion du patrimoine diversifiée qui offrait des services de conseils et de gestion ayant plus de 75 millions de dollars d'actifs sous gestion, y compris la famille des Fonds Dynamique, au moment de sa vente à la Banque de Nouvelle-Écosse au début de 2011. Avant 2009, M^me^ Ferstman a été vice-présidente à la direction et chef des finances de Patrimoine Dundee et vice-présidente à la direction, chef des finances et secrétaire générale de Dundee Corporation. Dans le cadre de ces diverses fonctions au sein de la direction des finances, M^me^ Ferstman a participé étroitement à tous les aspects de la stratégie d'entreprise, notamment les acquisitions et les financements et était chargée de l'ensemble de la présentation de l'information financière. De plus, M^me^ Ferstman agissait régulièrement à titre de personne désignée pour siéger aux conseils d'administration et aux comités d'audit de sociétés bénéficiaires d'investissements tant dans le secteur des ressources que dans le secteur immobilier.

Au cours des 18 dernières années, M^me^ Ferstman a occupé divers postes de haute direction au sein du groupe de sociétés Dundee, jusqu'à son départ à la retraite en juin 2012; au début de 2009, elle avait pris la tête de Marchés financiers Dundee. Avant de se joindre au groupe de sociétés Dundee, M^me^ Ferstman a passé quatre ans à titre de chef des finances d'une maison de courtage nationale et cinq ans au sein d'un important cabinet comptable international. M^me^ Ferstman siège au conseil d'Excellon Resources Inc. depuis avril 2013 et est aussi présidente du conseil de Fiducie de placement immobilier industriel Dundee, administratrice de Fiducie de placement immobilier Dundee et administratrice d'Aimia Inc. et agit également à titre de présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération et membre du comité d'audit de cette société.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
25 000	47 500	72 500

LEAVENWORTH BAKALI, Staph[5)]

Âge : 52
Londres, Royaume-Uni
Administrateur depuis : mars 2006

ADMINISTRATEUR

M. Leavenworth Bakali possède plus de 23 ans d'expérience en affaires à l'échelle mondiale. Il est maintenant président et chef de la direction de Clinton Health Access Initiative depuis mai 2012. Avant mai 2012, il était chef de la direction des affaires commerciales et membre du conseil de gestion d'Intercell AG, après avoir été membre de son conseil de surveillance. M. Leavenworth Bakali est cofondateur et membre actuel du conseil consultatif de LeapFrog Investments. Auparavant, de février 2009 à septembre 2010, il était président et chef de la direction de Genocea Biosciences, dont il est actuellement conseiller et membre du conseil. De 2004 à 2006, il a été chef de l'exploitation d'ID Biomedical et a joué un rôle important dans sa transformation, la faisant passer d'une société de recherche et de développement à une société de biotechnologie entièrement intégrée, ainsi que dans son acquisition subséquente par GlaxoSmithKline. Par le passé, M. Leavenworth Bakali a également été chef de l'exploitation de PowderJect Pharmaceuticals plc, directeur des ventes mondiales et de la commercialisation, division des vaccins de Chiron Corporation et membre du conseil de surveillance de Napo Pharmaceuticals Inc.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
100 000	55 000	155 000

MACKINNON, William A.[2)]

Âge : 67
Ontario, Canada
Administrateur depuis : juin 2010

ADMINISTRATEUR

M. MacKinnon était auparavant chef de la direction de KPMG Canada, poste qu'il a occupé d'avril 1999 jusqu'au 31 décembre 2008. M. MacKinnon est actuellement administrateur de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pioneer Petroleum (société fermée de vente d'essence au détail). Il siège également au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. M. MacKinnon était président du conseil de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et a également été vice-président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital, en plus d'être administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
56 000	55 000	111 000

PAGE, Charles E.[7)]
Âge : 62
Ontario, Canada
Administrateur depuis : février 2013

ADMINISTRATEUR

M. Page a été nommé au conseil d'administration d'Osisko le 21 février 2013. Avant sa nomination, M. Page était président et chef de la direction de Queenston Mining Inc. jusqu'au moment de son acquisition par Osisko. Il possède plus de 30 années d'expérience dans le secteur minier et l'exploration minière. M. Page siège également au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Corporation Minéraux Alexandria et Unigold Inc. De plus, il a siégé au conseil d'administration de Thundermin Resources Inc. jusqu'en mai 2011.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
552 149	48 944	601 093

ROOSEN, Sean
Âge : 50
Québec, Canada
Administrateur depuis : septembre 2003

ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Roosen est président et chef de la direction de la Société depuis août 2006. Il a dirigé la transition d'Osisko, la faisant passer d'une société junior d'exploration à un producteur d'or intermédiaire de premier plan. M. Roosen dirige l'expansion stratégique de la Société et a joué un rôle clé dans l'obtention du financement nécessaire afin de financer la mise en valeur de la mine Canadian Malartic, d'une valeur d'un milliard de dollars, soit l'actif principal de la Société. M. Roosen est membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds de capital-risque européen et actionnaire d'Osisko. Il est membre du conseil de surveillance d'EurAsia Holdings AG et d'EurAsia Resource Holdings AG. M. Roosen a également été membre du conseil d'administration de Rio Novo Gold Inc. jusqu'en juin 2012. À ce jour, M. Roosen siège au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Astur Gold Corporation, Bowmore Exploration Ltd., Condor Petroleum Inc. et Dalradian Resources Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
810 093	495 800	1 305 893

SUGAR, Gary A.[1) 6)]
Âge : 65
Ontario, Canada
Administrateur depuis : mars 2012

ADMINISTRATEUR

M. Sugar a récemment pris sa retraite à titre de directeur général, Services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. Il se spécialisait dans le secteur minier, particulièrement dans les financements par capitaux propres et par emprunts, les fusions et acquisitions et les autres services-conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Romarco Minerals Inc. et de Stillwater Mining Company. Il a également siégé au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC jusqu'en février 2013.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
10 000	55 000	65 000

VÉZINA, Serge[8)]
Âge : 71
Québec, Canada
Administrateur depuis : septembre 2007

ADMINISTRATEUR

M. Vézina est un ingénieur et un consultant dans le secteur minier depuis juin 2006. De mars 1988 à juin 2006, il a été vice-président, Génie industriel et Environnement, de Cambior Inc. M. Vézina est actuellement administrateur de Stornoway Diamond Corp. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'American Society for Mining, Metallurgy and Exploration, ancien président du conseil de l'Association minière du Québec et de COREM et membre de nombreux comités consultatifs et organismes professionnels du secteur minier, au Québec et dans le reste du Canada.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
50 000	55 000	105 000

1) Membres du comité d'audit.
2) Président du comité d'audit.
3) Membres du comité des ressources humaines.
4) Président du comité des ressources humaines.
5) Membres du comité de gouvernance et des mises en candidature.
6) Président du comité de gouvernance et des mises en candidature.
7) Membres du comité d'environnement, de santé et de sécurité.
8) Président du comité d'environnement, de santé et de sécurité.

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

Membres de la haute direction

BURZYNSKI, John
Ontario, Canada
Dirigeant depuis : juin 2003

ADMINISTRATEUR ET VICE-PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT CORPORATIF

M. Burzynski est l'un des trois membres fondateurs d'Osisko et a été consultant en chef de la géologie et vice-président, Exploration de la Société de juin 2003 à mars 2006 et il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. Il est un membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds d'investissement privé européen et actionnaire d'Osisko. M. Burzynski est président du conseil d'administration de Braeval Mining Corporation et est actuellement administrateur de Condor Petroleum Inc, deux sociétés cotées à la Bourse TSX.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
245 300	286 000	531 300

CIMON, Denis
Québec, Canada
Dirigeant depuis : janvier 2013

VICE-PRÉSIDENT, SERVICES TECHNIQUES

M. Cimon a été nommé vice-président, Services techniques en janvier 2013. Auparavant, il était directeur général de la mine Canadian Malartic et responsable de la supervision de la conception de l'usine de traitement, du choix du matériel de traitement et des activités liées au traitement et aux résidus. M. Cimon possède plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'exploitation d'importantes usines d'extraction aurifère et il a récemment participé à la conception, au démarrage et à l'exploitation couronnée de succès de la mine Rosebel Mine au Surinam.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
6 116	119 900	126 016

COATES, Bryan A.
Québec, Canada
Dirigeant depuis : mai 2007

VICE-PRÉSIDENT, FINANCES ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, M. Coates a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et d'IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates a été nommé membre du conseil d'administration de Golden Queen Mining Co. Ltd. en janvier 2013 et il est actuellement administrateur d'U308 Corp. De mai 2007 à mai 2011, il a été administrateur de Semafo Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
506 235	311 900	818 135

LE BEL, André
Québec, Canada
Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE CORPORATIF

M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il a été directeur des services juridiques de Cambior Inc. à partir de juillet 1997, puis promu au poste de vice-président, Affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation après son acquisition de Cambior Inc. M. Le Bel a été administrateur de Threegold Resources Inc. jusqu'au 20 juin 2013. Il est aussi fondateur et administrateur de RedQuest Capital Corp., une société de capital de démarrage.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
41 293	113 000	154 293

LESSARD, Luc
Québec, Canada
Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET CHEF DE L'EXPLOITATION

M. Lessard est vice-président principal et chef de l'exploitation d'Osisko. Il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'Osisko d'octobre 2007 au 1er février 2011. De janvier 2000 à novembre 2006, il a été directeur général, Projets et Construction de Cambior Inc. puis, après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation. M. Lessard a été nommé au conseil d'administration de Nighhawk Gold Corp. le 15 juillet 2013.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
257 403	311 900	569 303

LÉVESQUE, Elif
Québec, Canada
Dirigeante depuis : octobre 2010

VICE-PRÉSIDENTE ET CONTRÔLEUR

Mme Lévesque est vice-présidente et contrôleur d'Osisko depuis mai 2011. Elle a successivement été contrôleur (d'octobre 2010 à mai 2011), directrice des finances (d'octobre 2009 à octobre 2010) et consultante pour Osisko (de décembre 2008 à octobre 2009). Auparavant, elle était directrice des finances de Cambior Inc. où elle travaillait depuis 2002 et a continué d'exercer ses fonctions jusqu'en février 2008 après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
3 092	101 100	104 192

MAILHOT, Robert
Québec, Canada
Dirigeant depuis : mai 2009

VICE-PRÉSIDENT, RESSOURCES HUMAINES

M. Mailhot est vice-président, Ressources humaines d'Osisko depuis mai 2009. Il possède plus de 20 ans d'expérience en ressources humaines. Avant de se joindre à Osisko, il a été directeur général des relations industrielles de Télébec-NorthernTel de mai 2002 à avril 2009 et directeur des ressources humaines pour Falconbridge Mine Raglan. Auparavant, il a occupé des fonctions similaires dans l'industrie agroalimentaire.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
8 178	109 900	118 078

ROOSEN, Sean
Québec, Canada
Administrateur depuis : septembre 2003

ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Roosen est président et chef de la direction de la Société depuis août 2006. Il a dirigé la transition d'Osisko, la faisant passer d'une société junior d'exploration à un producteur d'or intermédiaire de premier plan. M. Roosen dirige l'expansion stratégique de la Société et a joué un rôle clé dans l'obtention du financement nécessaire afin de financer la mise en valeur de la mine Canadian Malartic, d'une valeur d'un milliard de dollars, soit l'actif principal de la Société. M. Roosen est membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds de capital-risque européen et actionnaire d'Osisko. Il est membre du conseil de surveillance d'EurAsia Holdings AG et d'EurAsia Resource Holdings AG. M. Roosen a également été membre du conseil d'administration de Rio Novo Gold Inc. jusqu'en juin 2012. À ce jour, M. Roosen siège au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Astur Gold Corporation, Bowmore Exploration Ltd., Condor Petroleum Inc. et Dalradian Resources Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
810 093	495 800	1 305 893

WALLIN, Ruben
Québec, Canada
Dirigeant depuis : août 2013

VICE-PRÉSIDENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Wallin est vice-président, Environnement et développement durable de Corporation Minière Osisko depuis août 2013. Au cours de ses 23 années d'expérience progressive dans l'industrie minière, M. Wallin a œuvré au sein d'entreprises majeures telles que Société aurifère Barrick et IAMGOLD Corporation. Il y a travaillé au niveau international sur des études d'impact environnemental, des approbations environnementales et permis, des systèmes de gestion environnementale et sociale, et des consultations avec les Premières Nations et les gouvernements. M. Wallin détient des baccalauréats en microbiologie et en génie de l'environnement, ainsi qu'une maîtrise en génie géologique. Il est membre de la Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia et de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
—	59 100	59 100

WARES, Robert Québec, Canada Dirigeant depuis : février 2014	**VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL, EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES** M. Wares est l'un des trois membres fondateurs d'Osisko et est à l'origine de la découverte du gisement d'or Canadian Malartic, actif principal de la Société. M. Wares a été président d'Osisko de 1998 à 2006 et a quitté ses fonctions de vice-président directeur, Exploration et développement des ressources en octobre 2012. Le 18 février 2014, il est rappelé de sa retraite et nommé par le conseil d'administration de la Société à titre de vice-président principal, Exploration et développement des ressources. M. Wares possède plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'exploration minérale et occupe actuellement la fonction de président de l'Ordre des géologues du Québec. Il est également membre du conseil d'administration d'Augusta Resource Corporation, de Braeval Mining Corporation, de Bowmore Exploration Ltd, de Les Ressources Komet Inc. et de Wildcat Silver Corporation. Il est membre de diverses organisations sectorielles et de recherche dans l'industrie minière.

Actions ordinaires	**UAR**	**Total des actions ordinaires et des UAR**
1 125 700	211 300	1 337 000

Au 20 mars 2014, les administrateurs et dirigeants détenaient directement et indirectement 3 727 210 actions ordinaires, représentant 0,85 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société.

7.2 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'était, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui, (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a

fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs dudit administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a fait l'objet d'une pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu d'entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni n'a fait l'objet d'une autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

7.3 Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de la direction d'autres sociétés du secteur primaire ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts lors de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige important.

9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

10. AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les auditeurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est CST/Trust Company, au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec).

11. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des ententes suivantes, la Société n'a conclu aucun contrat important en 2013, sauf ceux conclus dans le cours normal des affaires :

- un deuxième contrat de prêt modifié et mis à jour intervenu entre la Société et CPPIB, en date du 1er octobre 2013 (se reporter à la rubrique **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2014** – Opérations financières);
- une débenture senior non garantie convertible conclue entre la Société et CDPQ, en date du 10 décembre 2013 (se reporter à la rubrique **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2014** – Opérations financières);
- une débenture senior non garantie convertible conclue entre la Société et RQ, en date du 10 décembre 2013 (se reporter à la rubrique **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2014** – Opérations financières);

12. INTÉRÊTS DES EXPERTS

12.1 Nom des experts

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés ou décrits conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice :

Richard Gowans, ing.
MICON International Limited
390, Bay Street, bureau 900
Toronto (Ontario) Canada

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 2800
Montréal (Québec) Canada

David Runnels, ing.
BBA Inc.
630, boulevard René-Levesque
Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada

Louis-Pierre Gignac, ing.
G Services Miniers Inc.
8250, rue Racine
Brossard (Québec) Canada

B. Terrence Hennessey, géologue
MICON International Limited
390, Bay Street, bureau 900
Toronto (Ontario) Canada

André-Martin Bouchard. ing.
Genivar Société en commandite
1600, boulevard René-Levesque Ouest, 16e étage
Montréal (Québec) Canada

Elzéar Belzile, ing.
Belzile Solutions Inc.
399, Montée du Sourire,
Rouyn-Noranda (Québec) Canada

Michel R. Julien, ing.
Golder Associés Limitée
9200, boulevard de l'Acadie
Montréal (Québec) Canada

David W. Rennie, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
1130, West Pender Street, Suite 388
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada

Richard J. Lambert, P.E.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada

Holger Krutzelmann, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada

Damir Cukor, géologue
SGS Canada Inc.
50 – 665 West Kent Avenue North
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Michel Dagbert, ing.
SGS Canada Inc. – Geostat
10, boulevard de la Seigneurie Est
Bureau 203
Blainville (Québec) Canada

Sébastien B. Bernier, géologue
SRK Consulting (Canada) Inc.
Bureau 101, 1984, rue Regent Sud
Sudbury (Ontario) Canada

Glen Cole, géologue
SRK Consulting (Canada) Inc.
Bureau 101, 1984, rue Regent Sud
Sudbury (Ontario) Canada

Alfred S. Hayden, ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

David Orava, M. Eng., ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

James L. Pearson, ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

Eugene J. Puritch, ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

12.2 Intérêts des experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic et le rapport Canadian Malartic mis à jour. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour sont indépendants de la Société et d'Osisko au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. L'intérêt de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport Canadian Malartic mis à jour ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et vice-président principal, Exploration et développement des ressources de la Société, Luc Lessard, ing., vice-président principal et chef de l'exploitation de la Société et Donald Gervais, géologue, Directeur des Services techniques à la mine

Canadian Malartic, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. Les intérêts de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspondent à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef sont inclus dans la présente Notice Annuelle et sont tirés du rapport sur Hammond Reef et le deuxième rapport sur Hammond Reef. Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc., Belzile Solutions et G Services miniers et chacun des auteurs du rapport sur Hammond Reef et du deuxième rapport sur Hammond Reef sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Hammond Reef. La participation de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef qui sont survenus depuis le deuxième rapport sur Hammond Reef ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et vice-président principal, Exploration et développement de ressources de la Société, de Louis-Pierre Gignac, ing. et de Michel Dagbert, ing, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. La participation de chacune de ces personnes dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Upper Beaver sont inclus dans la présente Notice Annuelle en fonction du rapport Upper Beaver. SRK et chacun des auteurs du rapport Upper Beaver sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et ne possèdent pas de participation à la propriété Upper Beaver. La participation de chacun de ces auteurs aux titres d'Osisko correspond à moins de un pour cent des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Upper Beaver qui sont survenus après la publication du rapport Upper Beaver ont été préparés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et vice-président principal, Exploration et développement de ressources de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. La participation de M. Wares aux titres d'Osisko correspond à moins de un pour cent des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société de comptables professionnels agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux auditeurs du *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

13.1 Comité d'audit

Le but du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, l'audit, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité d'audit est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, l'auditeur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité d'audit figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

Composition du comité d'audit en date du 20 mars 2014

Nom	Indépendant	Possède des compétences financières
William A. Mackinnon (président)	Oui	Oui
Johanne Fertsman	Oui	Oui
Victor H. Bradley	Oui	Oui
Gary A. Sugar	Oui	Oui

Le comité d'audit se compose de quatre administrateurs indépendants, tel que l'exige le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Formation et expérience pertinente

Les quatre membres du comité d'audit tel qu'il était constitué le 31 décembre 2013, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. MacKinnon (président) était auparavant chef de la direction de KPMG Canada, poste qu'il a occupé d'avril 1999 jusqu'au 31 décembre 2008. Il est actuellement administrateur de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pioneer Petroleum (société fermée de vente d'essence au détail). Il siège également au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. M. MacKinnon était président du conseil de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et a également été vice-président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital, en plus d'être administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009. M. MacKinnon a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba en 1967. Il est devenu comptable agréé en 1971 et s'est vu décerner le titre de FCA de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 1994.

M. Bradley (membre) apporte à la société plus de 45 ans d'expérience acquise dans le secteur minier international. Il est actuellement président du conseil d'administration d'Osisko. Comptable professionnel agréé de formation, M. Bradley a débuté sa carrière à des postes tels que chef des finances auprès de plusieurs sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc., dont il a été chef de la direction, administrateur, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley a également été administrateur de Rio Verde Development Corp. (anciennement EM Resources Inc.) jusqu'en mars 2013 et siège actuellement au conseil d'administration de Nevada Copper Corp. Au cours des cinq dernières années, il a été administrateur de sociétés minières telles qu'AIM Resources Limited (désormais Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillan Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Minerals Corp. À l'issue de ses études en Angleterre, M. Bradley a entamé sa carrière à titre de membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 1960.

M^{me} Joanne Ferstman (membre) est administratrice de sociétés et siège aux conseils de sociétés ouvertes et fermées. Elle occupait récemment le poste de présidente et chef de la direction de Marchés financiers Dundee, un courtier en valeurs mobilières de plein exercice dont les principales activités consistent à

offrir des services bancaires d'investissement, des services de vente et de négociation institutionnelles et des conseils financiers à des clients privés. Avant d'accepter ce poste le 31 janvier 2011, M^me^ Ferstman était vice-présidente du conseil et chef des Marchés financiers de Patrimoine Dundee, vice-présidente à la direction et chef des finances de Patrimoine Dundee et vice-présidente à la direction, chef des finances et secrétaire générale de Dundee Corporation. Dans le cadre de ces diverses fonctions au sein de la direction des finances, M^me^ Ferstman a participé étroitement à tous les aspects de la stratégie d'entreprise, notamment les acquisitions et les financements et était chargée de l'ensemble de la présentation de l'information financière. Au cours des 18 dernières années, M^me^ Ferstman a occupé divers postes de haute direction au sein du groupe de sociétés Dundee, jusqu'à son départ à la retraite en juin 2012; au début de 2009, elle avait pris la tête de Marchés financiers Dundee. Avant de se joindre au groupe de sociétés Dundee, M^me^ Ferstman a passé quatre ans à titre de chef des finances d'une maison de courtage nationale et cinq ans au sein d'un important cabinet comptable international. M^me^ Ferstman siège au conseil d'Excellon Resources Inc. depuis avril 2013, est présidente du conseil de Fiducie de placement immobilier industriel Dundee, administratrice de Fiducie de placement immobilier Dundee et administratrice d'Aimia Inc. et agit également à titre de présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération et membre du comité d'audit de cette société. M^me^ Ferstman est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme en expertise comptable de l'Université McGill. Elle est comptable professionnelle agréée.

M. Sugar (membre) a récemment pris sa retraite à titre de directeur général, Services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. Il se spécialisait dans le secteur minier, particulièrement dans les financements par capitaux propres et par emprunts, les fusions et acquisitions et les autres services-conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Romarco Minerals Inc. et de Stillwater Mining Company. Il a également siégé au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC jusqu'en février 2013. M. Sugar a obtenu un baccalauréat ès sciences, spécialisé en sciences géologiques, de l'Université de Toronto en 1971 et une maîtrise en administration des affaires en 1973, également de l'Université de Toronto.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Les honoraires facturés à la Société par son auditeur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

	Exercice 2013 ($)	**Exercice 2012 ($)**
Honoraires d'audit	366 513	290 511
Honoraires pour services liés à l'audit	95 256	137 432
Honoraires pour services fiscaux	51 750	56 367
Autres honoraires	–	15 266
Total	**513 519**	**499 576**

Les honoraires pour services liés à l'audit sont des honoraires versés pour des services de certification ou d'autres services traditionnellement rendus par un auditeur indépendant, notamment l'examen trimestriel des rapports financiers et les conseils généraux portant sur les normes comptables.

Les autres honoraires sont liés aux conseils en matière de contrôles internes.

13.2 Information additionnelle

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur SEDAR ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés audités, les notes annexes et le rapport de l'auditeur de la Société s'y rapportant, de même que le rapport de gestion de la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur sont consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de participation dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle.

Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, étant entendu que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

ANNEXE « A »

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

I. OBJECTIFS DU COMITÉ D'AUDIT

Les objectifs du Comité d'audit sont d'assister le Conseil d'administration (le « Conseil ») dans le cadre :

1. de la supervision des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures d'audit interne de la Société;

2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Société et de leur audit indépendant;

3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des auditeurs externes;

4. de l'évaluation de l'indépendance des auditeurs externes;

5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Société; et

6. de la conformité de la Société en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le Comité d'audit a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Société est chargée de veiller à la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Société. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assurent la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les auditeurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter un audit adéquat des états financiers annuels de la Société et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du Comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des auditeurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en audit, y compris en ce qui concerne l'indépendance des auditeurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du Comité d'audit ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou toute autre forme de procédure de révision, d'audit ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des auditeurs; et chaque membre du Comité d'audit est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Société, desquelles celui-ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au Comité d'audit par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au Conseil), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que d'audit fournis à la Société par les auditeurs.

Les auditeurs externes doivent rendre des comptes au Conseil et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires. Le Conseil, avec l'aide du Comité d'audit, a le pouvoir et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les auditeurs externes.

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires de la Société, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Société (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

II. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, au sens des lois applicables ainsi que des règles et lignes directrices des bourses. Le Conseil nomme ces administrateurs indépendants. Il revient au Conseil de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du Comité d'audit.

Les membres du Comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société), et au moins un membre du Comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le Conseil à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

III. COMPOSITION, RÉUNIONS ET QUORUM

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels audités et des états financiers trimestriels, ainsi que de tout autre sujet s'y rapportant. Le Comité d'audit peut exiger que tout dirigeant ou employé de la Société, de même que les conseillers et les auditeurs externes, assistent à une réunion du Comité d'audit ou rencontrent tout membre ou conseiller du Comité d'audit.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis par les dispositions du Règlement Général de la Société se rapportant au déroulement des réunions et aux délibérations du Conseil dans la mesure où elles sont applicables et non incompatibles avec les dispositions de la présente charte et les autres dispositions adoptées par le Conseil concernant la composition et l'organisation du Comité.

Le quorum de toute réunion du comité est constitué de la majorité des membres en poste.

IV. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le Comité d'audit a un accès non restreint aux renseignements et a les responsabilités et pouvoirs suivants :

1. relativement aux auditeurs externes :

(i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des auditeurs externes et de recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes pour approbation par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des auditeurs externes;

(ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux auditeurs externes pour leurs services d'audit;

(iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non liés à l'audit pouvant être rendus par les auditeurs externes de la Société à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas d'incidences sur l'indépendance de l'auditeur; le Comité d'audit peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au Comité;

(iv) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les auditeurs externes sont tenus de s'assurer que cette déclaration est exacte et complète), de discuter avec les auditeurs externes de tout lien ou service divulgué dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes de la Société, ainsi que de recommander au Conseil de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les auditeurs externes sont indépendants;

(v) d'aviser les auditeurs externes qu'ils doivent rendre compte au Comité d'audit et au Conseil, en tant que représentants des actionnaires.

2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes :

(i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au Comité d'audit une analyse relative aux pratiques et enjeux importants reliés à la communication d'information financière;

(ii) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent, le cas échéant, un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences importantes dans le traitement comptable de l'information financière dans le cadre des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les auditeurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les auditeurs externes et la direction, telles des lettres de recommandation ou la liste des questions non résolues; et 4) toute autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le Comité d'audit;

(iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au Comité d'audit par les auditeurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :
- les lacunes soulevées suite à l'audit de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes;
- la possibilité de fraude dans l'audit des états financiers;

- la détection d'actes illégaux;
- les responsabilités des auditeurs externes selon les normes d'audit généralement reconnues;
- les principales méthodes comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de l'audit;
- la responsabilité des auditeurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers audités ;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussions avec la direction avant le recours aux services des auditeurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de l'audit;
- l'avis des auditeurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise; et
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les auditeurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour :

- discuter de l'étendue de l'audit annuel;
- discuter des états financiers audités, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des états financiers intermédiaires non audités, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Société qui sont utilisés aux fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de tout audit ou rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les auditeurs externes, concernant les rapports financiers de la Société;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les auditeurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les auditeurs externes comptent soumettre au Conseil et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et d'audit de la Société, proposés ou envisagés par les auditeurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;
- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités de réglementation ou les organismes gouvernementaux, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers ou des politiques comptables de la Société;
- réviser, évaluer et superviser le programme de gestion des risques de la Société, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
  - l'évaluation des risques;
  - l'évaluation quantitative du risque couru;
  - les mesures de réduction des risques;

- la divulgation de risques;
- réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de perfectionnement et de relève;
- surveiller et passer en revue toute communication reçue conformément à la Politique de dénonciation interne de la Société;

(v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Société;

(vi) de discuter, avec le vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif de la Société, de toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers et les politiques de conformité de la Société, y compris des avis importants transmis aux organismes gouvernementaux, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces organismes; et

(vii) d'effectuer une révision de la procédure d'attestation des états financiers de la Société selon le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable et d'en discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société.

3. relativement aux rapports et aux recommandations :

(i) de préparer et de réviser tout rapport et toute autre information financière devant être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Société;

(ii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil, l'approbation des états financiers annuels audités et intermédiaires de la Société, ainsi que des rapports de gestion et communiqués de presse qui y sont reliés;

(iii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Société conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Société;

(iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Société, extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;

(v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute modification au Conseil;

(vi) de passer en revue et de réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent suivant les besoins, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil, et superviser la conformité à ce Code;

(vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au Conseil, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le Comité d'audit pourrait juger nécessaires ou à propos; et

4. de réviser, d'aborder avec la direction et d'approuver toutes les transactions entre apparentées;

5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, aux contrôles internes et à l'audit, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit, conformément aux lois et aux règlements applicables;

6. d'établir des politiques d'embauche concernant les partenaires, les employés, les partenaires antérieurs ainsi que les employés antérieurs des auditeurs externes actuels et, selon les circonstances, des auditeurs externes antérieurs de la Société;

7. de passer en revue la structure de l'organisation, les compétences, le programme de mise en valeur et la planification de la relève du groupe financier de la Société.

V. RESSOURCES ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour assumer toutes responsabilités, y compris le pouvoir de retenir les services d'auditeurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des audits ou des révisions particulières, et de retenir les services d'avocats spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

La présente Charte a été approuvée par le conseil d'administration le 20 février 2008. Le comité d'audit passe la Charte en revue annuellement afin de formuler des recommandations au conseil d'administration. La Charte a été révisée et modifiée pour la dernière fois le 12 décembre 2013.